

Paul d'Estourelles de Constant [1852-1924]

Diplomate, homme politique français
et lauréat du Prix Nobel de la Paix en 1909.

(1891)

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Titre original :

*La politique française en Tunisie :
le protectorat et ses origines.* Paris : Plon, 1891.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Paul Henri d'Estourelles de Constant

La Conquête de la Tunisie.
Récit contemporain couronné par l'Académie française

Paris : Les Éditions SFAR, 2002, 446 pp.

Titre original: **La politique française en Tunisie: le protectorat et ses origines.** Paris: Plon, 1891.

[Autorisation formelle accordée par Mondher Sfar le 24 décembre 2010 de diffuser ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : mondher.sfar@club-internet.fr

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 13 janvier 2011 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Paul d'Estourelles de Constant [1852-1924]

Diplomate, homme politique français
et lauréat du Prix Nobel de la Paix en 1909.

La Conquête de la Tunisie.
Récit contemporain couronné par l'Académie française.



Titre original :

***La politique française en Tunisie :
le protectorat et ses origines.*** Paris : Plon, 1891.

Paris : Les Éditions SFAR, 2002, 446 pp.

Table des matières

[Quatrième de couverture](#)

[Présentation](#)

[Introduction](#)

[Première Partie.](#) Avant l'Intervention

- Chapitre I. [La Constitution](#) (1854-1861).
- Chapitre II. [La Ruine](#) (1861-1870)
- Chapitre III. [La Commission Financière](#) (1870-1875)
- Chapitre IV. [Le Congrès de Berlin](#) (1875-1880)
- Chapitre V. [L'Affaire du 31 Mars](#) (1880-1881)

[Deuxième Partie.](#) L'Intervention

- Chapitre I. [Premières difficultés](#) (Avril 1881)
- Chapitre II. [La Première Campagne](#) (Avril-mai 1881)
- Chapitre III. [Le Lendemain du Traité](#) (Mai-juin 1881)
- Chapitre IV. [Seconde Campagne](#)
- Chapitre V. [La Crise](#) (Novembre-décembre 1881)

[Troisième partie.](#) Les Réformes

- Chapitre I. [M. Cambon.](#)
- Chapitre II. [Les Finances](#)
- Chapitre III. [La Justice](#)
- Chapitre IV. [La Propriété.](#)
- Chapitre V. [Les Autres Réformes](#)

[Conclusion](#)

[Appendice.](#) Traités

[Carte.](#) Tunisie Mouvements Troupes

[Pour En Savoir Plus](#)

[En Guise de Postface Jules Ferry](#)
[Impérialisme et Conciliation](#)
[D'Estourelles Face à la Résistance](#)
[Dreyfus Répond](#)
[Note de Billing](#)
[Prophétie d'un Américain](#)
[Parole d'Indigène](#)

[Bibliographie](#)

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

QUATRIÈME DE COUVERTURE

[Retour à la table des matières](#)

Son charme et sa position stratégique valurent à la Tunisie des vagues incessantes d'envahisseurs depuis la fondation de Carthage. La France a été la dernière puissance à y tenter sa chance.

Les opérations militaires ont commencé le 24 avril 1881 : 31,000 soldats se lancèrent à l'assaut de la Tunisie. Le 12 mai, le Bey, résigné, signe un traité par lequel il accepte l'occupation française et s'engage à collaborer avec les nouveaux maîtres du pays.

Pour réorganiser cette nouvelle conquête, la France envoya à Tunis Paul Cambon, Préfet à Lille, son collaborateur Maurice Bompard, et Paul d'Estournelles de Constant, Chargé d'Affaires à Londres. Ils débarquèrent à Tunis en avril 1882, alors que les dernières opérations militaires n'étaient pas encore totalement achevées. Ce sont eux qui allaient mettre sur pied le Protectorat, un système de gouvernement et d'administration qui perdura jusqu'à l'Indépendance de la Tunisie en 1956.

Par bonheur, d'Estournelles, petit-neveu de Benjamin Constant, était aussi un homme de lettres. Il nous légua sur son expérience tunisienne un exposé de qualité sur les causes de la conquête, sur les campagnes militaires de 1881-82, ainsi que sur les institutions du pays, et sur la manière dont la nouvelle équipe entendit les réformer.

Ce livre, qui parut en 1891, fut apprécié par le philosophe Taine, et a été couronné par l'Académie Française. Il nous invite à la redécouverte d'une page méconnue de l'histoire de la Tunisie - mais aussi de la France -, dont l'impact se fait encore sentir de nos jours. Il est réédité ici, accompagné de chronologies, d'autres textes de l'auteur, d'une lettre inédite à lui adressée par le Capitaine Dreyfus (en 1903) au sujet de l'Affaire, d'autres lettres de Jules Ferry, du Général Boulanger, du Général Billot, etc., ainsi que des documents d'archives du Quai d'Orsay.

Sans jamais se désintéresser de la politique coloniale, le Baron d'Estourelles eut une brillante carrière politique à la Chambre, puis au Sénat. Il milita pour la paix et devint le plus célèbre des pacifistes européens, tout en oeuvrant pour une Europe unie. Ce qui lui valut en 1909 le Prix Nobel de la Paix, décerné aussi pour son livre sur la Tunisie et l'œuvre coloniale qu'il y accomplit.

Au cours de sa carrière, il rencontra le Président Théodore Roosevelt en 1902 et 1907. Il aida des savants comme Marie et Pierre Curie et des artistes comme Claude Monet et Rodin. Il encouragea l'aviation naissante et il fut membre du Comité directeur de la Ligue des Droits de l'Homme.

Photo E. Girardet, *Prise de la Casbah de Sfax en juillet 1881* - Musée de la Marine/CI. P. Dantec.

Les Éditions Sfar Diff. EDI/SODIS

[7]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

PRÉSENTATION

[Retour à la table des matières](#)

Qui connaît aujourd'hui le Baron Paul Henri Benjamin Balluet d'Estournelles de Constant de Rebecque ? Pourtant, il était le plus célèbre des pacifistes français et même européens d'avant la Grande Guerre. Léon Trotsky le qualifiait de « leader des pacifistes français »¹, et Karl Liebknecht, le spartakiste allemand, de « rêveur politique »². Cette rêverie a pourtant valu à son auteur le Prix Nobel de la Paix en 1909.

Non sans certains curieux détours, d'ailleurs. Puisque ce fervent républicain d'origine aristocratique, s'est aussi distingué en matière coloniale en tant que partisan du *protectorat*, contre les tenants de l'assimilation. C'est que d'Estournelles a été impliqué de très près à la colonisation de la Tunisie, et au mouvement colonial français en général. Il a commencé sa carrière en tant que diplomate et nommé assez vite à Tunis, à un moment décisif de l'histoire de ce pays. Sa carrière se poursuivra dans la diplomatie, puis dans la politique.

Sa principale œuvre écrite est incontestablement son livre sur la Tunisie paru en 1891, que nous rééditons ici en tant que document historique, mais aussi en tant que livre d'histoire, de l'histoire d'une importante page du destin de la Tunisie où elle a basculé pendant trois quarts de siècle sous la domination directe de la France.

¹ In Trotsky, "Democracy, Pacifism and Imperialism", in *Vperiod*, Juin 1917.

² Karl Liebknecht, *Militarism & Anti-Militarism*, New York, oct. 1917.

Pour mieux introduire le lecteur à ce passionnant chapitre de l'histoire de la France, autant que de la Tunisie, nous donnons quelques repères chronologiques, suivis d'une courte histoire de l'élaboration et de la parution du livre de d'Estournelles.

[8]

Puis, nous donnons le texte de ce livre dans son intégralité, sans modification, y compris des noms arabes tels qu'ils étaient connus des Européens au XIX^{ème} siècle.

En guise de postface, nous parlerons de la place de ce livre et du problème colonial en général dans la vie publique et dans la pensée du Baron d'Estournelles.

Enfin, nous donnons en annexe quelques textes inédits d'archives et d'autres textes publiés à l'époque de la parution du livre et qui constituent un complément utile à la compréhension de l'auteur, et plus généralement des enjeux de la colonisation française.

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont encouragé et aidé dans ce travail éditorial : mes proches et mes amis que je ne nommerai pas, mais ils s'y reconnaîtront. Nous tenons aussi à remercier Monsieur Jacques Le Guillard, petit-fils du Baron d'Estournelles, pour son accueil et pour l'aide précieuse qu'il nous a apportée tout au long de notre recherche. Nous voudrions aussi remercier le personnel des Archives Départementales de la Sarthe, ainsi que celui des Archives des Affaires Etrangères à Paris, pour leur précieux concours.

Petite histoire d'un livre

C'est au printemps 1884 que d'Estournelles entame la rédaction du livre, quelques mois avant de quitter définitivement la Tunisie (17 juin 1884). Il s'établit à La Haye où il continue son travail de rédaction avec assiduité. Il achève en septembre 1884 une bonne partie de l'ouvrage et envoie à son ami Gabriel Charmes, spécialiste du monde arabe et de la colonisation, son chapitre 5 sur les

ordres religieux et termine le 6^{ème} sur l'esclavage ³, mais ces chapitres n'ont pas été retenus dans la deuxième version du manuscrit.

Plus d'une année plus tard, d'Estournelles publie en mars 1886 dans la *Revue des Deux Mondes* un article qu'il signe de son nom sur « Les Sociétés secrètes et la conquête de l'Afrique du Nord » ⁴. Cela montre sans doute qu'il abandonne au moins provisoirement la publication de son livre sur la Tunisie.

Mais ce sera sous le sceau de l'anonymat qu'un an plus tard, il publie toujours dans la même revue, - et avec l'autorisation de son [9] Ministère -, une série de deux articles intitulés : « Les Débuts d'un Protectorat : La France en Tunisie » ; le deuxième article porte le sous-titre : « Les réformes accomplies, les perspectives d'avenir. » ⁵ Ces deux articles constituent l'essentiel de la troisième partie du livre intitulée : « Les Réformes ».

Sept mois plus tard, sa décision est enfin prise. D'Estournelles demande officiellement à son Ministre des Affaires Etrangères, Flourens, l'autorisation de publier l'ouvrage : « Monsieur le Ministre, j'ai l'intention de publier un livre intitulé « *Les Commencements d'un Protectorat* » et qui aurait pour objet de faire connaître aussi exactement que possible les circonstances dans lesquelles le Gouvernement de la République a dû intervenir dans la Régence de Tunis et y introduire une série de réformes dont le succès est aujourd'hui indiscuté. La dernière partie de ce travail contenant l'énumération de ces réformes a déjà été insérée cette année, sans signature, en deux articles, dans la *Revue des Deux Mondes*, avec l'assentiment du Département. La première partie relative aux difficultés d'ordre intérieur et extérieur qui ont compliqué notre intervention est aujourd'hui presque achevée ; je ne me suis servi pour l'écrire d'aucun document emprunté à l'administration centrale des Affaires Etrangères ou aux archives de la Résidence de Tunis ; je n'en crois pas moins devoir demander à votre Excellence avant de donner à l'imprimerie l'ensemble de mon travail, si elle veut bien m'autoriser à le publier et à le signer. Veuillez agréer... » ⁶. Deux jours plus tard, Flourens lui donne son feu vert, à condition que le livre ne contienne « aucun document em-

³ Nous suivons ici les indications de Laurent Barcelo, Paul d'Estournelles, p. 37.

⁴ *Revue des Deux Mondes*, T. 74, 1^{er} Mars 1886, p. 100-128.

⁵ R.D.D.M., T. 79, 15 février 1887, p. 785-814 ; T. 80, 15 mars 1887, p. 338.

⁶ Lettre de d'Estournelles au Ministre du 27 octobre 1887 ; in Archives MAE, Personnel, 2^{ème} Série, 1291.

prunté à l'administration centrale du Département ou aux archives de la Résidence à Tunis » ⁷.

Il semble bien que cette décision tardive de publier enfin le fameux livre ait été prise à la suite de la parution, quelques mois plus tôt, chez son futur éditeur, d'un livre portant un titre similaire, mais traitant de l'Algérie : « Les Commencements d'une Conquête. L'Algérie de 1830 à 1840. » par l'académicien Camille Rousset. Il est donc évident que, dans un premier temps, d'Estournelles ait abandonné l'idée de la publication du livre, ce qui le décida à en publier de larges extraits dans la RDDM. C'est donc Camille Rousset qui est à l'origine de la relance de l'idée de la publication du livre.

[10]

Seulement, après cette démarche entreprise en 1887 auprès de son ministre, le livre devra encore attendre plus de trois ans pour voir finalement le jour. Cela donnera l'occasion à l'auteur de peaufiner son ouvrage, de le mettre à jour, puisqu'il couvrira l'année 1891 qui figure dans son titre définitif, mais aussi et surtout de le soumettre aux corrections des personnalités politiques citées dans l'ouvrage pour avis, comme Jules Ferry, Paul Cambon, Maurice Bompard ⁸.

C'est, en effet, au cours de sa mission diplomatique à Londres que d'Estournelles règlera définitivement les aspects *diplomatiques* et *politiques* de l'ouvrage qui a pris peu à peu l'allure d'une véritable publication officielle du Gouvernement français, dont le titre définitif et sobre ne laisse aucun doute : *La Politique Française en Tunisie. Le Protectorat et ses Origines (1854-1891)*.

C'est le ministre des Affaires Etrangères lui-même qui continue à être consulté au sujet de l'édition de l'ouvrage. Et ce sera son collaborateur Gabriel Hanotaux, *Directeur politique* au ministère ⁹, qui a servi d'intermédiaire avec le ministre. « Envoyez-moi vos épreuves, lui écrit-il de ses bureaux du Quai d'Orsay ¹⁰. Je les lirai avec le soin dont je suis capable, étant donné l'excès d'occupation dont je suis accablé. Je vous promets une discrétion absolue. Si j'ai quelque observa-

⁷ Lettre en date du 29 octobre 1887.

⁸ Ancien collègue de d'Estournelles à la Résidence française à Tunis.

⁹ Historien du Cardinal de Richelieu, il sera Ministre des Affaires Etrangères et siègera à l'Académie française.

¹⁰ Gabriel Hanotaux à d'Estournelles, lettre non datée, portant la seule mention : Vendredi ; in ADS, 12J 427.

tion à faire, je vous la ferai connaître avant d'en parler à qui que ce soit. Quant à la signature, mon impression est « un diplomate » serait le mieux. La première formule vous engage et nous engage ; on ne vous autorisera pas ici. La troisième est trop vague. Je crois qu'« un diplomate » répond à tout. Mes meilleurs souvenirs à Mme d'Estourelles et à vous mes amitiés. G. Hanotaux.»

Quelque temps plus tard, les épreuves sont visées au ministère des Affaires Etrangères et elles sont prêtes à être envoyées à Londres par la valise diplomatique. Mais Hanotaux a été victime d'une étourderie : « Mon cher ami, lui écrit-il tout confus ¹¹. Je suis bien coupable envers vous et la dernière valise devait vous retourner vos épreuves avec mon impression. Malheureusement, j'avais laissé les épreuves chez moi, le jour du courrier, mais je n'ai pas eu une minute pour aller les chercher ; quant à mon impression, il faut la mettre sur le papier et je mène une vie tellement écrasante que je cours toujours après le quart [11] d'heure nécessaire pour causer avec vous. La prochaine valise vous postera 1° la lettre particulière de Landesson ; 2° la lettre de Bompard (nous sommes d'accord ; mais nous ne pouvions pas mettre la charrue avant les bœufs, et ce qu'il nous demande, c'était cela), 3° enfin le lot n° 2 de vos épreuves et peut-être le lot n° 3, si j'ai le temps de les lire d'ici là. » Hanotaux rassure ensuite son correspondant, à la suite d'un « malentendu », qu'il n'y a pas de problème du côté du ministère où « l'on est satisfait de vous ». Et de poursuivre : « Voici maintenant mon impression : très intéressant, très plein, très nourri. Le style pas toujours assez châtié ; mais comme il est alerte, en général, cela compense. Mais la grosse, grosse restriction, que vous devinez d'avance, est celle-ci : vous mettez un peu trop les pieds dans le plat autant pour le passé, parce que vous traitez très mal des gens qui, par fiction, du moins sont devenus nos meilleurs amis ; pour l'avenir, parce que vous vous montrez trop comme *partie prenante* : « je pose zéro et je retiens *tout*. » Dans ces conditions, je crains que la publication ne vous soit rendue quelque peu difficile ; en tout cas, je crois qu'il faut écarter absolument l'hypothèse de la signature et peut-être même la formule « un diplomate ». Je voudrais bien parler de tout cela avec vous : peut-être quelques retouches suffiraient-elles pour tout arranger. Vous vouliez mon avis ferme ; le voilà. En dehors de cela, je n'ai que des éloges. La lecture m'a plus qu'intéressée, passionnée. »

¹¹ Deuxième lettre toujours non datée, portant la mention : Samedi ; in ADS, 12J 427.

Dans une dernière correspondance, Hanotaux confirme ces premières réserves : « Mon cher ami, Vous trouverez dans la valise d'aujourd'hui vos épreuves. Le ministre vous en a écrit et sa lettre qu'il m'a lue, m'a paru la sagesse même. Je ne crois pas sincèrement que vous puissiez signer ce volume. En dehors de cela, vous pouvez le signer, sauf, je crois, les quelques modifications de ton et de forme que nous avons cru devoir vous demander ¹². Maintenant, bonne chance et bon succès. » ¹³

En dehors de cette consultation ministérielle, le manuscrit a été soumis à Paul Cambon, ancien Résident général en Tunisie et supérieur hiérarchique immédiat de d'Estournelles. Ce sera l'occasion pour lui de faire une mise au point intéressante sur les rapports du Général Boulanger, chef du Corps expéditionnaire en Tunisie, avec le Résident Général Cambon dans un contexte de tension au cours [12] duquel celui-ci batailla pour résister à l'Armée qui ne s'était pas satisfaite du Protectorat, voulant l'annexion pure et simple : « Mon cher ami ¹⁴, je vous renvoie vos épreuves. Je ne demande en ce qui me touche qu'une correction à la page 333 ¹⁵. Votre phrase semble indiquer que j'ai été forcé de quitter la Tunisie par Boulanger ; ce qui n'est pas exact. En arrangeant la phrase comme je l'ai fait, cette impression disparaît. J'ai lu le tout avec beaucoup de plaisir et d'intérêt. C'est bien fait et toute l'origine de la question est parfaitement démêlée. Ce sera le document définitif sur l'ancienne [?] Tunisie. J'ai eu l'occasion de causer hier devant Jusserand ¹⁶ de votre livre. Il en attend la publication avec [...] ¹⁷ dans le monde. Il n'y a que vous pour croire que l'on suscite en ce moment la moindre difficulté. [...] »

Quand à Jules Ferry, Président du Conseil lors de la conquête de la Tunisie, il donne, lors des corrections des épreuves, quelques précisions sur les circonstances politiques des débuts des opérations : « Mon cher ami, écrit-il de Saint Dié des

¹² C'est-à-dire Hanotaux et le ministre des Affaires Etrangères, dont la lettre à d'Estournelles ne nous est pas parvenue.

¹³ Troisième lettre toujours non datée, ne portant pas de date ; in ADS, 12J 427.

¹⁴ Paul Cambon à d'Estournelles, lettre datée de « Paris, le lundi 20 » ; in ADS, 12j 427.

¹⁵ Correspondant à la page 328 de la première édition et à la note n° 5, page 177 de la présente réédition pour le détail des corrections de Jules Ferry que nous indiquons.

¹⁶ Jean-Jules Jusserand (1855-1932), confrère de d'Estournelles au Ministère des Affaires Etrangères.

¹⁷ Mot illisible.

Vosges à d'Estournelles un 29 septembre ¹⁸. Je ne vois pas d'autre inconvénient à la petite note que de fournir peut-être aux Italiens un prétexte de plus pour s'apitoyer sur le pauvre bey. Mais comme ils ont dit à ce sujet pour ce qu'on peut dire, cette objection ne m'arrête pas. J'ai fait maintenant à la note trois rectifications. Ce n'est pas un Conseil des ministres, c'est à M. Grévy ¹⁹ que nous lûmes les instructions sur lesquelles le Conseil était d'accord. Il n'est pas juste non plus de présenter M. Grévy comme un partisan plus que tiède de l'expédition. Autant il fut opposé à celle du Tonkin, autant il mollit dans l'affaire d'Égypte, autant il était tunisien, de tout temps. Les Italiens lui ont fait dire à je ne sais plus qui – à Cialdini ²⁰ je crois – que Tunis à ses yeux ne valait pas un cigare et deux sous. Cela est faux et absurde. Il s'en est expliqué tout récemment encore avec moi. Enfin je préfère la formule : « On [13] conte... », c'est un préjugé professionnel qui me reste. [...] Votre livre, que j'attends avec impatience, et qu'il faut tambouriner – car, comme disait Lamartine à son annoncier : Dieu lui-même a besoin de cloches – arrive fort bien à point. L'histoire se fait, ou plutôt s'achève. Vous montrerez sur la fin l'importance des radicaux à l'extérieur, au moment où la grande lessive du boulangisme fait apprécier leur imprévoyance, leurs haines sottes, leur petitesse, leur esprit brouillant, leur absence de vues et de scrupules. »

Le livre est, enfin, fin prêt. D'Estournelles le dépose en janvier 1891 au ministère de l'Intérieur, et l'envoie à ses amis. Le 16 mars, le Sénateur Jules Ferry lui écrit pour lui donner son avis sur un incident qui a éventé l'identité de l'auteur : « Mon cher ami, Vous avez mille fois raison de n'attacher aucune importance à la sortie de M. Wallon. Elle a passé inaperçue et on l'a mise sur le compte d'une douce manie. Je le regrette *assurément* [?], car je voudrais voir se déchirer pour le public non initié ce voile de discrétion diplomatique dont vous vous êtes systématiquement enveloppé. Je l'ai, pour mon compte, religieusement respecté. Vous avez désiré que l'Estafette gardât le silence, elle s'est tue, à grand regret. Elle trouve que le silence a assez duré, et si vous voulez bien prier M. Plon ²¹, et lui

¹⁸ Sans indication d'année, in ADS 12j 427.

¹⁹ Jules Grévy, Président de la République, 1879-1887.

²⁰ Cialdini, général piémontais qui s'est emparé d'Ancône en 1858. Ambassadeur à Paris.

²¹ Le livre est édité à Paris, chez la « Librairie Plon – Les Petits-fils de Plon et Nourrit ».

adresser un exemplaire de votre livre, on parlera comme il convient d'une œuvre [...] à laquelle il ne faut pas prononcer l'*odi profanum vulgus* ²².

Vous avez fait un bon et beau livre. Un livre vivant, ce qui n'est pas donné à tous ceux qui écrivent l'histoire, un livre où la verve s'unit au savoir. C'est un grand malheur qu'il soit anonyme, il eût fait briller votre nom. Mais sans être plus diplomate qu'écrivain, bien qu'écrivain de race et jusqu'au bout des ongles. – J'ai trouvé Whist bien froid, bien personnel : est-ce parce qu'il sent ses élucubrations personnelles bien ternes auprès de vos brillants récits ? Vous m'avez critiqué, comme il convenait, il était nécessaire que cela fût, et de plus vous avez, je crois, parlé avec sincérité. J'aime beaucoup les critiques de ceux qui m'aiment vraiment, et je suis tout disposé à faire profit de vos avis. J'ai trop dédaigné l'opinion, je ne m'entends pas à la préparer, vous avez sans doute raison ²³. Mais pour les affaires de Tunisie, si vous voulez vous reporter aux circonstances, vous reconnaîtrez avec moi que la chose n'était possible qu'à condition de [14] faire vite et sans étalage. D'une manière générale, je tiens pour un principe essentiel que les responsabilités des gouvernants doit être résolument engagée avant et faire [...] ²⁴ à celle du Parlement, que les Parlements ont besoin d'être mis en face des faits accomplis, leur nature étant absolument impropre à la direction des entreprises extérieures. Emballement ou défaillance : les Chambres qu'on ne mène pas résolument ne sont pas capables d'autre chose. Voyez Freycinet et l'Égypte ²⁵ : c'est pour avoir pratiqué la politique de déférence, tâtonné, consulté la Chambre deux fois par semaine qu'il a abouti à un immense désastre, le plus grand qu'ait subi la fortune de la France depuis Sedan. Votre affectionné, Jules Ferry. »

Un autre collaborateur direct de d'Estourelles dans l'affaire tunisienne : l'ambassadeur français à Londres, William Waddington, qui négocia en décembre 1883 – avec d'Estourelles -, l'abrogation des capitulations anglaises en Tunisie. Cet ancien Président du Conseil en 1879, occupait encore, - avec d'Estourelles - son poste de Londres quand il reçut en janvier 1891 le livre sur la Tunisie qu'il

²² « Je hais le vulgaire profane. » Horace, liv. III, ode I, vers 1.

²³ Ici, Jules Ferry commente le § 2 du chapitre V, II^{ème} Partie.

²⁴ Mot illisible.

²⁵ Lors de la révolte en mai 1882 d'Orabi Pacha, la flotte française se retire d'Alexandrie, laissant le champ libre aux Britanniques de rétablir le khédive Tewfik Pacha au pouvoir au Caire.

apprécia d'emblée : « Mon cher d'Estourelles ²⁶, J'ai achevé hier soir la lecture de votre livre, qui m'a vivement intéressé. L'ordonnance en est claire, et le récit animé ; le récit notamment des deux campagnes en Tunisie m'a paru particulièrement attachant et bien écrit. On voudrait quelques détails de plus sur l'action de Boulanger en Tunisie ; mais évidemment, le moment n'est pas venu d'en parler librement, non plus que les dessous des cartes du Congrès de Berlin. Mais, plus tard, vous pouvez en faire une seconde édition, lorsque quelques uns des auteurs seront morts. La plupart des journaux anglais ont publié des articles sur votre livre, et l'ont apprécié en termes favorables ; Florian a dû vous les envoyer. Je vous attends pour le 1^{er} Février, et j'espère que Madame d'Estourelles soit assez remise pour vous accompagner. Croyez à mes meilleurs sentiments, Waddington. »

Un autre acteur dans l'affaire tunisienne, le général Billot, était ministre de la Guerre en 1882 ²⁷, lors de la nomination de [15] d'Estourelles à Tunis. Il s'était, depuis, lié d'amitié avec le jeune et brillant diplomate, son cadet de 24 ans. Ce fut à son tour d'exprimer son enthousiasme à la lecture du livre sur la Tunisie dans une lettre datée de Rome ²⁸ où il se trouvait en mission diplomatique :

« Rome, le 11 mars 1891. Mon cher ami, Votre livre sur *la politique française en Tunisie* m'est parvenu par la valise du 2 mars. J'y ai consacré le peu de temps dont j'ai pu disposer depuis lors, et je m'empresse de vous dire l'intérêt passionné avec lequel je vous ai suivi. Vos premiers chapitres préparent si bien cette période de 1880-84, que j'ai vécue ! Vous avez composé magistralement l'histoire militaire, parlementaire et diplomatique de l'occupation, comme vous avez arrêté, ne varietur, le plan des réformes déjà accomplies ou encore à faire, rendant, chemin faisant, la justice due aux Ferry, aux Cambon et à leurs dignes collaborateurs. Votre livre est comme le mémorial et la charte de cette grande œuvre nationale. Des deux mains j'applaudis à vos conclusions. Tenons nous au protectorat, qui est l'instrument le plus parfait de la colonisation. Vous savez qu'à propos d'une autre

²⁶ D'Estourelles étant en vacances en France. Lettre du 21 janvier 1891, in ADS 12 J 427.

²⁷ Il connaîtra la célébrité lors de l'Affaire Dreyfus, quand il sera à nouveau ministre de la Guerre le 29 avril 1896 dans le nouveau Cabinet de Jules Méline. Dans *J'accuse... !* (1898), Zola s'en est pris au ministre de la Guerre : « J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable de ce crime de lèse- humanité et de lèse justice, dans un but politique et pour sauver l'état-major compromis. »

²⁸ In ADS, 12j 427.

entreprise de même genre, j'ai fait le même éloge du système, presque dans les mêmes termes. Que n'y a-t-on pensé jadis pour l'Algérie ! Coïncidence curieuse : vous avez fait pour la Tunisie ce que j'ai tenté pour le Tonkin. Je suis convaincu que notre travail à tous deux est utile et patriotique. Pour votre part, vous avez écrit un beau livre qui restera. Je suis heureux de vous en féliciter, et d'avoir cette bonne occasion de renouveler, mon cher ami, l'assurance de ma vieille sympathie et de mes sentiments tout dévoués, [signé :] Billot. Rappelez nous, je vous prie, ma femme et moi, au bon souvenir de Madame d'Estournelles. »

D'autres amis moins politiques furent sollicités par le jeune diplomate, comme l'homme de lettres Paul Bourget, un vieil ami qu'il connut du temps de leurs études à Louis-le-Grand, le vicomte Melchior de Vogüé, diplomate féru de littérature russe ²⁹, et surtout le célèbre philosophe et historien Hippolyte Taine, admiré par Nietzsche [16] et qui marqua toute une génération. Ils se sont connus sans doute à travers la Revue des Deux Mondes à laquelle ils collaborèrent ensemble. Taine prit soin de lui faire part de ses impressions sur le livre. Il partagea avec le diplomate son rejet de l'esprit de système hérité de la Révolution française qui se traduit en matière coloniale dans la pratique de l'assimilation. Et il rejoint aussi, curieusement, le point de vue de Jules Ferry sur l'inadéquation du parlement en matière de politique étrangère : « 23 rue Cassette. [Le] 22 mai 91. Cher Monsieur, Pardonnez-moi d'avoir tant tardé à vous remercier en connaissance de cause ; j'ai été absorbé par mon étude sur l'Eglise dont le dernier morceau paraîtra le 1^{er} juin à la R.D.D.M. C'est seulement depuis quinze jours que j'ai pu vous lire à tête reposée.

« On n'imagine pas un livre plus instructif ; je ne parle pas seulement pour moi qui suis un ignorant, en particulier sur cette question. Mais, tout homme qui, par intérêt privé, curiosité spéculative ou patriotisme, s'intéresse aux choses coloniales doit étudier votre ouvrage, comme aussi le gros volume de M. Leroy-Beaulieu. Je n'en finirais pas si j'énumérais les morceaux *suggestifs*, surtout ceux qui sont propres à mettre en suspicion notre manie française d'appliquer mécaniquement partout le système français, depuis notre procédure jusqu'à nos wagons.

²⁹ Sa réponse en date du 25 avril 1891 est embarrassée : « Excusez-moi si je ne vous ai pas écrit au sujet de votre volume ; il y aurait trop long à dire sur ces trois livres si nourris de faits et de réflexions, qui sont l'histoire détaillée d'une grande fondation coloniale [...], je me réserve de rendre en conversation les idées que votre bel ouvrage m'a suggérées. »

Mais, entre nous, l'historique contenu dans votre ouvrage laisse une impression encore plus fâcheuse. En matières si graves, pour des affaires qui exigent tant d'informations précises, tant de suite dans les idées, tant de tact, de prévoyance, de secret, quel gouvernement que celui de ministères instables, à la merci d'une chambre issue au suffrage universel et soumis aux impulsions de journaux comme nous en connaissons tant, aux impressions de la populace littéraire et politique qui parle, hurle dans le silence de la France laborieuse, occupée ailleurs, ignorante ou indifférente ! C'est merveilleux qu'on s'en soit tiré si bien, à Tunis, grâce à la persévérance de quelques hommes de tête et de cœur, dont vous étiez un. Encore merci et croyez-moi votre obligé à double titre, par le don de ce livre et par le plaisir aussi bien que le profit que j'en ai tiré. Your : *H. Taine*. » ³⁰

Cet hommage sincère et appuyé du célèbre académicien a sans doute pesé, conjointement à celui de Camille Rousset ³¹, - mais sans [17] doute aussi d'Ernest Renan -, dans l'attribution un an plus tard, le 28 mai 1892, du prix académique Théroutanne. Au moment où Taine faisait part de son admiration pour le livre, l'ancien ministre des Affaires étrangères Barthélemy Saint-Hillaire présente le 16 mai 1891 cette œuvre à l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Finalement, le premier tirage portera la signature : P. H. X., pour « Paul Henri X. » Puis, il ne sera plus possible de garder le *secret de Polichinelle*. Dans un nouveau tirage, seule la page intérieure du titre révélera enfin l'identité du X : « D'Estourelles de Constant », sans les prénoms, mais avec la mention : « Ouvrage Couronné par l'Académie française. *Prix Théroutanne*. ».

³⁰ In ADS 12j 427.

³¹ D'Estourelles a envoyé un exemplaire de son ouvrage à Rousset qui lui a répondu le 13 février 1891, en lui promettant de faire connaître auprès de ses confrères de l'Académie « le mérite particulier de votre excellent ouvrage, à leur dire tout le bien que j'en pense et le profit considérable que sa lecture m'a procuré. »

[18]

Quelques repères chronologiques

Tunisie

Carthage punique : IX^{ème} siècle av. J.-C.

Les Romains : II^{ème} siècle av. J.-C.

Les Vandales : 439.

Les Byzantins : 534.

Les Arabes : 670.

Les Aghlabites : 800.

Les Fatimides : 909.

Les Almohades : 1159.

Les Hafsides : 1230.

Protectorat espagnol : 1535.

Conquête ottomane : 1574.

Dynastie des Husseinites : 1705-1957.

La Conquête de la Tunisie

- 24 avril 1881 : Les troupes françaises franchissent les frontières algéro-tunisiennes au Nord. La marine bombarde Tabarka.

- 12 mai 1881 : Traité du Bardo.

- 9 juin 1881 : Décret beylical : le Résident de France devient l'unique intermédiaire entre le Bey et les consuls des puissances, devenant ainsi le vrai ministre des Affaires Etrangères.

- Juin 1882 : Paul Cambon se rend à Paris pour soumettre ses plans de protectorat. ³²

[19]

- Juillet 1882 : Cambon rentre à Tunis et fait signer au Bey le traité du 'protectorat'. ³³ Mais Cambon devait attendre le retour de Jules Ferry à la tête du Gouvernement français, le 21 février 1883, pour voir son projet aboutir avec la Convention de la Marsa.

- 27 octobre 1882-1906 : Règne d'Ali Bey.

- 4 février 1883 : Décret beylical : Création de la fonction du Secrétaire Général du Gouvernement tunisien, dirigeant le personnel des bureaux de l'Administration centrale tunisienne, lisant les lettres administratives du Premier ministre, par qui lois, décrets et règlements sont présentés et promulgués. Il exerce auprès du Premier Ministre les mêmes fonctions exercées par le Résident Général auprès du Bey. Cette fonction est confiée à Maurice Bompard.

- 23 mars 1883 : Le Bey inaugure les nouveaux locaux de l'administration centrale à la Casbah.

- 8 juin 1883 : Convention de la Marsa : le Bey accepte à l'avance et sans réserves toutes réformes administratives, judiciaires et financières décidées par le gouvernement français.

- Décembre 1883 : L'Angleterre renonce aux Capitulations contractée avec le Bey de Tunis.

³² C'est là qu'il eût l'idée de faire signer au Bey un traité de 'protectorat' : « Je veux partir [de Paris] avec un traité en poche établissant le *protectorat*, garantissant la dette et supprimant les Capitulations. Je voudrais le faire signer au Bey en lui remettant son sabre. C'est pour arriver à cela que je reste [encore à Paris]. La chose vous paraît énorme, elle est possible. » Lettre de Cambon à d'Estourelles du 11 juin 1882, in Paul Cambon, *Correspondance*, I/174.

³³ « J'ai fait au Bey tout un exposé de la situation. Mustapha [Ben Ismaïl, Premier ministre] l'avait admirablement préparé. Le pauvre homme était là avec son Premier ministre et son ministre de l'Intérieur. Il m'a prié de l'assurer que ses droits de souveraineté seraient respectés, que la justice serait rendue en son nom, etc., je lui ai dit que c'était là mon avis et que je le ferai prévaloir auprès du Gouvernement français, enfin après un peu de façons il a fini par signer. Maintenant il faut voir si Freycinet [Président du Conseil] va présenter cela aux Chambres. S'il ne le faisait pas, j'aurais une situation un peu fausse. » Lettre de Cambon à Mme Cambon, du 8 juillet 1882.

- 31 mars 1884 : Paul Cambon prit la parole à la Chambre des Députés pour défendre la ratification de la Convention de La Marsa. Au cours des débats, Jules Ferry intervint contre les annexionnistes, et défendit le système du protectorat, « le plus économique et imposant au Gouvernement français le moins de charges et de responsabilités. ».

- 4 octobre 1884 : Des Contrôleurs civils sont nommés dans les villes et sur les tribus.

- 10 novembre 1884 : Délégation au Résident du pouvoir d'approuver au nom du Gouvernement français la promulgation et la mise à exécution de tous les décrets beylicaux.

[20]

- 23 mai 1885 : C'est au résident français que Playfair, le nouveau consul anglais à Tunis, remet ses lettres de créances, alors qu'il se contente d'une visite de courtoisie chez le Bey.

- 23 juin 1885 : Le Résident est élevé au grade de Résident Général. Il est déclaré dépositaire des pouvoirs de la République dans la Régence. Il a sous ses ordres les commandants des troupes de terre et de mer, tous les services administratifs concernant les Européens et les Indigènes. Les Bey, le Premier Ministre et les Caïds règnent fictivement, leurs pouvoirs étant exercés respectivement par : le Résident Général, le Secrétaire Général du Gouvernement et les Contrôleurs civils.

- 15 novembre 1886 : Paul Cambon quitte la Tunisie. Massicault prend sa relève.

- 23 avril 1887 : Jules Ferry visitant le lac de Bizerte sur une embarcation, où les travaux du nouveau port militaire venaient de commencer, a lancé à l'adresse de ses compagnons : « Ce lac, à lui seul, vaut la possession de la Tunisie tout entière ; oui, messieurs, si j'ai pris la Tunisie, c'est pour avoir Bizerte. » ³⁴

³⁴ in Le Nouveau Port de Bizerte (Tunisie), Paris, 1903.

[21]

Paul D'Estournelles de Constant

- 22 novembre 1852 : Naissance à La Flèche, (petit neveu de Benjamin Constant).
- Etudes secondaires au Lycée Louis-le-Grand.
- Etudes supérieures : Droit et cours de l'Ecole des Langues Orientales. Séjours à Athènes et voyages en Turquie.
- Mars, décembre 1874 et décembre 1875 : demandes d'admission au Ministère des Affaires Etrangères en qualité « d'attaché surnuméraire à la direction politique ».
- Dès 1875 : publication de divers essais littéraires et historiques sur la Grèce et l'Angleterre.
- 29 juillet 1876 : reçu 3^{ème} au concours du Ministère des Affaires Etrangères.
- 2 juin 1878 : nommé à la disposition du délégué français près la Commission internationale chargée de la délimitation des frontières du Monténégro.
- 26 octobre 1880 : nommé secrétaire d'Ambassade à Londres.
- 1^{er} mars 1882 : Un Arrêté le désignant Secrétaire près de Paul Cambon qui vient d'être nommé Ministre Résident à Tunis.
- 2 avril 1882 : arrivée à Tunis de d'Estournelles à bord de l'*Hirondelle*, en compagnie de Paul Cambon et de Maurice Bompard son secrétaire à la Préfecture de Lille.
- 24 avril-6 mai 1882 : D'Estournelles assure l'intérim à la tête de la Résidence, en l'absence de Paul Cambon parti en tournée à l'intérieur de la Tunisie ³⁵.

³⁵ Cette importante tournée d'inspection de Paul Cambon eut lieu dans le cadre de la préparation des mesures qu'il devait suggérer à Paris pour l'instauration du régime du protectorat. Il visita : Zaghouan, Sousse, Kairouan, Sfax, Gabès, Djerba, Zarzis. Et au retour : Mahdia et Monastir. Par chance, il a été accompagné dans ce tour de la Tunisie par l'Académicien Gabriel Charmes qui nous en livre des détails et des impressions sur l'état d'esprit des habitants en ces lendemains de la défaite de la résistance tunisienne. « Je résumerai d'un mot

[22]

- 20 août 1882 : Note d'appréciation de Paul Cambon rédigée à Tunis : « Le Baron d'Estourelles a du charme dans l'esprit et de la sûreté dans le jugement. Il est en outre entièrement consciencieux. Je le crois appelé à réussir dans tous les postes où on l'enverra. »

- 21 novembre 1882 : Sur recommandation de Cambon, il est nommé chevalier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur en « témoignage du gouvernement pour le zèle efficace qu'il emploie au service de la République ».

- 26 décembre 1882 : Décès de sa mère Henriette, à la Résidence française. Elle venait d'un séjour en Egypte auprès de sa fille Louise d'Estourelles, qui a épousé en octobre 1880 le célèbre égyptologue Gaston Maspéro. L'extrême onction fut donné par le Cardinal Lavignerie.

cette impression : la Tunisie est complètement conquise, notre domination y est partout acceptée, et si nous y rencontrons désormais des résistances, c'est du dehors et non à l'intérieur qu'elle viendront. [...] Il existe encore, à la vérité, dans les villes du littoral, où la population européenne est nombreuse et influente, un parti qui refuse de reconnaître notre autorité. Mais partout où les Arabes sont seuls nous ne rencontrons pas la moindre opposition. Nos rapports avec eux sont emprunts d'une sorte de cordialité. La population nous préfère aux fonctionnaires du Bey, qui l'opprimaient indignement. Elle ne demande qu'à rester sous notre domination. [...] Nous en sommes emparés [de Kairouan] sans coup férir ; et maintenant nos troupes y habitent comme dans une ville française, au milieu d'une population, attristée sans doute, mais absolument résignée au sort qui la frappe. Il n'y a pas d'étrangers, pas de consuls, pas de capitulations à Kaïrouan : aussi jamais un de nos soldats n'y a été attaqué dans les rues, ainsi que cela arrive sans cesse à Tunis et dans les villes du littoral, jamais un conflit quelconque ne s'y est élevé entre l'autorité française et les habitants ; les mosquées sont ouvertes aux visiteurs ; l'aumônier du corps d'armée promène dans toutes les rues sa soutane chrétienne ; la tolérance est complète de part et d'autre ; vainqueurs et vaincus entretiennent les uns avec les autres des relations presque amicales. [...] Enfin, tout à fait au Sud, à Zarzis, en plein pays des nomades, si l'on rencontre quelques esprits hésitants, si des hommes avisés vous posent quelques questions embarrassantes, c'est uniquement parce qu'il arrive chaque jour de fausses nouvelles de la Tripolitaine, parce que l'annonce incessante du départ de l'armée française et de la prochaine intervention turque inspire de vives inquiétudes aux tribus qui se sont soumises à notre domination et qui redoutent de terribles représailles le jour où nous les abandonnerons à leurs ennemis. [...] Je ne vous dis rien du pays des Khroumirs, quoiqu'il soit aujourd'hui un des plus pacifiés et des plus pacifiques, en même temps qu'un des plus fertiles de la Régence, parce que je n'y ai pas encore été. [...] L'insurrection est aujourd'hui refoulée à l'extrême sud de la Régence, au-delà de la ligne des chutout [= Chotts] [...], et sur le territoire de la Tripolitaine [...] si la grande et belliqueuse tribu des Ouerghemma ne s'est point encore soumise à notre domination, elle n'est point entrée non plus directement en révolte. On affirme qu'elle est fort hésitante... Les Arabes de Tunisie sont très doux, très timides, mais que c'est précisément à cause de cela qu'ils se révoltent dès qu'ils croient avoir affaire à de plus timides qu'eux. Ils deviennent alors, suivant l'expression vulgaire, des moutons enragés. » In Gabriel Charmes, *La Tunisie et la Tripolitaine*, Paris, 1883, p. 45-65.

- Décembre 1883 : Sur l'initiative de Paul Cambon, d'Estourelles est envoyé à Londres auprès de Waddington, Ambassadeur français à Londres, pour négocier avec le Foreign Office la suppression des capitulations. Paul Cambon : « J'ai reçu de d'Estourelles [à Londres] non pas des lettres mais de véritable mémoires. Il a parfaitement bien [23] mené les choses. Il a miné Reade [Consul à Tunis] tant qu'il a pu. Tout le Foreign Office est monté contre le malheureux. Je lui ai télégraphié de rester à Londres tout le temps nécessaire. Je veux avoir l'abrogation des capitulations anglaises pour le 1^{er} janvier. Nous touchons au but. » ³⁶

- 28 décembre 1883 : « On m'apporte une dépêche chiffrée de d'Estourelles ainsi conçue : 'Réjouissez-vous et embrassez Depienne [Directeur des Finances tunisiennes]. Reade et Broadley écrasés. Quitterai Londres mardi' L'affaire est donc terminée. » ³⁷

- 29 Décembre 1883 : Waddington, l'Ambassadeur français à Londres, rend compte à Jules Ferry, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères, de la réussite de l'opération : « Ainsi s'est terminée cette laborieuse négociation ; la résolution prise enfin par le gouvernement anglais déterminera, je l'espère, les autres Puissances à suivre son exemple, et j'ai tout lieu de croire que l'Allemagne et l'Autriche ne feront pas longtemps attendre leur adhésion. Avant de clore cette dépêche, je tiens à vous dire, M. le Président du Conseil, combien m'a été précieux le concours de M. d'Estourelles. La connaissance profonde des affaires tunisiennes, l'étude minutieuse qu'il avait faite des différentes réclamations lui ont permis de répondre séance tenante à toutes les objections de fait et de droit. S'il n'eût pas été ici, il m'aurait fallu vous demander à chaque fois des renseignements de détail et risquer ainsi de prolonger la négociation d'une façon fâcheuse. Sans M. d'Estourelles, il m'eût été impossible de tout terminer pour le 1^{er} janvier. De plus, dans la discussion qu'il a soutenue contre Sir Julian Pauncefote ³⁸, lui-même ancien consul-juge et très versé dans le droit consulaire, M. d'Estourelles s'est montré plein de ressources et a fait preuve de fermeté autant que d'habileté. Je suis heureux de pouvoir le recommander à toute la bienveillance e votre Excellence. » ³⁹

³⁶ Paul Cambon à Mme Cambon, La Marsa, le 18 décembre 1883.

³⁷ Paul Cambon à Mme Cambon, du 28 décembre 1883.

³⁸ Sous-Secrétaire d'Etat anglais aux Affaires Etrangères.

³⁹ Archives MAE, Personnel 2^o série, 1291.

- 16 janvier 1884 : D'Estournelles assume un long intérim à la Résidence durant le voyage de Cambon en France.

- Avril 1884 : Au cours de cet intérim, le Général Boulanger est nommé Commandant de la Division d'Occupation en Tunisie, en remplacement du Général L. Forgemol. Celui-ci écrit à d'Estournelles une lettre datant de Nantes, le 21 avril 1884, se félicitant de cette [24] nomination : « Je connais depuis longtemps le G[énéral] Boulanger et je souhaite que la Tunisie le conserve longtemps. Il y sera, pour sûr, promptement et hautement apprécié. Vous, qui l'avez vu dès son arrivée, vous êtes déjà de mon avis. »⁴⁰ le Gén. Forgemol nous fait savoir à travers cette lettre que l'idée du départ de d'Estournelles de Tunis était à l'ordre du jour : « Je pensais que votre séjour dans la Régence ne se prolongerait pas et que j'aurais, à bref délai, à vous envoyer mes félicitations sur une destination nouvelle et plus importante.

« Aujourd'hui, les Capitulations sont supprimées, les projets de Mr le Ministre Résident viennent d'être décrétés par le Parlement, le long intérim auquel vous avez été tenu par suite des retards apportés à les voter, va prendre fin et le retour de Mr Cambon doit être, au dire de plusieurs Journaux, suivi de votre nomination à un poste élevé de la Diplomatie. » Et de terminer sa lettre par cet espoir : « Je n'ai pas besoin de vous dire, cher Monsieur, qu'en ma qualité d'ancien *Tounsi*⁴¹, je suis attentivement dans la Presse tout ce qui a trait à la Régence où je suis encore par le cœur et que je souhaite toutes prospérités à tous ceux que j'ai vus travaillant au bien de ce pays qu'on peut regarder actuellement comme une terre française. »

- 24 mai 1884 : Il écrit de Tunis à son ministre des Affaires Etrangères : « je ne puis plus vous dissimuler que la situation que j'ai été heureux et honoré d'occuper ici s'est profondément modifiée à mesure que notre occupation s'est affermie : elle est telle aujourd'hui qu'elle équivaut pour moi à un changement de carrière : je demande à votre Excellence de ne pas me laisser plus longtemps à Tunis. »⁴²

⁴⁰ Lettre communiquée aimablement au présentateur de cette édition par M. J. Le Guillard.

⁴¹ Souligné dans le manuscrit. *Tounsi*, mot arabe signifiant : Tunisien.

⁴² Il est difficile de déterminer les raisons réelles de cette décision de quitter Tunis. En tout cas, il est intéressant de relever la conscience prise par d'Estournelles de voir transformer la

- 14 juin 1884 : D'Estourelles quitte définitivement la Tunisie. Il est remplacé à son poste de Délégué à la Résidence générale par Maurice Bompart.

- 15 juillet 1884 : Arrêté du Président du Conseil, le nommant auprès de la délégation de la République française à La Haye. D'Estourelles quitte aussitôt la Tunisie.

- 25 juin 1885 : Mariage protestant à Paris, avec Mlle Berend, née en Angleterre. Deux témoins prestigieux : le célèbre orientaliste [25] Ernest Renan et l'ancien ministre des Affaires Etrangères et vrai initiateur de l'occupation de la Tunisie : Barthélémy Saint-Hillaire.

- 1887-1890 : Retour au Ministère des Affaires Etrangères en tant que Sous-Directeur adjoint pour l'Indochine et l'Afrique où il gère la création du port militaire de Bizerte.

- 29 janvier 1888 : Nommé Commissaire spécial de la section des Pays placés sous le Protectorat de la France à l'Exposition universelle de 1889.

- 6 novembre 1892 : Dès que d'Estourelles apprend à Londres la mort de Massicault, successeur en 1886 de Paul Cambon à la Résidence Générale à Tunis, il propose immédiatement à son ministre, Alexandre Ribot, ses services pour sa succession : « Monsieur le Ministre [des Affaires Etrangères], la mort si inattendue de notre pauvre ami Massicault m'afflige autant qu'elle me surprend. C'est une perte qu'il sera difficile de réparer. Je ne me dissimule pas que la tâche de son successeur sera lourde, mais je suis trop profondément attaché à la Tunisie pour ne pas venir me mettre à votre disposition si vous croyez pouvoir utiliser l'expérience que j'ai acquise en m'associant depuis ses débuts à l'œuvre de notre Protectorat. Pendant ces dix années d'une étude que j'ai poursuivie presque sans interruption soit à Tunis, soit à Paris au Ministère, soit ici même [à Londres] en achevant mon livre, j'ai pu prêter à la critique, mais non au reproche et personne, même à Tunis où l'opinion a été pourtant bien divisée, n'a pu dire que les intérêts du Protectorat n'étaient pas sous bonne garde entre nos mains. Je suis prêt à consacrer de nouveau à l'œuvre qui aura été celle de ma jeunesse toutes mes forces et tous mon dévouement si vous me croyez digne de ce poste de confiance et

nature de sa fonction : d'un simple diplomate, le *protectorat* l'a transformé en véritable homme d'Etat.

je vous prie d'agréer, en tous cas, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon bien sincère et respectueux dévouement. D'Estournelles de Constant. » ⁴³

- 24 avril 1895 : lettre de démission à G. Hanotaux, Ministre des Affaires Etrangères : « C'est avec une émotion profonde que je me résous, en pleine activité, à abandonner ma carrière. Vous savez, Monsieur le Ministre, quelle ardeur passionnée j'ai toujours mise à servir mon pays à l'étranger. Il faut, pour me décider à un pareil sacrifice, que j'aie la conviction bien ferme de pouvoir lui être plus utile aujourd'hui à l'intérieur. » ⁴⁴

[26]

- 18 mai 1899 : Participe aux côtés de Léon Bourgeois à la Première Conférence de la Paix à La Haye qui décida le 29 juillet 1900 la création d'une Cour d'Arbitrage International, dont d'Estournelles fut nommé membre.

- 1900-1904 : intense activité de propagande européenne pour la paix, préparant le Congrès Universel de la Paix tenu à Glasgow du 10 au 14 septembre 1904.

- 26 mars 1903 : Crée le *Groupe parlementaire de l'arbitrage international*.

- 1906 : Lance sa publication : *La Conciliation Internationale*.

- 1907 : Participe à la Seconde Conférence de la Paix.

- 9 décembre 1909 : Reçoit le neuvième Prix Nobel de la Paix. Jørgen Gunnarsson Løvland, Président du Comité Nobel, prononça à cette occasion un discours où, pour motiver l'attribution du Prix, il évoqua l'œuvre coloniale de d'Estournelles ainsi que son livre sur la Tunisie : « A vingt-neuf ans, il devint le Secrétaire Général de la Régence à Tunis. A la lumière de son expérience, il écrivit *La Politique française en Tunisie*. Durant son séjour à Tunis, il mit en œuvre une organisation de grande valeur. »

- Février 1921 : Réintègre le Sénat au sein du Groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

- 15 mai 1924 : Décède à Paris à l'âge de soixante-douze ans, après 18 ans de carrière diplomatique et trente ans d'activité politique.

⁴³ Lettre en date du 6 novembre 1892, in MAE, Personnel, 2° Série, 1291.

⁴⁴ MAE, Personnel, 2° série, 1291.

- Février 1925 : Un comité se crée pour lancer un appel à souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de Paul d'Estourelles de Constant. Le Comité d'Honneur est présidé notamment par Gaston Doumergue, Président de la République, Ramsay Mac Donald, Premier Ministre d'Angleterre, Général Nollet, Ministre de la Guerre, Steeg, ancien ministre, Gouverneur Général de l'Algérie, et des dirigeants de la Ligue des Droits de l'Homme.

- 13 juillet 1930 : inauguration au Mans du monument à la mémoire de d'Estourelles, œuvre du sculpteur Paul Landowski.

[27]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

INTRODUCTION ⁴⁵

[Retour à la table des matières](#)

L'histoire des cinquante dernières années de la Tunisie n'est qu'un chapitre de notre histoire contemporaine, un chapitre qui finit bien. On y voit la France lutter contre .des difficultés de toute sorte et, après bien des faiblesses et des fautes, affirmer cependant sa force expansive, sa vitalité. Les fautes sont au début, à l'époque où le gouvernement français semble devoir imposer pour longtemps en Europe une autorité bien puissante sinon dominante, fautes d'autant plus graves qu'elles passent inaperçues. Les conséquences s'en font rapidement sentir, et notre politique a consisté, depuis 1870, à les réparer.

Cette histoire se divise d'elle-même en trois périodes. En premier lieu nous assistons à la ruine de la Régence, ruine inévitable et qui est le résultat à la fois de notre voisinage et de nos conseils, des efforts que nous dûmes faire pour encourager les beys à abandonner leurs vieilles traditions et à adopter des institutions européennes qu'ils étaient incapables d'appliquer, de comprendre, et qui ne leur convenaient pas plus qu'à leur pays. Isolés, faibles, sans instruction, ces princes orientaux finirent par mettre leur amour-propre à nous [28] imiter, ils adoptèrent même une Constitution. Mais comme ils n'admiraient en fait dans notre civilisation que le luxe, les abus, c'est de ce luxe surtout qu'ils entendirent parer leur règne, et ils s'imaginèrent entrer dans la voie des réformes parce qu'ils construisirent

⁴⁵ Ici commence le livre de d'Estourelles que nous reproduisons identiquement à l'original de 1891. Toutes les notes sont de l'auteur, sauf indication contraire.

des palais à l'européenne et qu'ils les peuplèrent de fonctionnaires, d'uniformes plutôt, taillés sur le modèle des nôtres. Ces dépenses épuisèrent vite le trésor d'abord, puis le pays, car, loin de les restreindre, nous contribuâmes à les augmenter. En dix ans, depuis la guerre de Crimée, à laquelle le bey crut, pour son malheur et pour le nôtre, devoir participer. Jusqu'en 1864, on peut dire que la Tunisie passe sans transition de la richesse à la misère, le peuple affamé, dépouillé, s'insurge, et tout ce pays si largement ouvert naguère à l'influence française devient pour nos possessions algériennes d'un voisinage très dangereux. Il échappe à toute autorité, surtout à la nôtre, car on nous y rend responsables de l'insuccès des réformes que nous avons préconisées. La France est dès lors placée dans cette alternative d'intervenir ou d'abdiquer sa prépondérance. Intervenir en 1864, il n'y faut pas songer ! Combien à cette époque la Tunisie est chose secondaire dans nos préoccupations ! L'Empire, déjà ébranlé au dedans, est dominé à l'extérieur par la nécessité de se dégager coûte que coûte du côté du sud pour concentrer son attention et au besoin ses forces vers le nord-est. Nous venons d'abandonner la Syrie. Nous évacuons Rome. La Pologne, le Danemark espèrent en vain notre assistance. L'Italie n'est pas satisfaite, Rome, Venise lui manquent. Elle a fait appel à l'Angleterre, et c'est de Berlin qu'elle attend dorénavant le secours qui lui permettra de compléter, sans nous, son unité. Notre horizon est donc bien sombre en 1864, et le Mexique, [29] sans parler de la Cochinchine à peine conquise, de l'Algérie alors ravagée par une insurrection formidable, nous immobilise une armée.

Rien d'étonnant par suite à ce que nous assistions, jusqu'à la guerre franco-allemande, à l'éclipse presque brutale de notre prestige en Tunisie. Nous y mesurons avec tristesse le terrain que notre représentant, quel que soit son mérite, perd chaque jour. Notre affaiblissement, ce mal secret que nous essayons de cacher en France, moins à nos voisins qu'à nous-mêmes, se révèle à Tunis dans toute sa gravité. L'agent anglais d'abord, puis l'agent italien, dominant le nôtre auprès du bey. La division les empêche heureusement de mettre à profit nos désastres en 1870, et nous devons à l'Angleterre de nous avoir aidés, à cette époque, à arrêter l'Italie sur le chemin de Tunis.

Cette crise redoutable passée, la France vaincue reconquiert peu à peu la place qu'elle avait cessé d'occuper au lendemain de ses victoires, si bien que le jour où la ruine du bey apparaît enfin comme irrémédiable, elle seule a qualité pour intervenir avec l'assentiment explicite ou tacite de la plupart des grandes puissances.

* *

Notre intervention fera l'objet de la seconde partie de cette étude. Après bien des hésitations, des atermoiements l'expédition de Tunisie fut entreprise, elle faillit être terminée en trois semaines, mais des difficultés surgirent moins à l'étranger, moins dans la Régence même qu'en France à la Chambre des députés, dans la presse, où le gouvernement vit croître le nombre de ses adversaires, alors qu'il avait [30] le plus besoin de sa liberté d'action, et voulut en finir trop vite, des élections générales étant prochaines. Une partie de nos troupes furent rappelées de Tunisie après le traité de Kassar-Saïd, presque aussitôt une insurrection éclata simultanément dans le sud de la Régence et dans la province d'Oran. La campagne fut à recommencer. Les élections se firent au milieu d'une agitation extrême, et le ministère, qui avait en somme préparé et mené à bonne fin les deux expéditions auxquelles nous devons le complément de nos possessions de l'Afrique du Nord, dut se retirer devant la nouvelle Chambre. Cette période de notre histoire est pleine d'enseignements, elle offre pour ainsi dire un spécimen de toutes les difficultés qui attendent un gouvernement ment parlementaire assez hardi pour entreprendre une expédition coloniale, les risques qu'il court, surtout dans un pays qui a Paris pour capitale, qui se démoralise comme il s'enthousiasme, et dont la population, tout entière armée pour la défense du territoire, suit avec une impatience fébrile les péripéties d'une campagne lointaine dont elle ne comprend pas toujours l'intérêt.

Le gouvernement qui, pour montrer quelque esprit de suite, doit commencer par durer, tient forcément compte de ces manifestations, mais dans quelle mesure ? S'il est trop ferme, trop absolu, on menace de le renverser, mais s'il laisse l'opinion s'associer à son action, la précipiter ou l'entraver suivant la nature des nouvelles que répandent à tout instant les agences télégraphiques et les journaux, elle lui enlève bientôt, et avec raison, sa confiance, et tend à prendre elle-même en main une direction qu'elle est incapable d'exercer avec constance, avec sang-froid. Ces inquiétudes de l'esprit public, nous pourrions dire de l'esprit parisien, car c'est à Paris surtout qu'elles se manifestent, [31] compliquèrent beaucoup notre expédition de Tunisie sans la faire échouer cependant; elles eurent un peu plus tard des conséquences autrement graves en Extrême-Orient, et il est trop clair qu'il

faudra de plus en plus compter avec elles pendant la période d'expansion qui s'ouvre pour nous comme pour toute l'Europe tant en Afrique qu'en Asie.

En revanche, c'est un spectacle réconfortant que de voir nos colonnes, si péniblement constituées faute d'une armée coloniale, mais solides et vaillantes une fois en marche, dans la première comme dans la seconde expédition, avec leurs jeunes recrues conduites, sous la pluie et sous le soleil, par des généraux vraiment patriotes qui sacrifièrent le plaisir et la gloire de combattre au soin de ménager le sang de leurs soldats. Nous assisterons enfin à la pacification des esprits, dans la Régence d'abord, en France ensuite, où l'opinion, successivement occupée de l'Égypte, de Madagascar, du Tonkin, oublia presque complètement la Tunisie une fois conquise et laissa le gouvernement libre d'en poursuivre à sa guise la régénération.

* *

La troisième et dernière partie sera consacrée à l'exposé des réformes qui ramènèrent en moins de cinq années de calme et de silence la prospérité dans les finances tunisiennes, l'ordre dans le pays.

La conquête de l'Algérie nous avait coûté trop de sang et trop de milliards. Aujourd'hui encore cette admirable terre, devenue française [32] et mise en valeur, reçoit cependant chaque année de la métropole une subvention indirecte de plus de 70 millions. L'entretien seul de notre dix-neuvième corps d'armée constitue pour le budget français une dépense annuelle d'environ 56 millions, la garantie des chemins de fer algériens s'élève à plus de 16 millions. Les dépenses de notre colonie en 1885 atteignirent 113 millions, les recettes 40 millions seulement. Ces chiffres seuls expliquent que le gouvernement de la République y ait regardé là deux fois avant de faire occuper la Tunisie, et ne s'y soit résigné qu'à la dernière extrémité, bien décidé du moins à profiter d'une expérience si chèrement acquise.

Sa première préoccupation étant d'éviter l'effusion du sang, la dépense, les circonstances lui ayant permis d'autre part d'agir sur les sujets rebelles du bey par une imposante démonstration militaire plus que par les armes, sa volonté bien arrêtée devait être de ne pas annexer le pays, de n'en faire à aucun prix un quatrième département algérien. Ainsi se produisit, pour ainsi dire nécessairement, un retour aux principes de colonisation de Dupleix, parce qu'ils étaient justes, ainsi devait finir par s'imposer le système du protectorat.

Mais cette évolution qui paraît simple en théorie était infiniment compliquée, laborieuse dans l'application et d'une réussite très problématique. En effet, nous aurons vu dans la seconde partie de ce travail que la conquête fut relativement facile, il ne vient d'ailleurs à l'esprit de personne de comparer les difficultés qui nous attendaient quand pour la première fois nos troupes mirent le pied dans les Etats barbaresques et celles que, cinquante ans plus tard, elles rencontrèrent en pénétrant par nos routes et nos chemins de fer de la région de Constantine chez notre faible voisin de Tunisie, dans un pays de [33] culture, accessible de tous les côtés, sauf au sud, ouvert au nord et à l'est sur le lac méditerranéen. Cependant bien des erreurs étaient à craindre et furent évitées. Quelque sage que fût le plan de campagne, l'exécution pouvait en être moins prudente, nos troupes pouvaient se laisser entraîner par leur ardeur, et, poussant plus loin qu'il ne convenait la répression, bouleverser le pays, en achever la ruine, alors il eût bien fallu modifier nos projets d'administration. Ces projets, d'ailleurs très vagues au début, étaient simples, modérés, mais là encore le plan n'avait de valeur sérieuse qu'autant qu'il serait bien exécuté. Il le fut admirablement. La modération qu'avaient montrée nos généraux, nos administrateurs l'imitèrent et la surpassèrent.

M. Roustan, et après lui M. Cambon qui fut l'organisateur du protectorat, pouvaient considérer avec dédain le vieil édifice vermoulu du gouvernement tunisien et demander qu'on achevât de le détruire, pour y substituer un monument neuf, digne de la France. Quelle confiance pouvaient-ils accorder à une administration qui nous était surtout connue par ses abus, dont non seulement les Européens, mais les indigènes se plaignaient ? La conserver, n'était-ce pas nous exposer à hériter de son impopularité, à mécontenter tout le monde ? En la remplaçant, au contraire, de fond en comble, ne donnerait-on pas satisfaction à l'opinion générale, en France tout au moins, où l'on justifierait ainsi la nécessité de notre intervention ?

Tout remplacer, c'était là la faute qu'il était tentant de commettre, faute irréparable à laquelle pourtant on eût applaudi, d'abord parce qu'elle avait toutes les apparences d'un projet grandiose, mais aussi parce qu'elle eût donné satisfaction à la multitude de ceux qui, ne trouvant plus pour eux-mêmes ou pour leurs protégés d'emplois dans [34] l'administration métropolitaine, attendaient du gouvernement qu'il leur ouvrît un champ nouveau en Tunisie. Heureusement l'administration beylicale valait mieux que sa réputation. Elle était ancienne, mais solide, et som-

me toute acceptée, sinon populaire, dans le pays. Appropriée au caractère, aux traditions, au culte de populations nouvelles pour nous, moitié nomades, moitié sédentaires, et que nous ne pouvions espérer connaître aussi bien qu'elle avant longtemps, elle comptait des fonctionnaires d'élite, en très grand nombre, mais qui, n'étant plus payés, vivaient au jour le jour, dans la dépendance de quelques chefs tout-puissants, presque tous étrangers d'ailleurs au pays qu'ils avaient mis en coupe réglée. Ecarter des affaires ces derniers, personnages malfaisants, détestés, utiliser l'expérience et l'autorité des autres, en les contrôlant, en leur assurant une situation stable, en les intéressant par suite à consolider l'édifice qui les avait si mal abrités jusqu'alors et que nous entreprenions de restaurer ; appeler à nous, en un mot, pour gouverner sous notre direction, ceux-là mêmes dont les indigènes étaient habitués à écouter la voix, ceux qui, de père en fils, commandaient déjà dans le pays, et qu'il ne fallait par suite, à aucun prix, jeter avec leur clientèle dans l'opposition : tel était le secret d'administrer la Tunisie selon le vœu de l'opinion, c'est-à-dire paisiblement et à bon marché. Tel fut l'esprit suivant lequel fut organisé le protectorat.

Avec quel succès, on le sait. En 1881, nous avons trouvé les finances dilapidées, la corruption régnant en maîtresse au Bardo, le bey lui-même accablé de dettes et de procès, la population diminuée de moitié par la disette et les exactions. En moins de cinq ans cette même administration régénérée, surveillée par un très petit nombre de [35] chefs de service français, avait entrepris de grands travaux publics, rappelé les émigrés, dégrevé les impôts, payé des indemnités, son budget se soldait par des excédents, bien plus, en prévision d'une mauvaise récolte et pour ne point arrêter sa marche en avant, elle avait constitué un fonds de réserve représentant une année de recettes économisées, une année d'avance, quel Etat européen n'envierait pas cette situation ?

Cependant le fait de ne pas amener en Tunisie, à la suite de nos troupes, une armée de fonctionnaires français, le fait de nous être contentés d'une administration indigène qui savait faire rentrer les impôts, ne suffit pas pour expliquer une régénération si rapide de la Régence. Nous étudierons donc par quelle série de réformes prudentes, par quels ménagements à la fois et quelles exécutions hardies le gouvernement protecteur a fait cesser l'anarchie et le déficit, comment il a eu raison du fanatisme et de la défiance des Arabes, des résistances des étrangers, des exigences même de quelques Français naturellement hostiles à l'esprit du

nouveau régime, comment il a transformé enfin la Tunisie sans autres ressources que celles qu'il a pu tirer de ses ruines.

Nous aurons achevé ainsi l'histoire de notre nouvelle conquête, et montré une fois de plus que la France est apte à coloniser. L'avenir de la Régence, désormais associé au nôtre, est entre nos mains. Aussi longtemps du moins que ces mains seront fortes, il dépendra de notre sagesse de continuer, sans nous attirer de mécomptes, une œuvre qui fut si heureusement commencée et dont nous pouvons tirer de grands avantages. Ce siècle, en finissant, nous a condamnés à de dures épreuves, n'est-ce pas cependant un remarquable signe de vitalité, de [36] jeunesse même, que cette force généreuse d'expansion qui nous pousse encore aujourd'hui, comme autrefois, — si réduite que soit notre population, si innombrable que soit celle d'autres puissances, telles que l'Angleterre, les Etats-Unis, la Russie, — à donner cependant et le signal et l'exemple de la colonisation au nord du dernier continent qui soit resté si longtemps fermé à l'Europe ? L'Amérique septentrionale et ce qu'on appelait les Grandes Indes en Asie furent les premières conquêtes de notre génie colonial, de cette initiative qu'on va jusqu'à nous contester. Nous n'en avons conservé que la gloire, après les avoir méconnues. Ces expériences ne nous ont pas découragés, et, depuis près d'un siècle, l'Afrique à son tour nous attire. Ce fut d'abord par nos établissements en Egypte que nous prîmes pied sur ce terrain nouveau, par l'Egypte où l'influence française fut si féconde, et là encore si mal récompensée. Puis vint l'expédition d'Alger, la Méditerranée purgée de ses pirates, transformée en un lac paisible, ouvert à tous les pavillons, ce fut aussi le Sénégal, mais on peut dire que notre expédition de Tunisie et son succès rapide, incontesté, décidèrent celles des nations européennes qui jusqu'alors n'étaient que continentales à exercer en Afrique leur activité. Puissions-nous, cette fois, ne pas nous contenter du souvenir de ces conquêtes ! Ce livre contribuera peut-être à les faire apprécier, à faire bien connaître celle qui nous a le moins coûté, celle qui fut à la fois la plus nécessaire et la plus heureuse, et dont la France a déjà le droit de s'enorgueillir.

P. H. X.

[27]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Première partie

AVANT L'INTERVENTION

[Retour à la table des matières](#)

[37]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Première partie. Avant l'intervention

Chapitre I

La Constitution (1854-1861)

[Retour à la table des matières](#)

Notre siècle de civilisation devait être fatal aux beys de Tunis. Ils ne pouvaient devenir nos voisins et rester barbares, stationnaires, d'autant moins qu'ils applaudirent à nos victoires sur leur ennemi héréditaire le dey d'Alger. De notre côté, nous n'étions pas maîtres de nous désintéresser de leur conduite ; nous avions besoin de voir régner dans la Régence l'ordre et même la prospérité ; il ne fallait pas qu'elle offrît aux adversaires de notre conquête africaine un asile, des encouragements. De là pour nous la nécessité de donner aux beys quelques conseils qu'ils furent obligés d'écouter, d'essayer plus ou moins de suivre. Une fois dans cette voie, ils n'étaient pas plus libres que nous de modérer les progrès de notre influence ; elle s'imposait malgré nous, au besoin malgré eux, à mesure que l'occupation de notre nouveau domaine colonial s'étendait et s'affermissait à leurs frontières. Qu'on ne l'oublie pas, leur isolement à cette époque était complet; ils n'avaient en face d'eux que la France, prépondérante alors dans tout l'Orient méditerranéen, la France et l'expression géographique que fût jusqu'en 1860 l'Italie. A supposer qu'ils eussent songé à nous mécontenter, le châtimeur exemplaire que nous infligeâmes en 1844 [38] au Maroc, tout protégé qu'il fût par le voisinage de l'Espagne et de Gibraltar, dut être pour eux un avertissement éloquent. Ils

prireut donc de bonne grâce le parti de se laisser guider par nous, non seulement guider, mais civiliser, et ce fut ce qui acheva leur perte.

Cette constatation a quelque chose de choquant; elle est cependant nécessaire, si nous voulons tirer de l'histoire son enseignement. Dans les circonstances difficiles on ne donne et on ne demande pas impunément des conseils. Les beys crurent bien faire en nous en demandant tant et plus; nous répondîmes avec empressement à ces politesses, mais il est clair qu'elles furent le prélude, l'origine d'embarras dont la Tunisie était incapable de sortir sans une assistance étrangère. Eternelle histoire de l'intervention du plus fort chez le plus faible, de l'Européen chez l'Oriental; on commence par de bons offices, on finit par l'occupation, et cela quoi qu'on veuille, quoi qu'on fasse ; des compétitions internationales peuvent seules retarder ce dénouement. Telle sera la morale de toute la première partie de cette étude.

La proximité, le prestige de la France auraient suffi pour exercer sur les souverains de Tunis une attraction d'autant plus irrésistible qu'ils se défiaient de leur seule alliée naturelle, la Porte, dont la tendance constante était, surtout depuis 1830, de vouloir rétablir sur la Régence sa suzeraineté. L'exemple des khédives, en outre, était pour leur tourner la tête, leur inspirer l'ambition assez naturelle d'être, eux aussi, des novateurs. Mais ils ne se doutaient pas des difficultés de la tâche, bien plus grandes pour eux que pour les successeurs de Méhémet-Ali. D'origine turque, étrangers à la Régence, il a fallu aux beys des qualités réelles de gouvernement pour avoir maintenu jusqu'à présent, pendant près de deux cents ans ⁴⁶ le pouvoir dans leur famille. [39] En dépit des crises parfois terribles qu'ils

⁴⁶ A. Rousseau, dans ses *Annales* donne la liste des lieutenants des khalifes et des princes arabes qui commandèrent à Tunis depuis 666 jusqu'à l'expédition de saint Louis, la conquête des Turcs, 1525, celle de Charles-Quint, 1535, et de don Juan d'Autriche, 1573. Après cet infructueux essai du protectorat espagnol dont la Régence a conservé tant de souvenirs, et que rappellent encore l'édifice et le nom même du Bardo, la domination turque est rétablie, mais ce sont de perpétuelles révolutions : les représentants de la Porte, les deys, sont réduits à une situation instable et secondaire : ils jouent le rôle d'ambassadeurs; on institue à côté d'eux des beys indépendants, les vrais maîtres du pays. C'est l'époque par excellence de la course, de l'esclavage, celle de la captivité de saint Vincent de Paul, celle aussi de la pire anarchie. A la fin du dix-septième siècle, l'émancipation de la Tunisie est presque complète. L'autorité de la Porte n'existe plus, ses pachas se disputent avec les chefs des janissaires un pouvoir éphémère qui se termine invariablement par la corde, le poignard ou le poison. Seize princes se succèdent au trône en moins de vingt-cinq ans, avant 1705. C'est à cette date qu'Hussein ben Ali agha de la milice, d'origine grecque, se fit élire bey ; après trente ans d'un règne dont la fin seulement fut malheureuse, il transmit, non sans nombreuses complications, le pouvoir à ses fils. L'un d'eux, Ali, d'une rare énergie, régna de 1757 à 1782 : la

eurent pour la plupart à traverser, ils ont su rester personnellement populaires ou triompher des insurrections. Le bey actuel est très respecté. Mais ces qualités qui assuraient leur autorité sur leurs sujets n'étaient pas celles qui pouvaient les préparer à emprunter à l'Europe des projets de réformes. Leur éducation était sommaire, non seulement parce que les Arabes considèrent que le gouvernement le plus simple est le meilleur, mais par tradition. Le bey régnant ne pouvait sans imprudence laisser briller personne autour de lui, à plus forte raison les candidats à sa succession, qui était dévolue, en principe, à des collatéraux et non à sa descendance directe. Loin de stimuler l'ardeur intellectuelle des jeunes princes, on les abandonnait à une existence oisive, dissipée. L'héritier présomptif attendait dans un effacement obligatoire, souvent jusqu'à un âge avancé, le jour de son avènement. On lui confiait d'ordinaire, il est vrai, certaines missions militaires et financières, mais sur le tard, à la condition que sa fidélité fût éprouvée, et quand, en tout cas, son éducation n'était plus à faire. Arrivés au trône sans préparation, sans avoir participé au gouvernement, n'ayant même pas voyagé, ne connaissant d'autre langue que l'arabe, d'autre livre que le Coran, comment attendre de ces princes une initiative réformatrice ? Ils avaient bien des chances pour n'être que les instruments plus ou moins dociles d'un ministre ou de leurs courtisans qui, à leur tour, se gardaient de les initier aux affaires et les encourageaient plutôt à ne rien changer aux habitudes de leur jeunesse, à ne se signaler que par de ruineuses prodigalités.

Affaiblir et diviser, tel était le principe de gouvernement à l'observation rigoureuse duquel les beys durent en partie la longueur [40] de leurs règnes et qui s'appliquait, bien entendu, à la Tunisie tout entière. La nature d'ailleurs favorisait cette politique, dans un pays plat et riche, agriculteur plus que guerrier, bordé au nord et à l'est par le grand chemin de la Méditerranée. Les populations sédentaires de la Régence, comme celles de la basse Egypte, sont toutes préparées à une soumis-

dynastie husseinite, encore aujourd'hui au pouvoir, était dès lors solidement fondée. Le règne d'Ali fut l'époque vraiment florissante de la Tunisie. Son fils Hamouda le Magnifique prit le pouvoir et le garda trente-deux ans. Il meurt, empoisonné, en 1814. — Si l'on remonte jusqu'à cette période dans l'histoire des beys, Hamouda fut le premier grand dépensier : il fut en lutte avec Alger, Venise, la Sicile, accabla le pays d'impôts, profita des guerres continentales pour commettre impunément toutes sortes d'excès que ses successeurs, la paix rétablie, durent expier. — Après lui vient Othman dont on raconte encore au Bardo la fin tragique, celle de ses deux fils, de ses amis, de ses serviteurs, égorgés tous dans la même nuit. Puis, de 1814 à 1824, Mahmoud, plus prodigue encore qu'Hamouda, puis Hussein dont la flotte fut détruite à Navarin, 1824-1835, puis Mustapha, 1835-1837, le père et le prédécesseur D'Achmed sous le règne duquel commence le présent récit. — V. *Annales Tunisiennes* de Rousseau. Alger, 1864.

sion qui change seulement de nom avec le temps. Dans les villes, la population se compose, aujourd'hui comme à l'époque carthaginoise, en majorité d'industriels et de marchands. Une aristocratie de grandes familles domine, il est vrai, au-dessous du bey, le pays, aristocratie remarquable où le plus pur sang arabe s'est conservé sans mélange et qui jouit encore sur les indigènes d'un prestige presque religieux ; mais ces puissants seigneurs, maintenus par la division dans le respect de l'autorité beylicale, avaient eux-mêmes tout intérêt à voir régner en Tunisie des mœurs paisibles, car de leurs capitaux, des récoltes de leurs vastes domaines, ils alimentaient le commerce. Chargés en outre de réunir dans les provinces et de transmettre à Tunis le produit des impôts, ils ne s'enrichissaient à proportion de leurs perceptions que si elles s'opéraient régulièrement ; or ils tenaient beaucoup à s'enrichir ; leurs besoins étaient considérables ; on se figure difficilement aujourd'hui l'importance de leur train de maison, l'élégance fastueuse et raffinée dont, à l'exemple du souverain, ils faisaient étalage dans la première moitié de ce siècle. Tunis surtout tenait à son renom de grande ville éclairée, comme les beys à leur réputation de princes magnifiques ; la grande affaire, au palais du Bardo comme dans tout l'Orient, étant de payer de mine, d'en imposer pour être obéi, et non d'innover.

Cela est si vrai que les beys multiplièrent, avec plus d'ostentation que jamais, leurs dépenses, à mesure qu'ils virent leurs ressources diminuer, quand les nations européennes cessèrent, après 1815, de leur payer tribut et que leurs corsaires durent abdiquer, cesser de vendre dans les bazars de Tunis les esclaves blancs et les marchandises enlevés à nos bâtiments jusque sur nos côtes. Il fallait entendre aussi la façon dont on parlait de leur prestige, non seulement parmi les Arabes, mais en Europe même, à cette époque de romantisme. Ils nous apparaissaient encore assez récemment comme des princes des *Mille et une Nuits*. Des auteurs français chantaient leur gloire en vers et en prose, et sur quel ton !⁴⁷ Des Européens venant s'établir ou passant [41] seulement à Tunis reprenaient, amplifiaient ces louanges plus ou moins désintéressées, et nous encourageons nous-mêmes, Occidentaux, les beys à se complaire dans une existence extravagante, toute de surface, dont nous ne soupçonnions pas les dessous. Aussi ne se contentèrent-ils plus

⁴⁷ Le volume de L. Enault : la Méditerranée, ses îles et ses bords, contenant une poésie de ce genre par Barthélémy, en l'honneur d'Achmed : Que le Dieu tout-puissant le couvre de son aile, / Que l'Europe à ses rois l'impose pour modèle, / Que son glorieux nom éternise mes vers !

de briller aux yeux des indigènes, ils mirent, avec toute la cour, leur amour-propre à nous éblouir. Un moment le luxe fut tel dans la Régence, les bourgeois eux-mêmes portaient des burnous si fins, des turbans et des vestes si richement brodés que des lois somptuaires, édictées sous l'influence de quelque pieuse indignation, furent appliquées. Tunis n'en resta pas moins pour nous une ville étonnante, peuplée de nababs, et pour les Arabes un centre de lumière et de séduction, la belle, la verte, l'incomparable, la perle en un mot. De très loin les voyageurs musulmans venaient entendre dans ses mosquées un enseignement qui n'avait rien d'intransigeant, contempler ses palais sans nombre, et ses habitations charmantes, aux murs fleuris jusqu'aux terrasses, toutes ombragées et comme cachées dans des jardins, des bois d'oliviers, de pins, de chênes verts, de mimosas, de lilas de Perse, de caroubiers et d'orangers; mystérieuses retraites que les grands personnages s'étaient fait construire hors des murs, soit au plein soleil pour l'hiver, à la Manouba, à l'Ariana, soit, pour l'été, sur le rivage toujours frais de la mer, au creux d'un golfe, au sommet d'un cap, à Sidi-bou-Saïd, à Radès, au Kram, à la Goulette, à la Marsa.

Avec ces mœurs, sous ce climat dont la douceur est contagieuse, tout poussait donc les beys et leur entourage à se laisser gagner à notre influence sans rivale, à abandonner insensiblement entre nos mains la plus lourde part des responsabilités d'un gouvernement de jour en jour plus compliqué. Il nous appartenait en fait de décider de leur avenir. Mais l'influence française, au milieu du dix-neuvième siècle, principalement au début du second Empire, s'exerçait souvent, on le sait, dans un sens plus généreux que politique, et ce fut le cas par excellence en Tunisie. Au lieu d'attendre les effets du temps qui marchait pour nous, et d'encourager simplement les beys à gouverner le mieux possible, mais à leur manière, de façon à maintenir dans leur pays la tranquillité, nous fûmes pris du désir chimérique de les transformer, et, cela fait, d'introduire dans leurs Etats, par la seule force de la persuasion, nos propres institutions, de substituer enfin à l'Orient l'Occident. Notre destinée a été, dans l'Afrique du Nord, de [42] faire, souvent à notre détriment et toujours à grands frais, des expériences dont l'Europe aujourd'hui profite. La France aura cette gloire d'avoir été la première aux prises avec le monde arabe, et il est naturel qu'elle ait commencé par bien des erreurs et des illusions. Quoi de plus légitime que d'avoir tenté d'arracher les beys et leur pays à des mœurs si différentes des nôtres et qui nous paraissaient si inférieures ? Quoi de plus louable, quand nous pouvions souhaiter la conquête, que d'avoir rêvé seulement le pro-

grès ? Cependant cette ambition désintéressée et très noble a failli nous coûter cher, on le verra, et assurément elle a précipité la ruine de la Tunisie.

On dira que la Tunisie a bien pu tomber d'elle-même, et sans qu'on l'y aide, en décomposition; car les beys, afin de pourvoir à leurs dépenses toujours croissantes, dépouillèrent peu à peu, faute de mieux, leurs propres sujets. Ce régime d'exactions à outrance ne suffit pas cependant à faire comprendre qu'un pays, jadis si riche, soit devenu subitement désert, inhabitable, et cela presque à nos portes, alors que chaque année des légions de travailleurs quittaient l'Europe à la recherche de terres à défricher. L'histoire est pleine d'exemples de ces peuples que la misère ne peut pas tuer, en Orient surtout. Voyez l'Algérie, avant 1830 ; ses populations, sous la domination des deys, étaient pressurées sans merci, et pourtant, tout en se plaignant, elles vivaient et ne demandaient pas à changer de maître. Dix ans après la prise d'Alger, les chefs de tribu les plus sincèrement ralliés à nos armes avouaient qu'ils regrettaient le joug des Turcs, d'abord parce qu'ils étaient musulmans, mais aussi parce que leur gouvernement était simple, parce qu'il ne variait et ne s'améliorait jamais ⁴⁸.

Sans curiosité, sans besoins, ces populations ne réclament aucune espèce de travaux publics, ni ports, ni ponts, ni routes, et fournissent, bon an, mal an, assez d'argent pour faire vivre un gouvernement dont elles n'exigent ni dépenses ni comptes, et auquel elles payent en réalité, non pas un impôt, mais un tribut. De son côté, le gouvernement, par ce fait qu'il est essentiellement personnel et par conséquent responsable, a tout intérêt à ne pas pousser le contribuable au désespoir. En réalité, dans le monde arabe, ce mot l'Etat n'a pas de sens ; on y est aux prises avec une immense famille, avec des hommes, plus qu'avec des institutions; d'où il résulte qu'en dernière analyse un accord est toujours possible entre gouvernants et gouvernés. La société n'y est pas divisée en deux camps, en deux espèces distinctes, anonymes, étrangères l'une à l'autre, le [43] fonctionnaire et l'administré ; l'Arabe ne se plaint pas du gouvernement, comme fait le public chez nous, ou du ministère, de la préfecture, du tribunal, mais du bey, de Sidi Saddok, de Mohammed, ou de tel ministre, de tel caïd, de tel juge ; on ne saurait lui opposer des abstractions ; il connaît celui qui l'accable, comme celui qui peut le défendre; il sait à qui porter ses doléances, ses offres ou ses menaces, et il arrive ainsi à vivre

⁴⁸ V. Léon Roches, *Trente-deux ans à travers l'Islam*. Firmin Didot, 1885.

tant bien que mal, modérant lui-même l'abus dont il est victime, quand cet abus devient excessif.

Abandonnée à elle-même, suivant ses vieux errements, l'administration tunisienne n'était donc exposée ni à prospérer ni à périr; elle pouvait indéfiniment maintenir la Régence dans cet état d'infériorité qui ne choque en réalité que nous et dont les Arabes se contentent. Mais elle n'était pas de force à supporter les charges excessives et inattendues dont on l'accabla sous prétexte de l'améliorer.

Le grand novateur fut ce bey Achmed qui vint en France à la fin du règne de Louis-Philippe et que nous reçûmes comme un roi. Un premier ministre extraordinaire, Mustapha khaznadar, fut son auxiliaire ⁴⁹, puis l'éducateur funeste de ses successeurs, pendant trente-cinq années consécutives, de 1837 à 1873. Esclave grec affranchi, ce mameluk a été vraiment le mauvais génie du pays ; à lui s'applique mieux encore qu'à tout autre le dicton arabe : « Un seul peut détruire ce que mille ne sauraient construire. » Son nom doit être inscrit le premier à côté de celui d'Achmed dans l'histoire de la ruine de la Tunisie.

Achmed est une sorte de Roi Soleil oriental. Deux monuments racontent encore aujourd'hui son histoire.

L'un, Porto-Farina, n'est rien moins qu'un splendide établissement maritime et militaire, construit à l'européenne. Arsenal, port, casernes en pierres de taille, rien n'y manque, rien, si ce n'est l'homme, depuis plus de trente ans, l'homme et l'eau. Nous eûmes un jour l'occasion d'aller le visiter par mer, sur un de ces bateaux qui passent par tous les fonds. Arrivés dans la baie, nous nous préparions à débarquer, lorsqu'à l'entrée même du chenal qui conduit au port, nous touchâmes le sable. Il nous fallut rentrer à Tunis, n'ayant pu contempler que de loin, au delà d'une lagune mélancolique, les grands édifices encore intacts et [44] tous vides que devait animer, dans l'espoir d'Achmed, la présence d'une armée entière et d'une flotte, et qui ne sont même plus accessibles. En construisant tous ces palais, on n'avait pas songé à la Medjerdah, qui se jette dans le golfe de Porto Farina et qui, abandonnée depuis des siècles à elle-même sur presque tout son parcours dans le nord de la Tunisie, sans quais, sans barrages, sans jetée, emporte chaque année à la mer des

⁴⁹ Achmed eut, à côté de celui-là, d'autres ministres qui ne furent pas sans mérite, et notamment un Européen, le comte Raffo, ministre des affaires étrangères, dont le portrait est encore au Bardo et qui joua pendant longtemps un rôle important dans la Régence ; mais l'influence heureuse de ce dernier ne suffit pas à combattre celle du Khaznadar.

plaines entières qu'elle devrait fertiliser. D'immenses dépôts de limon comblent ainsi son embouchure et la déplacent incessamment ; ils obstruèrent vite les ports dont s'enorgueillissait le bey. Il eût fallu pour diriger la Medjerdah un travail ingrat, productif, mais peu apparent, profitable surtout aux générations à venir. Achmed aima mieux construire des édifices inutiles, mais qui lui faisaient honneur, de son vivant.

L'autre monument est encore plus éloquent que Porto-Farina, c'est Versailles. Souverain absolu, Achmed gouvernait, comme la plupart des beys, à distance de la foule. Afin de mieux isoler autour de lui tout un monde de fonctionnaires et de courtisans, il fit bâtir la Mohammedia. Les voyageurs qui vont de Tunis à la belle montagne de Zaghouan s'arrêtent à trois ou quatre lieues de la ville devant une ruine énorme et toute neuve. A perte de vue le pays est nu. Du côté de Tunis, dont on aperçoit vaguement les blanches collines crénelées, un lac aride, au milieu duquel circulent les voitures en été et qui l'hiver inonde les routes, donne l'impression de l'incurie et de la pauvreté. Du côté de Zaghouan jusqu'à l'horizon, d'admirables plaines d'alluvion s'étendent sans cultures, les cours d'eau s'y étant creusé peu à peu des lits si profonds qu'ils disparaissent et n'arrosent rien. Seules, comme un long ruban de pierres, les colonnades d'un aqueduc romain découpent leurs arcs dorés sur le ciel, ou gisent à terre, effondrées, derniers témoins d'une prospérité disparue. C'est là, sur une hauteur qui domine ces régions désolées, qu'un caprice du souverain fit surgir comme par enchantement, au prix de combien de millions, palais sur palais. Dans cette étrange cité royale, tout est en pierre de taille, des pierres de l'aqueduc ancien, assemblées et taillées à l'européenne; tout doit donner l'idée, non de la durée, mais de la dépense, de la force.

Achmed mort, qu'advient-il de ce beau rêve à peine accompli ? Son successeur ne peut, suivant une superstition qui pèse sur tous les beys, habiter les édifices encore pleins du souvenir du défunt, et il va s'installer ailleurs. Les fonctionnaires qui ne sont pas tombés en disgrâce le suivent et déménagent ; sous prétexte d'économie, chacun enlève de la Mohammedia tout ce qui est transportable, non seulement les meubles, mais les fenêtres, les vitres de couleur, les portes. Les [45] charpentes, les tentures et les boiseries à peine posées sont arrachées. Seules, les pierres ne valent pas le voyage ; elles restent debout, superposées en solides murailles à trois étages, mais sans toit, trouées d'ouvertures béantes, à travers lesquel-

les on voit du dehors de grandes salles qui ont conservé çà et là leurs corniches dorées, leurs peintures, et qu'habitent à présent les figuiers sauvages et les ronces.

Achmed avait le pressentiment de cet abandon, quand, après avoir débarqué à Toulon, le 8 novembre 1846, il regagna la Régence au commencement de l'année suivante. Rien ne l'avait plus frappé dans tout son voyage en France que le respect avec lequel la plupart de nos souverains ont laissé subsister, entretenu même et restauré les édifices élevés par leurs devanciers. L'Oriental avait surpris, sans pouvoir en tirer parti, le secret de la richesse et de la force de l'homme du Nord, la solidarité qui lie chez nous, sous la contrainte du climat, les générations les unes aux autres, l'instinct qui nous pousse à conserver et à augmenter pour nos successeurs l'héritage que nous recevons du passé.

Achmed ne s'était pas borné à dépenser en palais et en édifices les richesses de la Tunisie. Il avait construit des casernes ; il fallut y mettre une armée. Tout s'enchaîne : on verra plus loin ce qu'il dut faire de cette armée. Le gouvernement du roi Louis-Philippe vit évidemment ces innovations d'un œil favorable, puisqu'une mission française fut instituée pour organiser les nouvelles troupes beylicales à l'instar des nôtres, mission à laquelle fut longtemps attaché, c'est bien le mot, le capitaine Campenon qui devait être, près de quarante années plus tard, ministre de la guerre dans le cabinet Gambetta.

On imagine ce que peut être cette armée, en dépit des efforts de nos officiers. Achmed, pour avoir des états-majors d'élite, avait poussé la bonne volonté jusqu'à fonder à Tunis une Ecole polytechnique, comme à Paris : seulement, les élèves de cette Ecole ne savaient pas tous lire, même leur propre langue. Quant aux soldats, ceux qu'on recrutait dans les plaines et dans les villes parmi les agriculteurs paisibles ou les négociants n'avaient guère d'autre ambition que celle de déserteur ; les montagnards, au contraire, étaient énergiques, si énergiques qu'on les exempta de la conscription comme de l'impôt, par crainte de les mécontenter, il ne restait donc au service que les faibles, les résignés. Les soldats d'Achmed devaient ressembler d'assez près à ceux qui constituaient encore la garde de son successeur, quand nos troupes entrèrent en Tunisie : les plus vieux, résignés à leur service perpétuel, les autres tristes, généralement maladifs, en proie à la [46] nostalgie arabe, la souda, tous inoffensifs, très doux, maigres et jaunes, on les voyait, affublés de pantalons rouges et de tuniques à la française, faire leur faction, accroupis devant la caserne,

le fusil posé à terre, auprès d'eux, comme un fardeau, et tricotant dans une attitude vieillotte une mauvaise paire de bas.

Encore si cette armée, du temps d'Achmed, quand elle était toute neuve, n'eût été qu'un luxe, passe encore ; mais on persuada au bey de s'en servir, et cette faute fut irréparable.

Le gouvernement de 1848 avait fait place, en France, à l'Empire. Cette période de crise laissa à peu près intact notre prestige dans la Régence, et notre politique devait nécessairement consister, comme par le passé, à maintenir le bey isolé sous notre influence. La tâche était d'autant plus facile que nous nous rapprochions alors de l'Angleterre et de la Turquie en préparant avec ces deux puissances la guerre contre les Russes. Ce n'est pas le moment qu'aucune d'elles eût choisi pour porter atteinte à notre prépondérance à Tunis. Comment expliquer cependant que nous ayons conseillé au bey d'envoyer, lui aussi, un contingent dans la mer Noire ?

N'était-il pas à prévoir que la Porte et les populations musulmanes en général considéreraient cet envoi comme la contribution due par le bey à un suzerain, au Sultan, bien plutôt que comme une marque de déférence et d'amitié à notre égard ? Quelle fut l'impression des troupes indigènes d'Algérie elles-mêmes, qui participèrent avec empressement à la guerre dans nos propres rangs ? Les Arabes, écrit M. Camille Rousset, considérèrent « qu'en envoyant des troupes à l'aide du Sultan, l'empereur Napoléon III n'avait fait que se soumettre aux obligations d'un vassal »⁵⁰. Les Tunisiens pouvaient encore mieux s'y tromper. Jusqu'alors la France avait tout fait pour décourager les ambitions de la Turquie, laquelle cherchait, nous l'avons dit, l'Algérie entre nos mains, à préserver la Régence du même sort, à resserrer les liens religieux qui unissaient les beys à la Porte, à leur donner le plus possible un caractère politique. Les Mémoires de M. Guizot sont fort explicites à cet égard :

« La Porte nourrissait depuis longtemps le désir de faire, à Tunis, une révolution analogue à celle qu'elle avait naguère accomplie à Tripoli, c'est-à-dire d'enlever à la Régence de Tunis ce qu'elle avait conquis d'indépendance héréditaire, et de transformer le bey de Tunis en simple pacha. Une escadre turque sortait presque chaque année de la mer de Marmara pour aller faire sur la côte tunisienne une

⁵⁰ C. Rousset, *la Conquête de l'Algérie*.

[47] démonstration plus ou moins menaçante. Il nous importait beaucoup qu'un tel dessein ne réussît point : au lieu d'un voisin faible et intéressé, comme le bey de Tunis, à vivre en bons rapports avec nous, nous aurions eu sur notre frontière orientale en Afrique l'empire ottoman lui-même avec ses prétentions persévérantes contre notre conquête et ses alliances en Europe. (...) Chaque fois qu'une escadre turque approchait ou menaçait d'approcher de Tunis, nos vaisseaux se portaient vers cette côte avec ordre de protéger le bey contre toute entreprise des Turcs. » ⁵¹

En 1846, quand Achmed vint en France, il refusa de pousser son voyage jusqu'à Londres; pourquoi ? Pour ne pas être présenté à la Reine par l'ambassadeur du Grand Turc. Le gouvernement anglais, comme celui du Sultan, n'avait en effet d'autre moyen pratique de combattre notre influence croissante à Tunis que celui de contester au bey toute indépendance ; c'était subordonner à l'assentiment de la Porte la validité des accords que ce prince pouvait passer avec nous.

Nos deux alliés devaient donc désirer que la Tunisie prît part à l'expédition, et c'était à la France à s'y opposer. L'embarquement pour Constantinople d'un contingent beylical n'en fut pas moins décidé : voilà à quoi devait servir l'armée que nous avions contribué à former.

C'est alors qu'on se rendit compte de la valeur de cette belle institution. A quel prix, en combien de temps fut mis sur pied ce corps expéditionnaire ? On avait estimé à quarante mille hommes, en chiffres ronds, le contingent tunisien; on en trouva six mille d'abord, puis sept, et enfin huit, mais avec quel peine ! Encore la plupart des hommes, réunis en hâte par un recrutement très rigoureux, sans instruction, attendaient-ils leur équipement, des munitions, des chevaux, des armes même — heureusement, car on dut empêcher ceux qui se trouvaient pourvus de fusils d'en faire usage : ils éclataient entre leurs mains !

Pendant que se poursuivaient ces préparatifs, soixante navires, nolisés à grands frais, étaient retenus indéfiniment à la Goulette car de Porto-Farina il n'était même plus question. Le premier départ eut lieu le 26 juillet 1854, les autres

⁵¹ Voir les *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, par M. Guizot, t. VI, chapitre xxxvii, p. 267 et suiv., (1840-42). Voir également les *Instructions de M. Guizot au prince de Joinville*, juin 1846, rappelant celles qui furent données en 1843, dans des circonstances analogues, à M. le capitaine de vaisseau Le Goarant de Trommelin. (Même volume, Appendice.)

successivement. Arrivés à Constantinople, les malheureux Tunisiens ne constituèrent qu'un impedimentum ; on les reléguait à Batoum, où, ne recevant ni nourriture, ni solde, ils [48] n'eurent d'autre ressource que de se révolter. Les maladies, la misère, les décimèrent, et cependant on se garda de les renvoyer dans leurs foyers, car le bey payait pour leur entretien des sommes dont ils ne profitaient guère, mais que ne dédaignait pas de toucher la Porte. Peu s'en fallut pour cette raison qu'ils ne revissent jamais la Tunisie.

Tels sont, au point de vue militaire, les résultats de l'expédition.

Au point de vue financier, c'est pire encore. Au près du bey, qu'on ne l'oublie pas, veillait le premier ministre. Mustapha Khaznadar était partisan déclaré d'une opération qui comportait des managements de fonds considérables. L'envoi du contingent décidé, il avait aussitôt perçu, suivant une tradition qu'il pratiqua sans ménagement toute sa vie, les impôts plusieurs années d'avance.

Achmed mourut sur ces entrefaites, le 30 mai 1855.

Son cousin, qui lui succéda, Mohammed bey, non moins prodigue, eut cependant sur lui cet avantage de ne pas s'éprendre des grandes entreprises et d'être hostile même aux innovations. Il était Arabe, vivait à l'arabe, et prétendait gouverner son peuple à sa manière, non à la nôtre. Loin d'être un barbare, ses contemporains le représentent comme un prince de grande mine, très généreux, très raffiné. Son règne, fort court, eut un éclat exceptionnel.

A peine monté sur le trône, Mohammed, qui est pourtant très religieux, qui doit se garder par conséquent de déplaire au Sultan, manifeste son intention bien arrêtée de rappeler le contingent tunisien. Mais il garde près de lui le khaznadar, devenu vite indispensable, et très fort en outre, grâce à l'appui que ne lui ménageaient pas les consuls européens, en échange des dispositions novatrices dont il se montrait animé. Le premier ministre démontre au bey qu'il ne saurait se désintéresser d'une expédition commencée et abandonner brusquement, dès le début de son règne, la politique de son prédécesseur, sans froisser gravement, non seulement la Porte, mais les alliés. En sorte que Mohammed est obligé de renforcer le contingent au lieu de le rappeler, d'envoyer à Constantinople de nouvelles troupes, près de deux mille hommes en deux fois ⁵², sans compter l'argent qui doit, soi-

⁵² Achmed a envoyé 8,381 hommes, environ 1,000 chevaux et des canons. Mohammed expédie 1,793 hommes, ainsi répartis : 900 soldats d'infanterie, 688 de cavalerie, 205 artilleurs.

disant, servir à leur entretien. En même temps une mission somptueuse va demander au Sultan son investiture pour le nouveau bey, formalité purement religieuse suivant les uns, politique suivant d'autres, mais très naturelle en tout cas après la coopération de la [49] Régence à l'expédition de Crimée. Des cadeaux considérables furent expédiés à cette occasion.

Heureusement une récolte surabondante atténuée en partie la charge de ces dépenses dont le khaznadar seul profite. Quand la paix est signée, les régiments du bey, décimés par les maladies, ont diminué de près de moitié. Par un étrange phénomène, plus ils coûtent, plus ils se réduisent. Ils revinrent pourtant : le débarquement eut lieu en grande pompe à la Marsa, le 3 août 1856. Un tableau à l'huile rappelle encore dans une des salles du Barde cette cérémonie tant attendue : car les beys, sans crainte apparemment d'offenser Mahomet, ont leur galerie qui célèbre les principaux faits de leurs règnes. Ainsi une toile bizarre, souvenir des luttes que soutinrent jusqu'à la prise d'Alger les beys et les deys, représente une forêt d'Algériens empalés : afin qu'on puisse compter les vaincus et apprécier toute l'importance de la victoire, le peintre, avec une complaisance naïve, a piqué, un à un, tous ces malheureux sur le flanc d'un coteau, comme des épingles sur une pelote, au-dessus de l'armée tunisienne qui défile triomphalement. Le débarquement du contingent fait un agréable contraste avec cette scène : alignés sur une plage d'un beau jaune ou rangés dans des embarcations pavoisées sur une mer bien bleue, les soldats du bey étincellent; leurs pantalons rouges crèvent l'œil ; on dirait des jouets tout neufs. Leur nombre paraît infini. En réalité, quatre mille manquaient à l'appel. Quatre mille ont péri en Turquie sans avoir même combattu.

Mohammed licencia le reste, — trop brusquement toutefois, car beaucoup de soldats déjà vieillis ne veulent plus du travail de la terre, et, pour vivre, se mettent à piller en bande les paysans. Tels sont, au point de vue financier, les résultats de l'expédition beylicale en Crimée. Tout désastreux qu'ils fussent, il n'est pas surprenant toutefois qu'on ne s'en soit pas inquiété outre mesure. Nous avons dit, en effet, les dépenses qui grevaient le trésor du bey, mais nous avons à peine parlé de ses ressources : elles paraissaient, encore à cette époque, inépuisables. Toutes venaient du sol et justifiaient son antique renommée de fécondité.

Au nord, d'admirables forêts de chênes s'étendent le long de la côte jusqu'à la mer; des mines de fer, analogues à celles qui ont fait la fortune de Bône, aussi faciles à exploiter, y gisent encore, non loin de riches carrières de marbre antique

à peine effleurées par les Romains. A la base de ce beau massif montagneux, au sud, le fond d'un ancien lac immense est devenu la vallée de la Medjerdah (l'ancien Bagrada). Le voyageur qui vient de la province de Constantine, des régions, [50] pourtant si favorisées, de Duvivier et de Guelma, voit défiler sans interruption sous ses yeux, pendant un trajet de huit heures en chemin de fer, de Ghardimaou à Tunis, les terres d'alluvions, les présents du fleuve, qui couvrent à perte de vue cette incomparable vallée. Des kilomètres carrés se succèdent sans qu'un accident de terrain, un buisson, une pierre, oppose le moindre obstacle à la charrue; l'abondance des céréales était autrefois proverbiale dans ces grandes plaines, comme dans tant d'autres parties de la province d'Afrique : un épi donnait 150 grains, il en donne encore 80 à 100 ⁵³.

Toujours au nord, mais à l'est de Tunis, la presqu'île du cap Bon étale ses campagnes fertiles comme des jardins. Des mines de plomb, exploitées pour une faible part seulement par les anciens conquérants de Carthage, des sources d'eaux thermales et minérales toujours abondantes, des salines, se trouvent à quelques centaines de mètres du rivage, près de Tunis.

Sur ce rivage même sont installées des pêcheries, où, chaque année, des légions de thons viennent se faire harponner. A l'est, une très grande partie de la côte du Sahel est plantée de forêts d'oliviers; un seul domaine, la célèbre Enfida, compte près de cent mille hectares de bonnes terres à céréales et à vignobles, de plaines en pente douce où les troupeaux paissent des pâturages naturels, et de collines couvertes de thuyas, de bois de menuiserie ⁵⁴. Au centre, suivant les mouvements du sol, suivant surtout les hasards de l'irrigation, depuis que les travaux grandioses de l'administration romaine ont été détruits par les Vandales, par les Arabes ou par le temps, la production est irrégulière, mais encore considérable dans les bonnes années. Plusieurs montagnes, dont les contreforts touchent au désert, sont noires d'alfa. Au sud, les oasis exportent dans l'Europe entière leurs dattes incomparables, Rios soldats ont donné plus tard le nom de « terre promise » à l'île de Djerbah, qui produit les fruits des pays du Nord en même temps que ceux du Midi.

⁵³ Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*.

⁵⁴ Ces bois que les Romains payaient si cher. Une table en bois de citre avait coûté la valeur de 200,000 francs. (Tissot, *Géographie*, etc.)

Comment le bey, qui disposait à son gré d'une bonne part de ces richesses, pouvait-il désespérer de l'avenir, ou même s'en préoccuper ! Aussi est-ce moins au point de vue financier que par ses conséquences politiques que l'expédition de Crimée fut fatale à la Tunisie. Ces conséquences, bien qu'importantes, sont peu connues.

[51]

On vient de voir le rapprochement qui s'était opéré entre le bey et le Sultan : c'est un précédent que la Porte ne manquera pas d'invoquer plus tard, aux époques critiques, en 1864, 1871, 1881, et qui nous embarrassera ; mais des faits autrement graves se produisirent. On sait qu'avant même la signature du traité de Paris les alliés avaient obtenu du Sultan la promulgation de grandes réformes, la confirmation du Tanzimat ⁵⁵. C'était, semblait-il, l'entrée de la Porte dans le concert des nations occidentales, l'ouverture pour elle d'une ère nouvelle. La Tunisie, qui s'était associée à la défense de la cause turque, n'avait-elle pas droit, après la victoire, à sa part d'honneurs sinon de profits ? Elle fut jugée digne, elle aussi, de recevoir l'initiation. D'accord avec l'Angleterre, nous invitâmes le bey, par l'intermédiaire du khaznadar, à imiter le Sultan, et à réformer, sur nos conseils, son gouvernement tout entier.

Mohammed, qui était resté, nous l'avons dit, très Arabe, quelque peu fanatique même à certaines heures, ne céda pas sans difficulté ; mais il était seul, et le khaznadar exerçait sur lui une adroite pression de tous les instants. Plus puissant d'ailleurs sur l'esprit du bey que le khaznadar lui-même, le consul de France, M. Léon Roches, dirigeait toute cette campagne qu'il n'a cessé plus tard de regretter.

Léon Roches, nommé à Tunis au mois de juin 1855, encore dans la force de l'âge, y avait apporté le prestige d'un homme dont toute la carrière s'était faite en Algérie. Les Arabes voyaient en lui plus qu'un vainqueur, plus encore que le compagnon de toute cette génération d'officiers qui était venue en Afrique comme à la croisade et qui pendant vingt ans avait vécu en plein roman de chevalerie : le bey le traitait en ami ; la population l'adorait. Ancien secrétaire d'Abd-el-Kader jusqu'au jour où l'émir tourna contre nous ses armes, puis interprète en chef de l'armée d'Afrique, il était devenu l'homme de confiance du maréchal Bugeaud, qui avait appelé sur lui l'attention du ministre des affaires étrangères et avait détermi-

⁵⁵ Le hatti humayoun du 18 février 1856.

né sa nomination de consul. Beau cavalier, vaillant comme tous les héros à côté desquels il avait combattu ou traité, il exerçait sur les musulmans, dont il connaissait mieux que personne et les mœurs et la langue, le double charme de son courage et de son éloquence. Ses relations dans le monde arabe étaient innombrables. Depuis Tanger jusqu'à La Mecque, où il avait osé pénétrer comme pèlerin, il avait des amis partout, dans les palais, dans les mosquées, dans les oasis.

[52]

Mohammed bey respectait en lui le représentant le plus brillant qui ait jamais parlé au Bardo au nom de la France, il aimait en outre l'homme qui connaissait comme lui-même le Coran et les livres saints : ensemble, dans une intimité jusqu'alors inconnue entre le souverain et l'agent d'une puissance étrangère, ils parcouraient la campagne à cheval, chassaient, donnaient des fêtes. Le bey, l'illustre et très magnifique seigneur qu'était alors le bey, condescendait à venir surprendre son ami et lui rendait visite au consulat.

Si Léon Roches n'avait pas profité de son influence à la fois nationale et personnelle pour amener Mohammed à suivre l'exemple du Sultan et à réformer son gouvernement, sa conduite aurait probablement paru inexplicable à Paris; on eût pensé sans doute qu'il ne voulait rien changer dans cette cour orientale où il avait une si haute place à côté du maître. On l'eût traité d'Arabe, de barbare. Il mit donc, très malheureusement, son amour-propre de paladin à montrer en France que ces Arabes, qu'il aimait lui-même et dont il se plaisait à faire valoir les qualités, étaient capables sous notre direction d'améliorer leur gouvernement. Il était dans le vrai, nous en avons aujourd'hui la preuve, mais à la condition que notre direction fût sage, suivie et unique, ce qui ne fut pas le cas, loin de là. Au reste, pouvait penser Léon Roches, que risquions-nous si nos tentatives de civilisation échouaient ? Rien de grave certes à cette époque, puisque la Tunisie restait toujours, en fin de compte, isolée et faible en face de la France si forte. Au pis aller, nous en étions quittes pour imposer, après nos conseils, notre autorité, et cette perspective n'était pas pour déplaire à notre agent. Léon Roches ne pouvait prévoir en 1855 ce que serait cinq ans plus tard seulement la France impériale ; il ne pouvait s'attendre à voir naître en face de Tunis un voisin nouveau, l'Italie.

N'oublions pas en outre que notre représentant n'était pas seul à conseiller au bey et au khaznadar les réformes. De même que les ambassadeurs de France et

d'Angleterre agissaient ensemble à Constantinople sur le Sultan, de même les consuls des deux nations alliées sur le bey de Tunis. C'est l'époque de l'alliance franco-anglaise, de la visite à Paris de la reine Victoria, de la guerre de Crimée, de l'expédition de Chine, des traités de 1860.

La Grande-Bretagne était représentée, elle aussi, dans la Régence par un agent bien remarquable, Richard Wood, et dont le nom, comme celui de Léon Roches, tient une large place dans l'histoire de la Tunisie. Il figurait déjà dans les histoires contemporaines quand son gouvernement l'envoya auprès du bey, en 1856. Agent modèle de lord Palmerston, on peut dire que le but de toute sa carrière a été de [53] combattre notre influence dans la Méditerranée. Il n'y a que trop bien réussi durant les vingt-cinq années qu'il est resté dans le Liban, où il passe pour avoir été l'instigateur des massacres de Syrie et où son activité redoutable n'a pas peu contribué à l'échec de notre diplomatie en Egypte, aux événements, si graves pour nous, de 1840. Exemple frappant du rôle décisif que peut jouer dans la politique européenne un simple agent d'Orient, un seul, quand il est ardent et habile, et s'il reste longtemps à son poste.

M. Wood était bien trop fin, arrivant un an après Roches, pour essayer de lui disputer la situation dominante qu'il avait conquise à Tunis rien qu'en se montrant. Il se fit modeste, tranquille; ont eût pu le prendre, sans son passé, pour un agent qui venait attendre dans la Régence sa retraite. (Il l'y attendit vingt-trois ans, de 1856 à 1879.) Le bey le reçut d'ailleurs assez mal, au point qu'il lui refusa le droit d'occuper la maison de son prédécesseur ⁵⁶. Ce fut Léon Roches, avec ses allures de grand chef, qui dut lui donner au consulat de France l'hospitalité et lui faciliter ensuite son installation dans une des dépendances de Saint-Louis de Carthage.

Cet effacement des premiers jours n'empêcha pas M. Wood d'exercer, dès son arrivée, sa part d'influence au Bardo, et comme il y donnait les mêmes conseils que notre agent, en vertu d'instructions identiques, comme il y proclamait lui aussi la nécessité des réformes, Léon Roches se trouva récompensé de l'avoir aidé à se faire une place à ses côtés. Les deux agents marchaient en effet d'accord, et en apparence vers le même but. En fait, Richard Wood continuait l'œuvre de sa jeu-

⁵⁶ L'Abdeleïa Srira à La Marsa. Son prédécesseur était sir Edward Baynes, qui avait succédé lui-même à sir Thomas Reade, ancien lieutenant d'Hudson Lowe à Sainte-Hélène. Le fils de sir Thomas Reade succédera plus tard, en 1879, à M. Wood, et jouera également son rôle dans cette histoire.

nesse; il attaquait déjà notre influence. Seulement il se servait pour la ruiner des moyens mêmes que Léon Roches croyait le plus propres à en assurer le triomphe.

Ces moyens, c'étaient les fameuses réformes en perspective.

Léon Roches, s'inspirant d'ailleurs de la politique générale de l'Empereur, plus soucieux à cette époque « de civiliser que de coloniser l'Afrique du Nord »⁵⁷, Léon Roches pouvait rêver, essayer du moins d'émanciper à notre profit la Régence, de la soustraire à un fanatisme étroit et hostile et de nous en faire une alliée fidèle, éclairée, reconnaissante. N'était-ce pas le temps où Napoléon III se préparait à [54] inaugurer en Algérie des principes de gouvernement tout nouveaux qui n'ont jamais été compris, et qui d'ailleurs ne furent jamais appliqués, car on se contenta de les formuler en termes vagues, inquiétants pour nos colons ? Quand on parlait en Algérie de royaume arabe, et de l'Afrique aux Africains, il était assez logique et il semblait, encore une fois, sans aucun danger de vouloir réserver la Tunisie aux Tunisiens.

Mais M. Wood ne se payait pas d'illusions, et s'il poursuivait avec M. Roches l'émancipation de la Régence, c'était dans l'intention bien arrêtée de la détacher de nous, comme il avait fait de l'Égypte, et de la rapprocher de la Porte, peut-être même d'en faire un jour une province turque sur laquelle il fût devenu impossible à la France de mettre la main sans rouvrir la question d'Orient.

Un troisième personnage enfin, non moins intéressant, Khéreddine, pèse avec les deux consuls sur la volonté du bey. Celui-là est un Tunisien originaire de Turquie. Il a été chargé de missions importantes à Paris; il parle le français; il est tout acquis aux innovations, à notre influence même, mais redoute notre domination. Pour l'éviter, il essayera toute sa vie d'entraîner le plus possible le bey du côté du Sultan, qu'il juge moins dangereux que nous. C'est dire qu'il est attaché, lui aussi, au succès de notre œuvre d'émancipation.

Ces trois agents, bien remarquables à des titres divers, vivent encore. M. Wood et le général Khéreddine ont été mêlés aux affaires de la Tunisie jusqu'à la

⁵⁷ V. les articles publiés par M. Masqueray sur la politique de Napoléon III à l'époque du sénatus-consulte de 1863, *Journal des Débats*, août 1889.

veille de notre occupation ; tous trois peuvent juger aujourd'hui dans le calme de la retraite les conséquences de leur action ⁵⁸.

Sous cette triple pression, Mohammed bey finit par promettre d'accomplir, à peu de chose près, les réformes que le Sultan avait consenties. La France applaudit à cet engagement ⁵⁹. Quant aux Arabes, le plus clair de l'amélioration pour eux fut un impôt de plus, la medjba, ou cote personnelle fort élevée, qui devait remplacer nombre d'autres taxes arbitraires, et qui vint en fait simplement s'ajouter aux autres ⁶⁰. A part cette innovation, le bey ne se pressa pas de s'exécuter. [55] Entouré d'agents européens, également puissants et alors unis, il avait cédé, mais presque malgré lui. Son cœur restait arabe. Les ulémas, qui avaient sur lui une forte influence, flattaient ses tendances rétrogrades : ils lui recommandaient de ne jamais suivre l'exemple d'Achmed : « Achmed, disaient-ils, était le bey des Juifs et non pas le bey des Arabes ; plus tu accorderas aux chrétiens, plus ils deviendront exigeants ! » Ils savaient très bien lui donner comme le meilleur modèle à suivre le Sultan du Maroc. Et le bey restait hésitant entre les consuls et les fanatiques ; tantôt ordonnant des fêtes restées célèbres, mettant en mouvement le riche personnel de sa cour, surveillant lui même les préparatifs d'un concert, d'un dîner ⁶¹ ; tantôt, au contraire, honteux de ses concessions aux étrangers, il faisait retraite, éprouvait le besoin d'expier ses péchés; alors, abandonné aux ulémas, le fanatisme de ce prince viveur et raffiné devenait inquiétant.

Un incident qui se produisit dans un de ces accès de mortification vint couper court aux incertitudes du bey et fournir à Roches, à Wood, à Khéreddine l'occasion de lui arracher enfin une résolution décisive.

⁵⁸ Le général Khéreddine est mort au commencement de l'année dernière (30 janvier 1890) à Constantinople. Il a été généralement très mal jugé et avec beaucoup de légèreté.

⁵⁹ Voir le Moniteur officiel.

⁶⁰ Cette taxe était payable par tous les sujets tunisiens du sexe masculin et ayant atteint l'âge de puberté. Elle se montait à 36 piastres (environ 21 francs), alors qu'en France, où les impôts ne sont pas légers, la cote personnelle ne dépasse pas 4 fr. 50. Quelqu'un fit observer à Mohammed qu'un impôt fixe, égal pour tous, riches ou pauvres, était peu équitable, et on lui conseilla d'adopter plutôt une taxe proportionnelle. Le bey répondit par cet argument caractéristique : « Oui, l'impôt proportionnel est plus juste; mais si je l'avais établi, le riche aurait gagné le caïd pour se faire inscrire comme pauvre, et le pauvre, ne pouvant acheter le caïd, eût été inscrit comme riche. »

⁶¹ On parle encore à Tunis de certains plats qu'il se piquait de confectionner lui-même, le bouillon de moineau, les jeunes chameaux farcis de pistaches, etc.

Un Juif, accusé d'avoir blasphémé en pleine rue, fut traduit devant le tribunal civil et religieux de Tunis, le Chara. Condamné à mort, on le traîne séance tenante, au milieu d'une foule furieuse, au palais du bey. Mohammed confirme la sentence. En vain Roches accourt, intervient, parle au nom de tous les consuls ; le Juif est décapité. On juge de l'émotion des Européens ! Quel serait leur sort si le bey pouvait, d'un signe, comme autrefois, faire tomber la tête des Juifs ou des chrétiens ? Le dernier exemple d'une pareille exécution remontait à plusieurs années : un jeune Italien accusé d'adultère avait été ainsi livré au bourreau séance tenante, tandis que sa complice musulmane était cousue vivante dans un sac et jetée dans la fange du lac. Le scandale avait été tel qu'on se croyait assuré de ne plus rien voir de semblable. Cette fois les consuls firent rougir le bey de sa barbarie, et l'obligèrent à donner à tous les habitants de la Régence, sans distinction de nationalité ni de religion, des garanties pour l'avenir. Mohammed fit mieux que promettre : il signa une déclaration des droits de l'homme, une sorte de Constitution fut octroyée à la Tunisie. [56] Cet acte, intitulé le Pacte fondamental, analogue au Hatti-chérif turc de Gulkané, proclame l'égalité de tous les habitants de la Régence devant la loi.

Le 9 septembre 1857, dans la grande salle du Bardo, tous les fonctionnaires tunisiens, à côté des ulémas eux-mêmes, M. Roches, accompagné de l'amiral Tréhouard, des trois contre-amiraux et de soixante officiers de notre escadre, M. Wood enfin et tous les consuls, sont réunis pour entendre le bey jurer l'observation fidèle du pacte. Tunis est en fête ; en Europe on applaudit. L'Empereur envoie à Mohammed le grand cordon de la Légion d'honneur. Aucun encouragement ne manque au début de ce nouveau régime dont nous attendons tant de bienfaits. De son côté le bey reconnaît tout l'intérêt dont on l'entoure. Léon Roches obtient de lui des avantages sérieux pour nos nationaux. L'administration française aura seule le droit d'organiser un service télégraphique dans la Régence. Un ingénieur français sera chargé de restaurer l'ancien aqueduc romain dont Achmed n'a su tirer que des pierres et d'amener à Tunis l'eau pure des montagnes. Enfin le bey s'engage à faire construire pour nos représentants, à Tunis, un hôtel consulaire nouveau. M. Wood, à son tour, pendant une absence de notre consul, a su arracher à la versatilité du bey des concessions plus importantes encore : une seule pourtant vaut une mention, le chemin de fer à construire de Tunis à La Goulette ; les autres n'eurent pas de suite par ce fait que, seuls, les capitalistes fran-

çais, principalement ceux de Marseille, en relations étroites avec Tunis, ont toujours eu confiance dans la fortune de la Régence. Les Anglais, en dépit des efforts multiples de leurs consuls, s'en sont presque toujours désintéressés. Leur instinct les servait bien, car ceux d'entre eux qui ont fait exception durent, pour la plupart, abandonner leurs projets ou céder à perte leurs exploitations. Cette observation est à retenir; elle achève de prouver que la France, et la France seule, pouvait un jour, bon gré, mal gré, intervenir en Tunisie.

Mohammed ne vécut pas assez, même pour pressentir l'avenir de ses réformes. Moins déraisonnable qu'Achmed, il dépensa beaucoup, mais avec plus de mesure et de goût surtout. Ses dépenses sont celles d'un artiste ; loin d'avoir l'ambitieuse vanité de vouloir imiter l'Europe, il agit toujours, quand il est libre, en prince oriental. Il ne bâtit qu'un seul palais ⁶², le fameux harem, récemment transformé en musée, mais [57] il se garde bien d'en faire tracer le plan par des architectes étrangers, comme c'était la mode avant lui; au contraire, il met tout en œuvre pour ressusciter l'art arabe, en faire valoir les ressources infinies ; il appelle à lui les ouvriers indigènes les plus habiles ; au besoin il donne lui-même le dessin d'une arabesque. Cet édifice unique, dont l'adorable coupole bariolée et les exquises décorations sont encore aujourd'hui presque intactes, donne une vivante idée de ce que fut ce règne éphémère, les derniers beaux jours des beys de Tunis. On y voit la salle des fêtes au dôme aérien, la salle des concerts et ses deux galeries bien arabes, l'une pour l'orchestre, l'autre pour les princesses ; et les appartements particuliers, alvéoles d'une ruche étrange, véritables dentelles de stuc, où de paresseuses créatures n'eurent d'autre souci que de plaire et d'amollir leur souverain. Elles y réussirent, à quel point ! Mohammed eut douze cents femmes, maîtresses ou esclaves, blanches de Circassie, négresses du Soudan, Juives, Italiennes même et femmes des tribus. Elles ne lui laissèrent pas le temps de voir achever son harem; il mourut après quatre années de règne, à quarante-huit ans ⁶³, laissant à son successeur le plaisir d'inaugurer l'édifice qu'il avait rêvé, et d'y donner des fêtes, un petit nombre, car le palais, malgré sa beauté, n'en fut pas moins bientôt, comme tous les autres, abandonné aux hirondelles.

⁶² C'est vers cette époque que Khéreddine bâtit à la Manouba, dans le même style, un palais presque aussi intéressant et mieux situé, entouré d'admirables jardins ; vers le même temps encore, le Dar-el-Bey, dont on visite les jolies salles, depuis les chambres si originales, jusqu'au cabinet du premier ministre.

⁶³ Le 23 septembre 1859.

Mohammed-Saddok n'avait qu'une femme ; d'où l'on conclut, mais bien à tort, qu'il était un prince vertueux. Frère cadet de Mohammed bey, il s'était fait connaître et redouter comme bey du camp ; c'était à lui, héritier présomptif, qu'avait été dévolue, suivant l'usage, la mission d'aller deux fois l'an, à la tête d'une expédition militaire, recouvrer, au sud et au nord du pays, les impôts. Achmed, par défiance, avait laissé tomber en désuétude cette coutume qui lui paraissait dangereuse, mais Mohammed la rétablit, faute d'argent sans doute et parce qu'il aimait beaucoup son frère qui, paraît-il, lui ressemblait. Après lui, SidiSaddok ne crut pas pouvoir non plus s'en passer ; elle était encore en vigueur à la fin de son règne, quand nous occupâmes la Tunisie. Nos troupes ont rencontré en 1881 le bey du camp Sidi-Ali ; il combattit alors les rebelles à nos côtés. L'institution si curieuse de ce camp, « le camp victorieux », remonte au temps lointain où les deys, successeurs des pachas turcs, chargeaient les beys, aux ordres desquels se trouvait la milice, de parcourir les tribus [58] arabes pour y assurer l'ordre en leur nom et les maintenir sous le joug. Ces lieutenants usèrent du pouvoir militaire qui leur était confié pour se substituer aux deys. Mais le pays avait si bien pris l'habitude de leurs expéditions qu'ils durent en continuer la tradition, en dépit du danger, tant elles simplifiaient leur administration. Notre ex-ambassadeur à Constantinople et à Londres, M. Tissot, au temps où il était attaché au consulat de Léon Roches, fut autorisé à accompagner Sidi-Saddok dans une de ces tournées qui avaient pris un caractère de plus en plus fiscal. Il fut frappé des mœurs encore toutes féodales qu'il eut ainsi l'occasion de surprendre. Sa description du camp serait à citer tout entière ⁶⁴.

⁶⁴ En voici quelques extraits : « Deux colonnes partent chaque année, sous les ordres de Sidi-Sadak, l'une, à la fin de l'été, pour Béja, etc. ; l'autre, au commencement du printemps, pour le Sahara tunisien, tandis qu'une colonne secondaire, agissant de concert avec celle-ci, parcourt à la même époque le Sahel et l'Arad. (...) Le 1^{er} février, à neuf heures du matin (la troisième heure après le lever du soleil est l'heure la plus favorable), Sidi-Sadak, investi par son frère des pouvoirs qui égalent son autorité à celle du souverain pendant toute la durée de la campagne, sortait du Bardo avec la pompe accoutumée ; l'étendard de Sidi-Ali-El-Hatab (marabout particulièrement vénéré par le bey) ouvrait le Cortège. Venaient ensuite, marchant en file, le porte-lance du bey, la mule chargée des livres saints, les karbassoun, ou chevaux de cérémonie, conduits en main et couverts de housses écarlates, puis, sur une ligne perpendiculaire à cette première partie du cortège, le bey lui-même, entouré de ses porte-fusils et suivi de cinq étendards des Oudjaks (provinces ou divisions militaires de Tunis, du Kef, de Kérouan, de Sousse et du Djérid). La cavalerie irrégulière, formée sur une seule ligne de front, fermait la marche. Quant à la colonne, elle se composait d'un bataillon de troupes régulières fort de huit cents hommes, d'une demi-batterie de campagne, et de cinq ou six cents cavaliers irréguliers, maghzenia. Le service des vivres était assuré pour deux

[59]

D'après lui, Sidi-Saddok ⁶⁵ était fort doux, sa belle prestance, son beau regard faisaient illusion à un Européen. Il était difficile, en effet, de n'être pas gagné par le charme qu'il exerçait. Cependant, en dépit de ses apparences ou de ses instincts généreux, nous trouverons bien longue la liste de ses crimes, commis inconsciemment ou non.

Le khaznadar fut son conseil : les Arabes ne s'y trompent pas ; c'est là pour eux le signe que les choses ne s'amélioreront point sous le nouveau règne : la porte est neuve, disent-ils, mais les gonds sont vieux. Sidi-Saddok confirme les engagements qu'a pris son frère et, dès son avènement, prête serment au Pacte fondamental (24 septembre 1859). Il envoie Khéreddine porter à Constantinople plus de deux millions de présents, mais en même temps, pour nous rassurer, il multiplie les manifestations en faveur de la France. Il trouve la Constitution de Mohammed insuffisante, incomplète, et prépare, comme le Sultan, de nouveaux codes, promet des tribunaux mixtes : l'ensemble de ces innovations forme un volume qu'il fait magnifiquement relier et va porter lui-même en grande pompe à l'empereur Napoléon III, lors de son voyage à Alger (17 septembre 1860).

mois. De là le nombre considérable de bêtes de somme. Les troupes régulières occupaient à elles seules plus de cinq cents chameaux ; de là encore une lenteur tout orientale dans la marche d'une colonne qu'encombraient encore une nuée d'employés de tous les rangs et de toutes les espèces : juges, scribes, guarda ghorfa, dépositaire des burnous d'investiture destinés aux caïds, dépositaire également des présents à distribuer, garde de la pipe, garde de l'eau, garde des chaussures (emplois de confiance, sortes de valets de chambre), garde du lit, domestiques, palefreniers en chef, palefreniers du cheval favori, palefreniers ordinaires. Le bach-aga, chargé d'approvisionner le camp d'eau. Le bach-ghaouar, ou chef des voleurs, chargé d'approvisionner le camp de paille. Le chef des étendards, le caïd des chameaux de transport, le caïd des chevaux de transport, le caïd chargé d'approvisionner le camp d'orge et d'alfa. Le caïd des chiens de chasse du bey, le caïd des fauconniers du bey. Le chef des voitures et cocher du bey, le tailleur du camp, le maréchal ferrant. Les revendeurs de tentes, les selliers du bey, les menuisiers, armuriers, marchands de tabac, bouchers. Les dresseurs des tentes du bey, les géoliers du camp. Le caïd des hôtes, qui donne l'hospitalité au nom du bey et la fait en général payer fort cher. Le héraut qui précède le bey lorsqu'il va rendre la justice. Le chef de la musique du bey. On peut rapprocher de cette description celle que M. G. Schlumberger donne du cortège de l'empereur Constantin Porphyrogénète. (*Un empereur byzantin au dixième siècle. Nicéphore Phocas*, Firmin Didot, 1890.) — L'Orient n'a pas d'âge.

⁶⁵ Comme on le voit, M. Tissot écrit Sadak et non Saddok, et il a certainement raison ; mais ce livre contient un grand nombre d'autres noms arabes dont il est difficile de donner l'orthographe exacte en français. Nous avons pris le parti de ne pas chercher à résoudre ce problème en adoptant l'orthographe la plus usitée, la plus familière au lecteur.

Un tableau du Bardo représente les deux souverains à cheval, et se tenant la main, entourés d'un cortège splendide, dans le beau décor de la ville arabe. Si le soin de rendre cette mise en scène avait été confié, un peu plus tard, à un peintre d'allégories, il eût éclairé le premier plan de couleurs très vives et chargé l'horizon de noir, car les années qui viennent après cette apothéose s'assombrissent presque tout d'un coup. Le déclin de notre influence en Europe, marqué cette année même par la prise de Naples, la défaite de notre héros des guerres d'Afrique à Castelfidardo, et ensuite par l'unification de l'Italie, par l'expédition du Mexique, se fait sentir immédiatement en Tunisie, où l'éclipse de notre prestige coïncide avec la ruine de ce malheureux pays.

Nous entrons dans la période des emprunts étrangers, des insurrections et de l'intervention européenne.

[60]

[61]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Première partie. Avant l'intervention

Chapitre II

La Ruine (1864-1870)

[Retour à la table des matières](#)

Sans un parlement, la constitution de Sidi-Saddok n'eût été qu'un mot : aussi avait-elle prévu un conseil suprême ⁶⁶. Composé à l'origine de soixante membres, Mustapha Khaznadar l'avait réduit de façon à n'y laisser en grande majorité que ses créatures, en ayant soin pourtant de ne rien lui enlever de ses prérogatives exorbitantes, car cette assemblée devait approuver, préalablement à leur exécution, tous les actes du gouvernement. Le principal effet de la Constitution est donc de faire passer entre les mains du khaznadar le pouvoir du bey, pouvoir, désormais, sans limites, et surtout sans frein, puisque la responsabilité en est éparpillée sur tous les membres du Parlement. [62] Dès lors, notre consul perd rapidement son influence. Léon Roches, que le gouvernement impérial ne tarde pas d'ailleurs à déplacer et à envoyer comme ministre, lui, vieil agent d'Afrique, au Japon, Léon Roches lui-même ne sait à qui s'adresser pour soutenir les intérêts de nos natio-

⁶⁶ Le conseil devait se composer de soixante membres : vingt nommés par le bey sur une liste des ministres et des notables. Il devait se renouveler par cinquièmes tous les cinq ans, élaborer les lois, voter le budget, fixer les impôts. Une Cour des comptes devait examiner les dépenses, décider si elles étaient effectuées conformément aux prévisions du budget. Les fonctions civiles furent divisées, comme en Russie, en catégories correspondant aux grades militaires, depuis le grade de général de division jusqu'à celui de commandant. C'est à peu près tout ce qui reste aujourd'hui de la Constitution.

naux; à plus forte raison, les divers agents français qui viennent après lui ⁶⁷. Sidi-Saddok a les mains liées; il envoie chacun trouver le khaznadar, qui lui-même affecte de n'être plus qu'un intermédiaire impuissant et se retranche derrière son conseil. Le conseil est saisi de la question... Il appartient au conseil d'examiner... Telles sont les réponses auxquelles nous nous heurtons, et que répliquer ? puisque ce conseil, c'est notre œuvre.

Les brochures officieuses du temps permettent de juger des prétentions qui nous étaient opposées. La Tunisie ne devait rien moins qu'être assimilée à la Belgique, à la Grèce, à l'Italie ; elle offrait les mêmes garanties, sur le papier il est vrai, elle devait avoir les mêmes droits ⁶⁸.

M. Wood, qui sacrifiait volontiers à sa politique générale les intérêts de ses protégés maltais, approuvait fort ces théories ; il admet très bien par exemple que ses nationaux aillent se faire juger non plus par lui, mais par les tribunaux indigènes, et que les consuls eux-mêmes, comme tous les autres citoyens dans la Régence, soient égaux devant le conseil ; et tel est bien l'esprit de la Constitution. Mais cette interprétation, c'est la ruine de nos privilèges, la fin de notre prépondérance. La sécurité, qu'assuraient à nos nationaux les capitulations et les traités, disparaît. Notre colonie proteste avec énergie, elle ne livrera jamais à des indigènes la défense de ses intérêts. Ainsi la Constitution fonctionne à peine, et déjà nous regrettons de l'avoir imposée au bey.

Les Arabes la maudissent bien davantage, et nous font porter justement la responsabilité d'un changement qui les scandalise et qui les effraye : navire gréé de soie, chargé de fumier, disent-ils pour qualifier la nouvelle administration ; l'irritation grandit contre les [63] Européens, contre nous; des émeutes même éclatent à Tunis. Naguère le bey, pressé par les consuls, ou spontanément, eût fait venir les délégués des mécontents et parlementé ; les pourparlers finissaient souvent, il est

⁶⁷ Voici la liste des agents qui ont succédé à M. Roches jusqu'à l'établissement de notre protectorat : M. de Beauval, intérimaire, de 1863 à décembre 1864; M. Duchesne de Bellecourt, de décembre 1864 au 29 juin 1867; M. le vicomte de Botmiliau, du 29 juin 1867 au 20 août 1873; M. Bernard des Essarts, intérimaire en l'absence de M. de Botmiliau pendant la guerre de 1870-71 ; M. de Vallat succède à M. de Botmiliau du 20 août 1873 au 18 avril 1874 ; M. de Billing est chargé du poste du 18 avril au 17 décembre 1874 ; M. Roustan arrive à Tunis le 22 décembre 1874 ; il y reste jusqu'à la nomination de M. Cambon, 18 février 1882.

⁶⁸ V. notamment : [Ferdinand Prévost :] La Tunisie devant l'Europe. Paris, Dentu, 1862, [31 pages].

vrai, par la bastonnade, parfois aussi par une satisfaction ; en tout cas, on écoutait les réclamants, et justice sommaire était faite. Aujourd'hui, qui les entendra ? Au lieu d'un maître, ils en ont vingt-cinq : une assemblée, une abstraction, un corps impersonnel, irresponsable, dont les malheureux ne savent pas trouver l'oreille, encore moins le cœur ; car les membres de ce conseil sont presque tous de la même origine que le khaznadar, des mameluks, des étrangers, des renégats, n'ayant aucun lien avec le pays, par conséquent, voraces, impitoyables. On leur soumet pourtant les plaintes, puisque c'est la règle nouvelle, et en attendant qu'ils se prononcent, on jette les plaignants en prison où ils s'éternisent, car les prisonniers font vivre en Orient tout le personnel de la geôle.

Dans les provinces, l'inquiétude n'est pas moindre. La plupart des tribus veulent bien subvenir aux dépenses de leur bey, de leurs princes, enrichir les ministres et les caïds, mais non les mameluks ; ils sont trop ; après eux, il en viendrait d'autres ; ils mangeraient le pays.

Les impôts rentrent mal dans un pareil trouble. Le khaznadar s'en inquiète peu, il a pris l'habitude de ne plus payer en argent comptant ; il paye en teskérés, en billets à valoir sur le produit des récoltes à venir, comme le Directoire délivrait en France à ses fournisseurs, au lieu d'argent, des délégations sur les premières rentrées du Trésor. S'il a besoin pourtant de numéraire, il en emprunte facilement, le banquier de l'Etat n'étant autre que son propre receveur général des finances, le caïd juif, Nessim-Scemama, son associé. La grande ressource aussi, c'est de ne pas payer les fonctionnaires, et le principe est excellent : plus on leur doit, plus ils ont intérêt à ne pas quitter le service ; comme les joueurs, ils courent après leur argent. Ils se dédommagent, si bon leur semble, en imitant l'exemple qui leur vient d'en haut. L'exaction est ainsi la règle, presque la nécessité du haut en bas de l'échelle ⁶⁹. A la fin pourtant on se trouve à court.

[64]

⁶⁹ Quelques fonctionnaires européens seuls sont payés, mais à la condition de ne rien faire. Il est arrivé un jour à un fonctionnaire français de se présenter devant Mustapha khaznadar pour lui faire observer qu'il ne suffisait pas de payer son traitement, mais qu'il fallait constituer un crédit pour l'exécution des travaux. Le premier ministre, très étonné, lui répondit : « Ton traitement est payé, tu demandes davantage ! tais-toi, car je supprimerai ton traitement si tu veux faire des travaux ! » (Discours de M. Paul Cambon à la Chambre des députés : Discussion de la loi de garantie, 1er avril 1884.)

En 1862, le gouvernement, dont les ressources diminuent chaque jour, doit dans le pays 28 millions ⁷⁰ portant intérêt à 12 et 13 pour 100 au moins. Le khaznadar attendait ce moment pour parachever sa fortune : il a des agents en Europe, des correspondances secrètes; depuis longtemps son coup est préparé ; on prétend même que, pour l'exécuter, il aggravait sciemment depuis des années le désordre financier de la Régence. Quoi qu'il en soit de son machiavélisme, voilà la combinaison qu'il fit briller aux yeux du bey : Vous payez par an 13 pour 100 d'intérêt pour une dette qui ne s'amortira jamais. Ce système est très arriéré; des banquiers d'Europe vous prêteraient de quoi rembourser tous vos emprunts, et se contenteraient d'intérêts juste de moitié moindres ; bien plus, après; très peu d'années, vous ne leur devrez plus rien du tout. N'est-ce pas admirable ? Comment laisser échapper pareille aubaine ? Le bey remercie son sauveur et approuve des deux mains. Un emprunt de 35 millions de francs est conclu, le 6 mai 1863, à Paris, avec des banquiers étrangers, et aux conditions indiquées par le khaznadar.

Ainsi que la Constitution, cet emprunt a bonne apparence. En réalité, c'est un lacet que des spéculateurs ont passé au cou du bey, sans qu'il s'en doute, un lacet qui l'étranglera. Le khaznadar n'avait, bien entendu, présenté à Sidi-Saddok que les côtés séduisants de l'opération, sans souffler mot de ce qui doit rester entre ses mains et dans celles des intermédiaires. On a promis au bey 35 millions, il en reçoit cinq : 5,640,914 francs ⁷¹.

On conçoit que le khaznadar, entendant ainsi les emprunts d'Etat, en ait donné le goût à son maître, qui y trouvait lui aussi son bénéfice et n'entraît pas dans le détail des comptes, si facilement rendus d'ailleurs inextricables. La première opération à peine conclue, on parle de recommencer ; les intermédiaires sont tout prêts. Il ne s'agit que de trouver cette fois un nouveau prétexte. Le premier ministre se charge de le fournir.

⁷⁰ Voyez les rapports de la Commission financière, et notamment la brochure qu'elle a publiée en 1871 à Bône, sous ce titre : *Dette générale du gouvernement tunisien*. Voici, d'après ce document, l'origine de sa dette locale. En 1861, il doit 19 millions de piastres environ (11,875,000 francs). Pour les payer, il emprunte au caïd Nessim une somme égale et donne au caïd des bons sur le Trésor, teskérés, que celui-ci négocie. Au fur et à mesure de leur échéance, ces bons sont renouvelés et grossis des intérêts. En même temps, le gouvernement contracte d'autres emprunts partiels. Sa dette s'élève, en 1862, à 28,026,983 francs. Une partie de cette dette, 21 millions, fut convertie en teskérés, portant échéance à neuf ans, remboursables de trois en trois ans, et connues par suite sous le nom d'obligations triennales.

⁷¹ Voir les rapports publiés par la Commission pour les détails de l'opération.

[65]

En 1863, on avait soi-disant à rembourser la dette flottante locale. L'emprunt de Paris n'ayant presque rien donné au Trésor, cette dette existe toujours; si quelque dépense nouvelle, imprévue, venait l'accroître, un deuxième emprunt s'imposerait de lui-même. Le pays se plaint, sa misère est grande, il l'attribue aux dilapidations du khaznadar, mais plus encore à la Constitution, au conseil suprême, à la France, vers laquelle on a déjà adroitement orienté sa colère. C'est elle, à présent, qui le ruine par ses prêts, par les constructions qu'elle impose au bey, l'aqueduc de Zaghouan, le consulat : on gémit plus de ces dépenses qu'on n'a jamais fait du palais d'Achmed et du harem. Voilà le prétexte trouvé : on fera dégénérer l'irritation générale en une révolte dont chacun tirera parti à sa façon, le khaznadar pour emprunter, d'autres pour nous disputer la prépondérance.

Le moment est très bien choisi ; non seulement la Tunisie n'attend qu'un signal, mais la France elle-même est aux prises avec des difficultés de jour en jour croissantes ; elle semble à la veille d'intervenir dans la guerre des duchés. L'empereur Napoléon III se désintéresse de la Régence au point qu'on a pu lui prêter l'intention d'encourager Victor-Emmanuel à la prendre en compensation de ce que l'Italie réclamait pour compléter son unité. M. Wood, devenu, depuis le départ de Roches, le véritable directeur des affaires étrangères de la Régence, n'est pas homme à négliger une occasion si favorable de réaliser son idée turque. Il affecte de traiter le bey, que personne ne soutient plus et dont il vient pourtant d'obtenir directement des concessions importantes ⁷², en simple pacha : les vaisseaux anglais, qui mouillent à la Goulette, saluent les forts avec le pavillon ottoman. A l'entendre, le mécontentement du peuple arabe vient de ce qu'il ne sent pas assez l'action de Constantinople. Quand la révolte éclatera, il essayera de lui donner le caractère d'un mouvement turc ; il ne verra d'autre remède que l'abdication plus ou moins -complète du bey en faveur du Sultan.

Le khaznadar abonde dans ces idées, si bien qu'on le soupçonne de vouloir détrôner le bey pour lui succéder comme grand vizir de la Porte ⁷³. Un personnage le

⁷² Le traité anglo-tunisien du 10 octobre 1863, conférant aux sujets anglais le droit d'être propriétaires d'immeubles dans la Régence.

⁷³ On a dit encore que le khaznadar, ayant épousé une sœur du bey Achmed, était poussé par cette princesse à donner le pouvoir à sa descendance. S'il en eût été ainsi, Mustapha n'aurait pas ruiné la Régence comme il l'a fait.

gêne, c'est l'héritier présomptif, le frère cadet du bey, Hamouda. La discorde règne déjà entre ce prince et Sidi-Saddok ; les mécontents peuvent tourner vers lui leurs espérances : à [66] la tête du camp il est dangereux ; le 13 août 1863 on apprend sa mort, et nul ne doute qu'il ait été empoisonné.

Le premier ministre, toujours à l'abri du conseil, complice aveugle ou fanatique, donne le signal du soulèvement en augmentant la medjba, déjà si impopulaire : il la double. Le 11 décembre 1863, elle est portée de 36 à 72 piastres ; sur certains points elle s'élèvera même à 100, 108 piastres ⁷⁴. (La piastre vaut 0 fr. 60.) Le pays tout entier proteste, résiste ; c'est le commencement de l'insurrection. Alimentée de poudre par la contrebande que les barques maltaises ont pratiquée de tout temps sur les côtes tunisiennes et naturellement plus que jamais pendant les troubles, elle débute au sud, dans l'Arad, puis se propage à Kairouan, au Djérid, au Kef, à Bèjà, à Mateur, et gagne tout le bassin de la Medjerdah. Bientôt un bey arabe, Ali-ben-Ghadaoum, est proclamé.

Il nous faut bien sortir de notre indifférence et détourner un instant nos yeux de l'Europe, pour suivre le progrès de ces désordres qui menacent notre frontière algérienne et coïncident précisément avec notre grande insurrection de la province d'Oran.

Que faire ? Intervenir seuls, quelle complication, quelle surprise en France et autour de nous, et quels risques, quelle aventure !

C'est alors que nous abandonnons ouvertement notre politique traditionnelle pour nous mettre d'accord avec l'Angleterre et l'Italie, qui vont dorénavant partager officiellement notre influence dans la Régence. La Turquie elle aussi s'en mêle, sans qu'on l'invite, et ses vaisseaux viennent grossir la démonstration navale collective. Bien plus, elle répond aux aspirations que M. Wood prête aux Tunisiens en envoyant un commissaire rassurer les populations.

Devant ce déploiement de forces, le bey réduit la medjba ; il dépasse même les intentions de M. Wood en suspendant la Constitution, dont le pays, décidément, ne veut plus entendre parler (30 avril 1864).

⁷⁴ Quiconque, il est vrai, jouit d'un emploi, d'un rang, d'une influence (les caïds, les cheiks, les fonctionnaires, les soldats, les ulémas, les étudiants, les habitants des principales villes, etc., etc.), en est dispensé. L'état civil n'existant pas, on réclame la medjba à des jeunes gens, presque des enfants.

Mais l'insurrection allumée ne s'éteint pas ainsi d'un signe : il faut des troupes pour la combattre. Le bey n'en a pas, ou bien le peu qui lui reste est battu et déserte. Alors le khaznadar use de la tactique traditionnelle que nous n'avons jamais su comme lui employer et qui consiste à diviser l'ennemi. La tâche n'est pas très difficile : les [67] dissentiments sont partout chez les Arabes. M. Tissot parlant de ceux qui déchirent les nomades du Djerid, s'exprime ainsi : « Haine de confédération à confédération, guerre de tribu à tribu dans la même confédération, combat de douar à douar dans la même tribu, meurtre d'homme à homme dans le même douar. » Avec quelle habileté Mustapha sait tirer parti de ces dispositions ! Il oppose les habitants sédentaires aux nomades, leurs ennemis naturels, et les nomades les uns aux autres, achetant par de l'argent et des promesses les chefs ou leurs rivaux influents. Son œuvre de corruption est si efficace que les insurgés oublient le bey pour se jeter les uns sur les autres. La guerre civile finit ainsi en dissensions plus ou moins durables, mais toutes locales.

Cependant le commissaire de la Porte n'a pas perdu son temps, et, tandis qu'il agit à Tunis, M. Wood voyage sur le littoral. Les villes de la côte répondent à ces encouragements en arborant le pavillon turc et en appelant le Sultan. En réponse à cet appel, un corps d'armée est annoncé de Constantinople. Voilà pour nous l'instant critique. Si nous laissons les Turcs occuper la Régence, ce n'est pas seulement à Tunis que notre influence est atteinte, mais en Algérie. Le danger est si évident que le gouvernement français, tout absorbé qu'il soit ailleurs, se décide à parler haut. Notre escadre menace de couler les bâtiments turcs qui abandonneraient leur mouillage à la Goulette et tenteraient d'aller se montrer sur d'autres points de la Régence. Quant à des troupes, si la Porte en envoie, les nôtres, concentrées à Tebessa, franchiront immédiatement la frontière. Ces menaces firent leur effet : le danger d'une occupation turque fut conjuré, et le commissaire ottoman se hâta de regagner Constantinople (juillet 1864).

Un instant, on put croire que le khaznadar sortirait ébranlé de cette crise. Son associé, le caïd Nessim-Scemama, ne jugeant plus la place sûre, quitta Tunis et s'en vint porter ses trésors en Italie.

Ce n'était pourtant qu'une fausse alerte, et le khaznadar ne tarda pas à être rassuré. La fermeté de notre attitude et de notre langage ne dura point ; nos embarras et, pour tout dire, notre faiblesse en Europe à cette époque, devaient nécessairement paralyser toute action suivie de la France à Tunis ; on avait pu, en mettant à

bout notre patience, en menaçant par trop publiquement nos intérêts dans la Régence, provoquer un accès d'énergie du cabinet de Paris à l'égard du bey, mais il ne fallait pas attendre plus que cet effort momentané. Notre ultimatum avait eu ce résultat immédiat d'arrêter les Turcs au seuil de la Régence ; c'était tout ce que nous demandions. Aussi, ce succès obtenu, nous en perdons le bénéfice, et satisfaits d'avoir fait montre un [68] jour de notre autorité, nous abandonnons l'avenir au hasard ; notre attention se porte ailleurs. Après que notre escadre eut quitté la Goulette, non seulement le khaznadar conserva son pouvoir, mais notre agent qui n'avait cessé de combattre et de dénoncer ses intrigues, M. de Beauval ⁷⁵, son adversaire déclaré, fut rappelé et remplacé.

Ce rappel rendit naturellement au premier ministre toute son audace. Nous le voyons reprendre, avec plus de hardiesse que jamais, la poursuite de ses plans étonnants et tirer de l'insurrection tous les avantages qu'il en espérait. C'est d'abord un excellent prétexte pour se défaire de ses ennemis. Quiconque, parmi les indigènes, lui est hostile ou seulement suspect est arrêté comme rebelle ou conspirateur ; les plus importants sont pendus ou fusillés sur place. Cinq cents cheiks sont amenés à Tunis, enchaînés les uns aux autres, par le cou. Ali-ben-Ghadaoum court la campagne, mais redoutant la trahison, passe en Algérie, d'où l'inquiétude le chassera bientôt et le ramènera aux mains du bey. En outre, bien loin de calmer l'explosion de fanatisme qu'il a provoquée, le khaznadar laisse les tribus tourner leur fureur, non plus les unes contre les autres, mais contre les Européens : les escadres aussitôt parties, tandis que Khéreddine est allé porter au Sultan les remerciements officiels du bey pour son intervention, la riche Djerbah est mise à sac par les Ourghemmas et les Accaras. L'inertie du gouvernement aidant, les pillards s'en prennent aux Israélites et leur infligent les pires traitements ; on évalue les victimes à deux mille cinq cents. Ces désordres permettent au bey de refuser à nos nationaux toute satisfaction, toute justice ; les plaintes de ces derniers sont telles que l'Empereur est obligé d'envoyer un plénipotentiaire spécial, le baron Saillard, à Tunis, avec l'ordre d'exiger de l'administration tunisienne de meilleurs procédés (septembre 1865).

Quant aux indigènes, la révolte d'abord, la répression ensuite, leur ont enlevé toute force de résistance. On peut impunément les écraser d'impôts. On leur ré-

⁷⁵ M. de Beauval était le successeur intérimaire de Léon Roches.

clame, avec ceux de l'année courante, des arriérés considérables, des taxes exceptionnelles de guerre. Malheur à qui résiste : à l'agriculteur, le caïd prend ses bestiaux, la veille des labours ; ses grains, la veille des semailles. Le nombre des charrues imposées, déjà tombé de quatre-vingt mille à dix mille, diminue encore. Les cultivateurs suivent les nomades, quittent le pays, émigrent en Tripolitaine, en Egypte. Dans les villes, le percepteur n'a pas moins de moyens d'action que dans les campagnes ; avant de recourir à la prison, il enlève au contribuable non seulement ses [69] meubles, mais jusqu'à ses fenêtres, sa porte même, qu'il confisque ou fait vendre, séance tenante, au marché.

Pour justifier ces rigueurs, le gouvernement tunisien invoque ses charges nouvelles, le service de la dette flottante, accrue de nouveaux emprunts contractés pendant l'insurrection, et celui de la dette européenne. Ces charges excèdent évidemment les ressources du pays réduites des neuf dixièmes : le fait est avéré, incontestable. Voilà le khaznadar arrivé à ses fins ! Un second appel au crédit européen est nécessaire, inévitable. Le bey donne son consentement, et l'on emprunte, toujours à Paris, une somme de 25 millions.

L'opération ne réussit, bien entendu, qu'au prix de garanties nouvelles données aux prêteurs et de conditions de plus en plus dures, acceptées par le premier ministre ; car la Tunisie commence à avoir une réputation méritée de mauvais payeur.

Veut-on savoir ce que rapporte au bey ce nouvel emprunt ? Des avantages restés célèbres. Il touche, à la vérité, une faible partie du produit de la souscription, mais, comme un fils de famille entre les mains d'usuriers, il ne peut obtenir le reste qu'en nature, en fournitures dérisoires. Il n'a plus ni armée ni flotte ; 2,500,000 francs sont représentés par une frégate ; un million par des canons devenus légendaires, ces canons soi-disant rayés, — rayés en dehors !

Les douanes sont affectées à la garantie de ce bel emprunt. Privé de cette ressource, le bey devra donc exiger d'autant plus des autres impôts. Pendant deux ans, nous n'assistons plus qu'aux poursuites exercées par des agents insatiables contre une population de plus en plus clairsemée, par conséquent de plus en plus pauvre et faible. Le nouveau bey du camp, Sidi-Ali, l'aîné des trois derniers frères de Sidi-Saddock, a pour ingrate mission de faire à tout prix de l'argent. Il parcourt le pays : quiconque est soupçonné d'avoir enfoui, suivant un prudent usage, ses

grains dans des silos, est bâtonné jusqu'à ce qu'il ait révélé sa cachette. La mission de Sidi-Ali est politique en même temps que financière, des restes d'insubordination agitant encore certaines provinces. Plus le khaznadar provoque les plaintes, plus il tient à les étouffer. Le bey du camp va devant lui, négociant plus que combattant. Beaucoup de rebelles obstinés se soumettent. Sidi-Saddock et le khaznadar les attirent à Tunis par la promesse de l'impunité et mille flatteries mensongères. Une fois dans le piège, on les exécute ou on les torture; les uns meurent sous le bâton, d'autres disparaissent, murés vivants dans leurs cachots. Parfois, on donne aux princesses le spectacle de ces supplices et l'on bâtonne par centaines les malheureux sous les fenêtres grillées du harem.

[70]

L'indignation générale est telle alors, que, malgré notre intention bien arrêtée de ne plus nous mêler des affaires intérieures de la Régence, nous intervenons pourtant en faveur de tant de victimes : le bey, las de punir, accorde, sur nos instances, l'aman, le pardon.

L'aman ne rend pas la vie à ceux qui sont morts, la fortune à tant d'autres qu'on a dépouillés. Pour achever cette misère, le choléra sévit pendant trois ans, de 1865 à 1867, puis la famine, trois récoltes ayant manqué de 1864 à 1866, la famine que nous ne connaissons plus depuis près d'un siècle ; la famine, si près de nous, en 1867 ! D'abord, les gens dans la campagne se nourrissent d'herbes, de racines; puis l'hiver arrive, et tout leur manque. Le docteur Nachtigal, qui fut le témoin ému de ces malheurs, m'a raconté plus d'une fois que loin des villes on alla jusqu'à manger des enfants ⁷⁶. Les cadavres gisent sur les routes, sans sépulture; on en ramasse chaque matin dans les caravansérails, les mosquées, et on les entasse sur des tombereaux. La peste s'en mêle, ou le typhus ; ce nouveau fléau, non moins terrible que les deux autres, exerce de tels ravages que l'on compte par jour deux cents victimes dans une seule ville, à Sousse. Déjà, pendant la famine, les

⁷⁶ V. *Sahara et Soudan*, par le docteur Gustave Nachtigal. Une traduction abrégée de cet ouvrage a été publiée chez Hachette et dans le Tour du monde. Le docteur Nachtigal était à Tunis pour sa santé ; il y exerçait la médecine, quand il fut chassé, comme beaucoup d'autres habitants de la Régence, par l'horreur que lui inspiraient les scènes auxquelles il était obligé d'assister. Son départ de Tunis le décida à entreprendre, dans l'intérieur de l'Afrique, ce voyage qui dura cinq ans et auquel il n'eût pas songé sans les événements que nous venons de rapporter ; il aimait plus tard à faire le récit de ses souvenirs, quand il fut nommé, après notre occupation, consul général d'Allemagne à Tunis.

Européens n'osaient plus sortir de chez eux, coudoyer dans les rues des êtres décharnés, errants, et que le désespoir pouvait pousser à quelque crime. Dans les provinces, les caravanes sont arrêtées, pillées. L'admirable terre du Sahel elle-même n'est pas épargnée : des propriétaires coupent leurs oliviers, leur fortune à venir, pour aller les vendre comme bois à brûler, plutôt que de payer les impôts sans limites qui les frappent. De même, au Djerid, un grand nombre de propriétaires de dattiers. Quiconque essaye encore de travailler et de produire doit payer pour ceux qui n'ont plus rien. ⁷⁷

[71]

La désolation est telle pendant cette funeste année de 1865, que le pays, chose incroyable, trouve encore en lui assez d'énergie pour se révolter de nouveau. Cette fois, la panique est sérieuse au Bardo. En effet, le plus jeune frère du bey, Sidi-Adel, s'est échappé une nuit du palais, et peu après, tandis qu'on lance tout un monde à sa poursuite, on apprend qu'il est allé se mettre à la tête du mouvement chez les montagnards, en Kroumirie. Ces Kroumirs sont les irréconciliables ennemis du pouvoir en Tunisie, ils vivent à l'écart dans leurs forêts, comme dans un asile. Le gouvernement n'avait garde d'aller troubler leur repos ; on juge de son effroi quand il apprit qu'ils se levaient et menaçaient. Sidi-Adel est proclamé bey. Alors Saddok s'enferme, tremblant de peur, avec le khaznadar dans le Bardo, ne sachant comment résister. Son premier soin est d'attirer à lui tout ce qui touche de près au prince rebelle, et de son côté le premier ministre ne manque pas cette occasion de faire tomber d'injustes soupçons sur ce qui reste encore de personnages respectables dans l'entourage de son maître. Il fait étrangler deux vieillards, Si-Rechid, qui commandait le contingent tunisien pendant la guerre de Crimée, et Si-Ismaïl, beau-frère du bey, tous deux très riches. Aussitôt tués, bien entendu leur fortune est confisquée (4 octobre 1867). Un peu auparavant le bey du camp, pour la forme, a été envoyé avec sa milice du côté de la Kroumirie. D'autres dispositions secrètes sont prises : elles réussissent. Sidi-Adel tombe malade et se laisse livrer ; on le ramène au Bardo, mourant du même mal qu'Hamouda (8 octobre

⁷⁷ Les oliviers, les dattiers payaient, eux aussi, leur medjba ; la taxe variait suivant l'âge de l'arbre et le pays, suivant surtout le degré de cupidité des caïds, qui réclamaient souvent l'impôt pour de jeunes arbres encore improductifs, et qu'on s'empressait alors d'arracher. L'arbre libéré de sa dette, il fallait payer pour les fruits, de même que pour les céréales, une dîme, des droits de vente, 6 1/4 pour 100, droits de marché, droits de pressoir, etc., droits d'exportation jusqu'à 33 pour 100.

1867). Il est muré dans son cachot, où il succombe un mois plus tard (5 novembre 1867). Le bey et le khaznadar en proie, durant cette période funeste, à un vertige de terreur et de cupidité, multiplient les exécutions secrètes. C'est à ce moment qu'Ali-ben-Ghadaoum, gardé jusqu'alors dans une cave depuis 1865, est empoisonné, de peur qu'il ne s'échappe, et avec lui quantité de malheureux dont on apprenait chaque jour la disparition.

Un sentiment d'horreur s'empare à ce moment de la population européenne de Tunis. Le bey n'est vraiment plus de son temps, et l'on se demande ce qu'il adviendra de la Régence si elle reste encore sans contrôle entre ses mains.

L'intervention de l'Europe était inévitable ; le khaznadar et les consuls s'en rendaient compte ; la question était seulement d'empêcher la France de l'exercer. Nous entrons dans un nouvel ordre de complots. Le premier ministre, faute de pouvoir réaliser le rêve turc de M. Wood, va tenter de neutraliser la Régence, reprendre le vieux projet d'une Belgique tunisienne. Le moment semble mal choisi, mais [72] le khaznadar est si habile ! non seulement il va réussir, mais il trouvera du même coup le moyen de se procurer de l'argent. Pendant la famine, il n'avait pas craint de concéder à un riche fonctionnaire indigène le monopole de la vente des farines venues de l'étranger. Cette concession avait naturellement fait monter le prix du pain ; ce fut d'autre part le temps qu'il choisit pour abaisser la valeur de l'argent, pour mettre en circulation de la fausse monnaie. Parmi les fournitures en nature livrées au bey, lors de l'emprunt de 1865, figurait un stock abondant de pièces de cuivre dont on n'avait pas encore osé faire usage. En pleine famine, le khaznadar se décide à en inonder le pays. Mais leur valeur réelle est inférieure de 300 pour 100 à leur valeur nominale, en sorte que le commerce ne les accepte qu'au poids : celui qui offre une piastre en paiement doit par conséquent en donner trois. La valeur de tous les produits de consommation, déjà si élevée en temps de disette, fut ainsi triplée du jour au lendemain. Les négociants de Marseille refusèrent par suite les marchandises qu'ils avaient commandées à Tunis ; les indigènes, pour se nourrir, en sont réduits à piller ; les boutiques se ferment, et nombre de négociants font faillite. La crise du commerce suit celle de la faim. C'est cette crise qui va permettre au khaznadar non seulement de porter à notre influence le coup le plus sensible, mais d'accomplir ce tour de force d'endetter encore le bey, en une seule année, de quarante millions.

Les complications qu'il imagine, de concert avec les agents étrangers qu'intéresse le côté politique de son plan, sont à la hauteur du but à atteindre. Il s'appuie tout d'abord sur M. Wood, mais aussi sur M. Pinna, l'agent italien dont nous n'avons pas encore parlé.

M. Pinna est très actif. Le gouvernement de Victor-Emmanuel, fort de son alliance toute récente avec la Prusse, vient enfin de rendre la Vénétie à l'Italie. Dégagé de cette préoccupation absorbante du côté du nord, ses regards commencent à se porter au delà de ses frontières, sur le lac méditerranéen. Tunis arrête son attention. Les journaux de la Péninsule en parlent ; ils peignent en termes émus la situation de la Régence, insistent sur le grand nombre d'Italiens qui l'habitent, sur le voisinage, font appel enfin à l'énergie du cabinet de Florence déclarant que ne pas agir à Tunis, c'est se désintéresser de l'avenir ⁷⁸. M. Pinna obéit à ces admonestations. Il est par avance tout acquis à l'idée de neutralisation, qui n'a pas dû, au reste, germer toute seule dans le cerveau du khaznadar.

Passons à l'exécution du projet.

[73]

Les commerçants qui souffrent de la crise sont en majorité Français, mais Italiens aussi et Maltais. Tous sont créanciers du bey, et, à ce titre, leur situation est assez fautive, car ils n'ont pas de garanties ; les emprunts qu'ils ont consentis sont des contrats particuliers. Ceux de 1863, 1865, au contraire, sont des emprunts d'Etat, négociés par des étrangers, mais conclus, souscrits à Paris, et justifiant, par leur caractère et leur importance, l'intervention du gouvernement français dans les finances de la Tunisie.

Aux yeux des deux consuls, le problème à résoudre consisterait donc à grouper, en regard des emprunts de Paris, un ensemble de créances italiennes et anglaises assez sérieux pour qu'on puisse constituer en Tunisie une dette publique locale régulière, qui permettrait à l'Angleterre et à l'Italie de joindre leurs efforts aux nôtres dans l'œuvre de réorganisation dont l'urgence n'est contestée par personne.

Les créanciers locaux ont tout avantage à voir aboutir la combinaison, et il est possible qu'ils en aient eux-mêmes suggéré l'idée. Quoi qu'il en soit, le khaznadar

⁷⁸ *Diritto*, 5 janvier 1867.

trouve encore un appui en ceux-là mêmes qui se plaignaient le plus de lui auparavant. Les créanciers français de Tunis ne demandaient qu'à prendre part aux arrangements qui se préparaient et qui ne les touchaient pas moins que leurs cointéressés anglo-italiens : mais notre consul, voyant le piège qui nous est tendu, réussit à obtenir d'eux, au début du moins, une abstention fort méritoire. Il ne peut cependant empêcher la combinaison de réussir finalement aux souhaits du premier ministre et des consuls. Voici, en deux mots, quels furent ces arrangements, célèbres à Tunis sous le nom des quatre conversions.

Les créanciers de Tunis furent appelés à échanger leurs titres divers contre des obligations d'un type unique rapportant 12 pour 100 et amortissables. Une première conversion fut ainsi effectuée, le 2 mars 1867, à laquelle prirent part seulement des créanciers anglo-italiens. Elle réussit; le khaznadar s'empressa d'en annoncer une seconde, puis une autre, une autre encore ; conversions des 1^{er} août, 1^{er} septembre 1867, 1^{er} janvier 1868. Les Français, pour ne pas rester seuls possesseurs de titres anciens dépréciés, participèrent à ces trois dernières opérations.

Si le premier ministre s'était contenté de convertir les dettes locales, l'arrangement n'aurait eu, à nos yeux, que des inconvénients politiques, mais sa cupidité l'entraîna : il émit des obligations plus qu'on n'en voulut et, pour les placer, finit par les vendre à rien, à 82, [74] 84 pour 100 de perte et davantage : l'Etat s'engageait à rendre 100 francs pour avoir 18 francs, 16 francs, 4 francs même ⁷⁹.

Les souscripteurs de ces obligations n'avaient consenti à les recevoir et à verser leur argent que moyennant des garanties. Le khaznadar n'hésita pas à leur en fournir; mais lesquelles ? Celles-là mêmes qui étaient déjà affectées aux détenteurs des emprunts de Paris, la medjba, les douanes notamment. Plus avisés que ces derniers, plus au courant aussi des mœurs tunisiennes, les conversionnistes se firent mettre en possession de leurs gages. On leur abandonna l'administration directe, sans contrôle, de ces ressources déjà engagées, et, sans perdre de temps, ils se constituèrent, pour en assurer le recouvrement, en commission financière locale.

Les créanciers de Paris réclamèrent d'autant plus violemment que, cette année même où le khaznadar les dépouillait à l'improviste, on cessait de leur payer leur

⁷⁹ 4^e conversion. Livre jaune de 1873. V. la dépêche de M. de Botmiliau, du 4 juin 1873. La plupart des obligations furent placées à ce taux infime en Angleterre.

coupon. Notre consul fut naturellement leur porte-parole auprès du bey. Les consuls d'Angleterre et d'Italie défendirent les conversionnistes.

Soit calcul, soit faiblesse, le bey pencha d'abord vers notre agent ⁸⁰. La France était alors représentée à Tunis par M. de Botmiliau, dont une partie de la correspondance, véritablement prophétique, a été publiée dans les documents du ministère des affaires étrangères. Le khaznadar, tout en agissant pourtant secrètement à Londres et à Florence, alla jusqu'à offrir spontanément au gouvernement impérial la mission de sauver, s'il était possible, les finances de la Tunisie. Il fut convenu que nous constituerions, d'accord avec le bey, une commission chargée de percevoir tous les revenus de la Régence et d'en assurer la répartition entre les créanciers et l'Etat ⁸¹.

Cet arrangement, approuvé par Sidi-Saddok le 4 avril 1868, rendait à la France la situation qui lui appartenait à tant de titres dans la Régence. L'erreur que nous avons commise en nous désintéressant à l'excès des choses de Tunis, alors qu'elles réclamaient le plus impérieusement notre attention, nous la réparons d'un seul coup.

[75]

Mais les puissances, appelées par nous-mêmes à intervenir à nos côtés en 1864, que vont-elles penser aujourd'hui de leur exclusion ? Leur attitude nous donnera exactement la mesure de ce qui nous reste alors d'autorité en Europe. Le bon droit, la légalité sont pour nous : quelle est notre force ? Avant même sa publication, le décret du 4 avril a soulevé de vives clameurs, d'abord chez MM. Wood et Pinna, puis, par contrecoup, à Londres, à Florence. Les vues de l'Italie, déjà assez claires avant la crise, se sont précisées. Une polémique très aigre s'engage entre nos journaux et ceux de Florence ⁸². On parle de nos noirs desseins sur la Régence et de l'envoi d'une escadre italienne à Tunis. Quand le décret paraît, l'Angleterre et l'Italie refusent nettement de le reconnaître et réclament leur droit à

⁸⁰ V. les livres jaunes de 4869-1873. Dépêches de M. de Botmiliau.

⁸¹ Cette commission devait être ainsi composée : 1° Un inspecteur des finances français, vice-président ; 2° Deux délégués des porteurs de la dette extérieure ; 3° Le député de la nation française ; 4° Deux membres tunisiens choisis par le bey, d'accord avec notre agent, et dont l'un devait être le président ; 5° Deux membres désignés par les négociants étrangers.

⁸² Voir notamment la *Correspondance italienne*, la *Riforma*, et les publications diplomatiques du temps.

l'intervention ⁸³. Devant ces protestations prévues, sinon provoquées par le khaznadar qui détruit en sous-main ce qu'il n'a édifié que pour la forme, que fait le bey ? Il revient sur ses engagements, considère comme lettre morte une décision obtenue de lui, prétend-il, par intimidation, et qui a motivé les représentations des consuls anglais et italiens ⁸⁴.

M. de Botmiliau se révolte devant un revirement aussi brutal ; il suspend ses relations, amène son pavillon (24 avril), mais vainement. Le bey s'obstine dans une résistance où il se sent solidement soutenu. Il admet toujours le principe d'une commission financière, à la condition toutefois qu'elle soit non plus franco-tunisienne, mais internationale. Il devient très vite évident qu'il nous refusera même toute satisfaction aussi longtemps que nous n'aurons pas admis les prétentions de l'Angleterre et de l'Italie.

Nous voilà dans l'alternative ou de céder ou de rappeler notre agent dont l'influence est annihilée, la situation intenable, et dans ce cas, le rappel doit être suivi d'un ultimatum, peut-être même d'une démonstration armée, partant, d'un grave conflit avec le bey et deux puissances. L'hésitation n'est pas possible; notre préoccupation exclusive est en Europe, du côté du Rhin, nous cédon. Avec bonne grâce au moins, de façon à dissimuler tant bien que mal au public, sinon à nos rivaux et au bey, notre faiblesse, et comme si nous n'apercevions pas nous-mêmes toute la portée de la concession qu'on nous arrache. Le gouvernement impérial se défend d'avoir eu la moindre arrière-pensée personnelle en faisant signer au bey ce décret. [76] On s'est mépris à Londres et à Florence sur ses intentions ; ses représentants, le prince de La Tour d'Auvergne et le baron Malaret, sont chargés de le déclarer officiellement ⁸⁵. Par une dépêche du 6 mai 1868, M. de Moustier proteste contre le désir qu'on nous a attribué en Europe « de frustrer, dans des vues exclusives, les justes espérances des sujets des autres nations ». Nous donnerons la preuve de notre sincérité « en faisant appel à la discussion », en recherchant, avec les deux gouvernements intéressés, les modifications à apporter au décret

⁸³ La Prusse, à cette époque, passait pour avoir appuyé ces protestations.

⁸⁴ Dépêche de M. de Moustier, du 6 mai 1868.

⁸⁵ Voir, pour toute cette période si importante, les dépêches très explicites qu'échange notre ministre des affaires étrangères, M. de Moustier, avec nos représentants à Londres, à Florence, à Tunis. *Livres jaunes* de 1869 et de 1873.

contesté. En retour de ces concessions, on cessera de soutenir le bey dans sa résistance. Telles sont les conditions du marché conclu.

Sidi-Saddok n'attendait pour changer d'attitude que cette solution. Il envoie, le 30 mai, Mustapha khaznadar en personne faire officiellement visite à notre consul et lui apporter la ratification donnée par son maître au décret du 4 avril. Il est sous-entendu seulement que cet acte n'est maintenu qu'en principe et pour la satisfaction de notre amour-propre ; il sera remanié d'un commun accord à Paris avec les représentants de l'Angleterre et de l'Italie ⁸⁶.

M. de Moustier, en réponse à une interpellation de M. Jules Favre sur la politique extérieure, fit connaître à la Chambre des députés, dans les termes suivants, cet arrangement qui consacrait l'abdication forcée de notre prépondérance en Tunisie : « On nous a prêté un instant des visées égoïstes, mais après des explications franches et loyales, nous rencontrons, de la part de l'Angleterre et de l'Italie, non plus des difficultés, mais un point d'appui pour agir dans l'intérêt de tous ⁸⁷. »

Si nous sommes satisfaits, le gouvernement italien a sujet de l'être plus encore : il a su trouver, lui aussi, dans notre condescendance un [77] point d'appui. M. Pinna obtient en effet du bey, à cette même époque, des avantages de premier ordre, un traité qui assure à ses nationaux les privilèges les plus étendus, — le traité du 8 septembre, encore en vigueur jusqu'en 1896, — et une concession importante, l'exploitation des mines de plomb du Djebel Rças, entamées à peine par les Romains.

La part à attribuer à chaque puissance dans la composition de la future commission ne fut pas déterminée sans difficultés. En dépit de l'urgence extrême d'une solution, c'est un an plus tard seulement, le 5 juillet 1869, que le bey signa

⁸⁶ Voir les *Documents diplomatiques*, publiés en janvier et en novembre 1869. Dans le recueil de novembre, les dépêches de nos ministres des affaires étrangères, le marquis de la Valette, puis le prince de La Tour d'Auvergne, à M. de Botmiliau, sont aussi nettes que possible. Le 29 juillet 1869, le prince de La Tour d'Auvergne résume les instructions de ses prédécesseurs et les siennes : « Je vous ai recommandé de procéder, en tout ce qui regarde la commission financière, par voie d'entente préalable avec vos collègues d'Angleterre et d'Italie. En insistant sur cette prescription, je ne fais que me conformer à la pensée qui a dirigé le gouvernement de l'Empereur dans les négociations relatives à l'affaire de Tunis ; (...) il s'est proposé pour but de mettre en lumière la communauté des intérêts et la nécessité d'un accord avec les trois puissances. »

⁸⁷ *Moniteur officiel* du 9 juillet 1868.

le décret constitutif de la commission financière internationale, acte qui ouvre une période nouvelle dans l'histoire de la Tunisie.

[78]

[79]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Première partie. Avant l'intervention

Chapitre III

La Commission Financière (1870-1875)

[Retour à la table des matières](#)

Le destin déjoue les calculs de la politique, comme les moindres projets humains. Cette commission internationale, qui devait soustraire la Régence à notre influence exclusive, arrive au contraire juste à point pour faire taire les ambitions éveillées chez nos rivaux par les premières nouvelles de nos désastres en Europe. Elle va retarder de dix ans, il est vrai, la nécessité d'une occupation étrangère, mais précisément au moment où nous ne pouvons même pas songer à intervenir. Organisée contre notre gré, elle devient, après Sedan et la Commune, la sauvegarde de nos droits. Victorieux, elle eût groupé devant nous un faisceau de résistances ; vaincus, elle arrête les empiétements de nos adversaires, les divise et les affaiblit ; elle nous permet par suite d'exercer une action sensible, puis de reconquérir peu à peu en Tunisie toute notre prépondérance.

Là ne se borne pas son rôle salubre ; elle a reconstitué de son mieux une administration qui nous fut très précieuse ; elle a rétabli dans un pays dévasté par la corruption ce que nous y avons trouvé plus tard d'ordre et d'honnêteté.

[80]

Cette justice rendue à ses services, il suffit de voir la commission financière à l'œuvre pour comprendre que la tâche de réparation qui lui incombe est au-dessus

de ses forces ; l'étroitesse de son mandat, la discorde qui la paralyse, le pouvoir encore trop absolu du bey, les intrigues de son entourage, l'empêcheront de rendre viable un gouvernement que des réformes radicales et coûteuses pouvaient seules régénérer. M. de Botmiliau n'a pas d'illusions sur ce point : « Une dernière tentative se fait, écrit-il, avant la guerre de 1870-71, pour sauver ce pays par la commission financière ; si elle échoue, nous pouvons être forcément appelés à occuper la Tunisie. » (V. Livre jaune.)

La commission comprend deux éléments distincts : Un comité exécutif a pour mission de diriger l'administration financière de la Régence, sous la surveillance d'un comité de contrôle. Le comité exécutif correspond à peu près à la commission financière franco-tunisienne telle qu'elle était établie par le décret du 4 avril. Il représente le plus difficile, le plus ingrat des gouvernements ; à lui appartiendra la mission de réduire les dettes et les dépenses, d'augmenter les ressources ; sur lui, par conséquent, porteront les mécontentements des créanciers et de leurs consuls, des princes, des ministres et des caïds, des contribuables enfin. Sa tâche de liquidateur accomplie, il devra administrer au milieu des rancunes et des déceptions accumulées dans tout le pays contre lui, couper court à des privilèges passés à l'état d'habitude, empêcher le bey d'emprunter, d'émettre des bons du Trésor, de faire la moindre concession, de s'engager enfin sans son assentiment préalable. Trois membres seulement le composent : deux Tunisiens, le général Khéreddine, président, et un ministre, — un inspecteur des finances français, M. Villet. Khéreddine, devenu l'adversaire déclaré du khaznadar, a toute notre confiance ; mais si habile soit-il et si énergique que se montre M. Villet, trop d'obstacles entraveront leur action pour qu'elle puisse être bien efficace.

Le comité de contrôle représente les concessions faites aux cabinets de Londres et de Florence ; ses membres, au nombre de six, sont : deux Italiens, deux Anglo-Maltaïes, élus à Tunis par les porteurs de la dette intérieure ; deux Français, délégués des obligataires de la dette extérieure. En apparence la répartition est équitable. En fait les créanciers français de la dette intérieure, beaucoup plus nombreux que tous les autres réunis, ne sont pas représentés. Les étrangers étant en majorité dans ce conseil, il ne constituera pour le comité exécutif qu'une difficulté de plus ; son rôle sera d'exercer sa critique, un droit [81] de veto ; mais il ne s'en tiendra pas là. A ses yeux, la commission a été créée dans l'intérêt des créanciers ; donc leurs représentants doivent être à la tête de la direction financière du

pays : le comité exécutif est un instrument et rien de plus entre leurs mains ; il s'abstiendra, par conséquent, de toute initiative, recevra leurs instructions, etc., etc. — Comprise ainsi, l'institution ne pourrait même pas fonctionner, car les membres du comité de contrôle ont trop d'intérêts engagés dans le pays pour être parfaitement indépendants ; ces intérêts seront souvent en contradiction avec ceux de l'Etat ou ceux des autres créanciers ; des influences agiront sur eux dans tous les sens, les diviseront et leur interdiront toute œuvre suivie. Des dissentiments graves s'élèvent ainsi, dès le début, entre le comité exécutif et le comité de contrôle. — Cependant un compromis intervient quant au partage des attributions : les créanciers, indépendamment de leur contrôle, obtiennent le droit d'exercer une certaine action dont il sera parlé plus loin, mais sous la surveillance du comité exécutif.

L'accord établi, le premier soin de ce comité est d'arrêter le chiffre des dettes.

Rien de plus vague en effet. La dette flottante, que le khaznadar a prétendu convertir en 1867 par l'émission des quarante millions d'obligations que l'on sait, n'a jamais cessé en réalité de s'accroître. Pour en évaluer le chiffre, M. Villet convoque tous les créanciers locaux, prêteurs, fournisseurs, fonctionnaires, ouvriers indigènes et européens, domestiques, etc., etc., et il les invite à lui soumettre leurs titres dans un délai donné, sous peine de déchéance. L'ensemble de leurs réclamations constitue une somme de cinquante-cinq millions, laquelle ajoutée aux quarante millions des conversionnistes, aux soixante-six millions des obligataires des emprunts de 1863-65 (intérêts arriérés non compris), porte le total de la dette à plus de cent soixante millions de francs, dont l'intérêt annuel est de vingt millions (19,495,000).

La Tunisie étant fort loin de pouvoir compter sur des recettes approchant même d'une pareille somme, le comité exécutif n'a d'autre ressource que de traiter le gouvernement beylical en failli et de proposer aux créanciers des sacrifices, un concordat. M. Villet fait accepter un projet d'arrangement dans ce sens au comité de contrôle, non sans peine, car les réductions qu'il propose portent principalement sur les détenteurs de la dette flottante dont les réclamations sont souvent de pure fantaisie, et sur les conversionnistes. L'ensemble des dettes est ainsi ramené à cent vingt-cinq millions, les intérêts à 5 pour 100, soit à 6,250,000 francs par an.

A personne, bien entendu, on ne donne de l'argent ; le gouvernement est autorisé à émettre des obligations d'un type uniforme, d'une valeur nominale de 500 francs (négociables en fait à 130). Il les donne aux créanciers en échange de leurs anciens titres, suivant la valeur qui leur a été reconnue ⁸⁸. Ces obligations nouvelles constituent la dette tunisienne consolidée.

En compensation de ses sacrifices, le comité de contrôle demande force garanties. Les revenus de la Régence, évalués à treize millions de francs seulement, encore ce chiffre est-il trop élevé, sont divisés en deux parts égales. Les uns seront réservés à l'État ; les autres, concédés aux créanciers, abandonnés au comité de contrôle qui les percevra pour assurer lui-même le service des intérêts de la dette : une administration spéciale sera constituée à cet effet, l'administration des revenus concédés, investie d'un pouvoir souverain, surveillée seulement par le comité exécutif ⁸⁹. Les revenus confiés à cette administration sont choisis soigneusement parmi les plus faciles à recouvrer, les plus sûrs, les droits de douane, de marché, par exemple, les taxes municipales, etc. Ces précautions ne suffisent pas au comité de contrôle. Dans le cas où les revenus concédés seraient inférieurs à la somme de 6,250,000 francs, augmentée des frais d'administration, soit 6,500,000 francs, l'Etat devra parfaire la différence sur ses revenus réservés. Pour tout prévoir, si les revenus concédés dépassent au contraire le chiffre des intérêts à servir, l'excédent ne sera pas versé à l'Etat, mais consacré à l'amortissement.

Tel est, en substance, l'accord auquel s'arrêtèrent définitivement les créanciers et qui est connu sous le nom d'arrangement du 23 mars 1870.

Cet arrangement rappelle l'histoire de la jument célèbre qui se serait habituée à ne pas manger si elle n'était pas morte de faim. La commission a tout prévu pour tirer profit du pays qu'on lui donne en gage, elle oublie seulement de lui laisser de quoi vivre. Certes le [83] gouvernement tunisien a mérité d'expier ses prodigalités

⁸⁸ Voici le détail de la répartition : 1) Emprunts de 1863-1865 et conversions. Chaque obligation des emprunts de 1863-1865 donne droit à une obligation nouvelle. Cinq obligations de la première conversion donnent droit à six obligations nouvelles. Dix obligations de la deuxième conversion donnent droit à neuf nouvelles. Cinq obligations de la troisième conversion donnent droit à deux nouvelles. Soixante obligations de la quatrième conversion donnent droit à cinquante et une nouvelles. 2) Quant à la dette flottante, une obligation nouvelle correspondra, suivant la catégorie dans laquelle aura été rangée la créance, à 500 francs, 715 francs, 1,250 francs et 2,500 francs.

⁸⁹ L'administration des revenus concédés afferme ou prend en régie les impôts, au mieux de ses intérêts.

par un régime d'abstinence sévère, mais la diète qu'on lui impose, excellent remède pour un temps, finit par être aussi dangereuse que la maladie.

Les revenus qu'on laisse au bey sont les taxes perçues en nature dans les provinces, sur les nomades, et la medjba ramenée au chiffre de 45 piastres, etc., on les évalue à sept millions. Ce n'est pas assez pour payer la liste civile du bey, si réduite soit-elle, celle des princes trop nombreux, mais qu'on ne peut supprimer, les traitements des ministres, des fonctionnaires, l'entretien des routes, des ports, des édifices publics, etc. Encore, rien n'est-il plus problématique que la rentrée régulière de ces sept millions ; il faut, pour les percevoir, organiser des expéditions, courir des risques, engager des dépenses ; les mécomptes sont presque certains dans les années ordinaires, à plus forte raison dans les mauvaises. Ces années-là, il est probable que les créanciers ne toucheront pas non plus intégralement leurs revenus, et c'est alors qu'ils viendront demander au bey de les compléter !

De là des causes nouvelles de conflit qui s'ajouteront à bien d'autres pour entretenir les divisions au sein de la commission. La discorde est partout à Tunis au lendemain même de l'arrangement. Entre les deux comités, entre les consuls et le comité exécutif, entre les consuls eux-mêmes, entre certains consuls et leurs compatriotes trop exigeants, entre Khéreddine et le khaznadar, entre M. de Botmiliau, protecteur attitré de nos nationaux, et M. Villet, exécuteur impitoyable des décisions de son comité. Quoi d'étonnant d'ailleurs si des conflits se produisent entre les agents politiques et financiers d'une même nation européenne en Orient ? Leurs missions sont contradictoires, l'un s'attachant à conservera ses nationaux des privilèges-que l'autre arrive précisément pour faire cesser ⁹⁰.

La guerre franco-allemande mit fin pour un temps à ces divisions, dans notre camp du moins, et nos deux représentants n'eurent pas trop de toutes leurs forces réunies pour défendre le gouvernement tunisien et la commission financière elle-même, qui ne tardèrent pas à être dangereusement menacés. Le bey, il faut le dire, loin de faire cause commune contre nous avec nos vainqueurs ou nos rivaux, nous témoigna des sympathies non équivoques et dont il nous donna la preuve en ré-

⁹⁰ Voir ce qui s'est passé en Egypte dans des circonstances analogues, en 1878-79. L'agent politique anglais, M. Vivian, était en conflit déclaré avec son compatriote l'agent financier, M. Rivers-Wilson, et il en était exactement de même pour nos deux agents, M. Godeaux et M. de Blighnières.

primant de son mieux les excitations répandues alors dans [84] la Régence contre notre domination en Algérie ; aussi n'est-ce pas de lui que vient le péril.

L'Empire venait de tomber ; Paris n'était pas encore investi, quand les Italiens prennent Rome ; aussitôt ils essayent auprès du Vatican de recueillir l'héritage de la France et de se faire attribuer la protection des intérêts latins en Orient ⁹¹. Devant les résistances du Pape, leurs efforts se portent ailleurs. Avant même la question de Nice, celle de Tunis est soulevée. L'intérêt de la Prusse était alors de nous susciter en Algérie des embarras graves, une diversion ⁹². Suivant sa propre inspiration ou les conseils de nos adversaires, l'Italie, qui a déjà largement pris pied dans la Régence depuis son traité de 1868 et son entrée dans la commission, saisit l'occasion qui se présente de faire un grand pas en avant. Mais elle se contenta d'un mauvais pré texte. Un Italien réclamait du bey une indemnité considérable et injustifiée (affaire de la Djedeïda) ; M. Pinna, s'emparant de cette plainte, exigea des satisfactions exorbitantes, et en outre des garanties pour l'avenir, l'exemption des impôts, l'inviolabilité des propriétés italiennes, etc., etc ⁹³.

La commission protesta de toutes ses forces, déclarant ces prétentions contraires à la mission que l'Europe lui avait confiée, et faites pour paralyser entièrement son administration. M. Wood, mesurant du premier coup d'œil le danger ⁹⁴ apporté à la commission et à notre agent le secours puissant de son autorité. Ainsi soutenu, le bey résiste. M. Pinna amène son pavillon, rompt ses relations, menace de s'embarquer et de faire appel à la force navale de son pays (13 janvier [85] 1871).

⁹¹ Rien de plus explicite sur ce point que l'*Histoire de la diplomatie du gouvernement de la Défense nationale*, par M. J. Valfrey, ch. viii, p. 145.

⁹² Elle envoie l'explorateur Gérard Rolhfs soulever les Arabes, en commençant par la Tunisie ; nous obtenons du bey l'expulsion de l'agitateur. Un danger d'une nature non moins sérieuse, mais différente, nous vient des banquiers, qui avaient négocié l'emprunt de 1863, et qui revendiquent, en 1870-71, la nationalité allemande. C'était du moins, à cette époque, le bruit qui courait à Tunis.

⁹³ Chaque propriété italienne serait devenue un asile où la commission n'aurait pas pu percevoir une taxe, où le gouvernement aurait dû laisser impunis les coupables, les réfractaires, etc., subordonner du moins toute répression, toute action même, à l'assentiment préalable de l'agent italien.

⁹⁴ Nous résumerons plus loin les motifs qui s'opposent, aux yeux du gouvernement anglais, à ce que l'Italie puisse jamais s'établir à Tunis, et commander ainsi les communications maritimes entre l'Europe et l'Orient. (Congrès de Berlin, 1^{ère} partie, ch. iv.)

Une démonstration armée de l'Italie est imminente ; on s'attend d'un jour à l'autre à voir son escadre apparaître ⁹⁵.

Dans ces conjonctures, le bey adresse un suprême appel aux puissances, les adjure de ne pas laisser détruire l'œuvre qu'elles viennent à peine de créer. Le gouvernement de la Défense nationale charge notre ministre à Florence d'arrêter s'il est possible, avec les faibles moyens dont dispose alors un représentant de la France, le gouvernement italien dans son impétueux élan. Officiellement appuyé par le ministre d'Angleterre et aussi par le représentant de la Turquie, M. Rothan est assez heureux pour empêcher le départ de l'escadre ⁹⁶.

Un protocole à trois fut signé entre M. Visconti-Venosta, M. Rothan et sir Augustus Paget. D'après cet acte qui sauvegardait les arrangements financiers pris dans la Régence et ne portait aucune atteinte aux droits de la commission, un arbitrage devait trancher la difficulté née entre le gouvernement du roi Victor-Emmanuel et celui du Bardo. Tout avantageux qu'ait été, pour le premier, le choix des arbitres, en majorité Italiens, qui se réunirent à Florence, leur décision n'en fut pas moins favorable au bey : ils réduisirent à leur valeur dérisoire les réclamations sur lesquelles ils étaient appelés à se prononcer et qui avaient failli cependant entraîner pour la Régence, pour nous, des conséquences irréparables.

L'affaire eut un contrecoup facile à prévoir : la Turquie s'était émue des prétentions de l'Italie ; Sidi-Saddok, de son côté, jugea le moment venu ou jamais de recourir à sa protection, suivant le conseil de M. Wood. Il envoya Khéreddine à Constantinople. Celui-ci en revint, à la fin de cette même année 1871, porteur d'un firman du Sultan dont il donna solennellement lecture au bey et qui ne consacrait rien moins que la suzeraineté politique de l'empereur ottoman sur la Tunisie. Notre ambassadeur à Constantinople et M. de Botmiliau protestèrent

⁹⁵ Voir, notamment dans les correspondances de M. Montferrier, au *Journal des Débats*, le rôle équivoque joué à cette époque à Florence par M. d'Arnim, alors ministre de Prusse et doyen du corps diplomatique.

⁹⁶ M. Jules Favre l'en félicite par un télégramme du 30 mars 1871 : « Je reçois vos dépêches du 27. Je suis heureux que l'affaire de Tunis soit terminée... Vous avez arrêté le départ de l'escadre italienne pour la Goulette, et, grâce à votre intervention, les intérêts français ont été sauvegardés... » (*Souvenirs diplomatiques de M. Rothan : l'Allemagne et l'Italie*, t. II, lettre XCIII.) M. Rothan a réservé pour une étude ultérieure cette partie de sa correspondance, qui ne peut manquer d'être fort instructive, et montrera sans doute à qui revient l'initiative principale dans cette affaire. Il est à espérer que sa mort si regrettable n'entraînera pas l'abandon de cette publication.

contre cet acte qui modifiait le statu quo dans la Régence sans l'assentiment [86] des puissances intéressées ; ils refusèrent formellement de le reconnaître, mais le firman n'en exista pas moins et fut pour nous, plus tard, bien que « nul et non venu », une source d'embarras ⁹⁷.

M. Wood avait tiré de la situation un autre avantage sérieux : aux prises lui aussi, un peu plus tard, avec le comité exécutif, dans une affaire assez désagréable, l'affaire de la Monnaie, il s'était consolé d'un insuccès éprouvé de ce côté en faisant confirmer, le 23 août 1871, à une compagnie anglaise la concession périmée dont il avait obtenu la promesse dix ans auparavant et dont il a déjà été parlé, une toute petite ligne de chemin de fer qui remplit le monde par la suite du bruit de son nom, la ligne de Tunis à la Goulette : la porte d'entrée à vrai dire de la Régence.

A cette époque la paix renaissait en Europe, et la discorde reprenait ses droits à Tunis dans tous les camps. Les revenus concédés aux créanciers n'avaient pas rapporté la moitié de ce qu'on en attendait. Le comité de contrôle s'était adressé au comité exécutif pour combler autant que possible ce premier déficit sur les revenus du gouvernement, mais le gouvernement, plus pauvre encore, se contentait de montrer sa caisse vide. Nouveau conflit, plus grave cette fois ; les membres du comité de contrôle donnèrent leur démission (janvier 1872).

Au milieu de ces querelles, l'administration, loin de s'améliorer, périclitait. M. de Botmiliau dépeint la situation sous des couleurs de plus en plus sombres : « Tout semble se dissoudre, dans ce pays », écrit-il ; il montre la catastrophe finale rendue imminente à ses yeux, non pas seulement par la banqueroute, mais par l'anarchie, et il ajoute, au moment où la France n'étant pas encore relevée de ses désastres, de pareilles prévisions doivent singulièrement contrarier sa politique de recueillement et de réparation : « Mon dernier rapport conclut à la nécessité d'oc-

⁹⁷ M. Valfrey, dans l'ouvrage que nous venons de citer, rapporte qu'on soupçonna le Sultan d'avoir pensé lui aussi & tirer parti de nos malheurs, vers le milieu du mois de novembre 1870, en cherchant à occuper la Tunisie ; mais, sur les représentations de la délégation de Tours, le gouvernement turc mit beaucoup d'empressement à déclarer qu'on s'était trompé sur ses intentions. Il est probable qu'on s'était trompé en effet, et que les intentions du Sultan n'étaient nullement arrêtées, puisqu'il les renia et n'y donna aucune suite sur notre seule prière.

cuper la Régence dans un avenir peu éloigné. Je ne crois pas que cette occupation puisse désormais être évitée. ⁹⁸ »

[87]

Le khaznadar n'a rien négligé, comme on pense, pour animer les uns contre les autres ses amis et ses adversaires ; il a encouragé le comité de contrôle dans ses empiétements, favorisé les aventuriers européens au détriment des créanciers, pratiqué en un mot, dans les conditions les plus favorables, sa politique de division. Les Européens dont nous parlons et qu'il encourage sont un des éléments actifs de cette dissolution que signale notre consul. Il a déjà été fait mention de leur pouvoir augmenté chaque jour par la faiblesse croissante du gouvernement. On les trouve partout en Orient, à côté de nos colonies respectables et laborieuses. L'odeur de la ruine les attire, et l'on dirait que la nature leur a réservé la mission d'activer la décomposition du pays. Le docteur Nachtigal écrit : « L'administration est entre les mains de spéculateurs et d'usuriers européens ⁹⁹. » Ils la poursuivent, s'y attachent « comme sur l'âne blessé s'acharnent les mouches », disent les Arabes. La description s'applique, il est vrai, aux Européens qui jouèrent leur rôle avant la création de la commission ; mais ces Européens n'ont pas abdiqué, et le khaznadar est le premier à les retenir, à les appeler. Ils ne demandent plus d'argent au bey, mais généralement lui arrachent, d'accord avec son entourage, par des promesses fallacieuses ou des menaces, quelque concession, un titre vague qui ne les engage à rien et leur permettra plus tard de réclamer des indemnités fabuleuses, d'intenter un procès. C'est à un personnage de cette sorte qu'un ministre égyptien, — l'histoire de la Tunisie est un peu celle de tout l'Orient musulman, — lança un jour, de guerre lasse, cette boutade : « Soit, vous aurez votre concession, mais à une condition. —Laquelle?—Vous ne ferez le procès qu'à mon successeur. » Ce procès, il est bien connu, c'est toujours le même ; l'avocat anglais Broadley en résume ainsi toute l'histoire : — On obtient du bey, à titre gratuit, ou moyennant quelque redevance illusoire, la concession de vastes domaines, de mines inexplorées, etc. ; on lui promet, en échange, de transformer le pays dans un temps rapproché, de le couvrir d'or ; on fait miroiter, en un mot, des avantages tels aux yeux du souverain ruiné, que le concessionnaire semble le bienfaiteur et

⁹⁸ *Livre jaune*, dépêches des 14 et 28 décembre 1871, et *Discours de M. J. Ferry*, 1881, publiés par M. Rambaud.

⁹⁹ Chapitre 1^{er} de *Sahara et Soudan*.

le bey l'obligé. Pour reconnaître tant de générosité, tant d'ardeur au travail, le bey ajoute à sa concession des privilèges, notamment des exemptions d'impôts ; cela fait, il ne reste plus qu'à commencer l'exploitation. Le concessionnaire se retire alors en Europe ; il cherche à réunir des capitaux, quelquefois il va jusqu'à mettre en mouvement des ouvriers, à faire gratter un coin de terre, construire une baraque. [88] Mais bientôt le voilà qui s'arrête et qui demande au bey un million d'indemnité. Le bey s'étonne : on lui expose que le concessionnaire a engagé ses capitaux ? son activité ? dans l'entreprise, et que tant de sacrifices, tant d'efforts se trouvent compromis par l'état d'insécurité du pays, insécurité dont le gouvernement est responsable. Que répondre à ces arguments ? Généralement le bey s'incline ; il rembourse au concessionnaire le prix des récoltes qu'il aurait pu tirer de sa terre, des bestiaux qui auraient pu lui naître, des œufs qu'auraient pondus ses poules !... ¹⁰⁰

Le comité exécutif s'opposera de tout son pouvoir à ces concessions, mais on les lui cache ; il finira par les déclarer nulles quand elles n'auront pas reçu son assentiment. En attendant, le khaznadar, qui en profite, les multiplie, et son empire s'exerçant toujours sur l'esprit du bey, son influence n'en reste pas moins néfaste dans la Régence, en dépit de la commission. Pour donner une idée de son audace, quelques mois à peine après la signature du décret qui instituait définitivement la commission financière, il a besoin d'argent. Devinez ce qu'il imagine ? Il vole sur les grandes routes ! Son propre fils, aux portes de Tunis, arrête et dévalise les caravanes de l'Etat, celles qui amènent au Trésor le précieux produit des impôts.

M. Villet, arrivant en Tunisie précisément sur ces entrefaites, ne devait pas avoir de paix aussi longtemps qu'à ses côtés on lui maintiendrait un pareil ministre des finances. M. de Botmiliau avec Khéreddine secondent notre inspecteur dans la lutte qu'il engage, à peine débarqué, contre le khaznadar. M. Villet a les preuves en main des vols du premier ministre ; on les donne au bey : peine perdue. Sidi-Saddok ne veut rien entendre et rien voir. Les efforts de ces trois honnêtes gens ne peuvent avoir raison de sa force d'inertie.

Quatre années s'écoulent : Khéreddine a vu, il est vrai, son autorité et ses pouvoirs grandir pour le bien de la Tunisie. M. de Botmiliau reconnaît en 1873 que la

¹⁰⁰ Broadley, *Last Punic War*, t. 1, p. 149.

situation s'est sensiblement améliorée ¹⁰¹ ; mais le khaznadar est toujours debout, actif, invulnérable.

La fortune pourtant se lasse, après trente-cinq années d'une constance inouïe. Elle seule saura trouver le moyen de perdre celui qu'elle a trop longtemps comblé de ses faveurs. Elle seule découvre l'homme qui pourra convaincre le bey, exercer sur ce cœur vieilli une [89] influence égale, puis supérieure à celle du premier ministre. Elle n'ira pas le chercher parmi des agents politiques, des financiers ; leur langage est trop raisonnable, trop grave, mais chez ceux-là seuls que Sidi-Saddok aime à écouter, chez les compagnons, les instruments de ses plaisirs. Elle oppose au vieux khaznadar un jeune favori, Mustapha-benIsmail. Celui-là sera plus éloquent que tous nos consuls, que M. Villet, que Khéreddine ; il plaidera du reste sa propre cause.

Ce jeune homme, d'une beauté dont nous n'avons connu que les restes, avait été recruté pour le harem du bey par le khaznadar lui-même, très soucieux de distraire son maître des affaires et de se rendre ainsi de plus en plus indispensable. L'écrivain anglais que nous venons de citer et auquel nous ferons plus d'un emprunt, car il fut témoin des événements qui précédèrent et suivirent notre occupation, nous donne de son origine à peu près cette description : Il avait débuté à la Goulette, dans la rue, devant les cafés, vêtu d'une chemise et d'un fez, ramassant les bouts de cigare. Un officier tunisien l'ayant remarqué, l'emmena chez lui : le khaznadar le vit et, croyant bien faire, l'envoya au bey. L'imprudence était grande, mais le premier ministre, comptant sur l'instabilité des choses humaines, compliquait rarement sa politique par des prévisions trop lointaines. Il partait toujours de ce principe que rien autour de lui ne devait durer : sans cette explication, tous ses actes, à commencer par la révolte de 1864 et la création de la commission financière, nous apparaîtraient comme de pures folies.

Sidi-Saddok fut ensorcelé par son nouveau favori ; n'ayant pas de fils, il l'adopte, lui donne sa fille en mariage. Le mélange des sentiments qui l'attachèrent à lui jusqu'à sa mort est incompréhensible pour nous en Occident, mais assez ordinaire dans le monde oriental, comme il le fut en Europe au seizième siècle et même plus tard. Les poésies les plus touchantes qui se récitent le soir dans les

¹⁰¹ Dépêche du 4 juin 1873. Livre jaune : Les obligations tunisiennes sont cotées à 220 francs. Beaucoup a été fait pour relever le crédit du bey ; que la déplorable opposition que la commission rencontre si souvent cesse, et il sera fait plus encore.

cafés arabes, parfois même les plus belles, les plus douloureuses, ou les plus triomphantes, en tout cas les mieux inspirées, s'adressent à de jeunes garçons et non à des femmes. Elles rappellent certains sonnets si étranges de Shakespeare et célèbrent les mêmes mœurs.

La passion de Sidi-Saddok fut celle d'un vieillard. Mustapha-ben-Ismaïl, d'abord fidèle au khaznadarct serviteur dévoué de ses projets, ne tarda pas, sentant son pouvoir naître, à en user. Nommé par le bey général de division, puis doté de riches sinécures, l'ambition lui vient vite. Les trésors du premier ministre, évalués par l'exagération de la rumeur publique à plus de cent millions, éveillèrent sans doute sa jalousie : une lutte d'abord sourde, puis ouvertement déclarée, éclate alors entre ces deux hommes. L'étoile du khaznadar décline et pâlit à [90] mesure que celle de son rival s'élève plus brillante. Mustapha ben-Ismaïl trouve partout des armes contre son adversaire, l'ennemi public du pays. Khéreddine lui fournit les preuves accumulées par M. Villet des vols du premier ministre, et Ben Ismaïl lit lui-même au bey ces rapports irréfutables, écrasants, jusqu'alors rédigés en vain.

Le bey commence par se répandre en plaintes amères contre cet homme qui l'a trompé toute sa vie ; puis la tristesse de la découverte fait place au désir de la vengeance. Sans la commission financière qui tient à présent en tutelle ce prince tout oriental, le khaznadar expiait probablement, comme tant d'autres de ses semblables avant lui, l'insolence de sa fortune et de ses abus par la perte de sa tête, sans parler de la confiscation de ses biens. On se contenta de le destituer (21 octobre 1873).

Ce fut un beau jour pour la Tunisie ; le peuple dans tous les pays renverse volontiers ses idoles ; on pense si la chute du plus vorace des oppresseurs fut couverte d'applaudissements ; on illumina, on donna des fêtes, on tira des feux d'artifice. Pour compléter l'exécution, M. Villet fut chargé d'apurer les comptes du khaznadar ; ce travail d'Hercule accompli, le premier ministre est traduit devant un conseil spécial, présidé par le bey du camp Sidi-Ali, et condamné à restituer au gouvernement trente millions. Dans sa disgrâce, il trouva pourtant des appuis qui lui permirent de faire réduire considérablement cette somme et de ne pas enrichir enfin ce pays qu'il a tant ruiné ! en fait, il se libère par l'abandon de quelques terres et un versement de cent mille francs. Après quoi, il se retire dans son palais de

la Manouba d'où il ne sortira plus jusqu'à sa mort, ce qui ne veut pas dire, on le verra, qu'il se résigne à l'inaction ¹⁰².

M. Villet dut rentrer en France sur ce succès inespéré. Trop d'adversaires, de tous côtés, le combattaient, consuls, créanciers, Européens, et sa situation devenait chaque jour plus fautive. Les ménagements politiques lui semblaient coupables ; il apportait à les condamner toute la rigueur d'un esprit exact, absolu ; de quelque côté [91] qu'ils vinssent, ils l'irritaient, mais surtout de la part de notre représentant. Il aurait voulu que celui-là fût le seul à donner, au nom de ses nationaux, et même malgré eux, l'exemple du renoncement, qu'il fit abdication complète de notre situation exceptionnelle. L'exception, c'était l'ennemi pour lui. Rien de plus logique ; mais où conduisent ces conceptions poussées à l'extrême ? La Tunisie n'était pas la France, sans doute, mais ce n'était pas non plus pour nous un pays tout à fait étranger. Sa position géographique, son incapacité de vivre sans tutelle, la condamnaient à être notre alliée ou à servir d'instrument contre nous. Envisagées avec cette intransigeance mathématique, les fonctions de M. Villet devaient donc forcément mettre aux prises en lui deux sentiments qu'il avait rendus inconciliables, le patriotisme et le devoir professionnel ; il lui fallait opter entre sa nationalité et son mandat. Aussi les journaux italiens, qui ne cessaient de l'attaquer depuis l'affaire manquée de la Djedéïda, lui avaient-ils donné ce surnom méchant : le bey Villet. Quoi qu'il en soit, s'il espéra vainement empêcher la Tunisie d'être le théâtre de luttes politiques dont nous ne pouvions nous désintéresser, il fut un financier de premier ordre ; à lui revient, en grande partie, l'honneur d'avoir converti la dette de la Régence et réorganisé son administration. Ses successeurs auront à faire durer son œuvre le plus possible, mais, recrutés dans le même service que lui, il est à craindre que le même esprit absolu ne les anime et qu'ils n'arrivent à Tunis pleins de préventions.

¹⁰² Voici la liste des premiers ministres du bey, depuis Mustapha Khaznadar : Mustapha Khaznadar, de 1837 au 22 octobre 1873 ; — le général Khéreddine, 22 octobre 1873 ; — Mohammed Khaznadar, 21 juillet 1877 ; — Mustapha-ben-ismâïl, septembre 1878 ; — Mohammed Khaznadar, 12 septembre 1881 ; — Si-El-Azis-bou-Atour, de 1882 jusqu'à ce jour.

Voici également la liste des vice-présidents de la Commission financière qui se sont succédé en Tunisie depuis 1869 : M. Villet, inspecteur général des finances, septembre 1869 ; — M. Leblant inspecteur des finances, février 1874 ; — M. Queillé, inspecteur des finances mars 1878 ; — M. Depienne, inspecteur de l'Enregistrement et des domaines, mars 1879, jusqu'à ce jour.

M. de Botmiliau, lui aussi, prit congé d'un poste qu'il avait occupé avec un vrai mérite pendant une période ingrate de sept années. Son successeur, M. de Vallat, arriva juste pour assister à la chute du khaznadar, et fut bientôt remplacé lui-même par un agent intérimaire, M. de Billing, dont le court passage au consulat fut malheureux. M. Wood en profita pour faire octroyer à une compagnie anglaise la concession du chemin de fer qui devait relier Tunis à l'Algérie. Par bonheur, la compagnie ne trouva pas de capitaux ; autrement les intérêts britanniques, à peu près nuls, seraient devenus supérieurs à ceux de la France dans la Régence. Une administration rivale de la nôtre eût régné dans tout le nord du pays, jusqu'à notre frontière, et justifié par suite dans les affaires tunisiennes une immixtion étrangère dont non seulement notre influence auprès du bey, mais notre domination même dans l'Afrique du Nord, eût ressenti profondément les conséquences.

M. de Billing garda rancune à la Tunisie et au gouvernement français de ses insuccès personnels. En 1874, il est le premier à écrire [92] que la situation de la Régence lui paraît grosse de périls ; il signale le réveil du fanatisme ; il appelle même l'attention la plus sérieuse du ministre des affaires étrangères sur les événements qui semblent déjà, suivant lui, se préparer ¹⁰³, et pourtant, quand ces événements surviennent, il en conteste la gravité : nous le verrons dans des meetings révolutionnaires prendre la parole pour attaquer son successeur et dévoiler les origines soi-disant suspectes d'une expédition dont il a lui-même prédit la nécessité. ¹⁰⁴

¹⁰³ Voyez Livre jaune de 1881.

¹⁰⁴ N.d.E., Cf. Note interne de Billing du 22 octobre 1880 en rubrique « Pour en savoir plus ».

[93]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Première partie. Avant l'intervention

Chapitre IV

Le Congrès de Berlin (1875-1880)

[Retour à la table des matières](#)

Le général Mustapha-ben-Ismaïl s'étant contenté du ministère de la marine, Khéreddine prit la place du khaznadar à la tête du gouvernement. Il conserve ses fonctions de président de la commission financière et va pouvoir poursuivre, les mains libres, l'œuvre de réorganisation que tant de difficultés ont jusqu'alors entravée. L'avenir de la Tunisie, enfin, va s'éclaircir. A une condition pourtant, c'est que Khéreddine puisse durer. Or nous venons de voir que, depuis le départ de M. de Botmiliau, il ne peut compter au consulat de France sur aucun appui stable, et, d'autre part, les sympathies qu'il nous a témoignées, son alliance étroite avec notre compatriote, M. Villet, ont groupé contre lui tous nos adversaires, et, en première ligne, les consuls d'Angleterre et d'Italie. Le bey, de son côté, ne l'aime pas, le trouve trop sérieux, et il est à craindre que son favori n'accentue rapidement ces dispositions déjà presque hostiles. Le vieux khaznadar, toujours vivant dans sa retraite, jette de l'huile sur le feu ; quantité de ses créatures agissent pour lui dans l'entourage du bey. Il a conservé au Bardo une popularité bien naturelle ; tant de gens [94] dont les intérêts sont liés aux siens peuvent encore espérer, aussi longtemps qu'il n'est pas mort, son retour aux affaires.

Mustapha-ben-Ismaïl commet heureusement nombre d'imprudences qui retardent les progrès de sa carrière politique. Non seulement il abuse, sans mesure, de son crédit et provoque de telles plaintes chez les indigènes qu'on doit restreindre ses attributions, mais encore il ne recule pas devant des scandales qui amènent une intervention diplomatique. Un jour, il émeut la ville entière de Tunis en faisant enlever, en pleine rue, un jeune garçon européen, jugé par lui digne d'être admis au harem du bey.

La situation du général Khéreddine resterait précaire, néanmoins ; notre influence aussi bien que celle de la commission financière serait gravement compromise, nous perdriions en un mot tous les avantages que nous promettait la chute du khaznadar, si la France, déjà relevée, n'envoyait pas à Tunis un représentant assez expérimenté, assez ferme pour savoir se faire écouter du bey.

M. de Billing rappelé, le choix du gouvernement de la République se porta sur M. Roustan, consul général à Beyrouth, et dont la carrière tout entière s'était poursuivie dans ces pays d'Orient méditerranéen où la France avait conservé, malgré nos défaites, un grand prestige, en Egypte, en Palestine et en Syrie ; postes de résistance où il s'agissait, pour nos consuls, de ne pas laisser ressentir le contre-coup de nos malheurs, de lutter pied à pied, non pour reconquérir, mais pour défendre notre autorité traditionnelle ; postes enviés, où nos agents purent croire, après la guerre, jusqu'à l'occupation de l'Egypte par les troupes anglaises, que l'influence séculaire de la France devait dominer toutes les autres sur ce littoral d'Asie et d'Afrique tant de fois rougi de notre sang, peuplé de nos protégés catholiques, enrichi par combien de générations de nos compatriotes.

En Tunisie, M. Roustan trouvait notre prépondérance très affaiblie, sinon ruinée, et des adversaires tels que M. Wood, déjà maîtres d'une partie de la place. Son ambition sera de regagner peu à peu le terrain perdu. Khéreddine rencontre en lui l'appui dont il a besoin et lui prête en échange son concours. Le premier effet de cette entente est considérable. La concession du chemin de fer de Tunis à l'Algérie, accordée, on l'a vu, le 23 septembre 1874, à une compagnie anglaise, n'avait pas été exploitée dans le délai d'un an. Elle est annulée, malgré les protestations de M. Wood, fort d'un nouveau traité, qu'il vient de passer avec le bey (le traité perpétuel du 19 juillet 1875), et presque [95] aussitôt donnée à une société fran-

çaise ¹⁰⁵, grâce à l'intervention si active, dans toute cette affaire, du général Chanzy, alors gouverneur général de l'Algérie et passionnément attaché lui aussi au rétablissement de notre influence à Tunis ¹⁰⁶. Immédiatement les travaux commencent ; ils furent terminés en quatre ans. Notre consul général obtient peu après du bey le droit de raccorder la voie tunisienne à celle de notre chemin de fer de Bône-Guelma-Soukharras : bientôt, toujours par les efforts combinés du général Chanzy et de M. Roustan, une seule et même compagnie exploitera les deux lignes et reliera d'un trait d'union indestructible Tunis à notre colonie.

L'administration de Khéreddine à cette époque commence à faire renaître ce malheureux pays. Un ordre sévère, trop sévère aux yeux du bey, règne dans les finances ; les populations reviennent au travail, la sécurité reparait. « Une jeune fille couronnée de diamants peut traverser seule, sans crainte, la Régence du nord au sud ». Telle est la formule favorite du premier ministre. Nous sommes loin des traditions du khaznadar. Ce temps de répit, qui dura trois années, permit à la Tunisie de reprendre des forces pour supporter de nouvelles crises.

Les guerres qui s'allument de nouveau dans les Balkans mettent fin à ce court repos. La Turquie reprend sa lutte avec la Russie ; l'effort est suprême ; elle a besoin du concours de tous les musulmans ; elle réclame naturellement au bey le contingent que lui ont envoyé ses prédécesseurs en 1854. Voilà Khéreddine partagé entre son devoir de gardien des finances tunisiennes et son culte fidèle pour le Sultan ; ce dernier sentiment, plus fort décidément que tous les autres en lui, l'emporte. L'envoi du contingent est décidé ; 4,000 hommes finissent par être réunis à la Goulette, mais à grand'peine et si lentement qu'au moment où le bey ordonne leur départ, la paix est signée. Le pays n'en a pas moins été de nouveau troublé par le recrutement qu'il déteste. Pour faire patienter la Porte, on a dû lui envoyer de l'argent. Khéreddine ne l'a pas pris dans la caisse publique, mais il a provoqué des souscriptions : le peu d'épargne amassée dans le pays depuis la chute du khaznadar passe à Constantinople avec les réserves de l'Etat qui devaient permettre de voir venir sans trop en souffrir les années stériles. Mais, bientôt, la récolte de 1877 ayant manqué et les souscriptions ne suffisant plus, le premier ministre augmente encore [96] son impopularité au Bardo en réduisant les pensions des

¹⁰⁵ 18 mai 1876.

¹⁰⁶ « Le général Ghanzy a attaché son nom à cette affaire de Bône-Guelma ; il y a consacré tout ce qu'il avait en lui d'énergie et de volonté. » (J. Ferry, Discours du 9 novembre 1881.)

princes ! A dater de ce jour Mustapha-ben-Ismaïl n'a plus que des alliés et Khéreddine des ennemis dans la place. On émeut le bey ; il se croit menacé, tremble pour sa liste civile et même pour son pouvoir.

Le 21 juillet 1877, Khéreddine tombe, sans que nous puissions le sauver. Comment le soutenir avec énergie, au moment où sa manie turque l'entraîne de nouveau contre notre gré ? Quittant le pays dont il désespère et où il ne reviendra que pour vendre ses biens, il se retire d'abord en France, puis à Constantinople : le Sultan récompense sa fidélité en l'appelant à exercer le plus haut pouvoir dans l'Empire, après celui du souverain, et le nomme grand vizir. Dans la Régence, les conséquences de sa chute furent aussitôt ressenties, les obligations tunisiennes baissèrent à la Bourse.

Mohammed, mamelouk vieilli, fanatique honnête, mais dévoué à M. Wood, lui succède et prend le titre de khaznadar. Mustapha-ben-Ismaïl, tout-puissant en fait, n'est élevé qu'un an plus tard officiellement au premier rang. A ce moment notre consul doit oublier les origines du favori et faire tous ses efforts pour l'empêcher de reprendre les traditions de l'ancien khaznadar, de combattre notre influence. Là est le danger. M. Roustan met en campagne les agents qui ne sont pas à M. Wood et qui peuvent avoir chance de se faire écouter par Mustapha-ben-Ismaïl. On a discuté plus tard la moralité de ces intermédiaires : comme si l'on avait l'embaras du choix en Orient ! M. de Botiniliau, M. Villet n'auraient jamais, sans Mustapha-ben-Ismaïl, convaincu le bey des crimes de son premier ministre. M. Roustan n'était pas moins obligé qu'eux, pour se faire entendre au Bardo, d'y envoyer les rares personnages qu'on y accueillait avec confiance. Il se garda, comme de raison, d'en prendre d'autres ; et il s'est trouvé chez nous des gens pour l'en blâmer. Perpétuels critiques de nos propres actes, nous ne sommes pas capables, en France, d'assister à la conduite de nos affaires. Nous ne voyons que le but et ne concevons ni les tempéraments ni les moyens à employer pour l'atteindre : quand on nous les découvre, nous sommes rarement satisfaits, et nous résistons difficilement à la tentation sinon de changer, tout au moins de rappeler à l'ordre celui qui est à la manœuvre et que nous rêvons infaillible. Les Anglais moins sensibles, partant plus patients, n'ont pas de ces exigences. Ils ne demandent à l'homme que d'être un homme ; ils acceptent les compromis, les imperfections, les à peu près qui de tout temps ont fait marcher le monde. Quel exemple pour nous que la carrière de M. Wood, maintenu plus de cinquante ans dans deux postes où

on le [97] laisse aussi longtemps qu'il peut servir son pays ! Nul n'eut jamais la prétention à Londres, dans les Chambres ou dans la presse, de vouloir juger les détails de son action, de lui reprocher le choix des intermédiaires qu'il employait, ni son alliance même avec le khaznadar. De même les Italiens pour M. Pinna. Mais le moment n'est pas venu de nous attarder à ces réflexions. Elles trouveront assez tôt leur place. Les efforts de M. Roustan furent heureux, c'est là l'essentiel, pour l'instant. Mustapha-ben-Ismaïl, quelque peu flatteuse que fût cette recrue nécessaire, se déclara franchement tout Français et continua, pour un temps, la politique de Khéreddine.

Son instinct le servit d'ailleurs ; la France, au moment où la Turquie met bas les armes devant la Russie, a repris dans le monde une place importante ; loin de l'écraser, ses désastres lui ont rendu plus de vitalité que jamais, plus d'ardeur au travail ; elle semble, sa dette de cinq milliards payée à l'Allemagne, être plus riche qu'auparavant. L'Europe l'admire ; c'est le moment où jamais pour le bey d'être dans ses bonnes grâces. Mustapha-ben-Ismaïl témoigne de ses sympathies en venant visiter notre Exposition de 1878 ; il passe par l'Algérie où notre domination s'affirme alors avec éclat, par Bône notamment, ce chef-d'œuvre de notre colonisation, qu'on peut comparer sans désavantage avec beaucoup des villes les plus florissantes de notre littoral, et les plus heureusement situées. Le spectacle est fait pour le frapper.

A Paris le ministre des affaires étrangères, M. Waddington, est absent ; il est à Berlin où il participe, avec les représentants des principales puissances européennes, au règlement de la ' question d'Orient ¹⁰⁷. Qui sait si le sort de la Tunisie ne sera pas soumis aux délibérations du Congrès ? L'Autriche reçoit l'Herzégovine et la Bosnie ; la plupart des Etats chrétiens de l'Europe ont une part des dépouilles de la Turquie. La France seule ne demande aucun territoire ; mais M. Waddington connaît les périls qui nous menacent dans la Méditerranée et particulièrement à Tunis : il tient à affirmer nos droits dans la Régence, et même s'il est possible à les faire reconnaître, à réserver du moins l'avenir. Une occasion se présente : l'Angleterre a beaucoup à se faire pardonner ; elle s'est servie la première, à la stupéfaction générale, en se faisant attribuer Chypre directement par le Sultan dès le 4 juin, quelques jours avant l'ouverture du Congrès. Nous contenterons-nous de

¹⁰⁷ Les autres plénipotentiaires pour la France sont M. de Saint-Vallier, notre ambassadeur à Berlin, et M. Desprez, alors directeur politique aux Affaires étrangères.

regretter le fait [98] accompli, puis de l'oublier ensuite, ainsi que nos récriminations ? Il est plus sage d'en tirer du moins quelque avantage, et c'est le cas d'obtenir au sujet de la Tunisie des garanties auxquelles le public, il est vrai, tient peu, mais qui nous sont indispensables. Le deuxième plénipotentiaire anglais, lord Salisbury, entre dans les vues de notre ministre des affaires étrangères et lui déclare confidentiellement que le gouvernement de la Reine a été témoin avec la plus vive satisfaction du succès de l'expérience poursuivie par la France en Algérie et de la grande œuvre de civilisation qu'elle y accomplit. Il n'a jamais méconnu que la présence, sur ce littoral, de la France, soutenue comme elle l'est par une imposante force militaire, doit avoir pour effet de lui donner, quand elle jugera convenable de l'exercer, le pouvoir de peser, avec une force décisive, sur le gouvernement de la province voisine de Tunis. C'est là une conséquence que le gouvernement anglais a depuis longtemps reconnue comme inévitable et acceptée sans arrière-pensée. L'Angleterre n'a pas dans cette région d'intérêts spéciaux qui puissent en rien l'amener à voir avec appréhension ou défiance la France y exercer son influence légitime et croissante. Allant plus loin et en prévision de complications qui pourraient un jour entraîner notre occupation, lord Salisbury ajoutait : « En ce qui concerne un événement qui peut encore être assez lointain, je me bornerai à dire que l'attitude de l'Angleterre n'en sera pas modifiée. Elle continuera à reconnaître, comme elle le fait à présent, les effets naturels du voisinage d'un pays puissant et civilisateur comme la France, et elle n'a pas à mettre en avant de prétentions contraires ¹⁰⁸. »

Une déclaration aussi formelle est en contradiction avec la conduite de M. Wood, avec toute sa vie. Lord Salisbury reconnaît sans doute que son agent, dont les longs services sont récompensés par le titre de Sir, a dépassé ses instructions et persiste inutilement à marcher dans une voie où il ne sera plus suivi, car il accorde son rappel à M. Waddington. Ce fait seul trahit à Tunis les dispositions du gouvernement anglais à l'égard de la Régence ; M. Wood, si âgé qu'il soit, est plein de vie, et la seule annonce de son départ est considérée comme une abdication définitive de l'Angleterre en notre faveur.

Abdication très politique d'ailleurs et qui ne fut pas simplement, comme on pourrait le croire, une affaire de sentiment ou d'occasion. Du jour où le gouver-

¹⁰⁸ Dépêche de lord Salisbury à lord Lyons, 7 août 1878, Livre jaune.

nement anglais constate que la Tunisie est condamnée et qu'une intervention étrangère y est inévitable, entre [99] quelles mains doit-il souhaiter de la voir tomber ? les nôtres ou celles de l'Italie ? Entre les nôtres sans aucun doute. De deux maux on choisit le moindre. Il a tout intérêt à ne pas abandonner à l'Italie la garde du vaste goulet qui met en communication les deux bassins de la Méditerranée. Son action en 1871 auprès du cabinet de Florence en était déjà une preuve. Or l'Italie serait maîtresse de ce passage, dans le cas où le promontoire tunisien qui s'avance vers la Sicile lui appartiendrait. Possédant, avec la Sardaigne et l'îlot de Pantellaria, la pointe du cap Bon, les sommets de Carthage, Bizerte, on peut dire qu'elle commanderait les communications maritimes de l'Europe avec l'Orient et qu'elle pourrait au besoin sinon les arrêter tout à fait, du moins les gêner considérablement. Il est clair que ce n'est pas l'Angleterre qui favorisera jamais la création d'une pareille entrave et qui s'exposera à faciliter l'interception de la grande route que sillonnent aujourd'hui librement par milliers ses bâtiments. Elle a tout avantage, au contraire, à ce que les deux côtés du passage appartiennent à deux puissances différentes : c'est pour elle le plus sûr moyen d'en assurer la neutralité. La diplomatie anglaise à Berlin obéit sans doute à cette préoccupation en donnant à la France l'assentiment préalable dont nous venons de parler. Cela est d'autant plus probable que les prétentions de l'Italie sur le fameux passage n'étaient nullement ignorées en 1878 : on considérait volontiers, dans certains journaux de la Péninsule, la Tunisie comme une parcelle de l'Italie séparée de l'Europe par un cataclysme, une pointe de terre qu'il s'agissait non pas d'annexer, mais de ressouder à la Sicile. On comprend que cette manière de considérer la géographie de l'Afrique n'ait pas été sans causer quelque inquiétude à Londres. De là, en partie, sans doute, les dispositions que nous savons et auxquelles M. Waddington sut si heureusement faire appel.

Ces dispositions, pourquoi n'en avons-nous pas profité dès 1878 ? Pourquoi n'avons-nous pas saisi cette occasion qui s'offrait à nous de mettre enfin un terme aux embarras et aux dangers qui nous venaient régulièrement de la Tunisie ? Pour quoi ne l'avoir pas occupée dès cette époque, quand nous pouvions compter sur l'assentiment de la grande majorité des puissances ? La question se pose d'elle-même aujourd'hui ; mais en 1878 il en était tout autrement. Les souvenirs de la guerre franco-allemande étaient encore trop récents ; une grande partie de l'opinion en France se prononçait nettement contre toute expansion coloniale et en

général contre toute action extérieure qui pouvait diminuer nos forces. Cette politique de recueillement, d'abstention, était si bien à l'ordre du jour qu'on s'était demandé même [100] s'il n'y avait pas pour nous un sérieux danger à prendre part au Congrès de Berlin. Gambetta était formellement d'avis qu'on n'y allât point. Nos plénipotentiaires ne purent y assister qu'à titre de conseillers et à la condition d'en revenir, comme on dit alors, « les mains libres et les mains nettes ». Il leur fallut donc refuser ce qu'on appelait encore tout « honnête courtage » pour leurs bons offices et se contenter d'acquiescer à la France, dans les discussions de Berlin, une autorité d'autant plus grande que son concours était plus désintéressé. S'ils avaient agi autrement, s'ils étaient revenus enrichis des dons de l'Angleterre et surtout de ceux de l'Allemagne, combien de ceux qui les blâmèrent plus tard étaient alors tout prêts à dire qu'ils avaient compromis l'indépendance et la dignité nationales ! Ajoutons qu'en 1878 Gambetta condamnait comme inopportun tout projet d'intervention en Tunisie ; son opinion, dont on sait le poids, l'emporta sur celle du maréchal et sur celle de M. Dufaure, qui étaient, avec le général Chanzy, partisans d'une action immédiate.

Tout au moins l'histoire de la Tunisie sera très simple, dorénavant, semble-t-il, puisque notre adversaire le plus redoutable va quitter la scène et que le premier ministre de la Régence, revenu tout ébloui de son voyage en France, nous est entièrement acquis avec le bey.

Nous oublions la commission et l'Italie.

Occupons-nous d'abord de la commission. Elle ne devait pas voir sans inquiétude et sans mauvaise humeur le prestige croissant de notre consul général. Si le représentant de la France devenait assez fort pour imposer au bey sa volonté, son premier soin serait sans doute de poursuivre la suppression de ce petit parlement international qui contrariait son action politique ou d'en faire remanier tout au moins la composition. A vrai dire, notre inspecteur des finances ne pouvait que gagner à ce remaniement qui eût affermi son autorité en le débarrassant peut-être de l'opposition du comité de contrôle et de l'ingérence des consuls étrangers. Sans doute, mais c'eût été surtout le triomphe de M. Roustan dont la prépotence, comme on dit, à Tunis, n'était déjà que trop insupportable aux successeurs de M. Villet et qui leur paraissait avec raison de plus en plus l'ennemi de leur administration neutre, internationale. M. Roustan, loin de s'effacer comme on le lui demandait, revendiquait au contraire hautement le droit d'exercer sur le gouvernement

beylical une influence sinon exclusive, du moins prédominante ; cette influence dont lord Salisbury, sans qu'on le sache encore officiellement, venait de reconnaître la légitimité. Il ne manquait aucune occasion d'attirer les capitaux de la France dans le pays, à défaut des Français eux-mêmes, [101] moins nombreux dans la Régence que les Italiens et les Maltais. Le succès chaque jour plus marqué de cette habile manœuvre qui assurait notre conquête pacifique de la Régence et nous eût dispensés peut-être de l'occuper militairement, n'était, aux yeux du vice-président du comité exécutif, que le résultat d'intrigues déplorables, un défi jeté à la commission par l'ambition de notre représentant.

Il va sans dire que les consuls d'Angleterre et d'Italie entretenaient de leur mieux cet antagonisme et encourageaient notre inspecteur des finances à opposer une résistance énergique aux empiétements qui menaçaient l'administration des créanciers. M. Wood, sentant la fin proche, faisait alors flèche de tout bois. Aussi longtemps qu'il pourra rester à Tunis, il ne désarmera pas. Le consul d'Italie marchera avec lui, et derrière eux les quatre membres étrangers du comité de contrôle. Seuls les deux membres français soutiennent notre agent. M. Wood a réussi à mettre en tête de l'opposition à la France notre inspecteur des finances. Cette opposition est si forte, si bien groupée, que MusIapha-ben-Ismaïl, versatile et faible, croit M. Roustan vaincu d'avance et se tourne aussi contre lui. Un conflit est dès lors inévitable : il éclate et prend les proportions d'un scandale à propos de l'affaire Sancy.

Le comte de Sancy, membre français du comité de contrôle, était depuis près de vingt ans dans la Régence aux prises avec l'administration d'un haras que le gouvernement impérial avait favorisé dès l'origine en vue de faciliter la remonte de nos régiments d'Algérie. L'exploitation de ce haras, établi à quatorze kilomètres de Tunis, dans la plaine de Sidi-Tabet, et doublé plus tard d'une entreprise agricole, donna lieu à de nombreux procès entre M. de Sancy et ses associés d'abord, puis entre M. de Sancy et le bey. Nos représentants s'étaient toujours bornés à protéger notre compatriote contre l'arbitraire du gouvernement tunisien, mais sans aller jusqu'à vouloir faire triompher ses droits, les uns fondés, les autres contestables. Les choses traînèrent ainsi plusieurs années. En 1877, la récolte, on le sait, fut mauvaise ; le bey avait recruté tous les chevaux du pays pour les envoyer en Turquie, en attendant le contingent qu'il projetait de réunir. M. de Sancy invoqua ces circonstances de force majeure pour ne pas remplir certains engage-

ments, onéreux pour lui, de son contrat, notamment l'obligation d'entretenir dans la concession un certain nombre minimum de chevaux et de bestiaux, etc. Les arguments étaient discutables ; M. de Sancy avait ses torts ; M. Roustan en convenait ouvertement, mais de son côté le gouvernement du bey s'était exposé à des réclamations justifiées en n'exécutant pas [102] plusieurs clauses à sa charge dans la convention. Une entente ne semblait donc pas impossible, chaque partie devant faire à l'autre des concessions. Notre consul, saisi de l'affaire par M. de Sancy, se contenta de demander au bey, non pas une satisfaction, mais une enquête.

La commission n'était pas restée étrangère à la contestation M. de Sancy avait invoqué de tout temps la protection du consulat : M. Villet, son successeur M. Leblant, et après lui M. Queillé, avaient été ses adversaires déclarés. M. Queillé, consulté sur la proposition d'une enquête, répondit par un refus catégorique. Les consuls d'Angleterre et d'Italie et leurs représentants dans la commission approuvèrent fort cette attitude. La déchéance de la concession de Sidi-Tabet fut alors prononcée par le bey, qui passa outre à nos protestations. L'échec de M. Roustan était complet : il ne restait plus qu'à le rendre public. Au mois de décembre 1878, notre consul est prévenu que M. Queillé se rend en personne à la tête d'une commission tunisienne pour expulser notre compatriote de son domaine, et en prendre possession au nom du bey. La chose a été préparée de telle sorte que M. Roustan n'a pas même le temps de faire envoyer de Paris à notre inspecteur des finances l'ordre de surseoir à l'exécution. S'il laisse faire pourtant, il admet que le gouvernement tunisien peut, du jour au lendemain, déposséder nos nationaux sans un jugement, sans même faire droit à une demande d'enquête préalable, en l'écartant purement et simplement, comme non avenue. Il accepte non seulement un déni de justice, mais un affront sans précédent et que le consul de la plus modeste des puissances à Tunis n'eût pas toléré de la part d'un gouvernement d'autant plus hardi, qu'on se montre plus faible avec lui. Un janissaire du consulat fut envoyé à Sidi-Tabet pour en interdire l'entrée. Les agents de M. Queillé, M. Queillé lui-même se heurtèrent au garde de M. Roustan et durent revenir à Tunis, d'où la nouvelle de cet éclatant conflit se répandit aussitôt en Europe.

M. Waddington approuva pleinement dans cette affaire l'attitude de notre consul général ; M. Queillé fut blâmé et rappelé ¹⁰⁹ ; quant au bey, un ultimatum le fit réfléchir (9 janvier 1879) ; Mustapha-ben-Ismaïl vint exprimer à notre représentant ses excuses et son repentir. Nos conditions ne furent pas dures : nous n'exigeâmes aucune garantie [103] pour l'avenir, aucune satisfaction d'ordre général ; nous nous contentâmes de l'enquête que le bey avait refusée sans motif ; elle fut ouverte et prouva en somme que M. de Sancy ne méritait pas le traitement sommaire qu'on avait voulu lui infliger.

La commission cessant, depuis cette époque, de faire échec à notre influence, Sir Richard Wood quittant Tunis, le représentant de l'Italie reste seul à pouvoir combattre l'action de M. Roustan. Voilà bien du terrain gagné par la France, ou regagné plutôt, en peu d'années. Quelle sera donc l'attitude du cabinet de Rome en présence de ces résultats ?

Le gouvernement italien, depuis 1878, ne dissimule pas la déception profonde, le mécontentement que lui inspire la façon dont les affaires générales de l'Europe ont été réglées. Le Congrès de Berlin ne lui a rien rapporté ; non seulement ses représentants en sont revenus les mains vides, quand certains de leurs compatriotes prétendaient qu'ils auraient pu obtenir au moins l'Albanie dans le partage des provinces chrétiennes de la Turquie, mais encore ils ont vu l'Angleterre s'attribuer Chypre, l'Autriche, qui déjà possédait sur l'Adriatique les ports à moitié italiens de la Dalmatie, recevoir par surcroît la Bosnie et l'Herzégovine. Ils n'ont pas été sans soupçonner, en outre, que la France a dorénavant carte blanche en Tunisie : les journaux italiens de cette époque parlent même ouvertement d'un accord entre l'Angleterre et nous à ce sujet. La *Liberté* du 16 juillet 1878 et après elle le *Montasg batt* publient la même nouvelle. M. Wood en prévient son gouvernement par une lettre du 23 juillet 1878, publiée au Livre bleu de 1881. Comment le gouvernement italien eût-il été seul à n'en rien savoir, ainsi que ses journaux officiels l'ont prétendu plus tard, en essayant d'accréditer une légende rétrospective dont il

¹⁰⁹ On le remplaça par un fonctionnaire de l'Enregistrement et des Domaines, M. Depienne, qui ne négligea ni les intérêts des créanciers ni ceux du bey, on le verra plus tard, mais qui sut en même temps éviter toute difficulté avec M. Roustan comme avec ses deux successeurs. Il est aujourd'hui encore à la tête des finances tunisiennes, dont la prospérité actuelle est en bonne partie son œuvre.

a été fait justice par les écrivains les mieux informés, notamment par MM. Jules Ferry et Francis Charmes ¹¹⁰ ?

[104]

Au lendemain du Congrès, le désappointement de certains cercles politiques est si vif dans le Péninsule, que le comte Corti, ministre des affaires étrangères, doit se retirer. Le président du Conseil, M. Cairoli, prend son portefeuille, mais pour tomber lui-même, à la fin de l'année. Un petit nombre de députés ne cessent d'entreprendre le gouvernement sur son effacement, son abdication en matière de politique extérieure. De là, pour les ministres du roi Humbert, une situation fort difficile. Fidèles aux traditions qui ont si puissamment contribué à l'unification de l'Italie, ils ne résistent que faiblement à la pression d'un parti peu nombreux, mais d'autant plus actif, le parti des patriotes, le parti des revendications nationales.

¹¹⁰ Voici cette légende qui n'a jamais été fondée sur aucune preuve, mais à laquelle il n'est pas sans intérêt d'opposer des témoignages et des faits indiscutables. On a prétendu tout à coup de l'autre côté des Alpes que M. de Bismarck avait poussé le machiavélisme, au Congrès de Berlin, jusqu'à offrir successivement la Tunisie à l'Italie d'abord, puis à la France. Sans rappeler les dispositions qui animaient ostensiblement le cabinet impérial à l'égard du gouvernement italien en 1878, dispositions qui n'avaient rien de bienveillant, bornons-nous à renvoyer le lecteur à la lettre qu'a écrite, le 22 octobre 1889, M. Jules Ferry, dans le journal *L'Estafette*, pour en finir avec cette invention. M. Jules Ferry établit sans contestation possible, et certainement d'après les pièces diplomatiques du temps, que l'Allemagne n'offrit et n'avait à offrir la Tunisie à personne. Si elle l'avait offerte à l'Italie et si l'Italie avait décliné, comme on l'a dit, cette offre, par amitié pour la France, M. Cairoli n'aurait pas manqué, pour sauver son portefeuille et son amour propre, de dénoncer à son pays l'ingratitude et la déloyauté par laquelle nous aurions répondu, en 1881, à sa générosité. Quelques jours après la publication de cette lettre de M. Jules Ferry, un écrivain des plus autorisés, M. Francis Charmes, récemment encore directeur politique au ministère des affaires étrangères, a achevé de démontrer, dans un article du *Journal des Débats* du 29 octobre, non seulement l'inexactitude, mais l'in vraisemblance de la légende dont nous avons fait mention pour ne rien omettre. M. F. Charmes s'appuie sur le texte des dépêches du comte de Launay, ambassadeur d'Italie à Berlin, et notamment sur une dépêche qu'adressait ce diplomate à la Consulta, lors des événements de Tunisie. M. de Launay confirme à ce sujet « ce qu'il a écrit tant de fois », à savoir, « que le programme du cabinet impérial envers la France consiste à appuyer celle-ci dans sa politique étrangère, tant que les intérêts de l'Allemagne ne se trouvent pas directement en jeu ». Et encore : « Si le cabinet de Berlin se prononce, ce sera dans un sens conforme à son attitude passive, et en somme peut-être favorable à la France. » L'écrivain des *Débats* tire naturellement de ces citations la conclusion suivante : « Le comte de Launay aurait-il renouvelé dans ces termes des informations qu'il affirme avoir données tant de fois, dans le cas où le cabinet de Berlin aurait poussé celui de Rome à occuper la Tunisie ? » Et il ajoute : « Quoiqu'il en soit, si M. de Bismarck a donné des conseils de cette nature au gouvernement italien, il ne l'a jamais fait vis-à-vis du gouvernement français... » « Sa conduite à notre égard a été correcte. Il a vu sans regrets la France développer son influence dans des régions où elle ne risquait pas de heurter des intérêts allemands. Il semble même qu'il l'ait vu avec quelque satisfaction. Rien de plus, rien de moins. »

Une propagande irrédentiste s'organise presque ouvertement contre l'Autriche. Quant à la France, ses ambitions dans la Méditerranée sont dénoncées. Au moment où M. Waddington adresse au bey, dans l'affaire Sancy, l'ultimatum que l'on sait, M. Depretis, devenu à son tour pour six mois ministre des affaires étrangères, fait au Sénat des déclarations catégoriques et se prononce avec énergie pour le maintien du *statu quo* dans la Régence.

M. Cairoli, revenant au pouvoir le 2 juin 1879, cette fois, pour près de deux ans, se trouve donc engagé à Tunis dans une politique qui consiste à essayer d'arrêter les progrès de la France sous peine d'encourir les reproches d'une opposition que dirige M. Crispi, et qu'une alliance avec la droite peut rendre toute-puissante, politique [105] raisonnable sans doute, mais d'une application fort délicate, car il s'agit de ne pas lui laisser prendre un caractère trop actif, trop militante autrement elle nous inquiétera, stimulera et précipitera notre action au lieu de l'arrêter.

Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, de 1878 à 1880, l'Italie était sans alliés. Son armée, arrêtée en voie de réorganisation, ne comptait pas plus de 350,000 hommes de première ligne et 150,000 de seconde. Quant à ses finances, elles laissaient fort à désirer. Le cours forcé n'était pas aboli. Des emprunts importants étaient en perspective, et ce n'est pas en dehors de Paris qu'on avait chance de pouvoir les contracter.

M. Cairoli, au début de son nouveau ministère, en 1879, se borne à quelques conseils platoniques : il invite les capitaux italiens à aller contre balancer dans la Régence l'influence des entreprises étrangères. Mais on ne tarde pas à lui demander davantage. Un député qui a joué un rôle actif dans les affaires tunisiennes et qui devait, dix ans plus tard, faire partie du gouvernement, M. Damiani, anime la Chambre et obtient d'elle, pour les écoles italiennes de Tunis, une subvention. Dans son discours du 21 juillet, qui eut un grand retentissement, M. Damiani expose toute son idée : « La Tunisie, s'écrie-t-il, c'est la dernière porte ouverte à l'expansion de l'Italie. » Il est fermement appuyé par M. Depretis, faiblement par M. Cairoli. Au reste, l'agent de cette politique nouvelle est déjà à Tunis. Il a été nommé dès le lendemain du congrès (17 octobre 1878) ¹¹¹. C'est M. Maccio. On

¹¹¹ M. Pinna, rappelé au mois d'août 1878, avait cédé la place à un député, M. Mussi, dont la mission officieuse et obscure fut courte. M. Maccio n'arriva qu'à la fin de l'année.

l'a choisi en Syrie, à Beyrouth, dans le poste même qu'occupait M. Roustan avant de venir à Tunis. Les deux agents se sont connus.

Dès son arrivée, qui coïncide avec le moment le plus aigu de L'affaire Sancy, M. Maccio étonne le gouvernement tunisien et la population par un coup de théâtre, une petite manifestation militaire insolite. Il tient à ce que l'on sache tout de suite qu'il faudra compter avec lui. La mise en scène laisse à désirer, mais l'intention n'en est que mieux soulignée. Amené par un bâtiment de guerre, une compagnie de débarquement est mise à ses ordres ; il fait son entrée solennelle au consulat général entre une double haie formée par les marins italiens qu'on a subrepticement expédiés de la Goulette à Tunis, leurs fusils dans des caisses, comme s'il s'était agi d'un coup d'Etat (décembre 1878). Dès ce jour, la petite phalange qui pèse à Rome sur les [106] décisions du cabinet transporte une partie de son champ d'action à Tunis ; elle y a ses représentants, ceux-là mêmes ou à peu près qui ont déjà, en 1871, fourni au gouvernement de Victor-Emmanuel l'occasion d'intervenir dans la Régence. Et ces représentants ne cesseront plus d'exercer au consulat italien à la fois leur influence et leur contrôle. En sorte que, quelles que soient leurs tendances personnelles, M. Cairoli à Rome, M. Maccio à Tunis seront portés à dépasser la mesure, à éveiller imprudemment nos défiances en attaquant de front notre prépondérance auprès du bey.

Pour toute cette période si importante dans l'histoire de notre expédition en Tunisie, nous nous référerons non seulement aux correspondances diplomatiques qui ont été imprimées et distribuées aux Chambres à cette époque, mais aux nombreuses publications de nos adversaires eux-mêmes, et notamment aux deux volumes de l'avocat anglais Broadley, qui ont le grand mérite de ne pouvoir être suspects de partialité à notre égard ¹¹². D'après ce document, rapproché d'ailleurs du Livre jaune fort explicite sur ce point, il semble hors de doute que M. Maccio fit preuve durant son séjour à Tunis d'un zèle personnel excessif, et que le petit groupe de patriotes qu'on ne tarda pas à décorer en Italie du nom d'irrédentistes tunisiens, n'eut pas besoin d'échauffer son ardeur et encore moins celle de son entourage.

Dans ses discours, M. Maccio ne cesse de faire valoir, pour justifier son activité et celle de ses compatriotes, non seulement les arguments que nous connais-

¹¹² Last Punic War.

sons quant au voisinage de la Sicile à la nature italienne du sol tunisien, mais aussi l'importance de sa colonie dans la Régence. Rien n'était plus exact d'ailleurs que cette dernière assertion. Les Italiens établis à Tunis, en 1878, sont nombreux, actifs, honorables pour la plupart ; mais ce que M. Maccio oubliait d'ajouter, c'est qu'ils sont avant tout modérés, n'ont rien de commun, pas même la race et l'origine, avec les quelques ambitieux, Israélites pour la plupart, qui prétendent les représenter ; leur préoccupation était, non pas de voir tomber de nouveau Carthage aux mains de Rome, mais de vivre en paix. Ce qu'on ignore, c'est qu'ils faisaient très bon ménage avec les autres colonies, particulièrement avec les Français ; à tel point que les excitations les plus vives n'ont pas encore aujourd'hui pu détruire ces liens. Malheureusement cette colonie laborieuse et paisible faisant peu de bruit, on n'entendait parler d'elle que par les personnalités remuantes qui s'arrogeaient le droit d'agir en son nom : un journal, *l'Avenir de Sardaigne*, imprimé à Cagliari et, de là, [107] répandu à profusion dans la Régence, était censé traduire sa pensée intime en publiant contre la France de violentes attaques. Un fait à noter encore, c'est que M. Wood, rappelé à la fin de 1878, ne quitta Tunis que plusieurs mois après l'arrivée et l'entrée en fonction de son successeur intérimaire (été de 1879) ¹¹³. On ne manque pas de dire qu'il a tenu à rester le temps nécessaire pour faire l'éducation de M. Maccio. Quoi qu'il en soit, voilà M. Roustan et M. Maccio, seuls, face à face : les vraies difficultés commencent. Nous sommes en 1880. A Paris, M. Waddington, qui pouvait exercer sur les affaires de Tunisie une action personnelle, en raison de sa participation au Congrès de Berlin, vient de quitter le ministère des affaires étrangères. A Rome, la mauvaise humeur du cabinet à notre égard s'est accrue pour plusieurs motifs : c'est d'abord la dénonciation du traité de commerce franco-italien dont il a pris l'initiative et dont il est le premier à souffrir. En second lieu, c'est la question d'Egypte qui s'ouvre de nouveau avec les menées d'Arabi ; le gouvernement italien voudrait y jouer un rôle et n'y réussit pas. M. Cairoli, qui a pourtant donné assez de preuves de son courage et de son patriotisme pendant sa longue carrière, est ainsi amené à céder à la pression qu'il subit, à concentrer de plus en plus sur la Tunisie des ambitions qu'il ne peut pourtant pas raisonnablement se flatter de faire triompher, et dont les avertissements réitérés de nos ministres et de nos représentants ne réussissent pas à lui faire comprendre le danger. On a cherché plus tard, mais vainement, à contester en Italie

¹¹³ Celui-ci prend le service le 17 avril. Sir Richard Wood ne part que trois mois plus tard.

que ces avertissements aient été donnés. Sur ce point encore nos témoignages sont décisifs, et aucun reproche ne peut être adressé à notre politique ¹¹⁴.

[108]

Tout d'abord M. Maccio tente de nous enlever le monopole exclusif de l'exploitation des lignes télégraphiques dans la Régence, concession que M. Roches avait obtenue du bey, on se le rappelle, en 1861, et dont nul n'avait songé jusqu'en 1880 à nous disputer le bénéfice. Les termes de notre convention, heureusement formels, permirent à M. Roustan de faire écarter par le bey ces prétentions. Il y réussit, mais non sans peine, et c'est le 24 mai 1880 seulement, après deux mois de négociations, qu'il transmet à M. de Freycinet, successeur de M. Waddington

¹¹⁴ On a même été jusqu'à dire en Italie, au moment de la mort de M. Cairoli, que ce dernier avait été trompé par des assurances contraires, par des promesses formelles d'abstention de notre part. Une réponse péremptoire à ces allégations, qui ne reposent d'ailleurs sur aucun document, se trouve dans l'article de l'écrivain du *Journal des Débats* que nous avons cité plus haut, M. Francis Charmes. En voici les passages principaux : « Nous ne désirions pas aller à Tunis, mais nous entendions bien que personne n'y allât à notre place : nous ne pouvions même pas accepter qu'aucune influence politique s'y exerçât à côté de la nôtre et dans des conditions égales... Sinon notre établissement en Algérie aurait bientôt été mis en cause et le travail d'un demi siècle compromis. Le gouvernement italien a-t-il tenu compte des nécessités de notre situation ? Voyant que nous ne faisons rien à Tunis, il s'est mis en mesure d'agir à notre place. Notre longue abstention, notre patience exemplaire ont été pour lui des encouragements à tourner vers la Tunisie ses ambitions coloniales. On en a éprouvé quelque tristesse à Paris. De quelque autre côté que l'Italie eût porté son effort expansif, l'abstention bienveillante de la France était certaine ; en Tunisie seulement la situation était différente et nous imposait d'autres résolutions. L'Italie l'a-t-elle ignoré ? A-t-elle le droit de nous reprocher d'avoir gardé le silence sur ce point et de l'avoir laissée s'engager, sans avertissement amical, dans une voie dangereuse ? Non, certes. » Et ici, l'écrivain qui nous donne ces précieux éclaircissements fait évidemment allusion à des déclarations émanant des trois ministres qui ont dirigé nos affaires étrangères de 1878 à 1881, c'est-à-dire de M. Waddington, de M. de Freycinet, de M. Barthélemy Saint-Hilaire, et à celles de notre ambassadeur à Rome, M. de Noailles. « Toute l'Europe savait ce que nous pouvions et ce que nous ne pouvions pas accepter. La nature des choses parlait pour nous. Mais en présence des projets de l'Italie et du commencement d'exécution qui s'en produisait, nous avons dû parler nous-mêmes. Nous l'avons fait discrètement, mais nettement. L'Italie n'a pas pu se tromper sur nos dispositions. Plusieurs ministres qui se sont succédé à cette époque ont déclaré dans les mêmes termes, à l'ambassadeur italien à Paris, que nous désirions ne rien changer au *statu quo* tunisien, que nous n'avions aucune vue d'annexion, mais que nous ne laisserions pas l'Italie établir une influence supérieure ni même égale à la nôtre. Sur le terrain commercial, et dans tout ce qui touche les intérêts privés, nous lui avons dit que la concurrence était libre, qu'elle pouvait nous égaler et même nous dépasser, mais que sur le terrain politique et dans tout ce qui touche aux intérêts d'Etat, c'était différent. Ce langage a été tenu à plusieurs reprises, à Paris par nos ministres, à Rome par notre ambassadeur. Il était impossible d'avertir d'une manière plus précise dans le fond, plus amicale dans la forme. C'est M. Maccio qui a été chargé de répondre à M. Roustan, non par des paroles, mais par des actes... Telle a été l'origine de notre protectorat tunisien. » (Voir également, à ce sujet, la lettre citée plus haut de M. J. Ferry.)

aux affaires étrangères, une déclaration non équivoque de Mustapha-ben-Ismaïl confirmant notre privilège.

Entré dans cette voie, M. Maccio ne peut rester sur un échec, sous peine de compromettre son prestige. Une affaire bien autrement grave que celle des télégraphes va lui permettre de prendre sa revanche, revanche éclatante et dont le bruit fut entendu dans toute l'Europe. On se souvient qu'en 1871, M. Wood avait obtenu, pour une compagnie anglaise, la concession d'un chemin de fer de Tunis à la Goulette. La compagnie perdait de l'argent et, menacée de faire faillite, cherchait à se débarrasser de cette petite ligne dont l'exploitation ne lui permettait pas de couvrir les frais. Cette situation était connue. Aussi notre [109] compagnie Bône-Guelma ne se pressait-elle pas de faire ses offres à la compagnie anglaise, et attendait-elle que celle-ci abaissât le plus possible son prix de vente, à peu près certaine de n'avoir pas de concurrence à redouter. Déjà établie dans le pays, elle avait en effet à Tunis une tête de ligne, des bureaux, un personnel, des dépôts de matériel et de charbon. Elle seule pouvait donc exploiter sans trop de perte le petit tronçon de la Goulette, d'une part, grâce à l'économie des frais généraux et, d'autre part, en raison de l'intérêt capital qu'elle avait à aboutir à la mer, à conduire directement jusqu'à nos bateaux ses voyageurs et ses marchandises. Le risque qu'elle courait ne pouvait entrer en ligne de compte avec un avantage aussi considérable ; d'autant plus qu'elle jouissait pour tout le reste de son réseau en Tunisie et en Algérie d'une garantie à 6 pour 100. Il fallut bien se décider à conclure cependant, quand on apprit qu'une compagnie italienne, la compagnie Rubattino, entraînait en ligne et semblait déterminée à acheter. Aussitôt la compagnie anglaise éleva ses prétentions. L'ensemble de son matériel, de ses constructions fort sommaires d'ailleurs, et de sa ligne, y compris les deux embranchements minuscules du Bardo et de la Marsa, valait environ un million de francs. Faute d'entretien, la voie était en effet à refaire. La compagnie Rubattino offrit 1,200,000 francs, puis davantage ; elle alla jusqu'à 2,500,000 francs. La compagnie Bône-Guelma, voyant le danger, n'hésita pas à faire des offres supérieures ; et moyennant 2,605,000 francs, la ligne de la Goulette lui fut vendue (14 avril).

On peut juger de l'importance qu'on attachait à Rome à voir cette ligne entre les mains d'une compagnie italienne par l'émotion qu'y produisit dans certains milieux la nouvelle du succès de la compagnie française. Des protestations s'élevèrent, suivies d'une vive agitation. Les choses pouvaient en rester là cependant,

et il n'existait encore aucune difficulté vraiment grave entre la France et l'Italie à Tunis. Elles prirent malheureusement une tournure qu'on n'attendait pas. La compagnie Rubattino fit savoir au siège de la compagnie anglaise à Londres ¹¹⁵ qu'elle entendait contester la validité de la vente, et, à l'appui de cette prétention, elle déclara qu'elle avait une promesse et que, d'autre part, une formalité importante avait été omise dans la passation du contrat ; on ne s'était pas assuré au préalable de la sanction de la Cour. La compagnie Bône-Guelma avait négligé de se conformer à une exigence qu'elle ignorait, mais que prévoit sagement la loi anglaise pour le cas où des sujets britanniques en Orient veulent [110] céder une entreprise que leur gouvernement les a aidés à obtenir. L'omission fut constatée ; et pour ce motif, l'homologation de la vente dut être refusée, la Haute Cour de justice à Londres prononça l'annulation du contrat (16juin). Elle ne déclara pas toutefois la compagnie italienne propriétaire et décida que la ligne serait remise en vente, mais par adjudication cette fois. Tout était donc à recommencer.

Comme auparavant, il dépend de la compagnie Bône-Guelma de l'emporter sur ses concurrents en offrant le prix le plus élevé. Les enchères sont fixées au 7 juillet. Elle a trois semaines pour prendre un parti. Aucune surprise n'est possible. C'est dans une impatience fiévreuse qu'on attend, de part et d'autre, à Tunis, les résultats de l'adjudication. Que se passa-t-il dans ce laps de temps, en ce qui concerne la compagnie Bône-Guelma ? C'est un de ces points sur lesquels l'histoire seule pourra de loin jeter une lumière que notre politique n'a pas à redouter. Cependant, M. Jules Ferry a déjà dit à cet égard beaucoup de choses en peu de mots. Il attribue nettement l'origine de notre expédition en Tunisie à l'achat du chemin de fer par les Italiens, acquisition qui aurait été faite par le gouvernement italien sous le couvert de la compagnie Rubattino, au mépris d'une promesse formelle, et il ajoute : « Il avait été convenu entre les deux cabinets de Rome et de Paris que la nouvelle adjudication aurait lieu *en dehors de toute intervention de l'un ou l'autre gouvernement*. ¹¹⁶ » Quoi qu'il en soit, ce qui n'est pas contestable, c'est que la compagnie italienne porta, le 7 juillet, ses offres jusqu'au chiffre énorme de 4,125,000 francs (165,000 livres) et fut déclarée adjudicataire.

¹¹⁵ Le général Menabrea était alors ambassadeur d'Italie en Angleterre ; le général Cialdini, à Paris.

¹¹⁶ Le Tonkin et la mère patrie. Paris, 1890, p. 30.

Cette victoire, tel est le mot qu'emploie l'avocat Broadley, eut, à Tunis, le retentissement que l'on pense. On en donna d'ailleurs à Rome, dès le lendemain, l'explication : la Chambre fut saisie d'un projet de loi qu'elle vota séance tenante, sans discussion, et qui garantissait à la compagnie Rubatino l'intérêt du prix de son achat et même l'intérêt de ses dépenses d'amélioration dès longtemps prévues, étudiées ¹¹⁷.

Dans une discussion qui eut lieu deux ans plus tard en France, à la Chambre des députés (16 février 1882), au sujet de la compagnie Bône-Guelma, le ministre des travaux publics, M. Carnot, résuma [111] toute l'affaire en ces mots : « La compagnie française a dû retirer ses prétentions en présence d'une garantie promise à sa rivale. » Enfin, de l'autre côté des Alpes, un homme politique italien, — et combien d'autres après lui, à commencer par M. Crispi, tinrent le même langage ! — avait formulé comme il suit, dès 1881, son appréciation : « Avant de se lancer dans cette affaire Rubattino, point de départ de l'action nouvelle de la France qui devait aboutir au traité du Bardo et à l'occupation de la Tunisie, le gouvernement du Roi aurait dû se demander s'il était bien sûr de ne pas se brouiller pour si peu avec la France ¹¹⁸. » Les avertissements ne lui avaient pas manqué, pourtant, nous l'avons prouvé.

Le bey, dont l'attitude était devenue fort équivoque depuis l'arrivée de M. Maccio, le revirement de Mustapha-ben-Ismaïl et l'affaire Sancy, le bey fut un instant décontenancé par le bruit qu'il entendit faire de « la victoire » des Italiens. M. Roustan alla le trouver et lui demanda de témoigner ouvertement de ses bonnes dispositions à notre égard en accordant à notre compagnie Bône-Guelma des

¹¹⁷ Total de la subvention annuelle accordée par le Parlement italien à la compagnie Rubattino : Pour le chemin de fer : 280,000 francs. Pour la navigation : 329,000 — Total : 609,000 francs.

¹¹⁸ Article de M. Peruzzi, Revue bleue du 20 août 1881. — M. Crispi, ce n'est aujourd'hui pour personne un mystère, partageait cette opinion. Il l'aurait même exprimée sans détours dans une interview récente dont les chancelleries et la presse européenne se sont fort émues, mais qui n'a jamais été démentie ; nous citons textuellement ses paroles : « Cairoli a pris le chemin de Tunis sans raisons. Je comprends qu'on se soit dit en France : « Tu veux prendre Tunis ; j'arriverai avant toi. » Mais le pauvre Cairoli n'avait pas d'idées dans la tête. Il a pris le chemin de fer pour rien. Il fallait ou prendre le chemin de fer pour prendre Tunis ou ne rien faire du tout. Vos hommes d'Etat n'ont pas cru que Cairoli agissait ainsi pour rien... » V. le Figaro du 29 septembre 1890. Interview de M. J. de Saint-Cère. — M. Crispi a été si vivement sollicité par les journaux qui lui sont favorables à l'étranger de démentir cet entretien que, s'il n'a pas saisi tant d'occasions qui lui ont été offertes depuis lors pour rectifier tout au moins les déclarations qu'on lui attribuait, c'est apparemment qu'elles sont exactes.

avantages qui fussent pour elle la compensation de son échec. Le bey, intimidé, lui accorda la concession des chemins de fer de Tunis à Bizerte et de Tunis à Sousse et, en outre, celle du port de Tunis. Ces promesses, d'une réalisation lointaine et coûteuse, il est vrai, réparèrent tant bien que mal le préjudice que devait nous causer l'adjudication de Londres. Notre compagnie reconquit ainsi, mais à quel prix ! le droit d'avoir accès jusqu'à la mer, soit en étendant son réseau au nord et au sud, soit en amenant la mer jusqu'à Tunis. Les italiens, de leur côté, prirent sans tarder et d'ailleurs irrégulièrement, dès le 15 juillet 1880, possession de leur acquisition. Le Parlement de Rome vota à la compagnie [112] Rubattino, indépendamment de la garantie dont nous avons parlé, des subventions qui permirent à ses bâtiments de multiplier leurs voyages et de desservir le chemin de fer de la Goulette. La lutte entre les consulats de France et d'Italie reprit avec plus de vivacité que jamais.

Il dépend cependant du bey d'atténuer les effets de ce conflit qui ne vaut rien pour lui, quoi qu'il arrive.

S'il revient à nous et se montre fidèle, nos adversaires se lasseront et porteront peut-être leurs vues ailleurs. La situation de notre agent restera difficile, mais nos pertes seront réparables : il nous suffira de laisser la compagnie italienne laisser son gouvernement en faisant trop largement appel à la garantie qui peut seule la faire vivre. Pendant ce temps, nos capitaux, plus abondants que jamais, accéléreront les progrès de notre expansion. Si le bey, au contraire, hésite, se montre accessible à l'un, puis à l'autre, encourage l'ambition de nos adversaires et les favorise à notre détriment, alors le danger est très grave ; chaque jour peut nous réserver quelque surprise nouvelle ; nos entreprises, les intérêts de nos nationaux, l'avenir enfin, que nous avons tenu à nous assurer à Berlin, sont à la merci de ses caprices et de ceux de son favori.

[113]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Première partie. Avant l'intervention

Chapitre V

L'Affaire du 31 Mars (1880-1881)

[Retour à la table des matières](#)

N'espérons plus que le gouvernement du bey soit impartial. Depuis le départ de Khéreddine, il est sans direction. Ouvrons encore le volumineux Livre jaune de 1880-1881 et parcourons, pour nous en convaincre, les dépêches que M. Roustan adresse au ministre des affaires étrangères. La crise finale que la commission a retardée et que tous nos efforts tendent toujours à ajourner approche, malgré nous, et il ne dépend plus du gouvernement français de la conjurer. A la faveur de ces conflits que nous connaissons et qui ont divisé tous les pouvoirs à Tunis, l'administration beylicale s'est émancipée, mais pour s'abandonner plus que jamais au désordre. Le pays déjà mécontenté, appauvri par les sacrifices que lui a coûté la guerre turco-russe, rend de moins en moins au fisc. Les revenus concédés sont insuffisants ; le coupon ne peut-être payé intégralement aux créanciers ; il est réduit de 12 fr. 50 à 7 fr. 50.

De son côté l'Etat est encore plus mal partagé. Pour suppléer aux recettes qui lui manquent, la commission l'autorise à augmenter ses charges, à emprunter sur place au taux que l'on sait. Les aventuriers [114] revenus au Bardo proposent d'autres expédients : d'accord avec eux, tout est mis en œuvre dans l'entourage du bey, pour tromper la commission, non seulement emprunter, mais vendre, brocan-

ter. Sidi-Saddok se laisserait extorquer des provinces, les biens de l'Etat comme ceux des mosquées, pour un morceau de pain. Les caïds quittent leurs gouvernements pour s'installer à Tunis. Fonctionnaires tout puissants, à la fois trésoriers, préfets, généraux et juges, ils ne touchent aucun traitement et sont censés retenir sur les recettes qu'ils perçoivent tant pour cent, lisez cent pour cent. Tandis qu'ils achetaient au Bardo, par des largesses habilement prodiguées, le silence et l'impunité, leurs délégués, les khalifas, pressuraient les contribuables dont ils dissimulaient le nombre, en faisant payer cinq cents, par exemple, quand ils n'en inscrivait que trois cents sur les rôles. Ils promettaient aux cheiks, chefs élus des tribus, la faveur du caïd, ou les menaçaient de son courroux, et ceux-ci tiraient le plus possible de leurs administrés, qui remboursaient ainsi souvent au décuple l'argent répandu d'avance à Tunis pour étouffer leurs réclamations. Quand ces exigences étaient par trop fortes, on émigrerait comme d'habitude, ou bien, la récolte achevée, on venait se lamenter à Tunis. Des troupeaux de plaignants, accourus de tous les coins du territoire, passaient ainsi des jours et des jours, soit à attendre une audience du bey, soit à la porte des bureaux, demandant justice. Parfois ils réussissaient, les malheureux, à se faire entendre ; on remplaçait le caïd enrichi par un rival qui souvent n'avait conduit contre lui toute la tribu que pour s'enrichir à son tour.

C'était d'ailleurs un principe de gouvernement au Bardo de ne jamais laisser aux caïds une absolue sécurité, de ne point mal accueillir leurs adversaires. Sans cette précaution, ils auraient dicté leurs volontés au bey, et se seraient partagé sous ses yeux la Régence. Se trouvait-il un caïd honnête qui voulait protéger ses administrés ? Il devait rester dans son gouvernement, surveiller les Cheiks ; autrement dit, il était perdu. La bande des quêteurs de places mettait à profit son absence à Tunis, et il était vite accusé de plus de crimes que les plus coupables. Au besoin, on se servait contre lui de sa popularité dans les tribus, on le présentait comme un petit souverain, un ennemi du bey : Voyez, disait-on, il ne daigne pas se montrer chez son maître, il se croit tout permis, il conspire... Et le caïd devenait suspect ; il fallait qu'il fit comme les autres ou qu'il succombât.

Le bey du camp continuait bien ses expéditions, mais avec moins de fruit chaque année dans ce pays dont les provinces les moins dépeuplées lui étaient fermées. Quant aux villes, leurs contributions [115] appartenant aux créanciers, elles dépérissaient à vue d'œil ; on n'entretenait rien : les palais, faute d'une ardoise

remise au toit en temps utile, n'étaient presque nulle part habitables ; l'administration les abandonnait pièce par pièce sans même les défendre contre la pluie. Les marchés redevenaient déserts, des cloaques tenaient lieu de rues. Devant cette incurie de l'Etat, les habitants, les Européens surtout, se croyaient tout permis ; chacun bravait l'autorité absente, vivait à sa guise, campait en pleine rue comme dans le désert, y installant son écurie ou son étable, sa cuisine, son atelier. Nulle part le moindre vestige d'une loi ni d'un règlement municipal observés. Qui n'a point vécu à Tunis à cette époque ne saurait se faire une idée d'un pareil spectacle. Que de peine il a fallu plus tard, pour déraciner sans révolution ces habitudes prises ! En 1880, on se croirait revenu au temps du khaznadar, aux mauvais jours de 1864. Les prédictions de M. de Botmiliau se réalisent ; nous n'avons plus seulement en face de nous la ruine, mais l'anarchie, la fin de la fin.

Le bey, quand notre consul vient se plaindre, ne cherche pas de faux-fuyants ; il se borne à faire l'aveu de son impuissance. Voilà désormais la seule réponse sincère que nous obtiendrons de lui. Alors même que ses dispositions à notre égard sont encore bonnes, son hostilité ne pourrait guère nous causer plus d'embarras que cette impuissance déclarée. Au mois de janvier 1878, un beau paquebot français à quatre mâts, l'*Auvergne*, est jeté à la côte, devant le port de Tabarca. La petite garnison tunisienne montre une certaine bonne volonté, essaye de secourir les naufragés ; mais les Kroumirs descendent de leurs montagnes à la vue de cette proie inespérée, et, devant les soldats du bey, pillent le navire jusqu'à l'épave.

La même année le gouverneur du Kef réclame aux tribus des impôts arriérés. Plutôt que de les payer, elles s'appêtent à passer en Algérie. Nos tribus frontières sont à chaque instant envahies, agitées par des bandes tunisiennes. Au moment où éclate en 1879, dans la province de Constantine, notre insurrection de l'Aurès, les rebelles s'approvisionnent ouvertement de poudre et d'armes en Tunisie : ils comptent, écrit M. Roustan, sur la négligence ou sur la connivence des autorités beylicales intéressées dans la contrebande. Parmi les insurgés vaincus, ceux qui nous échappent, les plus importants, par conséquent les plus coupables, trouvent comme d'habitude un refuge dans la Régence. Le gouvernement beylical est incapable de leur barrer le passage. Encore en 1879 (9 octobre), toujours d'après le Livre jaune, une embarcation de notre stationnaire le *Forbin* est assaillie par les [116] propres troupes de Sidi-Saddok ; nos matelots sont insultés, frappés, l'un d'eux est blessé.

Nos réclamations, forcément multipliées, obsèdent le bey à la longue : plus il est hors d'état de nous donner satisfaction, plus il s'aigrit contre notre représentant et trouve son ingérence insupportable. Nous l'avons vu manifester un premier symptôme de malveillance lors de l'affaire Sancy, mais l'attitude de M. Queillé était son excuse ; l'ultimatum l'avait ramené à nous. Il nous donne la preuve de ce revirement favorable quand il consent à mettre aux fers un des auteurs de noire insurrection de 1871, Kablouti, dont les intrigues ne cessaient de nous inquiéter. Mais, peu à peu, divers incidents lui ont rendu de l'audace, et en première ligne l'affaire du chemin de fer de la Goulette. Enfin, pendant cette même année 1880, une circonstance fortuite, une complication nouvelle achève de l'enhardir, et le voilà qui, non content de soutenir en sous-main nos adversaires, nous attaque directement.

Le général Khéreddine, après son départ de Tunis, ne pouvait sans imprudence laisser longtemps à la merci de son successeur les biens considérables qu'il tenait de la munificence du souverain. En 1880 il trouve à les vendre. Une compagnie française, la Société Marseillaise, a seule assez de capitaux et de confiance pour les acheter, car ces biens immenses rapportent fort peu : il faudra vingt ans et davantage pour retirer l'intérêt seulement de l'argent qu'on devra consacrer à les acquérir, à les exploiter. Elle les paye deux millions. Parmi ces biens figurent des immeubles de luxe, tels que les palais de Carthage et de Tunis et surtout la résidence de la Manouba, avec ses admirables jardins et ses décorations arabes dignes du harem de Mohammed, mais aussi des terres et notamment le domaine de l'Enfida, presque une province, situé dans la région la plus fertile de la Régence, au Sahel, entre Tunis et Sousse. Ce domaine est inculte, à peu près désert ; seule une compagnie puissante pourra lui rendre sa richesse, avec le temps, à force de sacrifices et de patience. Mustapha-ben-Ismaïl et avec lui le bey ne peuvent pourtant prendre leur parti de le voir tomber en des mains françaises, et quand la compagnie vient dans le pays passer les actes qui doivent régulariser son achat, les notaires, les juges indigènes ont reçu un mot d'ordre et se dérobent. M. Roustan intervient en vain auprès du premier ministre et du bey lui-même. Sidi-Saddok finit par répondre nettement, ne pouvant contester, en droit, la validité du contrat, que lorsqu'il a donné l'Enfida à Khéreddine, c'était pour qu'il en jouît tranquillement et non pour qu'il [117] la vendît à des étrangers. Cependant la Société Marseillaise a déjà versé une portion du prix et déposé le reste entre les malins d'un tiers. Elle se

prépare, en attendant que le bey change d'humeur, à entrer en possession, et rien ne doit l'en empêcher, ses titres étant en règle. Mais la loi musulmane est pleine de ressources : ainsi elle donne au voisin limitrophe d'un immeuble le droit de l'acquérir de préférence à tout autre acheteur : c'est le droit de préemption, la cheffaa. Mustapha-ben-Ismaïl s'est mis en quête d'un voisin de bonne volonté, et pour plus de précaution il a soin de le choisir Européen : un Israélite protégé ou naturalisé Anglais, Yousouf Lévy, se trouve à point nommé pour opposer ses droits à ceux de la Société française. En vain le vendeur proteste, affirme que Lévy n'a jamais possédé de terre près de l'Enfida, on lui répond qu'il se trompe. Alors Khéreddine, au courant mieux que personne des pièges dont la législation du Coran abonde, cesse de contester le titre que prétend posséder Lévy et se retranche derrière les précautions qu'il a prises à tout hasard dans son contrat. Pour garantir l'acheteur d'un immeuble contre l'exercice de la cheffaa, il est d'usage d'exclure de la vente une bande étroite de terre qui fait tout le tour du domaine, mince zone neutre destinée à affranchir le nouveau propriétaire de toute contiguïté avec ses voisins. Cette bande, Khéreddine se l'est réservée : Lévy n'est donc pas le voisin de la Société Marseillaise, et c'est ce que constate le tribunal arabe saisi de l'affaire. Mais il y a, en Tunisie, deux juridictions distinctes comme il y a deux lois, deux rites plutôt, puisque la loi n'est autre que le commentaire du Coran. La Société a obtenu gain de cause devant les juges du rite le plus usuel, le rite Maléki. Lévy en appelle aux juges du rite Hanéfi, lequel ne reconnaît pas à la zone neutre le pouvoir d'empêcher l'exercice de la cheffaa.

N'oublions pas que Yousouf Lévy a su choisir un avocat dont il faut bien dire quelques mots, M. Broadley, puisqu'il a joué un rôle actif dans les événements qui ont précédé et suivi notre occupation. M. Broadley, nouveau venu dans le pays, ayant cessé, dit-on, d'appartenir à l'administration de l'Inde anglaise, cherchait à plaider. Fort intelligent, il vit dans l'affaire Lévy une occasion de se faire connaître, et il fit si bien, en effet, qu'en peu de temps il y eut, on peut dire, en Europe, une question de l'Enfida. Ce premier résultat obtenu, il était tout naturel qu'un des plus grands journaux de l'Angleterre acceptât et publiât même avec empressement les correspondances d'ailleurs fort vives qu'il se mit à expédier de Tunis sur une affaire qu'il avait grand intérêt à rendre de plus en plus célèbre. En sorte qu'il eut bientôt à Tunis l'autorité d'un homme qui faisait l'opinion dans une [118] large partie du monde. On juge du concours qu'un avocat aussi plein de ressources ap-

porta au bey et à Mustapha. Le consul anglais, M. Th. Reade, bien qu'il eût pour mission, depuis le départ de M. Wood, d'éviter avec nous toute difficulté, ne put se refuser à transmettre et probablement à recommander à son gouvernement la requête de Lévy et le mémoire de son avocat. Les commentaires de la presse aidant, Lévy fut bientôt regardé en Angleterre comme une victime de l'ambition française à Tunis et de M. Roustan en particulier : une simple invention de Mustapha ou du bey devint une cause de désaccord, de difficulté réelle entre les cabinets de Londres et de Paris. C'est ainsi que naissent et grandissent souvent en Orient ces conflits retentissants dont on a bien tort de ne pas commencer par rechercher soigneusement l'origine. Cette affaire de l'Enfida dura plus d'une année : elle fut le prétexte d'attaques très vives contre la France, contre nos agents, tant au Parlement que dans la presse anglaise, et par contre coup en Italie ¹¹⁹. Elle ne reçut de solution qu'en 1882, quand M. Broadley, cessant de s'en occuper, quitta Tunis pour publier un livre qui eut d'ailleurs beaucoup de succès et dont nous invoquerons souvent le témoignage, car c'est celui d'un adversaire ¹²⁰. A cette époque, Lévy voulut bien consentir à céder à la Société Marseillaise la propriété sur laquelle il prétendait fonder ses droits. Or, voici ce qu'on découvrit : voisinage, droits de préemption, propriété même, tout cela n'était qu'invention : Lévy ne possédait pas même une parcelle de terre auprès de l'Enfida. Pendant deux ans, il avait trompé tout le monde, comptant sur le scandale et l'intimidation pour vendre à bon compte des droits imaginaires. La fraude fut découverte à temps et condamnée : un jugement public du tribunal de Tunis et les plaidoiries font connaître dans le détail les faits que nous avons dû résumer. Mais, en attendant ce dénouement, on devine quel trouble à Tunis, à l'époque qui nous occupe en ce moment, et quel surcroît inattendu de complications apporta cette affaire qui surexcitait l'opinion anglaise au sujet de Tunis et semblait pouvoir en faire pour le bey, pour le consul d'Italie, une alliée inespérée. Aussi la situation de M. Roustan devient-elle de plus en plus difficile. Mustapha le croit ébranlé. Incapable de se diriger de lui-même et trompé, comme le bey, par des conseillers intéressés, il ne garde plus envers nous aucun ménagement. Il suffit [119] qu'une entreprise étrangère menace nos intérêts pour qu'il la favorise. Un second voyage qu'il vient de faire en Sicile, où il a été

¹¹⁹ La *Gazette de Livourne* a été jusqu'à dire que derrière Lévy s'abritaient des intérêts, des capitaux italiens. « Les Français sont jaloux et disent, non sans raison, que dans tout cela il y a la main de M. Maccio. » (*Mémorial diplomatique*, 26 mars 1881.)

¹²⁰ *Last Punic War*, London, 1882.

saluer, au nom de son maître, le roi Humbert et la Reine à leur passage, a achevé de le griser : il porte avec ostentation le grand cordon de la Couronne d'Italie dont il vient d'être revêtu. Il défend aux Arabes de vendre leurs biens à des Français. Notre convention télégraphique elle-même est menacée. La compagnie Rubattino, malgré nos protestations, partage notre monopole, établit un fil entre la Goulette et Tunis (janvier 1881). Il n'est que temps pour notre compagnie Bône-Guelma d'entreprendre les premiers travaux de la ligne qui lui a été concédée au lendemain de l'adjudication de Londres. Elle se hâte ; mais dès que les ouvriers se mettent à l'œuvre, on leur interdit de poursuivre. On exhume au Barde une concession donnée en 1872 à un sieur Mancardi et dès longtemps périmée. Mancardi est parti sans laisser de traces, depuis nombre d'années ; n'importe, on le retrouve, on obtient de lui la cession d'un privilège qui n'a plus de valeur et qui devra primer pourtant celui de notre Compagnie. Le bey interdira à celle-ci, par la force au besoin, le droit de construire qu'il lui a pourtant accordé six mois auparavant. A lire la collection des protestations que M. Roustan était obligé d'adresser presque chaque jour à Mustapha ou au bey durant ces premiers mois de 1881, on admire la constance et l'énergie infatigable de notre consul, mais on reste aussi confondu devant la malveillance obstinée qu'il rencontre. Il est clair que notre longanimité est représentée au bey comme le signe de notre faiblesse et qu'on lui a fait espérer, dans le cas où, par impossible, nous perdriions patience, une intervention assez puissante pour nous arrêter. — Moins déraisonnable, en somme, que ne le furent ses conseillers, il ne peut pas croire qu'on l'excite ainsi aveuglément à nous chercher querelle, pour l'abandonner à sa perte le jour où il nous aura poussés à bout.

Tandis que Mohammed-Saddok se fortifie dans ces illusions qui semblent aujourd'hui invraisemblables ¹²¹, l'anarchie prend un caractère [120] de plus en plus

¹²¹ Léon Roches, dans les Mémoires que nous avons déjà cités, donne une explication ingénieuse et plausible des résistances incompréhensibles qui nous furent opposées dans des circonstances analogues, par le sultan du Maroc, à la veille de la bataille de d'Isly. Le Sultan, pas plus que le bey, ne voulait la guerre avec nous, et, comme lui, il se flattait de l'éviter en cherchant à nous intimider ; il se faisait illusion à lui-même. « Il existe chez les musulmans une sorte de respect humain qui les empêche de s'avouer entre eux leur faiblesse vis-à-vis des chrétiens ; leurs craintes intimes se traduisent en forfanteries, et ils croiraient se compromettre en montrant à leurs coreligionnaires des tendances pacifiques à l'égard des infidèles ; les chefs mêmes sont influencés par ces sentiments dans leurs rapports avec leurs subordonnés. » (*Trente-deux ans à travers l'Islam*, t. II, p. 377-78.) Là s'arrêtent d'ailleurs les rapprochements entre nos opérations de Tunisie et celles du Maroc. En 1881, nous ne pouvions nous retirer, n'ayant pas vaincu, ni abandonner les nombreux Européens qui se-

dangereux pour nous dans la Régence. Un nouveau journal, *le Mostakel (l'Indépendant)*, a été fondé en Italie le 26 mars 1880, à côté de *l'Avenir de Sardaigne*, à Cagliari, pour activer la propagande antifranaçaise ; celui-là s'adresse non aux Italiens, mais aux indigènes : il est rédigé en arabe, et n'épargne rien pour rendre haïssable notre domination dans l'Afrique du Nord. Distribué à profusion par la poste italienne dans la Régence et de là jusqu'en Algérie, il est le seul à porter de nos nouvelles aux Arabes : il les éclaire sur les sentiments qu'on nourrit contre nous au Bardo, en même temps que sur notre prétendue faiblesse et les ambitions qu'on nous prête. Nous verrons plus loin la part qu'aurait prise, d'après l'avocat Broadley, le consulat d'Italie à sa rédaction ; bornons-nous à constater les effets de ses conseils.

Le 2 août 1880, M. Roustan signale à M. de Freycinet, qui était à cette époque, nous l'avons vu, ministre des affaires étrangères, des agitations sourdes parmi les indigènes, une recrudescence dans les achats d'armes et de poudre sur le littoral. Le 15 juillet, M. Féraud avait déjà envoyé de Tripoli des informations analogues. M. Roustan engage le gouverneur de l'Algérie à prendre ses précautions : un nouveau soulèvement est à craindre. Le pays est tout préparé. M. Albert Grévy, d'accord avec notre consul, déplore l'indépendance absolue des tribus tunisiennes de la frontière, en permanence sur le pied de guerre (21 janvier 1881). Libres du côté du bey comme du nôtre, elles pillent nos gens impunément. Le gouvernement tunisien ne peut pas les atteindre, et il serait imprudent d'autoriser contre elles des représailles, dans la crainte de complications. A ce moment une crise ministérielle éclate en France ; M. Jules Ferry prend la présidence du Conseil. M. Barthélemy Saint-Hilaire est nommé ministre des affaires étrangères ¹²². Au début, rien ne paraît devoir changer dans la politique de réserve observée par le précédent cabinet à l'égard de la Tunisie. M. [121] Barthélemy Saint-Hilaire déclare au gouverneur de l'Algérie que « nous n'entrerons pas sur le territoire de la Régence tant que

raient restés sans protection dans la Régence. Le bey, poursuivi par ses créanciers, ruiné, sans autorité, ne pouvait plus se passer de notre appui pour régner.

¹²² M. le comte de Choiseul, sous-secrétaire d'Etat. Directeur politique, M. le baron de Courcel. Rappelons la composition complète de ce cabinet, qui fut aux affaires du 23 septembre 1880 au 10 novembre 1881 : M. Jules Ferry à la présidence du Conseil et à l'Instruction publique ; M. Barthélemy Saint-Hilaire au quai d'Orsay ; M. Constans à l'Intérieur ; le général Farre à la Guerre ; l'amiral Cloué à la Marine ; M. Carnot aux Travaux publics ; M. Magniaux Finances ; M. Cazot à la Justice ; M. Tirard à l'Agriculture et au Commerce ; M. Cohery aux Postes.

nous ne serons pas absolument forcés de nous faire justice nous-mêmes et que nous n'aurons pas épuisé les voies diplomatiques ».

Les résultats de cette abstention continuent à se produire, les Kroumirs redoublent d'audace, enlèvent plus que jamais à nos tribus leurs troupeaux, tuent leurs bergers, arrêtent nos courriers, notre poste, incendient nos forêts. M. A. Grévy ne cesse de se plaindre. Quant au bey, il voit s'accumuler nos griefs restés sans réparation, « avec le désir évident de nous éconduire » ; nos réclamations depuis dix ans, du fait seul des déprédations des tribus, se montent au chiffre de 2,635. Tout ce que nous obtenons de lui, ce sont des enquêtes. Dans le vain espoir de régler encore à l'amiable nos différends, nous réunissons une conférence à la frontière ; mais nos plaintes sont déclarées imaginaires ; on nous oppose tout à coup des listes de contre-réclamations inventées pour la circonstance, à titre de compensation. Un agent tunisien, le colonel Allegro, sincèrement dévoué à la France, fait de son mieux pour nous donner satisfaction : on l'écarte. Les tribus, loin d'être alarmées, sont ainsi encouragées par la réunion même de la conférence et l'impossibilité où elles nous voient d'obtenir justice. Aussi, le 15 et le 16 février 1881, une bande de trois cents Kroumirs pénètre en armes sur le territoire français et livre combat à nos Algériens. L'affaire est plus grave que les précédentes. M. Roustan fait une nouvelle tentative pressante auprès de Sidi-Saddok, et le supplie de sauvegarder ses propres intérêts non moins compromis que les nôtres. Vains efforts. Il rend compte le soir même à M. Barthélemy Saint-Hilaire de sa démarche et termine sa dépêche par ces mots : « J'ai formulé ces conseils pour l'acquit de ma conscience et dans l'espoir que le département pourrait les rappeler à un moment donné. Mais je ne me fais aucune illusion sur leur efficacité. » (21 février 1881.)

De son côté, M. A. Grévy juge le péril sérieux : il concentre des troupes à la frontière pour prévenir une surprise ; mais ces mesures troublent le pays et grèvent son budget de dépenses considérables ; elles ne sauraient être ni longtemps maintenues, ni souvent renouvelées. Il en fait l'observation à notre ministre des affaires étrangères en ajoutant : « Il est donc juste que nous soyons largement indemnisés ; et comme, d'autre part, rien ne nous garantit que demain les mêmes faits ne se reproduiront pas, nous sommes fondés à exiger du gouvernement tunisien un gage nous assurant le remboursement intégral de nos dépenses effectuées ou à faire et la sécurité de notre [122] zone « frontière. » Nous avons fait preuve d'assez de patience, « peut-être, conclut-il, estimerez-vous que le moment est ve-

nu de nous départir de cette bienveillance et de cette réserve dont la continuation ne peut qu'affaiblir notre prestige aux yeux des indigènes algériens, tout en diminuant notre influence auprès du cabinet du Bardo ». (Alger, 23 février 1881.)

En attendant que le gouvernement prenne un parti, nos troupes restent sur pied à la frontière. Le général Farre, ministre de la guerre, ne partage pas l'opinion du gouverneur civil de l'Algérie, et pense qu'avant d'en arriver aux grands moyens il y a place peut-être encore pour un accommodement. Il est d'avis d'agir en Tunisie comme au Maroc où nous sommes également aux prises avec un souverain impuissant à assurer l'ordre chez lui : « Nous entrons chez le Sultan et nous exerçons nos répressions d'accord avec lui. Faisons de même en Tunisie... »

Cette solution semble la meilleure, mais à une condition, c'est que le bey l'accepte : s'il la repousse, le général Farre pense qu'on devra la lui imposer : « La France aura épuisé tous les moyens de conciliation. » (12 mars 1881.)

Nos hésitations duraient ainsi depuis six semaines, quand M. Barthélemy Saint-Hilaire et le général Farre reçurent coup sur coup, le 31 mars et le 1^{er} avril, quatre télégrammes de M. A. Grévy et du général Osmont, commandant le dix-neuvième corps, annonçant que des événements nouveaux, décisifs cette fois, venaient de se produire. Le 31 mars, quatre à cinq cents Kroumirs, divisés en trois bandes, ont envahi notre cercle de La Calle. Après une fusillade d'environ deux heures avec nos tribus, ils ont repassé la frontière, mais pour reparaître le lendemain en plus grand nombre. Une compagnie du 59^e de ligne et une autre du 3^e zouaves sont accourues au secours des nôtres, elles n'ont pu repousser l'attaque qu'après un combat de onze heures et non sans pertes : la compagnie du 59^e a trois soldats tués et un blessé ; les zouaves comptent un mort et cinq blessés. Les renseignements qu'envoie de son côté M. Roustan confirment la gravité de cette nouvelle : il ne s'agit plus cette fois d'une échauffourée, d'une dispute, comme il s'en produit si souvent entre des tribus limitrophes et rivales, c'est un mouvement préparé d'avance et qui s'étend rapidement. Le 1^{er} avril, les bandes tunisiennes grossies sont fortes de trois à quatre mille combattants. Non seulement notre frontière, mais notre chemin de fer est menacé ; fait significatif, télégraphie M. Roustan, et qui prouve qu'un mot d'ordre vient du Bardo, le personnel français de la ligne est [123] seul en danger ; de même dans les carrières de marbre de Chemtou, les Arabes rassurent les ouvriers italiens et leur déclarent « qu'il les considèrent comme des alliés ».

Des renforts sont immédiatement envoyés de La Calle et des postes les plus rapprochés sur les points menacés de notre territoire ¹²³. Le général Ritter, commandant la subdivision de Bône, se rend en toute hâte à la frontière. Le général Osmont demande des troupes en France.

De son côté, le gouverneur général, son enquête faite sur les causes et sur la portée de l'affaire du 31 mars, télégraphie à M. Barthélemy Saint-Hilaire le 3 août : « La situation me paraît grave... J'appuie de tout mon pouvoir la demande d'un envoi de troupes. » Chaque jour le péril augmente. Le 4, M. A. Grévy télégraphie que les Kroumirs ne sont pas les seuls à se lever. « De la mer au Djerid, toutes les tribus tunisiennes sont agitées ; les tribus algériennes sont travaillées... On émet la prétention de déplacer violemment la frontière à nos dépens et de la reculer bien en avant sur notre territoire, non seulement en face de Soukharras, mais jusqu'à la hauteur de Tebessa. Les télégrammes de la préfecture de Constantine montrent que l'agitation est concertée et propagée jusqu'à l'extrême-sud. En voulant châtier les Kroumirs, ce qui est absolument indispensable, et en localisant l'action autant que possible, il est cependant impossible de ne pas se préoccuper plus au sud d'autres éventualités... Le renfort que vous a demandé le général en chef est un minimum que je serais heureux de voir dépasser. »

Le lendemain, M. Albert Grévy insiste encore sur les risques que présentera le châtiment des Kroumirs. « Rien n'attache au sol cette population essentiellement mobile et qui a toutes facilités pour cacher femmes, enfants, troupeaux dans des ravins impénétrables dont l'accès sera énergiquement défendu. Dans ces conditions, les sacrifices à faire seront grands aux yeux de M. le général Ritter, et c'est aussi mon opinion. » (5 avril.) Dix mille fusils, d'après les informations que fournit au gouverneur le préfet de Constantine, auraient été débarqués par navire italien sur la côte de Sfax.

On s'imagine que le bey tremble devant les résultats de sa triste politique et va se donner beaucoup de peine pour essayer de conjurer [124] les dangers qu'il a créés. Loin de là, son attitude est tout à fait inexplicable, si l'on n'admet pas qu'il

¹²³ Trois compagnies de zouaves et les spahis de la smala du Tarf ; une compagnie du 59^e et une division du 4^e hussards de Bône. Un bataillon du 3^e zouaves part de Constantine. Les troupes prises au Tarf sont remplacées par des spahis d'Aïn-Guettar et de Bou-Hadjar. Une section de 80 et un bataillon de tirailleurs pris à Sétif sont tenus prêts à partir. La garnison de Soukharras est renforcée de deux compagnies du 34^e de ligne stationnées à Guelma.

est sûr d'être soutenu contre nous. Au lieu de détourner l'orage, il l'attire, il encourage les rebelles à prendre eux-mêmes possession de nos territoires. Il ne s'en cache même pas. D'abord notre agent au Kef, M. Roy, croit devoir télégraphier à M. Roustan : « Quelque invraisemblables qu'elles paraissent, je vous confirme mes informations précédentes : on promet aux Tunisiens une rectification de frontières en leur faveur ; sans doute, pour les intéresser à nous combattre, le cas échéant. »

M. A. Grévy reçoit de son côté des informations identiques de ses agents. Bien plus, une preuve écrite de la connivence du Bardo est découverte. Le caïd tunisien de la Rekba invite un de nos caïds du cercle de Soukharras à faire évacuer immédiatement le plateau algérien de Sidi-el-Hemeci que nous avons occupé de tout temps, et, pour se couvrir, il termine ainsi sa lettre : « J'ai reçu l'ordre écrit du premier ministre de faire décamper les Algériens du marabout de Sidi-el-Hemeci... Je vous prie de me répondre par écrit, afin que j'en instruisse le premier ministre, conformément aux ordres que j'ai reçus de lui. »

Nos préparatifs deviennent toutefois inquiétants ; le bey annonce à M. Roustan la formation et l'envoi du camp chez les Kroumirs, où l'on sait qu'il n'a jamais pu pénétrer, et il exprime à notre représentant le désir de voir « cette démonstration appuyée par la présence de nos colonnes, de l'autre côté de la frontière ». M. Roustan se garde de prendre aucun engagement : « J'ai tout lieu, en effet, écrit-il, de me défier de cette mesure qui a été prise à l'instigation de M. Maccio... M. Maccio se donne beaucoup de mouvement depuis ce matin. Il a passé plusieurs heures avec le bey. Il a organisé une manifestation de la colonie italienne pour demander l'envoi de bâtiments de guerre ; mais ses démarches n'ont abouti qu'à la rédaction d'une adresse signée par vingt notables de la colonie. Il cherche à empêcher par tous les moyens l'entrée de nos troupes sur le territoire tunisien et commence à comprendre que ses conseils ont acculé le gouvernement beylical à une extrémité très dangereuse. C'est ce que j'ai fait, du reste, remarquer à Mustapha ; mais il en sera de ces avertissements comme des précédents, tant que le bey n'aura pas acquis la conviction et même la preuve que nous sommes décidés à obtenir par nos propres moyens la justice qu'il persiste à nous refuser dans toutes nos réclamations. » (4 avril.) Les suprêmes efforts que nous faisons pour le convaincre ne sont, aux yeux du bey, qu'un « indice de la faiblesse de nos résolutions et peut-être même de nos moyens d'action ».

A l'offre qui lui est transmise, au nom du gouvernement français, de nous aider à châtier les Kroumirs, suivant la suggestion du général Farre, il répond fièrement qu'il a le pouvoir de rétablir sans nous la sécurité dans ses Etats. Notre entrée dans la Régence compromettrait « sa dignité vis-à-vis de ses sujets et des puissances étrangères », et pourrait entraîner des complications, des dommages innombrables. Elle porterait atteinte non seulement à son droit souverain, mais « aux intérêts que les puissances étrangères ont confiés à ses soins et spécialement aux droits de l'Empire ottoman ». M. Barthélemy Saint-Hilaire se borne à déclarer alors que cette réponse ne peut modifier notre décision, et que nos généraux devront régler leur conduite sur l'attitude qu'observeront les troupes tunisiennes.

Nous sommes donc exposés, en entrant dans la Régence, à combattre les Kroumirs et avec eux l'armée du bey, force dérisoire, mais qui soulèvera contre nous les tribus déjà agitées et provoquera peut-être ainsi, jusqu'en Algérie, un mouvement général d'insurrection antifrançais. La situation est aussi grave que possible. Il convenait de l'établir, au risque de multiplier nos preuves, car nous verrons certains journaux étrangers et plus tard, à leur suite, des journaux français présenter les causes de notre expédition comme une invention de M. Roustan. Ils ont oublié que M. A. Grévy, dont on a pourtant assez attaqué les tendances trop optimistes, avait été le premier à réclamer une action militaire énergique, une mesure radicale, la prise de possession d'un gage, et qu'avec notre gouverneur général, on avait vu se prononcer non moins nettement, sur la nécessité de l'expédition, toutes nos autorités d'Algérie, depuis le préfet de Constantine et les généraux Formol et Ritter, jusqu'au commissaire de police de Soukharras, sans parler de M. Féraud, notre consul général à Tripoli, de M. Roy, notre agent au Kef, de nos tribus, et de la colonie française de Tunis qui tout entière, dans une adresse solennelle, appela le gouvernement de la République à intervenir ¹²⁴.

L'affaire de Kroumirie n'a pas été, comme on l'a dit, un simple prétexte, ni même « la goutte d'eau qui fait déborder le vase ». Tout au plus peut-on prétendre qu'elle est venue à point : mais, à elle seule, elle nous obligeait à entrer en Tunisie pour y poursuivre une réparation publique, éclatante. Toute secousse dans le monde arabe a son contrecoup. La plus insignifiante révolte locale, si on ne l'écrase pas, s'apaise rarement d'elle-même, quand elle menace la domination d'une

¹²⁴ V. le texte de cette adresse. Discours de M. J. Ferry, publié» par M. Rambaud.

puissance européenne, et elle peut s'étendre aussi vite, aussi loin [126] que si les germes en étaient semés par le vent. Cela a été vrai de tout temps, mais particulièrement en 1881. La défaite des Turcs, encore récente, avait été suivie d'un réveil manifeste du fanatisme musulman qui se fit sentir dans tout l'Islam, en Egypte même, où quelques exaltés purent faire croire à l'existence d'un soi-disant parti national. Nous l'avons déjà rappelé, le 1^{er} février 1880, une insurrection militaire éclata au Caire ; insignifiante, elle ne fut pas réprimée avec énergie, elle a fini par le bombardement d'Alexandrie, l'occupation anglaise, la guerre du Soudan, la perte de Khartoum, la mort de Gordon et de tant d'autres. En Algérie et en Tripolitaine, les symptômes étaient beaucoup plus sérieux et le terrain plus favorable à ces mouvements. Le massacre de nos missionnaires fut un premier avertissement. Dès 1880, les fanatiques avaient commencé à prêcher la guerre sainte chez nos tribus. Au moment où le télégraphe annonce à Paris les troubles de Tunisie, on apprend que toute notre colonne Flatters est exterminée par les Touaregs. Cette horrible hécatombe de quatre cents hommes est saluée par les Arabes comme le châtiment divin qui nous frappe enfin et commentée dans les douars où les nouvelles se répandent, on ne sait comment, avec une rapidité inconcevable. Les Kroumirs ne l'ignoraient pas assurément ; en tout cas, ils sentaient, suivant l'expression de M. A. Grévy, nos tribus travaillées, émues. Il a été prouvé depuis lors que, dès cette époque, sans qu'on y prêtât assez d'attention, la secte guerrière des Ouled-Sidi-Cheiks préparait la revanche de ses revers de 1864 et 1869, et qu'un nouveau chef, Bou-Amama, allait reprendre dans la province d'Oran l'étendard de Sidi-Slim et de Sidi-Sala. Les massacres de Saida qui allaient, en cette même année 1881, impressionner si vivement l'opinion en France, furent le résultat des menées de cet agitateur signalées depuis longtemps déjà au gouverneur général de l'Algérie.

Coïncidant avec tant d'autres événements graves et d'indices si alarmants, les troubles de Kroumirie appelaient donc une répression immédiate et très vigoureuse ; ni le gouvernement, ni les Chambres, ni l'opinion ne s'y trompèrent. Le lundi 4 avril, M. Jules Ferry et le général Farre rendirent compte en quelques mots au Parlement des dangers qui menaçaient notre frontière algérienne et annoncèrent en même temps que des forces étaient réunies pour mettre les populations coupables hors d'état de recommencer leurs agressions. Trois jours plus tard, le jeudi 7, deux demandes de crédit étaient soumises à la Chambre des députés, l'une de qua-

tre millions pour les dépenses du ministère de la guerre, l'autre de 1,695,276 francs pour celles de la marine. Le rapporteur du projet, M. Amédée Le Faure, demanda et [127] obtint la discussion immédiate. Les crédits furent votés par 474 voix sur 476 votants, parmi lesquels M. Clemenceau, que nous verrons plus tard changer d'attitude. Cinquante membres environ de la droite furent seuls à s'abstenir. Les députés de cette partie de la Chambre qui votèrent le projet prirent soin toutefois de formuler, par l'organe de M. Delafosse, certaines réserves, et indiquèrent très nettement qu'ils donnaient leur assentiment à l'expédition contre les Kroumirs, mais non pas aux desseins ultérieurs du gouvernement en Tunisie. Porté le lendemain au Sénat, le projet fut également examiné et voté séance tenante. Sur le rapport favorable de M. de Freycinet, 277 voix sur 277 votants, y compris la voix de M. le duc de Broglie, accordèrent les crédits.

L'expédition ne pouvait pas commencer sous de plus heureux auspices. Le gouvernement avait avec lui les Chambres et l'opinion. Comment a-t-il répondu à ces dispositions ? c'est la question que nous verrons plus d'une fois se poser, à mesure que la campagne se poursuivra et se compliquera. A-t-il fait suffisamment pressentir l'étendue des sacrifices qu'il pouvait être amené à demander au pays ? Les crédits dont il avait fixé le chiffre étaient-ils en rapport avec les préparatifs dont nous allons parler ? N'étaient-ils pas trop faibles ? Leur exigüité ne faisait-elle pas attendre à tous un succès facile, assuré ? Aujourd'hui, il ne paraît pas douteux que le gouvernement, si ferme et si prudent dans la conduite de l'expédition qui devait aboutir au traité du 12 mai, n'a pas cru devoir ou n'a pas pu s'expliquer entièrement vis-à-vis des Chambres et a laissé se produire des déceptions plus ou moins sincères, mais qui sont devenues contre lui des armes redoutables entre les mains de l'opposition ¹²⁵.

¹²⁵ Nous verrons que la même faute a été commise de nouveau par M. J. Ferry, quand il s'est agi plus tard de demander les crédits nécessaires à l'expédition du Tonkin ; on commença par un chiffre absolument insuffisant, cinq millions et demi. Les Italiens ont fait de même en s'engageant à Massaouah. Le prince de Bismarck, qui a pourtant suivi avec attention les expériences récentes de la France en matière coloniale, prétendait, en 1884, se borner à laisser carte blanche à quelques marchands allemands pour coloniser une partie de l'Afrique. Ces marchands ne pouvant imposer aux indigènes leur autorité, durent naturellement faire appel au secours de la métropole, qui, de son côté, n'était plus libre de le leur refuser. Combien demanda M. de Bismarck pour exercer cette action militaire à la côte orientale ? Deux millions de marks. Deux millions pour opérer un blocus, envoyer des troupes, volontaires il est vrai, et un commissaire spécial avec pleins pouvoirs ! Depuis lors, le gouvernement impérial a pris le parti de substituer son autorité directe à celle des compagnies, et le voilà par

[128]

Sans aller, comme s'en défendit plus tard M. Jules Ferry, jusqu'à crier ses intentions ou ses appréhensions par-dessus les toits, sans aborder dans le détail les difficultés que nous pouvions attendre du bey et de ses conseillers, il semble, tant la nécessité de nous assurer la paix en Tunisie s'imposait alors avec force, qu'on aurait pu obtenir du Parlement, sans beaucoup d'explications, aussi bien quinze millions que cinq ; on aurait discuté sans doute avant d'approuver, mais le gouvernement n'avait rien à cacher ; il méritait toute confiance ; la cause qu'il venait plaider était juste, patriotique. La Chambre ne pouvait pas prendre la responsabilité de paralyser son action alors qu'elle n'avait rien encore à lui reprocher, rien, si ce n'est sa longue patience. Elle eût été obligée de voter pour lui, et l'opinion l'eût approuvée, car, à cette époque, on eût pris plaisir à voir le bey payer par un châtement exemplaire tant de mauvais procédés dont on était las à la fin, et le public français n'eût pas demandé mieux que de les lui faire payer cher. Certains journaux auraient déjà voulu voir nos troupes à Tunis. La dépense, il est bon de le rappeler, devait paraître alors d'autant plus légère que la prospérité financière de la France autorisait les prévisions les plus optimistes. Le ministre des finances relevait, pour le premier trimestre seulement de 1881, un excédent de quarante-cinq millions dans le produit de nos recettes, par rapport aux recouvrements de la période correspondante de l'année antérieure, et de cinquante-deux millions par rapport aux évaluations. Une partie de notre dette était amortie. De 1875 jusqu'en 1877, les excédents de recettes accumulées se montaient à cent soixante-dix millions. L'année 1877 s'était close par cent quarante millions de plus-values, malgré de nombreux et importants dégrèvements. La question de la dépense ne constituait donc pas à cette époque une difficulté.

Il est probable qu'en demandant des crédits aussi faibles, le gouvernement voulut indiquer qu'il comptait, comme il le croyait en effet, en finir très vite, avant la rentrée des Chambres qui allaient se séparer pour un mois à l'occasion des vacances de Pâques. Il craignit de les effrayer par de gros chiffres et d'avoir à prononcer trop de discours. Car, pour agir vite, il convenait de parler peu, de ne pas inquiéter, exciter l'opinion à l'avance ; il pouvait être sage de la surprendre même, de peur qu'elle n'eût le temps de s'énerver et de compliquer les choses. Il fallait

conséquent ouvertement entré, malgré sa réserve des débuts, dans la voie des dépenses et des sacrifices illimités.

éviter qu'une discussion s'ouvrît en France, en Europe surtout, sur l'opportunité, l'importance, l'avenir de notre expédition. Nous verrons d'ailleurs à quels ménagements le ministère était tenu à l'égard des membres nombreux de la majorité républicaine qui obéissaient à Gambetta. Telle est, croyons-nous, [129] l'explication de la modicité des crédits demandés. Hâtons-nous, du reste, de constater que M. Jules Ferry ne laissa pas le Parlement se séparer sur le vote de ces crédits. Le 11 avril, un député de la droite, M. Janvier de la Motte, l'ayant interrogé quant à ses intentions, le président du conseil répondit par cette déclaration très nette : « Le gouvernement ira, dans la répression militaire qui commence, jusqu'au point où il faut qu'il aille pour mettre à l'abri d'une façon sérieuse et durable la sécurité et l'avenir de l'Algérie. Vous reviendrez, messieurs, dans un mois. Le gouvernement vous fera part des incidents qui se seront passés, et il affrontera sans crainte la responsabilité que la confiance de la Chambre lui a imposée. »

Ces paroles furent bien accueillies de la majorité : elles ne pouvaient rallier les adversaires de la République. Ceux-ci, tout en admettant pour la plupart le châtiement des pillards de la frontière, s'attendaient, comme tout le monde alors, à ce que le gouvernement demandât au bey des garanties pour l'avenir. Tel était bien le sens des déclarations officielles ; mais, rien de précis n'ayant été dit à ce sujet, plusieurs députés de la droite prirent habilement acte de ce silence, et, après quelques insinuations touchant les origines de l'expédition, — insinuations auxquelles coupa court Gambetta, président de la Chambre, — MM. Lenglé, Cunéo d'Ornano renouvelèrent avec force les réserves qu'avait formulées, le 7, leur collègue M. Delafosse et les accentuèrent en déposant un ordre du jour qui limitait l'action du gouvernement à la seule expédition de Kroumirie.

Le ministère eut ainsi une occasion d'indiquer qu'il avait besoin d'une latitude plus grande et qu'il entendait en user : il s'empressa de la saisir en refusant d'accepter la rédaction de M. Delafosse : l'ordre du jour suivant, déposé par M. Paul Bert, fut adopté par 322 voix contre 124 : « La Chambre, approuvant la conduite du gouvernement et pleine de confiance dans sa prudence et dans son énergie, passe à l'ordre du jour. » La droite vote contre ; M. Clemenceau, avec une partie de ses amis de l'extrême gauche, s'abstient.

Quoi qu'il en soit, on peut dire que, pour des esprits prévenus, l'expédition commence par un malentendu. Chacun sait bien, le 11 avril, que l'entreprise menace non seulement la Kroumirie, mais le bey et les adversaires de notre légitime

influence dans la Régence. Cependant, soit réserve diplomatique, soit aussi faute de pouvoir compter sur un appui solide, vraiment sincère, de la majorité, soit enfin manque de netteté, comme le dira six mois plus tard Gambetta [130] lui-même à la Chambre ¹²⁶, le gouvernement ne fait presque rien connaître de ses projets, si ce n'est que, pour les mettre à exécution, une somme inférieure à six millions suffira. Cette faute initiale, si légère semble-t-elle auprès des grands services que rendit alors à la France le ministère de M. Jules Ferry, n'en fut pas moins irréparable au point de vue parlementaire ; on en fera un crime au cabinet ; elle paralysera sa marche chaque jour davantage. Exploitée par la droite d'abord et par l'extrême gauche ensuite, non seulement elle compromettra le succès de l'expédition et finira par entraîner la chute du ministère, mais elle sera le point de départ d'une campagne dangereuse pour ses successeurs et pour la République elle-même.

Les événements nous amèneront à revenir sur ce sujet. Passons aux difficultés qui devaient, dès le début, compliquer notre expédition.

¹²⁶ V. son discours du 1er décembre 1881, à la Chambre, après la chute de J. Ferry : « Ce qui a manqué aux politiques précédentes, c'est la netteté, la fermeté. Oui, quand on dira au Parlement français, ici, ou dans l'autre Chambre, qu'on lui apporte une résolution de nature à conserver le patrimoine colonial de la France, à l'affermir, à l'agrandir... quand on viendra dire nettement quels sacrifices il faut consentir, à quelles limites ils s'arrêtent, à quelles charges ils répondent, à quels besoins supérieurs ils donnent satisfaction, je suis convaincu que, pourvu qu'on dise sincèrement, nettement les choses, il y aura toujours un écho dans le pays et dans le Parlement pour juger et approuver cette politique. »

[131]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Deuxième partie

L'INTERVENTION

[Retour à la table des matières](#)

[131]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Deuxième partie. L'intervention

Chapitre I

Difficultés de l'Intervention

Avril 1881

[Retour à la table des matières](#)

§ 1^{er}. - En 1881, la France pouvait-elle compter encore sur les dispositions favorables que lui témoignaient la plupart des grandes puissances en 1878, à l'égard de son intervention éventuelle en Tunisie ? Assurément non. La situation n'était plus la même. Nous avons vu les Italiens déployer dans la Régence une activité désespérée, acheter le chemin de fer de la Goulette. L'affaire de l'Enfida avait éveillé les susceptibilités anglaises, et cette affaire, en 1881, n'était pas réglée : elle ne devait l'être qu'en 1882 ; il en était constamment question dans les Chambres, dans la presse. D'autre part, M. Waddington n'était plus au pouvoir à Paris pour rappeler au cabinet conservateur les promesses de 1878, et ce cabinet lui-même était renversé. Lord Beaconsfield, alors mourant, avait dû céder la place à M. Gladstone, dès 1880, et lord Salisbury à lord Granville. Même changement à Vienne, où le nouveau ministère pouvait fort bien ne plus nous savoir gré d'avoir aidé son prédécesseur à obtenir du Congrès de Berlin la Bosnie et l'Herzégovine.

[132]

Cependant notre cause à Tunis était si juste, nous y étions si manifestement en état de légitime défense et nous avons fait preuve d'une longanimité si incontes-

table à l'égard du bey, qu'en présence de notre résolution d'en finir et de l'unanimité de notre Parlement, les puissances s'abstinrent de toute intervention et n'entravèrent nullement, au début, notre liberté d'action. Si l'on consulte sur ce point les publications diplomatiques, on constate que l'Allemagne, où rien n'était changé depuis 1878, l'Allemagne la première, nous manifesta des dispositions favorables. L'attitude de son ambassadeur à Constantinople, le comte de Hatzfeld, fut, sur cette question, d'une netteté significative et ne put laisser aucune illusion aux gouvernements qui voyaient d'un œil différent notre expédition. A Berlin, notre représentant, M. de Saint-Vallier, que l'Empereur appréciait particulièrement et qui avait été témoin en 1878 des assurances données à M. Waddington, reçut la promesse qu'on n'apporterait aucun obstacle à notre action, fût-elle poussée jusqu'à la conquête. (Livre jaune, 2mai.) On voyait avec satisfaction la France tourner un instant ses yeux vers le Sud, et on l'y encourageait volontiers : c'est là ce qu'on a appelé depuis, dans certains journaux de l'opposition, une manœuvre de M. de Bismarck ; singulière manœuvre, qui nous permettra de consolider notre conquête de l'Algérie, d'en fermer la porte aux intrigues, d'en assurer par suite la pacification et la prospérité, d'en faciliter la défense.

Ces dispositions de l'Allemagne confirmèrent sans doute celles de l'Autriche, naturellement portée à voir sans mécontentement une expédition dont l'irréden-tisme italien se plaignait. La question des frontières grecques, alors à l'état aigu, sans parler des difficultés, considérables au début, qu'offrit la prise de possession des nouvelles provinces, moitié slaves, moitié turques, que lui avait attribuées le traité de Berlin, suffisait à absorber l'attention du cabinet de Vienne.

L'influence de l'Allemagne n'eut pas à se faire sentir à Saint-Pétersbourg. Notre ambassadeur, le général Chanzy, était, mieux que personne, à même de faire comprendre la nécessité de notre intervention dans la Régence, mais cette question n'intéressait guère le gouvernement russe : l'empereur Alexandre II venait d'être assassiné, dans ce même mois de mars ; on ne songeait alors qu'aux nihilistes et à l'exécution de l'acte de Berlin. Comment le cabinet de Saint-Pétersbourg eût-il, au reste, été hostile à une entreprise qui allait nous attirer les protestations de son ennemi de la veille, le Sultan ?

L'Espagne n'avait pas pris part au Congrès. Elle ne se souciait guère, au sortir d'une crise ministérielle, de ce que nous allions faire à l'est de l'Algérie, si loin de

Tanger ; on était beaucoup plus inquiet à Madrid des inondations qui ravageaient alors l'Andalousie.

[133]

Rome, Constantinople, Londres, c'étaient là trois points d'appui suffisants cependant pour donner au bey beaucoup d'assurance ; mais, nous l'avons dit, notre intervention était si légitime, que, le moment venu, tous trois lui firent défaut. Qui eût osé prendre en effet la responsabilité de nous arrêter quand nous venions pour mettre fin à une situation jugée par tous désespérée ? qui eût prétendu soutenir ce qui ne pouvait plus durer ? par quels moyens ?

Le cabinet de Londres fut d'autant plus correct en cette circonstance qu'il était alors en désaccord avec le gouvernement français au sujet des revendications grecques et lui reprochait comme une défection la réserve et l'esprit de modération dont M. Barthélémy Saint-Hilaire faisait preuve dans cette délicate question. L'agent qui représentait l'Angleterre à Tunis depuis le départ de M. Wood était devenu assez militant, grâce à l'affaire de l'Enfida, et il ira, nous le verrons, jusqu'à concevoir de vaines espérances d'intervention malheureusement partagées par le bey ; mais son gouvernement resta sourd à ses appels réitérés comme à ceux de Sidi-Saddok et n'hésita pas à faire déclarer au Sultan, à plusieurs reprises, que, s'il encourageait le bey à la résistance, il assumait « une sérieuse responsabilité que le gouvernement britannique se refusait absolument à partager ¹²⁷ ». Lord Granville se contenta de nous offrir sa médiation (7 mai), mais M. Barthélémy Saint-Hilaire, aussi ferme dans toute cette crise que s'il avait eu quarante ans, la moitié de son âge, et décidé à considérer le différend franco-tunisien comme une affaire « qui ne regardait que la France », déclina l'offre. Les instances de l'ambassadeur d'Italie restèrent sans effet à Londres comme à Berlin, non moins que celles du représentant du Sultan ¹²⁸. Cette attitude du cabinet anglais fut on ne peut plus heureuse pour nous, car elle décida en fait de celle de l'Italie et de la Porte. Le 7 mai, M. Cairoli adresse à Londres, au général Menabrea, ce télégramme significatif : « ...Nous tenons à faire ni plus ni moins de ce que l'Angleterre compte faire elle-même... Il est évident qu'une action diplomatique n'a de chance de succès que si l'initiative est prise par l'Angleterre. » (*Blue book.*)

¹²⁷ Télégramme du ministre des affaires étrangères à M. Goschen, 12 mai 1884. (*Blue book.*)

¹²⁸ Notre ambassadeur à Londres était alors M. Challemel-Lacour.

Quels furent les motifs de ces dispositions du cabinet de Saint-James à notre égard ? Il n'obéissait pas à l'opinion, laquelle exerçait plutôt sur lui une action en sens contraire. Plusieurs membres de la Chambre des communes et de la Chambre des lords faisaient parvenir [134] directement au bey des encouragements et ne cessaient de pousser leur gouvernement à prendre en main la défense des intérêts anglais. M. Gladstone se montra inébranlable et se conduisit comme s'il avait cru de son devoir de confirmer les engagements pris par son prédécesseur à Berlin. Telle n'était point pourtant la cause de son impartialité. Tout d'abord, sans parler des considérations générales que nous avons déjà indiquées et qui devaient déterminer tout ministère anglais, quel qu'il fût et sans distinction de parti, à préférer de beaucoup la présence en Tunisie des Français à celle des Italiens, M. Gladstone trouvait sans doute le moment peu opportun pour ajouter sans motif sérieux une difficulté de plus à toutes celles qui embarrassaient alors son gouvernement à l'intérieur et à l'extérieur. A l'intérieur, la question d'Irlande devenait chaque jour plus menaçante. Au dehors, bien loin de continuer la politique de lord Beaconsfield, il la condamnait au contraire, presque sur tous les points ; il ne cessait de déplorer comme une faute, un acte « clandestin, inqualifiable », « un mauvais exemple », l'occupation de Chypre ; il préparait l'évacuation de Candahar ; il traitait avec les Boers au lendemain même de la douloureuse défaite de Majuba. Rien, sauf la crainte de favoriser les ambitions de l'Italie au détriment de la navigation anglaise, rien ne l'obligeait donc à tenir en Tunisie les promesses de son prédécesseur. Beaucoup plus humain qu'Anglais, le grand homme d'Etat libéral a obéi dans cette circonstance à son tempérament, qui est pacifique, à l'antipathie toute personnelle et non nationale que lui inspirait la barbarie musulmane. Il ne pouvait, sans se contredire, entraver notre action civilisatrice, autrement l'incident seul de l'Enfida l'autorisait à soutenir que les Anglais en 1881 avaient en Tunisie des intérêts qu'on ne soupçonnait pas en 1878. Enfin, il ne voulait pas aggraver le désaccord qu'avait fait naître entre l'Angleterre et la France le différend turco-grec au moment où des négociations commerciales allaient s'ouvrir entre les cabinets de Londres et de Paris. Lord Granville à la Chambre des lords et sir Charles Dilke aux Communes s'inspirèrent de ses vues dans les réponses très nettes par lesquelles ils coupèrent court au mouvement de l'opinion toute prête à se déclarer contre nous et à soutenir une protestation énergique du gouvernement de la Reine. Il est bon d'ajouter que dès le 11 avril, par une indiscretion fort opportune, le *Times* publiait la correspondance restée jusqu'alors secrète et qui constatait les engagements pris par lord

Salisbury en 1878. Cette publication désarma nécessairement le parti [135] conservateur et lui interdit d'attaquer le ministère libéral sur le terrain de la Tunisie ¹²⁹.

A Constantinople, les choses vont tout autrement. Les Turcs n'avaient pas besoin d'un nouveau coup pour être exaspérés. Pendant près de trois ans ils ont lutté désespérément contre des ennemis toujours renouvelés et se sont vus réduits, quoique souvent victorieux, à abdiquer plus ou moins complètement l'autorité qu'ils exerçaient sur des provinces peuplées pour une bonne part de musulmans ; non seulement sur la Roumanie, la Serbie agrandie malgré ses défaites, mais sur la Bulgarie et le Danube, mais sur la Roumélie orientale et les Balkans, la Bosnie et l'Herzégovine, une partie de l'Albanie et de la Macédoine, Chypre enfin, sans compter des territoires en Asie, Ardahan, Batoum, Kars. Ces sacrifices, ces exécutions plutôt, avivèrent l'indignation des fanatiques et leurs rancunes contre les chrétiens. Depuis le Congrès de Berlin, l'Europe était sans cesse aux prises avec le mauvais vouloir de la Porte, qui elle-même s'appuyait sur les résistances de ses sujets pour ajourner l'exécution du traité. Il a fallu des conférences, la démonstration navale de Dulcigno pour avoir raison de son obstination. Encore la question grecque, après celle du Monténégro, attend-elle une solution dans les premiers mois de 1881. — Ce n'est guère le moment de demander au Sultan d'assister sans protestation à la campagne que nous entreprenons à notre tour contre un Etat musulman, où les chrétiens sont en infime minorité. Nous considérons, il est vrai, la Tunisie comme indépendante, et le firman de 1871 est resté pour nous lettre morte ; à nos yeux, « le bey reconnaît l'autorité du Sultan, comme les catholiques celle du Pape, rien de plus ». Nous admettons entre les deux souverains des liens religieux, nullement politiques ; mais les Turcs pensent tout différemment. C'est précisément de l'Afrique que leur viennent les excitations les plus violentes contre les chrétiens, non de la Tunisie ni de l'Egypte, mais de ces centres redoutables, dont on commence à percer le mystère, de cette zaouïa de Djarbouh notamment, point de ralliement de la secte religieuse irréconciliable de Senoussi. On connaît aujourd'hui, en partie du moins, l'action funeste de cette immense confédération de fanatiques qui, non contente de nous interdire toute relation avec les populations de l'intérieur de l'Afrique qu'elle a converties par millions, appelle contre les chré-

¹²⁹ La publication officielle de cette correspondance sous forme de *Blue book* eut lieu un mois plus tard, en mai.

tiens, même en Europe, tous les fidèles musulmans à la révolte, à la guerre sans merci. [136] Ses missionnaires ne craignirent pas de se montrer après la guerre turco-russe jusqu'à Constantinople et dans tout l'Empire ottoman, où les mécontents ne manquaient pas pour les accueillir et se laisser persuader. Haine, mort aux chrétiens ! portent les professions de foi enflammées qu'ils répandent au nom de leur chef, le Messie, le Mahdi ; mort aux chrétiens, fuyez leur voisinage, ne restez pas dans le pays des infidèles, — venez à moi, et je les briserai tous du même coup ! Cette secte, organisée depuis un demi-siècle seulement, a pris aujourd'hui une importance telle dans le monde arabe que le Sultan lui-même n'a pu se soustraire à son influence et est devenu, assure-t-on, un de ses affiliés. Elle groupe, pour résister à l'expansion de l'influence européenne en Afrique, toutes les forces de l'Islam, et ses membres chaque jour plus nombreux sont entretenus dans l'espoir d'une revanche prochaine des vrais croyants sur les infidèles, préparés à nous disputer pied à pied un continent qu'un climat et des solitudes impitoyables ne les aident que trop à bien défendre. Il n'est plus permis d'en douter, les succès récents, étonnamment rapides, de la propagande musulmane au Soudan nous ont fermé déjà d'immenses régions qui se seraient ouvertes sans difficulté, il y a cinquante ans, si notre conquête de l'Algérie avait pu être moins violente ; nos fautes, inévitables ou non, ont été exploitées par nos adversaires, et le fanatisme anime aujourd'hui contre nous des populations jadis inoffensives, dont les caravanes ont été repoussées de nos marchés et que nous avons tout fait pour isoler ; les progrès de la civilisation dans ces contrées seront ainsi retardés d'un siècle peut-être ou davantage ¹³⁰.

Sous peine d'être accusé d'une tiédeur impie et de voir son administration de moins en moins respectée, surtout en Tripolitaine, le Sultan, commandeur des croyants, devait s'opposer de tout son pouvoir à notre entrée dans la Régence. Le bey n'avait pas manqué, de son côté, de recourir, on le verra plus loin, à sa protection : il obtint des promesses, des encouragements formels qui n'eurent d'autre effet que de lui laisser espérer contre toute vraisemblance un secours matériel et, par conséquent, de surexciter en même temps que lui les populations.

¹³⁰ V. les *Congrégations religieuses chez les Arabes*, par le baron d'Estourelles de Constant, 1 vol. in-18, Maisonneuve, 1886. V. également l'ouvrage du commandant Rinn publié antérieurement, à Alger, sur le même sujet.

Tandis que les représentants de la Porte essayaient vaine ment, avec ceux de l'Italie, d'intéresser l'Europe aux protestations du Sultan, et que l'ambassadeur ottoman à Paris, Essad Pacha, multipliait ses [137] démarches auprès de M. Barthélemy Saint-Hilaire, en invoquant le firman de 1871, la flotte turque se préparait à prendre la mer. Mouillée à la Canée, à moitié chemin de Tunis, elle n'attendait qu'un ordre définitif pour aller se montrer sur les côtes de la Régence. Un commissaire impérial devait se rendre auprès du bey pour accentuer la portée de cette démonstration. D'autre part, des troupes étaient expédiées, en assez grand nombre, de Constantinople en Tripolitaine, où elles fraternisaient à la frontière avec les tribus tunisiennes et les émigrés. Ces préparatifs alarmèrent les puissances qui tremblaient de voir la paix générale encore une fois troublée et motivèrent les représentations dont nous venons de parler, de la part des ambassadeurs d'Angleterre et d'Allemagne. Le Sultan s'obstina pourtant à vouloir envoyer deux cuirassés à la Goulette. A cette nouvelle, M. Barthélemy Saint-Hilaire prescrivit à notre représentant, M. Tissot, de déclarer à la Porte que « nous ne laisserions même pas passer un seul bâtiment turc à cette destination » (12 mai). C'est l'effet moral d'une démonstration quelconque que nous voulons éviter dans les affaires de Tunisie », ajoutait notre ministre des affaires étrangères, « et l'envoi d'un seul bâtiment ne nous semble pas plus admissible que l'envoi d'une escadre ».

M. Barthélemy Saint-Hilaire était d'autant mieux fondé à parler avec cette énergie, qu'on venait de lui reprocher à Londres la bienveillante équité qu'il avait témoignée à la Turquie dans le règlement de la question des frontières grecques.

L'avertissement fut heureusement écouté. Nos opérations, mûrement préparées, furent d'ailleurs si rapidement menées dans la Régence qu'elles s'achevaient au moment où l'on délibérait encore à Constantinople. Si nous avions agi moins vite, avec des alternatives de succès et de revers, il eût été bien difficile à la Porte de continuer à s'en tenir à des protestations ; peut-être eût-elle été poussée malgré elle par les fanatiques à se compromettre et à nous causer de graves embarras. La décision et l'énergie qui ont présidé à la conduite de notre expédition nous ont évité, de ce côté, bien des complications. Non seulement nous n'avons pas donné aux puissances en Europe le droit de se mêler de notre querelle avec le bey, mais nous ne leur en avons pas laissé le temps.

Dans son isolement, que pouvait l'Italie ? Encore moins fondée que la Porte à intervenir, elle a trop d'esprit politique pour se laisser entraîner à de vaines récri-

minations. Elle s'incline. Sa mauvaise humeur se donne carrière non contre la France, ce qui est bien caractéristique, mais contre le ministère Cairoli qui lui a promis [138] Carthage et qui n'a réussi qu'à nous y conduire. Le coup est rude pour son amour-propre, la désillusion est profonde. Depuis son unification, elle a fait non seulement tant de beaux rêves, mais tant de dépenses en vue de son avenir maritime et colonial ! A lui seul, cet énorme cuirassé qu'elle a fait construire, le *Duilio* ¹³¹ avec son canon démesuré, inutilisable, trahit mieux que tout autre signe alors ses visées sur le lac méditerranéen. La Chambre cependant a soin de ne pas laisser paraître la déception qu'elle ne peut manquer de ressentir. Elle constate seulement sans commentaires superflus que ce ministère Cairoli dont elle a été unanime, il y a quelques mois à peine, à soutenir la politique d'action en Tunisie, a été maladroit ou plutôt aveugle. Il l'a entretenue dans une ambition flatteuse, qu'il était manifestement hors d'état de faire triompher. Il n'a tenu aucun compte des dispositions manifestées par l'Angleterre à la France au Congrès de Berlin ; il semble même les avoir ignorées, bien que certains journaux en 1878 aient révélé crûment les promesses de lord Salisbury ; il a négligé les faits les plus probants, les avertissements les plus formels de sa diplomatie, et n'a cru qu'à ses propres illusions. Lui seul est coupable. Elle s'en prend donc à lui. Encore donne-t-elle à son ressentiment un caractère intime, très politique. Ce qu'elle lui reproche ouvertement, ce n'est pas tant d'avoir échoué que d'être imprudemment entré dans une voie où l'Italie pourrait se trouver, si l'on n'y prenait garde, seule et sans profit, aux prises avec la France. Voilà son grief ; et tout le pays, comme par un mot d'ordre, parle de même, tant il est discipliné d'instinct dans les moments graves. M. Damiani demande ce que le cabinet se propose de faire pour sauvegarder l'indépendance de la Tunisie. M. Cairoli s'obstinant encore, à cette époque, à contester l'existence de la correspondance qu'allait publier, cinq jours plus tard, le *Times* et, bientôt après, le gouvernement anglais, M. Cairoli répond par ces déclarations véritablement inexplicables : il a reçu de ce même gouvernement anglais l'assurance officielle qu'aucun accord n'était intervenu entre M. Waddington et lord Salisbury au sujet de la Tunisie, et que, d'autre part, la France avait constamment affirmé son désir de maintenir le *statu quo* dans la Régence. Dans ces conditions, il se refuse à concevoir aucune inquiétude et il est convaincu que nos opérations

¹³¹ Le nom même de ce bâtiment avait un sens assez clair, rappelant la grande victoire navale remportée par Duilius Nepos sur les Carthaginois.

se borneront à la répression légitime de l'insurrection de Kroumirie. On conçoit que ses déclarations ne puissent faire illusion à la Chambre et qu'elles aggravent singulièrement la situation du [139] ministère : aussi, loin de s'en contenter, M. Damiani, d'accord avec MM. Crispi, Nicotera, Sella, dépose un ordre du jour de blâme auquel s'associent la droite et le centre. M. Cairoli n'a d'autre ressource que d'interrompre la discussion et d'aller porter au Roi sa démission et celle de ses collègues. 171 voix cependant contre 192 s'étaient prononcées pour lui (17 avril).

Le blâme, à entendre notamment une déclaration de M. Sella, semblait si bien porter sur l'hostilité qui avait inspiré la politique du ministère à l'égard de la France, que M. Depretis, ministre de l'intérieur, croit devoir se défendre très vivement contre une pareille accusation : « Aucun de nous, s'écrie-t-il, ne peut avoir oublié la dette d'affection et de reconnaissance contractée envers la nation qui a laissé les ossements de ses soldats dans nos campagnes », comme M. Crispi dira plus tard : « Une guerre avec la France, ce serait une guerre civile. »

La presse presque tout entière s'inspire de ces dispositions. On ne nous conteste nullement le droit que nous avons pris de châtier les Kroumirs ; on comprend, on admet nos griefs contre le bey. Le ministère Cairoli, d'autant plus circonspect qu'il est démissionnaire, et cédant d'autre part au vœu général de la colonie italienne de Tunisie qui se plaint d'avoir été poussée, puis abandonnée, envoie à M. Maccio l'ordre de ne plus donner au bey de directions compromettantes. M. Maccio change du jour au lendemain son attitude. Il s'abstient de paraître au Bardo. Il est vrai, écrit M. Roustan, « que son interprète, son conseiller, ne quitte pas le premier ministre et propage le bruit d'une insurrection générale en Algérie ». (15 avril.) A Rome, on ne connaissait pas ces menées, mais on a hâte de mettre fin à celles qui ont été découvertes. La publication du *Mostakel* à Cagliari, où personne ne lit l'arabe, reste difficilement explicable, et l'on en demande en Italie même la suppression : il cesse de paraître à peu près en même temps que M. Maccio cesse de se montrer au Bardo, c'est-à-dire au moment où nous allons entrer en Tunisie. Cette coïncidence trahit une fois de plus les origines de ce malheureux journal et prouva bien que ce n'étaient ni ses lecteurs, ni Mustapha, ni le bey qui le subventionnaient ; l'intérêt de ces derniers eût été de le faire vivre à tout prix, aussi longtemps du moins que Sidi-Saddok se flatta de nous résister. C'était un instrument de combat qu'on lui avait mis entre les mains et qu'on lui enlevait à l'heure du danger.

Le rappel de M. Maccio devait être également la conséquence du vote du 7 avril. On l'envoya avec de l'avancement ce qui démontre [140] qu'il n'avait pas outrepassé ses instructions, dans un autre poste ¹³². En somme, et cela est à noter, bien loin de nous opposer, lors de notre entrée en Tunisie, les difficultés qu'on pouvait prévoir d'après ses dispositions antérieures, le gouvernement italien, d'accord avec l'opinion, dirigé par elle, se résigna et renonça sans bruit, presque sans un mot, aux projets que son patriotisme avait rêvés trop beaux. Quelques journaux seulement firent entendre, après le vote, une note discordante. Les nôtres y répondirent avec trop d'aigreur, en même temps que nos Chambres cessaient d'être unanimes pour appuyer l'expédition ; une polémique s'engagea plus tard entre les organes des deux pays, et alors seulement l'opinion de part et d'autre perdit le sang froid remarquable dont elle avait fait preuve au début de l'expédition.

§ 2. — Les difficultés qui nous vinrent de l'Europe furent moindres, on le voit, qu'on ne pouvait le craindre, et le gouvernement français fut assez vite rassuré de ce côté. Ces difficultés auraient-elles été plus sérieuses si nos Chambres avaient voté des crédits supérieurs à cinq millions et si notre entreprise avait eu, par suite, dès l'origine toute son importance ? Le gouvernement eut sans doute cette appréhension qui explique en partie la réserve excessive que nous lui avons reprochée, mais elle ne la justifie pas. Nul ne se trompa en Europe sur la portée de notre expédition : si l'on n'y mit pas d'obstacle, c'est bien moins, dans l'espoir que nous allions nous borner à frapper les Kroumirs que parce que notre gouvernement, nos Chambres et avec elles le pays montraient une résolution ferme, irrévocable, d'en finir. C'est cette détermination unanime, énergique et bien manifeste devant laquelle on s'inclina comme devant un fait accompli, et non pas notre modération. Cela est si vrai que du jour où cette détermination sera moins forte, du jour où l'on nous verra hésiter et nous diviser, l'attitude de l'Italie changera.

Quoi qu'il en soit, les difficultés diplomatiques n'entravèrent point nos préparatifs militaires et n'empêchèrent pas le gouvernement d'y consacrer presque exclusivement son attention. Ces préparatifs devaient être considérables, en raison de l'effervescence dangereuse qu'il s'agissait d'éteindre ; mais ils ne devaient pas non plus troubler la France, car on n'était éloigné que de quelques mois des élections générales pour le renouvellement de la Chambre des députés. Il fallait d'au-

¹³² A Cettigne et ensuite au Caire, 1889.

tre part éviter qu'ils compromissent l'organisation de notre armée [141] conçue tout entière en vue d'une guerre continentale et nullement en prévision d'une expédition lointaine.

La nécessité de tenir compte de ces considérations bien distinctes, mais d'importance égale, gêna, dès le début, l'action du ministre de la guerre, le général Farre. Le général Farre (appartenant à l'arme du génie) n'était pas populaire, par cette raison surtout qu'il avait supprimé les tambours. Ce premier acte de son ministère avait livré son nom aux railleries et aux critiques de la presse. Il n'avait pas cherché à se réhabiliter, ignorait complètement l'art de se faire valoir, de telle sorte que le public était froid pour lui et d'autant plus enclin à le juger sévèrement qu'il était l'homme de Gambetta : or, nous verrons qu'à cette époque ce n'étaient pas les lieutenants de Gambetta, mais Gambetta lui-même qu'on voulait au pouvoir. Dans l'armée, on lui reprochait d'avoir émancipé l'intendance. L'expédition n'était pas décidée depuis une semaine que tout le monde blâmait déjà la lenteur des préparatifs ; à peine les crédits votés, on eût voulu voir nos troupes non seulement en Kroumirie, mais à Tunis. Le général Farre ne se laissa pas troubler par l'impatience générale et prit ses mesures en conscience, de manière à prévenir toute déconvenue.

Son plan, tant attaqué, avant même d'être connu, était très sage et lui fait grand honneur. Il voulut que notre armée n'entrât en Tunisie qu'avec assez de forces pour écraser, sans un combat, toute résistance et en finir avec l'insurrection par une imposante démonstration. Il épargnait ainsi le sang de nos soldats, l'argent de la France, et assurait le succès de l'entreprise. Mais en même temps il irritait chaque jour un peu plus le public, qui jugeait sa circonspection ridicule, les préparatifs hors de proportion avec le but à atteindre, et lui reprochait en résumé de ne pas commettre les fautes qui ont éternisé notre conquête de l'Algérie.

Nos adversaires eux-mêmes estiment à vingt-cinq mille ¹³³ le nombre des insurgés en armes que nous avons à soumettre, tant en Kroumirie que dans le nord de la Régence, sans compter les soldats du bey et les tribus hésitantes qui attendaient que le sort des armes se prononçât pour prendre parti contre nous ou s'abstenir. Il n'y avait rien d'exagéré à réunir trente mille hommes pour aller attaquer ces rebelles chez eux, par des chemins inconnus et à peine tracés, dans une région

¹³³ V. Broadley, *Last Punic War*.

boisée, très accidentée, sous un climat que vantent avec raison les agriculteurs, mais qui fut, en réalité, détestable au point de vue de nos opérations militaires.

[142]

Où prendre ces trente mille hommes ? Telle fut la première question qui passionna la presse. Les uns étaient d'avis de mobiliser un corps d'armée dans le Midi. Le Midi n'a pas souffert de l'invasion allemande comme le reste de la France, disait-on, c'est à son tour de bien mériter de la patrie. Quelle occasion c'eût été, en outre, de faire l'essai de notre nouvelle organisation militaire ! Et l'on ajoutait qu'ainsi notre corps expéditionnaire était tout transporté, prêt à s'embarquer. On invoquait à l'appui de ce système l'exemple de l'Autriche-Hongrie, qui n'avait pas hésité à l'employer pour occuper la Bosnie et l'Herzégovine. La perspective d'une pareille mesure souleva des protestations locales, très vives et légitimes, il faut le reconnaître. Le gouvernement pouvait-il envoyer en Afrique toute une partie de la population, les réserves, des gens établis, prêts sans doute à prendre les armes pour venir défendre le territoire national, mais non pas pour aller courir les risques d'une expédition lointaine ? Les régions qu'une partie de l'opinion désignait ainsi au choix du ministre de la guerre manifestèrent la plus grande exaspération, et le gouvernement dut les rassurer, afin de ne pas provoquer contre lui dans tout le midi de la France une coalition menaçante pour la République elle-même. La question s'était déjà posée, mais dans des conditions moins embarrassantes, lors de l'expédition d'Alger, et le gouvernement de Charles X n'avait pas hésité à la résoudre dans le même sens. Il avait pourtant une armée de vieux soldats de profession, peu habitués à être ménagés : il se garda de faire peser tout le poids de l'expédition sur le Midi et dirigea sur Toulon et Marseille des régiments du Nord et du Centre. Les inconvénients de ce système étaient bien plus grands alors qu'aujourd'hui, où les ordres se transmettent en une heure dans la France entière par le télégraphe, et où nos régiments peuvent faire en un jour, sans fatigue, la valeur de trente étapes d'autrefois et davantage. Ces étapes, que Napoléon I^{er}, en 1806, avait senti le besoin de faire faire en poste à l'élite de ses troupes, usaient les forces de nos hommes avant même qu'ils eussent franchi la frontière. Lors de l'expédition d'Alger, le ministre de la guerre estimait que l'effectif du corps expéditionnaire, d'environ trente-trois mille hommes, aurait à subir des pertes qu'il

n'évaluait pas à moins d'un vingtième « pour la seule marche des troupes de leurs garnisons au lieu d'embarquement ¹³⁴ ».

En 1881, le général Farre eût été sans excuse vis-à-vis du Midi s'il n'avait recruté à peu près également sur toutes nos régions l'effectif du [143] corps expéditionnaire. Il fallut donc faire à chaque corps d'armée des emprunts.

Cependant on ne pouvait pas, dans ces corps d'armée, prendre des régiments complets : c'eût été compromettre gravement, au cas d'une guerre imprévue, la mobilisation. Ces régiments une fois en Afrique, qu'aurait-on fait des réservistes qui devaient venir les compléter ? Il eût fallu soit les renvoyer dans leurs foyers, soit les verser dans d'autres régiments. Dans le premier cas, quelle diminution de nos forces ! Dans le second, quelle perte de temps, et quel désordre ! Le général Farre s'arrêta au système suivant : il prit des détachements, des moitiés de régiment, deux bataillons complets à cinq cents hommes chacun dans chaque régiment d'infanterie, laissant en France, avec les deux autres bataillons fort appauvris, le lieutenant-colonel ou le colonel et des officiers en nombre suffisant pour conserver au régiment son existence, ses cadres. Cet expédient a été très critiqué : il compliqua sans doute et retarda les préparatifs ; personne n'a dit celui qu'il eût été plus pratique d'adopter.

On prit aussi, peut-être à tort, afin d'avoir à côté des nouveaux venus en Afrique, des troupes d'Algérie, des régiments de musulmans auxquels les Tunisiens pussent tendre la main, une douzaine de bataillons de zouaves et de tirailleurs indigènes, cinq escadrons de spahis et de chasseurs, un peu d'artillerie et des compagnies du génie et du train ¹³⁵.

¹³⁴ Camille Rousset, *la Conquête d'Alger*, p. 79.

¹³⁵ Voici exactement la composition du corps expéditionnaire :
 Troupes envoyées de France :
 31 bataillons complets d'infanterie, empruntés à 13 régiments ;
 15 escadrons de cavalerie, empruntés à 5 régiments ;
 Le 80^e et le 141^e d'infanterie, de la brigade Vincendon.
 Au total : 23,616 hommes.
 Troupes d'Algérie empruntées aux trois provinces :
 6 bataillons de zouaves ;
 5 bataillons de turcos ;
 1 bataillon d'infanterie ;
 3 escadrons de cavalerie ;
 2 escadrons de spahis ;
 5 4/3 batteries d'artillerie ;

Le départ de ces troupes d'Algérie, qui ne tardèrent pas d'ailleurs à être remplacées par d'autres envoyées de France, fut suivi d'assez près par l'insurrection du Sud oranais et les massacres de Saïda que nous [144] avons déjà fait pressentir et dont nous parlerons plus loin. On crut généralement que si elles n'avaient pas quitté leurs garnisons, l'insurrection n'aurait pas eu lieu. En réalité, trois bataillons seulement et une batterie d'artillerie furent empruntés à la division d'Oran. Il n'y avait pas, dans cette réduction momentanée de notre effectif, de quoi décider les rebelles dont l'hostilité était déjà presque ouvertement déclarée, mais la mesure n'était pas non plus pour les décourager. On eut recours plus tard à ces mêmes troupes lors de l'expédition du Tonkin et dans des proportions bien plus sérieuses, sans qu'il en soit résulté aucun trouble ; mais l'effervescence des Arabes était alors, il est vrai, tombée. Les détachements désignés en France pour la Tunisie furent embarqués successivement par fractions plus ou moins importantes suivant la place et les aménagements dont disposaient les bâtiments de notre marine, transports de l'Etat et navires réquisitionnés ¹³⁶. L'embarquement eut lieu à Marseille et à Toulon, le débarquement à Bône et à La Galle, premiers points de

4 compagnies du génie ;

4 compagnies du train.

Au total : 8,200 hommes.

Total général : 31,816 hommes, officiers compris.

¹³⁶ L'embarquement d'une colonne, même dans un port où la mer est toujours calme, où les bâtiments viennent tout près des quais, est une affaire dont le public ne soupçonne pas la complication. Par exemple, la première partie de la brigade Vincendon commence à s'embarquer à Marseille le 8 avril, à neuf heures du matin, sur le Moïse, un grand bâtiment de la Compagnie transatlantique. Cette partie comprend 33 officiers, 701 hommes, 190 chevaux ou mulets, 18 voitures. On commence par embarquer les armes, les sacs des hommes, tandis qu'à bord on aménage tant bien que mal, dans l'entrepont et sur le pont, des stalles pour encadrer les chevaux. Puis le matériel d'artillerie est entièrement démonté et déposé à fond de cale : canons, affûts, caissons, trains, etc. Puis les munitions, bagages, harnais, etc. ; les chevaux ; un mulet tombe à la mer ; on le repêche sain et sauf, mais non sans peine. Enfin, les hommes. Malgré toute la bonne volonté possible, on s'aperçoit que les chevaux, le matériel, ont pris trop de place, et un bataillon, un détachement du train des équipages, dont les sacs, les fusils et les chevaux sont déjà à bord, doivent rester à terre, attendre le prochain départ. A huit heures du soir seulement l'opération est terminée, le Moïse part à huit heures et demie : l'embarquement a donc duré près de douze heures. Le débarquement ne prend pas moins de temps, de six heures du matin à six heures du soir ; les hommes ont souffert en route, les chevaux ont été plus ou moins culbutés par la houle. Cependant tout est en ordre, grâce à l'activité générale. Aucun dégât sérieux n'a été constaté. Le lendemain arrivent à Bône trois autres paquebots, le surlendemain un autre, et ainsi de suite. Mêmes complications inévitables au débarquement. Au fur et à mesure, on installe à terre, comme on peut, les divers éléments de la colonne : l'artillerie attelée forme son parc ; les hommes dressent les tentes, etc. Cela fait, on se met en marche, et alors on constate qu'il manque nécessairement quelque chose, que le nombre des mulets n'est pas suffisant, etc. Chacun doit plus ou moins faire par lui-même un premier apprentissage à ses dépens.

concentration du corps expéditionnaire. Les troupes d'Alger et d'Oran vinrent également par mer, la province d'Alger n'étant pas encore reliée alors [145] à celle de Constantine par un chemin de fer. Les troupes de Constantine, amenées par la compagnie Bône-Guelma, furent dirigées sur Bône et sur Duvivier, d'où l'administration poussait activement les travaux qui devaient conduire la ligne jusqu'aux régions accidentées de Soukharras, à quelques lieues de la frontière tunisienne. Huit transports qu'on arma en hâte et un croiseur de l'Etat, dix-huit paquebots, pour la plupart appartenant à la Compagnie transatlantique, avaient été mis au service de la guerre.

La direction des opérations fut confiée au général commandant la division de Constantine, le général Forgemol de Bostquénard, vieil Africain, connu, respecté des Arabes, aimé du soldat dont il ménageait les forces, sachant à merveille ce qu'il fallait d'approvisionnements à une colonne en marche dans un pays dont on ignorait les ressources. Très prudent, en outre, modeste, équitable, politique même, qualité précieuse chez un général en chef, en face d'un ennemi dont on n'a pas raison seulement par les armes. Sous ses ordres, d'une part, le général Logerot, non moins expérimenté, très énergique, rompu, lui aussi, aux fatigues et aux difficultés des expéditions en Algérie, et, d'autre part, le général Delebecque, aujourd'hui commandant le 19^e corps ¹³⁷.

Le 20 avril, notre corps expéditionnaire, à peu près concentré, fut divisé en deux colonnes. L'une, celle de gauche, ou du Nord, sous les ordres du général Delebecque, établit ses premiers campements à Roum-el-Souk près de La Calle ; l'autre, celle de droite, plus au sud, à Soukharras, sous le commandement du général Logerot.

La colonne Delebecque comprenait trois brigades, sous les ordres, l'une, du général Ritter, commandant la subdivision de Bône, qui tomba malade et fut remplacé presque au début des opérations par le général Caillot ; l'autre, du général Galland, venu de France ; la troisième enfin, du général Vincendon, ancien zouave, populaire encore dans l'armée d'Afrique. Au fur et à mesure que ces trois brigades se complétaient, d'autres camps étaient formés le long de la frontière, à El-Aïoun, à Houm-Teboul, au pied des montagnes de la Kroumirie.

¹³⁷ Remplacé à l'expiration de son commandement par le général Bréart.

Quant à la colonne Logerot, elle comptait également trois brigades, la première (brigade d'infanterie) commandée par le général Logerot lui-même, les deux autres (brigade de réserve et brigade de cavalerie) par les généraux de Brem et Gaume. Le général de Brem, commandant la brigade de réserve, se porta à Sidi-el-Hemeci, point que nous avons vu Mustaphaben-Ismaïl tenter de nous faire enlever, à [146] quelques kilomètres de Ghardimaou, dernière station du chemin de fer tunisien, à l'extrémité occidentale de l'immense vallée de la Medjerdah. Les généraux Logerot et Gaume descendirent plus au sud, à Sidi-Youssef, à la hauteur de la ville du Kef.

La colonne Logerot avait un objectif fort important et qu'on ne s'expliquait pas dans le public, car ce fut encore un des grands griefs de l'opinion contre le général Farre : le secret de son plan d'attaque ne fut pas divulgué ; on n'en connut que les résultats ; les correspondants de journaux qui suivirent l'état-major du général Forgemol furent soumis à un régime sévère dont ils se plainquirent amèrement, moins dur toutefois que celui qui leur fut imposé plus tard en Egypte ou à Massouah par les généraux Wolseley et Saletta. Le général Logerot devait empêcher toutes communications entre les tribus du Sud et celles du Nord, tenir en respect les populations encore hésitantes et, au besoin, l'armée du bey, si elle se montrait hostile, tandis que la colonne Delebecque, où le général Forgemol avait établi son quartier général, se réservait d'agir contre les Kroumirs. Ces précautions prises, le général Logerot avait pour instructions de remonter le plus rapidement possible vers le Nord, et, combinant ses mouvements avec ceux du général Delebecque, de prendre les rebelles à revers, de leur couper la retraite et de compléter l'investissement de leur contrée.

L'installation des camps de Sidi-el-Hémeciet de Sidi-Youssef Demanda du temps. Il fallut, pour les relier à Soukharras, percer Des routes ou élargir des pistes dans une région sauvage, toute en gorges profondes, impraticable pour nos convois, à plus forte raison pour notre artillerie. La Medjerdah roule là son écume au fond de ravins abrupts et cherche par mille détours à s'échapper vers la plaine. Ses eaux toujours rapides, même en été, dangereusement grossies au printemps, descendent, perçant leur chemin à travers d'énormes rochers et une végétation inextricable. Ce qu'on appelait alors la route de Ghardimaou à Soukharras, route que nos soldats durent aménager tant bien que mal, traversait vingt-deux fois à gué le torrent. Des voyageurs y ont péri ; un grand nombre y ont laissé leurs che-

vaux, leur bagage. Les crues de la Medjerdah dans cette contrée étaient si subites qu'il n'était pas rare de se trouver surpris entre deux gués, en souffrance pendant plusieurs jours jusqu'à ce que le niveau de l'eau baissât.

Malgré tant de difficultés qu'on ne soupçonnait point à Paris, les préparatifs, commencés aussitôt après le vote du 7 avril, étaient terminés vers le 20. Les camps étaient établis, reliés entre eux, munis de leurs approvisionnements, de leurs munitions, du matériel des [147] ambulances. Des fours de campagne portatifs assuraient aux hommes du pain au lieu de biscuit. Les convoyeurs étaient assemblés. On avait dû amener de France jusqu'aux mulets, trois mille sept cent quarante-deux, et quatre mille trois cent cinquante-sept chevaux, avec le foin, l'avoine nécessaires pour toute la campagne, nos chevaux refusant l'orge du pays et les chameaux étant inutilisables dans ces régions au sol glissant, accidenté. La concentration de ce corps de trente et un mille hommes et des subsistances qui devaient lui permettre d'entrer en pays inconnu ne prit en somme que quinze jours environ. Cependant l'impatience était telle en France que le général Farre a fait preuve d'un véritable cou rage en se refusant à précipiter les mouvements de notre armée, comme l'opinion presque tout entière l'y poussait. Les journaux de toute nuance furent unanimes alors à déclarer qu'on perdait du temps, qu'il fallait marcher. Dès le 9 avril, un journal *le National*, demandait le renvoi du ministre de la guerre. Un autre, le lendemain, les crédits à peine votés, lui adressait ses compliments ironiques et s'écriait : Nous en sommes encore aux préparatifs ! Le général Farre avait fait, nous l'avons dit, le sacrifice de sa popularité. On ne lui demandait que de mal faire pour l'applaudir. S'il avait consenti à guerroyer au lieu d'en finir d'un coup, honnêtement et sans effusion de sang pour ainsi dire, on aurait été plus flatté que de ses atermoiements inexplicables. Il est souvent plus important pour s'assurer la victoire de faire illusion que de bien agir. Il n'y a pas place pour des âmes simples à la tête du gouvernement. La prise d'Alger est un exemple assez frappant, à nos yeux, des fautes que l'opinion pardonne et préfère même à la prudence. L'expédition avait été très sagement conçue et préparée. Il est vrai que les préparatifs prirent beaucoup de temps, et qu'on mit non pas trois semaines, mais trois ans à se décider à venger une injure autrement grave que celle des Kroumirs ; mais enfin on ne négligea rien pour réussir, cela n'est pas contestable. Le général de Bourmont n'eut pas la patience d'attendre à Sidi-Ferruch, où il pouvait se fortifier, l'arrivée du matériel qui lui manquait et que les vents contraires retar-

daient, pour commencer le siège. Il livra des batailles sanglantes, glorieuses assurément, mais dont l'utilité n'a jamais été bien prouvée. Les Arabes appelés en masse par le dey nous tinrent tête et s'enhardirent à nous harceler. L'effet de la prise d'Alger n'eût-il pas été plus terrifiant pour eux si nous leur avions moins fourni l'occasion de se mesurer avec nous, à chances égales, sur leur terrain ? En Tunisie, le général Farre et le général Forgemol, on ne saurait trop insister sur ce point, ont eu [148] le rare mérite de ne jamais poursuivre la victoire et de lui préférer la paix.

Le 24 avril fut enfin le jour fixé pour l'entrée de nos troupes dans la Régence. La *Surveillante* était mouillée devant Tabarca, prête à débarquer des troupes qui devaient appuyer par le nord nos colonnes de l'ouest et du sud. Les pluies furent si violentes que la colonne Delebecque dut retarder son départ. Les hommes, les chevaux, les vivres, tout menaçait de disparaître dans la boue. Les vallées étaient transformées en lacs, en marécages ; les ruisseaux formaient des rivières ; seules les montagnes boisées étaient tenables, mais les autres laissaient couler en avalanches jusqu'à leur pied la terre délayée. Les armes de nos soldats étaient pleines d'eau. Dès les premiers pas on peut prévoir les difficultés que va présenter la campagne. Les régiments ne pourront le plus souvent avancer qu'en file indienne, un homme derrière l'autre, sur une piste, ou dans un cloaque. Les moindres marches prendront ainsi un temps infini. Tandis que la tête du régiment défile péniblement, la queue piétine sur place, dans l'eau, et avec elle les convois. Un régiment seul mettra sept heures à faire cinq kilomètres en Kroumirie, sans embuscade, sans combat, la terre étant comme une éponge saturée d'eau. Pour les convois, c'était bien pis, on doit doubler le nombre des mulets. Une seule brigade en réquisitionne sept cent vingt-quatre, indépendamment de ceux de l'Etat. A chaque instant les ordres devront être modifiés. Comment prévoir en effet le nombre des hommes et des animaux qui glissent en route ou perdent leurs forces sous la violence de la tempête et la persistance de la pluie ? Un mulet qui tombe, un chariot qui verse bouche la route, arrête pendant une heure un convoi. Aux points de halte on ne pourra pas allumer de feu à l'étape, les hommes attendront jusqu'à la nuit noire les distributions. Leurs tentes-abris dressées, ils dormiront transis sur un sol liquéfié ou disputeront au vent leur toile et leurs piquets déracinés. La pluie d'abord, le soleil ensuite, furent nos pires ennemis en Tunisie.

[149]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Deuxième partie. L'intervention

Chapitre II

La Première Campagne

(Avril-Mai 1881)

[Retour à la table des matières](#)

Devant nos préparatifs, notre entrée imminente en Tunisie, le bey, loin de s'amender, affirme très haut sa résolution de ne pas céder. Il compte encore sur l'appui de l'Europe, et ne répond aux appels que nous adressons à sa raison que par des protestations indignées. Il en remet le texte aux consuls pour qu'ils le communiquent à leurs gouvernements. Devenu avec affectation le fidèle vassal de la Porte, il invoque lui aussi le firman de 1871, et, après avoir signé librement comme ses prédécesseurs les conventions que nous connaissons avec la plupart des grandes puissances, deux traités avec l'Angleterre, un traité avec l'Italie, etc., il ne veut tout à coup prendre sur lui aucune décision. Il en réfère à Constantinople ; il soumet un rapport à son souverain. Ce n'est même plus un vassal, mais un simple gouverneur, Il ne peut pas nier cependant l'état d'anarchie du pays et le bien fondé de nos plaintes ; aussi nous offre-t-il 300,000 francs d'indemnité, — qu'il est du reste incapable de payer, — en insistant pour que nous laissions à ses troupes seules le soin d'occuper la Kroumirie.

[150]

M. Barthélemy Saint-Hilaire est tenu, pour ainsi dire heure par heure, au courant des résultats toujours négatifs des démarches que M. Roustan ne se lasse pas d'entreprendre au Bardo. On commence à désespérer à Paris du bon sens du bey. On redoute quelque coup de tête, quelque conseil qui le pousse à une rupture irréparable avec nous. Là est le danger, et ce qu'il y a de très remarquable, c'est qu'au lieu de chercher cette rupture, d'y voir, puisque nous sommes les plus forts, la plus simple et la plus pratique des solutions, on l'évite au contraire, on fait tout pour la prévenir. On prévoit dès les premiers jours que la faute du bey peut nous entraîner, nous obliger à annexer la Régence, et, au lieu de le laisser faire, on s'efforce de le diriger. Aucun doute sur ce point n'est possible ; notre ministre des affaires étrangères ne cesse d'engager M. Roustan à persister, même contre tout espoir, dans ses tentatives de conciliation. « Je vous prie, lui télégraphie M. Barthélemy Saint-Hilaire, le 10 avril, de vous arranger toujours pour demeurer en communication au moins officieuse avec le gouvernement tunisien, même dans le cas où, en dépit de nos intentions amicales, nos troupes seraient amenées à opérer contre celles du bey. Vous ne devez vous éloigner de votre résidence à Tunis qu'à la dernière extrémité. » Instructions décisives, dont on ne saurait trop faire ressortir l'importance. Elles font grand honneur au gouvernement : elles prouvent non seulement la prudence, la sagacité de ses vues dans une circonstance aussi délicate, mais encore sa bonne foi qu'on a méconnue. Elles répondent à ceux qui accusèrent le ministère, en France ou à l'étranger, d'avoir eu des desseins cachés, doubles ; elles attestent son intention bien arrêtée de fuir les aventures, de se borner à punir les Kroumirs et à obtenir dans la Régence des garanties de stabilité. L'expédition ne fut au début qu'une œuvre de répression sérieuse, exercée sur le territoire d'un voisin impuissant : nous voulions qu'elle eût des effets durables, mais non qu'elle dégénérât en une guerre, en une conquête. Combien de faits viennent à l'appui de notre conviction sur ce point ! De peur d'inquiéter le bey, le gouvernement français s'abstient d'envoyer une escadre à la Goulette et il essaye de tous les moyens pour dissiper sa défiance, faire cesser son hostilité. « Rassurez le bey avec la plus vive et la plus bienveillante insistance, télégraphie notre ministre des affaires étrangères à M. Roustan ; ce n'est pas en ennemis, mais en protecteurs que nous entrons dans ses Etats. » Et encore : « Que Son Altesse renonce aux conseils perfides qui l'ont égarée et qui ont amené la crise actuelle. Qu'elle termi-

ne définitivement avec nous les questions pendantes et qu'elle garantisse l'avenir par des conventions amicales et [151] durables. Nous n'en voulons ni à sa personne, ni à son trône, ni à sa dynastie. »

Par malheur, dans l'esprit troublé du bey, ces témoignages de tolérance étaient autant de preuves de notre indécision, de l'inquiétude avec laquelle nous semblions appréhender une intervention des puissances. Aussi, pour toute réponse, donne-t-il au camp l'ordre de se mettre en marche. Dans quel but ? pour combattre quel ennemi ? Nous ne pouvons guère nous y tromper. Les troupes beylicales partent en deux colonnes dans la direction de la frontière algérienne : la première, sous les ordres de Sidi-Selim, ministre de la guerre ; la seconde, commandée par Ali-bey. Le départ a lieu le 14 avril, après de solennels préparatifs. Le prince, en grand uniforme, se rend d'abord à la mosquée, au milieu d'une foule immense. Il monte ensuite en voiture devant le bey, les princes, plusieurs consuls et tout le peuple de Tunis, refusant de se servir du chemin de fer français où un wagon a été mis, suivant l'usage, à sa disposition. Parmi ses troupes, écrit M. Roustan, et dans la foule, « il n'y avait pas un soldat, pas un spectateur qui eût la conviction qu'on marchait contre les Kroumirs et non contre les Français ». L'opiniâtreté du bey est telle qu'on ne l'explique chez ce prince amolli qu'en l'attribuant à l'influence du premier ministre. Celui-ci, écrit encore M. Roustan, nourrit de plus en plus l'espoir de soulever contre nous non seulement les tribus tunisiennes, mais les Algériens, « et même de voir nos spahis et tirailleurs passer dans le camp tunisien ».

Ce sont là pour les rebelles de dangereux encouragements. M. Roustan, lui aussi, supplie le gouvernement de se hâter. Déjà un employé de notre chemin de fer a été massacré ; les autres ont dû rétrograder de station en station jusqu'à Souk-el-Arba. Des débarquements clandestins de poudre sont de nouveau signalés à Sfax ; « les Italiens propagent le bruit d'une insurrection générale en Algérie ». Ces bruits viennent jusqu'à Paris, où la presse ne manque pas de les amplifier : on crie sur les boulevards : « L'assassinat de M. Roustan ! » Le bey exploite ces fausses alarmes et fait annoncer aux consuls étrangers qu'il ne pourra pas éviter à Tunis un massacre général des chrétiens à l'approche des troupes françaises. A cette menace qui a pour objet de hâter l'intervention des puissances, M. Roustan répond en offrant le secours des compagnies de débarquement de notre stationnaire à la Goulette, la *Jeanne d'Arc* ; aussi les consuls sont-ils unanimes à déclarer que le danger est imaginaire.

[152]

Le 16, un incident grave survient dans le Nord. Nous avons dit que la *Surveillante* devait appuyer, en débarquant des troupes à Tabarca, l'entrée de nos colonnes en Kroumirie. Le commandant de ce bâtiment, le capitaine de vaisseau Lacombe, envoya au préalable une canonnière, l'*Hyène*, à Tabarca, chargée de préparer l'opération, d'étudier les difficultés que pourrait présenter le débarquement, de constater les dispositions des habitants, l'attitude de la garnison des forts, etc. Un château fort tunisien, crénelé, mais non armé et presque en ruine, est censé protéger la côte en cet endroit. Un autre, en moins mauvais état, mais presque abandonné, couronne à une faible distance de la plage l'îlot de Tabarca, ancienne colonie génoise ruinée, comme tout le reste. A l'arrivée de l'*Hyène*, y des indigènes armés de fusils descendent des montagnes. Les uns s'assemblent sur le rivage ; d'autres, par une étroite bande de terre, à peu près ferme dans les temps calmes, gagnent l'île. Un grand mouvement se produit dans le fort. A ce moment une baleinière se détache de l'*Hyène*, et commence à pratiquer des sondages. De violentes clameurs éclatent sur le rivage. L'attitude des Arabes devient tellement agressive qu'il faut interrompre l'opération. Le lieutenant de vaisseau Cluze, commandant la canonnière, proteste auprès du commandant du fort et se déclare obligé de lever l'ancre. Il n'avait pas achevé de donner ses ordres, et l'*Hyène* ne s'était pas encore mise en marche, quand des coups de feu retentirent et sur la plage et dans le fort. Une quarantaine de balles tombèrent le long du bord, tandis que le lieutenant Cluze s'éloignait, à son grand regret, sans répondre. Ses ordres le lui défendaient.

Avisé de cette insulte à notre pavillon, le bey se contente de répondre à M. Roustan qu'il se charge seul du châtime des coupables et qu'il ordonnera une enquête. De son côté, M. Roustan le prévient que ces fins de non-recevoir ne sont plus de saison et que nous occuperons le fort de Tabarca, à la fois pour venger l'injure dont nous nous plaignons et faciliter le châtime des rebelles. Le bey réplique en adressant l'ordre au commandant de Tabarca de nous résister et de ne céder qu'à la force. Et en effet, quand le 18, à sept heures trente minutes du matin, le commandant Lacombe se présente devant Tabarca, sur la *Surveillante*, avec trois canonnières, l'*Hyène*, le *Léopard* et le *Chacal*, le vieux commandant tunisien, dont il faut louer l'obéissance, refuse de se rendre à bord. On lui envoya un officier et un interprète, mais sans pouvoir obtenir de lui une concession. Des ser-

viteurs comme celui-là font comprendre comment le gouvernement des beys put durer si longtemps malgré son effroyable désordre ; ce sont eux qui nous ont aidés plus tard à régénérer leur pays.

[153]

Le commandant de la *Surveillante* ne voulut pas tirer et rentra à Bône pour prendre les instructions du général en chef. Les trois canonnières restèrent seules devant le fort, tandis que les Arabes descendirent en grand nombre sur le rivage. C'est alors que le général Forgemol, édifié sur l'hostilité qu'il fallait s'attendre à combattre, envoya deux transports, la *Corrèze* et le *Tourville*, à Tabarca avec des troupes du 88^e de ligne et leur colonel, et un bataillon du 143^e. Le 23, les préparatifs sont terminés. Le commandant de la *Surveillante* a pris pour le lendemain ses dispositions de combat, arrêté ses signaux, réglé le tir, ainsi que la répartition des hommes dans les canots et les chalands. Mais la tempête qui retient nos troupes à la frontière rend également tout débarquement sur la côte impossible. C'est le 25 seulement que les opérations peuvent commencer.

Seul le général Logerot avait pu se mettre en marche le 24, favorisé par le climat et la nature de la région peu accidentée qu'il avait à parcourir, la frontière franchie. Il laissa à Sidi-el-Hemeci la brigade de réserve du général de Brem qui devra venir plus tard à sa rencontre en suivant la ligne du chemin de fer, quand il remontera vers la Kroumirie. La brigade de cavalerie du général Gaume éclaire l'infanterie, précédée des goums que commande le capitaine Heyman, chef des affaires arabes. Les soldats arrivant de France sont placés entre les troupes d'Algérie, turcos, zouaves, chasseurs d'Afrique. La marche se poursuit ainsi régulièrement, sans incident. Le soir du 24, la colonne campe à l'Oued-Mélègue ¹³⁸ ; le lendemain, de bon matin, elle est en vue du Kef, non loin du champ de bataille de Zama.

Le Kef (l'ancienne Sicca-Veneria) est la principale ville de la Tunisie occidentale, le nœud d'un grand nombre de routes. Sa situation sur un rocher, ses fortifications en font une place imprenable aux yeux des Arabes, mais qui ne pouvait résister longtemps à notre attaque. Le gouverneur, Si-Rechid, ennemi déclaré de la France ¹³⁹, y avait pourtant réuni mille combattants, qu'il avait armés et surex-

¹³⁸ L'ancien Muthul, d'après M. Tissot.

¹³⁹ Probablement parent du général qui fut exécuté par le khaznadar en 1867.

cités de son mieux. Il attendait aussi les tribus voisines appelées à soutenir la défense ; appel imprudent, car c'était livrer la ville à leurs déprédations. Le chef d'un ordre religieux prêchait aux habitants la guerre sainte. Tout faisait craindre que nous ne pussions pénétrer dans la place que de vive force. Si rapide que dût être notre succès, le fait de voir une place nous résister et la première que nous trouvions devant nous, alors que les [154] villes généralement paisibles et toutes commerçantes dans la Régence sont le refuge naturel de l'ordre, le point d'appui de l'autorité contre les rebelles, ce fait seul eût probablement soulevé contre nos colonnes les populations encore hésitantes, et rempli les autres d'audace. Pour peu que le siège du Kef eût duré quelques jours, la plupart des tribus se jetaient dans l'insurrection, de la Medjerdah jusqu'aux oasis du Sud.

Un Français dont nous avons déjà parlé, M. Roy, se trouvait heureusement dans la ville arabe, où il attendait avec une impatience que l'on conçoit l'arrivée du général Logerot. Les instructions de M. Barthélémy Saint-Hilaire qui prescrivaient si sagement à M. Roustan de ne pas cesser de communiquer avec le gouvernement tunisien s'étendaient naturellement aux quelques fonctionnaires représentant la France dans les provinces. Ainsi notre agent consulaire, M. Roy, qui était en même temps chef de la station télégraphique au Kef, n'avait pas bougé. Il faisait, au péril de sa vie, tous ses efforts pour amener Si-Rechid et la population à nous ouvrir les portes de la ville. M. Roy parlait parfaitement l'arabe, était en relations d'amitié avec le chef d'un ordre religieux très important, Si-Kaddour, cheik des Kadrya, et jouissait enfin, nous l'avons dit, d'une considération très grande. On se rendit, non sans peine, aux arguments qu'il sut faire valoir. Le chef de la secte des Aïssaoua, qui avait donné avec le gouverneur l'exemple du fanatisme, fit sa soumission, et le 26, à onze heures et demie du matin, le général Logerot entra avec sa colonne dans la ville, sans qu'un seul coup de fusil eût été tiré. Les tribus, déconcertées à cette nouvelle, restèrent chez elles. L'insurrection était localisée dans le Nord-Ouest.

Ce succès peu brillant ne produisit en France presque aucun effet, mais il n'en fut pas de même en Tunisie. Le général Logerot apprécia à sa valeur le service que venait de rendre à notre cause M. Roy. Sur sa proposition, le gouvernement récompensa cet agent d'élite en le nommant chevalier de la Légion d'honneur. Dix ans bientôt se sont écoulés depuis cette époque, M. Roy est toujours au Kef. C'est

faire de lui un bel éloge ¹⁴⁰. Le général Logerot tint grand compte à la population du Kef de la modération dont elle avait fait preuve et donna à tous les chefs de corps l'ordre formel de faire respecter scrupuleusement la ville, de ne laisser causer aucun dommage aux habitants. Il ne toléra aucune réquisition. Les Arabes vendirent leurs marchandises mieux que de coutume, en les faisant payer à nos hommes le double de leur valeur. Jamais les marchés du Kef ne furent mieux approvisionnés. On accourait des campagnes, non pour nous attaquer, mais pour profiter [155] de notre passage. Bien loin de ruiner le pays, notre expédition l'enrichissait. Pendant toute la campagne, dans les villes et dans les tribus qui ne nous furent pas hostiles, il en sera ainsi. Ce sont toutes ces mesures si sages qui ont assuré la rapidité de notre succès, si sages qu'on les a ridiculisées. Ces mesures ne furent pas l'effet de l'attitude pacifique des Tunisiens, elles en furent au contraire la principale cause. Cela est si vrai que, dès le 22 avril, le général Logerot avait rappelé à ses troupes les instructions supérieures qu'il avait reçues lui-même du gouvernement. Il leur recommandait de s'abstenir de toute déprédation, la paix n'ayant pas cessé d'exister entre le gouvernement de la République et celui de la Régence. Il ne se borna pas d'ailleurs aux recommandations et sut veiller à ce que pas un soldat dans sa colonne ne se laissât entraîner à porter atteinte à la propriété. Ces faits sont à l'honneur de nos généraux, de nos officiers et de nos soldats : ils méritaient de ne pas passer complètement inaperçus. Le général Logerot ne s'attarda pas au Kef. Ses dispositions prises, le jour même, pour assurer la garde de la place et l'ordre dans la garnison qu'il y laissait, il partit, dès le 28 au matin, pour gagner, par la vallée de l'Oued-Melègue, les plaines de la Medjerdah et la ligne de notre chemin de fer où le général de Brem devait venir le rejoindre.

Dans le Nord le mauvais temps n'avait point cessé et le général Delebecque avait dû mettre en route, quand même, ses trois colonnes. La brigade Galland tenait la droite, celle du général Vincendon le centre, celle du général Ritter, plus au nord, ne devait pas perdre de vue la mer. Les brigades Galland et Vincendon opérèrent rapidement leur jonction en Kroumirie, où elles chassent devant elles les rebelles disséminés en tirailleurs dans les bois, sur les hauteurs, dans le maquis. La brigade de gauche fut moins heureuse. Le général Ritter, au moment où elle poursuivait également sa marche avec succès, presque sans pertes, fut frappé d'une congestion. Cet accident et la pluie torrentielle qui inondait ses troupes les obligè-

¹⁴⁰ Il vient d'être nommé secrétaire général du gouvernement tunisien.

rent à rétrograder sur leurs campements, à EI-Aïoum, où le général Caillot vint se mettre à leur tête. Les deux autres brigades s'établirent au contraire, à la grâce de Dieu, en Kroumirie, au-dessus de l'Oued-Djenan, sur un plateau élevé d'où elles découvraient notre escadrille au mouillage devant Tabarca (27 avril). Elles n'avaient eu, pendant cette première marche, que deux hommes tués et une dizaine de blessés. Le 25, à quatre heures de l'après-midi, la mer étant un peu tombée, le commandant Lacombe avait pu canonner le fort de Tabarca. Les Kroumirs, trop confiants dans le secours de la tempête, ne croyant pas le débarquement [156] possible ou craignant plutôt les effets de notre artillerie, étaient partis à la rencontre de nos colonnes. Ils n'avaient d'ailleurs pas de chef unique, ce qui explique le désarroi de leurs mouvements. Le fort ne répondit pas à notre feu. Le commandant tunisien constata seulement qu'il ne cédait que devant la force.

Le lendemain matin 26, la *Corrèze* et le *Tourville* avaient pris leur mouillage pour le débarquement, mais la houle était encore assez forte, et le commandant Lacombe commença par faire occuper l'île, sans résistance. A ce moment le *La Galissonnière* portant le pavillon du contre-amiral Conrad était signalé à la pointe de Tabarca et venait mouiller auprès de la flottille. L'amiral laissa au capitaine de vaisseau Lacombe le commandement des opérations commencées et se borna à répéter ses signaux. Il prêta son canot à vapeur et ses grosses embarcations. L'ordre de débarquement est donné dans la matinée. A deux heures les premières troupes étaient à terre ; avant six heures tout le petit corps achevait de se masser sur le rivage avec l'artillerie de montagne et de position, les sacs des hommes et quelques mulets pour les pièces et les cacolets d'ambulance, une certaine quantité de vivres envoyés de France et des munitions de réserve. Les communications étant assurées avec la flottille, les troupes couronnèrent les hauteurs avoisinantes. Le vieux fort avait été occupé à trois heures quarante-cinq. On y voyait flotter le drapeau français. Des Arabes s'étaient montrés dans la plaine, mais les tirailleurs, soutenus par les canons-revolvers des grands bâtiments, eurent vite fait de les disperser. On craignait une attaque de nuit. Les rayons de lumière électrique projetés par le *La Galissonnière* et la *Surveillante* jusque dans la plaine et sur la riviè-re de Tabarca firent sur les indigènes une impression telle qu'ils n'approchèrent même pas de nos grand'gardes. Le 27, à quatre heures et demie du matin, le débarquement du matériel était activement repris, en dépit d'une forte houle. A midi et demi le *La Galissonnière* appareille pour retourner à Bône, tandis que le *Cas-*

sard et le *Léopard* arrivent de La Galle. La houle augmente. Après le coucher du soleil, la mer devient énorme. Les bâtiments se trouvent, dans les lames de fond, presque sur les brisants. On passe la nuit avec les chaudières en pression, prêt à gagner le large, un officier veillant aux chaînes. Plusieurs se rompirent, cinq ancres furent perdues. Le lendemain le temps ne s'améliore que lentement ; c'est le soir seulement que le *Cas sard* peut communiquer avec le *Tourville*. Encore le surlendemain doit-on renoncer à envoyer une chaloupe à la plage.

Ce même jour, le 29, une surprise vient distraire nos marins réduits à l'inaction. L'*Alma* apparaît au large, apportant des nouvelles. Elle [157] apporte l'ordre à la *Surveillante* d'aller rejoindre d'urgence le *La Galissionnière* à Bône. Le commandant appareille aussitôt et laisse nos forces navales devant Tabarca sous les ordres du commandant du *Tourville*.

Le 30 au matin l'*Alma* et la *Surveillante* se rangeaient à Bône sous le commandement du contre-amiral Conrad. Nul à bord de l'escadre, excepté l'amiral, ne connaissait le motif de ces préparatifs, le but de l'expédition qui semblait s'annoncer.

Pendant ce temps, du 27 au 30, nos troupes avaient avancé et se rapprochaient, les unes et les autres, du centre de la Kroumirie. La colonne Delebecque s'était mise en communication avec Tabarca. Un grand nombre de tribus, se sentant prises dans le cercle, chaque jour plus étroit, de notre investissement et ne pouvant combattre avec quelques chances de succès, se rendirent au général Forgemol. Une partie cependant des rebelles s'était concentrée, avec ses troupes, vers le nord-est ; ceux-là semblaient décidés à nous résister, à l'abri de leurs forêts impénétrables, dans ce massif de montagnes alors inconnues. Leur point de ralliement était le marabout vénéré de Sidi-Abdallah-ben-Djemel. Nos opérations n'en auraient pas moins été terminées en quelques jours, si la nature ne les avait presque constamment contrariées. Nos hommes continuent à ne pas sortir de la boue. Les moindres ruisseaux, transformés en torrents, coupent nos communications.

De son côté, le général Logerot tenait la plaine de la Medjerdah et le chemin de fer, de façon à être en communication avec le général de Brem qui occupait, à l'ouest, Ghardimaou, la tête de ligne. Dès le 28, le général Logerot s'était établi à Souk-el-Arba, station importante, point d'intersection des principales routes du nord-ouest de la Régence, marché de tous les Arabes de la plaine de la Medjerdah,

à quelques kilomètres de l'ancienne cité romaine de Bulla-Regia. Remarquons-le dès à présent, nos troupes trouveront partout sur leur parcours, du nord au sud de la Tunisie, les traces encore visibles et souvent admirables de l'occupation romaine. Partout leurs étapes seront pour ainsi dire marquées à l'avance par les vestiges des postes et des villes dont la province d'Afrique était couverte. Nos soldats étonnés rencontreront, jusque dans le désert, des temples, des thermes, des barrages, des cirques, des aqueducs, des mausolées, des arcs de triomphe encore debout.

A dix kilomètres environ à l'est de Souk-el-Arba, sur la ligne du chemin de fer, un autre camp était établi, celui d'Ali-bey. Ce prince [158] s'était d'abord porté vers la frontière, mais à l'approche de nos troupes on l'avait vu se replier peu à peu. Son attitude était douteuse. Cependant, M. Roustan avait obtenu la promesse que ses troupes se retireraient devant les nôtres, et on lui avait jusqu'alors tenu parole. Mais la question était de savoir si Ali-bey serait maître de ses soldats et des tribus que leur passage surexcitait. Un autre danger était à craindre. Ali pouvait être nommé bey par les rebelles, comme Si-Adel en 1867, et prendre la tête du mouvement, dans l'espoir chimérique de remplacer son frère. La mission qu'on lui avait confiée le compromettait aux yeux des Français, et le bey s'était ainsi débarrassé du successeur immédiat que nous aurions pu lui donner si nous avions été réduits à le déposer. Il est vrai qu'un troisième frère, Sidi-Taïeb, restait à Tunis et pouvait, le cas échéant, prendre sa place ; le bruit s'en répandait alors à Tunis même ; mais c'était une raison de plus pour qu'Ali-bey n'eût plus aucune chance d'arriver au pouvoir et jouât le tout pour le tout. Ce prince était donc fort perplexé à l'approche du général Logerot, et sa perplexité devait augmenter nécessairement la défiance de ce dernier, par conséquent compliquer davantage encore une situation déjà si peu nette. Ali se tira tant bien que mal d'embarras en exécutant honorablement ses instructions, si ingrates qu'elles fussent. Il commença par protester, sans aucun succès, par écrit, auprès du général Forgemol, et par lui offrir de réduire lui-même les rebelles. Alors une partie des tribus l'abandonnèrent, indignées. Le général Logerot lui demanda une entrevue. Ali crut bien faire en refusant de recevoir un général qui n'était pas le commandant en chef ; mais il fut très mal inspiré, car le général Logerot, qui était venu jusqu'à son camp, lui fit dire, avant de regagner Souk-el-Arba, qu'il l'attendrait le lendemain, avant deux heures, à son quartier général.

Le prince ne manqua pas ce rendez-vous. Le journaliste anglais dont nous avons déjà cité l'ouvrage était au nombre des conseillers intimes du Bardo depuis l'affaire de l'Enfida. Un moment il avait quitté Tunis pour accompagner Ali-bey, auquel il ne cessait de promettre, avec une libéralité qui ne lui coûtait guère, la bienveillance et l'appui du gouvernement britannique. Il suit les opérations en politique et en humoriste. La description du camp qu'il envoie à son journal est intéressante. Nous sommes loin de la pompe déployée sous Mohammed-bey, du temps de M. Roches et de M. Tissot. Ce n'était partout que confusion ; une foire, plutôt qu'un camp. Les soldats, gênés dans les uniformes européens qu'on leur a fait substituer brusquement au libre burnous, les pieds meurtris par des souliers que la plupart se décident d'ailleurs à porter sur leurs épaules, errent au [159] milieu d'un peuple de mendiants, de vagabonds et de marchands. Tous armés jusqu'aux dents, acharnés contre la France, endurcis, sans peur, infatigables, au dire de notre témoin, le fanatisme les a transformés. Ce ne sont plus ces êtres chétifs que nous voyions tricoter des bas devant leur caserne, mais « des gaillards superbes et vigoureux ». Afin d'être en sûreté dans un pareil milieu, un Européen devait déclarer bien haut qu'il n'était pas Français, porter la chéchia, le burnous. On le voit, le général Farre avait agi prudemment en envoyant en Tunisie beaucoup de monde !

Ali-bey connaissant mieux sans doute son armée et la jugeant avec plus de sang-froid que n'en montre dans cette partie de son récit le journaliste anglais, se faisait heureusement beaucoup moins d'illusions que lui sur sa valeur ; il est vrai qu'il n'avait pas comme ce dernier la presse à émouvoir. Aussi ne trouva-t-il rien à répondre au général Logerot quand celui-ci accueillit ses plaintes et ses propositions par ces simple mots : Je ne vous demande que de vous retirer. Il se retira en effet, à soixante kilomètres en arrière, mais non sans rancune. Dans son dépit et suivant sans doute quelque conseil envenimé, il trouva le moyen de se compromettre encore une fois, mais la dernière, et nous le verrons plus tard faire sa paix avec le général Logerot. Une reconnaissance poussée par nos troupes, le lendemain de l'entrevue, le 30, avait été l'occasion d'un engagement assez vif. Les tribus dont le général Logerot devait traverser les territoires pour pénétrer en Kroumirie donnaient des signes d'agitation. Le capitaine Heyman, précédant le goum, s'avança seul jusque dans leurs douars, aux environs de Ben Béchir, en parlementaire. Il y fut reçu à coups de fusil. Le général Logerot envoya aussitôt des troupes

contre la tribu. Après un combat qui dura presque toute la journée et que menèrent vigoureusement les colonels Hervé, O'Neil et Bonnie, nous étions maîtres du terrain, mais les pertes des Arabes étaient sérieuses ; deux femmes mêlées aux indigènes avaient été atteintes par nos balles.

Ali-bey, immédiatement informé de ces détails, se donna la satisfaction de les faire connaître à Tunis. Il présenta l'affaire comme un massacre et crut se venger du général Logerot en l'accusant d'avoir fait égorger des femmes. « Les blessés, écrit-il, étaient conduits chez le général qui, au furet à mesure de leur arrivée, les faisait décapiter. Les femmes n'étaient pas épargnées : à celles qui étaient enceintes on ouvrait le ventre et on jetait leurs petits à côté de leurs cadavres. » (Lettre d'Ali-bey ; au Livre jaune, 30 avril.) Ce rapport, absurde à nos yeux, mais qu'on disait écrit avec du sang et que Mustapha-ben-Ismaïl fit lire dans les mosquées, aurait pu avoir pour effet d'exaspérer les [160] Arabes et de les pousser à une résistance désespérée, tout au moins d'exalter le fanatisme de quelques hallucinés et de provoquer des représailles contre les Européens. Heureusement les témoignages des chefs du pays en démontrèrent presque aussitôt la fausseté. Les tribus compromises vinrent se soumettre au général Logerot, et, deux ou trois jours plus tard, le grand marché hebdomadaire se tenait, comme d'habitude, à Souk-el-Arba.

Tunis, depuis le départ du camp, montre le calme qu'on devait attendre d'une population composée en grande partie de riches fonctionnaires, de bourgeois, d'industriels, de commerçants. Mais le bey, devenu de plus en plus le jouet de ses conseillers, multiplie ses protestations, ses circulaires aux consuls, ses appels aux puissances, à la Porte. Les consuls commencent à se tenir à l'écart. Le journaliste anglais, que nous connaissons à présent, doit suppléer à tout. Il devient, durant cette crise, c'est lui qui le raconte, une sorte de ministre des affaires étrangères de la défense nationale. Avant d'aller reconforter Ali et son armée, il a rédigé force télégrammes au nom du bey, à l'adresse de lord Granville, du Sultan, de la Reine même. Le malheureux souverain prend tout au sérieux, tout, excepté les supplications de M. Roustan. Lord Granville, il est vrai, ne lui répondait rien et enjoignait à M. Reade de l'encourager à faire marcher ses troupes d'accord avec les nôtres, ce qui était encore le seul moyen d'atténuer les conséquences de notre intervention. Mais ces instructions furent mal comprises, mal exécutées : M. Reade, né à Tunis, successeur de M. Wood, pouvait-il garder son sang-froid en une pareille crise, échapper complètement à l'influence du journaliste audacieux qui préten-

dait, par ses excitations répétées dans la presse, agir sur le gouvernement anglais lui-même ? Quant à M. Maccio, nous avons vu qu'il ne paraissait plus au Bardo ; mais son drogman, M. Pestalozza, y jouait plus que jamais son rôle de conseiller.

Tout conspirait donc à égarer Sidi-Saddok. Notre longanimité ne pouvait sans danger, pour lui comme pour nous, durer davantage. Il devenait nécessaire de le convaincre, lui et son entourage, une fois pour toutes, que sa résistance était folle et qu'il ne tenait qu'à nous de la briser. Un nouvel incident vint ajouter encore à nos griefs. Dans les derniers jours du mois d'avril un brick français, le *Santoni*, jeté à la côte, entre Bizerte et Tabarca, fut complètement pillé. Son équipage n'avait échappé au massacre que grâce à un subterfuge du capitaine un Corse, qui réussit à se faire passer pour Italien.

[161]

Nos nationaux n'étaient plus en sûreté dans la Régence, si ce n'est à Tunis même et dans la région que nos troupes occupaient : partout ailleurs ils étaient à la merci d'un mouvement de fanatiques qui pouvait éclater d'un instant à l'autre. Le gouvernement français, poussé à bout, prit un parti décisif.

Le 1^{er} mai, la petite ville de Bizerte fut éveillée par une apparition inattendue. Paisible et riante, en dépit des fortifications massives qui couronnent ses hauteurs, Bizerte est enchâssée entre deux lacs magnifiques, encore sauvages, au sud, et la Méditerranée au nord. Un canal peu profond, aux eaux vertes, si transparentes qu'on y voit se jouer les daurades et les mulets, coule du lac à la mer entre deux rangées de maisons bariolées, moitié vénitiennes, moitié arabes. Comme une rue donne sur une place, le canal vient tout droit, avec ses maisons, ses quais et ses bateaux multicolores, jusqu'à la mer. Là, les eaux vertes entrent sans transition dans les eaux bleues. Ce matin du 1^{er} mai, toute une population vêtue de blanc contemple avec étonnement une escadre française qui vient de jeter l'ancre devant la ville. On compte quatre bâtiments : le *La Galissonnière*, l'*Alma*, la *Surveillante*, que nous avons vus quitter Bône pour une destination inconnue, et une canonnière, le *Léopard*. L'agent consulaire de France, stupéfait, se rend à bord du vaisseau amiral puis revient à terre accompagnant une escouade de marins. Un officier somme le gouverneur de la ville de laisser débarquer nos compagnies. Le gouverneur n'ayant pas d'ordres, hors d'état de songer d'ailleurs à se défendre, s'incline :

aussitôt les couleurs françaises sont hissées à côté de celles du bey sur le fort tunisien. Bizerte est entre nos mains.

Le lendemain, l'avisos le *Cassard*, la *Sarthe* et la *Dryade*, le surlendemain trois transports de la Compagnie transatlantique, dont les capitaines avaient quitté Toulon avec des instructions cachetées et n'apprirent qu'en mer la destination exacte qui leur était assignée, débarquèrent de nouvelles troupes, environ huit mille hommes, commandées par les généraux Bréart et Maurand.

Ce coup de main complétait l'investissement de la Kroumirie à l'est, coupait toute communication entre Tunis et le territoire des rebelles, et devait surtout décider le bey à nous écouter. En Europe il nous confirme les avantages de la possession ; on n'y veut voir, à Rome, que le complément de nos opérations contre les Kroumirs, et M. Cairoli déclare que cette occupation ne modifie en rien l'attitude et les appréciations du gouvernement italien (3 mai). On s'en émeut davantage à Londres. Les deux lacs qui s'étendent derrière la ville ne sont séparés de la mer que par une étroite bande de sable ; toujours [162] abrités malgré leur grande étendue (environ 150 kilomètres carrés), assez profonds pour recevoir les plus grands bâtiments, ils constituent un port naturel incomparable. L'amiral anglais Spratt, qui avait visité ces lacs en 1845, écrivit le 26 mai 1881, au *Times*, qu'ils étaient assez grands pour servir de port à toutes les flottes du monde, commander les communications entre l'Occident et l'Orient, et cela, à très peu de frais. La France, disait-il, pourra se servir en tout cas de cet abri sûr, isolé, pour faire en secret ses expériences de torpilles et même des manœuvres. Un député conservateur, M. Montagne Guest, reproduisit dans une brochure ces appréhensions. Quand le gouvernement anglais s'en fit l'interprète auprès du nôtre, M. Barthélemy Saint-Hilaire répondit : « Il n'entre nullement dans nos projets de dépenser aujourd'hui les sommes énormes et de commencer les travaux gigantesques qui seraient nécessaires pour transformer Bizerte en un port militaire, avec ses quais, ses bassins, ses arsenaux. Lord Granville prit acte de cette déclaration, en réservant toutefois aux grands bâtiments de commerce anglais le droit de faire usage du canal qui relierait la mer au lac, dans le cas où la France entreprendrait de le creuser. (20 mai, Livre jaune.)

Les pluies, alternant avec un soleil déjà brûlant, retardèrent, à Bizerte comme en Kroumirie, les mouvements de nos colonnes. Nos deux généraux ne se mirent en route que le 8. Encore le temps ne s'était-il pas amélioré. Le bey n'avait pas

attendu ce moment pour protester contre leur débarquement, mais ses protestations sont déjà moins assurées. M. Roustan le constate. C'est que la discorde commence à diviser ses conseillers musulmans. Les plus avisés soupçonnent l'isolement où l'Europe va laisser le gouvernement tunisien et songent déjà à se ménager une retraite. L'espoir d'une intervention ne se réalise pas, et les troupes françaises avancent chaque jour ; il est temps pour eux de prendre un parti. Malheureusement, Mustapha-ben-Ismaïl et le bey tenaient encore à leurs illusions. Le gouvernement italien avait ordonné à M. Maccio l'abstention : M. Reade, avons-nous dit, devait parler au bey le langage d'un conciliateur. Mais on oubliait à Rome et à Londres que ces deux agents s'étaient jusqu'alors trop engagés pour consentir à se contredire du jour au lendemain, pour avouer tout à coup leur impuissance, la vanité de leurs promesses. Tous les deux gardèrent le silence, mais un silence dans lequel le bey, grâce aux intermédiaires qui parlaient pour eux, ne vit rien de décourageant. Les raisons mêmes qui assurent aux consuls en Orient une situation exceptionnelle et font de chacun d'eux autant de souverains à côté du souverain leur interdisent le moindre [163] recul. Sous peine de perdre tout prestige, toute autorité, ils sont condamnés à ne pouvoir jamais se donner tort. Ils persistent donc dans leur attitude ; au besoin seulement, pour n'engager qu'eux, ils se dédoublent, déclarent qu'ils agissent en leur nom personnel, et non pas officiellement. Leur gouvernement a ainsi la ressource, suivant l'occasion, de les désavouer ou de les approuver sous main, mais leur action ne s'en effectue pas moins. M. Wood excellait à ce jeu, et combien d'autres avec lui ! Lisez « le bey » au lieu du « dey », et certaines dépêches adressées d'Alger avant notre intervention, en 1827, semblent être datées de Tunis en 1881. Le comte d'Attili, consul de Sardaigne, protecteur officieux des intérêts français dans les Etats du dey, écrivait alors ce qui suit : « Quelques-uns des consuls que je n'ose pas nommer, abandonnés à leur passion et par un raffinement d'intrigue, osèrent persuader au dey qu'il fallait repousser tous les moyens d'accommodement, en l'assurant que la France céderait, parce qu'elle n'était nullement dans l'intention de lui faire la guerre. » (C. Rousset, *la Conquête d'Alger.*) Par une coïncidence fâcheuse, la plupart des gouvernements partageant, au sujet de leurs nationaux en Tunisie, les appréhensions que nous ressentions à l'égard des nôtres, car l'émeute arabe, une fois déchaînée, ne fait pas longtemps de distinctions entre les diverses nationalités des chrétiens, envoyèrent des bâtiments à la Goulette, à côté de notre *Jeanne d'Arc*. Nous mêmes avons adjoint à notre stationnaire, le 4 mai, un vaisseau plus fort, la *Reine Blanche*. Ain-

si vinrent successivement, à quelques jours d'intervalle, le *Monarch*, de Malte, la *Maria Pia*, d'Italie, le *Zaragoza*, d'Espagne, et enfin du Portugal, qui n'était pourtant représenté à Tunis ni par un seul national, ni par un consul, le *Vasco de Gama*. Mustapha crut à un commencement de démonstration navale. L'Europe n'était pourtant guère tentée, chacun le savait à cette époque, de renouveler, après l'affaire de Dulcigno, ce genre de manifestation. Mais on n'en comptait pas moins à la Goulette quatre bâtiments de guerre étrangers à côté des deux nôtres. C'était là un fait plus significatif aux yeux du bey que tous les discours. Aussi, renonçant aux incertitudes qui l'avaient un instant troublé, devint-il plus menaçant que jamais quand il apprit, le 8 mai, que le général Bréart, qu'on espérait peut-être voir simplement entrer en Kroumirie, se dirigeait sur la station de Djedeida, à vingt-cinq kilomètres de Tunis. Sidi-Saddok et Mustapha parlèrent alors de faire prêcher la guerre sainte dans les mosquées et de quitter le Bardo précipitamment pour se réfugier à Kairouan, le dernier espoir des vrais croyants. Avant d'en arriver à cette extrémité, Mustapha manda près de lui le journaliste anglais et lui fit rédiger une [164] nouvelle protestation au nom du bey et du Sultan. Le journaliste passa la journée au Bardo, témoin des pires incertitudes et d'une agitation qu'il se gardait bien de calmer. C'eût été tarir la source de ses informations. Nous n'avons donc qu'à suivre son récit, dont on n'a pas contesté sur ce point l'exactitude, pour nous imaginer l'état de cette petite cour aux abois ¹⁴¹. A mesure que notre colonne avance plus près de Tunis, il s'installe de plus en plus longuement au Bardo. Il s'y trouve, dit-il, avec le drogman de M. Maccio, non moins assidu que lui. Mustapha leur demande une consultation suprême, les presse de sauver le bey. Mais les deux conseillers sont fort embarrassés. « Du courage », répond le drogman en se retirant, et il prononce encore comme une formule magique ces mots : « Les grandes puissances ! » « Ah ! s'écrie amèrement Mustapha, qu'ont-elles fait pour nous ? » Et quand le drogman fut sorti : « J'ai été trompé ! » s'écrie-t-il.

Le journaliste n'est pas encore d'avis pourtant de désespérer. Supposant que les puissances ne sont pas suffisamment au courant de ce qui se passe en Tunisie, il propose à Mustapha de les avertir encore une fois. On retarde le paquebot italien pour lui permettre d'emporter ces protestations dernières, tandis que le télégraphe transmettait directement à Londres celle qui était destinée à lord Granville et que le bey ou son ministre avait signée.

¹⁴¹ Last Punie War.

Le général Bréart n'avancait pas vite. Le temps était si affreux que sa colonne arrive le 11 seulement à midi à Djedeida, où le gouvernement comptait qu'elle serait, au plus tard, le 10. Elle avait dû s'arrêter en route, bivouaquer dans la boue, sous une pluie battante. M. Roustan avait envoyé à Djedeida son consul suppléant, M. Lequeux, à la rencontre du général, pour lui faire connaître les dispositions que l'hostilité du bey allait nous obliger à prendre. A Paris, on s'impatientait. Depuis plusieurs jours déjà, les journaux avaient annoncé que le dénouement était proche ; mais, cette annonce faite, on se lassait de la répéter chaque jour et l'on réclamait du nouveau. On commençait à insinuer que le gouvernement voulait s'arranger de façon que le dénouement coïncidât précisément avec la rentrée des Chambres fixée au 12 mai. Par ce mot dénouement, tout le monde entendait alors l'entrée de nos troupes à Tunis, et non pas seulement la pacification de la Kroumirie. Chacun comprenait que la véritable résistance à vaincre était celle du bey, et qu'on n'aurait rien fait aussi longtemps qu'on n'aurait pas obtenu de lui non plus des promesses, [165] mais des garanties. On parlait d'un traité à préparer, on ne pouvait tomber plus juste. C'était précisément le texte d'un traité que M. Lequeux avait été chargé de remettre au général Bréart. Le général reçut en même temps l'ordre de se porter immédiatement à proximité du Bardo, à la Manouba, d'où il se rendrait, avec M. Roustan, chez le bey pour lui présenter notre ultimatum. Le lendemain, 12 mai, fut le jour où Sidi-Saddok dut enfin sortir de son indécision. Dès la première heure, M. Roustan lui faisait demander d'urgence une audience pour le général Bréart, conformément aux instructions de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui avait voulu régler jusqu'aux moindres détails l'importante démarche à laquelle le gouvernement s'était arrêté ¹⁴². Le trouble du bey fut porté à son comble par cette demande. Cependant, M. Roustan avait pris soin de l'alarmer le moins possi-

¹⁴² On conte à ce sujet(a) les détails suivants : Ces instructions, rédigées d'un commun accord au quai d'Orsay, entre le président du conseil, le ministre des affaires étrangères et son directeur politique, M. le baron de Courcel, avaient été envoyées par le télégraphe à M. Roustan ; mais quand M. Barthélemy Saint-Hilaire les lut au Président de la République(b), M. Grévy(c) trouva qu'on allait trop vite en besogne (d) et insista pour qu'on envoyât un télégramme plus adouci à Tunis. En sortant du conseil, M. Barthélemy Saint-Hilaire, prenant le bras de M. Ferry, lui dit : « Je n'enverrai rien de tout ; d'ailleurs, il ne serait plus temps. »

(a) Jules Ferry corrige de sa main cette note sur l'épreuve qui lui a été envoyée par d'Estourelles : « Je tiens à ce sujet d'un témoin » par « On conte à ce sujet ». Voir plus haut, p. 12, pour plus de détails.

(b) « conseil des ministres » remplacée par : « Président de la République ».

(c) « partisan plus que tiède de l'expédition » biffée.

(d) « en besogne » remplace : « et trop loin, et ».

ble en lui écrivant : « L'arrangement que le général est chargé de conclure assure le maintien de Votre Altesse et de sa dynastie dans le gouvernement de la Régence ; il ne porte aucune atteinte à l'intégrité de son territoire. »

Malheureusement le bey, ayant tant de fois trompé lui-même, ne savait plus distinguer la sincérité du mensonge ; jugeant de la valeur de nos promesses d'après celle qu'il attachait aux siennes, il craignait un piège. Ses conseillers musulmans se divisent de plus en plus ; les plus modérés inclinent à en finir et à céder ; mais les autres sont plus exaltés que jamais ; se sentant compromis, ils redoutent notre colère, et ne cherchent que le moyen d'échapper à la juste expiation de leurs intrigues.

La terreur de ces derniers faillit l'emporter sur le sang-froid des autres dans l'esprit du bey. Un moment on pensa qu'il allait s'enfuir. [166] Ses bijoux sont mis en sûreté. Sa voiture est prête. Que de voitures furent attelées à Tunis, ce jour du 12 mai !

Pour tout prévoir, même la fuite ou l'obstination persistante du bey, M. Roustan n'avait pas manqué de s'assurer des dispositions de son successeur. Ce successeur ne pouvait pas être l'héritier présomptif Ali, trop compromis alors, nous l'avons vu, par son ingrate équipée à la tête du camp. Restait le dernier frère, Taïeb. Celui-ci se déclara prêt à signer le traité, quel qu'il fût, pourvu qu'on lui assurât la succession. Tranquille de ce côté, M. Roustan avait un argument de plus pour décider le bey. Taïeb n'attendait plus qu'un signal, dans son palais de la Marsa, pour accourir au premier appel ¹⁴³.

Du côté de la population nous n'avions aucune inquiétude. Le calme était extraordinaire à Tunis. Quelques Arabes accusaient le bey de les avoir vendus, mais la plupart, plus clairvoyants et connaissant le caractère faible de leur souverain, s'en prennent, non pas à lui, ni à M. Roustan, ni à notre armée, mais à Mustapha, proférant contre le ministre des menaces de mort. Menaces vaines, car Mustapha ne sortait pas du Bardo. Tandis que le gouvernement nous est si hostile, on ne signale, dans la foule, ni une manifestation ni un cri contre la France. Les Italiens eux-mêmes, qui sont pourtant sous la protection de leur consulat et assurés par suite de l'impunité, ne s'enflamment pas, ne semblent pas troublés. A vrai dire, ils sont indifférents et le seront jusqu'à la fin. Toutes ces agitations n'étaient

¹⁴³ V. Last Punic War.

pas leur fait : elles étaient nées en dehors d'eux ; beaucoup d'entre eux en avaient dès longtemps prévu les conséquences. Seuls les Juifs un moment s'affolent, ferment leurs boutiques, se barricadent dans leurs maisons ou se cachent dans les caves. Ce n'est pas des Français au reste, qu'ils ont peur, mais des Arabes. Lors du siège d'Alger, le dey Hussein n'avait-il pas eu la cruauté de faire jeter tous les habitants du quartier juif hors des remparts, entre notre feu et celui de la ville ? Ces souvenirs, vieux de cinquante ans seulement, n'étaient pas oubliés dans les mauvais jours.

La panique s'était produite la veille du 12 mai, et voici comment. Deux chasseurs à cheval, à peine débarqués de France, furent envoyés le 11 au matin par le général Bréart en estafettes pour annoncer l'arrivée de la colonne à Djedeida. Ils se trompèrent de route et, sans le savoir, enfilèrent le chemin de Tunis. Les voilà passant tous les deux à la Manouba, devant le Bardo, puis sous les forts, et arrivant en face des Arabes ébahis, jusqu'aux grands bastions crénelés de la ville, sous [167] les murailles, à la porte même de Tunis. A ce moment, nos deux jeunes braves se consultent ; l'un veut entrer, l'autre hésite. Ils se décidèrent cependant à rebrousser chemin et atteignirent enfin, Dieu sait comme, la Djedeida. L'apparition de leurs dolmans bleus, aussitôt annoncée, commentée dans la ville entière, fit croire à l'arrivée de notre avant-garde. Mais l'affolement ne dura pas. Mustapha, intéressé à prévenir des troubles dont il pouvait bien être la première victime, donne des ordres enfin catégoriques et dont M. Roustan peut surveiller l'exécution. On oblige les Juifs à ouvrir leurs magasins, et, quant aux Arabes, leurs imans qui devaient prêcher la guerre sainte leur recommandent au contraire le calme, la patience.

Ces précautions prises, M. Roustan, dont le cocher ne chôma pas non plus ce jour-là, se rend à la Manouba. Le général Bréart avait quitté la Djedeida à la pointe du jour. Les troupes, ayant vivement accompli leur marche de seize kilomètres, faisaient leur entrée en bel ordre, musique en tête, à la Manouba, d'assez bon matin. La population était si peu effrayée qu'une foule de curieux et de mercanti vinrent pour assister à ce spectacle. M. Roustan trouva notre camp déjà installé, l'état-major occupant l'ancien palais de Khéreddine. Il annonça au général que le bey se décidait à le recevoir. L'audience était fixée pour ce même jour à quatre heures. A trois heures et demie M. Roustan, précédant d'une demi-heure le général, franchit la grille de la villa de Kssar-Saïd, où résidait le bey durant l'hiver, à

côté du Bardo. Après lui, toujours par une pluie ballante, le général arrive à son tour, à cheval, accompagné de son état-major et de la plupart des officiers supérieurs de sa colonne, et s'engage dans les jardins, escorté par deux escadrons de chasseurs d'Afrique. Un peloton de soldats tunisiens forme la haie, le long des massifs de mimosas et de faux poivriers, et rend comme d'habitude les honneurs jusqu'à la porte de la villa au représentant de la France. Derrière les moucharabiehs, le bavardage des femmes et des eunuques, spectateurs invisibles de cette scène, et tout le brouhaha d'antichambre qui anime d'ordinaire ces réceptions, ont cessé ; on n'entend dans tout le palais que le choc des sabres et des éperons sur les marches de l'escalier de marbre.

De nombreux aides de camp tunisiens précèdent notre envoyé extraordinaire et l'introduisent dans un salon meublé à l'européenne au fond duquel, à côté du pâle Mustapha, se tient debout le bey. L'entretien fut court. Mortellement ému, Sidi-Saddok salue le général qui lui donne lecture du traité ; un drogman en lit à son tour la traduction arabe. Après quoi le bey demande le temps de délibérer avec ses ministres et propose de donner sa réponse le lendemain. M. [168] Barthélemy Saint-Hilaire avait prévu cette demande ; le général répondit qu'il ne pouvait attendre plus tard que neuf heures du soir et se retira. Aussitôt Sidi-Saddok réunit son conseil, et l'on examine le traité. On n'y releva rien, en somme, qui ne confirmât les assurances tant de fois données par M. Roustan ¹⁴⁴. Toutes les clauses, dix articles, en étaient conçues dans l'esprit le plus bienveillant. Non seulement les conventions existant entre la République et le bey étaient confirmées et renouvelées (art. 1^{er}), mais le gouvernement français se portait garant de l'exécution des traités qui liaient la Régence et les diverses puissances européennes (art. 4). La France s'engageait même à prêter un constant appui à Son Altesse contre tout danger qui menacerait sa personne ou sa dynastie ou qui compromettrait la tranquillité de ses Etats (art. 3). En outre, nous consentions à fixer, d'accord avec le

¹⁴⁴ Les débats qui ont eu lieu depuis lors au Parlement et les communications à la presse ont établi que le traité du 42 mai était rédigé dans ses grandes lignes depuis 1878, sous l'administration de M. Waddington. Le maréchal, nous l'avons dit, était à cette époque partisan d'une action décisive. Gambetta s'y opposa et ne voulut pas en entendre parler. Voir, à ce sujet, la lettre du duc de Broglie publiée dans le *Français*, 9 novembre 1884 : « M, le ministre des affaires étrangères a bien voulu me dire... que le projet de traité en question avait été rédigé en 1878, alors que nos amis et moi avions cessé d'avoir part au gouvernement. » On assure également que, plus tard, au commencement de 1880, ce traité fut soumis au bey, qui aurait refusé même de le lire. L'insuccès de cette démarche n'aurait pas peu contribué à enhardir et à achever de nous aliéner le bey.

gouvernement tunisien, les bases d'une organisation financière qui fût de nature à assurer le service de la dette publique et à garantir les droits des créanciers de la Régence (art. 7). De son côté, en échange de ces concessions et de ces sacrifices de notre part, le bey autorisait l'armée française à occuper les points qu'elle jugerait nécessaires pour assurer le rétablissement de l'ordre et la sécurité des frontières et du littoral de la Tunisie. Cette occupation cesserait le jour où l'administration locale serait en état de garantir elle-même le maintien de l'ordre (art. 2). Un ministre résident devait représenter dorénavant dans la Régence le gouvernement de la République, veiller à l'exécution du traité, et, pour prévenir de nouvelles intrigues, être l'intermédiaire des gouvernements français et étrangers dans leurs rapports avec celui du bey. Nos agents diplomatiques et consulaires seraient à l'avenir chargés de la protection des intérêts et des nationaux tunisiens en pays étrangers ; mais, en retour, le bey s'engageait à ne conclure sans notre assentiment préalable aucun acte international (art. 5 et 6). Les dispositions finales concernaient la contribution de guerre [169] et la prévention de la contrebande des armes et de la poudre ¹⁴⁵. Ce traité avait l'avantage de rassurer les puissances ainsi que le bey, et de limiter le plus possible notre action dans la Régence, tout en y établissant d'une manière définitive notre autorité prépondérante. On a regretté qu'il n'ait pas affirmé cette autorité d'une façon plus absolue, plus exclusive, et qu'il ait garanti notamment aux Etats étrangers l'exécution fidèle de leurs conventions avec les beys.

Aujourd'hui les difficultés qu'avait à surmonter le gouvernement français à cette époque sont oubliées, et il est facile de dire que son œuvre pouvait être plus parfaite. Cependant, si l'on se reporte à la situation du cabinet Ferry-Barthélemy Saint-Hilaire, au printemps de 1881, on constate que la rédaction du traité répondait à ce qu'on attendait de notre intervention non seulement à l'étranger, mais en France. Rien n'autorisait, tant s'en faut, le ministère à imposer à Sidi-Saddok des conditions qui eussent peut-être soulevé, en Angleterre et en Italie, des protestations. Passer outre à ces protestations, ne pas admettre, par exemple, le maintien des traités signés par le bey, c'était annoncer l'annexion plus ou moins prochaine, mais certaine, de la Tunisie à l'Algérie. Or cette annexion, personne ne la demandait, personne ne s'y attendait, personne n'en avait jamais parlé. M. Waddington, dès 1878, écartait déjà cette éventualité et se bornait à prononcer le mot de « pro-

¹⁴⁵ V. le texte du traité à l'Appendice.

tectorat ». Source de dépenses illimitées et d'embarras considérables, l'annexion nous eût évité sans doute plus tard des difficultés, mais elle nous en aurait causé d'autrement grandes dans le présent, comme dans l'avenir. En 1881 elle eût surpris l'opinion, non moins en France qu'en Europe, comme une mesure de répression vraiment par trop radicale, disproportionnée avec les griefs dont nous nous plaignions. Elle eût fait croire certainement à un plan prémédité par le gouvernement français et exécuté comme un complot. On y aurait vu le pendant de l'occupation de Chypre, blâmée par toute l'Europe et même en Angleterre dans une partie de l'opinion, et on nous eût blâmés plus que l'Angleterre, d'abord parce que, loin d'être d'accord avec le bey, nous aurions dû commencer par le renverser ; ensuite parce que nous aurions manqué de l'assurance indispensable dans ces coups de surprise. Nous sommes, en France, trop sensibles à l'opinion pour pouvoir la braver. Notre audace eût été suivie de quelque recul, de complications de toute sorte. Le gouvernement de M. J. Ferry a donc été très sage en ne se laissant pas aller à dépasser le but qu'il se proposait, qu'il avait annoncé : il a su [170] mesurer ses forces. Ecartant résolument l'annexion, un moyen terme s'imposait donc, et c'est ce que le traité offrait au bey, aux puissances, à nous-mêmes. Sidi-Saddok, ne pouvant plus songer à fuir, voulant encore moins abdiquer en faveur d'un frère qu'il détestait, trouva nos conditions acceptables. Les femmes, toute sa maison menacée d'être dispersée s'il tombait du pouvoir, le firent supplier de céder. Mustapha-ben-Ismaïl lui-même entrevit l'espoir de conserver sa situation. Assuré d'avance de notre pardon s'il modifiait son attitude, il change tout à coup de langage et presse son maître de revenir à nous aussi vivement qu'il l'excitait la veille encore à nous résister. A sept heures le bey fit appeler le général, et Mustapha apposa le cachet beylical sur les deux exemplaires du traité.

Une concession toutefois, fort importante, nous fut demandée : l'éloignement de nos troupes à une certaine distance de Tunis. « Vous sauvez ainsi ma dignité », disait Sidi-Saddok, « et vous me permettrez de vous aider à soumettre mes sujets en me laissant plus d'autorité sur eux. »

Le général Bréart répondit au bey qu'il en référerait à Paris et regagna la Manouba. De son côté, M. Roustan rentra à Tunis. Le but de notre expédition était atteint.

Tandis que M. Roustan s'empressait de rendre compte à M. Barthélemy Saint-Hilaire des incidents de cette journée décisive, le journaliste anglais raconte plai-

samment qu'on oublia Taïeb-bey. La nuit s'avancait, et le prince attendait encore dans une voiture dorée, à la porte de son palais, qu'une escorte française vînt le chercher, quand arriva enfin un cavalier, mais pour lui annoncer qu'on n'avait plus besoin de lui. Taïeb jura dès lors une haine farouche à M. Roustan et ne demanda plus au ciel qu'une occasion de se venger. Cette occasion se présentera trop belle et trop tôt, nous le verrons.

Ce que ne raconte pas le journaliste anglais, c'est que lui même assistait, dit-on, à la conclusion du traité, caché sous la table où cet instrument fut signé. Ce récit qui courut alors à Tunis n'est vraisemblablement qu'une invention ; il était pourtant dans toutes les bouches, et ceux qui connaissaient bien le Bardo n'y voyaient rien d'extraordinaire.

Le 13 mai, M. Barthélemy Saint-Hilaire, heureux de voir les difficultés qu'on appréhendait aplanies sans révolution, voulut récompenser le bey de sa sagesse. Il adressa à M. Roustan, avec des félicitations qui ne furent jamais mieux méritées, la recommandation de veiller à ce que Sidi-Saddok fût entouré d'un redoublement d'égards [171] et de prévenances. Quant au général Bréart, il reçut l'ordre de faire rétrograder ses troupes dans la direction de Djedeida.

Quand le général vint, le 14, annoncer au bey cette bonne nouvelle, ce prince fit éclater la satisfaction la plus vive et se répandit en protestations d'amitié et de dévouement pour la France. Il revêtit le messenger de son grand cordon du Nichan Iftikhar et félicita M. Roustan dont le gouvernement français venait de reconnaître les services en le nommant ministre plénipotentiaire de première classe et en lui confiant les fonctions de résident à Tunis.

Ainsi nous y touchons, à ce dénouement si impatiemment attendu à Paris ; l'expédition en quelques jours ne peut manquer d'être complètement terminée. Nous n'avons plus, semble-t-il, pour en finir avec l'histoire de notre intervention dans la Régence, qu'à résumer brièvement les réformes que le traité va nous donner le droit et le pouvoir d'introduire dans l'administration tunisienne. Les choses malheureusement ne vont pas avec cette simplicité. Ce n'est pas assez de réussir, il faut profiter du succès. Nous allons le voir compromettre : nos propres mains vont s'essayer, pendant six mois, à détruire ce qu'avec tant de bonheur, en quelques semaines, elles viennent à peine d'édifier.

[173]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Deuxième partie. L'intervention

Chapitre III

Le Lendemain du Traité en France, en Europe, en Tunisie

(Mai-Juin 1881)

[Retour à la table des matières](#)

§ 1^{er}. *En France.* — On tenait trop, en France, à en avoir fini avec l'expédition ; on avait hâte de n'en plus entendre parler. Au gré d'une certaine opinion, elle avait déjà trop duré. Le traité qui devait suivre de huit jours à peine la surprise de Bizerte n'avait été signé que le 12, au moment de la rentrée des Chambres. Quelques députés et des journalistes virent dans cette coïncidence une manœuvre ministérielle. Cependant, une majorité compacte, nous le verrons plus loin, allait approuver la conduite du gouvernement (430 voix à la Chambre, 176 au Sénat), mais dans l'espoir et presque avec la certitude qu'on pourrait dorénavant considérer l'affaire de Tunis comme terminée. Aussi ne demandons pas à cette majorité un appui durable. Le ministère ne peut, au contraire, compter sur elle, et c'est là sa faiblesse, l'origine des fautes qu'il a commises et de celles qu'il ne pourra point éviter par la suite. Pour apprécier en effet avec équité la politique du cabinet Ferry Barthélemy Saint-Hilaire, au lendemain comme à la veille du traité de Kassar-Saïd, il ne faut pas perdre de vue la [174] singulière situation parlementaire avec laquelle il était aux prises et qui gênait considérablement son action. De 1877 à

l'époque qui nous occupe, le parti républicain avait conquis à la Chambre et ensuite au Sénat une majorité divisée, il est vrai, mais dont le chef incontesté, depuis la mort de M. Thiers, était Gambetta. Gambetta devait donc prendre le pouvoir ; mais il s'y refusait, attendant pour s'y décider que des élections législatives nouvelles et qu'il préparait de longue date lui assurassent des partisans dont il comptait dresser lui-même la liste, assez nombreux, assez disciplinés surtout pour lui permettre de gouverner avec suite. Cette abstention eut nécessairement pour résultat de rendre à tout autre membre du parti républicain le gouvernement fort difficile ; les ministères qui se formèrent ou se modifièrent successivement sans lui étaient de plus en plus instables. Le Cabinet Dufaure dura treize mois, l'année de l'Exposition et du congrès de Berlin ; celui dont M. Waddington prit la présidence fut un peu plus court, et celui de M. de Freycinet davantage encore. Quand ce dernier donna à son tour sa démission, en septembre 1880, nous sommes au véritable début du conflit tunisien, au lendemain de l'achat du chemin de fer de la Goulette par les Italiens. Cette fois, l'opinion réclame impérieusement Gambetta, et les membres du Parlement, alors en vacances, seront fort embarrassés à leur rentrée : un grand nombre voudront le pousser au pouvoir malgré lui, les uns par confiance, d'autres pour l'user. Mais Gambetta, président de la Chambre, se tient plus que jamais à l'écart, dans la coulisse, disent ses adversaires, et le cabinet, en définitive, se reconstitue sans lui, comme les précédents (23 septembre 1880). C'est alors que M. Ferry, conservant le portefeuille de l'instruction publique, reçoit la présidence du conseil, et que M. Barthélemy Saint-Hilaire est appelé aux affaires étrangères. On devine l'accueil qui attend au palais Bourbon ce ministère composé en grande partie des membres des précédents cabinets. Ce remaniement, ce replâtrage de deux replâtrages, écrit M. Clemenceau, est amèrement critiqué. La mauvaise humeur du Parlement est si vive que M. Jules Ferry commence par donner sa démission, lui aussi : on l'accuse ouvertement de n'être que l'instrument d'un pouvoir irresponsable. Les choses s'arrangent cependant, mais le nouveau président du conseil n'a d'autre ressource que de répéter, à peu de chose près, en entrant aux affaires, les déclarations sur lesquelles M. Waddington s'était retiré à la fin de l'année précédente. « Remplacez-nous ou soutenez-nous, dit-il en substance à la majorité toujours indécise, donnez ou refusez votre concours, mais prenez un parti ; nous ne voulons être ni subis, ni [175] tolérés. » Ce langage fut compris, et le ministère ne fut pas renversé ; mais c'est tout ce qu'on lui accorda, et il dut se contenter de la tolérance, une tolérance inquiète et qui ne lui permettait

guère de liberté. 280 députés seulement s'étaient prononcés pour lui. En retour de cette concession, la Chambre est bien décidée à ne pas lui passer la moindre défaillance. Les radicaux lui cherchent chicane à tout propos. Les journaux modérés non plus ne l'épargnent pas : il semble qu'ils lui fassent une concession considérable en ne demandant pas sa retraite. En attendant, ils la préparent. M. Barthélemy Saint-Hilaire est criblé d'épigrammes par ceux-là mêmes qui passent pour ses amis, les *Débats*, le *Temps* y sans parler de la *République française*, l'organe de Gambetta. Aux yeux de tous alors, il y a en France deux gouvernements, le gouvernement apparent, c'est-à-dire le ministère, et le gouvernement réel, c'est-à-dire Gambetta. On appelle couramment les discours de Gambetta des déclarations, des messages : ces expressions sont consacrées, et on ne laisse même pas au gouvernement apparent l'apparence de l'autorité. Gambetta l'affaiblit par la façon dont il le traite, dont il en parle. Un moment, l'Angleterre reproche à M. Barthélemy Saint-Hilaire d'avoir abandonné la politique énergique de son prédécesseur à l'égard de la Porte dans la question grecque ; à Paris, on l'accuse, au contraire, de pratiquer une fausse politique de paix, de pousser la France à la guerre, aux aventures. Il faut toute la bonne foi de M. Barthélemy Saint-Hilaire pour avoir raison de ces attaques, de ces insinuations, et c'est alors que Gambetta, se défendant d'exercer un pouvoir occulte, déclare qu'il donne sa confiance au ministère, mais il ajoute : « Je la lui donne, les yeux fermés », en réservant son opinion, comme il réserve son action. Que pouvait entreprendre un gouvernement défendu de la sorte par le chef de la majorité ? Et c'est pourtant ce gouvernement qui fut assez heureux pour empêcher une intervention trop compromettante de la France en faveur des Grecs et pour occuper la Tunisie. Contraste frappant ! En 1881, comme à l'origine de notre expédition d'Alger, deux préoccupations se partagent l'attention publique en France, la question grecque et la question d'Afrique. En 1830, l'expédition d'Alger fut bien moins populaire que ne l'avait été celle de Morée. En 1881, au contraire, l'opinion, plus positive, n'hésite pas à se prononcer pour la Tunisie.

Nous en avons dit assez pour rappeler les complications au milieu desquelles le ministère de M. Jules Ferry n'avait pas craint d'engager une expédition lointaine. Elles font apprécier son courage, mais expliquent aussi son empressement à en finir. En butte à des critiques [176] qui allaient jusqu'à devancer ses actes, il avait pu compter sur un premier mouvement de la Chambre en sa faveur et reconstituer par sa fermeté une majorité qu'il avait trouvée émiettée, mais il ne pouvait de-

mander à cette majorité de lui être longtemps fidèle. Il le pouvait d'autant moins que Gambetta continuait, même en ce qui concernait l'expédition, à ne donner sa confiance au gouvernement que « les yeux fermés », non sans le juger assez sévèrement.

Hostile en 1878 à toute idée d'occupation de la Tunisie, nul n'ignorait qu'il avait à cette époque combattu les projets d'intervention dont le maréchal et M. Dufaure étaient partisans quand M. Waddington revint de Berlin. En 1881, ses dispositions n'avaient pas changé, mais, devant les dangers d'une situation qui ne laissait plus de place à l'hésitation, il avait laissé faire. Il avait même applaudi au résultat ¹⁴⁶ dont il fut d'ailleurs le premier avisé ¹⁴⁷. Ce n'était toutefois un mystère pour personne qu'il considérait l'expédition comme prématurée, inopportune, mal engagée. S'il s'abstint d'exprimer hautement ce sentiment et s'il se borna, nous l'avons dit, à conserver sur cette question de la Tunisie un silence significatif, jusqu'au jour où il fut à la tête des affaires, beaucoup de députés n'en recevaient pas moins, dès le mois d'avril 1881, la confiance de ses impressions, et c'était encore pour le ministère une cause sérieuse d'affaiblissement.

Enfin, pour achever ce tableau sommaire de la situation intérieure lors de l'affaire de Tunisie, ajoutons que ces élections attendues par tous avec tant d'impatience et qui devaient donner à Gambetta sa majorité de gouvernement, ces élections générales étaient prochaines : chacun s'y préparait. Une expédition heureuse et rapide pouvait donner un certain prestige au gouvernement et à ses partisans, mais à la condition qu'elle ne se prolongeât point. Cette préoccupation dominait toutes les autres dans l'esprit de la majorité.

Les Chambres, avons-nous dit, reprirent leurs séances au moment où le général Bréart obtenait du bey la signature du traité. Le 12 mai, M. J. Ferry fit au Sénat une déclaration fréquemment interrompue par les applaudissements les plus chaleureux. Il rendit justice à la [177] résistance, à la discipline de nos jeunes troupes, et annonça qu'une phase nouvelle de l'expédition allait s'ouvrir, celle des négocia-

¹⁴⁶ Voici le billet qu'écrivait Gambetta à M. J. Ferry, le lendemain du traité (v. le livre de M. J. Ferry sur le Tonkin, Paris, Victor Havard, 1890, p. 48) : « Mon Cher Ami, Je te remercie de ta communication et je te félicite du fond du cœur de ce prompt et excellent résultat. Il faudra bien que les esprits chagrins en prennent leur parti, un peu partout. La France reprend son rang de grande puissance. Je te serre cordialement la main. L. Gambetta. Ce 13 vendredi. » Que valent les augures ?

¹⁴⁷ Même publication, p. 48.

tions. « Il faut à notre sécurité des gages durables ; c'est au bey de Tunis que nous les demandons. Nous n'en voulons ni à son territoire, ni à son trône : la République française a répudié solennellement, en commençant cette expédition, tout projet d'annexion, toute idée de conquête ; elle renouvelle à cette heure où le dénouement est proche les mêmes déclarations. »

Précisant ensuite les intentions du gouvernement, il acheva sa déclaration par ces paroles qui contenaient en somme tout un programme dont on ne s'est jamais écarté :

« Des conventions formelles devront mettre à l'abri des retours hostiles et des aventures notre légitime influence dans la Régence. Nous espérons que le bey en reconnaîtra la nécessité Et le bienfait, et que nous pourrons ainsi mettre fin à un différend qui ne regarde que la France, qui ne met en jeu qu'un intérêt français, et que la France a le droit de résoudre seule avec le bey, dans cet esprit de justice, de modération, de respect scrupuleux du droit européen qui inspire toute la politique du gouvernement de la République. »

Le lendemain, 13 mai, M. Ferry remontait à la tribune pour annoncer la signature du traité et en résumer les principales clauses. On accueillit cette nouvelle par des applaudissements prolongés, et il en fut de même à la Chambre, qui ne se réunit que le 14. En même temps M. Barthélemy Saint-Hilaire déposait sur le bureau du Parlement et faisait distribuer le dossier, les origines très consciencieusement exposées de l'expédition (premier Livre jaune de 1881).

Dès le 19, un projet de loi approuvant le traité était soumis à la Chambre qui en vota, d'urgence, le renvoi à une commission. Le rapporteur de cette commission, M. Antonin Proust, concluait dès le 23 à l'approbation de la convention, et rendait un hommage public à M. Roustan, à la belle conduite de nos troupes. La Chambre adopta séance tenante ces conclusions, nous l'avons déjà indiqué, à la grande majorité de 430 voix, et autorisa la ratification du traité. Le Sénat confirma ce vote à l'unanimité, le 27 mai, sur le rapport favorable de M. de Rémusat.

La droite pourtant fit des réserves auxquelles l'extrême gauche s'associa. Au Sénat, M. de Gontaut-Biron se demanda si le gouvernement avait le droit de s'engager comme il l'avait fait sans l'assentiment du Parlement. A la Chambre des députés l'opposition ne se borne pas à interroger, elle attaque résolument. C'est M. [178] Clemenceau qui ouvre le feu. Il se garde bien de discuter l'utilité de l'expé-

dition ; sur ce terrain, la réponse du ministère serait trop facile. Non, il fait appel à l'indépendance dont la Chambre est jalouse, à ses prérogatives, à ses droits : Vous lui avez dissimulé la vérité, dit-il en substance ; vous avez dépassé le but que vous vous proposiez ; non seulement vous avez marché sur les Kroumirs, mais sur Tunis, et cela sans vous être munis au préalable de l'autorisation que vous aviez le devoir de demander au Parlement ; vous avez violé la Constitution (art. 9) pour nous mettre en face d'un fait accompli. Cette première faute vous a entraînés à en commettre une autre. Le traité a modifié radicalement la situation de notre pays en Europe, « des amitiés cimentées sur le champ de bataille se sont refroidies, des défiances absolument injustifiées, mais indéniables, se sont manifestées, et ce qui est plus grave à mon sens, on a vu se produire subitement des explosions d'amitié bien faites pour surprendre »...

M. J. Delafosse, fort des réserves qu'il a formulées le 7 avril, et que ses amis ont renouvelées le 11, insiste sur la violation de la Constitution. A ses yeux l'expédition de Kroumirie n'a été que la cause apparente de notre intervention, et c'est bien la guerre qu'on a faite, la guerre sans consulter le Parlement. Et cela, pour arriver à quel résultat ? pour faire de la Tunisie une annexe de l'Algérie (à quel prix ? on ne le dit pas) ! au risque de nous créer des inimitiés en Europe, et particulièrement de mécontenter la Porte qui peut nous susciter les plus grands embarras, déchaîner dans nos possessions une insurrection dont les conséquences seraient incalculables. M. Delafosse va jusqu'à exprimer, au milieu des plus vives protestations, il est vrai, cette opinion qu'on a eu tort de ne pas associer à la solution des affaires de Tunis l'Italie et l'Angleterre.

M. A. Proust n'a pas de peine à démontrer qu'on n'a pas fait la guerre, que M. Roustan, M. Roy sont toujours restés à leurs postes, en rapport avec les autorités beylicales, qu'on n'a pas signé enfin un traité de paix, mais un traité de garantie. Il aurait pu répondre que nos plénipotentiaires ne pouvaient pourtant pas signer le traité avec les Kroumirs ! L'opposition porte alors son attaque sur un autre terrain ; des insinuations, des accusations même, que certains journaux ne se font pas faute de commenter, se produisent à droite et à l'extrême gauche : c'est aux origines de l'expédition qu'on s'en prend. Déjà M. Lenglé, le 11 avril, a parlé des bons Jecker de la Tunisie, d'aventures financières, de tripotages. Cette fois on précise : vous n'avez envoyé vos troupes en Tunisie que dans l'intérêt de quelques compagnies financières : « Tels sont les horizons ouverts à notre diplomatie, s'écrie

[179] M. Cunéo d'Ornano, un horizon plein d'entreprises particulières ! » « un appel aux hommes d'affaires ! » interrompt M. Janvier de la Motte. « Voilà pourquoi nos soldats sont allés là-bas », ajoute M. Cunéo d'Ornano, et il expose cette théorie : « Faut-il aller jusqu'à déployer tout cet appareil officiel pour obtenir que le bey de Tunis concède plutôt à nos nationaux qu'à de loyaux concurrents telles exploitations ou tels monopoles ? Non. J'estime qu'on doit tolérer la libre concurrence des nationaux de tous les pays... chacun doit avoir sa place au soleil ! » Enfin, conclut-il, « qu'allez-vous faire en Tunisie ? » Et il cite ce passage d'un discours prononcé par Berryer, sous la monarchie de Juillet :

« Est-ce seulement parce que nous sommes à Alger qu'il faut y rester ? ou plutôt y a-t-il des avantages possibles, des avantages certains dans la conservation de la Régence africaine ? C'est là, messieurs, la question qu'il faut développer devant vous ; il faut examiner si le mal que tout le monde accuse, que tout le monde signale, qui a condamné depuis huit ans tous les cabinets à ne pas dire aux Chambres la vérité tout entière sur la question algérienne, si, dis-je, le mal est dans la nature des choses ou dans la conduite des hommes. »

A ces attaques dont la majorité fait d'ailleurs justice, M. Barthélemy Saint-Hilaire prend le parti de ne point répondre, et la Chambre clôt la discussion par le vote que nous connaissons. M. Clemenceau, qui a voté le 7 avril les premiers crédits, s'est abstenu cette fois : l'évolution de ce dangereux adversaire du gouvernement commence. Ce n'est, quant à présent, qu'un signe, mais un signe déjà menaçant.

En attendant le moment où le ministère deviendra plus vulnérable, une certaine presse prépare à Paris le terrain et développe les attaques que nous avons vu porter jusqu'à la tribune. Elle se sert d'abord du ridicule ; la calomnie vient ensuite. Elle commence par faire rire le public, puis elle l'apitoie, l'impatiente alors qu'il aurait besoin d'être calmé, et finalement, quand il a perdu son sang-froid, elle l'indigne. Les critiques faisant leur chemin dans la presse plus vite que les justifications officielles, le gouvernement ne tarde pas à voir le trouble se répandre parmi ses défenseurs. Pour peu que les attaques redoublent, il est de plus en plus isolé : la majorité qui l'a acclamé craint, en le soutenant, de partager son impopularité, et elle se dérobe.

L'expédition prêtait au ridicule : elle n'avait pas présenté de dangers. Était-ce donc la peine, dira-t-on, d'avoir fait tant de préparatifs, et de les avoir faits si mal ? Trente mille hommes ont été [180] mis sur pied, avec quelle lenteur, pour exercer un simulacre de répression, accomplir une simple promenade ! Que de fracas pour enfoncer une porte ouverte ! Et l'on ajoute : Allons, vous avez fait « une guerre électorale » ! vous avez voulu vous présenter devant vos électeurs « ceints des lauriers de la victoire » M. Rochefort rappelé par l'amnistie juste à temps pour faire sa partie, la principale, dans le concert, avait trouvé mieux que tout cela. Avant même l'entrée de nos troupes en campagne, il imagina de ne pas croire à l'existence des Kroumirs, et le public parisien s'épanouit à cette invention. Le Kroumir devint à la mode ; on en fit un inépuisable sujet de plaisanteries ; ce fut « la scie » du jour. On criait sur les boulevards : « Où est le Kroumir ? » « Cherchez le Kroumir ! » Et M. Rochefort répondait dans l'*Intransigeant*, à la grande joie des badauds : « Une chose à la fois étrange, folichonne, translunaire, et à laquelle on n'a pas assez réfléchi, c'est qu'il n'y a pas de Kroumirs ! Le cabinet Ferry offrirait 30,000 francs à qui lui procurerait un Kroumir afin de pouvoir le montrer à l'armée. » « On a joué du Kroumir, ajoute-t-il : à quel idiot, quelle que soit la grosseur de son goitre, le ministère fera-t-il accroire que nous allons dépenser des millions et immobiliser en Tunisie des quarantaines de mille hommes dans l'unique but de châtier trois Kroumirs qui, de temps à autre, venaient voler à nos colons une vache de 90 francs ? » (25 avril.) On s'amusait de ces boutades, on les répétait dans tous les journaux ; on faisait des chansons sur Tabarca, dont le nom fit fureur, à cause de la rime.

Quant aux opérations militaires, dès le 18 avril, le général Farre était accusé « d'oubli, de scélératesse, d'ahurissement, de démence » ; nos troupes n'avaient pas de chalands pour débarquer, pas de munitions une fois à terre. Rochefort réclamait pour le ministre une consultation des membres de l'Académie de médecine, une place à l'hospice de Sainte-Anne ou à la cour martiale. Ailleurs c'est le grand âge de M. Barthélemy Saint-Hilaire qu'il prend à partie, ou encore le rôle de l'Allemagne. On retrouve dans ses articles les insinuations que M. Clemenceau fait entendre à la tribune, — autre style, mais même pensée : « L'expédition est un des coups les mieux réussis de M. de Bismarck, et la France ajoute à ses errements passés un deuxième Montana... »

Le gouvernement ne peut pas plus répondre à ces calomnies qu'il ne peut relever les plaisanteries dont on l'accable. Il laisse dire, — certes avec trop d'indifférence, — et ses adversaires, ne comptant que trop sur son silence, redoublent de hardiesse impunément.

[181]

Ainsi, dès le lendemain du traité, alors que tout nous a réussi au delà des prévisions les plus optimistes, les attaques commencent, injustifiables, mais efficaces. Déjà elles ont fait brèche, elles ont enlevé au gouvernement une partie de sa sécurité, de sa liberté d'action. Cette brèche, nous allons la voir s'élargir, entraîner un certain désarroi, de la discorde même au sein du ministère de jour en jour plus affaibli, condamné à payer de son existence une victoire dont on ne lui saura aucun gré !

§ 2. *En Europe.* — Les critiques dont nous venons de parler n'eurent pour ainsi dire au début aucun retentissement à l'étranger ; elles disparurent devant l'importance du succès, et l'on put constater en somme que le traité de Kassar-Saïd avait reçu en France une approbation presque unanime.

Les Chambres françaises, en donnant au ministère Ferry une majorité aussi imposante, avaient manifestement obéi à un sentiment national qui ne surprit personne et dont l'Europe devait tenir compte. Nous pouvons donc prévoir l'attitude des puissances qu'intéresse notre expédition le jour où, comme notre Parlement, elles se trouveront, grâce à l'activité de notre marche, en présence du fait accompli.

Tandis que l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne nous adressent des félicitations, la Porte multiplie ses circulaires et ses protestations laissées à la fin sans réponse. Résignée, nous l'avons vu, à ne pas envoyer de bâtiments à Tunis, elle prodigue en revanche les actes de souveraineté dans la Tripolitaine, soit-disant menacée, nous allons le voir, par nos ambitions ; elle rappelle le wali suspect de tiédeur et entoure son successeur d'émissaires à la fois politiques et religieux qui entretiennent des relations, d'une part avec le cheik Senoussi, d'autre part avec les tribus de la Tunisie méridionale. Ces agents n'épargnèrent pas les encouragements aux fanatiques qui devaient un peu plus tard nous susciter de graves embarras dans la Régence et qui finirent par s'expatrier devant nos troupes et par constituer à l'abri de la frontière de Tripoli ce qu'on a appelé le parti des dissidents. Le bey fut me-

né de la déchéance par le Sultan. On parla même de désigner pour le remplacer le général Khéreddine. Nous apercevons tout à l'heure l'effet de cette attitude de la Porte et les illusions qu'elle permit de concevoir aux derniers partisans de la résistance.

L'Angleterre donna quelques signes de mauvaise humeur, mais combien passagers et faibles, quand on les compare aux protestations dont elle a accueilli la plupart de nos entreprises en Afrique, depuis l'occupation d'Alger jusqu'au percement de l'isthme de Suez ; quand [182] on rapproche, par exemple, le langage de lord Aberdeen de celui que tint cinquante ans plus tard lord Granville ! Quant à M. Gladstone et à sir Charles Dilke, ils ne laissèrent même pas discuter à la Chambre des communes la convention du 12 mai ; préoccupés de ne pas ajouter une difficulté nouvelle à celles que nous connaissons et qui absorbaient leur attention sur tant d'autres points, ils commencèrent par demander qu'on attendît au Parlement, pour discuter notre traité, qu'il fût publié. La publication faite, M. Gladstone répéta que l'Angleterre serait mal fondée à se plaindre de notre intervention en Tunisie quand elle avait donné, trois ans auparavant, le mauvais exemple en prenant Chypre. Sir Charles Dilke, en maintes séances, ne cessa jamais d'opposer, suivant sa coutume, la tranquillité la plus complète aux inquiétudes qu'il entendait exprimer souvent dans des termes fort vifs : il alla jusqu'à répondre que les Anglais auraient plutôt à se féliciter qu'à souffrir du nouvel état de choses en Tunisie, puisque la France désormais y assumait la responsabilité de faire respecter les engagements du bey. Au reste, tandis que les questions au Parlement se renouvelaient et se multipliaient à l'infini, le gouvernement de la Reine laissait dire, faisait publier officiellement, nous l'avons vu, les déclarations secrètes de lord Salisbury et ordonnait enfin à son agent à Tunis, par une dépêche rendue publique, d'accepter l'intermédiaire de M. Roustan pour traiter désormais avec le bey ¹⁴⁸. Cette attitude mit fin à toute agitation sérieuse aux Chambres, et l'opinion anglaise protesta de plus en plus faiblement dès lors contre notre expédition.

Une question toutefois ne tarda pas à être soulevée, mais sans entraîner de complications. Fort habilement on répandit le bruit, à Constantinople notamment, que la France méditait secrètement d'occuper, après la Tunisie, la Tripolitaine. Ne pouvant attaquer le gouvernement dans son action à Tunis, les adversaires de no-

¹⁴⁸ Lettre de lord Granville à lord Lyons, 22 juin 1881. (*Blue book.*)

tre expédition, en France même, il faut le dire, trouvèrent le moyen de rendre cette action suspecte à l'opinion européenne en la présentant comme devant fatalement, quoi qu'on fasse, s'étendre jusqu'à Tripoli et de là indéfiniment. Pas plus que la Porte, le gouvernement anglais ne pouvait rester indifférent devant ces appréhensions qui prirent bientôt une forme d'autant plus précise qu'elles furent exprimées à la tribune de notre Sénat par un ancien ministre des affaires étrangères, ancien ambassadeur à Londres, M. le duc de Broglie. Voici en substance les reproches qu'adressait M. le duc de Broglie au gouvernement et les conséquences fatales que devait avoir, suivant lui, l'expédition de [183] Tunisie : Vous avez mécontenté toutes les puissances intéressées. Vous avez surtout blessé la Porte, et cela pourquoi ? Pour devenir ses voisins ! Or, c'est ce qu'on avait toujours cherché à éviter jusqu'à présent, et c'est ce qu'il fallait éviter pour les deux raisons que voici : d'abord il est très incommode, quand on a pour sujet des mahométans, et des mahométans assez indisciplinés, d'être le voisin du chef de la religion mahométane. En second lieu, dès qu'on a une affaire avec la Porte, si elle se plaint, si elle appelle à son aide, tout le monde a le droit d'accourir et de prendre fait et cause pour elle, car en réalité quand on est voisin de la Porte on est voisin de tout le monde, ce qui fait qu'au moindre démêlé qu'on a avec elle, c'est une affaire européenne qu'on a sur les bras. Vous aurez constamment des désordres à la frontière. Ces désordres, il faudra les réprimer. Ainsi, on avance, on s'étend, on ajoute une conquête à la précédente. « Il fallait Tunis pour qu'Alger fût tranquille. Il faut maintenant Tripoli pour que Tunis soit en paix », ou bien il faudra aller à Constantinople pour mettre Tripoli à la raison.

L'Angleterre n'avait pas attendu ce discours du duc de Broglie pour provoquer des explications de la part du Cabinet de Paris. M. Barthélemy Saint-Hilaire n'hésite pas à rassurer pleinement lord Granville. Le gouvernement de la République considère la Tripolitaine comme faisant incontestablement partie de l'Empire ottoman et n'a l'intention ni de l'envahir ni d'essayer d'y établir une influence exclusive et prédominante. (V. la lettre de lord Granville à lord Dufferin du 12 juillet 1881, *Blue book* spécial de douze dépêches.) Ces déclarations, M. Barthélemy Saint-Hilaire les confirme quelques jours plus tard au Sénat dans sa réponse au duc de Broglie : « Jugeant utile de couper court à des appréhensions non justifiées et à de regrettables polémiques de presse, j'ai fait connaître, dit-il, les intentions du gouvernement français... J'ai pris pour exprimer ma pensée les expressions les

plus fortes que j'ai pu trouver. J'ai dit que j'avais bien de la peine à prendre au sérieux de pareilles rêveries, et qu'une aventure aussi extravagante que celle-ci ne pouvait être souhaitée à la France que par ses ennemis les plus déclarés. »

Le gouvernement anglais considère ces assurances comme devant mettre fin non seulement aux inquiétudes de la Turquie, mais surtout aux manœuvres dont ces inquiétudes sont le prétexte en Tripolitaine. Lord Granville s'exprime à cet égard dans les termes les plus catégoriques, sans la moindre complaisance pour le Sultan ; il télégraphie à lord Dufferin : La Turquie doit être rassurée. Après les déclarations de M. Barthélemy Saint-Hilaire, la responsabilité de la [184] Porte, au point de vue de l'ordre sur son propre territoire, devient bien lourde. Qu'elle y prenne garde, qu'elle ne compte pas sur l'Angleterre si elle méconnaît ses conseils amicaux ! (26 juillet.)

A Rome, au lendemain du traité, la situation parlementaire que nous connaissons s'était compliquée d'une hostilité d'autant plus vive contre le cabinet Cairoli que la crise ministérielle, ouverte le 7 avril, avait abouti le 19 à un accommodement précaire. Quand la Chambre reprend ses séances, le 29 avril, les engagements de lord Salisbury ont été divulgués, et ce n'est pas leur publication qui peut sauver M. Cairoli du reproche d'avoir manqué de clairvoyance. Cependant le ministère, après le rejet de huit ordres du jour de défiance, obtient un vote de confiance mitigée et reste au pouvoir, même au lendemain du débarquement à Bizerte qui ne modifie pas, nous l'avons dit, son attitude et ses appréciations sur notre expédition. C'est le 14 mai, en annonçant la signature du traité de Kassar-Saïd, que M. Cairoli donne, définitivement cette fois, sa démission et celle de ses collègues. Pour éviter de défendre une cause perdue d'avance, il prend le parti de se taire et donne à son silence un caractère mystérieux que ses amis cherchèrent à interpréter plus tard, comme nous l'avons vu. Il déclare qu'il subordonne à des intérêts supérieurs sa propre défense.

Son successeur n'est désigné, après une crise de quinze jours, que le 28 mai. M. Depretis prend la présidence du conseil, et M. Mancini est appelé aux affaires étrangères.

La réserve observée par M. Cairoli ne s'impose pas moins au nouveau cabinet. Trop de difficultés l'attendent à l'intérieur pour qu'il ne cherche pas à pratiquer dans ses rapports avec la France une politique d'apaisement. Les journaux imitent

tout d'abord cette attitude : ils constatent qu'en somme ce traité respecte le bey, qu'il est parfaitement conforme aux déclarations de M. Barthélemy Saint-Hilaire. L'Italie n'y perd rien ; bien plus, on va jusqu'à dire qu'elle y gagnera, qu'elle y gagne déjà, qu'elle doit être satisfaite. Les Italiens profiteront plus que personne, puis qu'ils sont les plus nombreux des améliorations qu'apportera la France dans la Régence.

A Tunis, la modération, l'esprit pacifique dont la colonie italienne ne s'était pas départie, devaient seconder les dispositions conciliantes du nouveau cabinet. Ce sont des faits qu'on ne connut malheureusement pas assez, mais cette colonie, de plus en plus lasse de la situation fautive où on l'avait placée sans la consulter, n'aspirait qu'à la tranquillité. Elle ne demandait qu'à accepter de bonne grâce notre prédominance, dès longtemps prévue, jugée par elle inévitable. M. Maccio parti, elle eût souhaité que la nomination de son successeur ne [185] se fit pas trop attendre. Pour donner satisfaction à l'opinion avancée, et surtout au parti de M. Crispi, M. Mancini laissait à Tunis un gérant, M. Raybaudi Massiglia, comme à Paris un chargé d'affaires intérimaire. M. Raybaudi était là dans la situation la plus délicate, obligé d'observer une attitude de protestation qui ne fut pas toujours silencieuse et d'assister chaque jour à la confirmation d'un fait qu'il se refusait à reconnaître ¹⁴⁹. La colonie ne régla en rien sa conduite sur cette obstination officielle qui se prolongea deux années et davantage. Elle alla même jusqu'à remettre des pétitions au successeur de M. Roustan, en vue d'obtenir le rétablissement d'une situation plus conforme à ses intérêts ; on l'entendit acclamer la France dans une cérémonie publique, lors de la mort de Garibaldi (juillet 1882) ; enfin les officiers de notre corps d'occupation, s'il surgissait parfois quelque difficulté née du hasard entre eux et des Italiens exaltés, étaient accueillis avec une faveur marquée dans la société italienne, où ils n'eurent à lutter, vaincus d'avance, que contre les plus beaux yeux du monde, et où ils contribuèrent pour une large part à animer les fêtes qu'on donnait, sinon pour eux, à cause d'eux, presque en leur honneur. Le signal de l'apaisement en Italie vint de Tunis. Plus tard, l'union qui régnait entre

¹⁴⁹ Ainsi le 11 juin, les Chambres ayant ratifié le traité, M. Roustan annonce au corps consulaire à Tunis, par une circulaire, qu'il est délégué par le bey pour entretenir les relations entre eux et le gouvernement tunisien en exécution de l'art. 5 du traité du 12 mai. Le consul d'Allemagne répond immédiatement, sans élever la moindre objection ; les autres félicitent M. Roustan, mais se réservent d'attendre les instructions de leur gouvernement. Seul l'agent italien ne répond pas, et il en sera ainsi jusqu'en janvier 1884. (V. *Mémorial diplomatique* du 18 juin.)

les différentes colonies étrangères dans la Régence, union qui avait un véritable caractère de parenté, disparaîtra par le fait seul de l'arrivée de nombreux immigrants étrangers les uns aux autres et naturellement rivaux ; mais pendant les premières années de notre occupation, on peut affirmer que nous sûmes la maintenir. Malheureusement la réserve dont la presse italienne fit preuve au début ne fut pas de longue durée ; à mesure que nous verrons notre expédition se compliquer et par suite l'opinion se diviser en France, les journaux de la Péninsule élèveront la voix. L'occasion leur en fut fournie par un incident regrettable. Les premières troupes qui revinrent de Tunisie furent chaleureusement accueillies à Marseille. Mais des sifflets qu'on crut entendre partir d'un cercle italien se mêlèrent aux applaudissements. Des désordres, des rixes sanglantes se produisirent, et aussitôt la presse des deux pays s'enflamma. Les Italiens présentèrent l'affaire de Marseille comme la représaille des Vêpres [186] siciliennes ; des manifestations anti-françaises s'organisèrent à Gênes, à Milan, à Turin. La troupe dut entrer en ligne pour rétablir l'ordre, mais non le calme. On parla de revanche, et c'est l'époque où plusieurs journaux réclamèrent la Tripolitaine, que l'Italie a pourtant, non moins que la France, tout intérêt à laisser en la possession du Sultan ¹⁵⁰. Les deux gouvernements firent de part et d'autre tous leurs efforts pour apaiser ces mouvements. A

¹⁵⁰ Voici pourquoi, en deux mots : Tripoli, détestable port, inaccessible par les mauvais temps, maigre oasis sur laquelle le désert gagne chaque jour, est cependant le point le moins inhospitalier de la Tripolitaine tout entière. Des travaux considérables, des dépenses sans aucune compensation nous permettraient pourtant de nous y installer ; mais qu'advient-il ? Nos troupes et nos fonctionnaires seraient comme emprisonnés entre le Sahara et la côte ; pas un colon sans doute n'aurait l'imprudence de les suivre, car notre présence seule détournerait de Tripoli les caravanes du Soudan, auxquelles nos rigueurs en matière d'esclavage ont déjà successivement fermé l'Algérie et la Tunisie. Mais ce n'est pas tout ; les Arabes tripolitains acceptent le joug des Turcs, musulmans comme eux ; ils l'acceptent sans enthousiasme, et en fait, leurs véritables chefs sont les émissaires des sectes fanatiques dont le vilayet est devenu le quartier général. Senoussi règne en maître de Benghazi à Mourzouk et même au delà ; les quelques fonctionnaires ottomans du Fezzan, de Rhat et de Rhadamès lui obéissent. S' imagine-t-on que les Arabes accepteraient, à la place du contrôle paternel de leurs coreligionnaires, l'ingérence, l'autorité d'un Etat européen ? Nomades pour la plupart, endurcis aux fatigues, aux privations, exaltés par les prédications des ennemis de la race chrétienne, ils commenceront contre notre domination une lutte dont il est impossible de prévoir l'importance et la durée. Ils auront pour refuge les solitudes qu'ils seront seuls à bien connaître ; nous ne pourrons les y poursuivre, et leur audace croîtra en proportion de nos embarras. Les Italiens seraient aux prises avec les mêmes difficultés, compliquées encore par le fait de leur situation financière, de l'impossibilité où ils sont d'émigrer ailleurs que dans des pays riches, peuplés, par leur ignorance enfin et des Arabes et de ces contrées dont nous avons acquis chèrement la connaissance. Ils n'auraient pas, en outre, les troupes indigènes que depuis si longtemps nous avons formées, et qui pourraient atténuer du moins nos sacrifices si, ce qu'à Dieu ne plaise, nous consentions jamais à pénétrer en Tripolitaine.

Rome, on avait alors deux motifs spéciaux pour ménager la France ; on reprenait les négociations en vue de renouveler le traité de commerce qu'avait dénoncé M. Cairoli ; en outre, on se préparait à contracter à Paris un emprunt considérable pour abolir le cours forcé ; mais de part et d'autre les deux gouvernements, s'ils en avaient au même degré la volonté, n'avaient pas le pouvoir d'imposer silence à la presse. Des polémiques violentes s'engagèrent : en France, nos journaux ne cessaient de rappeler à l'Italie, en termes souvent outrageants, ce qu'elle nous devait ; les journaux italiens bondissaient sous ce reproche dont on a vraiment abusé, et dans leur exaspération envenimaient la querelle par des répliques virulentes. L'un d'eux disait : La France vient de blesser [187] l'Italie dans ses ambitions futures ; un autre surenchérisait. Oublions cette triste période et bornons-nous à constater comment l'expédition de Tunisie, d'abord accueillie chez nos voisins avec calme, fit naître entre les deux pays une cause précise de dissentiment et servit de prétexte à une évolution considérable dès longtemps préparée dans la politique générale de l'Italie, évolution dont nous parlerons plus loin.

§ 3. A Tunis.— Si nos divisions et les excès de quelques journaux de Paris eurent en Europe, après le traité de Kassar-Saïd, une influence fâcheuse, il en fut de même, à plus forte raison, en Tunisie. Le bey, ou tout au moins son entourage, ne peut manquer de profiter des attaques qui affaiblissent le gouvernement français, qui lui enlèvent, ostensiblement, chaque jour un peu plus de sa liberté d'action.

D'abord il s'agit pour Mohammed-Saddok de colorer le mieux possible son acceptation du traité. Le soir de la signature, le 12, Mustapha-ben-Ismaïl envoie à Constantinople un télégramme que reproduisent tous les journaux et dans lequel il déclare que le bey n'a signé que contraint et forcé, sans discuter, sans lire, pour sauver son honneur et pour éviter l'effusion du sang. Le Sultan, de son côté, télégraphie qu'un traité passé dans ces conditions doit être considéré comme non avenue. Quant aux Tunisiens, Mustapha-ben-Ismaïl se charge également de leur présenter la chose sous le jour le plus favorable. Les circonstances, nos ménagements plutôt, le servent encore dans son équivoque travail. Nous avons consenti à ne pas occuper Tunis, à écarter nos troupes de la ville. Mustapha eut l'inspiration de faire déclarer aux Arabes que cette condescendance, c'était le commencement de la retraite, le triomphe du bey, l'effet de l'intervention des puissances, et le véritable objet du traité : à lire en effet, au *Journal officiel tunisien* du 15 mai, le compte rendu de l'entrevue du 12, il est clair que c'est le bey qui a mandé près de lui le

général et qui lui a conseillé de ne pas aller plus loin. Le général s'est empressé de répondre qu'il allait rétrograder ; on a signé une convention pour assurer ce résultat, et bientôt les Français auront quitté le pays. De cette interprétation à dire que nous n'avons pas osé entrer à Tunis, il n'y avait pas loin. Et en effet, on put constater dans la ville que seuls le général Bréart et le général Maurand y pénétrèrent pour rendre à M. Roustan sa visite et recevoir au consulat général les compliments de leurs compatriotes. Encore arrivent-ils par le chemin de fer français, en simples voyageurs, évitant l'entrée à cheval, l'escorte, tout ce qui pourrait, en un mot, faire impression dans la [188] grande ville. Le même jour, ils étaient de retour à la Manouba, passaient leurs troupes en revue au milieu d'une foule de curieux et se résignaient à donner leurs ordres pour partir le lendemain et se rendre, le général Bréart à Djedeida, le général Maurand à Mateur.

Il en fut de cette générosité de notre part comme des premiers mouvements que l'on regrette, mais qu'on trouve néanmoins toutes sortes de bonnes raisons pour justifier. On devait tenir compte au bey de ses concessions, le récompenser, le rassurer pour l'avenir. En même temps, on rassurait en France l'opinion, précaution qui avait son prix à la veille des élections générales, et l'on démontrait une fois de plus aux puissances la sincérité de nos déclarations de désintéressement. Rien de plus juste. Cependant notre retraite fut une faute, une faute grave, à tous les points de vue. En France, on ne demandait qu'à voir nos troupes à Tunis : le bon sens public indiquait bien que c'était là une garantie, la vraie garantie à prendre et à conserver ; l'opinion n'attendait pas au fond d'autre dénouement à l'expédition ; elle fut surprise d'une réserve qu'elle ne s'expliquait pas très bien, et il ne lui fallut pas beaucoup de perspicacité pour y découvrir un signe d'incertitude et de faiblesse dans le gouvernement. A l'étranger, la Porte aurait peut-être envoyé une circulaire de plus, mais voilà tout, si le général Bréart avait campé à Tunis au lieu d'abandonner la Manouba. M. Gladstone était bien décidé à s'abstenir de toute ingérence dans notre différend avec le bey ; tout au plus aurait-il demandé que des précautions fussent prises pour protéger ses nationaux. A Rome, M. Cairoli n'en serait pas tombé plus vite, et nous aurions rendu un grand service à ses successeurs en coupant court aux illusions qu'on pouvait conserver encore en Italie sur les conséquences de notre expédition, et en enlevant ainsi à l'opinion de l'autre côté des Alpes un continuel sujet de surexcitation. Nos troupes une fois à Tunis, on n'eût pas fait à M. Cairoli plus de reproches que ceux dont on l'accablait au

lendemain du traité. Quant au cabinet Depretis, il eût vraisemblablement regretté pour la forme et bien haut notre occupation ; mais, au fond, il en eût été satisfait ; elle aurait simplifié, facilité sa situation, lui aurait permis de parler de l'affaire de Tunis au passé, comme d'un événement survenu du temps de son prédécesseur et qu'il fallait accepter, puisqu'on n'avait pu l'empêcher. Certains dénouements doivent être brusqués. Le traité signé, tout le monde s'attendait à nous voir user de nos droits. Nos scrupules furent trop délicats ; on ne les comprit pas, parce qu'ils n'étaient plus de saison, et la peine que nous nous donnâmes pour rassurer le gouvernement italien, alors qu'il était déjà résigné, toutes nos excellentes intentions [189] en un mot, n'eurent d'autre effet que d'entretenir, de réveiller chez nos voisins des espérances que la déception devait suivre infailliblement. Nous nous serions épargné de ce côté bien des ennuis et nous aurions délivré le cabinet de Rome d'une contrainte pénible en prenant, le jour même du traité, possession du gage que nous étions venus chercher. Nous avons préféré nous abstenir, exposer sincèrement nos plans qui consistaient à limiter le plus possible notre action, sans prévoir que cette réserve allait à l'encontre du but que nous poursuivions.

A Tunis, l'effet de nos ménagements excessifs se fait sentir immédiatement : nous sommes les premiers à ressusciter au Bardo les vaines espérances que nous avons précisément voulu faire disparaître en obligeant le bey à signer le traité. Quand Sidi-Saddok demanda au général Bréart la retraite de nos troupes, le général aurait pu avoir pour instructions de répondre qu'il lui fallait garantir l'ordre dans sa capitale, assurer le respect de son autorité. Mohammed-Saddok aurait manifesté sans doute quelque mécontentement passager, mais ses sujets eussent été édifiés. On a voulu, au contraire, épargner leur amour-propre. Les Arabes ne connaissent pas ces demi-mesures. Ils admirent la magnanimité d'un vainqueur au lendemain de la bataille, quand ils se voient désarmés ; mais la retraite d'un adversaire ou d'un maître qui n'a ni frappé, ni possédé, n'est pas pour leur en imposer : elle les enorgueillit plutôt et leur suggère l'audacieuse pensée de prendre l'offensive. Nous avons confirmé la vieille réputation dont, à notre insu, jouissait Tunis. Gabriel Charmes a pu écrire à ce sujet : « D'un bout à l'autre de la Régence on s'est imaginé que Tunis méritait son nom d'*El Maroussa*, la bien gardée, et que les saints qui la protègent avaient fait fuir nos soldats ¹⁵¹. »

¹⁵¹ La Tunisie et la Tripolitaine, un vol. in-18. 1882.

Le général Farre tint compte d'ailleurs, dans une certaine mesure, de ces impressions qui ne tardèrent pas à s'exprimer hautement, en ordonnant au général Bréart de laisser du moins quelques troupes à la Manouba ; mais nous verrons que cette précaution fut insuffisante.

Que sont devenues pendant ce temps nos colonnes en Kroumirie ? Nous les avons laissées dans les montagnes et sous la pluie pour suivre le général Bréart. Elles ont à peu près achevé leur pénible campagne. Le général Caillot avait momentanément succédé au général Ritter et pris part, avec sa brigade, aux opérations de la colonne de gauche, à peu de distance de celles des généraux Vincendon et Galland. La brigade de Brem a remplacé à Souk-el-Arba [190] celle du général Logerot, et celui-ci, remontant au nord, a établi son camp auprès du premier chêne de la forêt de Kroumirie, à Fernana (5 mai), d'où il organise des colonnes volantes qui parcourent le pays, tiennent les hommes en haleine, et se met en contact avec la division Delebecque, campée en pleine forêt ¹⁵². Le général Forgemol occupe Aïn-Draham, position dont il a reconnu la valeur stratégique, — elle commande les quatre vallées les plus importantes de la Kroumirie, — et où les préparatifs d'une installation durable sont poussés activement. A Tabarca arrivent les vivres, la viande sur pied, l'eau même apportée dans des bateaux-citernes ; des routes sont tracées, des ponts improvisés ou construits pour amener ces approvisionnements jusqu'à Aïn-Draham.

Un moment, nous l'avons dit, les Arabes avaient concentré leurs forces autour du marabout vénéré de Sidi-Abd-Allah-ben-Djemel, dans une région très difficile. Fidèle à la tactique si sage qu'il n'a pas cessé de suivre dans toute cette campagne, le général Forgemol, évitant autant que possible les petits combats, résolu d'épouvanter les rebelles par un mouvement irrésistible en les enveloppant de façon à les obliger, soit à combattre dans les conditions les plus défavorables, soit à capituler, soit à se disperser pour essayer de traverser nos lignes isolément. Le succès fut complet ; les Arabes, en très grand nombre, qui ne réussirent pas à s'échapper, se rendirent ; le marabout fut pris sans résistance et respecté (8 mai).

¹⁵² De Fernana, la colonne Logerot marche sur El-Fedj, puis sur Ben-Metir. Le 17, elle campe à Skira, le 49 à Khedkada, le 20 à Bèjà, le 25 à Souk el Tenin, et de là à Feiron, Khanguet-el-Tout (route de Bèjà à Tabarca, 28 mai) ; à Maïzila les 29, 30 mai, à Sidi-Karfah 1^{er} juin, Sidi-Bou-Dra 6 juin, Enchir Skira 7 juin, Sidi-Mançour 11 juin, Sidi-Ali-ben-Hadirich 10 juin, Bèjà 12 juin. Le 2^e tirailleurs s'embarque le 14 à Bizerte pour la province d'Oran. Dislocation complète de la colonne le 16 juin.

De ce jour, ce qui restait de tribus insoumises au nord, acculées à la mer, durent, les unes après les autres, demander l'aman, apporter leurs contributions en troupeaux ou en grains, livrer leurs armes. La Kroumirie était pacifiée.

Rien d'héroïque, on le voit, n'a signalé jusqu'ici cette campagne, et l'on devine les plaisanteries dont l'*Intransigeant* accable le général Forgemol, — Forgemolle, écrit M. Rochefort, — pour avoir vaincu sans combattre. Cependant il faut rendre justice à la conduite si sage de l'expédition, autrement la tâche serait trop ingrate pour nos généraux, blâmés quand ils mettent, comme le général de Courcy, l'Annam en révolution, raillés quand ils occupent la Tunisie sans effusion de sang. Les opérations de Kroumirie, de l'aveu des témoins [191] et des juges les plus impartiaux, ont été préparées, exécutées d'une façon qui fait honneur autant à la politique de la France qu'à son armée. Sur ce point nous n'avons pas seulement consulté des officiers, bien que leur témoignage sur la conduite de leurs chefs ou de leurs camarades soit de tous le plus précieux, le moins suspect de partialité, mais aussi les correspondants de journaux, ceux-là mêmes qui reprochèrent à nos généraux de les avoir si mal traités. Tous sont unanimes dans leurs éloges. Notre peintre militaire, M. Détaille, qui a suivi la brigade Vincendon, a bien voulu nous communiquer ses carnets de notes, ses impressions, ses croquis. Pendant toute la campagne, il est étonné de deux choses : d'une part, des difficultés du terrain, de la variabilité incroyable du climat, et, d'autre part, de l'admirable organisation du corps expéditionnaire, de l'abondance des approvisionnements, de la précision, poussée jusqu'aux moindres détails, des dispositions prises, à Paris d'abord, au quartier général ensuite. Nous marchions, dit-il, tantôt sous la tempête, tantôt dans le brouillard, glacés par la pluie et un vent violent. La nuit, nous avions de la neige : nous sortions de nos tentes, la tête enveloppée de mouchoirs, comme au siège de Paris. A trois heures de l'après-midi le soleil brûlait, nous descendions à la plage pour nous baigner. La discipline était remarquable, et les soldats ne s'en plaignaient pas, loin de là. Rien n'était d'ailleurs épargné pour soutenir leur moral ; retenons ces détails : ils répondent d'avance aux récits lamentables que nous entendrons faire un peu plus tard de cette expédition. Les troupes marchaient musique en tête ; le soir, un bataillon de Béarnais chantait des airs du pays ; ailleurs, les hommes, au son de violons fabriqués avec des caisses à biscuit, dansaient autour des feux ; au quartier général, on lisait à haute voix des comédies de Labiche, tandis que le général et les officiers de service, les pieds dans la boue, surveil-

laient pendant des heures et des heures, et jusqu'au dernier mulet, l'arrivée du convoi de l'intendance, ou présidaient à l'évacuation des malades sur les ambulances. On juge du moral des hommes à leur tenue. Cette tenue n'a pas manqué de frapper l'œil du peintre : il la trouve parfaite, surprenante ; le peloton de hussards qui servait d'escorte d'honneur au général conserva pendant toute la campagne le shako et le dolman à tresse boutonné. « Quant à la nourriture, écrit M. Détaille, au début même de l'expédition, elle est extraordinaire ; nous sommes presque dans l'abondance ¹⁵³. » Cependant bien des obstacles retardent [192] l'exécution des décisions prises. Les marches sont d'une lenteur invraisemblable, aussi lentes que les convois, nous l'avons vu, sont démesurément allongés. A chaque instant, les fils du télégraphe de campagne sont coupés, il faut recourir, quand la nuit est claire, à l'expédient douteux du télégraphe optique à lampe de pétrole. Certaines expériences furent heureuses. Ainsi les petites pièces de canons de montagne qu'on transportait à dos de mulets ont fait merveille : en un clin d'œil on les montait, on dispersait de loin les paquets de Kroumirs qui se laissaient apercevoir, puis on fouillait et l'on nettoyait avec un ou deux obus les bois où ils se réfugiaient. Ailleurs ces canons minuscules protégeaient nos escouades du génie envoyées en avant pour préparer la route, combler les fondrières, former les gués, écarter des arbres, etc. Ce service était si bien fait que « les hommes n'avaient qu'à marcher ; des mulets portaient les malingres et les sacs des soldats fatigués ¹⁵⁴ ». Les équipages du train furent admirables. On n'est pas très fier en France de ce corps parce qu'il n'est pas uniquement combattant, parce que c'est un instrument plus qu'une arme ; ses services sont pourtant inappréciables en Algérie. Du sud au nord on voit les tringlots, comme on les appelle, arpenter à deux le pays, conduisant des mulets chargés, ravitailler les postes perdus, par tous les temps, sans guide, dans

¹⁵³ Il en est ainsi jusqu'à la fin de la campagne. A chaque instant on trouve trace, dans les « ordres » émanant des différents états-majors, de préoccupations relatives au bien-être du soldat. Tantôt, très fréquemment, ce sont des distributions supplémentaires de pain, de sucre, de café, d'eau-de-vie ; tantôt des précautions prises pour empêcher les hommes d'acheter aux mercantis des denrées malsaines. (V. l'ordre du général Logerot, du 12 juin, invitant le maréchal des logis de la prévôté à saisir et à confisquer les produits de mauvaise qualité ou vendus sans autorisation.). Chaque colonne avait son troupeau, et la viande fraîche était à l'ordinaire de tous les jours. V. cet ordre du jour du général Forgemol, 14 juin : « A dater de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, toutes les troupes faisant partie du corps expéditionnaire toucheront tous les six jours une ration de viande de conserve, *de telle sorte qu'après avoir consommé de la viande fraîche pendant cinq jours, les troupes consommeront de la viande de conserve le sixième jour.* »

¹⁵⁴ Notes de M. Détaille.

le désert même ; ne s'étonnant de rien, ils marchent pendant des semaines, et il est bien rare, tout lourdauds qu'ils paraissent, que finalement ils n'accomplissent pas à souhait les missions difficiles, ingrates, qu'on ne craint pas de leur confier. A peine entrés en Tunisie, nos tringlots étaient chez eux, assuraient les communications, amenaient d'immenses convois. Jamais je n'ai vu, pour mon compte, le troupier français mieux justifier sa réputation méritée de « débrouillard » et même, si l'on veut, de « ficelle », pour continuer à employer les termes consacrés. Les spahis, les cavaliers au burnous bleu des [193] bureaux arabes nous ont été fort utiles aussi : à travers ce pays inconnu de l'armée, on les envoyait à l'aventure, en reconnaissances lointaines, quelquefois en parlementaires.

Ce dont se plaignaient nos soldats, c'était des précautions mêmes qu'on prenait pour les ménager plutôt que des efforts qu'on avait parfois à leur demander, et le danger que devaient surtout combattre nos officiers, quand les escarmouches devinrent de plus en plus rares, était surtout la monotonie, l'ennui. Au début, pour châtier les tribus hostiles, on les « razziait » ; quelquefois un troupeau entier était distribué à une brigade, et ces jours-là le camp était en fête. On illuminait derrière l'enceinte construite en caisses de lard, de biscuits et de conserves, qui constituait tant bien que mal le rempart du camp. Mais dès le milieu du mois de mai, on n'eut plus guère d'autre distraction que de s'installer : les hommes se construisaient des gourbis ; parfois ils trouvaient tout prêts ceux qu'avaient abandonnés les Arabes ; une de ces huttes en pleine montagne, dans la forêt, était surmontée d'une cheminée de bateau à vapeur et close par une porte de cabine portant encore cette inscription « Dames », débris de l'*Auvergne* sans doute ou de quelque autre bâtiment pillé.

Heureusement, à partir de la seconde semaine de mai, la pluie devient plus rare en Kroumirie. « Le 10 mai, le temps se remet, les hommes ont pu sortir de la boue, sécher leurs habits, se brosser », écrit le général Forgemol, et le soleil suffit à leur rendre leur entrain.

Le 20, le calme était si bien rétabli que le général Logerot entre à Béjà, sans combat ni désordre, sans que la population change en rien ses habitudes ; les bou-

tiques restent ouvertes. Le général Forgemol l'y rejoint, tandis que le général Maurand occupe, également sans le moindre trouble, Mateur ¹⁵⁵.

Le 1^{er} juin, la soumission de toute la partie septentrionale de la Tunisie, que nous avons investie par ses quatre côtés, est complète ; le but de l'expédition est atteint. Deux opérations restent seules à accomplir : d'une part, l'organisation et la répartition des troupes du corps d'occupation dans le pays ; d'autre part, le rapatriement des corps dont on juge le maintien en Tunisie désormais inutile.

Le rapatriement commence le 10 juin. 23,616 hommes ont été envoyés de France ; on en rappelle environ 10,000, du 10 au 28. De son côté, le général Forgemol rentre en Algérie avec 7,000 hommes, [194] sur 8,200 qu'il a amenés. Le 3 juillet, son état-major est licencié ; les opérations militaires sont terminées.

Quinze mille hommes environ restent en Tunisie ¹⁵⁶, chiffre encore supérieur, disait-on, à ce qu'il eût fallu envoyer de troupes pour réduire les Kroumirs et le bey. Ces forces sont réparties sur les huit points suivants : La Manouba, Bizerte, Mateur (commandement du général Maurand), Aïn-Draham, Fernana, Enchir, Ghardimaou, le Kef (sous les ordres du général Caillot). Ces deux généraux de brigade placés sous l'autorité du général Logerot, lequel relève du commandant du 19^e corps, et n'est d'ailleurs nommé divisionnaire que le 12 juillet, se trouvent à la vérité dans une situation assez mal définie. Leurs relations et celles de leurs troupes devenues sédentaires avec les populations indigènes, les autorités beylicales et les étrangers, doivent infailliblement être empreintes d'une défiance réciproque, donner lieu fréquemment à des difficultés. M. Roustan sans doute est là pour s'interposer en cas de conflits, mais comment attendre de lui qu'il fasse vivre en bon accord le fort et le faible, la discipline stricte et l'abus séculaire ; qu'il prêche avec succès à notre armée et aux Tunisiens en même temps la patience, l'oubli des injures, la tolérance ou la résignation ? Le résultat certain de ses efforts doit être de se rendre suspect à tous. On a dit que, le traité une fois signé, M. Roustan aurait dû quitter la Tunisie, momentanément tout au moins, et laisser le champ libre à nos généraux. Aurait-il, à son retour, trouvé le bey encore au pouvoir ? Rien n'est

¹⁵⁵ Le seul incident de l'occupation de Béja fut le malheureux assassinat du correspondant du Télégraphe, M. Séguin ; encore fut-il prouvé que le coupable était un déserteur de nos tirailleurs.

¹⁵⁶ 15 bataillons, 7 escadrons, 5 batteries et 2 sections d'artillerie ; 4 compagnies du génie et des services accessoires.

moins probable. Il fallait donc qu'il restât et fit de son mieux pour prévenir un éclat : il y a réussi en somme ; c'est un service de plus, service obscur, mais considérable, qu'il aura rendu.

Le rapatriement donnait satisfaction à tous ceux qui avaient trouvé l'expédition trop importante : il mettait fin, avant les chaleurs de l'été, au séjour en Tunisie de la majeure partie de nos jeunes troupes, les arrachait aux inconvénients et à l'ennui d'une existence pacifique, oisive, parfois malsaine, provisoire, et nécessairement mal organisée. On peut dire qu'il était la conséquence prévue du traité du 12 mai ; qu'il s'opéra trop rapidement il est vrai, en trois semaines ; mais que, s'il avait été différé davantage, on n'eût pas manqué d'accuser le ministère de continuer à exagérer les difficultés d'une expédition des plus simples pour se donner la gloire facile d'en triompher. Quoi qu'il en soit, que le gouvernement, comme il semble, ait partagé les [195] illusions de l'opinion, ou qu'il ait eu la main forcée, le rappel d'une partie de nos troupes de Tunisie n'en fut pas moins une faute, une faute grave, la plus grave qui ait été commise pendant toute cette affaire de 1881. Admettons que le bey ait pris le parti d'exécuter loyalement les engagements que nous lui avons fait souscrire, notre expédition ayant achevé de ruiner son autorité, nous ne pouvions compter sur lui pour maintenir ou rétablir l'ordre dans le pays. Comment nous appuyer sur ce que nous venions de détruire ? Le départ de nos troupes laissait donc le pays abandonné à l'anarchie. Elles n'étaient pas toutes rapatriées, sans doute, mais ce qu'il en restait suffisait à peine à maintenir la tranquillité au nord de la Régence, alors surtout que Tunis n'était pas occupée. Au centre, à l'est, au sud, le pays, ruiné comme on sait, était livré à lui-même. Les récoltes faites, mises en sûreté ou vendues, les habitants n'avaient plus rien à perdre et pour un grand nombre ne demandaient qu'une occasion de ne pas payer leurs impôts. Le Rhamadan arriva sur ces entrefaites, avec les invocations enflammées des fanatiques s'adressant à des cerveaux affaiblis par le jeûne, surexcités par la présence et plus encore par la surprise du départ de nos troupes. Les intrigues musulmanes, la propagande antichrétienne animent impunément contre nous la population. Les émissaires de Tripoli, ceux de Senoussi, s'enhardissent jusqu'à venir prêcher dans les mosquées et sur les places publiques : l'intervention du Sultan de Constantinople, toujours promise, est annoncée. Aux portes de Tunis, sur les anciens sommets de Carthage, chaque habitant du riche et aristocratique village de Sidi-bou-Saïd interroge la mer, guette l'apparition de la flotte ven-

geresse. Dans les provinces, les habitants des villes et ce qui reste de cultivateurs sédentaires sont à la merci des agitateurs, des nomades empressés à piller tout ce qui ne fait pas cause commune avec eux : ceux qui acceptent notre occupation et qui ne demandent que la paix, la sécurité, sont obligés de s'associer contre nous aux rebelles, pour échapper le plus possible à leurs déprédations.

L'opinion en France ne prenait pas garde à ces symptômes, mais le gouvernement devait s'en inquiéter et réagir contre cette indifférence. Au moment où il consentait à ordonner le rapatriement, qu'on ne l'oublie pas, notre prestige était déjà battu en brèche sur plusieurs points à la fois en Algérie. Avant même le massacre de la mission Flatters, tandis que notre attention se portait sur la frontière de la province de Constantine, une insurrection sourde s'organisait à l'ouest, dans la région encore brûlante des insurrections précédentes, et menaçait rapidement de prendre des proportions bien plus [196] dangereuses, au point de vue purement militaire, que l'agitation de Kroumirie. Les événements marchent si vite de ce côté que, — la coïncidence est frappante, — le jour où nos troupes pénètrent dans la Régence, le 24 avril, arrive à Paris un télégramme annonçant le meurtre du lieutenant Weinbrenner et de ses deux spahis : deux jours après, on assassinait le courrier de Saïda à Géryville. A cette époque, les journaux divisent leurs nouvelles en deux catégories : celles de Tunisie, celles du Sud oranais. Plus tard, après le traité, le mouvement, loin de se ralentir, prend les proportions les plus graves. Le 19 mai, le colonel Innocenti, nouveau venu en Algérie, subit un échec retentissant ; il n'attaque pas, on l'attaque, et tandis qu'ignorant la tactique arabe, il prend ses dispositions de combat, on lui coupe et on lui enlève son convoi. Il perd plus d'hommes dans ce seul engagement que n'en ont frappé les balles tunisiennes (34 tués, 26 prisonniers, 20 blessés). Les communications télégraphiques sont interrompues ; le 2 juin, le brigadier Bringart, surveillant de la ligne, est massacré avec ses hommes, une partie du réseau télégraphique est saccagée, nos troupes les plus voisines du foyer de l'insurrection sont isolées. Ces événements se produisent, à quelle époque ? A la veille et au lendemain du rapatriement. Il commence à s'effectuer le 10 juin ; c'est le 11 que les chantiers d'alfa de Saïda sont surpris par les Arabes et incendiés, que la population espagnole qui les occupe est anéantie ou dispersée. Un peu plus tard, le colonel Mallaret, par une erreur qui ne lui a pas été pardonnée, laisse échapper le chef des rebelles, Bou-Amama, et toute sa bande. Nous nous trouvons en présence d'un complot longuement préparé, exécuté par la

secte guerrière et fanatique des Ouled-Sidi-Cheiks au moment où les événements de Tunisie ont détourné de la province d'Oran notre attention. On pense si la nouvelle de ces premiers et importants succès des rebelles eut dans la Régence un contrecoup fâcheux pour nous et contribua à stimuler le zèle ordinairement modéré des Tunisiens.

Le général Forgemol n'était pas encore de retour à Constantine ; il venait à peine de passer la frontière, que ces nomades et ces pillards dont nous venons de parler arborèrent, eux aussi, le drapeau vert de la guerre sainte. Il avait fallu pour la faire éclater, non pas notre entrée en Tunisie, mais notre retraite. Le mouvement commença dans le Sud et s'étendit presque aussitôt jusqu'à Sfax. Les rebelles entrèrent dans la ville, l'amènèrent à faire cause commune avec eux et s'y fortifièrent. On assure que Mustapha-ben-Ismaïl, pour ne pas manquer cette dernière occasion de se compromettre, les encouragea et les aida secrètement. Ils trouvèrent aussi un appui dans la ville sainte, à [197] Kairouan, où les marabouts leur prodiguèrent et les louanges et les subsides. Sfax est la citadelle, Kairouan devient le foyer de l'insurrection. Notre campagne est à recommencer. Et dans quelles conditions ! en plein été, jusqu'au désert, et à la veille des élections ! Telle fut la conséquence immédiate du rapatriement prématuré. « Sur ce point, dit Gabriel Charmes, l'opinion des militaires que j'ai vus en Tunisie est unanime ¹⁵⁷. »

La Chambre, cela va sans dire, n'attendit pas les événements de Sfax pour prendre l'alarme. Le 30 juin, le ministère eut à répondre devant elle des tristes campagnes du Sud oranais. En vain fut-il le premier à déplorer que les opérations militaires dans cette région eussent été malheureusement conduites, à en blâmer ouvertement les chefs qui furent remplacés, disgraciés ¹⁵⁸, un grand nombre de députés commencèrent à se détacher de lui, ne voulant pas partager devant les électeurs la responsabilité de ses revers. Il obtint encore cependant une majorité, mais bien diminuée, deux cent quarante-neuf voix sur quatre cent vingt votants.

¹⁵⁷ La conséquence était infaillible ; les précédents ne manquent pas pour s'en convaincre. Aussitôt que Kléber commence à préparer seulement le rapatriement du corps expéditionnaire, non seulement le pays s'insurge, mais le Caire même est à reprendre.

¹⁵⁸ Le général Saussier dut venir en hâte remplacer le général Osmont à la tête du 19^e corps et quitter Châlons (4 juillet), où il commandait le 6^e depuis un an à peine. Le général Delebecque succéda au général Gérez à la division d'Oran. Un effort énergique eut promptement raison de l'insurrection.

C'est grâce à cet appui, de jour en jour plus faible, qu'il peut cependant renvoyer des troupes en Tunisie et faire bombarder Sfax. Là se borneront pour le moment les opérations, car du mois de juillet à la fin de septembre il n'y a pas à songer à entreprendre une campagne suivie. Les quinze mille hommes que nous avons laissés en Tunisie suffisent à peine d'ailleurs à garder le Nord ; les renforts qu'on peut leur envoyer de France avant les élections, c'est-à-dire pendant le mois de juillet et les premiers jours d'août, s'élèvent à huit mille trois cent soixante-quatre hommes seulement. Il en faudrait quatre fois plus pour pacifier le Sud. L'opération doit donc être remise à l'automne. Quelle perspective à la veille de la séparation des Chambres et des élections générales ! Aussi l'hostilité qui s'est déclarée peu à peu contre l'expédition tunisienne, au fur et à mesure qu'elle se compliquait, va-t-elle en augmentant : elle s'aggrave du mécontentement causé par les affaires du Sud oranais, le public ne s'attardant pas à distinguer entre les difficultés qui surgissent à l'est et à l'ouest de nos possessions, et se bornant à constater que les choses vont mal pour nous en Afrique. Une [198] interpellation nouvelle, au moins, attend le ministère avant la fin de la législature : bien hardi qui eût osé prédire alors qu'il n'y succomberait pas. Personne, heureusement, et Gambetta moins que tout autre, ne se souciait de prendre sa succession et de se charger à sa place, dans de pareilles conjonctures, de présider aux élections générales.

Avant d'arriver à la séance où son sort sera discuté, séance plus importante à coup sûr que les opérations de notre armée, les vraies batailles pour la conquête de la Tunisie s'étant livrées à la Chambre des députés, suivons nos escadres à Sfax. Un mot seulement encore sur l'évolution de Mustapha. Son horizon devenait sombre. De plus en plus impopulaire à Tunis, il ne se sent plus en sûreté. C'est le moment qu'il choisit, vers l'époque du rapatriement, pour venir à Paris, à la tête d'une mission officielle, chercher sa récompense (12 juin). Des décorations s'échangent comme d'habitude, après le traité. Premier ministre, fils adoptif du bey, grand cordon d'un ordre italien, on ne peut moins faire, si on le décore, que de lui donner le même grade dans la Légion d'honneur. C'est à quoi le gouvernement, non sans peine, se décide, ne voulant pas manquer, le résultat obtenu, de lui tenir compte de l'évolution qui avait entraîné la signature du traité par le bey. Mais cette distinction à peine accordée fut regrettée, car Mustapha, restant à Paris jusqu'au 15 juillet, se fit connaître : les événements de Sfax éclatèrent ; on sut le rôle double qu'il n'avait cessé de jouer, après comme avant le 12 mai ; on remar-

qua en outre qu'en son absence le bey ne nous donnait plus aucun sujet de plainte. M. Barthélemy Saint-Hilaire prit alors le parti d'imposer à Sidi-Saddok un dernier sacrifice, plus cruel encore que celui de son indépendance : il lui fit demander par notre représentant intérimaire, M. Lequeux, de se séparer de Mustapha, de prendre du moins un autre premier ministre. Le bey fut accablé et versa des torrents de larmes, mais il céda, reprit le vieux Mohammed khaznadar. Dès lors Mustapha cessa d'être au pouvoir jusqu'au jour où, son protecteur étant mort, il quitta Tunis, essaya de se fixer à Paris et de s'y donner pour la victime des rigueurs du gouvernement, puis partit pour Constantinople et disparut.

[199]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Deuxième partie. L'intervention

Chapitre IV

La Seconde Campagne

(Juillet-Novembre 1881)

[Retour à la table des matières](#)

§ 1^{er} *Sfax*. — Quand nos vaisseaux se présentèrent les uns après les autres devant les fortifications de Sfax, il fut bientôt évident que la place ne se rendrait pas, qu'il faudrait la prendre d'assaut et, cela fait, envahir toute la Tunisie pour y poursuivre ses défenseurs. Cette ville de Sfax a toujours été dans la Régence le refuge des fanatiques et des mécontents. Jusqu'en 1846, les esclaves affluaient avec les produits du Soudan sur ses marchés ; elle entretenait avec les populations de l'intérieur un commerce considérable, depuis la prise d'Alger surtout, nos armées ayant détourné, en bonne partie à son profit, les caravanes de leurs itinéraires traditionnels. Elle avait ainsi plus de rapports avec le Sud qu'avec l'Europe, et ses dispositions s'en ressentaient. C'était la porte du désert. Quand un décret beylical y vint interdire, sur nos conseils, la vente des noirs, les caravanes où les esclaves sont à la fois porteurs et marchandise, l'abandonnèrent à son tour pour se rejeter sur Tripoli ou le Maroc, et sa prospérité reçut un coup dont elle ne s'est plus relevée. Depuis lors, elle a végété, les yeux tournés vers le Soudan, regrettant sa fortune, ses mœurs d'autrefois, et fort hostile aux [200] innovations de l'Occident. Cependant les Sfaxiotes sont loin d'être tous fanatiques ; un grand nombre d'entre

eux doivent à l'agriculture et à l'industrie des richesses qu'ils apprécient et qu'ils tiennent à ne pas compromettre. Mais, autour de la ville, rôdent toujours, en temps de troubles, une partie de ses anciens clients, nomades et bandits ; à la première alerte, ces voisins trop zélés ne manquent pas d'accourir à son secours et de vouloir la protéger, bon gré, mal gré. C'est ce qui se produisit en 1881. Sfax, en dépit de ce qui lui restait d'opulence, devint, avec Kairouan, le quartier général de tous les Arabes qui n'avaient rien à perdre, des ennemis du bey comme des nôtres, en sorte que, quelles que fussent leurs intentions propres, ses habitants durent nous combattre, et le résultat final fut pour eux d'être à la fois bombardés et pillés, puis abandonnés. La ville entre nos mains, le désert devait couvrir la retraite de son armée improvisée et lui permettre de se reformer. Avec des forces considérables et des marches bien dirigées nous étions sûrs, sans doute, de la victoire, mais le péril était sérieux, on ne pouvait pas s'y tromper. Le journaliste anglais, dans le livre que nous connaissons, est le premier à déclarer que l'insurrection est très redoutable, fort inquiétante même.

Bien loin d'être effrayés à la vue du *Chacal*, la première de nos canonnières qui fit son apparition dans les eaux du golfe, au moment où l'effervescence était à son comble, les Arabes lui envoyèrent des coups de fusil (18 juin). Ce fut le signal de la révolte et du pillage. Notre agent consulaire est blessé d'une balle à l'épaule, les Européens et les Juifs dont le quartier borde le quai n'ont que le temps d'abandonner leurs maisons, leurs magasins ouverts, et de sauter dans les embarcations qui sont à leur portée ou de se jeter à l'eau. Ils trouvent tant bien que mal refuge, les uns à bord du *Chacal*, les autres à bord du *Mustapha*, un petit transatlantique qui se présentait fort à propos. On installe à la hâte, pour ceux d'entre eux qui ne vont pas attendre à Malte la fin des hostilités, le *Béchir* et l'*Asad*, les deux seuls bâtiments survivants de l'ancienne flotte du bey, tous deux à peu près hors d'usage. Bientôt après arrive l'*Alma*, puis un autre transatlantique, à bord duquel mille soldats tunisiens sont envoyés par le bey avec la prétention de réprimer l'insurrection. Une bonne partie d'entre eux désertent, et ce qui reste ne sert qu'à exaspérer les rebelles et à les faire crier davantage à la trahison. Le 3 juillet, deux bâtiments anglais, le *Monarch* et le *Condor*, viennent porter secours aux Maltais et mouillent à côté de l'*Alma* ; huit jours plus tard seulement apparaît le *Cariddi*, de la marine italienne. Pendant ce temps, le gouverneur de la ville, Si-Hassouna-Djellouli, est déposé. Lui aussi élit domicile en [201] mer. L'étendard du Prophète

remplace alors celui du bey sur la Casbah, et l'on apprend que les villes de Gabès, Zerkis, l'île de Djerbah sont, comme Kairouan, livrées aux insurgés. Le 3 juillet, Ali-ben-Khalifa fait son entrée à Sfax ; il est reconnu comme le chef du mouvement ; avec lui les nomades affluent. De nos vaisseaux, on distingue leurs bandes de plus en plus fortes ou plutôt la poussière qu'elles soulèvent en s'avancant vers la ville ; ils campent autour des remparts et viennent pour les défendre ; ils appellent aux armes les tribus hésitantes, les encouragent ou les menacent. On annonce un secours de dix mille hommes de la Tripolitaine ¹⁵⁹, et, en attendant, les préparatifs sont poussés avec ardeur.

Sfax a la forme d'un carré irrégulier dont un des côtés fait exactement face au golfe. Un mur élevé, crénelé, blanchi à la chaux, constitue une enceinte continue, d'aspect imposant. Ce mur est défendu par des bastions nombreux et flanqué, du côté du golfe, de deux édifices d'importance inégale : à gauche, en tournant le dos à la mer, c'est la Casbah ; à droite, le fort. Entre les deux constructions, sept batteries rasantes ou casematées ont été mises en état ou établies momentanément au pied du mur, les canons à peine au-dessus du flot, balayant le golfe. Auparavant, le quartier franc et les installations des pêcheurs occupaient seuls la bande étroite du rivage sous le feu du fort. Cet emplacement du quartier franc en dehors des murs est assez significatif. Les Européens étaient, non pas admis, mais tolérés à Sfax, et encore depuis peu d'années. On avait fini par les laisser avec les Juifs s'approprier la plage. En temps de paix, ils alimentaient le commerce du port ; en cas de guerre, ils devaient servir de rempart à la ville et recevoir les premiers coups de l'ennemi. Heureusement, les insurgés avaient eu l'imprudence de les mettre en fuite et ne songèrent qu'à piller leurs maisons.

Du côté de la mer, un autre obstacle encore, autrement sérieux que des murs, protégeait Sfax. Son golfe n'a pas de profondeur. Il est abrité du vent, mais inabordable ; les paquebots débarquent, à une très grande distance du quai, leurs passagers et leurs marchandises dans des mahonnes ou dans des canots à vapeur qui ne peuvent approcher qu'à un kilomètre en moyenne de la terre. Là, on transborde de nouveau les passagers et les colis dans des embarcations plus légères, lesquelles doivent elles-mêmes attendre, pour accoster, la marée haute, sensible dans ces parages. Faute de prendre cette précaution, elles s'échouent à cinquante mètres du

¹⁵⁹ Broadley, Last Punic War.

rivage dans une vase gluante où [202] les hommes ne peuvent trouver pied. Quant à nos cuirassés, ils mouillent presque à perte de vue de la ville.

Au temps des gros vaisseaux à voiles et des petits canons, il eût fallu assiéger Sfax par terre. De ce côté encore, pourtant, elle pouvait compter sur une défense d'un genre spécial. Etalés sur une assez grande étendue de basses collines, ses jardins tous entourés, sans exception, d'inextricables haies de cactus, constituent, entre les remparts et le désert, une seconde zone très riche, mais sillonnée de fortifications naturelles, solide végétation bleuâtre, hérissée de pointes aiguës, à l'abri de laquelle les combattants sont insaisissables et que des assaillants ont les plus grandes peines à traverser.

Ces difficultés connues, on comprend que le siège de la ville ait duré dix jours, en dépit de l'impatience de l'opinion en France. Il est vrai que, pour satisfaire cette opinion, on commit la faute, légère du reste, d'ouvrir trop tôt les hostilités. Dès le 5 juillet, la canonnière la *Pique* étant venue rejoindre le *Chacal*, le bombardement commença, bombardement plus qu'inutile, car il devait avoir surtout pour effet, semble-t-il, d'exciter les assiégés, d'augmenter le nombre de leurs recrues en leur donnant une pauvre idée de nos moyens d'action. Des préparatifs silencieux n'eussent-ils pas, au contraire, produit une impression d'inquiétude salutaire et entretenu l'indécision parmi les tribus ?

Le 6, le cuirassé la *Reine Blanche* se range à côté de l'*Alma* et envoie à son tour des obus sur la ville dont on n'aperçoit, à cette distance, que l'enceinte, mince ligne blanche irrégulièrement dentelée de minarets, de coupoles, de terrasses et de bastions, d'où surgissent les étendards verts. Ce feu n'arrête pas le travail de la défense. La plus forte des batteries rasantes est établie par les Arabes de façon à commander le môle, à en interdire l'approche, car c'est le seul point où il soit possible de tenter un débarquement.

Le 11, notre tir cesse, nous comprenons le peu d'effet de ce bombardement partiel, et, tandis que les Arabes réparent leurs brèches, arrive un transport, la *Sarthe*, et des troupes de ligne, deux bataillons du 92^e et deux du 136^e, sous le commandement du colonel Jamais. Ensuite un autre bâtiment, également chargé de troupes, l'*Intrépide*. Le 13, apparaît le *La Galissonnière*, que nous avons vu à Bizerte et qui porte encore le pavillon du contre-amiral Conrad. Le *La Galissonnière* envoie une douzaine d'obus. C'est le 14 enfin que toute notre escadre de la

Méditerranée, sous les ordres du vice-amiral Gairnault, se montre à l'horizon. Six cuirassés la composent : le *Colberty* vaisseau amiral, le *Trident* y le *Marengo*, la *Surveillante*, la [203] *Revanche*, le *Friedland*, avec les canonnières et le *Desaix*. L'escadre mouille le plus près possible de terre, chaque cuirassé par son tirant d'eau, dans des fonds de huit mètres environ, à une distance moyenne de six mille cinq cents mètres de la ville. Le 14 juillet se passe à combiner les plans d'attaque. Les équipages sont en joie, car c'est à la fois la veille d'un combat et le jour de la fête nationale, qu'on célèbre à bord de chaque bâtiment. L'*Alma*, la *Reine Blanche*, le *La Galissonnière*, et un peu en arrière, l'*Aviso* la *Sarthe*, sont mouillés en avant de l'escadre, par des fonds de six mètres, l'amiral Gairnault laissant à la division du Levant le poste d'honneur qu'elle occupait avant son arrivée. Cinq canonnières, la *Pique*, le *Chacal*, le *Léopard*, la *Hyène*, le *Gladiateur*, sont rangées plus avant encore, à deux mille deux cents mètres du rivage par des fonds de deux mètres, juste en face du môle et de la batterie rasante. La mer est calme, sans une ride, comme d'ordinaire, à cette époque brûlante de l'été.

Les dispositions prises furent aussi heureusement conçues qu'exécutées, nous allons le voir. Le vendredi 15 commence un bombardement lent avec les grosses pièces des gaillards, tandis que les canonnières au-dessus desquelles passent, en deux étages, les obus de l'escadre et de la division du Levant, cherchent à démolir les défenses de la plage et à faire brèche dans la muraille. Cette première opération prépare le débarquement et l'attaque qui sont ordonnés pour le lendemain. Les transports la *Sarthe* et l'*Intrépide* fournissent deux canots-tambour ou chalands plats en tôle dans lesquels on installe des canons qui pourront approcher très près du rivage et contribuer puissamment à protéger le débarquement.

Ce débarquement, comment l'opérer avec certitude de succès, et sans trop de pertes, alors que le seul point à peu près accessible aux barques, sur cette plage de vase, est le môle que foudroie à bout portant le feu violent de l'ennemi ? On s'arrête à ce plan nécessairement compliqué, audacieux. Tout d'abord il faut s'assurer des moyens d'accès, ne pas s'exposer à voir les embarcations s'échouer en route, paralysées devant les batteries qu'il s'agit d'aller prendre. On construit un pont d'abordage. Chaque cuirassé met à la mer ses vergues de hune que le commandant Juge assemble en une sorte de long chemin flottant ; étroite passerelle qui reliera les embarcations à la plage. La tête de ce radeau sera formée par un chaland plat qu'on poussera du fond, comme on pourra, droit jusqu'au môle et qu'on fixera à

terre par une ancre. C'est par là qu'au signal donné les hommes se jetteront sur les batteries. Des embarcations solidement armées s'approcheront le plus possible pour appuyer de leur feu cet [204] assaut, car à ce moment nos vaisseaux et les canonnières devront cesser de tirer, et les batteries arabes, si endommagées qu'elles aient été, pourront utiliser cet instant de répit et faire un suprême effort.

Telles étaient les dispositions d'ensemble. Le 15 au soir les ordres sont donnés en conséquence et dans les détails. Les instructions de l'amiral portent qu'entre quatre heures et demie et cinq heures du matin, au premier coup de canon du *Colbert*, le bombardement général commencera. Dès trois heures, le commandant Juge aura réuni ses radeaux et les aura remorqués avant six heures au plus près possible de la plage, en même temps que s'avanceront les chalands qui soutiendront les troupes de débarquement, flanqués de leurs embarcations protectrices. Ces dernières devront se déployer de quatre heures et demie à cinq heures, au plus tard, et, le moment venu, balayer la plage concurremment avec les canonnières. Les hommes seront munis des provisions et des munitions nécessaires pour la journée ¹⁶⁰. Chaque cuirassé enverra un médecin et un infirmier avec sa compagnie de débarquement.

Les troupes aussitôt à terre, le colonel Jamais prendra la direction des opérations, cet officier supérieur ayant sous ses ordres sept bataillons d'infanterie arrivés de France et un bataillon venu de la Manouba.

Au point du jour, le samedi, le signal attendu de tous est donné. Dans la paix profonde de cette nuit d'été qui s'achève, le canon du *Colbert* retentit, et l'escadre entière aussitôt répond : une grêle d'acier, pendant plus de deux heures consécutives, franchit les eaux calmes du golfe et vient éclater sur la ville, réduire en poussière ses maisons, ses coupoles, ses minarets. En même temps, les ordres distribués la veille s'exécutent. Le corps de débarquement, conduit par le commandant Marcq de Saint-Hilaire, du *Trident*, s'est avancé à environ mille mètres de la plage, en face de la batterie centrale. Trois colonnes le composent : celle de droite (armée de terre), avec le fort pour objectif, est commandée par le colonel Jamais ;

¹⁶⁰ Pour tout le monde, la tenue d'ordonnance sera « pantalon gris, chemise de laine, chapeau de paille avec coiffe. La couverture roulée, contenant un pantalon en drap et un bonnet, portée en sautoir, la pointe à droite. L'artillerie sera approvisionnée à 56 coups par canon. Chaque homme portera quatre-vingt-seize cartouches dans sa giberne, dans sa musette de toile deux rations de fromage, deux rations de biscuit et un bidon de café mêlé d'eau-de-vie. Chaque canot contiendra de l'eau. »

celles de gauche (armée de mer), chargées de se diriger vers la Casbah et la porte centrale, sont sous les ordres des commandants de Marquessac, de la *Reine Blanche*, et Miot, de l'*Alma*. Toutes les trois doivent d'abord accoster au môle, [205] devant la batterie rasante. Elles se mettent en mouvement, poussent au plus vite. L'instant est décisif. Le feu de nos bâtiments redouble d'intensité ; trois étages de projectiles français passent sur la tête de nos compagnies et vont annoncer aux Arabes leur approche. Les embarcations protectrices, les canots-tambour, de leur côté, tirent à la plage sans discontinuer. A cette pluie de feu qui embrase le ciel et la nappe du golfe, la Casbah, le fort, les bastions, les batteries ripostent par des coups de canon à mitraille dirigés sur les canots de débarquement. Une fusillade assez vive part même des maisons du quartier franc et des tranchées. Alors nos marins s'impatientent et donnent un beau spectacle aux équipages des deux vaisseaux anglais qui essayaient de suivre des yeux leurs mouvements à travers la fumée du combat. Entassés l'arme au bras dans leurs embarcations trop lentes, grisés par tout ce bruit, par l'air matinal, par la poudre, par la vue surtout de ce môle qui semble les braver et qu'ils brûlent d'atteindre, un enthousiasme s'empare d'eux. Les barques luttent entre elles de vitesse. L'une d'elles déjà distance les autres ; c'est le canot-major du Trident. Un hasard le favorise, il trouve du fond, et le voilà qui, sans radeau, sans passerelle, accoste devant la batterie. Il est reçu par un coup de canon à bout portant. Derrière lui se pressent, plus ou moins rapides, les autres embarcations, à l'aviron, poussant de la perche, éparpillées, les plus légères les premières. Sous la mitraille, le commandant Juge établit comme à la manœuvre, par un admirable mouvement, son pont de radeaux, et en un clin d'œil les premières compagnies sont à terre, sur la batterie. Là, les commandants Marcq de Saint-Hilaire et Miot arrachent les étendards verts, et chacun fait planter à la place le pavillon de sa baleinière. Les Arabes qui ne sont pas tués sur leurs pièces s'enfuient. Nos hommes les poursuivent à travers le quartier franc et ne s'arrêtent que sous la muraille, devant le portail fermé de la ville arabe. Le commandant Miot a prévu la difficulté ; une torpille qu'approche un matelot fait sauter l'obstacle. Les compagnies Marquessac de la *Reine Blanche* et Miot de l'*Alma* s'élancent vers la Casbah.

L'escadre avait, bien entendu, cessé son feu. Les embarcations vont et viennent : elles ont transporté bientôt toutes les compagnies de la marine, environ mille cinq cents matelots. Mais déjà la Casbah est prise, occupée (sept heures quaran-

te-cinq du matin) ; c'est là que l'aspirant de première classe Léonnec tombe mortellement frappé. Pendant ce temps la patience des troupes de la guerre était mise à une dure épreuve. Les marins avaient eu soin de s'attribuer la meilleure place, la première au feu, et nos soldats, retenus sur de lourdes [206] mahonnes, les virent s'élaner à l'assaut devant eux, sans pouvoir les suivre ; ce n'est qu'une demi-heure plus tard qu'ils commencèrent à débarquer. Le côté gauche seul de la ville avait été attaqué ; le colonel Jamais dirige le premier bataillon du 92^e qui fut mis à terre sur la droite, où les Arabes pour une bonne part se sont réfugiés et s'abritent derrière l'épaisse et noire fumée d'un chantier d'alfa qu'ils ont incendié. Un combat meurtrier s'engage. Jaloux de réparer le temps qu'il leur a fallu perdre, nos soldats ne se ménagent point, attaquent un ennemi très supérieur en nombre et retranché. En quelques instants la première compagnie du premier bataillon compte vingt blessés, dont deux officiers. Sur certains points, nos troupes se frayent un chemin, poursuivent les Arabes à travers la ville, de l'autre côté des remparts, jusque dans les jardins. Sur d'autres, la résistance se prolonge, acharnée ; il faut prendre plusieurs rues, maison par maison, combattre corps à corps. Le succès assuré, on dépose les morts dans une maison du quartier franc, les blessés sont évacués sur la *Sarthe*.

A dix heures du soir, tout était fini. Notre escadre avait tiré plus de deux mille coups de canon, et, ce qui est important, ce que le public, avec ses illusions habituelles, a trouvé sans doute tout naturel, aucun accident ne se produisit ; nos pièces résistèrent parfaitement à cette fatigue et purent continuer, dès les jours suivants, leur service. L'expérience est à l'honneur de notre marine, de notre industrie, et ses résultats sont d'autant plus dignes de remarque que l'épreuve faite par l'escadre anglaise, l'année suivante, dans une circonstance analogue, au bombardement d'Alexandrie, fut loin d'être aussi satisfaisante. De leur côté, nos compagnies de débarquement n'avaient pas perdu leur journée : elles rentrèrent coucher à bord, épuisées de fatigue, de chaleur, mais applaudies par leurs camarades et leurs chefs. Un ordre du jour de l'amiral loua, le lendemain, leur bravoure, leur entrain et leur discipline. Grâce à la maladresse habituelle des Arabes, l'escadre ne compta que onze morts et trente blessés. Le commandant Tryon, du *Monarchy* offrit, après le combat, des secours médicaux, mais nos bâtiments ne manquaient de rien ; il insista cependant, et obtint l'autorisation d'envoyer à terre des tonneaux d'eau acidulée pour les hommes et de la glace pour les blessés. Plus tard cet offi-

cier, si estimé en Angleterre, n'a cessé de parler de la journée dont il fut le témoin, dans les termes les plus élogieux pour notre armée de mer. Ces détails ont leur intérêt ; ils montrent qu'en Tunisie même, pas plus qu'à Londres, les Anglais ne virent d'un œil malveillant notre expédition.

La nuit fut tranquille. Le colonel Jamais, investi, une fois à terre, du commandement des opérations, avait occupé fortement la ville, fait [207] désarmer les habitants, imposé une contribution de guerre de quinze millions. Le lendemain pourtant les rebelles s'étant reformés hors des murs n'en firent pas moins un retour agressif qui leur coûta beaucoup de monde. On les verra revenir ainsi de temps à autre à l'attaque avec une audace inouïe, fondre sur nos sentinelles, se lancer au galop jusqu'au milieu de nos camps.

Plus tard, quand les habitants reparurent et trouvèrent le désordre qu'on imagine dans leurs maisons abandonnées, ils accusèrent nos hommes de les avoir pillées, et les Européens réclamèrent des indemnités. Le reproche était-il fondé ? Il serait surprenant que, même de nos jours, la prise d'une ville ne donnât lieu à aucun excès. Cependant l'amiral Garnault conteste absolument ces accusations, et il est évident que nos marins auraient malaisément pu dissimuler, en rentrant à bord, le mobilier dont les Européens prétendirent qu'on les avait dépouillés. La vérité est que le sac du quartier franc avait commencé le jour de la fuite de ses habitants, et qu'il fut l'œuvre des insurgés. Quant à la ville arabe elle-même, on a assuré que les choses se seraient passées comme il suit : des Juifs, une fois les rebelles en fuite, auraient conduit nos soldats dans les maisons les plus riches qu'ils connaissaient, dénonçant les propriétaires comme ennemis de la France : ils proposaient ensuite à nos hommes, une fois dans la place, de leur acheter pour quelque menue monnaie ce qui leur convenait. Il est probable que ces récits sont fort exagérés. Quoi qu'il en soit, la France ne déclina pas toute responsabilité, et elle consentit à ce qu'une commission internationale entendît les habitants et apprécîât les dommages que leur avait causés le bombardement. Le journaliste anglais lui-même avoue que les réclamations dépassèrent par trop les limites de la vraisemblance. Les Européens les plus pauvres prétendirent avoir perdu des fortunes. On en vit qui demandèrent cent mille piastres et auxquels la commission, en dépit de la protection consulaire, reconnut qu'on ne devait rien. (Broadley.) La commission divisée, par suite de sa composition, à tel point qu'elle suspendit ses travaux sans les achever, réduisit à des proportions raisonnables les prétentions

dont on la fit juge, et c'est d'après ses estimations que furent distribuées plus tard des indemnités encore fort larges. On en préleva le montant sur la contribution de guerre payée par les habitants.

Sfax une fois prise, la présence de l'escadre entière dans la rade n'était plus utile. L'amiral Garnault demande, le 22 juillet, au colonel Jamais des troupes pour aller plus au sud occuper Gabès. Le colonel ne croit pas prudent de dégarnir trop tôt la ville à peine entre nos [208] mains ; il en réfère au général Logerot, récemment arrivé de Bône et qui a pris, nous l'avons vu, le 12 juillet, à la Manouba, le commandement de la division d'occupation ; mais, pendant ce temps, l'escadre d'évolution lève l'ancre, le 23, renforcée par deux cuirassés de la division du Levant, le *La Galissonnière* et la *Reine Blanche*, quatre canonnières, la *Hyène*, le *Chacal*, le *Léopard* et le *Gladiateur*, avec l'avisos *Hirondelle*, et le *Voltigeur* qui arrivait de Tripoli. Ces forces réunies se rangeaient ensemble, le lendemain, à l'aube, devant Gabès, dans des eaux plus profondes, mais plus dangereuses que celles de Sfax, chaque bâtiment mouillé à son poste de combat, à la limite extrême de son tirant d'eau.

Sur la plage déjà brûlante, aucun mouvement, nulle apparence de résistance. Gabès est à la fois au bord de la Méditerranée et du désert ; ce n'est pas une ville qui s'étend dans le sable en face de nos vaisseaux, mais une oasis, une épaisse forêt de palmiers. Tout près de la mer, l'étrange végétation s'éclaircit, s'entr'ouvre et laisse couler jusqu'au golfe la nappe transparente d'une rivière ; des barques de pêcheurs d'éponges posent tranquilles sur cette eau presque dormante où se reflètent les fines tiges et la couronne des grands dattiers. Quelques-uns, épars, ont poussé jusque sur la grève où la claire rivière vient se fondre, comme celle de Bizerte, mais sauvage, dans les flots plus sombres de la Méditerranée. On voudrait épargner ce jardin paisible, mais les Arabes se méprendraient sur les motifs de notre clémence. On les voit en bandes nombreuses accourir de tous côtés et se grouper dans un des deux villages de l'oasis, à Menzel ; il faut s'assurer de leurs dispositions.

Les compagnies de marins ont pris place dans les embarcations armées en guerre. Vers six heures du matin, le débarquement est presque achevé, non sans difficulté ; les hommes sont obligés de se jeter à l'eau quand les canots touchent le fond à quelques mètres du rivage, fortement en pente cependant ; de la part des Arabes, aucun obstacle. Nos troupes peuvent se former en bon ordre. Conduites

par le commandant Marcq de Saint-Hilaire, elles ont pour instructions de marcher avec la plus grande prudence et d'éviter l'effusion du sang, s'il est possible. Elles commencent par occuper le borj abandonné du Gouverneur, à cent mètres de la mer. De là, elles marchent sur Menzel et sur Djara. Malheureusement, les voyant peu nombreuses, les Arabes résistèrent et leur blessèrent sept hommes, dont deux grièvement. Quelques obus eurent raison de Menzel, dont le petit fort arbora presque aussitôt un drapeau blanc. Mais Djara s'était barricadé ; nos hommes durent employer la torpille pour y pénétrer et, cela fait, [209] enlever les maisons à la baïonnette, à l'abordage. La lutte fut d'ailleurs très courte ; à neuf heures trois quarts, nous étions maîtres des deux villages. L'amiral Garnault, laissant aux troupes de la guerre le soin d'assurer une occupation plus étendue et après avoir fait mettre en état de défense le borj du Gouverneur, rappela à bord les compagnies de l'escadre d'évolution et ne laissa à terre que les compagnies du *La Galissonnière* et de la *Reine Blanche*, commandées par le capitaine de frégate de Courtivron. La chaleur devenait terrible, plusieurs hommes étaient tombés frappés d'insolation. En outre, le mouillage de Gabès est des moins sûrs ; on en eut la preuve ce jour même. Les compagnies de l'escadre n'étaient pas encore complètement ramenées à leurs bâtiments qu'en un instant le temps change. La mer, belle le matin, déferle à la plage ; on doit interrompre le rembarquement. De semblables coups de vent sont fréquents dans cette baie et se font sentir dangereusement jusque dans le désert où ils soulèvent presque subitement de furieuses tempêtes de sable, et vont parfois, assure-t-on, jusqu'à ensevelir des caravanes, comme périt l'armée de Cambyse ¹⁶¹

Le surlendemain, 26, l'amiral Garnault peut donner l'ordre du départ. La chaleur était devenue intolérable à bord des cuirassés, dont le métal restait brûlant, même la nuit. Nos marins dans cette fournaise ne respiraient plus. *L'Algésiras*, heureusement, venait d'amener des troupes d'occupation, cinq bataillons, dont trois pour Gabès et une batterie d'artillerie, sous le commandement du lieutenant-colonel Mille. A trois heures l'escadre appareille et regagne la Goulette, Alger. En route, elle se montre à Mehedia, à Monastir, à Sousse, où les gouverneurs sont encore maîtres de l'ordre et viennent avec les notables à bord du *Colbert* témoigner de la soumission de leurs administrés. Elle se borne à défiler devant Hammamet. L'amiral Conrad, de son côté, s'était dirigé sur Djerba, où il avait laissé

¹⁶¹ V. la Géographie de la province d'Afrique, de M. Tissot.

deux bataillons, puis, plus au sud, sur Zerzis. Une canonnière toutefois restait à Gabès, la *Hyène* celle-là même qui avait essuyé, sans pouvoir riposter, le feu des Arabes à Tabarca et qui venait de se dédommager à Sfax.

Les hostilités sont-elles terminées ? Non, nos troupes sont échelonnées au nord de la Régence et dans les principales villes du littoral, sauf Sousse ; mais le pays n'est pas pacifié, tant s'en faut. Après le départ de l'escadre, le général Logerot fait une tournée d'inspection sur la côte et organise à Sfax, à Gabès, à Djerbah [210] l'occupation de nos troupes. A Gabès il doit commencer par reprendre Menzel où les Arabes sont rentrés, aussitôt nos vaisseaux partis. A Sfax, la garnison a fort à faire pour assurer la protection de la ville contre l'audace des insurgés. A la frontière tripolitaine, quatre camps de troupes turques sont établis, ce qui n'est pas pour décourager les rebelles. Aussi des mesures plus générales de répression sont-elles étudiées. Le 7 août, le *Voltigeur* ramène à la Goulette le général Logerot. On attend le général Saussier que l'*Hirondelle*, précédant l'escadre de quelques jours, est allée chercher à Alger. Le commandant du 19^e corps a pour instructions d'arrêter le plan des opérations qui pourront mettre fin à la fois à l'insurrection du Sud oranais et à celle de Tunisie. — Dans la province d'Oran, le calme se fait assez vite. En Tunisie, le bombardement de Sfax a échauffé les esprits ; la rébellion s'est répandue partout ; elle est au sud, au centre ; elle menace, nous le verrons, les portes mêmes de Tunis.

Avant de suivre la campagne d'ensemble qui va s'organiser, campagne d'automne, car la chaleur du mois d'août suspend nécessairement toute activité de nos troupes, revenons à Paris où nous avons laissé les Chambres à la veille de se séparer ; voyons comment on y apprécie les événements qui viennent de se produire, comment on envisage ceux qui se préparent.

§ 2. *Paris*. — En France, à Paris plutôt, on ne s'attendait pas à tant de difficultés ; on trouvait que les choses, bien loin de finir, recommençaient, et cela au mauvais moment, à la veille des élections générales. On était donc fort agité. Au Parlement, l'émotion semblait excessive ; et les députés redoutaient peut-être plus l'inquiétude de leurs électeurs que les électeurs ne s'alarmaient de l'expédition. Il serait intéressant de rechercher si ce qu'on appelait, au temps de nos guerres d'Afrique, la bourgeoisie parlementaire n'était pas encore, en 1881, comme sous la monarchie de Juillet, en désaccord, sinon en opposition, avec l'instinct national, et si un certain nombre de membres du Parlement n'attribuèrent pas trop complai-

samment à leurs mandants leurs propres scrupules et la crainte qu'ils avaient eux-mêmes de se compromettre. Était-ce bien le pays qui voulait en finir si vite avec l'expédition, ou bien ses représentants seulement, ses représentants intimidés par les attaques d'une partie de la presse parisienne ? Quoi qu'il en soit, depuis le vote du 30 juin et le commencement de l'insurrection de Sfax, les Chambres ont largement le temps de manifester leurs impressions, et, devant l'importance que prend l'insurrection, il est à craindre que le ministère n'ait bien de la [211] peine à conserver fidèle sa majorité déjà si réduite. En un mois seulement, avant même l'affaire de Sfax, elle a déjà diminué de moitié. Le gouvernement comptait, le 23 mai, 430 voix en sa faveur ; 249 seulement lui restent le 30 juin. Encore un pas dans cette voie, et il est en minorité, l'opposition triomphe et aborde sur cette victoire les élections générales. En attendant, elle tire parti, comme on pense, des embarras du gouvernement à cette heure décisive, et, préparant de loin sa campagne, elle inquiète l'opinion, l'énerve en exagérant le danger ; elle va jusqu'à présenter l'expédition dans la Régence comme un désastre national. On juge de l'effet de ces manœuvres à l'étranger, mais il est plus redoutable encore à l'intérieur. Si le gouvernement laisse l'inquiétude ainsi répandue dégénérer en une sorte de panique, au moment où les Chambres vont se séparer, non seulement elles hésiteront à le soutenir, mais il fait le jeu de ses adversaires et leur donne des chances de succès inespérées devant le pays. Il importe donc que l'agitation factice se prolonge le moins possible, et le seul moyen d'arriver à ce résultat est d'abrégier la période électorale. Le général Farre, dans une circulaire adressée aux commandants de corps d'armée, le 14 juillet, avait fait prévoir que les élections auraient lieu entre le 18 septembre et le 2 octobre. La campagne préparatoire eût ainsi duré plus de deux mois. C'était beaucoup. Le ministère s'en rendit compte, et, tout à coup, le bruit courut que, renonçant à une date aussi éloignée, M Constans, ministre de l'intérieur, avait adopté celle du 21 août.

On était alors à la fin de juillet ; la Chambre expédiait en hâte ses derniers travaux ; l'opposition, cherchant un bon terrain d'attaque, n'avait pas encore abordé sa discussion finale sur les affaires de Tunisie. Elle n'eut garde de manquer l'occasion qui se présentait. C'est M. Clemenceau qui ouvrit le feu : il s'y prit de telle sorte que personne n'eut besoin de parler après lui et qu'à lui seul, par un de ses discours les plus habiles, les plus aiguisés, il faillit en finir avec le ministère.

Son argumentation est très forte ; elle est faite pour intimider ses collègues, pour leur imposer, s'ils osent soutenir le gouvernement, des responsabilités qui peuvent compromettre leur réélection. Les pouvoirs de la Chambre expirent le 14 octobre, dit-il en substance. On ne peut la dissoudre et la remplacer le même jour ; il existe donc, un moment, deux Chambres en même temps, l'une qui est désavouée par le suffrage universel, l'autre qui doit attendre l'expiration des pouvoirs de la première pour exercer son mandat. Il est très important, pour le cas où quelque grave événement se produirait pendant cette période de confusion constitutionnelle, que les élections soient fixées à une date [212] aussi rapprochée que possible du 14 octobre, et c'est pour cette raison que la circulaire du général Farre n'a pas soulevé d'objection. Mais voilà que, contre toute attente, on parle d'une autre date bien plus rapprochée, — du 21 août. Que veut dire ce revirement inattendu, alors qu'on a pris soin de commencer par donner le change au pays, par lui parler du 2 octobre ? « Est-il vrai que vous avez l'intention de précipiter les choses, de brusquer le suffrage universel et d'ouvrir la période électorale, sans avertissement préalable, aussitôt que le Parlement sera séparé ? Et, si cela est vrai, avez-vous réfléchi que l'action que vous allez commettre a tous les caractères d'une surprise, d'une manœuvre électorale ? »

Le gouvernement, répond M. Jules Ferry, est seul juge de savoir quel est le moment le plus opportun pour convoquer les électeurs, non pas dans l'intérêt d'un parti, mais dans l'intérêt général. Actuellement, plus la date à fixer sera rapprochée, et je ne conteste pas que nous pensions à nous arrêter à celle du 21 août, plus nous épargnerons d'agitation stérile au pays. La période électorale n'est-elle pas d'ailleurs ouverte déjà pour l'opposition, grâce à la liberté de la presse, du droit de réunion ? (Deux lois toutes récentes, dont la seconde venait d'être promulguée, la première devant l'être deux jours plus tard.) Avez-vous attendu que les élections fussent fixées pour commencer le procès du gouvernement et de la majorité ?... Mais M. Clemenceau remonte à la tribune. Il a gardé en réserve des extraits de journaux dévoués au Cabinet, lesquels désapprouvent le projet d'une convocation anticipée. Cette lecture consterne les amis de M. Ferry et détermine les indifférents. Pour accentuer cet effet, M. Clemenceau, qui était dans un de ses bons jours, — les mauvais pour le ministère, — achève d'émouvoir la Chambre, lui dépeint la stupéfaction du pays, son indignation, si elle ne fait pas échouer le complot formé pour escamoter le suffrage universel.

Rarement la majorité de la Chambre se trouva dans une perplexité plus grande. Blâmer le ministère était facile, mais le renverser, cela demandait réflexion. Par qui le remplacer ? à qui s'en remettre du soin de présider les élections ? D'autre part, le soutenir n'était pas tentant, car c'était partager avec lui les reproches dont on l'accablait. Gambetta avait plus que jamais intérêt, ayant tant fait jusqu'alors pour se dérober au pouvoir, à ne pas le prendre dans des circonstances aussi défavorables, d'autant plus qu'il était visé dans le discours de M. Clemenceau. Il essaya, comme président, de tendre au ministère une planche de salut et de clore l'incident. Mais le chef du parti radical, pour l'en empêcher, transforma sa question en interpellation. La [213] discussion ne pouvait plus finir que par un vote. M. Clemenceau proposait un ordre du jour de défiance, le gouvernement se contentait de l'ordre du jour pur et simple ; on commença par voter sur ce dernier. Instant précaire : 415 suffrages sont exprimés ; 201 sont défavorables au ministère ; 214 sont pour lui ; 214 seulement ; 13 voix de majorité ; « les siennes », ne manque pas de crier quelqu'un, et en effet, sans les propres voix de ses membres, il était perdu.

Trois jours après cette séance où l'on peut dire que le sort de notre expédition de Tunisie ne tint qu'à un fil, le vendredi 29 juillet, les Chambres se séparèrent, la période électorale était ouverte. Elle fut comme d'ordinaire fort calme, sauf à Paris, où déjà ce n'est plus M. J. Ferry que l'on attaque, mais son successeur désigné d'avance. Le grand discours que prononce Gambetta le 12 août contient un programme complet de gouvernement, et ce programme, beaucoup plus modéré qu'on ne s'y attendait, a rallié presque toute la France républicaine ; la plupart des candidats de la gauche en font la base de leurs professions de foi et l'opposent aux déclarations radicales de M. Clemenceau. L'exaspération n'en est que plus grande dans le camp de celui-ci ; elle se manifeste par les scènes violentes de la réunion de Saint-Blaise où Gambetta n'arrive pas à se faire entendre, où huit à dix mille personnes, comme c'est trop souvent le cas, se laissent intimider par une minorité bruyante. Cette minorité sent sa force qui est dans le désir, dans le besoin qu'a la majorité de vivre en paix ; aussi réussit-elle à s'imposer, même ailleurs qu'à Paris, son quartier général. Le succès de Gambetta à Belleville fut très disputé, mais son programme triompha dans le reste de la France ; on ne lui demandait plus que de venir l'appliquer. A cet égard, l'impatience était générale dans tous les partis.

En attendant, le gouvernement, on le comprend, avait hâte d'en finir avec l'expédition de Tunisie et d'en finir lui-même, afin de se justifier par les faits. Il faut dire que l'expédition, c'était à prévoir, avait servi de plate-forme à la plupart des candidats de l'opposition. Le soi-disant désastre national fut exploité, et la sensibilité des électeurs savamment mise à l'épreuve. Les orateurs ne pouvaient parler sans indignation des souffrances de nos malheureux soldats, de ces tristes victimes d'un gouvernement impitoyable et imprévoyant. Ils n'avaient pas de termes assez expressifs pour flétrir les fautes commises dans le passé, pour signaler les dangers à venir. D'autre part, personne, ou peu s'en faut, n'osait faire l'éloge de notre intervention, en sorte qu'on n'en parlait que pour la critiquer. Gambetta, dans son grand discours, n'en dit pas un mot. Bref, les partisans eux-mêmes de l'expédition ne sont [214] ni fiers des résultats acquis, ni sûrs de ceux qui restent à atteindre. Cela est clair ; aussi, les élections faites, et bien que le résultat en ait été plutôt favorable pour le gouvernement ¹⁶², les nouveaux députés radicaux de la Seine ne perdent pas leur temps : ils se réunissent pour provoquer une enquête sur les événements d'Afrique et réclamer une convocation anticipée des Chambres. Nous allons voir s'ouvrir la période des « meetings d'indignation ».

Il faut rendre à M. J. Ferry cette justice qu'il ne se laisse pas émouvoir par ces manifestations ; et, s'il en tient compte, c'est pour repousser le plus loin possible la date qu'on lui demande d'avancer. Avec cette obstination tranquille qui explique en partie son impopularité, il recule jusqu'à l'hiver, au 28 octobre, l'ouverture des Chambres qu'on voudrait lui voir fixer au mois de septembre. Cette décision achève d'exaspérer les représentants de Paris ; ce n'est plus une enquête qu'ils veulent, mais la mise en accusation du ministère ; ils lancent un manifeste signé entre autres noms de ceux de MM. Louis Blanc, Clemenceau, Barodet, de Lanessan, etc. ¹⁶³ L'initiative de cette campagne contre la conduite de l'expédition appartient aux députés de Paris et à leurs journaux, mais ces journaux se répandent dans tout le pays. Pendant ces trois mois d'intersession, l'esprit de l'opposition parisienne risque de passer ainsi dans la France entière où la presse provinciale, à peu

¹⁶² Voici le résultat des élections : 63 ballottages. Sont élus : 82 monarchistes et bonapartistes, 402 républicains, ainsi répartis : 30 centre gauche, 155 gauche, 187 Union républicaine, 26 extrême-gauche. Au scrutin de ballottage, le 4 septembre : 56 républicains sont nommés, 5 bonapartistes, 3 monarchistes. Au total : 454 républicains, 90 monarchistes et bonapartistes.

¹⁶³ La fatale expédition de Tunisie, sur laquelle le gouvernement a fait volontairement l'obscurité, n'a pas eu seulement pour conséquence l'embrassement de l'Afrique, mais nous met à dos toute l'Europe, à la grande joie de l'Allemagne. (Résumé du manifeste.)

d'exceptions près, n'existe qu'à l'état de reflet. On comprend dans quelles dispositions les députés se réunirent le 28 octobre et écouteront M. Jules Ferry ; on comprend aussi avec quelles difficultés presque insurmontables le général Farre se trouvait aux prises pour composer son deuxième corps expéditionnaire. On voulait bien qu'il eût fini, mais on ne voulait pas entendre parler de préparatifs.

La période électorale s'écoula sans qu'un seul bataillon put être embarqué pour la Tunisie. Les envois de troupes cessent du 1^{er} au 30 août. La prudence exigeait pourtant qu'on occupât sans plus tarder, quelque accablantes que fussent les chaleurs, tous les ports du littoral, [215] Sousse notamment, et l'on n'avait pas assez de monde pour assurer leur défense. Comme au début, d'ailleurs, la question se posait encore de savoir où prendre ces troupes. On ne pouvait recourir deux fois de suite au système des détachements, du dédoublement des régiments ; il avait eu ses avantages pour une première expédition, à titre exceptionnel ; mais il présentait de grands dangers quand il s'agissait d'une opération plus longue et d'un effectif plus nombreux. On eut recours à autre chose. Chaque régiment d'infanterie comprenait, sous le régime de la loi de 1872, trois bataillons actifs, plus un bataillon supplémentaire, un bataillon disponible, destiné à combattre en seconde ligne ou à assurer le service des places fortes sur la frontière. En cas de guerre, les troupes de l'armée territoriale pouvaient, à la rigueur, remplacer ces quatrièmes bataillons dont on a d'ailleurs contesté, depuis lors, l'utilité et qu'on a successivement supprimés, puis rétablis. On décida de prendre ces bataillons pour former le corps expéditionnaire. « Ainsi nous conservions sur le continent tous les éléments de la mobilisation absolument complète de nos dix-huit corps d'armée ; et nos cent quarante-quatre régiments d'infanterie avec leurs chefs de corps, leurs états-majors et leurs cadres étaient prêts à recevoir, s'il l'avait fallu, leurs réservistes ¹⁶⁴. » Grâce à cette combinaison, le deuxième corps expéditionnaire allait comprendre bientôt, sans compter les 8,364 hommes qu'on avait envoyés avant les élections, du 9 juillet au 1^{er} août, 22,057 hommes, soit en tout 30,421 hommes, lesquels ajoutés à la fraction du corps d'occupation maintenue en Tunisie, on se le rappelle, après le rapatriement et complétés par onze bataillons, six escadrons et trois batteries empruntées à l'Algérie, portèrent le chiffre total des effectifs de la deuxième expédition à 50,000 hommes environ.

¹⁶⁴ Discours du général Farre, à l'*Officiel* de 1881, p. 1952.

Mais les troupes qui n'avaient pas quitté la Régence depuis le printemps étaient éprouvées par le climat, par la fatigue d'un service d'autant plus pénible qu'elles étaient peu nombreuses. La même situation s'est présentée plus tard au Tonkin. Pour rassurer l'opinion et diminuer les dépenses, on réduit le corps expéditionnaire le plus possible, et le peu de troupes qu'on lui laisse, obligées de se dépenser l'excès, n'ont plus ni trêve ni repos, tombent malades, et leur état d'épuisement inquiète bien davantage le public que n'avait fait leur nombre. Le général Farre essaya du moins de remédier de son mieux à cet affaiblissement de nos troupes de la première campagne ; il commença par remplacer un bataillon sur deux, en ayant soin de faire [216] verser dans le bataillon qui rentrait en France les chétifs, les malingres, et de maintenir, au contraire, dans ceux qui restaient, les hommes les mieux acclimatés ou les moins éprouvés. Il eut ainsi au total, en Tunisie, quatre-vingt-quatre bataillons à 500 hommes au maximum et en bonnes conditions.

Ceux de ces quatre-vingt-quatre bataillons qui vinrent de France, il fallut les prendre un peu partout, au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, et les amener de nouveau, comme au mois d'avril, à Marseille et à Toulon. Chaque départ donnait lieu, dans la garnison, à une démonstration ; on conduisait les soldats à la gare. Le pays tout entier, témoin de ces préparatifs belliqueux, en exagérait l'importance et comprenait de moins en moins pourquoi il fallait faire venir de si loin les troupes dont on avait besoin. Était-ce donc qu'on en manquait ? Ces complications, ces allées et venues donnaient l'impression du désordre ou d'une grande insuffisance numérique dans nos effectifs en temps de paix. Le fait est que nos armées modernes sont organisées pour se mettre en mouvement d'une seule pièce : on ne peut en distraire une partie pour en former un corps spécial. Aussi la création d'une armée coloniale est-elle indispensable ; nous insisterons plus loin sur ce point.

Une autre mesure, une tentative plutôt, très impolitique, acheva de disgracier, devant l'opinion, le général Farre, qui avait fini d'ailleurs par mécontenter, tant sa tâche était ingrate, MM. Jules Ferry et Barthélemy Saint-Hilaire. Ne consultant que les nécessités militaires, il prit sur lui de garder sous les drapeaux la classe de 1876, qui aurait dû être renvoyée dans ses foyers en vertu de l'habitude prise peu à peu de réduire le service effectif à quatre ans au plus, et même à quarante mois. Cette décision souleva de telles clameurs, elle était si ouvertement en contradiction avec les assurances que la plupart des nouveaux députés venaient de donner à

leurs électeurs, qu'elle fut aussitôt rapportée, mais elle n'en fournit pas moins un nouveau point d'appui à l'opposition.

§ 3. *Kairouan*. — Cependant, à la fin de septembre, en Tunisie le corps expéditionnaire était à peu près au complet. La saison des fortes chaleurs s'achevait ; le moment de se mettre en marche arrivait enfin. On n'avait plus de temps à perdre, car la situation s'aggravait chaque jour, non seulement dans le Sud, mais dans toute la Régence. Notre inaction forcée, qu'on attribuait plus que jamais à nos divisions, aux attaques de la presse en France et à l'étranger, avait permis aux populations de récolter leur orge, leurs olives, leurs dattes, ce qui [217] assurait aux rebelles, avec des subsistances, un gage qu'ils menaçaient de saisir ou de détruire quand des tribus inoffensives refusaient de faire cause commune avec eux. Le peu de troupes qui étaient échelonnées à Gabès, à Djerbah, à Sfax assistaient impuissantes à cette organisation générale de la révolte. Vous êtes maîtres de la terre arabe là où vous avez le pied, non au delà, criaient les fanatiques à nos avant-postes. Sur le littoral même, dans les villes que nous n'avons pas occupées, la panique règne parmi les Européens : Tunis est menacée, on pille jusque sous ses murs (17 juillet). A Sousse, à Mehedia, à Monastir, on tremble que les habitants ne se laissent intimider et n'ouvrent les portes aux nomades. Au pied des fortifications de Sousse on voit les bandes d'insurgés tourner ; des marchands sont poursuivis, frappés jusque devant leurs maisons. La démoralisation est d'autant plus grande qu'on est sans nouvelles de Tunis, les fils du télégraphe étant coupés. A Gabès, les habitants ont abandonné leurs jardins, leurs maisons, l'oasis entière aux pillards : nos troupes, trop peu nombreuses, ne peuvent s'aventurer à les en chasser et restent sur la défensive, dans une position détestable, au bord de la mer, derrière des retranchements improvisés que fusillent presque impunément les Arabes. Nos soldats n'ont que l'eau saumâtre et magnésienne de la rivière à son embouchure pour toute boisson ; ceux que la maladie épargne sont accablés par la chaleur et l'inaction. Le point le plus méridional qui soit en notre pouvoir dans l'intérieur, le Kef, est à chaque instant menacé : le colonel de la Roque, qui commande la place, n'a pas assez de monde pour assurer ses communications avec le Nord et se dégager. Dans la nuit du 5 au 6 août, puis le 20, et plus tard encore, il est attaqué ; il faut lui envoyer des renforts. Quant à Kairouan, le gouverneur tunisien n'a pas pu résister aux insurgés : la ville sainte est entre leurs mains ; ils y lèvent l'impôt de guerre. L'effervescence tend à gagner toute l'Algérie. Le 27 août,

le mois de jeûne du Rhamadan vient de finir, les fêtes du Beïram commencent, et cette Pâque musulmane est, chez les Arabes comme dans tout l'Orient, l'occasion d'une effervescence générale. Dans la province de Constantine, des forêts sont incendiées. Au Sud oranais, le colonel de Négrier, après une belle marche, a détruit la kouba des Ouled-Sidi-Cheïks (15 août) et mis en déroute les bandes d'insurgés ; mais le retentissement de ce coup hardi exalte bien plus qu'il n'abat le fanatisme tunisien : c'en est fait, des mosquées de Kairouan, des tombes sacrées, des reliques, prêchent les marabouts ! A Tunis l'inquiétude augmente et le désordre : tandis qu'une brigade de renfort s'organise sous les ordres du général Sabatier, les dissidents [218] s'avancent à portée de fusil de la Goulette et de Rades. Hammamet est sur le point de tomber entre leurs mains ; nous envoyons, pour le dégager, le lieutenant-colonel Corréard avec deux bataillons d'infanterie (125^e et 135^e), un escadron de chasseurs et une batterie d'artillerie ; mais cet officier est surpris par une troupe d'un millier d'Arabes et, craignant de manquer d'eau, ignorant les facilités de la route, bat en retraite, après un combat de trois heures. Les insurgés croient triompher ; la nouvelle de cette retraite, présentée comme notre premier échec, se répand et accroît aussitôt le nombre des rebelles. Le général Logerot espère que le colonel Corréard arrêtera son mouvement rétrograde au premier village et lui envoie par mer des renforts qui occupent Hammamet sans difficulté, et se portent à sa rencontre. Mais le colonel s'est replié dans le voisinage de Tunis, sur Hammam-en-Lenf, où il ramène vingt-deux hommes tués ou blessés, dont deux officiers (26 août).

A ce moment, il faut le dire, tout concourt à justifier les inquiétudes et l'irritation croissante de l'opinion en France. En même temps que ces mauvaises nouvelles, le bruit se confirme que la Turquie envoie un grand nombre de troupes en Tripolitaine, où le pacha s'obstine à considérer les Tunisiens comme sujets ottomans et n'admet pas l'exécution du traité du 12 mai. Au Caire, une nouvelle insurrection militaire, dont on s'exagère sans doute beaucoup la portée en France, mais qui n'en produit pas moins d'effet parmi les Arabes, éclate à peu près à cette époque. On se demande si Tunis ne court pas les mêmes dangers ¹⁶⁵ ; le Trésor y est plus vide que jamais, les impôts n'étant plus perçus ; les soldats du bey perdent

¹⁶⁵ Le capitaine Mattei, le 4 juillet, est assassiné à la Manouba, comme a été assassiné M. Séguin, le correspondant du journal *le Télégraphe*, à Béja, et comme plusieurs autres à Hammamet, à Sousse.

tout espoir d'être jamais payés et désertent en masse pour aller grossir les rangs de l'insurrection dont les émissaires sont partout. Malgré les efforts du général Sabatier, qui perd une vingtaine d'hommes tués ou blessés en cherchant à les arrêter, les Arabes coupent une première fois, le 11 septembre, l'aqueduc de Zaghouan à Tunis et menacent ainsi d'un seul coup l'existence d'une ville de plus de cent mille habitants ; les indigènes, exaspérés, parlent d'un massacre général des chrétiens ; on doit recourir aux citernes devenues hors d'usage, rationner l'eau ; ce n'est que le 16 au soir qu'elle coule de nouveau dans les réservoirs de Tunis, où toute une foule altérée, bêtes et gens, se presse pour la recueillir. Quinze jours plus tard les trains de la ligne française, déjà [219] plus d'une fois arrêtés, n'arrivent pas : de sinistres nouvelles circulent ; le général Logerot envoie en toute hâte le 30 septembre, à dix heures du soir, le lieutenant-colonel Debord avec six compagnies sur la ligne : on trouve les rails coupés, un pont détruit, la gare de l'Oued-Zergha incendiée, le personnel brûlé, massacré. Les Arabes attaquent nos troupes dans le train en détresse : il faut attendre deux jours, adjoindre une escorte à chaque train, enclore de palissades toutes les gares, pour rétablir la circulation.

Ces nouvelles arrivent coup sur coup, presque d'heure en heure à Paris, en même temps que celles de la province d'Oran ; elles sont dénaturées, exagérées ; les journaux sont unanimes à prendre l'alarme et à dicter au gouvernement, qui semble muet et inactif, au milieu de cet affolement, la volonté de l'opinion. Il faut tenir grand compte dans toute expédition coloniale de ces manifestations que la multiplicité des informations rend inévitables : le public est au courant trois ou quatre fois par jour, par les journaux et les agences télégraphiques, des moindres incidents qui constituent un danger, une difficulté pour nos troupes, ou qui entraînent une complication dans notre politique, tandis qu'il ne connaît presque rien et souvent ne doit rien connaître des mesures que prend le gouvernement.

Ces deux mois d'août et de septembre parurent interminables : les journaux les plus modérés et jusqu'alors les plus favorables à l'expédition accusent le gouvernement de lenteur. Dès le 25 août, le *Journal des Débats* demande qu'on en finisse. Dans son impatience, l'opinion modérée ne manque pas toutefois de clairvoyance, et il est à remarquer que les conseils qu'elle donne sont d'accord avec les projets du gouvernement. Ainsi elle réclame l'occupation de Sousse et des autres villes de la côte qui peuvent tomber aux mains des rebelles et nous obligera de nouveaux sièges ; elle veut voir nos troupes à Tunis et à Kairouan.

Le général Saussier, qui, après avoir parcouru la province d'Oran, est venu, nous l'avons vu, à Tunis, a arrêté dans son ensemble un vaste plan qu'il soumet, dès le 3 septembre, au ministre de la guerre, et qui consiste à prendre simultanément l'offensive sur toute l'étendue de la Régence jusqu'aux chotts, en même temps que dans le Sud oranais jusqu'à Figuiç exclusivement. Une pointe hardie serait poussée même jusqu'à El-Golea, pour affirmer notre intention d'agir avec la plus grande énergie, et de petites colonnes sillonneraient en tous sens, pour n'oublier aucune précaution, les massifs montagneux de la Kabylie et du Tell. Le général Farre approuve ce plan dont les détails d'exécution se précisèrent : il consiste, pour nous en tenir à la Tunisie, en un grand [220] mouvement concentrique analogue à celui qui nous a rendus maîtres presque sans coup férir de la Kroumirie et dont l'objectif sera Kairouan, la ville sainte. Nous allons la voir investie par des forces imposantes, et de trois côtés, du nord, de l'ouest et de l'est. Une colonne est en formation à la frontière algérienne, à Tebessa, sous les ordres du général Forgemol ; une autre, à Tunis, sous les ordres du général Logerot ; une troisième enfin, dite de ravitaillement, se dirigera du port de Sousse au-devant des deux autres et sera chargée d'assurer leurs subsistances et leurs communications avec la mer, en même temps que de leur fournir, si la ville résiste, quelques pièces d'artillerie.

Le mois de septembre se passe à concentrer les troupes et les approvisionnements ; les transports, entre la Goulette et Marseille, sillonnent la Méditerranée. Le 11 septembre, l'amiral Conrad apparaît enfin devant Sousse et y débarque, sans incident, trois bataillons d'infanterie et une batterie de montagne. Le lieutenant-colonel Moulin commande ces premiers éléments de la colonne que le général Etienne viendra compléter le 1^{er} octobre, à la tête d'une brigade. Avec ses hautes murailles, son imposante casbah, la place est à l'abri d'une attaque des Arabes, et il est facile d'y accumuler le matériel, les vivres, les munitions destinés à subvenir, la concentration des trois colonnes une fois opérée, aux besoins de tout le corps expéditionnaire.

Au lendemain du massacre de l'Oued-Zergha, l'occupation de Tunis est décidée. Le bey, soustrait à l'action versatile de son favori, n'avait pas tardé à revenir de ses erreurs passées ; trop heureux de nous confier la défense de son pouvoir, car les insurgés ne s'attaquent pas moins à ses troupes qu'aux nôtres, il appelle à présent nos colonnes à son secours. Le général Logerot commence par occuper, le

6 et le 7 octobre, les forts et l'admirable position du Belvédère, qui domine à la fois trois lacs, la ville entière, la campagne, et, par-dessus la Goulette, la pleine mer. Le 10, nos troupes entrent à Tunis dans le plus grand calme. Seul M. Raybaudi Massiglia, le gérant du consulat général d'Italie, proteste auprès du bey, — protestation des plus vives, mais spontanée, quoi qu'on en ait dit à cette époque ¹⁶⁶. Quant aux Arabes, ils ne murmurent pas. On respecte leurs mosquées, où les [221] Européens aujourd'hui encore n'ont pas le droit de pénétrer. Le drapeau du bey n'est pas abaissé : on le voit flotter, à partir de ce jour, à côté du nôtre, sur la casbah.

Le frère du bey, Ali, a compris qu'il se perdrait à nous combattre, et, sortant de la retraite où il avait affecté de se plonger, le traité signé, il brûle d'effacer jusqu'au souvenir de son hostilité première. Il a pris le commandement d'un second camp et pendant plusieurs jours tient tête à l'ennemi. Sa situation est fort critique ; il a devant lui un chef de tribu redoutable, Ali-ben-Ahmar, et derrière lui des soldats qui désertent ou veulent l'entraîner à se faire nommer bey par les insurgés. Sa bonne volonté triomphe cependant, et il se réhabilite complètement à Testour par une succession de combats. Le général Logerot, qui le surveille, lui rend justice, il télégraphie à Paris le 7 octobre : « Les troupes du bey ont montré de l'entrain. » En récompense de leurs services, il leur confie la garde de Zaghouan, et, le trésor tunisien ne les payant pas, nous les prenons à notre solde.

Les préparatifs de la marche sur Kairouan ne sont terminés qu'au commencement d'octobre ; le 6, le général Saussier est nommé commandant en chef des opérations. L'opinion en France attendait toujours des résultats. Elle voyait bien le but à atteindre, mais ne mesurait pas les difficultés à surmonter. Kairouan est isolé dans une région presque déserte ; en quelques jours un corps d'armée venant de la mer peut y arriver ; mais se borner à l'attaquer de ce côté, c'était risquer d'avoir un siège à soutenir, de refouler l'insurrection sur notre frontière algérienne ; de là la nécessité d'opérer par un mouvement concentrique et de nettoyer le pays dans tous les sens pour écraser la résistance en un seul centre ou la disperser dans le Sud. Ce plan étant admis, Tebessa d'une part, Tunis et Sousse d'autre part, de-

¹⁶⁶ Le 10 octobre, le général Logerot télégraphie qu'il a fait occuper Tunis dans le plus grand calme, et le 11, M. Roustan adresse aux consuls une circulaire pour les aviser de ce fait, qui résulte d'un accord entre le bey et nous, en vue d'assurer la sécurité et l'ordre. « Cette occupation, ajoute-t-il, a un caractère purement militaire et défensif. L'administration continuera à fonctionner comme par le passé. »

vaient être les bases naturelles de nos opérations. Or, de Tebessa à Kairouan, la route ou plutôt la distance est longue ; les dispositions des tribus étaient plus que suspectes ; il fallait s'attendre à combattre et par conséquent être en nombre. De Tunis à Kairouan, la route est plus courte, mais plus dangereuse ; elle passe par des défilés favorables aux embuscades. La principale complication, pour ces deux colonnes, était surtout le manque d'eau. On s'imagine difficilement l'énorme quantité d'approvisionnements qu'exige une colonne en marche en pays d'Afrique ; elle doit transporter avec elle des vivres et des munitions suffisants pour plusieurs semaines et prévoir l'éventualité d'une retraite dans d'immenses solitudes, où le vide se fait devant elle comme par une malédiction, où les moissons, s'il en existe, sont incendiées, les puits rares, suffisant à peine pour une caravane et trop [222] souvent comblés ou empoisonnés. Les Arabes, qui connaissent le rôle essentiel que joue dans nos expéditions le convoi, ne manquent jamais de s'y attaquer et par conséquent nous obligent à le couvrir par des troupes presque aussi nombreuses que celles qui composent les colonnes d'attaque, l'arrière-garde et l'avant-garde ; autrement nous risquons de nous laisser surprendre par la famine. La moindre expédition prend donc des proportions démesurées, exige un déploiement énorme d'hommes et d'animaux, car on n'augmente pas impunément un convoi, il faut emporter de quoi le nourrir, lui aussi, et par conséquent le grossir indéfiniment.

La colonne Forgemol, qui devra traverser la Tunisie dans toute sa largeur, couper les communications entre le Sud et le Nord, l'Est et l'Ouest, traîne avec elle environ 9,000 chameaux, 1,500 mulets. Le développement de ces 10,000 animaux, lents, indisciplinés ou maladroits, occupe à lui seul l'espace nécessaire à un corps d'armée. Cette colonne n'est pourtant pas des trois la plus nombreuse : elle ne compte que 8,000 hommes empruntés d'ailleurs pour la plupart aux divisions d'Alger et de Constantine, par conséquent acclimatés, habitués aux mille incidents des marches d'Afrique. Elle se compose de deux brigades d'infanterie (dix bataillons) sous les ordres des généraux de la Sougeole et de Gislain, et d'une brigade de cavalerie commandée par le général Bonie (six escadrons, une division du 4^e spahis, deux batteries et cinq sections d'artillerie, huit cents goumiers algériens). Sur dix bataillons d'infanterie, quatre doivent escorter le convoi.

La colonne Logerot est plus importante : les chameaux étant à peu près inutilisables dans la région montagnaise qui s'étend entre Tunis et Zaghouan, on n'en emploie qu'un petit nombre ; on a dû réquisitionner à tout prix à Tunis ou confec-

tionner huit cents voitures maltaises dites *arabas*, et des milliers de tonnelets qu'on charge à dos de cheval, de mulet ou d'âne. Elle comprend deux fortes brigades d'infanterie (quatorze bataillons) commandées par les généraux Sabattier et Philbert, une brigade de cavalerie (six escadrons) sous les ordres du général de Saint-Jean, quatre batteries d'artillerie, quatre compagnies du train, deux pelotons du génie. Un goum tunisien a été formé, tant bien que mal, grâce à l'énergie du colonel tunisien Allegro. Quant à la colonne de Sousse, elle porte le nom de brigade, mais compte en fait sept bataillons d'infanterie, dont trois destinés à assurer les communications avec le port, trois escadrons de cavalerie, deux batteries d'artillerie de campagne et de montagne, deux compagnies du train, une compagnie du génie ; plus deux batteries d'artillerie de plus [223] fort calibre, un parc et une compagnie d'ouvriers de chemin de fer qui devra plus tard poser les rails d'un petit tramway à vapeur, du système Decauville, dont les machines ne fonctionnèrent jamais et qui, même traîné par des mulets, sur un terrain inégal et mal préparé, causa bien des accidents. Le nombre des chameaux, des mulets, des charrettes entassés dans la ville était énorme.

Le 10 octobre, le jour même de l'occupation de Tunis, le général Saussier débarque à la Goulette ; après avoir prévu les mesures nécessaires pour assurer le succès de l'expédition du général Delebecque dans la province d'Oran, il vient surveiller lui-même les derniers préparatifs de la marche sur Kairouan. Le général Japy, récemment arrivé de France, remplace à Tunis Le général Logerot. Il est chargé d'assurer, avec les généraux Maurand, Caillot, d'Aubigny et le colonel de la Roque, la sécurité de toute la région nord de la Régence et de protéger le chemin de fer ; plus tard, les colonnes d'Aubigny et de la Roque auront pour mission d'empêcher les insurgés dans l'Ouest de se reformer. Le général Poizat commande l'artillerie ; le lieutenant-colonel Dreyssel est nommé chef du génie. Le sous-intendant militaire Taquain a la direction importante des services administratifs. Par surcroît de précaution, deux petites colonnes sont constituées dans le sud de la province de Constantine, à proximité de la frontière de la Régence, à Megrin et à El-Oued, sous le commandement du colonel Jacob. Elles auront pour mission, tout d'abord, d'empêcher les rebelles de passer sur notre territoire et, plus tard, de contribuer à les poursuivre.

Le 14, le général Saussier adresse aux populations tunisiennes, d'accord avec le ministre de la guerre, un manifeste dont voici le sens général : « Le gouverne-

ment de la France, l'allié de celui du bey, m'a envoyé pour rétablir l'ordre et réprimer l'insurrection. Que ceux qui vivent en paix ne conçoivent aucune inquiétude, ils seront traités en amis ; l'armée française respectera leurs personnes, leurs biens, leur religion ; mais elle fera justice de ceux qui tiennent la campagne et épouvantent le pays par leurs brigandages et leurs méfaits. Les tribus qui nous recevront amicalement ne seront exposées à aucune réquisition, tout ce qu'elles fourniront à nos troupes leur sera intégralement payé. Celles qui cesseront les hostilités pour faire leur soumission livreront des otages et assureront des moyens de transport. Enfin celles qui, après s'être soumises, se révolteraient, seront désarmées, frappées d'amendes et de réquisitions : une cour martiale jugera les indigènes qui auront pris part à des massacres d'Européens. »

[224]

Toutes ces dispositions étant arrêtées, le signal général du départ est donné aux troupes le 17 octobre, par un télégramme du général Farre. La marche (le la colonne de Tunis que commande le général Logerot, sous les ordres supérieurs du général Saussier, présente peu d'incidents ; elle n'est compliquée, en somme, que par l'ignorance à peu près complète où sont nos troupes d'une route qui passe pour difficile, et par la crainte de manquer d'eau. Quelques escarmouches sans gravité sont signalées aux avant-postes ; l'une d'elles pourtant coûte la vie à un chef important, Mohammed-ben-Eddili. L'obligation de passer par des défilés allonge démesurément le convoi ; il faut, pour le protéger, échelonner des troupes en arrière jusqu'à Tunis. C'est le 26 au soir seulement qu'on est assez près de Kairouan pour apercevoir les fusées tirées par l'artillerie du général Etienne. On essaye d'avoir recours à la télégraphie optique, mais, comme ce fut le cas le plus souvent, les signaux étaient inintelligibles.

La marche de la colonne Forgemol, dont on est sans nouvelles, a été plus longue et plus difficile ; elle a valu à son chef les plus grands éloges. Son mouvement a commencé le 16. Dès le 17, avant d'arriver à l'ancienne ville romaine de Haydra, dont les ruines importantes remplirent nos hommes d'étonnement, la brigade de cavalerie livre un brillant combat et repousse les Fraichichs, une des plus puissantes tribus de l'Ouest : plus loin les attaques redoublent, mais tantôt la cavalerie du général Bonie, tantôt les feux réglés avec sang-froid de l'infanterie et de l'artillerie tiennent à distance les rebelles : Hammamas, Fraichichs, Quartan, Ouled-Madjeurs, Ouled-Ayars, etc., etc. La colonne ne cesse d'avancer dans un ordre

parfait, avec des pertes peu sensibles, environ sept tués et une trentaine de blessés ; les soldats sont pleins d'entrain, distraits par l'imprévu des engagements que leur livre l'ennemi sur tous les points et sans se lasser jusqu'à l'approche de Kairouan. Le 27 au soir, on distingue les fusées tirées par les deux corps du Nord et de l'Est ; le lendemain, la concentration est opérée.

La colonne du général Etienne étant la plus rapprochée et la plus encombrée supporta, elle aussi, de vives attaques. Sousse est bloquée par les rebelles. Par bonheur, le jour même où le général Etienne se met en marche, le 22, un des principaux chefs de la farouche tribu des Zlass qui tenait Kairouan, Ali-bou-Ahmara, est tué au milieu d'un engagement très vif ; dès lors, le désordre règne parmi ses partisans qui, redoutant l'approche des généraux Forgemol et Logerot, se replient sur le sud et abandonnent à elle-même, après l'avoir en partie pillée, la ville sainte. Cette nouvelle, à laquelle on ose à peine croire, [225] est apportée par un Arabe au général Etienne, le 26 au matin. Le colonel Moulin, qui commande un régiment de marche, est envoyé en reconnaissance avec un officier d'état-major, un interprète et quelques goumiers, jusque sous les murs de Kairouan : il trouve les grands portails fermés, muets. Nos cavaliers font au galop le tour de l'enceinte crénelée, sans qu'un habitant apparaisse sur les fortifications ou sur les terrasses, sur les minarets. Revenus à leur point de départ, devant la porte du Sahel, ils se demandent si la ville est morte ou si elle dort, et ce qu'ils doivent faire en présence de ce bloc inerte dont toutes les entrées sont fermées. Notre interprète s'avance enfin vers le portail, et d'un coup du pommeau de son sabre rompt le silence. Alors un pavillon blanc s'élève et flotte sur la grande mosquée de Sidi-Okbah. Presque aussitôt la porte s'ouvre. Le gouverneur de la ville, Si-Mohammed el-Mrabot, suivi de quelques cavaliers, se rend avec le colonel Moulin au campement du général ; il apporte la soumission complète, sans condition. Les Zlass seuls, qui ne possédaient rien, ont obligé à la résistance une population aisée, inoffensive ; délivrés d'eux, instruits par le sort des Sfaxiotes, les habitants ne demandent qu'à éviter le bombardement. Ils reconnaissent l'autorité de leur souverain, et s'abandonnent à la générosité des Français. Le général prend acte de ces dispositions et reçoit au nom du bey les clefs de la ville. A deux heures de l'après-midi, un bataillon du 48^e occupe la Casbah, tandis que le reste de la colonne campe devant les remparts. Le général envoie aussitôt la nouvelle au commandant en chef par un émissaire qui n'arriva qu'à la nuit et, n'osant pas traverser nos lignes, ne put

s'acquitter de son message que le lendemain matin 27, au moment où le général Saussier se mettait en route. Quelques heures plus tard, le général Etienne se présentait lui-même au quartier général, et, dans la journée, les deux colonnes opérèrent leur jonction. Le soir on apercevait les fusées du corps de Tebessa, on y répondait, et le général Forgemol, avec ses éclaireurs, arrivait lui aussi devant Kairouan.

Nos trois colonnes réunies formaient un camp immense autour de la ville. A la vue des murailles sans fin, des portails en fer à cheval que bien peu d'Européens avaient franchis avant eux, nos soldats brûlaient d'impatience de pénétrer dans la cité mystérieuse qui comptait plus de sanctuaires que de maisons, à en juger par le nombre des coupoles blanches et des minarets qu'on apercevait de la plaine. Leur curiosité parut d'autant plus légitime que cette plaine où l'on campait était lamentable ; les Arabes n'y avaient semé depuis des siècles que des tombes, et ces tombes mêmes étaient ruinées. L'odeur [226] de cette nécropole, par la chaleur encore forte, empoisonnait l'air, et, sauf quelques massifs de cactus difformes, rongés de poussière, et la multitude des uniformes aux vives couleurs qui s'agitait autour de nos tentes, rien dans ce paysage nauséabond n'arrêtait l'œil, rien, si ce n'est la ville. La division Forgemol était plus pressante que les autres ; elle était composée en majorité d'Algériens ; les musulmans, à aucun prix, n'auraient voulu manquer une si belle occasion d'accomplir leur pèlerinage. On fut satisfait. L'armée traversa la ville, musique en tête, devant un peuple de marabouts, de muezzins et de kodjas, toute cette population de la cité sainte où les vivants ne semblent avoir d'autre charge que de veiller sur des tombeaux. Ensuite les turcos, les spahis voulurent aller faire leurs dévotions. On les voyait fraterniser déjà avec l'habitant ; l'entrée des mosquées leur fut ouverte, et après eux à tous les autres. Les soldats chrétiens se faisaient conduire par leurs camarades musulmans ; ils circulaient par bandes, ébahis, à travers les forêts de colonnes de marbre et dans le demi-jour de la grande mosquée, marchaient sur les nattes parfumées, les tapis, touchaient, mais sans rien gâter, les étendards, les riches étoffes de l'exquise mosquée du Barbier. Pas un vol, pas une dégradation ne furent commis par tant de milliers de jeunes hommes, presque des enfants, dans ce monde des *Mille et une Nuits*.

Cependant les indigènes ne considéraient pas sans se lamenter intérieurement ces promenades sacrilèges ; mais puisque Mahomet les tolérait, c'est qu'ils avaient attiré eux-mêmes par une vie impure les profanations ; il n'y avait donc plus à

songer à nous résister. Un certain nombre d'officiers assistèrent même, le vendredi soir, dans la mosquée des Aïssaoua, à la réunion et aux exercices de ces fanatiques plus exaltés à Kairouan que partout ailleurs ; visites imprudentes au début et qui pourtant se multiplièrent, les voyageurs finissant par s'y associer. On trouve chez les Arabes dégénérés un mélange étonnant de fanatisme et de cupidité. Ils aiment l'argent tout autant qu'ils sont religieux, et la religion même leur sert souvent de prétexte pour en extorquer non seulement aux musulmans, mais aux Européens. Les mokaddems de toutes les associations religieuses ne font pas moins de quêtes parmi leurs coreligionnaires que de propagande ; et quant aux chrétiens, bien des Arabes leur laissent visiter leurs mosquées moyennant quelque menue monnaie. Ainsi les Aïssaoua, tout en mortifiant cruellement leur chair, en s'infligeant de véritables supplices, se donnent du même coup en spectacle : les gardiens des sanctuaires si longtemps vierges, à Kairouan surtout, du contact de l'infidèle, se font payer par nos soldats, puis par les voyageurs, pour [227] leur vendre des reliques qu'au besoin ils fabriquent, comme les fameuses lames de la mosquée du Sabre. Cette absence très fréquente de moralité, jointe à la discorde, assure notre domination sur les Arabes une fois soumis ; il s'agit pour nous, dans toute l'Afrique du Nord, non plus de combattre, mais d'emprunter à la politique turque, celle des beys et des deys, son secret infaillible, d'opposer les unes aux autres les fractions de tribu. Un peu d'argent bien distribué produit plus d'effet qu'un régiment. C'est un principe bien connu de toutes les nations colonisatrices et largement pratiqué par elles ; mais, en France, il est dans notre tempérament de préférer vaincre nos adversaires que de les acheter.

Le séjour de Kairouan était mauvais pour nos soldats ; non que la ville fût malsaine, — car c'est une chose extraordinaire que la salubrité de ces pays où le soleil assure à lui seul le service de l'hygiène, où des villes comme Tunis et Kairouan sont construites au bord d'un marécage infect ou sur des cimetières ; — mais la population était pourrie. Ce peuple ne connaît aucune précaution. Hommes, femmes, enfants vivent à la grâce de Dieu dans une promiscuité funeste ; les maladies de la peau, les vices du sang se propagent ainsi à peu près partout. Au reste, nous ne pouvions immobiliser longtemps en Tunisie des forces considérables. Deux colonnes furent formées pour aller pacifier le Sud. L'une, celle de l'Est, confiée au général Logerot, devait rester dans la Régence ; l'autre, celle du général Forgemol, avait à soumettre les populations du Sud-Ouest et devait rentrer ensui-

te, par un long détour, avec le général Saussier en Algérie. Auparavant, on avait fait la police des alentours de Kairouan, poussé des reconnaissances dans toutes les directions. De petites colonnes commandées par le général de Saint-Jean, par le colonel Moulin, avaient activement fouillé les environs, tandis que les généraux Philbert, d'Aubigny et le colonel de la Roque remontaient vers le Nord-Ouest et le Nord, où Ali-bey faisait son devoir de son mieux. Des combats furent livrés les 20, 21, 22, 23 octobre contre les Ouled-Ayars, les Hammamas. La soumission des Ouled-Saïds dans l'Enfida fut confiée ensuite au colonel Moulin. Les tribus prises entre Kairouan et Tunis n'eurent d'autre ressource que de demander l'aman. On leur fit donner par le bey de nouveaux chefs qu'on choisit peut-être à la hâte et souvent parmi les dénonciateurs des anciens ; on les désarma ; mais alors se représenta l'éternelle difficulté : les tribus soumises une fois désarmées sont à la merci de celles qui continuent à nous résister et qui les pillent sans résistance, pour les punir.

[228]

En termes généraux pourtant, on peut dire que désormais le Nord est pacifié, tranquille. Les convois sont organisés entre Kairouan et Sousse, et le ravitaillement des deux places assuré. L'occupation complète du pays s'organise déjà dans ses grandes lignes. La Tunisie est divisée en deux commandements principaux : celui du Sud, sous les ordres du général Logerot ; celui du Nord, avec Tunis pour chef-lieu, sous les ordres du général Japy. Le général Etienne est nommé provisoirement gouverneur de Kairouan et tiendra Sousse en même temps. Le Sud, bien entendu, n'est organisé que sur le papier : nous nous sommes montrés à Gabès, à Djerbah, à Zerzis ; quant au reste, à l'intérieur, c'est l'inconnu ; on sait seulement que toutes les tribus encore rebelles s'y sont réfugiées, y règnent en maîtresses, y reçoivent des encouragements, peut-être même des secours, de Tripoli. Leur force, leur point d'appui est dans le désert et la frontière du vilayet turc qui leur offre un asile devant lequel nous serons, on ne l'ignore pas, obligés d'arrêter nos poursuites. Ces difficultés ont été prévues, et les deux colonnes formées à Kairouan disposent de moyens puissants. La chaleur est tombée ; on peut aller vite. La division navale du Levant doit prêter son concours au général Logerot et assurer la soumission des populations du littoral ; des approvisionnements ont été transportés en grande quantité à Gabès.

Les deux colonnes, bien qu'elles n'aient qu'à suivre, sur presque tout leur parcours, les routes romaines, et à traverser des régions dont d'innombrables et imposantes ruines attestent encore éloquemment l'ancienne prospérité, sont obligées de ne compter sur aucune ressource du sol et de nouveau d'emporter les vivres et l'eau avec elles pour plusieurs semaines. Celle du général Forgemol quitte la première Kairouan, le 10 novembre, grossie d'un bataillon de zouaves et de trois pelotons de chasseurs d'Afrique qui constituent les troupes du quartier général. Elle a pour objectif Gafsa. Dès le 12, quand on respire seulement depuis un mois, les orages et les pluies dont nos troupes ont souffert au printemps recommencent. — Bien rarement le ciel manque à sa mission de préparer la moisson dans cette contrée favorisée, mais c'est la semence qui peu à peu fait défaut, c'est le laboureur qui s'enfuit devant la rapacité de l'administration arabe, c'est le pays qui se déboise et se dépeuple. — La colonne avance vite néanmoins ; les rebelles se sont mis à fuir, il faut les gagner de vitesse. Eux aussi traînent de longs convois, des troupeaux qui retardent leur marche. On sait le chemin qu'ils prennent et dont ils ne peuvent pas plus que nous s'écarter, sous peine de ne pas trouver d'eau. On a donc bien des chances de les atteindre en se hâtant, en faisant précéder le gros de nos [229] forces d'escadrons rapides de cavalerie. Le 13, après une course de trente kilomètres, le général Bonie surprend une partie de ces bandes : nos chasseurs combattent à pied et à cheval, culbutent les Arabes et capturent quantité de tentes, d'immenses troupeaux de chameaux, de bétail. La nuit seule les arrête et les oblige à camper dans ce désordre. Ils rejoignent ensuite la colonne, poussant devant eux quinze mille moutons et des bœufs, qui, quoiqu'on fasse, se dispersent ; on n'a pas trop d'un jour entier d'arrêt, le 14, à l'Oued-Gilma, pour les rassembler. Le 15, on se remet en marche. Les fuyards, désespérant de sauver leur convoi, l'ont abandonné en route, et voilà nos hommes fort embarrassés devant les nouveaux troupeaux dont ils trouvent la plaine encombrée.

Le 19, l'officier tunisien qui a su faire respecter à Gafsa l'autorité du bey et défendre le beau monument arabe de la Casbah contre l'attaque des Hammamas, s'avance à la rencontre de la colonne, et après lui viennent les notables de la ville avec des approvisionnements d'eau. Nos soldats se répandent ensuite, émerveillés, dans l'oasis où poussent sous les dattiers la vigne, les grenades, les oranges, les abricots. Les jours suivants, on prend possession de la plaine. L'étrange village d'EI-Aïacha aux galeries et aux ruisseaux souterrains résiste seul. Les Hammamas

et les autres dissidents ont continué vers la Tripolitaine leur lamentable exode, qu'il ne tient pourtant qu'à eux d'arrêter et que nous sommes les premiers à déplorer, puisque c'est une partie de la richesse du pays qui fuit devant nous. Au commencement de décembre, les éclaireurs du général Forgemol donnent la main, à l'est, à ceux du général Logerot et, à l'ouest, aux deux petites colonnes constituées à la frontière algérienne sous les ordres des colonels Le Noble et Jacob. Ce dernier, en attendant l'arrivée du général Philbert qui doit venir prendre le commandement de la ville, est placé à la tête de la garnison de Gafsa, respectable force mobile composée de quatre bataillons, deux escadrons, deux sections d'artillerie, vingt sapeurs du génie. Le 4 décembre, rien ne s'opposant plus à son départ, le général Forgemol reprend avec le général Saussier la direction du nord. C'est toujours la route romaine, une admirable succession de temples, d'arcs de triomphe, d'aqueducs, de barrages, de mausolées ; mais la pluie, accompagnée d'un vent glacial, fatigue nos hommes ; des postes sont laissés aux ruines de Feriana, de Kasrin, près de Sbeitla, et le 13, enfin, la colonne rentre pour être disloquée à Tebessa, cet autre souvenir de la puissance colonisatrice de nos devanciers dans la province d'Afrique.

[230]

Le général Logerot n'avait quitté Kairouan que le 12 novembre, avec les sept bataillons, les trois escadrons, les deux batteries d'artillerie qui constituaient, au départ de Tunis, la brigade du général Sabattier, plus un bataillon et un escadron empruntés à la 7^e brigade et le goum du colonel Allegro. Son convoi se compose de 159 *arabas*, 1,364 chameaux, et il emporte vingt jours de vivres, devant trouver, nous l'avons dit, à Gabès, des approvisionnements. La marche, peu accidentée, est ralentie par le manque d'eau et par une succession de violents orages, tempêtes de pluie et de sable successivement. Un seul groupe de dissidents, rejeté vers l'est par la marche du général Forgemol, est signalé à proximité de l'avant-garde. La cavalerie du général de Saint-Jean se lance à leur poursuite et ramène au camp 1,400 bœufs, 2,000 moutons qui enrichissent l'ordinaire de nos hommes, 500 chameaux, 145 chevaux. Le 29 au soir, la colonne campe à la source de l'Oued-Gabès et entre en communication avec le poste français que les insurgés tenaient pour ainsi dire bloqué. Le général Logerot dégage l'oasis et choisit, pour établir les forces qui devront rester en contact avec celles de Gafsa, l'éminence de Ras-el-Oued, située de façon à assurer la protection de l'oasis et à ne craindre au-

cune surprise, mais peu salubre. Là, après s'être ravitaillé, il organise avec le général Sabattier, du 1^{er} au 23 décembre, deux expéditions qui sont suivies de la soumission d'un grand nombre de fractions de tribu (Metellit, Souassi, Ouled-Said) arrêtées dans leur émigration par la rapidité de sa marche.

A ce moment les opérations militaires peuvent être considérées comme terminées. Le général Logerot prépare son retour à Tunis, mais de façon à montrer encore nos armes dans le pays ; sa mission dans le Sud et au Centre est analogue à celle qu'il a déjà remplie dans le Nord après l'expédition de Kroumirie. Avant de quitter Gabès, il organise solidement la défense de l'oasis et de Ras-el-Oued ; il installe à la tête du gouvernement de l'Arad le fidèle et excellent chef de son goum, Allegro, et le charge de se concerter avec le colonel Jamais, commandant à Ras-el-Oued, pour achever de disperser, et surtout pour arrêter dans leurs courses vers le nord, le nombre encore considérable des dissidents que protège la frontière tripolitaine. Des colonnes mobiles sont organisées pour leur couper la route, les poursuivre, garder les points d'eau, et cependant l'audace de ces rebelles était telle qu'on les vit encore, en 1882, traverser nos lignes, et venir tenter leurs coups de main jusqu'à la hauteur de Sfax, jusqu'aux environs de Kairouan et au delà, dans l'Enfida. Cavaliers infatigables, ces pillards surprenaient nos postes ou leur échappaient par des marches de 80, [231] 100, 120 kilomètres en vingt-quatre heures. Quoi d'étonnant d'ailleurs ? ils avaient pour complices les tribus tremblantes, pour refuge un pays qui nous était fermé et pour montures des chevaux volés. C'est peu à peu seulement, notre surveillance devenant plus étroite, les populations reprenant confiance, qu'il fut possible de les réduire à l'impuissance, de restreindre tout au moins à l'extrême Sud, au voisinage immédiat de la frontière, leurs déprédations.

Le général Logerot ne se mit en marche pour le Nord que le 26 décembre. Quittant à Srira la route de Kairouan pour longer la mer, il arrive le 6 janvier à Sfax, où il échange contre des chameaux ses voitures maltaises, les *arabas* qui l'ont retardé dans les régions sablonneuses. Il évacue ses malades, très peu nombreux. Pour ne pas prêter au reproche d'imprévoyance qui avait été adressé aux chefs de notre armée, lors de l'expédition de Kroumirie, la colonne Logerot ne comptait pas moins de six cents lits d'ambulance, presque tous, heureusement, inutilisés. Le 11, le général quitte Sfax et s'engage de nouveau dans l'intérieur. Aux arènes romaines d'El-Djem, il rencontre le colonel Moulin et reçoit la sou-

mission des Souassi (14 janvier). Arrivé à Sousse le 25, après avoir visité Mehedia, Monastir, il y établit le quartier général de son commandement du sud de la Régence. De ce jour, notre armée n'a plus d'autre rôle que de maintenir en Tunisie l'ordre qu'elle a rétabli, et elle s'acquittera de cette tâche à son honneur, sans un combat. Il nous reste, pour en finir avec l'expédition, à voir ce qui se passait, pendant cette seconde campagne, en France, à Paris.

[232]

[233]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Deuxième partie. L'intervention

Chapitre V

La Crise

(Novembre 1881)

[Retour à la table des matières](#)

§ 1^{er}. Le 28 octobre, enfin, le jour où le général Saussier entrait à Kairouan, la nouvelle Chambre se réunissait pour la première fois. Dans quelles dispositions, on le pressent. Les élections du 21 août avaient envoyé, nous l'avons vu, au Parlement trois cent quatre-vingt-dix-huit républicains, dont le nombre total fut porté à quatre cent cinquante-quatre après le scrutin de ballottage du 4 septembre, et parmi lesquels on comptait peu de radicaux. Elles étaient loin, par conséquent, de constituer un échec pour le cabinet de M. J. Ferry, mais on n'attendait pas moins de lui qu'il se retirât, qu'il fit place à Gambetta, au « grand ministère », et l'on exprimait ce sentiment, bien avant la séance, en disant du cabinet Ferry qu'il était condamné, qu'il ne lui restait plus que le choix quant à la manière de mourir. La difficulté toutefois était de trouver un motif plausible, autre que le véritable, pour l'exécuter. A moins de s'associer aux violences des partis extrêmes et de leur faciliter la victoire en faisant comme eux le procès de notre expédition, en laissant de côté les résultats acquis pour ne s'attacher qu'aux détails, il était fort embarrassant pour la majorité [234] de témoigner au gouvernement la défiance qui seule pouvait cependant expliquer et entraîner sa chute.

La situation est véritablement des plus fausses. Comment, en effet, se débarrasser d'un ministère que l'on applaudit dans son œuvre, alors que cette œuvre fait honneur à la France et qu'on est bien décidé à la continuer, à en profiter ? La majorité n'a d'autre alternative que de le soutenir, — et que devient alors son désir fort légitime de voir Gambetta au pouvoir ? — ou bien de se laisser diriger par les radicaux. Pendant dix jours, nous allons la voir plongée dans des incertitudes dont elle faillit ne pouvoir sortir et donner en somme un triste spectacle pour ses débuts. Dès la première séance, elle révèle son état d'esprit. C'est déjà l'Assemblée qu'impressionnent tous les bruits du dehors, les plaisanteries comme les menaces des journaux du boulevard, celle qui sera prise quatre années plus tard d'une panique restée trop célèbre à la suite d'un soi-disant succès des Chinois sur nos groupes du Tonkin et qui ne pensera dans ces circonstances qu'à dégager sa responsabilité en renversant le gouvernement.

Le 28 octobre 1881, les dispositions sont plus riantes. Toute à son installation, à la constitution de son bureau, elle voit son président d'âge se lever, demander un peu de silence ; il désire donner lecture d'un télégramme important qu'a reçu de Tunis le gouvernement. On écoute : Kairouan est entre nos mains ; l'insurrection est à la veille d'être étouffée ; nous en avons fini sans effusion de sang, en quelques semaines... Comment accueille-t-on cette nouvelle ? Par un éclat de rire. Le président est étonné ; on rit plus fort. Hilarité, rires, bruyante hilarité, constatent les journaux. Quelqu'un crie : « La comédie a raté ! » On rit de plus belle. Kairouan hérite du privilège qu'avaient eu les Kroumirs d'égayer Paris. Et cette hilarité dure plusieurs jours. A l'extrême gauche et à droite, c'est un moyen qui n'est pas encore usé d'affaiblir le gouvernement. Le mot d'ordre est de ne pouvoir écouter sérieusement prononcer le nom de la Tunisie. On rit encore le 5 novembre quand M. Ferry a l'imprudence de dire : « Nous avons dompté l'insurrection à Sfax » ; on rit quand il parle des victoires d'Ali-bey, quand il annonce que l'armée tunisienne a combattu avec nous. A tout instant, si l'on se reporte au compte rendu de ces séances mémorables, ce ne sont que rires, rires approbatifs, s'il s'agit d'une interruption ou d'une apostrophe de l'opposition, rires et applaudissements ironiques, ricanements, s'il s'agit d'une assertion rassurante émise par un ministre. Quand M. Amagat monte à la tribune, le 5 novembre, et prononce sur la question tunisienne son premier discours, les formules manquent pour exprimer le fou rire [235] dont

la Chambre est saisie. A chaque mot, l'*Officiel* enregistre : Rires et exclamations ! Bruit prolongé, bruit continu, bruit croissant, bruyante hilarité !...

Tout condamné qu'il fût, le ministère ne voulut pas mourir sans se défendre. Il avait donné dès la rentrée sa démission, estimant qu'un Parlement nouveau devait confier à un gouvernement de son choix les affaires du pays, mais il tient à ne pas se retirer comme un coupable, à exposer les résultats de sa politique et de son action en Tunisie. Il va au-devant des accusations qu'on a préparées contre lui ; il s'interpelle lui-même, dit-on, toujours en riant. La Chambre comptait beaucoup de membres nouveaux ; M. J. Ferry dut refaire jusqu'aux origines, — avec les réserves nécessaires touchant le rôle de l'Italie, — l'histoire de l'expédition. Une fois de plus il repousse toute idée d'annexion, confirme sa volonté de s'en tenir au protectorat. A ceux qui lui reprochent d'avoir escamoté la première campagne pendant les vacances de Pâques et la seconde pendant l'intersession, il répond que l'ancienne Chambre s'est prononcée par plusieurs votes à cet égard et finalement lui a confirmé sa confiance à la fin de la législature, en pleine connaissance de cause, après l'insurrection du Sud, la prise de Sfax et de Gabès.

Ce discours fut écouté, c'est en faire en ces circonstances le meilleur éloge : il est vrai que la Chambre se dédommagera plus tard quand le général Farre essaiera de se faire entendre. M. Amagat, dans le discours dont il vient d'être parlé, acceptait l'expédition comme un fait accompli, mais la jugeait inopportune, par cette raison qu'en 1880 les choses allaient bien plus mal dans la Régence qu'en 1881 et que le gouvernement français cependant n'avait pas cru nécessaire d'intervenir. La conclusion, c'est qu'il fallait à la France un vrai ministre, un véritable président du conseil.

M. Naquet, dans la séance du 7, reproche au ministère d'avoir caché tout ce qu'il divulgue aujourd'hui. « Vous avez trompé l'ancienne Chambre, dit-il. C'est à elle qu'il fallait parler comme vous venez de le faire. Nous ne vous reprochons pas l'expédition, mais votre manque de confiance envers une Assemblée qui vous avait donné la sienne. » Et il reprend la critique que nous connaissons sur les préoccupations électorales qui se sont partagées l'attention du gouvernement pendant la campagne, etc. Ce discours d'un membre de la gauche porte si bien, que deux députés de la droite, M. Janvier de la Motte et le comte de Roys, renoncent à trouver mieux et cèdent leur tour de parole.

[236]

M. Amédée Le Faure, également de la gauche, vient attaquer l'expédition au double point de vue financier et militaire. Rarement, c'est aujourd'hui un fait incontestable, entreprise fut moins onéreuse ; elle coûte au total, en 1881, 44,449,981 fr. (39,039,705 francs pour la guerre et 5,315,276 francs pour la marine) ¹⁶⁷. La dépense devait paraître d'autant plus faible, et l'expédition d'autant plus opportune à cette époque que la France était alors, nous l'avons déjà indiqué, dans la voie d'une prospérité matérielle qui pouvait en moins de dix ans doubler Ses ressources, au dire des économistes les plus autorisés ¹⁶⁸.

Aussi les critiques sérieuses portèrent-elles non sur le montant, mais sur la régularité des dépenses. On se souvient que les Chambres, avant de se séparer, avaient voté au mois de juillet, à titre de nouveaux crédits pour la guerre, une somme de 13,431,000 francs, laquelle, ajoutée aux 4 millions qui avaient été votés au mois d'avril, donnait un total de 17,431,000 francs disponibles jusqu'à l'ouverture de la nouvelle session parlementaire, Or, autant qu'on en pouvait juger d'après des calculs nécessairement approximatifs, et fort compliqués ¹⁶⁹, [237] ce

¹⁶⁷ V. le tableau, à l'Officiel, des dépenses de l'expédition de Tunisie jusqu'au 31 décembre 1881 :

	Guerre	Marine	Finances	Totaux
Loi du 19 avril	.. 4,000,000	1,695,267		.. 5,695,276
Loi du 12 juillet	13,431,000	700,000	.. 95,000	14,226,000
Totaux	17,431,000	2,395,276	.. 95,000	19,921,276
Nouveaux crédits demandés	. 21,608,705	2,920,000		24,528,705
Totaux	39.039,705	5,315,276	95,000	44,449,981

Ces crédits représentent Ces frais supplémentaires occasionnés par l'expédition de Tunisie, en sus des dépenses qu'aurait exigées en France l'entretien des troupes employées à cette expédition, troupes entièrement prélevées, sur l'effectif normal du pied de paix, sans appel de disponibles ni de réservistes.

¹⁶⁸ Voir notamment un article de M. Leroy-Beaulieu dans le *Journal des Débats* du 21 avril 1881.

¹⁶⁹ Il était fort difficile d'évaluer en effet, avant la fin de l'exercice et même alors, dans quelle proportion les crédits spéciaux avaient été dépassés. Ces crédits ne constituaient pas un chapitre à part : ils avaient été répartis sur l'ensemble du budget de la guerre. Ce n'est que plus tard qu'un chapitre spécial fut ouvert aux dépenses du corps d'occupation, pour les premières années seulement, de 1881 à 1885. A partir de 1886, le budget spécial est supprimé ; les compagnies mixtes, dont nous parlerons plus loin, sont transformées en tirail-

chiffre était inférieur de plus de moitié aux dépenses effectuées. Sur quels crédits avait-on pu prendre le supplément de fonds nécessaire, et à l'aide de quels procédés ?

Cette grave question fut l'objet de discussions approfondies dans la presse, à la Chambre, et surtout, un peu plus tard, il est vrai, à la tribune du Sénat, où M. Buffet vint l'exposer, le jour où des crédits complémentaires furent demandés.

C'est le discours de ce dernier que nous résumerons pour présenter avec le plus de clarté possible une argumentation fort importante ¹⁷⁰. Le voici dans sa substance : Pour payer les frais de l'expédition, les fonds spéciaux que vous avez demandés, avant la séparation des Chambres, et qu'on vous a votés, étaient insuffisants ; afin de les compléter, vous avez dû recourir pendant les vacances, de votre propre initiative, sans même consulter le Conseil d'Etat, à un expédient incorrect ; vous avez méconnu la règle fondamentale de la spécialité des crédits, et fait appel aux disponibilités que présentaient d'autres chapitres du budget : en un mot, vous avez opéré des virements. Vous avez prélevé ce qui manquait en Tunisie sur les crédits affectés en France à l'entretien normal de l'armée. Ces derniers crédits ne suffisent plus, par suite, à assurer le paiement des dépenses auxquelles ils devaient pourvoir à la fin de l'exercice, et vous en êtes réduits aujourd'hui à nous demander de les compléter. Vous nous annoncez que vous avez creusé, sans l'autorisation du Parlement, un déficit de 29 millions dans vos dépenses normales, et ainsi, du même coup, vous éludez notre contrôle et vous forcez notre assentiment. Nous ne pouvons pas refuser, en effet, de couvrir votre irrégularité ; car notre refus entraînerait le licenciement de l'armée jusqu'au 1^{er} janvier. Telle est la première partie de l'argumentation de M. Buffet.

Le gouvernement objecte, il est vrai, que les dépenses du corps expéditionnaire, tout en étant plus considérables que celles qu'aurait entraînées son entretien, s'il n'avait pas quitté la France, ne sont pas cependant d'une nature différente. D'après cette manière de voir, les besoins ont simplement excédé les limites des crédits, des circonstances exceptionnelles ayant déjoué les prévisions premières, et aujourd'hui il ne s'agit que d'ajouter à chaque chapitre ce qu'il a fallu y puiser

leurs et spahis. Plus tard la brigade d'occupation de Tunisie est placée sous l'autorité du commandant du 19^e corps dont elle fait en réalité partie.

¹⁷⁰ Il ne fut prononcé que le jour où le ministre Gambetta demanda au Sénat de confirmer les crédits votés par les Chambres. (V. l'*Officiel* du 10 décembre 1881.)

pour l'entretien des troupes de Tunisie et ce que le gouvernement a dépensé pour cet objet, en sus des crédits spéciaux, par imputation provisoire sur les crédits ordinaires.

[238]

Aux yeux de M. Buffet, comme pour M. Le Faure, cette façon de procéder n'est pas admissible. Si elle était acceptée, reprend l'honorable sénateur, le gouvernement aurait la possibilité d'étendre indéfiniment, sans consulter les Chambres, nos opérations militaires, de faire la guerre tout en affirmant qu'il ne la fait pas, d'établir deux états de paix, un état de paix constitutionnel et un état de paix ordinaire. Les opérations terminées, les dépenses faites, il en serait quitte pour venir mettre ensuite les représentants du pays dans cette alternative de payer le supplément nécessaire ou de porter atteinte à nos forces défensives. Ce sont des procédés dont il faut prévenir le retour et dont le danger ne saurait être signalé avec trop d'insistance. Si le Parlement n'y prenait pas garde, s'il n'était pas établi qu'une connexité étroite, indissoluble, existe entre son pouvoir politique et son pouvoir financier, c'en serait fait de son autorité. La destruction de son pouvoir financier ne lui laisserait plus du pouvoir politique qu'une vaine apparence.

Il fut répondu à plusieurs reprises à cette critique dont M. Buffet donna l'expression la plus parfaite, critique que la Chambre a d'ailleurs prise en considération après la chute du cabinet de M. Ferry, il fut répondu que le seul moyen de n'avoir pas recours à des imputations provisoires serait de prévoir dès le début d'une expédition toutes les dépenses qu'elle peut entraîner, même les dépenses les plus improbables. En d'autres termes, comme l'a dit M. Allain-Targé dans la séance du Sénat que nous venons de rappeler, ce n'est pas une demande de crédit, mais un plan de campagne qu'il faudrait soumettre au Parlement, ou bien des demandes de crédit presque quotidiennes, ce qui reviendrait à discuter publiquement, avant même qu'elles se produisissent, au fur et à mesure qu'elles se prépareraient, nos opérations militaires. Le Sénat donna tort, d'ailleurs, à M. Buffet par 170 voix contre 95.

M. Le Faure s'étendit davantage sur les fautes qu'avait commises, suivant lui, le gouvernement, tant en compromettant notre mobilisation, notre sécurité, qu'en ne prenant pas en Tunisie toutes les précautions nécessaires pour atténuer le plus possible les conditions d'insalubrité dans lesquelles s'était poursuivie l'expédition.

Il n'omit aucune des accusations répandues dans la presse contre notre administration militaire, il insista surtout sur les divisions, sur « la haine », — car il n'y pas d'autre mot, — qui existent entre l'intendance et la médecine militaire, « haine qui a été prouvée ».

Le général Farre entreprit de répondre, mais l'hilarité de la Chambre l'avait consterné. Sa pâleur et son abattement présageaient sa [239] défaite avant qu'il eût ouvert la bouche. Dans son trouble, le premier mot qu'il prononce est malheureux : « Messieurs, la guerre de Tunisie... » Et la Chambre aussitôt de lui crier : « C'est donc une guerre ? » Les interruptions, les rires le déconcertent, et quand il réussit à parler, le plus souvent on n'écoute pas ; M. Brisson, le successeur de Gambetta à la présidence de la Chambre, est à chaque instant obligé de réclamer pour lui un peu d'attention, on pourrait dire un peu d'indulgence. Le général Farre continue, mais d'une voix faible, en s'excusant de son infériorité oratoire. Un homme qui ne sait pas parler en public ou tout au moins en imposer n'est pas à sa place au gouvernement. On ne peut reprocher à la Chambre d'être exigeante à l'égard de ceux de ses membres ou même des ministres qui n'ont pas l'expérience de la tribune, particulièrement s'il s'agit d'un militaire ou d'un marin ; elle se contente souvent, à défaut d'un discours bien fait, de l'éloquence d'une attitude, d'un accent, d'un geste. Mais le général Farre non seulement ne trouvait pas ses mots, il tremblait devant elle ; il était vaincu d'avance ; il faisait peine, même à ses auditeurs les moins prévenus. On eût souhaité qu'il se redressât et, d'un mouvement quelconque, mais fier, levât la tête, regardât les gens bien en face, comme un soldat qui sait agir mieux que parler et qui s'en vante. Devant son accablement, la Chambre, qui n'était pas fâchée qu'une sorte de victime expiatoire vînt s'offrir à elle pour la tirer d'embarras, — une victime aussi impopulaire surtout, — le jugea sur les apparences, et ce ministre, prudent entre tous, honnête et finalement heureux, fut condamné comme un coupable, à l'unanimité, par ceux-là mêmes qui le soutenaient au début, par Gambetta qui le congédia quelques jours plus tard sans la moindre forme, sans le prévenir, assure-t-on, pour donner son portefeuille au général Campenon. Et cette exécution était d'autant plus sévère, d'autant plus injuste, qu'on se rendait parfaitement compte des difficultés avec lesquelles le général Farre avait été aux prises : nous avons à cet égard des témoignages frappants, avant comme après la chute du ministère. Après la chute, Gambetta est le premier à ramener l'opinion à une appréciation équitable du rôle du général Farre ; il dé-

cerne du haut de la tribune du Parlement un hommage public à la sagesse de l'ancien ministre de la guerre (10 décembre, Sénat). Avant la chute, un des collaborateurs éminents de Gambetta, M. Weiss, dans un spirituel article du *Figaro*, prend la défense du général et le fait parler comme il suit :

« C'est bien compliqué ; vous voulez que je fasse la guerre sans la préparer, sans la déclarer, sans mettre en mouvement un seul corps d'armée, sans manquer aux règles de l'état de paix, sans remporter de [240] victoires et sans prolonger l'attente du succès final. Vous voulez que je tire des coups de canon et que personne ne les entende, que je lève des hommes et que personne ne parte... c'est bien compliqué ! »

Les choses eussent été bien simplifiées si le général Farre, cédant à la pression de l'opinion, avait montré plus de généreuse ardeur ; si, par une impatience assez naturelle et surtout habile, il avait refusé d'attendre plusieurs semaines pour poursuivre ces Kroumirs et envoyé tout de suite en Tunisie un peu de monde. Des engagements peu décisifs, mais d'autant plus brillants, eussent été livrés, à la grande joie de nos troupes. Les tribus qui consentirent à se soumettre devant une force irrésistible auraient combattu, harcelé des contingents plus faibles. Il eût fallu verser du sang pour les réduire et ensuite venger le sang versé, etc., etc. Ainsi l'expédition de Tunisie n'eût pas été flétrie du nom de simple promenade militaire ; on en eût compris la nécessité, non seulement en France, mais à l'étranger, et le ministre de la guerre aurait peut-être été moins maltraité par l'opinion. Le public, il faut en prendre son parti, réserve ses louanges à qui répare et rarement à qui prévient ; il apprécie les résultats qu'on lui présente suivant les sacrifices qu'ils ont coûté. Un avantage acquis sans frais lui paraît suspect ou de peu de prix.

C'est au Journal officiel qu'il fallut se reporter le lendemain pour se rendre compte de ce qu'avait dit le ministre de la guerre au milieu de l'inattention générale ou des interruptions. Son discours, complété par celui d'un député, M. Langlois, qui défendit après lui la cause de l'intendance, contient une réponse solide aux accusations qu'a rappelées M. Le Faure et avec lui l'opposition. Il établit que toutes les précautions ont été prises pour réduire au minimum possible le nombre des malades. On a compté moins de décès dans le corps expéditionnaire de Tunisie qu'en temps ordinaire dans le corps d'armée en Algérie. On a reproché au général Farre d'avoir rappelé les troupes alors qu'elles commençaient à être acclimatées. « Croyez-vous, répond-il, que c'est s'acclimater que de passer deux mois au soleil,

à la pluie, couchant sur la dure et jamais dans un lit ? J'ai dû rappeler les chétifs, les malingres, ceux qui avaient le plus souffert parmi ces soldats dont la jeunesse n'a pas cessé d'être pour moi une cause de grave préoccupation. Et j'ai pensé que pour en renvoyer d'autres, il fallait attendre la saison où l'on pourrait les utiliser, c'est-à-dire l'automne. On objectera que dans l'intervalle les événements de Sfax se sont produits ; mais à Sfax il était plus simple et plus sage d'envoyer des troupes fraîches concentrées à Marseille, que de prendre des troupes déjà fatiguées à Tunis où les moyens de transport et [241] d'embarquement ne se trouvaient pas réunis ou bien étaient très insuffisants. »

Ces explications eurent du moins pour effet de provoquer de la part d'un membre de la droite, M. le comte de Roys, cette déclaration qui, émanant d'un adversaire, avait son prix : « Je dis que jamais on n'a accumulé une aussi grande quantité de précautions, et j'ai vu avec peine un certain nombre de journaux reprocher au ministre de la guerre, — permettez-moi l'expression un peu triviale, — de ne pas avoir assuré à nos soldats du bifteck et du pain blanc à tous les repas ; on ne peut pas nourrir les troupes en campagne comme si elles étaient en garnison. Il n'y a aucun reproche à adresser à M. le ministre de la guerre en ce qui concerne l'approvisionnement de l'armée. » Quant à l'intendance, M. de Roys est d'avis qu'accablée de travail, elle a pu négliger les ambulances pour les subsistances et les autres services.

Cette question de l'intendance a pris, avec le développement donné à notre armée, une telle importance aujourd'hui qu'il ne convenait à aucun point de vue de laisser s'accréditer en France les révélations navrantes dont une partie de la presse avait cherché à émouvoir le public, surtout pendant la période électorale. Le général Farre avait essayé de rassurer le pays par une note publiée au mois d'octobre. Mais à cette note la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie* répondit par « un réquisitoire accablant », « d'une précision tragique » et dont tous les journaux ont dit à l'avance « qu'il était impossible à réfuter ». C'est à qui reproduira cet article et le complétera.

Veut-on des extraits des principaux journaux de Paris ?

« Les hommes sont exposés à la pluie, au soleil, sans paillasses, sans couvertures, sans médicaments, les malades gisant par terre. Les approvisionnements les plus simples manquent : les soldats sont affamés, sans distribution depuis deux

jours. — Le pain biscuité est partout moisi. La plupart des boîtes de conserves contenaient de la viande corrompue que les soldats jetaient avec dégoût. Ils n'ont ni vin, ni eau-de-vie. — L'adjudication des fournitures est faite en petit comité, sans avis préalable donné aux notables négociants ; quelques privilégiés seuls sont prévenus. L'intendance est inférieure à sa tâche. On laisse les troupes en guenilles, avec des chaussures éculées, etc. »

La vérité cependant c'est que, si les troupes eurent à souffrir du climat et des fatigues de l'expédition, le ministre de la guerre ne mérite aucun reproche d'imprévoyance à cet égard. Il y eut des surprises, cela était inévitable. On s'était préparé, comme de raison, à panser ou à opérer des blessés plus qu'à soigner et à isoler des malades : or, les [242] malades furent beaucoup plus nombreux que les blessés, en sorte que certains médicaments firent défaut, la quinine, le bismuth, par exemple, tandis que d'autres étaient en abondance. La guerre n'ayant pas été déclarée, l'institution de la Croix-Rouge ne put pas être autorisée à envoyer en Tunisie, pas plus qu'elle ne le fut au Tonkin et à Madagascar, ses ambulances ; elle dut se borner à fournir du matériel et des médicaments (quarante-deux expéditions du 10 mai 1881 au 9 mars 1882) ¹⁷¹. On fit appel aux médecins civils pour les inviter à donner en France leur concours au service de santé militaire dont les cadres étaient atteints par les exigences de l'expédition. Cet appel, conforme pourtant à tous les usages, émut vivement l'opinion ¹⁷² ; les adversaires du gouvernement se chargèrent d'en dénaturer le caractère : il n'y avait plus, d'après eux, de médecins militaires en France ; tous étaient employés en Tunisie.

En réalité, de nombreux cas de fièvres typhoïdes, de fièvres de broussailles et de dysenterie avaient éclaté pendant la première partie surtout de la campagne ; et comment en eût-il été autrement ? Aucune précaution ne pouvait mettre nos colonnes à l'abri des torrents de pluie sous lesquels elles marchaient et campaient.

Il est incontestable, en outre, que le service souffrit des rivalités, sinon de la haine, qui divisaient l'intendance et la médecine militaire. Au lieu de s'entraider, les deux administrations s'accusaient trop facilement l'une l'autre ; une harmonie parfaite devait épargner aux malades la lenteur des secours, leur faciliter les soins, les transports, et malheureusement le formalisme administratif avec ses complica-

¹⁷¹ V. l'article de M. Maxime Ducamp, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1888.

¹⁷² V. *Gazette médicale* du 1^{er} octobre 1881.

tions, ses excès de scrupule, tenait lieu de cette harmonie, à défaut de laquelle les médicaments restaient en souffrance. Des témoins dignes de foi m'ont raconté que leur désir de sauver leurs hommes ne pouvait avoir raison des obstacles insurmontables créés par la routine, l'esprit de système le plus étroit. En un mot, la bonne volonté qui seule, dans les circonstances imprévues, peut assurer la marche d'un service, a souvent manqué, quand elle eût été nécessaire, et cela par suite des dissentiments dont nous venons de parler.

Le général Farre devait-il supporter la responsabilité d'un mal qui existait avant lui et qui, espérons-le, a disparu ? La faute en est plutôt à tout le monde : qui ne sait que les rivalités de deux administrations publiques peuvent animer, à l'égard les uns des autres, d'une sorte de [243] férocité négative, mais bien funeste néanmoins, les êtres généralement les plus paisibles ? Périrent les colonies plutôt qu'un principe ! périrent aussi les malades !

Il faut ajouter que le moindre fait isolé qui se produisait en Tunisie était signalé du même coup à des milliers de journaux qui le commentaient, l'exagéraient ou le dénaturaient, soit afin de nourrir leurs informations quotidiennes et d'intéresser leur clientèle, soit pour s'en faire une arme contre le gouvernement. Ainsi un incident qui passait en Tunisie inaperçu avait en France un retentissement inattendu : des paniques se produisaient à Paris, dont on ne soupçonnait pas l'origine en Kroumirie. « Au lieu d'exagérer les incidents qui ont été depuis cinquante ans le pain quotidien de tous les gouvernements installés en Algérie, disait M. Jules Ferry à la Chambre le 19 juillet, au lieu d'agir sur les imaginations ébranlées par cette immense publicité du télégraphe et de la presse qui ne connaît plus aucune limite, qu'aucune distance n'arrête et qu'aucune censure ne réprime... aidez-nous. »

Certains journaux, non contents de recevoir ces informations des agences télégraphiques, avaient envoyé en Tunisie des correspondants spéciaux qui tenaient jour par jour, heure par heure, le public en haleine et rivalisaient entre eux de rapidité. Le général Forgemol dut prendre le parti de leur imposer un régime de surveillance dont ils ne cessèrent de se plaindre, et qui ne contribua pas peu à augmenter la mauvaise humeur d'une partie de la presse. Il exigea, quand cela fut possible, la communication préalable des télégrammes qu'envoyaient les correspondants attachés à nos colonnes. Des députés même, des commissions de médecins venaient en Tunisie au cours de la campagne pour ouvrir solennellement des enquêtes. Quelle expédition pourra jamais résister à un pareil contrôle ? Ce fut

presque un tour de force que de pouvoir achever quand même celle de la Régence. Voit-on Bonaparte ainsi surveillé à Saint-Jean d'Acre ? Sa carrière eût été brisée du coup. Il serait trop long d'énumérer les mesures qu'a prises le général Farre pour atténuer des vices d'organisation qui ne pouvaient se découvrir qu'au jour le jour et sur le terrain. Disons cependant que chaque bataillon avait son médecin, et que les ambulances sédentaires étaient nombreuses. Quand les hommes étaient transportables, on les dirigeait sur les ambulances d'évacuation pour être envoyés dans les hôpitaux les plus proches, d'abord en Algérie, à Soukharras, à Guelma, à La Calle, à Bône, à Coustantine, etc., puis en Tunisie, à Bizerte (dès le 5 mai), à la Goulette (12 au 20 mai).

[244]

Presque partout on faisait du pain. Chaque brigade transportait des fours de campagne, détail important et dont la mention provoqua pourtant les rires de la Chambre ; il en est de même quand le général Farre, croyant bien faire en répondant à des accusations erronées par des faits précis, déclare que les hommes sont munis de sabots, de ceintures de laine, de couvertures supplémentaires. « J'ai fait réserver, dit-il encore, 1,850 places dans les hôpitaux de la province de Constantine ; 1,500 places sont encore vides ; 4,000 lits sont prêts sur le littoral tunisien et dans les ambulances sédentaires. » Ce qu'on aurait dû faire ressortir, ce que l'on comprit à l'étranger mieux qu'en France, et ce dont nous pouvions être fiers, c'est que nos troupes si jeunes ont supporté les épreuves de la campagne bien mieux qu'on n'eût osé l'espérer. « Leur force de résistance a étonné les anciens généraux de l'armée d'Afrique qui les conduisent. » Elles ont conservé jusqu'à la fin cet entrain, cette vigueur que nous leur avons vu montrer pendant la première campagne. Elles ont prouvé qu'elles n'avaient rien perdu de cet esprit d'initiative qui les distingue entre toutes les autres et dont nos adversaires savent mieux que nous-mêmes qu'il faut toujours redouter les surprises. Nos soldats ne deviennent jamais complètement, entre les mains de leurs chefs, des instruments ; mal conduits, inférieurs en nombre contre une armée bien commandée, ils peuvent se laisser déconcerter et accabler ; mais, que le sort ne leur soit pas par trop défavorable, et ils ont montré en Tunisie qu'ils comptaient pour rien ce qui arrêterait des troupes plus aguerries : la fatigue, la chaleur, le froid. Plus on leur demande, plus ils donnent, pourvu qu'ils comprennent et espèrent. Ils ont rivalisé d'ardeur ou de patience, pleins de foi dans le patriotisme de leurs généraux qui leur donnaient l'exemple.

Chargés, peut-être à l'excès, sous le soleil brûlant comme sous la pluie, ils marchaient sans se plaindre, sans laisser derrière eux de traînards. Ceux dont les Arabes s'emparèrent, et ils furent en très petit nombre, n'étaient ni des malades ni des blessés, mais des audacieux, des incorrigibles qui sortaient du camp malgré la consigne et tombaient dans quelque piège, victimes de l'imprudence traditionnelle du soldat français.

Avons-nous besoin d'autres témoignages ?

Quand Gabriel Charmes visita la Régence, un peu après la fin des hostilités, il est vrai, mais en plein été, alors que nos troupes poursuivaient encore les rebelles jusque dans le désert et étaient à peine installées, il s'étonna de la qualité des lits d'ambulances, dont il a fait l'essai ; de même, quant à l'abondance des provisions, à la qualité exceptionnelle du vin ordinaire. En Tunisie, à l'hôpital ou au feu, nous [245] perdîmes, pendant les sept mois que durèrent les deux campagnes, 782 hommes au total. En Algérie, d'après une statistique établie au 1^{er} novembre 1840 et relevée par M. C. Rousset, « on voyait tomber les hommes comme des mouches, terrassés par les fièvres ; on n'avait que le temps de les porter à l'hôpital ». Et ces hommes étaient de vieux soldats. Quelques-uns avaient dix années d'acclimatation en Algérie. Certes, on ne les ménageait pas encore beaucoup à cette époque ; sans parler de tous ceux qui étaient tués, blessés ou enlevés au combat, pendant la marche ou même en plein repos, dans leur camp, un grand nombre tombaient victimes non des Arabes, mais des corvées qu'il fallait imposer à tous, à tour de rôle, pour rendre le pays habitable, mettre une place en état de défense, la ravitailler, la relier à une autre, etc. Le maréchal Valée utilisa la trêve qui suivit le traité de la Tafna et la prise de Constantine en faisant dessécher par nos soldats les marécages de Bouffarik. « Tel régiment, écrit M. Thureau-Dangin, le 11^e de ligne, fut empoisonné et détruit tout entier par ces dessèchements ¹⁷³. » Au 1^{er} novembre 1840, on comptait près de quinze mille malades ou malingres, incapables d'aucun service. Sur un effectif de 71,703 hommes, 56,911 seulement étaient présents, y compris les indigènes ; — les absents s'élevaient au chiffre de quatorze mille huit cent douze ¹⁷⁴. Sur douze cent trente-six hommes laissés au mois de juin à Miliana, — qui furent particulièrement éprouvés, il est vrai, — soixante-dix

¹⁷³ Histoire de la Monarchie de Juillet, t. III, p. 538.

¹⁷⁴ Camille Rousset.

survivent seuls au mois de décembre ¹⁷⁵. En Tunisie, une des colonnes qui marchèrent le plus, celle des généraux Logerot, de Brem et Gaume, ne compta pendant la première campagne que vingt-neuf malades au total ¹⁷⁶. Ainsi, dans son [246] ensemble, — préparatifs et conduite des opérations, direction militaire proprement dite et direction administrative, — l'expédition de Tunisie n'échappait point, certes, à la critique, mais elle était loin de pouvoir comporter un blâme du Parlement. Il fallait pourtant que le gouvernement se retirât ; plus il prouvait à la Chambre que ses reproches étaient superficiels ou injustifiés, plus il l'embarrassait. Aussi la discussion, commencée le 5, n'est pas terminée le 8 ; elle ne le sera que le 9, et encore à huit heures du soir, et après quelles perplexités ! M. Clemen-

¹⁷⁵ Camille Rousset.

¹⁷⁶ Comparez l'organisation de la campagne de Tunisie et celle de l'expédition d'Égypte. A lire les récits de la campagne de 1798, Bonaparte lui-même aurait négligé bien des précautions élémentaires. Il est vrai que les armées de la République restées en Europe étaient aussi mal partagées, mais le rapprochement n'en est pas moins intéressant. Voyez les Mémoires du colonel Vigo-Roussillon ; ce sont les mêmes critiques chagrines que celles dont nous venons de donner un résumé, mais autrement graves. En voici des extraits : « Nous débarquâmes à une lieue à l'ouest d'Alexandrie (...) la mer avait rendu malades les soldats, leurs officiers et même beaucoup de marins. Heureusement nous ne trouvâmes pas d'ennemis sur la plage (...) On avait débarqué avec nous du biscuit et des légumes secs, mais nous n'avions ni marmites, ni eau, (...) ces denrées demeurèrent inutiles, d'autant plus que nous ne disposions d'aucun moyen de transport. Ce qu'il eût fallu avant tout, c'eût été de l'eau et les moyens d'en transporter pour quelques jours. Des viandes salées, du vin de Provence et de l'eau-de-vie ne convenaient guère pour préparer les hommes à exécuter sous le soleil de juillet, en Égypte, une marche à travers un désert sans eau. Le 8 juillet, l'armée (...) se mit en marche (...) sur le Caire. Nous entrâmes dans un désert de sable où l'on ne trouva pas d'eau de toute la journée. Le lendemain, mêmes privations que la veille... Le 10, nous arrivâmes au vilain village de Birket, où nous trouvâmes un peu de bien mauvaise eau. *L'armée souffrait, elle murmurait, et il y eut plusieurs actes d'indiscipline.* Nous étions dans un triste état (...) Combien une imprévoyance impardonnable avait été préjudiciable à l'armée ! On eût pu conserver la vie à bien des braves, qui *périssent de soif, se suicidèrent* ou furent assassinés pendant ces marches pénibles (...) Il eût suffi de pourvoir, au départ, chaque soldat d'un petit bidon pour porter son eau. Le général en chef, qui connaissait le pays dans lequel il voulait nous conduire... est responsable de cette incurie (...) La même imprévoyance se retrouva en toutes choses. Le 13... le biscuit avait été gaspillé, et le pain manquait. Après avoir subi toutes les horreurs de la soif, nous mourions de faim, au milieu d'immenses quantités de blé... nous n'avions pas de moulins... pas de fours ... pas de bois... »

Gambetta, dans son discours au Sénat, en décembre, déclara qu'il avait recueilli les impressions de nos généraux sur la situation de nos troupes en Tunisie. « Eh bien ! je dis et j'atteste que, dans cette affaire encore, il est un point fixe, certain, indéniable, c'est que la responsabilité de l'administration supérieure de la guerre est absolument à couvert, et qu'il résulte du témoignage autorisé de tous ceux qui ont été chargés de conduire et de commander nos troupes que dans aucune expédition précédente il n'y avait eu tant de sollicitude, tant d'éléments utiles rassemblés (...) Jamais il n'y avait eu autant de concours dévoués, tant de preuves matérielles du bon vouloir et de l'efficacité de ce bon vouloir de la part de l'administration militaire supérieure. Voilà la vérité. »

ceau, jugeant en chef d'attaque la situation, se rendit compte du peu d'effet des critiques dirigées contre la conduite de l'expédition et, négligeant les résultats, fit surtout porter le débat sur les origines, insinuant qu'elles étaient suspectes. Il résumait ainsi et rappelait fort habilement cette triste campagne d'accusations lancées par certains journaux, à commencer par l'*Intransigeant* y contre le gouvernement et son représentant en Tunisie. Accusations vagues qui se répandaient au jour le jour et qui n'avaient nullement besoin d'être fondées, pourvu qu'il fût difficile d'en prouver la fausseté ; et dans le nombre, il en était souvent de telles. Le Cabinet ne pouvait pas répondre à toutes les questions, éclaircir tous les doutes : l'évidence ne se démontre pas facilement ; il était en outre tenu à une grande réserve [247] dans l'exposé des difficultés qui avaient rendu l'expédition inévitable. De telle sorte que, en l'obligeant à se disculper sans cesse ou à couvrir ses agents, on pouvait aisément le réduire à n'avoir d'autres moyens de défense, contre des adversaires infatigables, que d'énergiques dénégations. Les premières paroles de M. Clemenceau réveillent l'attention de la Chambre ; on rit encore, mais ce n'est plus de la gaieté, « M. le président du conseil, dit-il, s'est posé avec beaucoup d'art un certain nombre de questions auxquelles il a eu le bonheur de répondre à sa propre satisfaction ; je vous demanderai la permission de lui en poser quelques-unes à mon tour. » L'expédition a pour principale origine, aux yeux du député radical, les dispositions militantes de M. Roustan, et d'autre part la persistance avec laquelle notre agent a favorisé des entreprises particulières, — françaises, il est vrai, — la compagnie Bône-Guelma, la Société marseillaise, le Crédit foncier, etc., etc. « Dans toutes les entreprises dont j'ai parlé, dit-il, je n'aperçois que des hommes qui sont à Paris, qui veulent faire des affaires et gagner de l'argent à la Bourse... Ce n'est point pour de telles affaires qu'il fallait engager une lutte avec le bey et créer la crise qui a amené l'expédition. » « Et c'est pour satisfaire de pareils intérêts, continue-t-il, en résumé, que vous avez fait la guerre, violé la Constitution, et que vous êtes venus mettre la Chambre en présence d'un fait accompli. Vous avez dépensé des sommes considérables sans nous consulter ; vous avez brusqué notre séparation, précipité les élections, prolongé indéfiniment l'intersession... Voilà les graves accusations que je porte contre le ministère ; vous avez trompé la Chambre ! trompé le pays ! » Et comme la Chambre est visiblement impressionnée par ce tableau de ses privilèges foulés aux pieds, de ses droits, de sa souveraineté méconnus, M. Clemenceau revient à la charge, et avec un accent de menace qui fit autrement d'impression que les déclarations du général Farre :

« Vous avez trompé la Chambre ! comprenez bien la portée du mot : la Chambre a été induite en erreur, trompée par vous. — Mais ce n'est pas tout ; vous avez affaibli l'armée et, au dehors, vous avez porté atteinte à la situation diplomatique de la France. Une enquête seule fera connaître les véritables origines de cette affaire et permettra d'établir les responsabilités... Messieurs, si vous ne votez pas cette enquête, c'est encore un blanc-seing que vous donnez au ministère et dont on se servira contre vous... C'est avec une confiance pareille que la Chambre, en 1870, s'est réveillée à Sedan. »

M. J. Ferry répondit, le lendemain, par un discours qui ne dura pas moins de quatre heures, aux attaques de MM. Naquet, Le Faure et [248] Clemenceau. Il n'eut pas de peine à faire ressortir ce qu'il y avait d'erroné dans les prétendues révélations de ce dernier. « Ce que vous appelez, avec M. Ballue, « un coup de Bourse » , je dis, moi, que c'est une chose patriotique, honnête, utile, et que ce fut là un coup de fortune pour la France ! Si nous nous étions abstenus, il n'y aurait pas eu assez de justes reproches, de malédictions à nous adresser. » Il fait également justice de la tendance qu'ont ses adversaires à présenter l'expédition de Tunisie comme un désastre national.

Quant aux critiques de M. Naquet, M. Ferry rappelle ses déclarations des 5 et 11 avril, et répète une fois de plus qu'il ne pouvait alors donner d'explications plus complètes, sans mettre en jeu l'amour-propre des puissances. « Si la France républicaine veut avoir une politique extérieure, ce silence patriotique qui fut gardé par tout le monde dans la Chambre à cette époque devra être la règle dans tous les cas analogues. » Il a parlé, du reste, ainsi que M. A. Proust, le 24 mai, et la Chambre estimait ce jour-là que les explications qu'on lui fournissait étaient suffisantes, puisqu'elle empêcha M. Barthélemy Saint-Hilaire de monter à la tribune pour lui en donner davantage.

Au mois de novembre, toutefois, il faut le reconnaître, l'opposition a beau jeu pour attaquer avec plus de force le gouvernement sur le terrain de la politique étrangère, pour reprendre les arguments du duc de Broglie et pour effrayer l'opinion par la perspective de l'isolement qui menace la France et dont il est facile de faire remonter une des causes principales à l'expédition tunisienne. En vain M. J. Ferry annonce qu'en ce qui concerne l'Italie une détente notable s'est produite depuis les troubles de Marseille, de Gênes, etc. Le traité de commerce, négocié à Rome, vient de se conclure à Paris. Il est signé depuis le 3 novembre ; les Cham-

bres, de part et d'autre, le ratifieront. On objecte que le dissentiment politique n'en subsiste pas moins, profond, irréparable entre les deux nations, et les journaux ne manquent pas de commenter et de préciser les appréhensions qui se forment nécessairement avec réserve à la tribune. En quelques mots, le président du conseil, refusant d'entrer sur ce point dans des développements dangereux et mettant lui-même en pratique la théorie du silence qu'il vient de développer, démontre à quiconque est de bonne foi, « à tous ceux qui voudront réfléchir », que la situation n'est changée qu'à notre avantage. « On a dit que nous avons modifié l'échiquier militaire, en cas de guerre européenne. Oui, mais à notre profit : en fermant une porte par laquelle on peut entrer chez nous. » Et il complète cette indication bien légère par ces paroles : « Si dans un temps donné, éloigné, j'en suis sûr, il se produisait un conflit dans [249] le bassin de la Méditerranée, ce jour-là, vous direz qu'il s'est trouvé, en 1881, un ministre qui a pris une initiative périlleuse pour lui, mais heureuse pour la patrie. » A ne considérer pourtant que les apparences, l'opposition semblait être dans le vrai en attribuant à l'affaire de Tunis l'évolution qui se produisit en 1881 dans la politique générale européenne. Laissons de côté l'Angleterre rassurée, ainsi que la Porte, quant à nos prétendues visées sur la Tripolitaine : mais en Italie, par contre, la situation est plus complexe. Sans doute, à Rome et à Paris, les discours les plus courtois, les plus amicaux même ont été échangés à l'occasion des négociations commerciales. C'est le signe d'une bonne volonté réciproque. Mais, d'autre part, le public ne se laisse pas prendre à la douceur de ces paroles, et il constate que M. de Noailles ne retourne pas à Rome, pas plus que le général Cialdini n'est resté à Paris : les deux ambassades sont confiées à deux chargés d'affaires, le marquis de Reversaux et le baron Marochetti. A Tunis, M. Maccio n'est pas remplacé ; son poste reste géré toujours par M. Raybaudi-Massiglia. Ce n'est pas tout : des symptômes plus graves trahissent l'état d'esprit d'une partie de l'opinion et du gouvernement en Italie, à l'égard de la France. Les polémiques de la presse ont redoublé : obéissant à la pression d'une minorité ardente, singulièrement encouragées, il faut le dire, par nos divisions et par les arguments que nos journaux sont les premiers à leur fournir, un certain nombre de feuilles italiennes, telles que le *Diritto*, l'*Epoca*, la *Riforma*, la *Bersagliere*, etc., organisent une campagne en règle contre la France et contre la République, contre Gambetta nommément, dont elles se plaisent à représenter à l'Europe monarchique la prochaine arrivée au pouvoir comme un danger. En même temps que s'accroît ce déchaînement de sentiments hostiles, on voit l'apaisement, le silence se

faire, comme par enchantement, dans toute la presse de la Péninsule à l'égard de l'Autriche. Les menées dont on se plaignait tant à Vienne cessent ; « l'abdication momentanée de l'*irredente* » est un mot d'ordre accepté par tous ; on arrache des murs les affiches où flamboyaient ces mots : « *Vogliamo Trieste* », et qui s'étaient jusqu'alors presque impunément aux yeux de la foule. Tandis que ces dispositions se propageaient, on répand le bruit que le roi Humbert va se rendre à Vienne. La nouvelle est démentie d'abord, puis confirmée. Le voyage s'accomplit, en effet, et c'est avec enthousiasme que le Roi, la reine Marguerite, M. Depretis et M. Mancini sont accueillis en Autriche. N'est-il pas clair que l'Italie a répondu à notre entrée en Tunisie par son accession publique à la triple alliance ?

[250]

Il n'en est pas ainsi cependant, et le raisonnement, si bien établi qu'il paraisse, n'a que la clarté d'un mirage. Sur ce point encore on a tenté d'accréditer une légende aujourd'hui détruite, mais que le gouvernement français, au lendemain du voyage à Vienne, ne pouvait pas même discuter : il n'avait d'autre ressource alors que de faire appel en termes plus ou moins voilés au bon sens « de ceux qui réfléchissent ». Ceux-là seuls comprirent alors ce que les autres reconnaissent aujourd'hui. La prétendue évolution que signalaient les adversaires du cabinet n'était que le développement d'une ligne de conduite qui n'a pas varié depuis le désappointement de la paix de Villafranca, et dont les principales étapes furent le traité de septembre 1864, la guerre de 1866, la prise de Rome et l'ultimatum de Tunis en 1870-1871. Victor-Emmanuel lui-même n'avait-il pas fait, en 1873, sa visite à Vienne et à Berlin ? En supposant que notre expédition de Tunisie n'eût pas eu lieu, l'évolution commencée en eût-elle moins suivi son cours ? Tout au contraire ; elle fût devenue inévitable et se serait sans doute accentuée davantage encore. La situation que nous connaissons dans la Régence n'eût pas manqué de se tendre de plus en plus, et l'anarchie, la ruine, portées à leur comble, auraient nécessité une intervention énergique des puissances intéressées. Admettons, pour en finir avec notre hypothèse, que la France ait eu le triste courage d'abdiquer ses droits et qu'elle ait appelé les Italiens à réorganiser avec elle l'ordre dans la Régence, que nous ayons fait avec eux en Tunisie ce que nous fîmes avec l'Angleterre en Egypte d'où nous avons été si vite évincés, n'était-ce pas l'organisation de la discorde ? Quelle solution, en effet, aurait pu stimuler davantage et exaspérer, sans les satisfaire, les ambitions de l'Italie ? De quels conflits, de quels désordres, notre fron-

tière algérienne, notre colonie elle-même n'aurait-elle pas été menacée ? Quelles relations alors eussent existé entre la France et l'Italie, le bey ne manquant pas, avec son entourage, d'attiser le feu, d'aviver et de multiplier les difficultés, en se jetant, suivant la tactique traditionnelle du Bardo, tantôt de notre côté, tantôt contre nous ? La nécessité de trouver à tout prix un point d'appui, des alliances, ne se serait-elle pas imposée à l'Italie ? Notre expédition de Tunis a pu être le prétexte, elle n'a pas été la cause du voyage à Vienne : l'Italie devait fatalement chercher à remplacer la Russie dans la triple alliance, et M. Ferry a rendu aux deux pays un grand service en usant de son droit pour ne pas laisser subsister, entre nos voisins et nous, ce qu'on a appelé justement la pomme de discorde, un germe de division qui ne pouvait que prendre avec le temps des proportions chaque jour plus inquiétantes et dégénérer en [251] grave querelle. Au prix de complications regrettables, il est vrai, mais dont la responsabilité n'incombe point au gouvernement français, et qui s'oublieront, espérons-le, il a fermé la porte, suivant sa propre expression, à des dangers certains, très redoutables, auxquels l'intérêt supérieur de la France et celui de l'Europe commandaient de couper court sans plus de retard et d'un seul coup.

La majorité de la Chambre se rendait compte, avec l'opinion française éclairée, de cette situation, et l'instinct qu'elle avait des périls que le ministère venait de conjurer ne contribuait pas peu à augmenter ses incertitudes. C'était pour elle une question non seulement d'équité, mais de patriotisme, que d'approuver une expédition dont chacun sentait, bien plus encore que le gouvernement n'avait pu démontrer, l'urgence et la nécessité. Mais la minorité persistant dans son attitude, avec d'autant plus d'obstination qu'elle voit la Chambre plus indécise, revient à la charge. M. Jules Ferry a prononcé des paroles qui prêtent facilement à la discussion, à un certain genre de discussion tout au moins ; il a formulé cette théorie, assez simple pourtant, du silence qu'un gouvernement responsable doit garder en certaines circonstances, et il a cru justifier ainsi l'ombre volontaire où il a laissé une partie des origines de l'expédition. L'extrême gauche n'a pas assez de protestations pour combattre et flétrir une semblable théorie. Après M. Ballue, M. Clemenceau monte de nouveau à la tribune : « M. J. Ferry m'a répliqué, dit-il, mais il ne m'a pas répondu. » Le député radical, poussant à l'extrême l'application du principe de gouvernement qui vient de lui être opposé, s'écrie qu'elle mène tout droit à la suppression de la République et à l'abandon de l'existence même de la

France aux mains d'un cabinet irresponsable. Et comme on lui reproche de jouer étrangement sur les mots, il revient sur ses premières attaques et les accentue, sans manquer de faire observer que par l'aveu seul de son silence le ministère risque aujourd'hui de se mettre dans la situation la plus fâcheuse vis-à-vis des cabinets européens. « Plus on a voulu cacher la lumière, plus une enquête est nécessaire, et cette enquête, j'espère, ajoute-t-il, qu'elle aboutira à la mise en accusation du cabinet ! »

La droite assistait sans y prendre part à ce débat où l'extrême gauche et même quelques députés de la gauche lui avaient épargné la peine d'attaquer le ministère. Un de ses membres cependant, M. de Mun, vint prendre la parole au nom de ses amis, la clôture une fois prononcée. Le résumé du discours de cet orateur, qui faisait alors ses débuts à la Chambre, nous montre sous un jour frappant le rôle des membres du parti républicain qui ne se contentèrent pas de formuler [252] leurs critiques, mais cherchèrent dans l'expédition tunisienne une occasion de renverser un cabinet de plus, après tant d'autres.

« Pendant quatre jours, la France a vu se succéder à la tribune des hommes qui, par leur attachement à la République ou même par leurs sympathies pour le ministère, ne sauraient être suspectés d'avoir apporté dans cette affaire un esprit de parti ou d'opposition systématique ; ils sont venus en termes émus, avec des témoignages accablants, convaincre le ministère de la plus coupable des aventures politiques. Ils ont apporté ici l'inventaire de ses contradictions intéressées de ses calculs funestes ; ils ont dénoncé la politique électorale qui a été la fatalité de ses actes... Nous sommes demeurés les témoins attristés de ce débat cruel pour l'honneur de la France... » Et comme conclusion, c'est le témoignage d'une partie de la gauche que M. de Mun invoque pour déposer un ordre du jour de blâme sévère contre le gouvernement républicain.

Alors commence la période la plus pénible de ce long débat ; on passe au vote. 328 voix contre 161 repoussent la demande d'enquête de M. Clemenceau. Une demande analogue de M. Ballue est également écartée ; de même l'ordre du jour pur et simple, la clôture. Des propositions surgissent dans tous les sens. A peine ont-elles le temps d'arriver jusqu'au bureau du président que d'autres leur succèdent, et après celles-ci d'autres encore. Il est impossible d'apprécier le nombre d'ordres du jour qui furent déposés ce jour-là : mais l'*Officiel*, qui ne les enregistra pas tous, n'en compte pas moins de trente-trois. Les perplexités de la Chambre

n'ont fait que s'accroître dans la fièvre des discussions auxquelles elle se livre depuis près d'une semaine. Elle a conscience qu'elle doit enfin prendre un parti, qu'il est impossible de renvoyer encore au lendemain son vote. Mais à quelle décision s'arrêter ? comment la formuler ? Le blâme serait trop injuste ; l'approbation est impossible.

M. Casimir Périer apporte un ordre du jour transactionnel qui donne à la majorité, au milieu de la confusion où elle se cherche, une lueur d'espoir, lui fait entrevoir le dénouement auquel il faut pourtant qu'on aboutisse : l'avènement du ministère Gambetta sans la condamnation du ministère Ferry. « La Chambre résolue, dans les circonstances présentes, à n'entraver en rien les opérations militaires qui se poursuivent en Tunisie, passe à l'ordre du jour. »

Mais ce n'est pas assez pour rallier les hésitants. 199 voix seulement se prononcent en faveur de cette motion, et 231 contre. Que faudra-t-il donc pour qu'une majorité se forme ?

[253]

Gambetta, depuis le commencement du débat, n'a pas parlé ; pendant la dernière séance, il est même resté hors de la salle, attendant les événements, inquiet, attristé, trop clairvoyant aussi pour ne pas sentir ce qu'il y avait d'injuste et d'alarmant dans l'attitude de la Chambre. « Comment voulez-vous que je gouverne, dit-il à quelques-uns de ses amis, avec cette Chambre ; quand, après un tel effort, on ne trouve pas une majorité ! » Néanmoins il fallait agir. On l'attendait, et il était clair que nulle décision ne serait prise aussi longtemps qu'il déclinerait toute initiative. Il ne pouvait, dans une circonstance aussi critique, être le chef du parti républicain et s'abstenir, ajourner davantage le moment de prendre une direction qu'on ne voulait recevoir que de lui. En outre, successeur désigné de M. Jules Ferry, il était le seul à pouvoir présenter un ordre du jour qui renversât le cabinet sans le blâmer. Il suffisait qu'il manifestât son intention d'accepter le pouvoir : cela fait, rien ne l'obligeait à condamner la politique de son prédécesseur ; il devait même la faire approuver, puisque sa mission allait être de la continuer. C'est ce que tout le monde sentait : il n'y avait que lui pour pouvoir en même temps rendre justice à M. Ferry et le remplacer ! Il monta enfin à la tribune : « Je pense, dit-il, qu'il est de l'intérêt commun de tous les partis, dans cette enceinte, que la discussion qui a lieu devant vous depuis quatre jours ne se termine pas par un

aveu d'impuissance. J'ai voté l'ordre du jour pur et simple... Le spectacle douloureux que nous donnons justifie suffisamment ce vote. Maintenant il y a un intérêt supérieur à en finir par un vote clair et de nature à fixer l'opinion, au dedans et au dehors. » Et Gambetta propose cet ordre du jour qui consacre en peu de mots l'approbation la plus complète de l'expédition de Tunisie : « La Chambre, résolue à l'exécution intégrale du traité souscrit par la nation française le 12 mai 1881, passe à l'ordre du jour. »

La majorité accepte aussitôt cette rédaction : 355 voix contre 68 et 124 abstentions (parmi lesquelles celle de M. Clemenceau qui préparait déjà sa campagne contre le cabinet à venir), 355 voix se prononcèrent pour l'adoption. La crise était terminée.

Le lendemain, M. J. Ferry remettait à M. Grévy, qui ne l'accepta pas sans quelques difficultés, sa démission et celle de ses collègues. Le cabinet se retirait, il ne tombait point. On s'attendait à voir son chef, au moins, rester aux affaires et trouver place dans le nouveau, dans le grand ministère ; on sait qu'il n'en fut rien. Ni M. Jules Ferry, ni M. Barthélemy Saint-Hilaire, ni même le général Farre ne firent partie du gouvernement que Gambetta avait dû se résigner à constituer et qui ne devait pas durer trois mois.

[254]

§2. Le 31 janvier 1882, M. Jules Ferry revenait aux affaires ; il y resta, sauf une interruption de six mois, jusqu'à la fin de l'expédition du Tonkin. En 1881 comme en 1885 rien ne fut plus injustifié que sa retraite ; deux fois il a quitté le ministère, après avoir commis des fautes sans aucun doute, mais au lendemain de deux conquêtes. En 1885 sa disgrâce fut si complète devant la Chambre, qu'à peine lui laissa-t-on le temps d'achever son œuvre, de terminer cette affaire du Tonkin qu'il n'avait pas commencée ; non seulement on l'accabla des pires outrages, mais on mit tant de hâte, tant de passion à le renverser qu'on faillit en quelques heures compromettre la paix que son administration était arrivée à conclure avec la Chine. Et cependant sa situation alors était plus forte, en un sens, qu'en 1881, la République ayant perdu Gambetta. En 1885, il a fallu pour le renverser la panique de Langson ; en 1881, il a suffi des succès de Sfax et de Kairouan.

L'opinion n'est pas revenue de cette injustice, et notre politique coloniale a failli en être victime par contrecoup. La minorité que l'on connaît, enhardie par

des succès toujours inespérés et pourtant répétés, a tenté d'imposer au pays un recueillement soi-disant patriotique qui n'était autre que l'immobilité, la décadence anticipée. Le moment, par bonheur, parut mal choisi pour cette abdication, quand il fallait montrer au contraire que nous avions repris nos forces et quand l'heure allait sonner pour l'Europe de se partager ce qui reste dans le monde de régions à civiliser. La France, d'ailleurs, n'est plus maîtresse de rester en dehors de ce mouvement général d'expansion lointaine. Elle a trop souvent donné l'exemple de l'initiative et sur trop de points du globe pour s'arrêter tout à coup et s'effacer devant ses rivaux. Ne serait-ce que pour conserver ce qu'elle a conquis, elle doit plus que jamais affirmer, partout où elle est représentée, sa vitalité ; autrement elle ne comptera plus. Cela est si vrai que les préventions contre lesquelles le gouvernement eut à lutter, lors des entreprises qui suivirent notre occupation de la Tunisie, sont déjà près de disparaître, et qu'aujourd'hui il n'est besoin d'aucun courage pour essayer de les dissiper. Ce qu'on a appelé à tort l'impopularité de nos dernières expéditions n'était pas un sentiment national, il s'en faut de beaucoup. La France des Dupleix et des Cartier n'est pas aussi changée qu'on veut bien le dire ; elle n'a rien perdu de son audace, de son énergie, ni même de l'esprit d'aventure et de chevalerie qui lui a fait braver tant de périls ; mais la vérité est qu'on a mis son enthousiasme colonial à de trop rudes épreuves depuis le siècle dernier ; on n'a rien épargné pour l'abattre et pour le remplacer par de la défiance. Le mal date de loin ; mais comment serait-il oublié ? Une grande déception nous reste au [255] cœur : nos pères ont ouvert à l'Europe les plus belles contrées de l'Amérique et de l'Asie ; et ce sont des étrangers, les fils de leurs adversaires, qui ont récolté le fruit de leur courage et de leur génie. Malgré cette expérience démoralisante entre toutes, après les troubles de la Révolution, les guerres du premier Empire, la France n'a pas cru pouvoir se soustraire cependant à sa mission civilisatrice, et elle a consenti à coloniser encore un troisième continent. Elle a vaincu toutes les résistances, accepté tous les sacrifices pour mener à bien sa conquête de l'Afrique du Nord. Rien n'a pu la détourner de son but ; elle n'a pas laissé triompher l'opposition que la bourgeoisie parlementaire fit pendant longtemps à l'expédition. Opposition si obstinée, qu'il a fallu trois ans au gouvernement pour occuper Alger, trois ans, et l'arrivée au pouvoir du ministre des Ordonnances, trois ans, pendant lesquels nous vîmes notre agent outragé, nos vaisseaux pillés, notre pavillon parlementaire insulté, canonné devant cinquante mille spectateurs. Ce ne fut pas assez pour obliger les ministres de Charles X à prendre un parti : en 1827, après

l'histoire du coup d'éventail, des élections législatives étaient proches, comme en 1881. On commença par s'occuper des élections ; « préparer à la fois les élections générales et une grande expédition, c'était trop d'affaires en même temps ¹⁷⁷ ». Les élections faites, le cabinet renversé, le gouvernement continua à tergiverser ; bien plus, il fit appel au concours de l'étranger, pria l'Angleterre, la Russie, le pacha d'Égypte, de venir venger nos affronts. Alger entre nos mains, l'opposition fut encore loin de désarmer : « elle n'accueillit qu'avec une froideur malveillante le succès d'une expédition qu'elle avait blâmée dès le début et surveillée dans ses péripéties d'un regard de plus en plus défiant et jaloux ¹⁷⁸ ». L'armée elle-même ne fut pas insensible à ce mécontentement qu'elle ne pouvait s'expliquer, et comme auparavant celle de Kléber en Égypte, voyant ses efforts mal récompensés, les croyant inutiles, elle fut prise d'une véritable nostalgie et ne demandait plus qu'à rentrer en France. Si le gouvernement l'a maintenue en Algérie, c'est que l'opposition était manifestement en désaccord avec le sentiment général du pays, sentiment que le suffrage restreint ne pouvait exprimer clairement, mais qui existait cependant et grandissait. La Chambre n'en tenait pas assez compte, et sa circonspection semble aujourd'hui d'autant plus difficile à expliquer que la loi militaire de 1832, autorisant le remplacement, permettait au plus grand nombre de [256] ses électeurs de rester chez eux. Le peuple qui ne votait pas faisait en majeure partie les frais de ces campagnes qu'elle combattait, le peuple et une élite nombreuse de volontaires, parmi lesquels les princes de la famille royale. Quoi qu'il en soit, il n'a fallu rien moins qu'une infatigable ténacité et encore une fois l'appui moral de l'opinion, pour conjurer l'effet des incertitudes et de l'hostilité de la Chambre. Pendant la moitié des dix premières années de l'expédition d'Algérie, écrit M. Camille Rousset, « elle n'eut le courage ni de répudier absolument la conquête ni de faire tout d'un coup les sacrifices d'hommes et d'argent que son hésitation rendait de jour en jour plus considérables et plus nécessaires, et, pendant qu'elle paralysait la conquête, ses discussions passionnées allaient réveiller périodiquement chez les indigènes l'espoir de la délivrance et les encourager à la révolte ¹⁷⁹ ».

¹⁷⁷ Camille Rousset, *la Conquête d'Alger*.

¹⁷⁸ Ibid.

¹⁷⁹ Camille Rousset, *la Conquête d'Alger*, 1 vol., Plon.

Mais cette conquête admise par les uns, subie par les autres, si discutée par tous ¹⁸⁰ que fut-elle, pendant près de quarante années, sinon l'occasion de luttes perpétuelles qui arrêtaient nécessairement l'initiative de notre commerce et de nos colons ? Pendant combien de temps en France ne vit-on « dans l'Algérie qu'un camp et dans les indigènes qu'une armée » ? Était-ce cet état d'insécurité, de guerre obscure, ruineuse, interminable, qui devait donner tort à l'opposition et récompenser l'opinion de sa longue constance ? N'y avait-il pas bien plutôt de quoi encourager les adversaires de la politique coloniale et décourager ses partisans ? Parlerons-nous du Sénégal, de la Guyane, de la Cochinchine, de l'Inde, des Antilles et de ce qui a été fait là aussi comme à plaisir, par plusieurs gouvernements bien différents cependant, pour en détourner non seulement l'activité, mais les sympathies de la nation ? Qu'on n'oublie pas la Révolution de 1848 [257] survenue sur ces entrefaites et qui inaugure en matière de colonisation des principes aussi nouveaux que peu étudiés. Auparavant nous ne rougissions pas plus que les autres États européens d'exploiter nos possessions, d'en tirer, pour nos nationaux, pour nos négociants, notre industrie, notre trésor même, quelque profit. En 1848, tout cela change ; le mot « exploitation » nous fait horreur ; il est déclaré incompatible avec la dignité d'un État libre, et, notre fatal esprit de généralisation aidant, nous passâmes d'un extrême à l'autre : au lieu de continuer à exploiter, nous décidâmes d'assimiler nos colonies à la mère patrie. Plus de différence entre les peuples, entre les climats : tous les hommes égaux, blancs, jaunes ou noirs, tous pareils devant une seule et même loi ! Telle est la doctrine dont l'application est proclamée. Alors on voit des villes qui comptent à peine quelques centaines d'électeurs autorisées à envoyer au Parlement français leurs représentants ; elles font partie du territoire national. Que demandent aussitôt ces représentants ? qu'on

¹⁸⁰ V. également l'*Histoire de la monarchie de Juillet*, par M. Thureau-Dangin.

Même en 1837, après la première expédition de Constantine et avant la seconde, le comte Mole écrit encore au général Damrémont ce qui suit : « Il faut avant tout, par-dessus tout et par tous les moyens réussir ; mais comprenez bien ce que le Roi et son gouvernement appellent ici « le succès » : la paix, et jusqu'au dernier moment, plutôt que la guerre. » La paix seule, en effet, pouvait faire taire l'opposition.

M. Thiers était, on le sait, partisan déclaré de la conquête de l'Algérie. M. de Rémusat consacre à ce souvenir une jolie page : « Après 1830, on agitait naturellement la question de savoir si on n'abandonnerait pas l'Algérie, comme on fait dans notre pays toutes les fois qu'une colonie a été conquise au prix de quelques difficultés ou de quelque gloire. Les ministres décidèrent qu'il fallait la garder. « C'est une école de patience, disait M. Guizot. — C'est une école de guerre, répondait M. Thiers. — Enfin, dans tous les cas, c'est une école », concluait M. de Broglie. » (*M. Thiers*. Hachette, 1889.)

augmente le nombre dérisoire de leurs électeurs ; et en effet le droit de voter est conféré à des indigènes. En Algérie, pendant la guerre de 1870-71, nous avons naturalisé en masse tous les Israélites qui occupaient à tort ou à raison le dernier degré de l'échelle sociale ; nous avons provoqué ainsi une explosion d'indignation et une insurrection chez les Arabes, possesseurs du sol, pour nous assimiler la classe qu'ils méprisaient le plus ; et ces nouveaux citoyens français pèsent aujourd'hui comme nous-mêmes sur les destinées non seulement de l'Algérie, mais de la patrie tout entière ; nous avons livré cette possession créée avec le sang de nos généraux et de nos soldats à une population jusqu'alors servile, et, de l'aveu de tous, incapable, sinon indigne de l'administrer. De même la naturalisation des nègres, combinée avec le suffrage universel, a abandonné les Antilles à une majorité hostile aux blancs, par conséquent à nous-mêmes, paresseuse et rétrograde, qui menace de ramener ces belles régions à l'état de barbarie dont nous les avons tirées. Et encore, la brusque suppression de l'esclavage domestique en Algérie. Cette mesure impolitique au premier chef, inspirée par de fausses idées généreuses, a porté le coup le plus sensible aux Arabes que nous aurions dû ménager puisque nous ne pouvons nous flatter de les faire disparaître ; elle a tari en outre la source la plus abondante de notre commerce d'exportation, elle a ruiné nos colons ; la Chambre de commerce d'Alger ne cesse de demander aujourd'hui encore qu'elle soit rapportée, car, sans avantage aucun pour les nègres qui continueront à être vendus, mais à plus vil prix, dans l'intérieur de l'Afrique aussi longtemps que l'Europe n'y sera pas établie, elle a eu [258] pour principal résultat de fermer à notre colonie toute communication avec le Soudan, de détourner de ses marchés, de ses ports, de ses oasis, les caravanes qui venaient y acheter les produits de notre industrie : trompés par un faux point d'honneur et par des encouragements intéressés, nous les avons obligés non pas à cesser leur commerce, mais à mettre notre Algérie en quarantaine, à n'avoir de relations, par le Maroc et Tripoli, qu'avec nos rivaux, à nous traiter en ennemis, à troubler sans cesse au lieu d'enrichir le sud de nos possessions.

Bienfaiteurs plus que négociants dans nos expéditions lointaines, les services à rendre à l'humanité nous ont tentés pendant longtemps plus que les profits. Loin de recevoir, nous subventionnons ; l'ordre des choses est renversé.

Ces fautes, on ne peut aujourd'hui se le dissimuler, ont fini par être comprises. Les générations actuelles, instruites par la guerre de 1870, sont devenues plus

positives, plus éclairées aussi [*sic*] que leurs devancières, et la France semble lasse d'être généreuse à son détriment ; nos jeunes écrivains ne pensent plus aux nègres de Saint-Domingue ni au sort des petits Chinois ; ils veulent au contraire être modernes, de leur pays et de leur temps, cherchent dans la réalité plutôt que dans le rêve leurs inspirations, et ceux d'entre eux qui depuis vingt ans se consacrent à l'étude des questions économiques ne se contentent plus de colonies qui nous font honneur, mais, interprètes d'un sentiment vraiment national, demandent aussi qu'elles nous enrichissent. Les communications se multiplient, nous commençons à voyager ; on s'aperçoit que nos colons sont les premières victimes de nos beaux mouvements ; le petit nombre de nos émigrants se trouvent presque partout dans nos colonies aux prises avec une population qui n'a de français que le nom, et qui use le plus souvent contre eux de son expérience et des droits politiques que nous lui avons conférés ; ils sont ainsi éliminés peu à peu, pour la plupart, et reviennent en France justement désappointés, déclarant que nos possessions, quand nous les gardons, appartiennent aux Juifs et aux nègres. Tant de désenchantements ne sont pas faits pour enthousiasmer l'opinion, d'autant moins que le nouveau monde et la Russie font une concurrence écrasante aux productions des colonies comme à celles de l'Europe, et qu'on peut se demander comment finiront ces crises économiques. Avons-nous l'espoir de nous en tirer mieux que d'autres, mieux que les Hollandais, par exemple, dont le budget colonial est en déficit presque constant depuis plus de quinze ans ? Ainsi s'est répandu en France, à l'égard de [259] la politique coloniale, un sentiment général de défiance que l'opposition ne se fait pas faute d'exploiter.

Encore ce sentiment est-il moins fort que notre besoin d'expansion, puisque, chaque année, le domaine colonial français se consolide et s'étend, puisque après Tunis, en quatre ans, nous avons acquis la plus grande partie de l'Indo-Chîne et Madagascar, puisque tout récemment encore nos possessions du Sénégal et du haut Niger se sont développées bien au delà de Tombouctou, et que notre Algérie, sous le ministère de M. Ribot, par un acte signé de M. Waddington et de lord Salisbury, douze ans seulement après le Congrès de Berlin, touche par sa frontière méridionale au lac Tchad et communique avec le Congo. Mais plus l'opinion se montre apte à comprendre l'intérêt des entreprises lointaines, plus il est naturel et prudent de ne pas la dédaigner, plus il est nécessaire de lui faire comprendre que l'expérience du passé n'est pas perdue et que les fautes dont elle appréhende va-

guement le retour ne seront plus commises. Il ne faut pas craindre de l'éclairer quand sa défiance la conseille mal, ni de lui donner satisfaction quand elle est dans le vrai. C'est là ce que M. Jules Ferry semble s'être refusé jusqu'à ce jour à admettre, et peut-être faut-il expliquer ainsi en partie l'hostilité par laquelle elle a répondu à son indifférence. Même après le Tonkin, il écrit : « Je suis fort indifférent aux fausses nouvelles ; j'ai l'habitude de laisser passer et de laisser dire ¹⁸¹ », et encore tout récemment, dans son livre sur le Tonkin et la mère patrie : « Le gouvernement pourrait lutter contre la calomnie. Il ne veut pas ou ne daigne. Il est optimiste ou désarmé. » Quoi d'étonnant dès lors si la calomnie et l'ignorance triomphent et le renversent ? C'est donner trop beau jeu à l'opposition que d'appliquer ce principe : Faire bien et laisser dire.

L'opinion n'a-t-elle pas cent fois raison, par exemple, quand elle s'impatiente de voir la question de l'armée coloniale toujours à l'étude et sans solution ? Quoi de plus contradictoire, de moins pratique que de prétendre à la fois se passer de cette armée et poursuivre avec suite le succès de nos entreprises lointaines, faire respecter partout nos droits, notre prestige ? Le bon sens public s'en rend compte, il n'y a pas de politique coloniale sans armée coloniale, il n'y a qu'une politique d'expédients, tantôt ferme, tantôt faible et dangereuse, suivant le gouvernement qui est aux affaires. Comment comprendre qu'en 1890 la France, maîtresse d'un véritable empire en Asie et d'un autre plus grand encore en Afrique, ose en assurer la défense au [260] moyen de son armée ordinaire ? C'est pourtant le cas, les corps indigènes, la légion étrangère et les milices n'étant qu'un appoint faible et insuffisamment sûr. Que résulte-t-il de cette anomalie ? Nul en France ne peut se croire en temps de paix depuis dix ans. Chacun aujourd'hui est soldat ; les pères consentent à se séparer momentanément, le moins longtemps possible, de leurs fils, et à les envoyer sous les drapeaux pour la défense du territoire ; mais les voir exposés, si la fortune leur est contraire, à s'embarquer pour des contrées inconnues, malsaines, à aller combattre des sauvages, Touaregs, Hovas, Pavillons-Noirs, en Afrique, à Madagascar, en Chine ! Cette perspective les mécontente d'autant plus qu'ils entendent contester par l'opposition l'utilité de leurs sacrifices. Là-bas, les pauvres enfants subissent pour leur entrée dans la vie de rudes épreuves ; ils sont trop jeunes, non pour se battre bravement, mais pour supporter les fatigues, les marches forcées, les fièvres auxquelles résistent seules des troupes

¹⁸¹ Lettre de M. J. Ferry à M. J. Reinach, 27 mai 1887. (*République française.*)

spéciales aguerries beaucoup succombent ; d'autres prennent le mal du pays : ils sont trop loin, leur isolement dure trop longtemps ; s'ils tombent malades, ils désespèrent ; quand ils écrivent, ils savent que leurs lettres ne seront pas lues avant un mois ; où seront-ils quand ils recevront les réponses ? les recevront-ils jamais ? En France, on se communique avec attendrissement ces lettres, on se les montre de maison en maison, dans les villages ; les journaux de la ville les publient, et, en les lisant, ceux qui ont reçu de leurs enfants de bonnes nouvelles se demandent ce qu'apportera le prochain courrier ; des milliers de familles vivent ainsi dans une angoisse communicative, les députés sont assiégés par des électeurs influents. Dans la crainte qu'on ne leur reproche ces maudites campagnes, ils parlent, ils interpellent le gouvernement, et si par malheur survient un échec passager, si l'issue d'un combat est douteuse, la Chambre elle-même est prise d'émotion ; si elle ne renverse pas le gouvernement, elle l'oblige à rappeler trop tôt ou en trop grand nombre des troupes pour rassurer le pays : tous les sacrifices déjà faits sont compromis, le plus souvent à recommencer, mais alors au milieu d'une irritation et de complications d'autant plus grandes.

Nous savons ce que nous a coûté le rappel prématuré de nos troupes au mois de juin 1881 en Tunisie. En Chine et à Madagascar, nos généraux et nos amiraux, dans la crainte d'alarmer la Chambre, devaient y regarder à deux fois avant d'employer les moyens ou de prononcer les paroles qu'il fallait pour intimider nos ennemis ; s'ils lançaient un ultimatum, c'est à Paris qu'on perdait la tête ; le ministère [261] était obligé de se donner beaucoup de peine pour en atténuer la portée. En s'apitoyant bruyamment sur le sort de nos soldats, on les affaiblissait, on multipliait et l'on augmentait leurs périls ; le télégraphe, la presse étrangère, rassuraient nos adversaires, leur donnaient courage en leur montrant nos régiments comme des troupes isolées que refusait de suivre la nation. On rendait en outre impossible la tâche des négociateurs qui venaient après notre armée ¹⁸².

Ne craignons pas de le répéter, sans armée coloniale, toute expédition lointaine est impopulaire, par conséquent difficile à mener à bonne fin. Les Hollandais, qui ont vécu jusqu'à ces dernières années de leurs colonies orientales, et qui ne devaient reculer devant aucun sacrifice pour les conserver, ont inséré dans leur Constitution un article qui interdit l'envoi aux Indes d'un seul homme de leur ar-

¹⁸² V. L'Affaire du Tonkin, Histoire diplomatique de notre protectorat sur l'Annam, par un diplomate. Hetzel, 1 vol. in-8o.

mée ; ils recrutent des volontaires ; pas un des leurs n'est exposé à s'en aller là-bas contre son gré : ainsi tout profit pour eux à coloniser. — Les Portugais, qui ne sont pas non plus novices en cette matière, et qui ont pourtant donné à leurs colonies une organisation très libérale, les considérant, à regret, il est vrai, comme faisant partie du territoire national, suivent la même règle, sans qu'elle soit inscrite dans leur Constitution ; leur armée territoriale est distincte de celle qui demeure aux colonies ; celle-ci recrute des indigènes, des nègres même, qui parviennent jusqu'au grade d'officier, et des disciplinaires. Les officiers portugais qui consentent à s'expatrier gagnent un grade ; un capitaine quitte Lisbonne pour être commandant à Saint-Thomas, par exemple. — L'armée anglaise est également composée de volontaires ; on peut dire qu'elle est exclusivement coloniale ; ce sont les milices qui ont la garde du territoire. — La garnison espagnole des Philippines est presque entièrement formée de troupes indigènes dont les cadres mêmes ne sont pas tous européens. Elle suffit, pourtant, grâce à un recrutement toujours régional, pour prévenir les insurrections générales : une révolte partielle éclate-t-elle sur un point, on envoie pour la réprimer des troupes d'une région lointaine, qui n'ont rien de commun avec les insurgés, ni intérêt, ni sympathie, et sont même, s'il est possible, en rivalité avec eux. Plus qu'aucun autre peuple, sous son incomparable climat, le Français est heureux chez lui, ses enfants sont gâtés, restent dans la famille, où ils sont peu nombreux, très tard, jusqu'à l'âge mûr ; il est par conséquent moins porté qu'un autre à s'en séparer, il ne s'y résigne que pour leur bien, et quand ils ont chance de [262] gagner leur vie ou d'acquérir une position. La prudence la plus élémentaire commande donc de ne pas lui imposer cette séparation sans un impérieux et exceptionnel motif, quand nous voyons des gouvernements plus libres de leurs actions que le nôtre, puisqu'ils n'admettent ni le suffrage universel ni le service militaire obligatoire pour tous, ne pas l'exiger de leurs nationaux.

Le jour où notre armée coloniale, dont les éléments sont tout prêts, car non seulement nous avons déjà formé en Algérie, au Tonkin et au Sénégal des tirailleurs indigènes excellents et une légion étrangère nombreuse, mais notre armée ordinaire compte par milliers, quoi qu'on en dise et si l'on sait parler à leur enthousiasme, les volontaires qui formeraient au premier appel un corps d'élite et encadreraient les troupes locales, le jour où notre armée coloniale sera constituée, il serait hardi d'espérer que l'opinion deviendra subitement favorable aux entrepri-

ses d'outre-mer, mais elle ne les prendra plus au tragique, elle aura plus de patience, de sang-froid. Qui sait même si elle ne sera pas fière de ces nouvelles troupes, dont la présence seule en France, pendant les congés, sera d'une singulière éloquence aux yeux de la foule ? Le spectacle de leurs uniformes spéciaux affirmera clairement la grandeur du rôle que la France entend reprendre et qu'elle a déjà repris dans le monde ; leurs récits, au lieu d'alarmer le pays, le flatteront, parleront à son goût inné pour la nouveauté, l'imprévu. Elles auront bien des chances enfin, prenant pour elles tout le danger, de devenir vite populaires, et la grande œuvre qui aura justifié leur création héritera tout naturellement de la faveur qu'elles auront conquise. L'armée coloniale peut valoir à la République, si le gouvernement sait s'y prendre, des sympathies nouvelles dans l'opinion française et lui donner une grande force morale à l'étranger. Vienne un jour quelque complication à laquelle ce nouveau corps soit trop faible en nombre pour faire face à lui seul, et qui nécessite une démonstration imposante ; le public alors ne demandera pas mieux que d'autoriser l'armée ordinaire à lui tendre la main, à l'aider, car il s'agira d'un sacrifice momentané et non d'une charge permanente.

La création d'une armée coloniale ne dispensera jamais cependant le gouvernement d'éclairer l'opinion plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, s'il veut compter sur son appui ; car, ne pouvant attendre d'elle qu'elle se désintéresse de ce qu'elle lui voit entreprendre, il la contraint, s'il reste muet, « optimiste et désarmé », à écouter la seule voix qui se fasse entendre, celle de l'opposition. Le gouvernement français montre sur cette question en général des pudeurs et des délicatesses qui n'appartiennent qu'à lui et sont du genre de celles dont nous avons vu [263] trop longtemps s'inspirer notre politique coloniale. Il oblige les gens à savoir lire ; mais, cela fait, il se garde bien de se préoccuper de ce qu'ils lisent ; ce serait attenter à leur liberté ; il les abandonne à l'action continue des plus mauvais journaux. Il se charge de leur instruction et confie à ses adversaires, aux ennemis de l'ordre et de l'autorité, leur éducation politique. Ainsi comprise, son initiative va à l'encontre du but qu'il s'est proposé, et l'on peut dire qu'il n'instruit le peuple que pour l'égarer, le rendre inquiet et malheureux. En 1881, M. J. Ferry ne s'est vraiment donné la peine d'éclairer l'opinion que les événements une fois accomplis, au mois de novembre. Il a parlé non pour s'expliquer, mais pour se justifier, ce qui est bien différent, ses adversaires ayant d'ailleurs eu tout leur temps pour préparer son auditoire. Il a attendu, pour essayer de faire entendre sa voix, que l'orage fût déchaî-

né. Bien loin de s'adresser, au début, à l'amour-propre, à la sensibilité de la nation, il n'a tiré aucun parti de l'ardeur latente qui est en elle, de cette force immense qui ne saurait pourtant rester impunément sans emploi. Au lieu de faire appel à son enthousiasme si vite éveillé, il a affecté de lui présenter une entreprise qui n'était en somme ni sans intérêt, ni sans gloire, comme une simple opération de gendarmerie ; on ne pouvait donc que la juger très froidement, critiquer l'importance qu'on lui voyait prendre contrairement à toute prévision, s'étonner des complications auxquelles elle donnait lieu, et qui surprenaient tout le monde, à commencer, semblait-il, par le gouvernement. Il faut, d'autre part, tenir compte de ce fait qu'en France nous attendons tout de l'Etat et qu'en même temps nous ne lui passons aucune défaillance. C'est là une tendance assez connue pour qu'on y prenne garde. Toute ligne de conduite comporte une part laissée au hasard, à l'erreur. Les vrais hommes d'action se préoccupent moins de leurs fautes que des moyens de les réparer ; le plus souvent ils s'en servent, changent leurs plans et arrivent à leur but par un chemin parfois plus court que celui qu'ils avaient prévu. Si l'on exige d'eux qu'ils réussissent sans tâtonnements, sans s'écarter d'une voie tracée à l'avance, neuf fois sur dix ils échoueront. Nous ne laissons pas cette latitude nécessaire au gouvernement qui a pourtant plus de chance de se tromper qu'un simple particulier, sinon dans la décision, du moins dans l'exécution, puisqu'il est collectif, représenté par des intermédiaires sans nombre entre lesquels s'éparpillent et s'affaiblissent les responsabilités. Il est donc indispensable, chez nous plus que partout ailleurs, de disposer l'opinion, de la préparer à une certaine tolérance, et pour cela de gagner son cœur, de ne pas s'en remettre uniquement à sa raison. Cela est vrai pour la France entière, [264] mais surtout pour Paris où les nerfs s'en mêlent, où quelques milliers de personnes donnent le mot d'ordre à toute la presse, et remuent continuellement dans le pays leurs idées chaque jour nouvelles, les inquiétudes, les défiances dont leur existence fiévreuse est faite. Le gouvernement ne saurait arguer de son impuissance, puisque ce petit groupe dirigeant est réuni tout entier sous sa main. Sans doute il rencontrera toujours des adversaires irréductibles, mais son premier soin doit être de faire couvrir leurs voix par tant d'autres, qu'il lui est facile de convertir. Ainsi il dépend de lui, dans une large mesure, de ne pas laisser se produire dans l'opinion le désarroi dont il est la première victime, mais à la condition de n'être ni indifférent ni muet. Bien loin d'être désarmé, il est, s'il le veut, mieux encore que l'opposition, à même de se concilier pour un temps

au moins l'opinion, à la condition de faire appel lui aussi à ses passions, mais aux plus nobles, et non de l'abandonner aux conseils des pires intrigants.

On n'aime guère, en France, certains exemples qui nous viennent de l'étranger ; cependant des gouvernements plus stables que le nôtre ne dédaignent pas les précautions dont M. Jules Ferry a prétendu se passer. Avec quel soin M. de Bismarck a préparé toute sa vie, et l'opinion allemande, et celle de l'Europe, à l'exécution de ses projets ! Il a toujours commencé par s'en faire une auxiliaire et par réduire au minimum possible l'hostilité qu'il consacrait alors avec d'autant plus de chances de succès toutes ses forces à combattre. Admettons pourtant que nous ne consentions pas à choisir à Berlin nos enseignements, les hommes d'Etat anglais s'abandonnent-ils davantage aux appréciations spontanées du public ? Bien au contraire. Ils multiplient, quand ils sont au pouvoir, les occasions de s'expliquer, de conserver la confiance du pays. A tout instant ils parlent, commentent eux-mêmes leur politique, non seulement leurs actes, mais leurs projets, chaque fois que l'opinion peut en faciliter ou en contrarier l'exécution. Ils n'ont garde d'attendre les coups de leurs adversaires et de les recevoir en silence comme des coupables ; au besoin, ils prennent les devants, attaquent eux-mêmes, vont à l'ennemi, et le démasquent, s'ils le peuvent. C'est ce que M. Barthélemy Saint-Hilaire, admirateur des traditions parlementaires de nos voisins, entendait mieux que personne ; malheureusement ses fonctions de ministre des affaires étrangères ne lui facilitaient pas la tâche : il a écrit le plus possible ; on le lui a d'ailleurs assez reproché dans certains milieux ; mais ses lettres s'adressaient naturellement plus à l'Europe qu'à la France. C'est pourtant le Livre jaune qu'il a publié qui permet de rendre justice à la droiture de notre action en Tunisie ; si ce [265] document avait été plus complet, son utilité serait encore plus appréciable ; il aurait tué dans l'œuf bien des légendes que notre silence a fait naître.

Veut-on comparer, pour en finir avec la chute du cabinet Ferry, le dénouement de cette expédition tunisienne, — de ce désastre, comme on disait dans l'opposition, — avec l'accueil fait par d'autres nations coloniales, nos voisines, à des épreuves autrement sérieuses qu'elles subirent vers le même temps ? M. Gladstone a pu, en 1881, évacuer l'Afghanistan, traiter avec les Boers au lendemain de la défaite du général Colley. Un peu plus tard, quand éclata chez nous l'affaire de Langson, les Anglais étaient aux prises dans la haute Egypte avec des revers irréparables ; la belle armée de lord Wolseley, envoyée pour sauver Gordon, était

décimée sans pouvoir atteindre son but, trop heureuse que la retraite ne lui fût pas entièrement coupée. Combien d'hommes de cœur et de brillants officiers, connus de tous à Londres, périrent obscurément dans cette expédition, lamentable ! M. Gladstone conserva cependant une majorité fidèle dans de pareilles conjonctures, et le public, de son côté, songea plutôt à prendre le deuil qu'à se consoler d'un malheur national en changeant de gouvernement. Les Italiens n'ont pas fait porter à M. Crispi la responsabilité des déceptions qu'ils ont éprouvées à Massauah. Les Hollandais supportent à Sumatra une guerre qui ne finit pas, où leurs volontaires tombent victimes à la fois des Atchinois et de maladies bien pires que la fièvre d'Afrique, du béri-béri notamment, cette peste dont on ne connaît ni les causes ni le remède, et dont les ravages vont croissant ¹⁸³.

Puissent ces exemples, rapprochés de ceux que nous fournissent nos expéditions d'Égypte et d'Algérie, nous faire apprécier, aujourd'hui du moins, des succès dont nous étions près de nous plaindre, alors qu'ils étaient dignes d'envie ; puisse le gouvernement, de son côté, ménager plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici l'opinion, tenir [266] compte de ses défiances, de ses illusions, de sa sensibilité, pour trouver en elle, au lieu d'un obstacle, un appui !

§ 3. *Le procès Roustan*. — La chute du cabinet Ferry eut pour épilogue cette autre injustice, le procès Roustan. L'expédition tunisienne commence à la fin du procès du général de Cissey ; elle se termine avec celui de notre ministre à Tunis ¹⁸⁴. Les attaques de l'*Intransigeant* étaient devenues plus violentes au fur et à mesure que la situation se compliquait : à la veille et au lendemain des élections elles furent quotidiennes. M. Rochefort ne se bornait pas à ridiculiser les minis-

¹⁸³ Le pillage règne en permanence sur la côte d'Atjeh et attire à la Hollande de continuelles difficultés. On se rappelle l'émotion que causa en Europe, il y a quelques années, l'affaire du Nisero. L'insécurité est telle encore aujourd'hui, sur la côte occidentale d'Atjeh, que le gouvernement général des Indes néerlandaises a pris le parti d'inviter les bâtiments étrangers à se faire convoier par un navire de guerre dans ces parages. Sur le territoire que disputent les rebelles à la Hollande, les soldats néerlandais sont en danger jusqu'à la porte de leurs redoutes. Les Atchinois font sauter les trains qui leur amènent des provisions, détruisent la voie ferrée, coupent les communications, etc. Ils établissent des batteries de canons à cent cinquante mètres des retranchements. Quant à la mortalité, trente soldats en moyenne sont atteints, par jour, du béri-béri, dont neuf mortellement. Les voyageurs qui reviennent de Batavia racontent couramment ces détails, qui passent ici inaperçus.

¹⁸⁴ Le procès intenté à MM. Rochefort et Laisant par le général de Cissey eut lieu en septembre 1880, devant le tribunal correctionnel, qui donna gain de cause à l'ancien ministre de la guerre ; mais la Commission parlementaire, qui reprit l'affaire, ne confirma ce jugement qu'en avril-mai 1881.

tres ; il dénonçait à l'indignation publique leur agent en Tunisie, « leur associé, leur complice ». Au début, l'expédition était présentée simplement comme « un coup de bourse », « une spéculation organisée entre quelques aigrefins ». Après les élections, on nomme « les coupables ». On ne se contente plus de montrer « notre colonie d'Algérie aux trois quarts perdue, tandis que nos soldats sèment leurs cadavres sur les routes », ni de flétrir en bloc « la crétinisation ministérielle », « ce ministère du mensonge », « ce cabinet d'histoire naturelle », « ce syndicat », « cette bande d'escrocs, d'imbéciles et d'imposteurs » auxquels mademoiselle Louise Michel ne parle rien moins, de son côté, que de « casser les Reins » ; on ne s'en tient plus aux insinuations et aux injures, on précise : à la fin de septembre, l'*Intransigeant* annonce qu'il a découvert « le pot aux roses tunisien » et que « le moment de la justice approche ». Le 27, il commence ses révélations sous ce titre imprimé en gros caractère : « Le secret de l'affaire tunisienne. » Pour mieux émouvoir le public, on nous prévient que ce secret a été livré au journal par un diplomate : quel diplomate ? on se garde de le nommer : c'est plus tard seulement qu'on apprend de qui il s'agit : d'un ancien secrétaire du bey Mohammed Arif-Effendi, — mort trois ans avant l'expédition et qu'on peut exhumer sans risque ¹⁸⁵.

On connaît ces prétendues divulgations, toujours les mêmes : à entendre l'*Intransigeant*, l'expédition de Kroumirie, comme celle de Kairouan, nos deux campagnes dans la Régence, n'ont eu d'autre objet que de faire monter les obligations tunisiennes que plusieurs membres du gouvernement avaient eu soin d'accaparer en temps opportun, au [267] prix du papier. Le rôle de M. Roustan à Tunis était de préparer et de faciliter cette opération. Ainsi s'expliquaient à la fin les alarmes répandues sur la situation financière de la Tunisie antérieurement à notre occupation, puis la soudaineté de cette occupation. Résultat pour ceux que M. Rochefort appelait les associés : « cent millions de bénéfices ». « Et voilà pourquoi cinquante mille de nos soldats sont allés mourir là-bas d'insolation et de misère. »

Ces audacieuses inventions, publiées au moment où les députés de l'extrême gauche nouvellement élus réclamaient l'enquête dont nous avons parlé, où la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie* lançait son réquisitoire contre

¹⁸⁵ C'est Broadley lui-même qui nous l'apprend.

notre administration militaire, émurent le gouvernement, lui firent perdre patience. Il invita M. Roustan à poursuivre l'*Intransigeant*. La décision fut d'autant plus malheureuse qu'on n'avait pas encore fait essai de la nouvelle loi du 27 juillet sur la presse, et particulièrement de l'art. 45 de cette loi qui enlevait au tribunal correctionnel la connaissance des délits d'injure et de diffamation contre un fonctionnaire pour en investir le jury.

L'affaire une fois engagée, M. Rochefort ne manqua pas de tout mettre en œuvre pour échapper à la condamnation qui le menaçait. Il fait appel aux mécontents ; les plaintes qu'a nécessairement suscitées notre établissement en Tunisie trouvent un écho fidèle, empressé, dans son journal. Chaque jour, c'est une accusation de plus, un nouveau scandale : « A l'assassin ! crie-t-il le 6 octobre, on assassine nos soldats par centaines ! » Il annonce « le dossier de l'affaire tunisienne » ; il envoie à Tunis des émissaires chargés de lui fournir les pièces de ce dossier. C'est alors qu'intervient M. de Billing, « ce fonctionnaire congédié du ministère des affaires étrangères », qui appuie de son côté, dans des meetings, à Paris, à Lyon, la campagne de l'*Intransigeant* contre son successeur à Tunis. L'énervement de l'opinion fut entretenu ainsi avec un soin, une audace de tous les jours, en sorte que, quand vint le procès, le jury de la Seine donna gain de cause à l'*Intransigeant* (15 décembre). Beaucoup de gens furent indignés de ce verdict. Il était pourtant à prévoir. Prétendre exposer en quelques heures les origines de l'expédition tunisienne à des hommes qui, pour la plupart, n'ont qu'une instruction professionnelle assez bornée, les faire juges des moyens d'action dont disposent en Orient les représentants diplomatiques de l'Europe, les initier à mots couverts aux intrigues du Bardo, des consulats rivaux, leur parler de la Compagnie *Rubattino*, de la Compagnie *Bône-Guelma*, de la concession Mancardi, de M. Maccio, du *Mostakel*, de Taïeb-bey, de Mustapha, d'Ali, de Mohammed, et espérer que leur vue restera lucide en face de [268] la découverte d'un monde qu'ils ne soupçonnent même pas, c'était véritablement trop présumer de leur clairvoyance : ce n'est pas sans peine ni à coup sûr qu'ils distinguent en temps ordinaire le criminel de l'innocent ; comment attendre d'eux qu'ils se transportent comme par enchantement et sans s'égarer dans le dédale de la politique étrangère la plus compliquée ? Les jurés que le sort réunissait ce jour-là pouvaient-ils savoir si notre chargé d'affaires en Tunisie avait quelque chose de plus qu'un intérêt professionnel et patriotique à protéger les entreprises de nos nationaux ? et, n'en sachant rien, sur

quoi devaient-ils se fonder pour condamner M. Rochefort ? M. Barthélemy Saint-Hilaire, il est vrai, M. Waddington étaient venus apporter l'autorité de leur témoignage en faveur de M. Roustan, déclarer dans des termes certes assez dignes, assez convaincants, qu'il avait bien mérité du pays ; mais M. de Billing répondit à cette démonstration en allant, disent les comptes rendus de l'audience, mettre son poing devant le visage de M. Barthélemy Saint-Hilaire et crier qu'il avait menti. Ce mouvement oratoire produisit sans doute plus d'effet que de simples déclarations.

Au reste, pouvaient se dire les plus sensés parmi ces jurés, si M. Roustan est inattaquable, pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas défendu ? pourquoi l'envoie-t-il devant nous ? Dans l'obscurité d'une cause si nouvelle, l'incertitude, l'abstention par conséquent, avait bien des chances pour s'imposer au jury.

On pense si l'*Intransigeant* se glorifia de l'acquiescement de son rédacteur en chef. Il fit proclamer dans tout Paris « la condamnation de M. Roustan ». Quant aux commentaires, en voici deux échantillons qui donneront l'idée du reste : « Ce que la Chambre n'a pas fait, écrivait M. Rochefort au sortir de l'audience, douze jurés viennent de le faire ; ils ont rendu contre M. Roustan, contre notre diplomatie, contre deux anciens ministres qui étaient venus payer de leur personne, contre le ministre actuel qui se cachait dans la coulisse, mais qu'ils ont bien su atteindre, le verdict que le Parlement n'avait pas osé rendre. Ils ont flétri les hommes qui avaient fait couler le sang français pour de l'argent et qui volent des millions sur des cadavres ¹⁸⁶ ! » Grâce au jury, on savait maintenant ce que nos gouvernants avaient été faire en Tunisie : de peur qu'on ne s'y méprît cependant, un des rédacteurs principaux de l'*Intransigeant*, un député, M. Clovis Hugues, se chargea de l'expliquer tout au long dans une poésie-feuilleton :

[269]

(...)

C'était pour fricoter que tous ces saltimbanques

Se donnaient rendez-vous là-bas.

C'était pour prolonger leur crapuleuse orgie,

*Pour se faire crever d'excès,
Qu'ils avaient exigé que l'herbe fût rougie
Du sang généreux des Français.
C'était pour dégrafer les corsets des drôlesses,
Pour trinquer une fois de plus...*

La presse de l'opposition à l'extrême gauche et à droite reproduisit en bonne partie ces chants de victoire ; à l'étranger, on n'eut qu'à résumer, parmi ces articles, les moins violents pour se consoler de nous voir à Tunis.

Des années ont passé depuis cette époque, et de tout ce bruit rien ne reste qu'un enseignement : c'est que tout se paye, surtout le succès. M. Roustan, vivant, a déjà sa place dans l'histoire, une place si belle qu'il ne doit pas regretter de l'avoir achetée au prix de colères oubliées aujourd'hui et qu'on rappelle seulement pour mieux apprécier la difficulté, l'importance de l'œuvre accomplie. Le gouvernement, du reste, l'a toujours soutenu, et c'est un fait à citer à l'honneur des ministères de M. Ferry et de Gambetta. Si nous évoquons encore les temps lointains, si nous songeons à ceux de nos grands hommes qui furent les créateurs obstinés d'une puissance coloniale que nous ne sûmes pas conserver, combien la France fut dure pour eux, et plus que dure, indifférente ; combien la France actuelle, plus libre, est meilleure en somme et plus sage ! Pour n'en citer qu'un, parmi ces grands hommes, le plus grand, voyez les ouvrages qu'on publie aujourd'hui seulement sur notre Dupleix. Sa mémoire a attendu plus d'un siècle un jugement équitable de ses compatriotes ; encore ne l'a-t-elle pas obtenu directement : il a fallu que son éloge nous vînt de l'étranger, que l'Angleterre, en possession de l'incomparable domaine dont il avait rêvé d'enrichir la France, eût donné à son buste une place d'honneur à Calcutta ; que la Hollande, le Portugal, l'eussent appelé le fondateur de l'Empire des Indes, et que son système de gouvernement par les indigènes fût adopté par nos voisins comme le meilleur de tous ceux qu'il convienne aujourd'hui encore d'appliquer. Il a sa statue enfin à Pondichéry, à Versailles, et dans sa ville natale, à Landrecies ; mais, de son vivant, aucune difficulté ne lui fut épargnée, et comme il surmontait tous les obstacles, on ne trouva d'autre moyen, pour vaincre sa persévérance, que de le rappeler en France. La cour de [270] Louis XV ne lui pardonna pas l'ardeur d'un zèle trop mâle pour elle, l'ambition qu'il avait conçue d'agrandir sa patrie. Afin de s'éviter l'embarras de conserver les

conquêtes de son génie, elle les abandonna à ceux-là mêmes qui les lui disputaient. Pour tromper l'opinion, si résignée pourtant, si muette alors, pour essayer de justifier cette faiblesse inoubliable, on l'aggrava, on présenta Dupleix « comme un proconsul avide, comme un tyran, comme un fou ». L'année même où il succombait au désespoir, accablé par la ruine et la calomnie, le gouvernement du Roi n'abandonnait pas seulement son œuvre, mais celle de tant d'autres et entre toutes la plus précieuse, cette colonie, encore aujourd'hui si française, que nous devons aux Champlain, aux Montcalm, « quelques arpents de neige au Canada ». « J'ai sacrifié ma jeunesse, écrivait Dupleix avant de mourir, ma fortune, ma vie, pour enrichir ma nation en Asie... maintenant mes services sont traités de fable ; je suis traité comme l'être le plus vil du genre humain ; je suis dans la plus déplorable indigence ; la petite propriété qui me restait vient d'être saisie ¹⁸⁷... »

§ 4. *Pacification*. — Le procès Roustan marque la fin de l'agitation créée autour de l'affaire de Tunis : c'est le dernier effort ou plutôt le dernier succès de l'opposition sur ce terrain. Gambetta n'avait pas perdu de temps d'ailleurs pour s'assurer des dispositions du Parlement à l'égard de la Régence, et deux votes dont nous allons parler, deux votes favorables de la Chambre et du Sénat, lui donnaient devant le pays et devant l'Europe toute la force nécessaire pour réduire à sa véritable signification le verdict du jury de la Seine. En outre, la Chambre se séparant pour entrer en vacances le lendemain de l'acquiescement de l'*Intransigeant*, les fêtes du jour de l'an, « la trêve des confiseurs », apportèrent dans les esprits, comme d'habitude, leur apaisement. M. Roustan reçut l'ordre de regagner son poste, et son retour à Tunis pour les cérémonies du 1^{er} janvier fut la manifestation la plus probante de la confiance que le nouveau cabinet témoignait au principal agent de la politique des ministères précédents. Ce fut le signal de la pacification définitive. Par une heureuse inconséquence, l'opinion publique, retrouvant son sang-froid, admit très bien qu'il n'y avait qu'à continuer dans la Régence l'œuvre de ceux qui venaient d'expier si chèrement leur initiative, et, son parti étant pris à cet égard, nous allons la voir porter ailleurs son attention.

[271]

¹⁸⁷ V. Tibulle Hamon, *Dupleix* (1 vol. in-8°. Plon, 1881), et H. de Bionne, *Dupleix dans l'Inde* (Dreyfous, éditeur).

L'occasion pour Gambetta de s'expliquer devant les Chambres lui avait été fournie par son prédécesseur. A la veille de quitter le gouvernement, M. Jules Ferry avait fait déposer une demande importante de crédits complémentaires, 28,900,000 fr. La proposition fut reprise d'urgence par le nouveau ministre des finances, M. Alain-Targé, et soutenue par M. Goblet, rapporteur de la Commission à laquelle on l'avait soumise. Le jour de la discussion, 1^{er} décembre, l'opposition, par l'organe de MM. Delafosse, Pelletan, Perrin, interrogea le gouvernement sur le parti qu'il se proposait de prendre, après la pacification. Et c'est ici que l'expérience du passé va servir enfin. M. Delafosse était d'avis que le traité de Kassar-Saïd ne pouvait pas être exécuté et comportait une révision. M. Pelletan, allant plus loin, se déclarait partisan d'un abandon plus ou moins prochain de notre conquête ; le protectorat, dont on parlait de faire l'essai dans la Régence, ne pouvait être à ses yeux qu'un régime transitoire ; comment le gouvernement français conserverait-il à côté de notre corps d'occupation l'administration beylicale ? Et s'il la conservait, assumerait-il la responsabilité des fautes, des abus qu'elle continuerait de commettre ? Quelles réformes la France entreprendrait-elle avec chance de succès, obligée qu'elle serait de ménager ses ennemis et les mains liées en outre par la double autorité des consuls et de la Commission financière ? Elle ne sortira de ces difficultés, concluait-il, que par l'annexion qui s'imposera à bref délai, au lendemain de la mort du bey par exemple, si l'on ne se décide dès à présent pour l'abandon.

Gambetta s'efforça de préciser le moins possible un programme dont l'étude et la préparation demandaient du temps, une observation attentive des besoins et des ressources de la Régence. Il se borna d'abord à déclarer qu'il était également hostile à l'annexion et à l'abandon. L'annexion qui avait ses partisans devait, pensait-il, constituer la plus lourde des charges : la substitution violente d'une administration européenne à celle du bey, aussi bien que la suppression de la dynastie de ce prince, provoquerait dans le pays des colères, des rancunes, sources de complications illimitées. Elle éveillerait, d'autre part, les susceptibilités de plusieurs puissances étrangères, attendu qu'elle serait en opposition formelle avec le traité. Quant à l'abandon, sans parler du discrédit qu'il attirerait sur notre politique et sur notre puissance extérieure, non seulement en Europe, mais peut-être dans tout le monde musulman, il exposerait le gouvernement de la République à d'effroyables responsabilités. « Sortez de la Tunisie, s'écrie-t-il, sans savoir qui y entrera demain, et

[272] vous pouvez être sûrs que les tribus que vous aurez chassées reparaîtront altérées de vengeance, et que si elles rencontrent sur leur chemin, je ne dis pas un Français, mais un Européen quelconque, ce sera par le meurtre, le pillage, le vol qu'elles se vengeront. Et alors c'est à vous, c'est à la France qu'on demandera légitimement compte de l'abandon que vous aurez fait, de la retraite de votre armée, de votre pavillon ! » « Non, continue-t-il, la politique qui s'impose, ce n'est pas l'abandon, mais c'est de restreindre au minimum nécessaire les charges qui découlent de l'expédition de Tunisie. » Encore ne faudrait-il pas trop restreindre ce minimum, car l'intérêt de la France est d'avoir à la frontière algérienne un portier vigilant, dévoué. Le système du protectorat, dont nous ne voulons pas nous écarter, nous donne à cet égard toute sécurité. S'il en était autrement, comment expliquer que tous les gouvernements colonisateurs l'aient appliqué avec succès, depuis les Grecs, les Romains, les Carthaginois, jusqu'aux Anglais, qui sont et qui restent nos maîtres en cette matière ? « La politique du protectorat, conclut Gambetta, pressé par l'opposition de développer ses vues, la politique du protectorat consiste à agir sur le prince, sur le rajah, et à trouver avec lui des accommodements qui, en même temps qu'ils garantissent la sécurité intérieure de ses Etats, garantissent le pouvoir protecteur contre les intrigues, les menées, les manœuvres des rivaux. »

Au cours de sa déclaration, Gambetta n'avait pas caché, nous l'avons dit ailleurs, que ce qui manquait, suivant lui, à la politique coloniale de ses prédécesseurs, c'était la franchise, la netteté. M. Charles Perrin prit acte de ce jugement, mais pour reprocher aussitôt les défauts contraires au nouveau président du conseil, l'accusant d'être trop ouvertement et trop ardemment partisan de la politique coloniale, d'exposer la France à éparpiller ses forces, à s'affaiblir. Cette nouvelle attaque ramena Gambetta à la tribune. « On dénature ma pensée, dit-il. Est-ce que vous n'excitez pas toute l'année, autant qu'il est en vous, l'esprit d'entreprise et de production ? Est-ce que vous ne sentez pas que les peuples étouffent sur ce vieux continent ? Est-ce que vous ne cherchez pas à créer au loin des marchés, des comptoirs, à favoriser partout une expansion nécessaire ? »

Près de 400 députés approuvèrent le gouvernement. Les crédits furent votés par 395 voix contre 49 ; il fut convenu seulement qu'au mois d'avril, un compte approximatif des dépenses de l'expédition serait fourni au Parlement. Mgr Freppe, MM. de Cassagnac, Clovis Hugues, de Lanessan, de Mun, Cunéo d'Ornano,

Henry Maret, des Retours, etc., étaient au nombre des opposants. MM. Clemenceau, [273] Perrin, Pelletan s'abstiennent. Le projet, soumis quelques jours plus tard au Sénat, le 10 décembre, fut adopté à l'unanimité ; la discussion que nous avons résumée plus haut n'ayant porté que sur la question rétrospective de la régularité des dépenses effectuées par anticipation. M. le duc de Broglie, M. Buffet lui-même votèrent les crédits.

A l'étranger, ces votes ne pouvaient manquer de faire impression et devaient, M. Roustan rentrant à Tunis, atténuer singulièrement le fâcheux effet du procès. Au reste, on n'était pas moins las en Europe qu'en France de s'occuper de la Tunisie. A chaque jour suffit sa peine ; chaque année apporte ses préoccupations nouvelles qui font oublier les anciennes. En 1880, l'Europe était toute aux affaires de Grèce ; en 1881, ce fut le tour de la Tunisie ; en 1882, les inquiétudes viennent de l'Égypte, puis, les années suivantes, du Tonkin, de Madagascar, du Soudan. Les événements qui se produisirent ainsi coup sur coup vont avoir cet avantage de soustraire, pendant la période si importante et si ingrate des débuts du protectorat, la Tunisie à la curiosité d'une opinion trop susceptible ou trop pressée, et bien des fautes ainsi seront évitées. L'Italie elle-même comprit que, dans l'intérêt de ses nationaux, elle ne pouvait indéfiniment tarder à reconnaître notre protectorat ; après des hésitations et des négociations qui durèrent, il est vrai, jusqu'en 1884, encore insuffisamment enhardie par son accession à la triple alliance, elle substitua à son agent intérimaire à Tunis un consul général, admit la situation exceptionnelle de notre résident, accepta la juridiction de nos tribunaux, nous verrons dans quelles conditions ¹⁸⁸.

Les indigènes, généralement pacifiques, laborieux, avaient fait leur soumission complète, sincère, et l'événement prouva qu'il ne dépendait que de nous, de nos ménagements, qu'elle fût durable. La plupart comprirent que leur intérêt était d'accepter volontairement une domination qu'ils ne pouvaient éviter et qui n'eut d'ailleurs pour eux rien d'exclusif, rien de menaçant. Seuls, les dissidents qui s'étaient réfugiés à l'abri de la frontière tripolitaine troublèrent encore le Sud : leurs djichs venaient piller jusqu'au centre de la Tunisie, au nord même de Kairouan, les tribus paisibles. Mais à mesure que s'organisa notre occupation, une surveillance plus étroite les cantonna dans leur retraite où les privations de toutes

¹⁸⁸ V. le protocole du 25 février 1884, signé à Rome par notre ambassadeur, M. Decrais, et le ministre des affaires étrangères, M. Mancini.

sortes ébranlèrent leurs résolutions ; peu à peu on les vit accepter l'aman ; leur vieux chef, Ali-ben-Khalifa, étant mort, bien peu d'entre eux restèrent en exil : grâce au concours [274] de notre consul général à Tripoli, M. Féraud, d'une part, et du gouverneur tunisien de Gabès, le général Allegro, d'autre part, les autorités ottomanes comme celles du protectorat finirent par se mettre d'accord pour disperser le gros de ces rebelles, dont la présence à la frontière troublait et ruinait les populations aux dépens desquelles ils vivaient. Les quelques bandes d'irréconciliables qui sont encore aujourd'hui dans l'insoumission se composent de bandits bien plus que de fanatiques : elles ne disparaîtront qu'avec le temps, car on ne peut attendre que les troupes du protectorat et les troupes turques, qu'on évite naturellement de mettre en contact, agissent contre elles en commun : cette réserve, observée de part et d'autre avec grand soin, a pour effet de sacrifier une sorte de zone neutre qui se rétrécit d'année en année, mais où les caravanes ne peuvent s'aventurer sans risque. C'est un mal qu'il faut s'attacher à faire disparaître, mais peu à peu. Ainsi, à l'exception de la frontière du Mokta, la Régence était pacifiée à la fin de 1881. Taïeb-bey essaya cependant de grouper autour de lui, surtout au moment du procès, les mécontents, tous ceux qu'inquiétait la perspective de nos réformes ; mais cette intrigue ne dépassa pas les limites du Bardo, et l'on y mit fin en arrêtant Taïeb pour quelques mois. L'année 1882 fut employée à rétablir dans le pays tout entier l'ordre et la sécurité ; nos cavaliers, lancés à la poursuite des djichs, leur coupèrent bientôt toutes les routes par lesquelles ils essayaient d'intimider les tribus soumises. En 1883, nomades et sédentaires, agriculteurs et industriels, la presque totalité des indigènes avaient repris leurs habitudes et s'étaient remis au travail avec d'autant plus d'activité qu'il fallait réparer les pertes d'une année au moins de désordre et que le gouvernement présentait plus de garanties. Dans un pays fertile comme la Régence, il eût fallu pousser à bout, menacer dans leurs intérêts les populations pour les arracher à leurs champs. Une insurrection n'y pourrait se prolonger que par notre faute. La conquête de l'Algérie a démontré une fois de plus que les habitants des contrées les plus pauvres, les plus rudes, sont aussi les plus belliqueux. Ils n'ont rien à perdre et sont endurcis. « En deux années, plus de mille lieues carrées ont été soumises à la France dans la province de Constantine, alors qu'on luttait depuis près de dix ans dans les régences d'Alger et d'Oran pour la possession tranquille et tout à fait improductive de quel-

ques lieues de territoire qu'on avait voulu se réserver ¹⁸⁹. » En Egypte, où le Nil apporte chaque année l'abondance, les Fellahs ont semblé de tout temps marqués pour l'asservissement.

[275]

L'effervescence était tombée aussi, à la fin de 1881, dans la province d'Oran ; Bou-Amama avait disparu, les Ouled-Sidi-Cheiks ne bougeaient plus. Un nouveau gouverneur général, M. Tirman, remplaça M. A. Grévy, quelques mois après que le général Saussier fut appelé au commandement du 19^e corps. De la frontière du Maroc à celle de Tripoli, une tranquillité que rien n'est venu troubler jusqu'à ce jour était assurée.

Afin de ne laisser planer aucun doute dans l'esprit des indigènes sur le caractère définitif de notre occupation, il ne restait, au point de vue militaire, qu'à organiser la répartition de nos forces dans la Régence. Le général Forgemol de Bosquénard, nommé commandant du corps d'occupation, soumit au gouvernement ses propositions dont il surveilla lui-même la mise à exécution. Il s'établit à Tunis ; un service de renseignements, qui ressemblait un peu trop aux bureaux arabes d'Algérie, fut créé et centralisé sous sa direction. Comme au départ du général Saussier, le corps d'armée comprit deux divisions, celle du Nord et celle du Sud ; mais le général Logerot passa à Tunis, chef-lieu de la division du Nord, et le général Guyon-Vernier le remplaça à Sousse. Ces deux divisions comprirent chacune trois subdivisions, à la tête desquelles furent placés autant de généraux de brigade et qui comprirent elles-mêmes un certain nombre de cercles et d'annexés, placés sous l'autorité d'un officier supérieur secondé par un adjoint et un ou deux officiers du service des renseignements ¹⁹⁰.

Une force militaire aussi imposante, à la condition qu'elle fût mesurée, devait nous garantir à tout jamais le bon vouloir, sinon les sympathies du bey. Il est juste de reconnaître que Mohammed-Saddok, depuis l'insurrection de Sfax, depuis sur-

¹⁸⁹ C. Rousset, les Commencements d'une conquête : Administration du maréchal Valée, p. 554.

¹⁹⁰ La subdivision de Tunis comprenait les cercles de Tunis, Zaghouan et Bizerte, l'annexe de Mateur. La subdivision du Kef comprenait les cercles du Kef, de Teboursouk et Hamada ; celle d'Aïn-Draham, les cercles d'Aïn-Draham, de Béjà et de Ghardimaou. Dans le sud, la subdivision de Sousse comprenait les cercles de Sousse, Kairouan, Mehdiya, Sfax ; celle de Gabès, les cercles de Gabès, Maharès, Djerbah ; celle de Gafsa, les cercles de Gafsa, Djilma, El-Aïacha, et les annexes de Tozeur et Feriana.

tout que Mustapha-ben-Ismaïl fut écarté du pouvoir, ne trahit plus aucune arrière-pensée, et se montra, quoi qu'on ait pu dire, notre auxiliaire. Cette attitude, due en grande partie aux conseils de notre représentant, nous épargna de nombreuses difficultés ; elle nous permit de ne pas bouleverser l'administration beylicale que nous n'étions pas prêts à remplacer, et qui, l'avenir l'a prouvé, présentait, à côté de ses vices, de grandes [276] qualités. Mohammed-Saddock fut récompensé du bon sens dont il fit preuve en cette circonstance décisive et il conserva jusqu'à sa mort le pouvoir souverain. Rongé d'ailleurs par plus de maux qu'il n'en eût fallu pour ruiner une constitution moins robuste que la sienne, il expira le 27 octobre 1882, dans cette villa de Kassar-Saïd où dix-huit mois auparavant il avait accepté notre intervention. Aucun désordre ne se produisit à ses funérailles qui se célébrèrent avec éclat, aucune dérogation à la loi établie ne fut apportée dans le choix de son successeur. L'héritier présomptif, son frère Ali, le bey du camp, l'ancien adversaire du général Logerot, devenu depuis notre allié, prit, suivant l'ordre, le pouvoir. Il affirma toutefois la sincérité de sa conversion en se faisant investir par notre ministre résident, et en précisant par une convention nouvelle, le 8 juin 1883 ¹⁹¹, les clauses du traité du 12 mai. Sous son règne, le calme n'a jamais été troublé, l'ordre est devenu chaque jour plus solidement établi ; Ali-bey donne à son entourage l'exemple non seulement d'une déférence et d'une confiance complètes à l'égard du gouvernement de la République, mais d'une existence aussi correcte, aussi respectable que celle de son frère Sidi-Saddock avait été déréglée.

Cette paix, ces dispositions si favorables des indigènes et de leur souverain, comment en avons-nous profité ? Comment avons-nous exécuté le programme dont Gambetta avait tracé les grandes lignes et qui devait consister à réduire au minimum possible les sacrifices et les responsabilités de la France en Tunisie ? C'est ce que nous résumerons dans la troisième partie de cette étude, celle que nous avons consacrée aux réformes du protectorat.

¹⁹¹ V. à l'Appendice.

[277]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Troisième partie

LES RÉFORMES

[Retour à la table des matières](#)

[277]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Troisième partie. Les réformes

Chapitre I

M. Cambon

[Retour à la table des matières](#)

Gambetta n'eut pas le temps de préciser le programme de réformes dont on lui a vu tracer au mois de décembre les premières lignes ; le 26 janvier, sur la question de la révision et du scrutin de liste, il tomba. Le 30, M. de Freycinet reconstituait un cabinet avec le concours de MM. J. Ferry, Léon Say, Goblet, Tirard, Dévoile, « le grand ministère sans Gambetta ». Ce nouveau changement ne pouvait remettre en question le principe de notre occupation de la Tunisie, mais il devait nécessairement retarder l'adoption et l'application des moyens à employer pour l'organiser, pour en tirer parti. Une incertitude fâcheuse menaçait de se prolonger quant aux projets d'avenir du gouvernement. Il ne suffisait pas d'être installé dans le pays, il fallait l'administrer, éviter d'y commettre les fautes qui avaient compromis ou retardé le succès de tant d'autres de nos entreprises coloniales. Comment ? Voilà ce qui restait à trouver. On avait déjà demandé du temps pour réfléchir ; on ne pouvait plus guère tarder à prendre une décision. Le péril d'un plus long ajournement était manifeste. Notre armée tenait la Régence : à côté de la vieille administration indigène si imparfaite, si décriée, nous avons constitué de toutes pièces une organisation militaire très complète, à la fois toute-puissante et accessoire, assez forte pour détruire, trop inexpérimentée pour remplacer. Il est clair que la tendance de nos officiers devait être [278] de faire cesser les abus qui

leur étaient révélés, mais on pouvait craindre que leur zèle ne les entraînaît à des exécutions trop promptes, trop rigoureuses. Le premier devoir du gouvernement français était donc de prévenir un bouleversement radical de l'administration tunisienne et par conséquent d'instituer à Tunis une autorité modératrice, capable à la fois d'agir sur le bey, de prévenir de ce côté toute incartade et, d'autre part, de contenir l'ardeur de nos officiers, d'obtenir d'eux une réserve politique, des ménagements.

C'est à M. Roustan que fut confié, au début, ce rôle ingrat entre tous. Après avoir appelé, dirigé nos généraux jusqu'au palais du bey ; après leur avoir signalé les intrigues du Bardo, sa mission fut de protéger ceux-là mêmes qu'il venait de dénoncer, d'arrêter nos troupes au seuil de leur conquête. En butte aux rancunes de tant d'étrangers et d'indigènes qui lui reprochaient d'avoir amené l'armée française à Tunis, il dut affronter, dès la fin de la première campagne, nous l'avons vu, d'autres colères non moins vives et plus impatientes, en s'interposant entre cette armée et l'administration tunisienne menacée. Et cependant on sait combien nos généraux furent sages, maintinrent scrupuleusement parmi leurs troupes la discipline, évitèrent même l'effusion du sang ; mais ils parlaient en soldats, M. Roustan en diplomate, deux langues si différentes qu'ils devaient difficilement se comprendre, particulièrement dans les circonstances délicates que nous connaissons. D'ordinaire, quand l'armée entre en scène, la diplomatie se retire. En Tunisie, M. Roustan dut, au contraire, rester à son poste, exercer son action, tantôt pour faciliter celle de nos généraux, tantôt pour la ralentir. La difficulté d'une pareille mission fut encore un de ces périls auxquels on ne prit pas garde ou du moins qu'on oublia vite dans l'opinion : cependant le fait que des conflits de tous les jours n'aient pas amené de graves complications est remarquable ; il témoigne à la fois de la fermeté du gouvernement de la République et du patriotisme de ses agents. Qu'on se rappelle tant d'autres époques de notre histoire, où la France a payé cher la discorde qui divisait ses forces, aux Indes, en Egypte, à Alger, pour ne parler que de nos entreprises lointaines. M. Roustan fut pendant une année entière aux prises avec la situation la plus fautive qu'on puisse concevoir. Son procès, la chute successive des deux ministères qui l'avaient soutenu, n'étaient pas faits pour consolider l'autorité dont il avait à user plus que jamais.

M. de Freycinet pensa fort sagement qu'en raison même des services qu'il venait de rendre, son maintien à Tunis serait difficile, et décida de confier à un

homme nouveau l'organisation du nouveau [279] régime. M. Roustan fut nommé ministre plénipotentiaire de première classe à Washington (18 février 1882). Son successeur avait sans doute à faire œuvre de diplomate, mais il convenait aussi qu'il apportât dans sa mission complexe l'expérience et les qualités d'un administrateur, les qualités plus encore que l'expérience, car l'important était, non d'introduire en Tunisie une organisation d'emprunt, celle de la France ou celle de ses colonies, mais de rechercher, au contraire, de créer au besoin celle qui paraîtrait devoir s'adapter le mieux au pays.

Le choix de M. de Freycinet se porta sur un préfet qui n'avait jamais été en Afrique, et administrait depuis plus de quatre ans, avec un rare succès, le plus septentrional de nos départements, le préfet du Nord, M. Paul Cambon. M. Cambon, quoique très jeune, s'était déjà acquis la réputation qu'il devait justifier davantage encore par la suite d'un homme de gouvernement. Il accepta d'aller à Tunis et passa aux affaires étrangères avec le grade de ministre plénipotentiaire.

Cette nomination, si heureuse fût-elle, ne résolvait pas la question de savoir ce qu'il fallait faire à Tunis. Le problème restait entier.

Les impatients, les esprits logiques, absolus, ne se faisaient pas faute de conseiller : plus d'une voix s'élevait en faveur des errements du passé, c'est-à-dire d'une annexion plus ou moins prochaine, plus ou moins déguisée. Mais trois obstacles principaux devaient empêcher le nouveau cabinet d'accepter cette solution, même si elle lui eût convenu : 1° la dette tunisienne qu'il eût fallu rembourser ; 2° l'autorité des consuls étrangers à laquelle il était difficile de porter atteinte, tout au moins sans négociations préalables ; 3° enfin les déclarations faites successivement par trois présidents du conseil, par M. Waddington, à Berlin, par M. J. Ferry et Gambetta devant les Chambres et devant l'Europe. Ces déclarations étaient des plus nettes. Le 26 juillet 1878 (Livre jaune), M. Waddington avait écrit : « Une annexion pure et simple ne serait pas en harmonie avec notre politique générale ; notre *protectorat*... » M. Jules Ferry, confirmant les assurances données à maintes reprises dans sa correspondance ou dans ses entretiens diplomatiques par M. Barthélemy Saint-Hilaire, s'était prononcé hautement pour le protectorat et contre l'annexion. On vient de voir que Gambetta n'avait pas été moins catégorique. D'ailleurs, l'Algérie était la première à ne pas souhaiter à cette époque qu'on lui annexât la Tunisie : cet accroissement de territoire ne lui promettant à première vue que des charges, des dettes, et devant l'obliger à partager en quatre un budget

de recettes déjà loin de suffire aux besoins de trois départements. En France, l'annexion ne rencontrait pas plus [280] d'enthousiasme, non seulement en raison des risques, mais à cause des dépenses considérables qu'elle comporterait. On faisait observer que la province de Constantine possédait à elle seule plus de fonctionnaires que la Tunisie ne comptait de colons français ¹⁹². Était-ce un résultat qu'il fût avantageux de poursuivre dans la Régence ?

Pour affirmer son intention de faire l'essai du système du protectorat, M. de Freycinet commença par décider que la Tunisie continuerait à relever du ministère des affaires étrangères. Gambetta était dans les mêmes idées, car en arrivant au pouvoir, tout en créant un ministère spécial des colonies, il s'était abstenu d'y rattacher la Tunisie. M. de Freycinet organisa un service distinct à la direction politique des affaires étrangères, le bureau des affaires tunisiennes. L'essai fut si heureux qu'il put créer plus tard deux nouveaux bureaux, ceux du Tonkin et de Madagascar, et constituer une sous-direction spéciale qui, bien que réduite par la suite, n'a pourtant pas été supprimée, la sous-direction des protectorats. Cette innovation en apparence peu importante eut cependant des conséquences appréciables. Les gouvernements d'Allemagne et d'Italie s'en sont inspirés pour constituer leur nouvelle organisation coloniale. Elle n'a pas été sans contribuer, pour ne parler que de la Tunisie, au succès de notre protectorat au triple point de vue politique, diplomatique et financier. Elle a permis de suivre dans la Régence une tradition, de marcher prudemment et d'aboutir en somme à des progrès incontestables, sans bouleversements, sans troubles, sans frais.

Ces résultats inespérés n'ont pas désarmé cependant les critiques, et tout en reconnaissant qu'on a fait beaucoup en Tunisie, il ne manque pas de gens pour dire qu'on ferait encore davantage si notre protectorat relevait d'un ministère spécial, plus habitué à l'étude des questions administratives et commerciales qu'à celle des difficultés de la politique internationale. Le système de M. de Freycinet aura pour lui quiconque tient compte des faits, mais contre lui le grand nombre des partisans de la logique et des généralisations. C'est dire qu'il est fort menacé ; d'autant plus que la masse de l'opinion n'attachera qu'un intérêt très secondaire à ce problème, et qu'on n'y verra probablement autre chose qu'une querelle de bureaux. Nous ne

¹⁹² V. le discours prononcé par M. Cambon à Tunis, le 14 juillet 1885.

pouvons cependant omettre d'exposer les arguments qui militent en faveur de l'administration de nos pays de protectorat par les affaires étrangères.

Au début de l'occupation, personne n'a contesté que ce ministère eût qualité pour opérer une transition toujours délicate. C'est plus tard, [281] quand, la paix faite dans les esprits, il s'est agi de développer ou de faire naître les richesses du pays protégé, que la compétence des affaires étrangères a été mise en doute. Aussi a-t-on déjà rattaché aux colonies l'administration de l'Annam et du Tonkin. Il serait facile de comparer les résultats obtenus dans ces possessions avec ceux qui ont fait jusqu'à ce jour la bonne renommée de notre administration en Tunisie.

Le personnel des affaires étrangères, étant peu nombreux et pouvant aspirer à des situations fort importantes, se recrute par suite dans les conditions les plus favorables : l'administration bénéficie de la concurrence. En outre, ses agents, nomades, isolés, épars sur tous les points du globe, acquièrent et transmettent aux bureaux une éducation spéciale peu commune en France et qui consiste à savoir que l'uniformité n'est pas de ce monde, qu'elle n'existe que dans nos rêves, et qu'il est puéril de vouloir assimiler des races n'ayant entre elles aucun rapport. Il en résulte que, dans son ensemble, l'administration des affaires étrangères a plus de chances qu'aucune autre pour se soustraire à l'influence des théories absolues qu'on nous apprend dès le collège à respecter ; elle doit renoncer à la prétention de tout diriger et régler de Paris ; elle est obligée de laisser une latitude à ses mandataires à l'étranger ; elle gouverne par la confiance et par conséquent avec plus de suite ; elle ne prend pas part à la manœuvre ; elle se borne à maintenir la direction des affaires dans la voie tracée ; elle tient le gouvernail et veille à ce que le bâtiment ne change pas en route d'orientation. Ainsi s'explique que trois hommes seulement en quinze ans aient représenté successivement la France à Tunis, en dépit de changements fréquents de gouvernement, et que M. Roustan, M. Cambon et M. Massicault aient, tous les trois l'un après l'autre, par des moyens différents ou non, exactement poursuivi le même but, et qu'ils s'en soient rapprochés, lentement peut-être au gré des impatients, mais sûrement, d'escale en escale, sans perdre leur temps à rétrograder, à changer sans cesse de point de départ, sous prétexte de vouloir faire à qui mieux mieux.

Un autre avantage du rattachement des pays de protectorat aux affaires étrangères, c'est que cette administration n'ayant pas de personnel spécialement compétent peut toujours prendre en dehors d'elle, quand il s'agit d'organiser un protecto-

rat, ses auxiliaires, et elle est dans une situation particulièrement favorable pour n'avoir que l'embarras du choix, toujours en vertu de la loi de la concurrence. Elle ne peut pas d'autre part établir de *roulement*, suivant l'expression consacrée, d'un pays à l'autre. Elle n'enverra pas au Tonkin un agent [282] qui n'aura pas réussi à Madagascar, ni en Tunisie un fonctionnaire dont le Tonkin ne voudra plus. Elle le remettra à la disposition du service métropolitain auquel elle l'avait emprunté, et elle en choisira un autre. Ainsi le recrutement du personnel des protectorats s'opère par sélection. Ce n'est pas tout. Le ministère des affaires étrangères n'ayant pas la préoccupation de placer son personnel, et se contentant de choisir les agents nécessaires dans les autres départements, échappe à cette tendance, qui lui ferait pourtant bien des amis, de multiplier les emplois. Au contraire, il les réduit le plus possible, et de la sorte il peut rétribuer davantage le petit nombre des agents auxquels il fait appel parmi les meilleurs : il obtient ainsi une administration de premier ordre, disciplinée et peu coûteuse. C'est là pour lui une cause d'impopularité dans un sens, mais aussi une nouvelle chance de réussite, car la plupart de nos fonctionnaires, au lieu de considérer la Tunisie comme un pis aller, aspirent à y être appelés, et une fois nommés à y rester : formant un corps de choix, on peut compter sur eux, les décisions s'exécutent ; du haut en bas se fait sentir l'autorité. D'autres administrations avec le roulement inévitable, l'obligation d'utiliser quand même leurs agents et la pression enfin des influences extérieures, ne sauraient montrer cette indépendance singulièrement précieuse, cependant, quand il s'agit de constituer un gouvernement.

Nous venons de citer à l'appui de notre argument les nominations de M. Cambon et de M. Massicault ; rappelons encore celle de Paul Bert, également due à M. de Freycinet. Les affaires étrangères ont donc en résumé la faculté de choisir nos résidents généraux, de même que nos ambassadeurs, parmi l'élite de la nation. Les conséquences de ce principe se déduisent d'elles-mêmes.

A un autre point de vue, le ministère des affaires étrangères sauve certaines apparences qui ont leur valeur. Leur agent est le représentant diplomatique de la France auprès du bey. Cette qualité prime ses fonctions d'administrateur, de protecteur, et en atténue la signification rigoureuse : elle est de nature à rassurer l'administration indigène, à la laisser vivre, et par conséquent elle apaise les mécontentements et les inquiétudes que notre protectorat peut faire naître. Le bey conserverait-il aux yeux de ses sujets une autorité qui nous permet de lui faire

partager largement nos responsabilités, si le résident général relevait du ministère de l'intérieur ou de notre administration des colonies ? La Régence serait-elle autre chose aux yeux de tous que le prolongement de notre grande possession ?

Dans un autre ordre d'idées, plus important encore, nous verrons et nous pouvons dès à présent comprendre que l'exercice de notre [283] protectorat ne sera pas sans éveiller des susceptibilités internationales, sans comporter par suite des ménagements particuliers. Seul le ministère des affaires étrangères est à même de pressentir l'effet des réformes de notre administration, et il règle en conséquence sa ligne de conduite. Comment fonctionnerait en dehors de lui une administration qui ne pourrait mesurer les suites de ses actes ? Devrait-elle continuellement en référer au quai d'Orsay ? Mais, dans cette hypothèse même, le ministre des affaires étrangères, n'étant que sommairement et incidemment au courant de la situation, ne pourrait intervenir, soit pour conseiller, soit pour prévenir, que dans des conditions d'incertitude et de lenteur inévitables.

Enfin, au point de vue intérieur, quand il s'agira d'obtenir du Parlement, comme nous le verrons plus tard, son autorisation à des réformes financières, judiciaires ou autres, le ministre des affaires étrangères n'a-t-il pas qualité, mieux qu'une administration ordinaire, pour faire valoir les considérations politiques qui rendent le plus souvent ces réformes indispensables ; n'est-il pas le seul en mesure de rassurer l'opinion et de garantir qu'il ne résultera de l'accomplissement de ses projets aucune complication ? M. Ribot, quand il a prononcé récemment à la Chambre le discours qui a entraîné le vote presque unanime d'un régime douanier de faveur pour la Tunisie, n'a-t-il pas été servi, en même temps que par son éloquence, par sa qualité de ministre des affaires étrangères !

Nous en avons dit assez sur cette question pour démontrer qu'elle est loin d'être insignifiante ; mais on ne répétera jamais trop qu'une part des succès de la République en Tunisie revient à l'administration des affaires étrangères, qui a pu choisir et soutenir, sans changer de vues, nos représentants dans la Régence. Revenons à M. Cambon. Le fait que la confiance du gouvernement allait lui laisser une grande latitude et qu'on était généralement d'avis de tenter une expérience nouvelle en Tunisie, ne lui donnait pas un programme. Aussi quand il s'embarqua le 31 mars, à Toulon, sur l'*Hirondelle*, peut-on dire qu'il entreprenait un voyage d'exploration. Il allait voir, se rendre compte. Son opinion faite, il devait rentrer à

Paris, soumettre ses idées au gouvernement et revenir à Tunis pour les appliquer, le jour où elles seraient approuvées.

N'était-ce pas, après tout, un programme que ce plan si simple, et le plus sage, le plus pratique de tous ceux qu'on aurait pu imaginer ? L'événement l'a bien prouvé.

Les moyens d'action étaient en rapport avec ces données. Deux secrétaires seulement accompagnaient M. Cambon : l'un, le baron [284] d'Estourelles de Constant, qui devait en son absence le suppléer, et qu'on fit passer de l'ambassade de Londres à la résidence de Tunis ; l'autre, M. Bompard, arrivant de Lille, comme son chef, et appelé à le seconder dans l'élaboration et l'application des réformes à adopter. Un consul devait remplacer M. Lequeux, nommé au Caire.

Quelques semaines suffirent à M. Cambon pour dégager les points principaux sur lesquels devaient porter ses efforts. De retour à Paris, au mois de mai, il déclara que la réorganisation de l'administration tunisienne était possible sous notre contrôle, et qu'il essaierait de l'entreprendre sans imposer à la France de sacrifices, en restant dans les limites fixées par les ministères qui s'étaient succédé aux affaires depuis le Congrès de Berlin. La tâche serait assurément ardue, mais en procédant ainsi on éviterait bien des mécomptes et en outre on montrerait à l'Europe la sincérité qui avait inspiré notre politique, on suivrait fidèlement la ligne de conduite que le gouvernement s'était dès longtemps tracée et que M. Barthélemy Saint-Hilaire avait formulée en ces termes : « Réorganiser la Tunisie dans toutes ses parties sans qu'il en coûte au Trésor. Le pays par lui-même est assez riche pour n'avoir besoin que d'ordre et de justice. Les entreprises particulières feront le reste, approuvées par le gouvernement du bey, sous la haute surveillance de quelques agents français et spécialement de notre ministre résident ¹⁹³. » En d'autres termes, M. Cambon consentait à essayer de régénérer la Tunisie sur les seules ressources de la Tunisie, et à ne faire appel à l'intervention de la métropole que pour assurer le maintien de l'ordre. Le gouvernement de la République, on le voit, ne se compromettrait pas en le laissant faire. Notre résident subordonnait toutefois la réalisation de ce programme à deux conditions essentielles. Il voulait avoir les mains libres, être maître de restituer à l'administration tunisienne ses finances, son autorité. Or nous savons qu'une commission internationale disposait de la majeure

¹⁹³ Livre jaune, p. 208.

partie des recettes de la Régence, et que, d'autre part, les consuls se retranchaient derrière les Capitulations pour soustraire leurs nationaux à la souveraineté du bey.

La suppression de la commission financière et celle des juridictions consulaires s'imposaient donc comme les deux réformes primordiales qu'il fallait poursuivre. On pouvait en préparer d'autres en attendant, mais aucune n'était plus urgente.

[285]

Le gouvernement accepta ce plan, et M. Cambon reprit le chemin de Tunis, où nous allons le lui voir appliquer ¹⁹⁴. Nous ne parlerons pas des nouveaux changements politiques qui survinrent à Paris pendant cette dernière période.

Rappelons seulement que M. de Freycinet, dans l'été même de 1882, au moment où notre nouveau résident se mettait à l'œuvre, tomba pour ne reparaitre qu'en 1885. Son successeur, M. Duclerc, pendant son court passage aux affaires, ne modifia rien à la ligne de conduite adoptée, mais il encouragea de toute l'ardeur qui fut en lui jusqu'à son dernier jour les débuts de la nouvelle administration tunisienne. Après lui, M. Challemel-Lacour et M. J. Ferry ¹⁹⁵ purent constater déjà

¹⁹⁴ On ne manqua pas de dire dans l'opposition que c'était donner à notre représentant un pouvoir excessif, exorbitant. Ce pouvoir était pourtant indispensable. Plus on s'éloigne du centre, plus les représentants du gouvernement doivent avoir d'initiative et d'autorité. La presse, la multiplicité et la rapidité des informations ne constituent-elles pas, au début surtout d'une entreprise coloniale, de sérieuses garanties pour les administrés ? On sait quels sont les pouvoirs des gouverneurs anglais ; ceux du vice-roi des Indes néerlandaises sont souverains : sous la réserve de l'approbation du Roi et des Etats généraux, il déclare la guerre, signe les conventions, condamne, gracie, expulse les Néerlandais. Les Romains poussaient à l'extrême ce principe : le gouvernement, républicain à Rome, était monarchique dans les provinces. Le gouverneur était général, juge suprême, législateur même.

¹⁹⁵ Voici la liste des ministres des affaires étrangères qui se sont succédé au quai d'Orsay depuis le congrès de Berlin jusqu'à ce jour :

M. WADDINGTON, du 13 décembre 1877 au 27 décembre 1879 ;
M. DE FREYCINET, du 27 décembre 1879 au 23 septembre 1880 ;
M. BARTHELEMY SAINT-HILAIRE, du 23 septembre 1880 au 14 novembre 1881
(M. le comte Horace de Choiseul sous-secrétaire d'Etat) ;
M. GAMBETTA, du 14 novembre 1881 au 30 janvier 1882 ;
M. DE FREYCINET, du 30 janvier 1882 au 7 août 1882 ;
M. DUCLERC, du 7 août 1882 au 21 février 1883 ;
M. CHALLEMEL-LACOUR, du 21 février 1883 au 20 novembre 1883 ;
(A diverses reprises, M. Jules Ferry, président du conseil, dut remplir l'intérim du ministère des affaires étrangères, M. Challemel-Lacour étant malade.)
M. J. FERRY, du 20 novembre 1883 au 6 avril 1885 ;
M. DE FREYCINET, du 6 avril 1885 au 13 décembre 1886 ;
M. FLOURENS, du 13 décembre 1886 au 4 avril 1888 ;
M. GOBLET, du 4 avril 1888 au 22 février 1889 ;
M. SPULLER, du 22 février 1889 au 17 mars 1890 ;

des progrès réalisés. Un temps d'arrêt se produira lors de la crise provoquée par les attaques dont le général Boulanger, successeur à Tunis des généraux Forgemol et Logerot, donnera le signal contre M. Cambon. Celui-ci quitta la Régence à la fin de 1886, [286] et M. de Freycinet lui donna pour successeur le préfet du Rhône, M. Massicault.

L'œuvre de M. Massicault, sous les ministères successifs de MM. de Freynet, Flourens, Goblet, Spuller et Ribot, est trop récente pour qu'il convienne de l'apprécier dans cette étude ; elle comporte d'ailleurs un travail à part, car elle est importante, et les difficultés n'ont pas manqué non plus pour l'entraver ; nous devons nous borner à faire mention de ses résultats, mais indiquons dès à présent qu'elle continue et consolide celle de M. Cambon. Notre protectorat a eu cette rare fortune, en effet, de rapprocher et non de diviser les hommes qui furent associés à son organisation.

[287]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Troisième partie. Les réformes

Chapitre II

Les Finances

[Retour à la table des matières](#)

Il n'existait pas pour nous deux moyens de délivrer la Tunisie de ses créanciers ; nous n'avions qu'à les rembourser. On se rappelle l'histoire de la commission, l'arrangement du 23 juillet 1870 qui avait réduit la dette tunisienne à 125 millions, portant intérêt à 5 pour 100, et constitué le contrôle le plus rigoureux des recettes et des dépenses. En vertu de cet acte, le gouvernement beylical ne pouvait jamais toucher plus de la moitié de ses revenus, mais il avait toutes les chances possibles pour toucher moins. On laissait le bey s'endetter, mais ce n'était pas un remède, pas plus que d'augmenter les impôts ; le pays était épuisé. En prêtant à la Régence son crédit, c'est-à-dire en la couvrant de sa garantie, la France lui rendait possible, dans des conditions avantageuses cette fois, l'émission d'un emprunt, lequel servirait à convertir l'ancienne dette. Cela fait, la Tunisie se trouvait beaucoup moins obérée et devenait de nouveau maîtresse de disposer de ses ressources. Mais cette garantie de notre part était-elle prudente ? Ne nous exposait-elle pas à plus de risques dans l'avenir qu'elle ne nous promettait d'avantages ? N'était-ce pas le point de départ de sacrifices illimités ? Il fallut près de deux ans à la nouvelle Chambre pour se décider à l'autoriser ; deux ans, pendant les quels six ministères consécutifs eurent à gagner l'opinion, à réhabiliter la [288] Tunisie. L'éloquence des faits vint en aide au gouvernement. Ces deux années avaient par

bonheur été productives ; la nouvelle administration transitoire avait réussi au delà de toute espérance : elle annonça que ses recettes dépassaient déjà ses prévisions, que son budget, en dépit de la guerre, des émigrations et des incertitudes d'une occupation toute récente, donnait des excédents, et que les budgets à venir en promettaient de beaucoup plus considérables. Ce sont en grande partie ces résultats qui ont déterminé notre parlement à ne plus tenir rigueur à la jeune colonie, à lui témoigner quelque confiance, à l'aider. Au mois d'avril 1884, la Chambre adopta les propositions que lui avait soumises et que défendit M. J. Ferry, alors président du conseil, assisté de M. P. Cambon, qui intervint personnellement comme commissaire du gouvernement. La dette de la Tunisie ne s'était augmentée depuis l'existence de la commission que de 17 millions environ. Il s'agissait donc de rembourser 142 millions. A cet effet, une rente 4 pour 100 de 6,307,000 francs, divisée en obligations de 500 francs, valeur nominale, fut émise sous la garantie de la France. Ceux des créanciers, le plus grand nombre, qui ne voulurent pas être remboursés, reçurent par préférence aux autres souscripteurs, au prix de 462 francs, des obligations nouvelles en échange des anciennes. Les charges annuelles de la Tunisie se trouvèrent ainsi réduites de plus d'un million et demi. Les opérations du remboursement et de la conversion eurent lieu de juin à octobre 1884 ; le jour où elles prirent fin, la commission financière était supprimée. — Le 13 octobre, premier jour de l'année arabe, on inaugura la nouvelle administration financière de la Régence.

La transition s'opéra d'un régime à l'autre sans trouble, pour ainsi dire sans qu'on s'en aperçût, par les soins du vice-président de la commission financière, M. Depienne, investi dès 1882 du titre de directeur des finances et des pouvoirs qui lui étaient nécessaires pour préparer cette transformation. — Le président de l'ancienne administration des revenus concédés, un Français aussi, fut nommé directeur des contributions diverses ; le directeur des douanes avait été choisi presque une année d'avance en Algérie. Un receveur général et des inspecteurs complétèrent cette organisation peu compliquée, — Une enquête, préparée de longue main, permit aux nouveaux directeurs d'éliminer parmi les agents de la commission et de l'administration beylicale les moins utiles et de conserver ceux dont l'expérience, la bonne réputation nous offraient un précieux secours

Tous les services publics furent constitués en directions générales ou en ministères et pourvus de fonds. Chaque directeur ou chaque [289] ministre prépare

son budget spécial ; la direction des finances centralise ces divers projets, y ajoute, avec le sien, le budget des recettes et établit le budget général de l'Etat ; le conseil des ministres et des directeurs généraux, — conseil de gouvernement que doit convoquer et consulter au moins une fois par mois le résident, — se réunit pour le discuter, l'approuver et le soumettre à la sanction du bey, après quoi le Journal officiel tunisien le publie. Cette innovation capitale, la création d'un budget annuel ¹⁹⁶, l'inauguration d'une comptabilité publique tenue au grand jour, comporta, comme on pense, ses difficultés de préparation et d'exécution. Comment, par exemple, évaluer les recettes d'un pays à peine pacifié, dont on ne connaissait pas les ressources, variables d'ailleurs d'une année à l'autre, suivant l'abondance ou la rareté des pluies, les dispositions plus ou moins dociles des habitants ? Il était tentant, il eût, en un certain sens, été politique de s'abandonner à des prévisions optimistes ; mais cette complaisance, calculée ou non, si elle eût facilité bien des choses au début, aurait exposé le protectorat à des mécomptes dangereux pour son avenir et justifié plus tard en France de nouveaux mécontentements. L'administration de M. Cambon se vit donc en face d'un sacrifice volontaire à consommer pour ses débuts : il lui fallut procéder elle-même à l'inventaire des ressources, aléatoires sinon compromises, dont on lui confiait la gestion, et limiter ensuite, d'après ses premières estimations, le total des dépenses qu'on attendait d'elle ; elle réduisit ces dernières avec une impitoyable rigueur, sans vouloir tenir compte de ce qu'elle perdait ainsi nécessairement de prestige, en allant d'elle-même au-devant de l'impopularité. Les recettes à cette époque se composaient exclusivement du produit des impôts ; or nous savons que penser de ceux dont on accablait le pays. Fallait-il cependant faire table rase d'un système de taxes qui si longtemps avait fait vivre le Gouvernement tunisien, système arriéré, disait-on, oriental ? Oriental sans doute, mais qu'il s'agissait d'appliquer à des Orientaux. Et d'ailleurs comment s'en passer sans aucun secours de la métropole ? Comment payer les dépenses, si réduites fussent-elles, et la dette que nous garantissons, si, sous prétexte d'en améliorer le régime, nous commençons par supprimer le peu de recettes qu'on pouvait tirer du pays ? M. Cambon déclina sans

¹⁹⁶ Décret beylical du 12 mars 1883. V. à l'Appendice le texte du dernier budget, celui de 1890-1891 [*Non reproduit dans cette nouvelle édition*. N.d.E.]. On trouve, dans le rapport présenté par le ministre des affaires étrangères au président de la République en 1890, un tableau comparatif très clair et très intéressant des six budgets de la Régence de 1884 à 1890.

[290] hésiter les conseils des partisans nombreux d'une réforme radicale ; il déclara que le régime fiscal de la régence était défectueux, mais que, tel quel, il était accepté des contribuables, et qu'en conséquence il le conserverait, se bornant à le modifier peu à peu, jusqu'au jour où il serait sûr de pouvoir lui en substituer un meilleur. C'est ce qu'en certains milieux on appela « se complaire dans le maintien des pires traditions beylicales. » Au reste, les améliorations les plus urgentes étaient tout indiquées. Les impôts directs, quoi qu'on en ait dit, n'étaient pas excessifs, mais leur perception s'opérait, on l'a vu, d'une façon scandaleuse : les contribuables les payaient deux fois, sinon davantage, et l'Etat n'en touchait qu'une faible partie ; la vraie réforme, la plus importante en fait, consistait donc à empêcher les agents de dépouiller d'une main les habitants, de l'autre le trésor. Cela est si vrai qu'aujourd'hui, après l'expérience acquise en huit années, le ministre des affaires étrangères, au cours du rapport remarquable et très probant que nous citerons plus d'une fois et qui a été présenté au président de la République, sur la situation de la Tunisie, constate que le progrès à réaliser au point de vue des impôts directs consiste dans une surveillance de plus en plus étroite des perceptions, moins que dans une modification des taxes. Surveillance assez difficile à exercer du reste dans bien des cas, car les impôts directs frappent, avec celles des villes, les populations de l'intérieur, les tribus souvent nomades, indisciplinées, habituées à ne payer qu'à la dernière extrémité et sous la contrainte de la force. Il en était tout autrement des contributions indirectes ¹⁹⁷. Perçues dans les villes,

¹⁹⁷ Voici l'énumération des impôts actuels : Les contributions directes sont : 1° la Medjba ou impôt de capitation ; 2° le Kanoun, frappant : a) dans certaines régions, les propriétaires d'oliviers, en raison du nombre de pieds d'oliviers qu'ils possèdent ; b) a production de tous les palmiers dattiers ; 3° la dîme sur les huiles, perçue sur la production de l'huile dans les régions où le Kanoun n'est pas en vigueur. Cet impôt est payable en nature, mais peut être fourni en espèces ; 4° l'Achour payable en nature, sous forme de dîme perçue sur le blé et l'orge ; 5° l'Achour payable en argent, remplaçant dans certaines localités l'Achour payable en nature ; 6° les Mradjas, impôt en numéraire, frappant les terrains de culture de l'Outhan-Kabli et certaines plantations d'oliviers dans les environs de Sfax.

Les contributions indirectes comprennent : 1° les douanes : droits d'importation et d'exportation, droits maritimes et de port, fermages divers de ta pêche (notamment celle des poulpes et des éponges). Droits de pêche du corail ; 2° les monopoles non affermés : Timbre ; droit de caroube sur les loyers et les ventes d'immeubles ; droits de portes et de marchés, sortes de droits d'octroi perçus dans certaines localités ; Fondouk des huiles (stationnement, mesurage ou pesage et vente des huiles) ; marché au charbon ; 3° les monopoles affermés : Régie des tabacs ; monopole du sel ; Fondouk-el-Ghalla ou marché aux légumes (droit d'octroi à l'entrée à Tunis et droits de vente sur produits de consommation qui ne sont pas compris dans les autres monopoles). Ces trois monopoles sont placés à partir du 1^{er} janvier de cette année sous la gestion directe de l'Etat. Taxe sur les changeurs de monnaies ; Foulons de chéchias, monopole des chaux et des briques ; monopole du plâtre ; Mahsoulats

pour la plupart, sur des habitants [291] paisibles, aisés, le Gouvernement et la Commission ne manquèrent pas de les multiplier le plus possible, et elles aggravèrent ainsi dans des proportions déraisonnables les charges du pays ; elles paralysaient toute production, tout commerce même à l'intérieur ; il était donc indispensable non seulement d'en surveiller la perception, mais de les réduire. M. Cambon et après lui son successeur pratiquèrent le plus possible de coupes dans cette végétation inextricable, et les taxes qu'il fallut maintenir pour équilibrer le budget cessèrent d'être entre les mains des collecteurs une source personnelle et inépuisable de revenus : le contrôle de l'Etat s'exerça, et voici en deux mots les précautions qui furent édictées pour prévenir autant que possible des fraudes que favorisait parfois la connivence des contribuables.

Tout d'abord les impôts, directs et indirects, ne peuvent plus être perçus qu'en vertu de lois : chacun sait ce qu'il doit à l'Etat. Nul n'est plus exposé à payer deux fois, et le Trésor ne risque plus de voir disparaître en route ses revenus ; aucune taxe n'est payée sans qu'il en soit délivré une quittance individuelle ; le percepteur doit représenter au Trésor, soit la quittance, si elle n'est pas libérée, soit l'argent. Ajoutons que la législation des perceptions a été révisée de très près, et qu'en outre elle a été unifiée ; ainsi les Kroumirs payent à présent comme tout le monde et ont cessé de bénéficier des privilèges que leur avait abandonnés la faiblesse du Gouvernement beylical.

Ces réformes qu'on a qualifiées de rudimentaires et qui, à un point de vue absolu, sont en effet encore insuffisantes, n'avaient du moins rien d'aventureux, et elles ont donné, pour ainsi dire du jour au lendemain, — grâce au soin qu'on mit à les appliquer, — des résultats inespérés : à dater de leur adoption, l'histoire de la Tunisie change de face : au lieu de continuer à s'appauvrir, le pays enfin s'enrichit. La première conversion était encore récente quand il fut possible d'en préparer une seconde qui réussit complètement ; à la fin de 1888 on put annoncer que l'intérêt de la dette serait réduit de 4 à 3 et demi pour 100, et que le capital en serait amorti : l'opération rapporta en outre un bénéfice net de six millions de francs au protectorat.

[292]

ou droits de marchés perçus en général sur les objets divers qui y sont apportés ou vendus ; Khodors, droits perçus sur les produits entrant à Djerba ; distillation des figues sèches à Sfax et à Mateur. V. le rapport de M. Ribot, 1890. Imprimerie nationale, p. 27.

Après la conversion de 1884, les recettes ont augmenté à tel point que le nouveau gouvernement a pu élever à 26 millions de francs environ, pour 1886-1887, le budget de ses dépenses, qui atteignait à peine 12 millions en 1882-1883, et se constituer un fonds de réserve de 11 millions de francs en prévision des mauvaises années (11 juillet 1886) ¹⁹⁸. Il est arrivé à s'assurer sur ses seules ressources, sans contribution de la métropole, un budget supérieur en fait à la subvention annuelle de 30 millions que nous accordions en 1887 au Tonkin. On peut dire qu'en quatre années, grâce à l'augmentation de ses recettes et à la réduction de sa dette, la Tunisie a quadruplé ses ressources, puisqu'on 1882, sur 12 millions, elle en devait payer près de 8 aux créanciers et n'en gardait pas même 5 pour ses dépenses, tandis qu'en 1886, sans même tenir compte du fonds de réserve, il lui en restait plus de 19 ¹⁹⁹. En outre, non seulement un grand nombre d'impôts indirects ont été diminués en vue de l'avenir dès la première année, mais on a sacrifié ceux qu'il était trop onéreux à la Tunisie de fournir ; des monopoles ont disparu ; on a supprimé successivement les douanes à l'intérieur, les droits d'exportation sur les blés, l'orge, les bestiaux, les légumes, les volailles, les œufs, la farine, sur les chéchias, ces toques rouges que Tunis fabrique et expédie dans tout l'Orient, ainsi que beaucoup d'autres droits plus ou moins variables et vagues ; on a abaissé ceux qui frappaient à l'excès les huiles, les alfas, supprimé le barbare droit de police dont nous ferons mention plus tard, etc. Ces dégrèvements dont l'ensemble se monte annuellement à 6,500,000 piastres ²⁰⁰, équivalent à des dépenses de premier établissement. Quant aux droits à l'importation, on pourrait croire qu'ils ont payé pour tous les autres et que nous les avons beaucoup élevés ; non, les traités passés par le bey dès 1868 avec l'Italie, puis [293] avec l'Angleterre en 1875 et les autres puissances, lient l'administration tunisienne et lui interdisent d'imposer aux pro-

¹⁹⁸ V. à l'Appendice la note sur le fonds de réserve que nous avons empruntée au rapport de M. Ribot. [Egalement non reproduit ici. N.d.E.]

¹⁹⁹ Et le pays n'est pas encore repeuplé comme il le sera dans dix ans. Les Arabes emploient encore leur ancienne charrue si imparfaite, jugée comme il suit par M. Ch. Tissot dans le bel ouvrage que nous avons plus d'une fois cité : « La charrue africaine a le double inconvénient de ne pas retourner la terre et de fatiguer beaucoup, sans donner de résultats suffisants, le laboureur et l'attelage. »

²⁰⁰ Voir le détail à l'Appendice du rapport de M Ribot, page 111. Les taxes à l'exportation qui n'ont pas encore pu être supprimées portent sur le beurre, les boutarghes et le thon, la cire, les citrons, les chiffons, les peaux, les dattes, les éponges, l'alfa et le diss, l'huile d'olive et le grignon, la laine, les olives en saumure, les os et cornes, les poils de chèvre et de chameau, les poissons salés, les poulpes, le savon, les scories, la soude, le tan, les tissus de laine. — Est prohibée l'exportation des femelles de tous les animaux.

venances étrangères un droit supérieur à 8 pour 100 à la valeur. Les douanes du protectorat perçoivent sur certains articles anglais, par exemple, 30 pour 100 de moins que les douanes algériennes. Les revenus de la Tunisie n'ont donc augmenté que parce qu'ils ont été mieux perçus, et ils seront vraisemblablement doublés encore dans quelques années ²⁰¹.

Les créanciers ayant touché leur rente de 6,307,000 francs ²⁰² environ 19 millions, avons-nous dit, restent à l'Etat, du moins dans les bonnes années, et peuvent être employés à des dépenses productives. Ces dépenses, bien entendu, ne sont plus engagées que sur des crédits régulièrement ouverts et elles sont payées sur mandat. Les deux tiers en sont consacrés aux travaux publics ; un fonds spécial est même constitué, avant la création du fonds de réserve, sur les excédents des premières années (6,700,000 francs pour le port de Tunis) ; plus tard, sous l'administration de M. Massicault, on a pu pourvoir également sur fonds spéciaux celui de Bizerte concédé à une compagnie française. Le dernier tiers des dépenses se subdivise à l'infini : d'abord on paye les fonctionnaires. Les sinécures sont supprimées ; le ministre de la marine n'est plus qu'un souvenir ; celui de la guerre a cédé la place au commandant du corps d'occupation, qui se charge de l'organisation de l'armée, comme notre ministre résident dirige les affaires étrangères, c'est-à-dire, sans supplément de traitement. Voilà donc, au point de vue du budget, trois ministres et un ministère de moins ; le ministère de la guerre subsiste encore, mais il ne paye plus de solde qu'à onze officiers d'infanterie indigène, à un commandant de la garde, à cinq officiers de cavalerie, six officiers d'artillerie (pour les salves) et trois chefs de musique ; l'ensemble des sommes inscrites à son budget pour la solde des officiers et des soldats se monte à 120,000 francs : c'est donner à bon marché au bey la satisfaction d'avoir encore des troupes autour de son palais, — troupes qu'il ne faut pas confondre, bien entendu, avec celles que nous incorporons dans des régiments et dont nous parlerons plus loin. Les unes et les autres sont nourries, équipées convenablement et régulièrement payées.

[294]

²⁰¹ Un ralentissement s'est produit pendant deux ans (1887-1888 et 1888-1889) dans les recettes, mais il était dû à la sécheresse. Les excédents des exercices antérieurs permirent de traverser cette crise inévitable et dont il faut prévoir le retour.

²⁰² Cette annuité est restée la même aujourd'hui après la conversion de la rente de 4 en 3 1/2 pour 100, l'économie annuelle d'intérêts étant affectée au service de l'amortissement qui doit s'effectuer en 99 ans par voie de tirages au sort semestriels.

Non moins que son armée, la maison du bey a été réduite ; il est vrai que le successeur de Saddok n'a reçu l'investiture de la France qu'à la condition d'accepter à l'avance toutes ces réductions, il a confirmé, avons-nous dit, par la convention du 8 juin 1883, et même étendu les clauses du traité du Bardo ; mais combien sont loin aujourd'hui les temps d'Achmed et de Mohammed ! La cour se compose de quelques généraux qui n'ont jamais servi : ce titre honorifique est recherché de tous les personnages tunisiens ; on l'acquiert de la façon la plus pacifique du monde, en passant par les grades de commandant ou colonel, comme on arrive en Turquie à ceux d'effendi, de bey, de pacha. Les états-majors de l'armée d'Achmed sont devenus civils avec ses successeurs ; ils n'ont de militaire que l'uniforme. — On imagine la surprise de nos officiers quand ils pénétrèrent à Tunis et y trouvèrent tant d'étoiles et de galons ! Ils eurent le bon esprit d'en sourire et de laisser faire : c'est avec un ensemble de petites concessions de cette nature, chacun apportant la sienne, qu'a pu être édifié le protectorat. A côté des généraux, deux médecins, un garde du sceau, un interprète, tel est le modeste personnel de la cour.

La famille du bey, en revanche, est nombreuse ; il ne faut pas trop s'en plaindre : nous tenons ainsi ses membres les uns par les autres, et nous ne serons à la discrétion d'aucun d'eux. Qui sait si Mohammed-Saddok aurait accepté notre occupation s'il n'avait pas eu derrière lui deux frères qui ne demandaient qu'à lui succéder ? Afin de régner sur le bey sans effort, comme ses prédécesseurs ont régné malgré leur faiblesse sur leurs sujets, nous avons intérêt à entretenir autour de lui une pépinière de successeurs qui ne nous soient pas hostiles ; par conséquent à ne pas les affamer ; or, sur le chapitre des pensions, la nouvelle administration s'est montrée plus économe que politique ; elle a réduit la liste civile d'Ali-Bey de 300,000 francs (de 1,200,000 à 900,000 francs). La dotation des princes et des princesses, dont l'énumération remplirait une page, a été d'année en année rognée : elle est arrêtée actuellement au total insuffisant de 720,000 francs. Sans doute ces princes ne sont pas tous intéressants, mais ils existent, nous ne pouvons les faire disparaître ; en les maltraitant, nous risquons de les rendre populaires, hostiles, peut-être redoutables ; tandis qu'avec de bons procédés, quelques faveurs habilement distribuées, nous les isolons, ils deviennent, bon gré, mal gré, nos auxiliaires. Dans les pays de protectorat, l'économie qui frappe trop rudement les chefs dont nous nous servons pour gouverner est dangereuse ; nous y pouvons perdre beaucoup.

[295]

Le bey réside où bon lui semble : Achmed avait fait bâtir la Mohammedia, Mohammed vivait au Bardo et à la Marsa, Saddok à Kassar-Saïd et à la Goulette ; Sidi-Ali s'est installé à la Marsa. Chaque samedi, quand il doit rendre la justice, et les jours de fête, il passe quelques heures au Bardo ; c'est là, à deux ou trois kilomètres de Tunis, que siégeait l'administration, à l'abri des mouvements de la populace. On trouva, non sans raison, qu'à cette distance elle échappait trop à notre contrôle, et on la transféra à Tunis, au Dar-el-Bey, quand la commission financière fut supprimée. On mit fin à ce perpétuel va-et-vient des fonctionnaires et des solliciteurs qui parcouraient deux fois en un jour cette route assez longue, à pied ou en voiture, et qui n'en étaient ni plus riches ni mieux payés ; on enleva aux rats, à la poussière et à la pluie les archives du gouvernement où s'entassaient, avec les actes officiels, les reçus des fournisseurs et des prêteurs qui souvent, à la faveur de ce désordre, se faisaient payer deux fois ; les pièces des procès en cours d'instance, et aussi les titres précieux dont on se servit pour dresser le sommier de consistance des biens domaniaux. Ces archives sont aujourd'hui classées au Dar-el-Bey.

Un grand nombre de fonctionnaires furent mis à la retraite ; ceux d'entre eux qui avaient rendu des services reçurent une pension, ceux qui conservèrent leur place eurent des attributions définies : on trouva en ces derniers, sans parler de leur expérience qu'aucun zèle étranger ne pouvait remplacer, une bonne volonté qui dépassa toute attente et qui permit à la nouvelle administration de marcher très vite. Ce personnel a causé l'étonnement des hommes qui connaissent celui des administrations turque et égyptienne, auquel il est très supérieur ; la Tunisie possède une race de bureaucrates modestes, assidus, prudents, et qui a survécu à la désorganisation générale. Si-el-Azis-bou-Atour, le premier ministre, et Si-Mohammed Djellouli, le ministre de la plume, deux indigènes de grande famille, sont les chefs de cette administration ; à côté d'eux, un Français, délégué par la résidence avec le titre de secrétaire général du gouvernement tunisien, remplit à peu près les fonctions de sous-secrétaire d'Etat de la République auprès du gouvernement beylical. « Il reçoit et répartit entre les divers services la correspondance adressée au gouvernement beylical. La correspondance préparée dans les bureaux de l'administration générale lui est remise ; c'est lui qui la soumet à la signature du premier ministre, et qui l'expédie ensuite aux destinataires. Ainsi aucune

affaire ne peut échapper à sa surveillance, et, dans toutes, il peut donner ses conseils [296] et faire prévaloir la pensée du Protectorat ²⁰³. » En outre, il a la direction de l'administration générale, la garde des archives de l'Etat, la présentation au bey et la publication des lois, décrets et règlements. Aucune décision ne peut être prise à son insu et s'appliquer sans être revêtue au préalable de son visa, car aucune n'est exécutoire si elle n'a pas été promulguée au *Journal officiel*. La clandestinité qui entourait autrefois un grand nombre des actes du gouvernement n'est plus possible. La lumière est faite non seulement dans le budget, mais dans l'administration centrale tout entière.

Le secrétaire général du gouvernement tunisien avait des attributions encore plus étendues, et c'est à lui qu'appartenait jusqu'à l'an dernier le contrôle des actes de l'administration locale elle-même. Il assurait la régularité à la fois de la décision et de l'exécution. On trouva que c'était beaucoup, et un directeur spécial du contrôle ²⁰⁴ vient d'être institué. La situation de ce fonctionnaire comporte des responsabilités exceptionnelles : il doit contrôler sans affaiblir, sans diviser. Son rôle est de tout connaître, mais non pas de tout empêcher. Une véritable sagesse, une tolérance dont les esprits trop prompts, trop absolus, sont incapables, et qui n'est pas d'ailleurs sans exiger parfois beaucoup de courage, doivent le distinguer d'entre tous les hommes. Il faut qu'il soit assez jeune pour pouvoir s'indigner encore de l'injustice et des abus, mais assez mûr pour se résigner aux réformes lentes ou partielles ; il doit écouter les plaintes, les accusations, mais ne jamais oublier que les méchants parlent plus haut que les bons ; enfin il faut qu'il soit toujours d'accord avec le Résident, meilleur juge que lui de l'opportunité des innovations à introduire, et avec le secrétaire général, dont l'autorité doit s'exercer intacte sur les indigènes. Sans cet accord les Arabes sont assez fins pour aller du côté du plus fort et pour user contre nous-mêmes de leur politique traditionnelle de divisions.

En même temps que l'administration générale, l'administration des villes était reconstituée ; érigées en communes, une partie des recettes de l'Etat fut affectée à leur venir en aide, toutes leurs ressources étant passées aux créanciers ou au Bar-do. Chaque ville un peu importante a aujourd'hui son conseil municipal qui gère ses revenus, règle les questions relatives à l'entretien, à l'aménagement des rues,

²⁰³ Rapport de M. Ribot.

²⁰⁴ Direction des renseignements et du contrôle.

au bien-être des habitants, etc., et qui chaque année dresse un budget. Si ce budget est trop faible, l'Etat y ajoute une subvention : ainsi la ville de Tunis inaugurait le sien pour 1884-1885 avec un million de recettes, dont un [297] tiers de subvention. Au total l'Etat s'est imposé de ce chef une dépense qui, augmentant peu à peu, atteint aujourd'hui 1,400,000 piastres, 840,000 francs.

Ce double sacrifice, restitution de recettes et subventions, est considérable ; on l'évalue à 6,445,000 piastres, 3,367,000 francs ; il ne doit point passer inaperçu. Etait-il nécessaire, ou plutôt ne pouvait-il être fait dans une autre forme, directement par l'Etat, sans l'intermédiaire des conseils ? Cette question sera posée par les adversaires des municipalités dans les colonies. Leur théorie est la suivante : dans un pays que nous occupons à peine, où les indigènes et les étrangers sont bien plus nombreux que les Français, permettre aux villes de s'administrer elles-mêmes, leur donner, avec la disposition plus ou moins libre de leurs ressources, une représentation indépendante, c'est commettre une imprudence irréparable. Les conseillers sont nommés par décret, dira-t-on ; sans doute, mais la liste des Européens et des Israélites dans la plupart des villes est si peu longue, qu'en réalité le gouvernement n'a pas à choisir ; il nomme ceux qui seraient élus. Il se débarrasse ainsi d'un grand nombre d'affaires d'intérêt local, mais il émancipe des villes encore en enfance ; livrées à des habitants de toutes les races, parmi lesquels les nouveaux venus sont les plus ambitieux et se posent en maîtres, elles ont bien des chances pour devenir des foyers de discorde ; les questions locales les plus mesquines ou inopportunes passionnent souvent plus leurs conseils que celles d'où dépend la prospérité du pays tout entier ; les indigènes se plaignent d'avoir à peine voix au chapitre dans les discussions où leurs intérêts sont en jeu ; l'impatience des colons, la mauvaise humeur des étrangers qui se savent plus nombreux dans le pays que les Français, l'esprit processif des gens d'affaires, peuvent rapidement détruire l'effet des ménagements qu'a pris le gouvernement pour faire accepter comme un bienfait son protectorat et soulever de sourds mécontentements. — Au début d'une entreprise coloniale, créer des conseils municipaux, c'est éparpiller l'autorité, par conséquent l'affaiblir ; plus tard, quand la colonie peut se suffire à elle-même, le danger est pire ; les conseils prennent du corps, grossissent la voix, écartent de plus en plus les indigènes, qui cependant se multiplient à mesure que la prospérité de leur pays augmente, et, le jour où la mère patrie cesse de contribuer aux dépenses de la colonie, ils parlent de rompre des liens qui ne sont plus

que des entraves et réclament l'autonomie. Les Hollandais savent si bien le peu que pèse dans ces conseils l'intérêt lointain de la métropole, qu'ils n'ont jamais admis les municipalités ; elles n'ont, [298] suivant eux, de raison d'être que sur le sol de la patrie, quand elles sont liées les unes aux autres étroitement par la solidarité nationale ; la seule idée, disent-ils, que puissent avoir en commun des municipalités coloniales est celle de s'émanciper ²⁰⁵. Les Anglais, il est vrai, en ont institué, en face même de Java, à Singapour et aux Indes, mais ils les tiennent dans une dépendance que nous sommes trop libéraux pour imposer aux nôtres et que des Français ne supporteraient pas ; il n'est d'ailleurs pas prouvé qu'ils aient eu raison de ne pas imiter leurs voisins.

Pour nous en tenir à la Tunisie, les municipalités sont constituées ; elles absorbent une part des recettes de l'Etat ; c'est là, au point de vue de la réorganisation financière, ce que nous devons constater.

Ces recettes étaient perçues par les caïds, avant le protectorat. Que sont devenus ces petits souverains bien connus, ces agents du pouvoir aux fonctions multiples ? Dans les villes, la création d'un conseil entraînait la nomination d'un receveur municipal, lequel n'était pas, bien entendu, le receveur payeur de l'Etat. Qui pouvait les remplacer comme agents des finances ? Personne, au début surtout. Ils sont donc restés chargés de percevoir dans les villes, comme dans les tribus, les différents impôts personnels ou fonciers ; ils nous ont épargné une période de transition ruineuse pendant laquelle nous aurions poursuivi vainement ou en aveugles les contribuables arabes, merveilleusement initiés à l'art de se jouer du fisc. A la fois responsables de l'ordre et du paiement de l'impôt, il était indispensable de continuer à leur confier, sous l'œil sévère de notre armée, la police de leur territoire et un droit limité de contrainte sur les contribuables. En outre, qui était, mieux qu'eux, à même d'instruire les affaires judiciaires, de rechercher ou de faire arrêter les coupables, d'exécuter les décisions des tribunaux ; de juger sur place les contraventions ou certaines affaires peu importantes afin d'épargner aux plaideurs, à l'État, des pertes de temps et d'argent ?

²⁰⁵ D'une façon générale on peut dire que les Hollandais, pas plus que les autres Européens, n'ont aucun droit politique aux Indes, et nul ne s'en plaint : les colons ne venant que dans un seul but, gagner de l'argent et s'en retourner une fois riches, ils ne se soucient pas de consacrer leur temps à la politique et se verraient même avec déplaisir appelés à participer à l'administration du pays.

Leur système de perception des impôts s'appuyait sur une base de garantie pour le Trésor très ancienne, savamment construite et que nous avons été trop heureux de pouvoir conserver. Le caïd ou son khalifa n'a point affaire, comme on pourrait le croire, aux contribuables, [299] mais aux cheiks, sorte de maires, qui se chargent dans chacune des tribus de la province de faire payer leurs administrés. Le cheik est-il insolvable ? peu importe, car il est élu, non au suffrage universel des membres de la tribu ou du village, mais par les chefs de tente ou notables, lesquels se portent caution de sa solvabilité. Ainsi le gouvernement se fait verser le montant des impôts par les caïds, lesquels l'ont reçu des cheiks ou, à leur défaut, des notables, lesquels sont responsables ; de cette façon peu de mécomptes, sauf dans les cas trop fréquents de force majeure, menacent l'Etat ²⁰⁶. On s'est étonné de trouver en Tunisie tant de vestiges du passé encore vivants, utilisables ; on oublie toujours que le monde arabe vit de traditions. « Nous n'avons pas en face de nous, a dit M. Cambon dans un de ses spirituels discours, des anthropophages, des Peaux-Rouges, mais les descendants d'une société très policée, organisée depuis des siècles sur les ruines de la Carthage romaine et phénicienne. » N'est-ce pas, au reste, dans les pays où les impôts sont le plus arbitraires qu'on peut s'attendre à voir les moyens de les percevoir le plus ingénieux ? Aussi parmi ces moyens avons-nous pris garde de ne supprimer que les abus. Le contribuable ne peut payer deux fois, avons-nous dit, c'est le principal ; quant aux caïds, il s'agit de les bien choisir et de ne pas les perdre de vue. A notre arrivée, la plupart avaient dû précéder, — ou suivre, — leurs tribus en fuite ; les autres furent presque tous changés par l'armée : les dénonciations avaient plu sur eux de toutes parts ; on les remplaça tant bien que mal, nous l'avons vu, au pied levé, le plus souvent par leurs délateurs ; mais voilà ceux-ci accusés à leur tour, convaincus

²⁰⁶ Il va de soi que la comptabilité des caïds laisse à désirer ; c'est que pour faire payer les indigènes la première condition n'est pas d'être un bon comptable, mais d'avoir de l'autorité sur eux. Voici comment fonctionne aujourd'hui encore une administration qu'il est aisé de bouleverser, mais très difficile d'améliorer du jour au lendemain. Tout ce qui est perçu en Tunisie est centralisé à la recette générale de Tunis, aujourd'hui dirigée par un Français. Le cheik n'a pas de comptabilité, c'est un simple collecteur. Il reçoit du caïd les quittances individuelles toutes préparées ; il en verse ensuite le montant au caïd ou lui restitue celles qui n'ont pas été libérées. Il inscrit les acomptes payés au dos de la quittance mais ne la remet au contribuable qu'après entière libération. Le contrôle doit chercher à prévenir les fraudes, à empêcher le cheik de s'entendre avec le contribuable, de garder sa quittance, après avoir touché son argent. Cela est facile, car les indigènes savent se plaindre. Les sommes perçues par le cheik sont versées par lui entre les mains du caïd, qui recouvre en outre directement certains produits, tels que les amendes, les revenus domaniaux, etc.

d'exactions, d'hostilité, pires que les anciens. Alors on s'aperçoit, par bonheur très vite, que tout le monde n'est pas capable d'être caïd, et qu'en encourageant les contribuables à se plaindre, en [300] leur donnant du jour au lendemain de nouveaux chefs, on risque d'augmenter le désordre et la misère publics ²⁰⁷. Les Arabes n'obéissent pas au premier indigène venu ; leurs chefs sont le plus souvent les descendants d'anciennes familles respectées, sinon respectables, des personnages de leur choix qu'ils suivent jusque dans l'exil. Si ceux que nous leur imposons n'ont pour titres que leur dévouement à nos armes, ils les subissent, mais, sans rien dire, en choisissent d'autres, des chefs occultes qui organisent l'insubordination. Nous avons donc tout intérêt à maintenir, quand ils veulent bien s'y prêter, et c'est le cas par excellence en Tunisie, les caïds dans leurs commandements naturels ; à les maintenir, mais en même temps à leur laisser quelque dignité, un pouvoir stable et qui ne soit pas dérisoire ; autrement ils ne nous seront d'aucun secours : sans action sur leurs administrés, ils résigneront leurs fonctions s'ils ont quelque caractère ; leur situation, déjà bien délicate vis-à-vis de nos colons, ne sera pas tenable s'ils ne sentent pas à Tunis un appui solide, si leur autorité, sur laquelle, en somme, repose toute la nouvelle organisation, n'est pas reconnue des Arabes et prise au sérieux par les Européens.

Une commission d'enquête a parcouru toute la Régence afin de permettre au gouvernement du protectorat de faire ses choix avec discernement ; l'accusation comme la défense a été entendue par ce tribunal exceptionnel ; des sentences ont été rendues : les caïds reconnus coupables ont été condamnés à restitution, remplacés par ceux qui inspiraient le plus de confiance. Leurs attributions ont été déterminées par des textes précis ²⁰⁸. Nouveaux ou anciens, tous sont [301] astreints

²⁰⁷ La même faute a été commise au Tonkin, en Annam, au Cambodge ; nous avons élevé aux plus hautes fonctions des créatures qui n'étaient même pas des mandarins, que l'on méprisait, et qui représentaient pourtant notre autorité, n'ayant d'autre force que celle qu'ils tenaient de nous pour s'enrichir. Le seul effet de leur action est de faire le vide autour d'eux ou de soulever la révolte.

²⁰⁸ Il en a été de même pour celles de leurs khalifas. Actuellement les caïds doivent tenir un journal de tous les actes de leur gestion ; le contrôleur civil peut en exiger à toute heure la production, et l'on obtient d'eux ainsi le maximum possible de régularité. La délimitation des caïdats a été un problème des plus difficiles à résoudre. Des portions d'une tribu se trouvaient éparpillées dans la Régence tout entière et échappaient par suite à la surveillance du caïd. On a entrepris de détacher ces portions éparses des caïdats auxquels elles n'appartenaient pour ainsi dire que nominalement, et de les rattacher aux caïdats sur les territoires desquels elles se trouvaient. Tout cela peu à peu, avec mesure, et non par une réglementation générale, absolue. Cette réforme si importante est aujourd'hui presque accomplie. . Ce

à résider dans leurs provinces, aujourd'hui délimitées et où ils doivent faire exécuter les lois, garantir la paix. On comprend quelle faute nous commettrions en les affaiblissant, en les déplaçant à la légère, en avilissant, en un mot, par notre défiance des fonctions que les meilleurs sont jusqu'à présent fiers de remplir.

Est-ce à dire que nous devons leur laisser la bride sur le cou, fermer les yeux sur leurs faiblesses ? Bien loin de là ; nous serions leurs dupes. Les caïds sont seuls en état d'administrer la Tunisie, présentement et pour longtemps encore, mais ils ne l'administreront à leur honneur et à notre satisfaction que si nous sommes à côté d'eux pour les regarder faire, les regarder, les suivre, les surveiller. Ainsi les rôles sont distribués : eux seuls paraissent, agissent ; les indigènes leur obéissent, comme autrefois ; nous sommes les juges : à nous viennent ceux qui se plaignent, à nous le beau rôle d'arbitres entre le peuple et ceux qui le gouvernent, le prestige de la toute-puissance et de l'équité. Ceux-là seuls qui ne comprennent pas comment notre protectorat est organisé peuvent réclamer contre la part faite à la France dans la nouvelle administration ; elle a la plus belle, la plus noble, la moins coûteuse, mais non pas la moins délicate : le contrôle. Elle soutient les uns, menace les autres, encourage, châtie, récompense ; elle apporte en Tunisie ce que le désordre y avait étouffé, une conscience ! Généreuse mission, mais qui n'admet pas de défaillances ; pour la remplir dignement, il ne nous faudrait ni passion ni vanité soi-disant patriotiques, ni préjugés contre les indigènes, ni fausse sensibilité à l'égard des contribuables arabes, qui sont beaucoup plus heureux sous notre sauvegarde qu'ils ne l'ont jamais été ; ni dureté dédaigneuse envers les caïds, ni faiblesse envers les colons. Qu'on ne s'y trompe pas, de la façon dont nous nous acquitterons de ce rôle dépend l'avenir du protectorat ; l'administration indigène vaudra ce que vaudra le contrôle.

Ce contrôle, à qui le confier ? Le résident est auprès du bey, à la tête de tous les services ; il est, sous réserve de l'approbation du gouvernement français, le juge suprême : à côté de lui, sous ses ordres, le secrétaire général du gouvernement tunisien et le directeur du contrôle, dont nous avons parlé plus haut, réunis-

n'est pas tout, on a profité de ces délimitations pour répartir avec plus d'égalité les territoires appartenant à chaque caïdat. Auparavant les uns étaient immenses, et leurs caïds étaient trop riches ; les autres, au contraire, étaient trop restreints. On a réduit les premiers et augmenté ou supprimé les plus petits. Cette répartition permet d'y voir plus clair dans le pays ; c'est le commencement du recensement général qui nous manque en Tunisie.

V. le rapport de M. Ribot, cité plus haut.

sent les informations qui leur arrivent de l'intérieur ; eux aussi sont juges ; mais qui les renseigne ? On devine que nous sommes tout près d'un [302] dangereux écueil : on entrevoit les difficultés, les critiques, les conflits d'attributions qui peuvent surgir si nous faisons fausse route, si on ne nous renseigne pas exactement. Quels hommes connaissent assez les usages, la langue des Arabes, ont assez d'autorité, sont assez froids, expérimentés, intègres, désintéressés même, courageux, robustes, pour pouvoir utilement aller s'enterrer dans des villages perdus, en imposer aux Arabes, être respectés de l'armée, parcourir à cheval les tribus, interroger, entendre, discerner, se prononcer, faire savoir au gouvernement s'il est ou non bien servi ? Improviser de tels fonctionnaires, il n'y fallait pas songer, mais où les prendre ? D'autre part, on n'avait pas de temps à perdre. On commença par adopter un moyen terme. De nombreux officiers étaient répandus, à la fin de la seconde campagne de 1881, sur presque tous les points du territoire ; beaucoup d'entre eux connaissaient l'Algérie, quelques-uns parlaient l'arabe, ils venaient de pacifier le pays, leur autorité était grande, ils ne coûtaient rien ; ce fut à eux qu'on eut recours. Dans tous les postes militaires, à côté du commandement, fut institué non pas le bureau arabe, mais ce qu'on appela, pour ne plus se servir d'un mot devenu impopulaire, un bureau de renseignements. Le contrôle de l'administration civile et financière fut donc confié à l'armée.

Les critiques que souleva cette décision m'ont étonné tout d'abord ; elles me semblaient inspirées par un esprit de coterie très étroit, le parti pris absurde de ne pas admettre qu'un militaire puisse remplir des fonctions civiles, et cette impression s'affermait en moi quand j'eus visité la plupart des postes de la Régence. L'uniforme et les conditions dans lesquelles se gagnent les grades donnent de bonne heure, surtout chez les Arabes, à l'officier le plus pauvre une respectabilité qu'un civil conquiert souvent à grand'peine ; nos officiers étaient donc des contrôleurs tout trouvés, sûrs, disciplinés, sérieux, et combien sympathiques ! Je les ai vus très loin, dans des régions perdues où presque jamais un Européen ne pénètre, où l'eau, malsaine, manque en été, où les vivres viennent de France en boîtes de conserves, où pendant six mois tout le jour la chaleur laisse à peine d'air pour respirer, où la poste arrive à dos de mulet et rarement, où la privation est complète enfin de tout ce qui semble nécessaire à l'homme : c'est là pourtant que j'ai rencontré des visages heureux ! Là, sans un ami, sans un camarade même, et sans qu'un jeune visage de femme ait chance d'apparaître jamais, vivent sous la tente

ou dans des cabanes aménagées par eux tant bien que mal, avec une ordonnance et quelques cavaliers indigènes pour toute compagnie, de jeunes officiers qui parlent gaiement de leur sort, qui ne se plaignent pas. Toujours à [303] cheval, leur dolman décoloré, le teint hâlé, ils vont d'une oasis à l'autre, font comparaître devant eux les Arabes qui les redoutent à la fois comme des juges et comme des soldats. Je ne dirai jamais assez quel consolant spectacle donnent ces officiers qui n'ont pas le temps d'être pessimistes, pour qui le nom de Schopenhauer évoque probablement de simples idées de choucroute et de plantureuses filles allemandes ! Avec fierté, avec bonheur, ils remplissent leurs dures fonctions ; pour toute jouissance, ils ont une responsabilité.

Au début, ces contrôleurs étaient parfaits, car il s'agissait d'imposer notre autorité, quitte à organiser plus tard ; les critiques dont ils furent l'objet étaient donc prématurées, mais peu à peu il fallut bien s'apercevoir qu'ils étaient peut-être trop chevaleresques dans un pays tranquille, trop soldats ; qui leur en ferait un reproche ? La moindre irrégularité chez les Arabes choque un officier comme une infraction à la discipline ; une faute, un délit, un mensonge, deviennent pour lui un manque de respect, de l'insubordination, de la révolte. Il est habitué à une correction que le peuple n'observe guère quand il est chez lui, le peuple arabe surtout : de là des indignations légitimes, mais trop vives, d'une part ; un malaise, une incertitude, non moins naturels, d'autre part. Si cet officier pouvait correspondre directement avec l'autorité civile, ce qui, au point de vue de son avancement et de l'estime de ses camarades, équivaldrait à changer son uniforme pour les manches de lustrine du bureaucrate, s'il adressait ses plaintes au résident qui seul peut savoir à quel moment, dans quelle mesure il convient de sévir, il n'y aurait peut-être que demi-mal ; mais c'est naturellement à ses chefs hiérarchiques, à d'autres soldats que parviennent ses rapports ; ils ne sont transmis qu'en dernier lieu à l'autorité politique. Or, ces autres soldats, l'inaction leur pèse ; ils se demandent s'ils sont venus en Tunisie pour y faire l'office de gendarmes, ils rêvent campagnes, razzias, périls, s'exagèrent très naturellement les moindres incidents qui pourraient toucher à la dignité du drapeau ; leur susceptibilité est en éveil. Dans ces conditions, il est bien difficile aux administrateurs indigènes et européens de poursuivre paisiblement leurs réformes lentes et successives ; une sorte d'état de siège perpétuel paralyse le développement du pays ; suspendue continuellement sur toutes les têtes, l'épée de la répression frappe quelquefois un peu trop vite et risque de pro-

voquer plutôt que de prévenir l'insurrection. Sans doute le résident a toujours la ressource d'intervenir, d'exercer son action modératrice, à la condition qu'il en soit encore temps ; mais en tout cas, en face de lui qui réclame la paix, [304] se dresse le général en chef qui ne peut guère se dispenser de soutenir son corps ; un conflit éclate donc un jour ou l'autre infailliblement.

Le dissentiment ne prit des proportions vraiment graves, mais alors fut un scandale, qu'avec le général Boulanger. Très vite ce dernier refusa d'admettre l'autorité de M. Cambon ; puis, soutenu par le président du tribunal dont il sera parlé plus loin, M. Pontois, exclu depuis lors de la magistrature, il lui déclara la guerre. Et le public français est si enclin à croire aux légendes, que cette guerre, le général Boulanger, qui n'arriva en Tunisie qu'en 1884, passa pour l'avoir faite aux insurgés ; elle lui fut comptée comme campagne. Dans le public, nul ne doutait qu'il eût joué le rôle le plus actif dans l'expédition de 1881 dont il ne fit cependant pas partie. Mais le conflit de M. Cambon et du général Boulanger, point de départ de la fortune du général, a un caractère exceptionnel, et nous ne nous y arrêterons pas davantage.

Disons deux mots seulement des conflits ordinaires pour ne rien omettre. Ils sont malheureusement dans la nature des choses. Ils ont d'autres causes encore que la difficulté d'exiger des militaires en pays conquis un esprit à la fois martial et politique, puisqu'ils éclatent très souvent même entre civils. La vérité est que, à moins de tout savoir, de tout prévoir, nul ne les évitera jamais complètement. Une période de transition troublée par mille difficultés de ce genre menace tout établissement colonial à ses débuts. A quel moment l'armée ou la marine cesse-t-elle d'être au premier rang ? Quand doit-elle céder la place, elle qui a déblayé le terrain, à ceux qui vont y semer ? Quand sonne l'heure de l'abnégation complète après la victoire ? Qui répondra nettement à cette question ?

Contentons-nous de savoir que la France n'est pas seule à avoir ses conflits. Toute nation, dans des circonstances analogues, se heurte aux embarras que produisent des attributions mal définies ; — les embarras s'augmentent avec la distance. Sans chercher dans l'histoire du monde entier tant d'exemples entre lesquels on n'a qu'à choisir, rappelons-nous l'apparition du pavillon allemand sur la côte occidentale d'Afrique en 1884 ; un fonctionnaire civil, le consul général Nachtigal, avait été chargé par son gouvernement d'aller prendre possession des territoires où ses nationaux auraient le plus de chances de pouvoir s'installer. Il partit de

Lisbonne sur un bâtiment de guerre, la *Moëwe* ; avant même d'avoir pris la mer, il était en conflit avec le commandant du bâtiment, exactement comme furent jadis La Salle et Beaujeu, au dénouement près, qui diffère un peu, Nachtigal étant mort d'épuisement et au sud de l'Afrique, La Salle assassiné à la Louisiane, comme on sait. — Les Hollandais à Atchin, les Anglais un [305] peu partout, les Espagnols tout dernièrement aux Carolines, les Italiens à Massouah, ont passé, passeront sans doute encore, — en dépit des règlements qu'ils ont tous plus ou moins minutieusement élaborés pour s'en garantir, — par ces luttes d'attributions. Consolons-nous donc, nous sommes en nombreuse compagnie ²⁰⁹, mais prenons pourtant nos mesures pour ne pas multiplier ces occasions d'imiter autrui.

D'une façon générale, on doit laisser au général en chef ou à l'amiral tout pouvoir et toute responsabilité aussi longtemps qu'il combat, mais, aussitôt la paix faite ou l'ordre rétabli, investir le résident du commandement suprême, régler sans

²⁰⁹ Quelques détails montreront que nous n'exagérons pas les embarras d'autrui dans l'espoir de faire oublier les nôtres. Quand les Allemands tentèrent, en 1885, d'occuper les Carolines, un de leurs bâtiments de guerre arriva devant l'île d'Yapp presque en même temps que le transport espagnol *Saint-Quentin*, à bord duquel se trouvait le gouverneur de l'île, lieutenant de vaisseau de première classe, M. Canrilès, qui venait d'être nommé et qu'il s'agissait d'installer au plus vite sur une plage inhabitée. Celui-ci, sans perdre un instant, arbora son pavillon à terre ; mais le commandant du vaisseau allemand fit observer au commandant du *Saint-Quentin*, M. Hespanha, lieutenant de vaisseau de seconde classe, que la prise de possession n'était pas régulière, les puissances n'en ayant pas été avisées ; qu'il la considérait comme nulle, et qu'en conséquence le pavillon espagnol devait être immédiatement amené. Le commandant Hespanha notifia cette observation au gouverneur, mais celui-ci protesta, n'en tint pas compte, et, comme il était seul, se prévalut de la supériorité de son grade d'officier de marine pour en appeler à l'état-major et à l'équipage du *Saint-Quentin*. Devant cette excitation à la révolte, M. Hespanha, seul maître à son bord, le fit arrêter. Le pavillon espagnol fut amené, et les Allemands plantèrent le leur à la place. Le *Saint-Quentin* rentra à Manille, où les deux officiers soumièrent à l'appréciation du gouverneur général des Philippines les causes du grave conflit qui les avait divisés. L'affaire se termina par un duel à Manille, tandis qu'elle soulevait l'Espagne, comme on sait.

Un autre exemple : les Portugais, désespérant de mettre jamais d'accord, aux îles du Cap-Vert, le gouverneur civil et le chef du pouvoir ecclésiastique, l'évêque, dont l'action est grande, ont pris le parti de les séparer et d'assigner à chacun d'eux une île différente : au gouverneur Santiago, à l'évêque Saint-Nicolas.

Et encore : les diplomates russes en Perse n'ont-ils pas toutes les peines du monde à obtenir des généraux qui commandent près des frontières le respect de l'autorité du shah ? Les Allemands ont-ils été plus heureux sur la côte orientale que sur la côte occidentale d'Afrique ? Le major Wissmann s'est-il entendu avec l'amiral et le consul général allemands à Zanzibar ? est-il d'accord avec Emin ? avec le Dr Peters ? C'est bien plutôt, semble-t-il, l'anarchie que l'accord.

Les Italiens ont eu, à Tunis même, leurs conflits retentissants, poussés jusqu'au scandale, entre leur consul général et le haut personnel chargé d'organiser l'enseignement italien dans la Régence. Nous avons parlé du désaccord qui existait au Caire entre les deux agents anglais, M. Vivian et M. Wilson.

retard les préséances, les honneurs, toutes ces questions qui semblent misérables de loin, [306] mais qu'il est imprudent de laisser résoudre sur place par les intéressés. Des hommes de haute valeur et excellents peuvent, faute de savoir à quoi s'en tenir à cet égard, compromettre la marche des affaires et se voir arrêtés par des obstacles ridicules peut-être, mais insurmontables.

En vertu d'un décret du 23 juin 1885, le représentant de la France à Tunis a pris aujourd'hui le titre de résident général ; il continue à relever exclusivement des affaires étrangères ; il est dépositaire des pouvoirs de la République dans la Régence, a sous ses ordres les commandants des troupes de terre et de mer et tous les services administratifs. Il a seul le droit de correspondre avec le gouvernement français, sauf dans les affaires d'un caractère purement technique. Ce décret, s'il est rigoureusement appliqué, écarte presque toutes les chances de conflits, et le général Boulanger est le seul qui ait refusé de le reconnaître. Les préséances ont fini par être déterminées, mais non complètement en ce qui concerne la situation du chargé d'affaires en l'absence du résident ; sur ce point, différer plus longtemps de prendre un parti, c'est reculer pour mieux sauter, il est aisé de le prédire. Les Anglais ont réglé avec le plus grand soin tous ces détails, et leurs agents trouvent dans leur *Colonial office list* des indications qui préviennent bien des conflits.

Nous revenons aux bureaux de renseignements. Au fur et à mesure que la pacification était plus complète, ils cessaient d'être viables ; ils avaient rendu de grands services, mais ils ne pouvaient plus tarder à disparaître. Ils commencèrent par perdre le contrôle plus ou moins officieux des perceptions quand furent institués, après la suppression de la commission, les inspecteurs des finances ; mais pour le reste, pour toute l'administration intérieure, la question demeurait toujours posée de savoir comment on les remplacerait, comment on recruterait des contrôleurs civils. Elle fut résolue, grâce à la patience et à l'éclectisme qui ont tant facilité la plupart des réformes du protectorat. On avait eu le temps de chercher ; on s'était rendu compte que, pour commencer, la qualité des agents importait infiniment plus que le nombre, et qu'un petit état-major d'élite, nous le dirons plus d'une fois, rend plus de services qu'une légion de ces fonctionnaires dont ne veut pas la métropole. Peu à peu, en n'acceptant pas tous ceux qui se présentaient avec des recommandations, qui suppliaient ou menaçaient, mais au contraire en sollicitant ceux qui ne demandaient rien, des gens qui avaient un passé, une réputation irréprochables, on arriva à pourvoir, non sans faire bien des mécontents, trois, puis

quatre, puis [307] six postes de confiance ; aujourd'hui ce nombre est doublé ²¹⁰. Je ne doute pas qu'on trouve en France de quoi le quadrupler un jour, s'il en était besoin. Parmi les officiers supérieurs qui ont servi longtemps en Algérie, beaucoup ne peuvent plus supporter le climat du pays natal et prennent leur retraite comme commandants ou colonels à Constantine, Alger, Oran ; ils sont encore pour la plupart vigoureux, aiment l'Afrique, y sont eux-mêmes aimés des Arabes et tout autant des officiers ; toujours énergiques, l'âge leur a pourtant appris la prudence, ils n'ont plus d'ambition ; ils peuvent, sans se faire de tort, sans encourir aucun blâme, mettre leurs belles qualités militaires au service du pouvoir civil, contribuer à établir la confiance, une union féconde entre leurs anciens compagnons d'armes et leurs nouveaux chefs ; c'est à ces anciens officiers qu'on doit le plus souvent s'adresser, à ceux qui ne se résignent pas à vivre inutiles et qui ne demandent qu'une occasion de servir encore leur pays. On objecte que les contrôleurs choisis dans ces conditions sont mal vus de l'armée. Rien ne paraît moins prouvé. La vérité est que les fonctions du contrôle sont délicates, exigent beaucoup de tact et d'autorité, et que d'anciens officiers ou d'anciens interprètes ne sont pas à l'abri de toute difficulté. Mais d'une façon générale ils ont des chances pour rendre plus de services que des civils mal préparés.

En résumé, civils ou anciens militaires, que les fonctionnaires du contrôle soient choisis avec le soin le plus strict, le plus attentif ; qu'ils restent en petit nombre et qu'on les paye très largement. Telle est la théorie appliquée par M. Cambon en Tunisie, et que Paul Bert aurait voulu, lui aussi, faire admettre au Tonkin ²¹¹. Ne pas se contenter pour constituer l'administration du protectorat des rebuts de la métropole, mais lui demander au contraire une élite ; faire en sorte que cette élite s'attache au pays, s'y établisse, ne vive pas dans l'attente, dans l'es-

²¹⁰ La Tunisie est aujourd'hui divisée en treize circonscriptions de contrôles civils dont les chefs-lieux sont Tunis, La Goulette, Nebeul, Sousse, Sfax, Djerba, Tozeur, Kairouan, Maktar, le Kef, Souk el Arba, Bizerte, Beja. Quant aux commandements militaires, leurs chefs-lieux sont Tunis, Sousse, Gabès et Gafsa ; mais il ne subsiste d'administration militaire territoriale que dans les deux régions qui échappaient avant notre occupation à l'autorité du Bey, la Kroumirie et le Sud, à l'exception du Djerid.

²¹¹ V. le livre de M. Joseph Chailley, *Paul Bert au Tonkin*. « On prétendait avoir un petit nombre de fonctionnaires très bien payés, et en conséquence très bien choisis. » (*Ibid.*, p. 167, 148, 158.) On ne se figure pas le nombre de demandes d'emploi avec lesquelles un résident général est aux prises. Quiconque est assuré de ne plus réussir dans la métropole croit pouvoir occuper une situation aux colonies ; au besoin, on devrait en créer pour utiliser toutes les aptitudes. Un de ces postulants demandait à Paul Bert un emploi de « chasseur de tigres et de pirates. »

poir [308] d'un changement de poste. Il ne faut à aucun prix qu'un fonctionnaire colonial ait la perspective de laisser à son successeur, suivant qu'il est animé ou qu'il manque de zèle, le bénéfice ou la responsabilité de ses actes. Pour obtenir dans leur administration des Indes le plus possible de ce zèle dont on se moque trop en France, et de stabilité, les Hollandais ont pris le parti d'attribuer à leurs agents des traitements qui nous feraient lever les bras au ciel : 365,000 francs au gouverneur général, 50,000 francs à chacun des cinq directeurs placés sous ses ordres ; et ainsi de suite, et les retraites en proportion ²¹². Ainsi payés, les fonctionnaires s'attachent à leurs devoirs et consacrent à les remplir avec suite une large partie de leur existence. Paul Bert au Tonkin partagea ces vues : « Les libéralités sont souvent d'excellents placements », disait-il. Les Anglais ont le même principe : non seulement leurs traitements sont doubles et triples de ceux que reçoivent les Hollandais, mais quiconque met un bon nombre d'années et une valeur appréciable au service du gouvernement colonial peut compter sur une retraite considérable et des avantages si ingénieusement combinés, que le fonctionnaire a intérêt à les poursuivre pour lui comme pour sa famille. Ce sont des pensions, des titres ; la femme qui s'est expatriée dans une condition souvent fort modeste a des chances pour ne plus s'appeler, quand elle reviendra en Angleterre, Madame tout court, mais Lady... C'est en s'adressant à leur amour-propre autant qu'à leur intérêt, qu'on tire des hommes tout ce qu'ils valent, et qu'on assure au gouvernement les auxiliaires dont il ne peut se passer. Nous aimons en France, au contraire, à multiplier des fonctionnaires auxquels on donne tout juste de quoi vivre, à appeler pêle-mêle dans l'administration toutes sortes de forces que nous ne pouvons utiliser et qui manquent par suite au développement général du pays. Nous faisons notre possible pour ne pas même choisir, dans cette multitude, les agents qui conviendraient le mieux à leur emploi. Nous imaginons des écoles, des pépinières de jeunes fonctionnaires qui apprennent toutes sortes de belles choses, sauf la vie, et que nous sommes obligés d'employer pourtant, sans tenir compte de leurs aptitudes, selon le numéro de sortie qui leur est attribué en quittant l'école. Comment l'Etat ne serait-il pas en France plus mal servi que le moins favorisé des entrepreneurs particuliers ! il ne choisit pas ses agents, il les subit. En Tunisie ce fut par exception le contraire, et les résultats immédiatement s'en sont fait sentir ; notre nouvelle conquête ne nous a pour ainsi dire rien coûté ; elle est, à proprement

²¹² Notre résident général a 60,000 francs de traitement.

parler, la seule qui [309] ait su attirer dès le début une colonie française, non seulement honorable, active, laborieuse, mais riche ; cela simplement parce que nous avons, pour une fois, consenti à ne pas adopter dans la Régence exactement ce qui avait été fait, dans le bel esprit de généralisation que l'on connaît, en Algérie ou aux Antilles.

Il nous reste à faire mention d'autres dépenses, celles que comporte par exemple l'organisation de la justice, de l'armée, de l'instruction publique, etc. ; mais ces dépenses correspondant à autant de réformes essentielles, nous devons les énumérer incidemment et au cours des chapitres qui suivent.

[310]

[311]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Troisième partie. Les réformes

Chapitre III

La Justice

[Retour à la table des matières](#)

Les difficultés que devait faire cesser l'organisation de la réforme financière et de notre contrôle sont relativement peu de chose auprès des complications inextricables et des abus que la multiplicité comme la toute-puissance des juridictions européennes en Tunisie avaient fait naître. Sous prétexte de protéger les Européens contre l'arbitraire et le désordre du gouvernement beylical, les capitulations leur assuraient des privilèges qui s'étaient étendus démesurément à mesure que l'autorité locale s'affaiblissait ; ce qui n'était à l'origine qu'une exception était devenu plus fort que la règle, en sorte que l'administration indigène, eût-elle été animée des meilleures intentions du monde, s'était trouvée peu à peu complètement paralysée ; elle n'existait plus que comme organisme accessoire, comme une gêne, et on la traitait en conséquence. Le malheur est que le traité de Kassar-Saïd ayant garanti le maintien des conventions qui liaient le bey aux puissances, celles-ci pouvaient continuer à invoquer contre le gouvernement du protectorat l'indépendance parfaite dont jouissaient leurs nationaux à l'égard de l'autorité tunisienne. Elles restaient maîtresses d'entretenir à côté de la nouvelle administration, en dehors d'elle, contre elle par conséquent, des consuls tout-puissants, des tribunaux, bref autant d'Etats dans l'Etat qu'il y avait à Tunis de nations [312] européennes représentées. Tous les consuls conservaient leurs gardes spéciales, leurs

janissaires, leurs prisons ; leurs demeures étaient, comme par le passé, des asiles pour quiconque était admis à s'y réfugier, des asiles inviolables ; chacun d'eux restait souverain. La police arrêtait-elle dans la rue, en pleine nuit, un voleur, elle s'assurait avant tout de sa nationalité, et s'il n'était pas Arabe, devait le conduire immédiatement à son consul pour le prier de faire justice. Un malfaiteur européen était-il signalé au gouvernement par les intéressés ? Au risque de le laisser échapper, on ne pouvait l'appréhender qu'en présence des janissaires de son consul, si celui-ci consentait à les fournir, sinon les poursuites étaient suspendues.

En matière immobilière, les tribunaux tunisiens étaient seuls compétents, il est vrai ; mais les décisions rendues par eux n'avaient souvent de sanction qu'autant qu'il plaisait au consul de les confirmer, de n'en pas contester du moins la validité. En matière mobilière, un étranger ne pouvait être traduit en justice que devant le représentant de son pays ; ce représentant ne jugeait pas toujours lui-même : les consuls généraux, pour la plupart, avaient à leurs côtés un consul-juge, leur compatriote. L'étranger poursuivi devant ce magistrat était-il condamné ? le consul pouvait atténuer la rigueur de la sentence en ne se pressant pas de l'exécuter, en accordant des délais, des faveurs même, puisqu'il devait à ses nationaux aide et protection. Avait-il gain de cause ? Souvent, par une demande reconventionnelle, il faisait condamner le demandeur ; alors ce dernier s'adressait à son tour à son consul, qui reprenait le jugement : toute sentence était ainsi soumise à l'appréciation de chacun des agents qui devaient la faire exécuter. S'agissait-il de poursuivre une association d'étrangers ? autant valait y renoncer, le demandeur devant s'adresser à autant de tribunaux qu'il y avait de défendeurs de nationalités différentes ; comment espérer que ces tribunaux rendraient tous des jugements identiques les uns aux autres ? L'association avait-elle une nationalité ? la poursuite semble plus facile, un seul jugement est nécessaire ; mais à combien de mains l'exécution est-elle confiée ?

Encore si les Européens seuls avaient pu compter sur les privilèges consulaires, il n'y aurait eu que demi-mal ; mais à côté d'eux, bien plus gênants qu'eux, pullulait une race à part, les protégés. On ne sait pas assez en France ce qu'on entend en Orient par un protégé ; on lit dans les journaux, de temps à autre, qu'un Européen a été maltraité par un fonctionnaire musulman, mais qu'aussitôt le consul a protesté, obtenu le châtement du coupable et une réparation morale et matérielle en faveur de la victime ; ce qu'on ne sait pas, c'est que, très souvent, cet

[313] Européen est un nègre, un Arabe ou un indigène qui ne parle aucune des langues de notre continent, mais s'est affublé d'une nationalité d'emprunt pour échapper au droit commun. De Constantinople à Beyrouth, à Alexandrie, à Tripoli, à Tunis, à Tanger, les Maltais, les Levantins, toute cette population de mercanti ou de vagabonds qui n'embellit pas les ports de la Méditerranée, jouissent de privilèges de toute sorte à l'égal des vrais Européens. Il est naturel que les indigènes soient tentés d'avoir leur part de ces privilèges quand ils les voient si généreusement distribués : un certain nombre d'entre eux, généralement les plus intrigants, s'adressent à celui des consuls qu'ils espèrent persuader pour être placés sous sa juridiction ; ceux qui réussissent sont déclarés *protégés*, c'est-à-dire que du jour au lendemain ils ne sont plus soumis à leurs juges naturels, qu'ils sont dispensés des impôts les plus lourds, exempts du service militaire, etc. Plus le gouvernement local s'affaiblit, plus les protégés se multiplient ; ils étaient donc nombreux à Tunis. On le conçoit ; mais on comprend moins l'intérêt qu'avaient les consuls à se mettre sur les bras de pareils clients. Les uns agissaient par humanité et dans un dessein éminemment louable, comme ils auraient donné refuge à des victimes de la tyrannie, comme font nos missionnaires et nos agents dans l'extrême Orient, comme feraient des institutions de bienfaisance ; les autres par calcul : il entrait dans les attributions du consul d'une grande puissance, quand il voulait tenir son rang, de se montrer le plus possible aux indigènes comme un arbitre, un bienfaiteur, de les grouper, en un mot, autour de son pavillon de peur qu'ils n'allassent grossir la clientèle d'un consulat rival et lui donner la prépondérance. Mais on s'est aperçu peu à peu de ce que valait la prépondérance acquise par ce moyen : il arriva que les consuls des Etats qui entretenaient le moins de relations avec la Tunisie, ceux qui n'avaient pas un compatriote établi dans le pays, qui ne voyaient pas un vaisseau de leur nation en vingt années, devinrent les plus encombrants pour l'administration locale ; ils remplaçaient leurs compatriotes absents par des protégés : il n'était bruit que de leurs réclamations ou de leurs résistances. L'un d'eux fut dénoncé à l'autorité militaire, soupçonné de vendre couramment sa protection aux Arabes pour les faire échapper à la conscription. Cet état de choses fut poussé à Tunis jusqu'au ridicule ; la dignité du corps consulaire tout entier finit par en être atteinte ; un consul général étranger eut le courage de venir spontanément en aide au gouvernement beylical en réunissant les plus considérés parmi ses collègues et en leur signalant l'abus ; tous reconnurent qu'il était temps d'y [314]

mettre un terme, et les agents peu scrupuleux que visait cette protestation, menacés d'être publiquement démasqués, durent s'amender.

L'institution de la protection, condamnée en principe dans l'Orient musulman et par la France et par d'autres nations aujourd'hui, n'en existait pas moins avec tous ses excès en 1882 à Tunis ; il suffira, pour nous dispenser d'entrer sur ce point dans plus de détails, de rappeler que Lévy, le héros de l'affaire de l'Enfida, était un protégé ; de même le général Hamida-ben-Ayed ²¹³.

Tous les privilèges ayant dégénéré en abus dans la Régence, tels étaient les effets qu'arrivèrent à produire peu à peu les capitulations ; ces armes défensives, précieuses quand les Européens sont les plus faibles, deviennent entre leurs mains des instruments de combat et d'oppression le jour où ils sont tout-puissants, et ce ne sont pas les meilleurs d'entre eux qui s'en servent le plus.

Les indigènes, de leur côté, se fortifiaient comme ils pouvaient contre des lois qui n'avaient de rigueurs que pour eux. Par la ruse, la corruption, la résistance passive, ils trouvaient mille moyens de les tourner. Le désordre était passé dans les mœurs à tel point que des lois même excellentes semblaient détestables par la façon dont on les appliquait ; une transformation sur ce point s'imposait, mais dans les habitudes du pays plus que dans les lois elles-mêmes, on eut le bon sens de le comprendre. Le vieil édifice de la législation n'était pas plus à dédaigner que celui de l'administration tunisienne ; le général Khéreddine pendant son passage trop court au ministère l'avait admirablement restauré ; condamné à la destruction par ceux qui n'en apercevaient que les brèches, il reposait encore solide et remarquable en plusieurs parties sur ses fondations vénérées ; mais comme on arrache très prudemment, de peur d'être enseveli tout à coup sous un éboulement, le lierre, les arbres même qui poussent dans des murailles abandonnées, il fallait en extirper un à un des abus séculaires, y faire circuler largement l'air et la lumière qui n'y pénétraient plus qu'à peine. Nous n'avions d'ailleurs pas à hésiter sur cette question, et, quels qu'eussent été nos projets, même si nous n'avions pas eu la ressource d'utiliser l'héritage de Khéreddine, nous étions en tout cas [315] obligés de lais-

²¹³ C'est ce personnage qui, pendant longtemps, mit tant d'influences en mouvement pour faire triompher ses réclamations fabuleuses contre le gouvernement tunisien. Des arbitres enfin furent nommés : M. de Blignières et sir Adrian Dingli. Il réclamait dix millions. Non seulement il fut reconnu qu'on ne lui devait rien, mais il fut prouvé qu'il était lui-même débiteur et non créancier du gouvernement. Les arbitres, pour toute satisfaction, le condamnèrent à payer un million au Trésor.

ser subsister, au moins dans l'ensemble et pour quelques années, les lois de la Régence, puisque nous n'apportons rien à la place. La justice arabe n'est pas une institution qu'on puisse songer à remplacer du jour au lendemain ; elle a pour base la religion ; son livre est le Coran, son tribunal la mosquée. Comme toutes les prescriptions du Prophète, la loi est l'objet de commentaires et d'interprétations qui varient sans cesse ; mais, telle qu'elle est, essentiellement incertaine, elle est familière aux indigènes, et son origine est sacrée ; si, par un amour excessif des généralisations ou de l'équité, nous nous avisions de lui substituer la nôtre ; si nous céditions à des manifestations plus ou moins spontanées comme il s'en produit parmi les Algériens en faveur du Code civil, nous nous mettrions à dos tous les Tunisiens. Les Arabes sont rarement satisfaits ; en se plaignant de leur part sur cette terre, ils espèrent faire illusion à Dieu lui-même, qui leur donnera des compensations dans la vie future ; ils ne tarissent pas en récriminations contre leurs propres juges ; que serait-ce s'ils avaient devant eux des magistrats chrétiens appliquant une loi étrangère ! Laissons-les donc vider entre eux, suivant les traditions qui leur sont plus chères que la vie, leurs contestations ; n'intervenons que si l'intérêt des Européens l'exige ²¹⁴.

Les tribunaux indigènes, nous l'avons dit, jugent suivant deux rites, deux des commentaires de la loi, le rite maléki et le rite anéfi ; mais le rite officiel, vraiment tunisien, est le maléki. L'anéfi est celui des Turcs et de leurs descendants, de jour en jour moins nombreux à Tunis ; les Arabes proprement dits ne sont pas admis à l'invoquer, on ne l'applique même plus dans les provinces ; il a cependant ses juges au tribunal suprême de Tunis ²¹⁵.

Ce tribunal suprême est le *chara*. Aux deux extrémités opposées d'une assez longue salle, où nul ne pénètre qu'en se déchaussant comme pour la prière, siègent en face l'un de l'autre, sur des divans, à droite, le tribunal maléki, à gauche l'anéfi ; entre les deux, arrivant par une porte centrale qui donne sur un vaste *patio* à colonnades de marbre où se presse la foule, viennent se placer les plaideurs des deux

²¹⁴ En Algérie, nos juges de paix sont compétents en certains cas, même dans des procès entre indigènes.

²¹⁵ Les tribunaux tunisiens sont composés soit d'un *cadi* seul, soit d'un *cadi* assisté de *muftis*. Dans ce dernier cas ils prennent le nom de *chara*. Il y a en Tunisie vingt-sept tribunaux de *cadis* et dix-neuf *charas*. Quand on parle du tribunal suprême de Tunis, on dit communément le *Chara* ; mais on doit dire, à proprement parler, le *chara* de Tunis, comme on dirait la cour de Paris. Il existe aussi des tribunaux rabbiniques.

rites et leurs avocats ; un huissier les dirige, ils se prosternent, puis [316] restent à genoux devant leurs juges respectifs. Dans cette posture, les anéfis tournant le dos aux malékis, et parlant simultanément de deux affaires qui n'ont entre elles aucun rapport, les plaideurs développent les arguments de la demande et de la défense. Très rapidement, pour chaque rite, un *cadi* interroge, dirige les débats, rend la sentence, en consultant, le plus souvent du regard, les autres membres du tribunal, un *bach-mufti* et des *muftis*. Ceux-ci assistent impassibles à l'audience, couverts de voiles en cachemire brodés de soie, qu'ils disposent sur leur tête en forme d'énormes coupes, ensevelis sous de fins *burnous* superposés, tantôt neigeux, tantôt bleutés, verdâtres, pourpres, couleur de citron, de pistache, d'orange, d'abricot ; rarement l'un d'eux prend la parole à voix basse et brièvement ; tous sont très âgés ; aucune passion ne doit se lire sur leurs visages et faire oublier qu'ils siègent dans un temple et rendent la justice au nom de Dieu. J'ai pu assister, par une faveur toute spéciale qu'obtint pour moi un *bach-mufti*, à une de ces audiences solennelles ; nos yeux ne connaissent plus pareil éclat : je sortis étonné, profondément frappé de ce spectacle ; depuis lors, je suis convaincu qu'il y aurait folie de notre part à vouloir toucher sans ménagements à des traditions et même à des formes qui nous paraissent surannées depuis le *Bourgeois gentilhomme*, mais qui en imposent encore aux Arabes comme autrefois. Contentons-nous, tout d'abord, de nous concilier les juges sans les discréditer, c'est-à-dire de les choisir plutôt parmi les personnages les plus respectables et les plus instruits que parmi ceux qui se signalent par de belles promesses ou des délations.

Les principales villes de province ont leur *chara* : *chara maléki* ; les tribus n'ont que des *cadis*. Leur compétence est indéterminée : pénale, civile, commerciale. A défaut d'une limite fixée par la loi, limite que ne s'expliqueraient pas les Arabes, l'usage, la nature et l'importance de la cause permettent au tribunal de province de savoir s'il doit retenir ou non une affaire ; dans le cas où il se déclare compétent, le défendeur peut demander à un *mufti* de Tunis une consultation écrite ou *mrazla* et la lui présenter ; le *cadi* en prend connaissance, mais il reste libre de juger comme il l'entend ; toutefois, si sa sentence n'est pas d'accord avec l'opinion du *mufti*, il doit faire connaître par écrit les motifs de cette divergence, et le défendeur peut en appeler au *chara* de Tunis, qui statue souverainement. On entrevoit que ces garanties de la loi laissent place à bien des abus. Quand le *chara* s'est prononcé, tout n'est pas fini cependant ; nous avons dit que les plaideurs

étaient rarement satisfaits ; il ne suffit pas de leur lire la sentence, il faut qu'ils en reconnaissent la justice ; le cadi doit la discuter avec eux, la [317] modifier au besoin, jusqu'à ce qu'elle soit acceptée de chacun. Un des adversaires résiste-t-il à outrance, on le met en prison, lui ou l'avocat qui le représente, aussi longtemps que dure son obstination.

Le chara applique la loi immuable, celle du Coran, vieille de douze siècles, très loin, par conséquent, d'être en harmonie avec l'état social du pays ; chaque jour y creuse de nouveaux vides ; la présence et les privilèges des étrangers dans la Régence, l'extension des relations commerciales, les innovations des beys, le temps enfin, ont créé des besoins nouveaux. Les Romains complétèrent leur loi des Douze Tables en instituant la justice prétorienne ; de même les Tunisiens ont établi à côté du chara l'ouzara. La compétence de ce tribunal, qui n'est autre que le ministère (*ouzir* signifie ministre), a été déterminée par les lacunes de l'ancienne législation et aussi par l'usage. Dans les questions de mariage, divorce, filiation, tutelle, succession, et en général toutes celles qui concernent le statut personnel, dans les contestations relatives au droit de propriété des immeubles, le ministère n'est pas compétent ; pour les autres affaires, la loi qu'il applique, faute d'un texte, c'est la coutume. Mais, peu à peu, une jurisprudence s'est formée, et, comme on a fini à Rome par réunir les édits des préteurs, on a codifié depuis notre occupation un certain nombre des décisions de l'ouzara. Quant à la procédure, elle était des plus imprévues : l'administration du protectorat l'a réglée. Le tribunal de l'ouzara est aujourd'hui divisé en deux sections : l'une civile, l'autre pénale. Chaque affaire civile est instruite par un délégué du ministre qui conduit la procédure, arrête contradictoirement avec les parties leurs conclusions, et présente un rapport au chef de la section. Celui-ci examine le rapport, le soumet au ministre qui donne son avis ; sur cet avis, le bey statue. Pour les affaires pénales, l'instruction est menée de même ; il est à remarquer que le ministère public n'existe pas en Tunisie ; ce sont les victimes, leurs parents, ou, à leur défaut, les caïds, qui poursuivent la répression des crimes et des délits ; l'enquête est confiée aux caïds. Ceux-ci, dans les provinces, et à Tunis le gouverneur ou férick, sont juges des affaires qui, tout en étant par leur nature de la compétence de l'ouzara, sont peu importantes. Ils n'ont plus le droit d'infliger des amendes ; ils ne peuvent condamner à plus de quinze jours de prison ou de contrainte par corps, et toutes leurs décisions sont susceptibles d'appel devant l'ouzara.

L'ouzara est seul tribunal administratif pour les Arabes. D'une façon générale, on pourrait le distinguer du chara en disant que l'un est le tribunal du bey, tandis que le second applique la justice divine. Le bey n'intervient dans les sentences du chara que dans deux cas : s'il y a [318] partage de voix entre les muftis, ce qui est très rare, et s'il y a condamnation à mort.

Les condamnés sont pendus. Le droit de grâce n'appartient pas au souverain. Le châtiment n'est pas, comme dans notre législation, un exemple infligé dans l'intérêt général, à l'intention de moraliser, d'effrayer la société ; il est une réparation, une satisfaction personnelle accordée à la victime ou à sa famille, une vengeance, en un mot. La société remet à Dieu, qui juge tôt ou tard, et aux intéressés, le sort des coupables ; si on les lui signale, elle se borne à fournir les moyens de les atteindre et de les punir ; alors même qu'on les lui livre, elle ne leur témoigne ni colère ni mépris violent. A Tunis, les prisonniers vivent ensemble au cœur de la ville, dans de grandes salles d'où ils entendent les cris et les conversations du bazar ; chacun d'eux se fait apporter matelas, coussins, tapis, couvertures, son Coran, ses pipes, ses burnous, ses turbans, son linge ; ils reçoivent des visites de la ville entière, passent leurs journées en causeries, achètent des fleurs qu'ils se posent entre l'oreille et le turban, égrenant leurs chapelets d'ambre ou de santal, humant leur café et fumant. Le bagne même, la karaka, ne rompt pas les liens de confraternité qui unissent tous les Arabes ; les forçats que l'on rencontre enchaînés, deux à deux, le long du canal de la Goulette, travaillent de pair à compagnon avec les ouvriers du port, à côté des marchands, des flâneurs et des matelots.

Souvent un condamné se cache ou s'échappe ; s'il se réfugie dans un asile, quelle que soit sa faute, il est en sûreté. La justice arabe n'admet pas le jugement par défaut ou par contumace. Or, non seulement certaines mosquées, mais des cimetières, des écoles, des chapelles, des quartiers entiers d'une ville, ou des villages et leur territoire, sont considérés, de temps immémorial, comme inviolables. Aussi longtemps qu'un coupable y peut vivre, on n'ose le troubler ; on laisse ses parents, ses amis, les passants le nourrir, l'entretenir et le distraire avec une complaisance inouïe. En veut-on un exemple dont je fus témoin ?

Pendant deux années, à Tunis, sur un des prétendus boulevards qui mènent à la casbah, j'ai vu presque chaque jour, à la même place, un Arabe assis derrière la fenêtre ou devant la porte d'une mosquée. Non loin de lui, dans un petit pré, paisait, son seul avoir, une vache, qu'il surveillait du coin de l'œil en murmurant ses

oraisons. A le rencontrer si régulièrement, je le considérais déjà comme une ancienne connaissance, quand un hasard m'apprit qu'il était là depuis quatorze ans ! Ancien notaire, il avait voulu s'approprier les biens et la clientèle d'un de ses collègues et l'avait tué. Découvert, il se réfugia dans le premier asile qu'il rencontra. Il y était encore quand je quittai la [319] Tunisie, et tout faisait croire qu'il y terminerait ses jours ; mais si la société est indifférente, tolérante même, les parents des victimes ont la mémoire longue, et l'histoire a fini très mal. Voici ce que j'en ai su :

Les fils de l'homme assassiné s'étaient chargés de monter la garde, et la surveillance qu'ils avaient établie depuis si longtemps, d'accord avec tous les leurs, bien loin de se ralentir, devenait chaque jour plus active. Les enfants qui naissaient et grandissaient relevaient les vieux, les femmes s'entendaient avec des voisines pour guetter aussi. Seize aimées s'étaient écoulées depuis son entrée dans l'asile, quand le notaire commit une imprudence. La vache, un matin, rompant sa corde, était sortie du petit pré ; un troupeau passait, elle suivit ; elle allait se perdre ; il courut après... Immédiatement on le saisit (février 1886). Le tribunal ne pouvait qu'appliquer la loi ; il fut condamné. Un grand nombre d'Arabes, les muf-tis, le cheik ul-Islam, le bey lui-même, eurent pitié de lui ; ils supplièrent les parents de la victime d'oublier après tant d'années ; ils leur offrirent de l'argent. Inflexibles, ceux-ci répondirent que le sang seul pouvait payer le sang ; ils exigèrent l'exécution et y assistèrent, depuis les infirmes, qui s'y firent porter, jusqu'aux nouveau-nés. Un de mes amis, — ce n'est pas le bourreau,— m'a procuré, et je conserve comme une preuve à l'appui, la corde, plus solide que celle de sa vache, où ce malheureux fut pendu.

La nouvelle administration a fait fermer le plus possible de ces asiles, mais il en reste encore un bon nombre qui ne disparaîtront que peu à peu et qu'elle respecte dans une certaine mesure, quand le crime ne fait de tort qu'à des Arabes. Telle est la difficile mission des organisateurs d'un protectorat : ils doivent tolérer des usages qu'ils condamnent et s'exposer à des critiques qui semblent très justifiées, plutôt que de bouleverser les coutumes du pays. Leur devoir est de modifier les lois, non pas toutes les fois que le besoin s'en fait sentir, mais quand ils peuvent en appliquer de meilleures. La justice arabe, telle que nous l'amendons peu à peu, surtout depuis que les Européens n'ont plus à comparaître devant les tribunaux indigènes en matière mobilière, fonctionne sous notre contrôle de façon

peut-être à décevoir quelques rationalistes, mais aussi de façon à nous épargner bien des dépenses et des ennuis.

Le véritable obstacle, celui qui devait disparaître au plus vite, avons-nous dit, c'étaient les tribunaux consulaires : comment nous a-t-il arrêté pendant plus de deux années ! Combien de complications eussent été évitées au gouvernement de la République si, comme l'Angleterre en Chypre et l'Autriche-Hongrie en Bosnie et en Herzégovine, en 1878, il avait pu les supprimer purement et simplement à [320] partir du jour où l'occupation militaire était devenue un fait accompli ! Mais ce fait accompli, nous ne l'avons pas reconnu dès le début ; nous ne prenions pas possession de la Tunisie, nous intervenions. Avec quelles intentions ? on ne l'a pas su tout de suite. Pendant la première année qui a suivi l'entrée de nos troupes, il était assez naturel d'envoyer en Tunisie des régiments plutôt que des magistrats, et, en l'absence de tribunaux français, dans une ville de 120,000 habitants, dont une trentaine de mille Européens, comment pouvions-nous demander aux consuls de fermer les leurs ? Les capitulations n'auraient pu être supprimées d'emblée que si nous étions entrés à Tunis après le Congrès de Berlin ou avec un mandat des puissances. Or, le tribunal français ne fut installé qu'en 1883 ; les négociations entamées avec les Etats étrangers ne purent se poursuivre utilement qu'à dater de cette époque. Jusqu'au jour où elles aboutirent, on sait quel désordre régna dans la Régence, mais on ne se fait aucune idée des complications qui ont pu se produire ; on ne s'est douté ni en France ni ailleurs des risques qu'ont courus les gouvernements représentés auprès du bey en laissant se prolonger trop longtemps la plus fautive des situations ; on en était si las à Tunis, que les Italiens eux-mêmes, et après eux les Maltais, signèrent des pétitions pour réclamer nos tribunaux ; car je n'ai pas dit qu'à la multiplicité des juridictions qui existaient lors de notre arrivée s'en était ajoutée une nouvelle, celle des conseils de guerre, dont les décisions soulevèrent des contestations sans fin. Ces conflits, que tout le monde n'avait pas le bon sens de chercher à étouffer, devenaient invariablement publics et dégénéraient en scandale, augmentant les résistances qui nous étaient opposées, de telle sorte que plus l'urgence se faisait sentir de supprimer les capitulations, moins nous avions de chances d'y réussir : nous avons trop attendu. Pour nous en tenir aux incidents les plus connus, on se rappelle peut-être le bruit que firent dans la presse les affaires Canine, Meschino, etc. Beaucoup de nos soldats se perdaient le soir dans le dédale des rues sombres de Tunis, demandaient leur chemin à des gens qui

ne les comprenaient pas ; les uns riaient, d'autres se fâchaient. La querelle était rarement sérieuse ; plusieurs de nos généraux qui ont fait partie, avant 1870, du corps d'occupation français à Rome, me disaient que là les choses se passaient bien différemment. D'ordinaire, à Tunis, nos hommes s'en tiraient sans dommage sérieux ; quelquefois, ils étaient assaillis ; jamais très méchamment. — Un soir, un barbier sicilien, Meschino, avec une bande d'amis ou de clients, vint triomphalement porter à son consul un sabre-baïonnette dont ils avaient dépouillé un zouave. Le lendemain [321] matin, les gendarmes entraient dans la boutique du barbier, l'arrêtaient et le livraient à l'autorité militaire. Le consul italien proteste, prétend avoir seul le droit de juger son national, l'état de siège n'étant pas déclaré ; le général en chef répond qu'il ne saurait laisser à un étranger le soin de faire respecter notre armée ; des notes diplomatiques s'échangent entre Rome et Paris. Mais, pendant ce temps, le conseil de guerre s'est réuni, Meschino est condamné à un an de prison. Le quartier européen s'émeut, on télégraphie dans tous les sens, les journaux s'enflamment ; encore un peu, et le barbier, qui n'avait voulu faire qu'une mauvaise plaisanterie, devenait un personnage politique, le champion malgré lui du parti de l'opposition à la France : il se hâta de ramener l'affaire à des proportions plus modestes en se reconnaissant coupable et en demandant sa grâce au général par une lettre dont sa famille, puis toute la ville, eut connaissance, et qui lui enleva brusquement sa naissante popularité. — Un autre jour, un cocher maltais, insolent, brutal, se faisait corriger par un officier ; rentré chez lui, tout éclopé, on lui conseille de porter plainte ; mais, de son côté, l'officier a fait donner l'ordre de l'arrêter, — autre conflit. Ailleurs, à la Goulette, un ivrogne, Canino, s'obstine à chercher querelle à une sentinelle ; une patrouille passe, on le ramasse, mais il se dégrise et s'échappe, se réfugie chez son consul : nos soldats veulent l'y poursuivre ; un tumulte indescriptible faillit faire de cette arrestation un des incidents les plus graves de notre expédition ; le consul italien dut embarquer la nuit pour la Sicile, comme un conspirateur, son malheureux national et le condamner à l'exil pour qu'il ne tombât pas entre les mains de notre armée, qui l'aurait condamné sans doute à vingt-quatre heures de violon. Tous ces incidents se ressemblent ; à distance, ils paraissent risibles ; ils n'en jetaient pas moins un trouble profond à Tunis et préoccupaient trois nations en Europe ; il était temps d'y mettre fin.

M. Waddington, qui venait, au mois de juillet 1883, d'être nommé ambassadeur à Londres, obtint le premier le résultat que nous poursuivions, la suppression

pure et simple, sans conditions, du tribunal consulaire anglais. Cette fois encore, le gouvernement italien suivit l'exemple que lui donna l'Angleterre, et, la décision du cabinet de Saint-James à peine connue (31 décembre 1883), il annonça la sienne à M. Decrais, notre ambassadeur à Rome, qui en avisa aussitôt le président du conseil, M. Jules Ferry. M. Mancini demanda seulement des garanties, des privilèges même ; ainsi le tribunal ordinaire doit être seul tribunal administratif ; les Italiens ne peuvent être condamnés à mort, la peine capitale n'étant pas appliquée chez eux. [322] (Protocole du 25 janvier 1884 ²¹⁶.) Quant aux autres Etats, aucun intérêt sérieux n'eût justifié leurs résistances ; dès longtemps, pour la plupart, ils s'étaient déclarés prêts à renoncer à leurs privilèges judiciaires le jour où nous serions en mesure de substituer nos magistrats à leurs consuls-juges. L'Allemagne nous avait rendu le service de faire connaître de la façon la moins équivoque, en ce qui la concernait, cette détermination : dès le printemps de 1882, à la fin d'avril, elle envoyait un nouveau consul général, l'explorateur Nachtigal, en lui donnant pour instructions de se mettre tout d'abord d'accord avec la résidence française ; ceux qui, parmi les Européens et les Arabes, croyaient encore que notre occupation n'était pas définitive, que les puissances ne l'approuvaient pas, virent avec surprise un matin le nouveau représentant de l'Empire se rendre au palais du Bardo, dans la voiture du chargé d'affaires de France ²¹⁷, pour être présenté par lui au bey : une foule considérable de curieux s'était portée sur le passage du cortège. Cette cérémonie a son importance dans l'histoire de notre occupation. Trois mois plus tard, à la veille du bombardement d'Alexandrie, lord Granville prescrivait à son tour au consul anglais à Tunis de ne plus s'adresser au Bardo que par l'intermédiaire du résident, ministre des affaires étrangères du bey.

L'installation de notre tribunal et de nos justices de paix donna aux puissances la garantie du fait accompli : au fur et à mesure que nous obtenions d'un gouvernement étranger l'abandon de sa justice consulaire, la juridiction de nos magistrats

²¹⁶ Ce protocole porte que la juridiction consulaire italienne en Tunisie est suspendue. Ce mot causa quelque surprise en France ; aussi M. Mancini, dans le discours par lequel il soumit, le 30 mai 1884, à l'approbation de la Chambre l'acte en question, eut-il soin de faire les déclarations nécessaires pour nous rassurer : le mot « suspendue » ne donne pas, comme on pourrait le croire, « un caractère provisoire à l'arrangement. C'est, au contraire, un accord *permanent* qui durera autant que la situation actuelle en Tunisie. » M. Mancini accompagna ces déclarations des paroles les plus courtoises pour la France, se félicitant d'avoir vu renaitre entre les deux nations « l'amitié et la confiance ».

²¹⁷ *N.d.E.* : Qui n'est autre que d'Estournelles...

s'étendait à une nationalité de plus ²¹⁸. Avec le plus d'éclat possible, au mois d'avril 1883, un vaisseau de guerre, le *Hussard*, avait amené à la Goulette le président du tribunal, M, Pontois, dont il a été parlé plus haut, et notre personnel judiciaire venant d'Alger, de Philippeville, de Bône, environ soixante passagers. Ce chiffre a paru énorme : soixante magistrats ou auxiliaires furent installés pour remplacer quelques consuls-juges. (Le [323] nombre de ces magistrats a été augmenté, notamment par la loi du 19 juillet 1886 et le décret du 1^{er} décembre 1887, instituant un second tribunal à Sousse, etc.) Sur ce point, l'initiative de M. Cambon n'a pu triompher de nos traditions ; on a reculé devant une innovation qui eût dérangé l'ordre de notre organisation judiciaire, en eût probablement fait ressortir les défauts, et l'on a préféré imiter dans la Régence ce qu'on avait fait en Algérie ; cela est regrettable. Les Européens s'étaient passés jusqu'alors d'un tribunal, nous avons manqué l'occasion de faire l'expérience des juges uniques ; nul terrain ne s'y prêtait mieux que la Tunisie. On en aurait établi un dans chaque grande ville, les affaires ne seraient pas venues s'accumuler, au détriment les unes des autres, dans la capitale ; l'économie pour les plaideurs et pour l'Etat eût été grande. Il est vrai que le gouvernement français n'était pas, sur ce point, très libre d'innover ; ses essais sur une question qui touchait si directement aux intérêts de tous, et dans des circonstances qu'il importait de ne pas compliquer, auraient pu prolonger les hésitations des puissances ; mais aujourd'hui, disent les partisans de cette réforme, rien ne nous arrête : qu'on donne des compensations avantageuses aux magistrats, ils seront trop heureux de rentrer en France, et qu'on installe à leur place ces juges uniques ! A cela, on répond que, si l'expérience réussissait en Tunisie, il n'y aurait aucune bonne raison pour refuser de la faire en France, et que cette prévision suffit à la condamner.

Les fonctions de notaires sont remplies, jusqu'à nouvel ordre, pour les Européens, comme autrefois, par les chanceliers de chaque consulat ; le rôle des avoués par les avocats défenseurs ; les avocats étrangers sont admis à plaider. Des huissiers, d'une race spéciale aux colonies, heureusement inconnue en France, sont arrivés en troupe serrée avec les agents d'affaires : sur ce point, les honnêtes gens n'ont qu'une voix, l'administration du protectorat doit accomplir une réforme que tout le monde n'ose pas réclamer, mais que tous désirent et dont l'Etat, le

²¹⁸ C'est le 15 juillet 1884 que le *Journal officiel tunisien* annonce la suppression du tribunal consulaire italien.

premier, doit prendre l'initiative : il faut remplacer au plus vite les huissiers en Tunisie par des fonctionnaires. Ceux-ci, recevant des appointements fixes, n'ont pas intérêt à multiplier les procès, à allumer la guerre entre les Européens et les Arabes, à pousser une partie de la population contre l'autre, à entretenir dans le pays, aux dépens de tous et au détriment du trésor, qui, en fin de compte, en est appauvri, la défiance, la corruption, l'insécurité. Nous devons sauver la Tunisie de l'invasion des gens d'affaires ; cette race si peu française, et qui nous est odieuse, nous la laissons, par complaisance ou par faiblesse, pénétrer l'Afrique du Nord et dicter ses [324] lois ; elle s'installe, elle se fortifie par la division, par la peur qu'elle inspire ; on ose à peine parler de ses menées funestes ; il faut pourtant la signaler et la flétrir ; c'est un fléau, une végétation parasite qui étouffera, si on ne l'arrache pas à temps, tout ce qui, dans ces belles contrées, fertilisées par la France, voudrait vivre et prospérer ; c'est elle qui parle déjà en Algérie d'autonomie, renie la mère patrie et cherche à détacher de nous une colonie que nous avons formée tout près de nous, autant que possible à notre image, et dont ils rêvent, suivant l'expression de M. P. Leroy-Beaulieu, de faire notre Irlande, notre ennemie ²¹⁹ — Nous dirons peu de chose du nouveau tribunal. Recruté en Algérie, à

²¹⁹ Il y aurait trop d'exemples à citer des abus auxquels nous faisons allusion et qui malheureusement sont courants. Ils échappent pourtant à l'attention publique et se perpétuent, au grand détriment de notre influence et au bénéfice de personnalités que la France devrait renier.

Ainsi les clerks d'huissier, jeunes indigènes, Israélites pour la plupart, connaissant fort bien le pays, rabattent à leurs patrons les procès ; ils se mettent en quête de situations litigieuses, les signalent à qui sait en tirer parti.

D'autres procédés sont plus simples encore. Ainsi l'on n'envoie jamais, comme on sait, un acte d'huissier par la poste. Cette règle, appliquée dans toute sa rigueur en Tunisie, produit les beaux effets suivants : ou les huissiers se rendent eux-mêmes dans les campagnes, dans les douars, dans les oasis, pour remettre aux indigènes les actes qui les invitent à comparaître, et alors on imagine les frais de ces déplacements ; ou bien ils les confient à quelque messenger ; parfois même ils croient les avoir confiés. Quoi qu'il en soit, trop souvent l'indigène ne reçoit pas son assignation (les erreurs sont d'autant plus faciles que les musulmans, comme on sait, portent fréquemment les mêmes noms : Achmed, Mohammed, Abdallah, etc.) ; alors il est naturellement condamné par défaut, et celui qui a organisé contre lui toute cette manœuvre a gain de cause sans même avoir couru un risque. Le fait suivant donne une idée du reste : Un des rabatteurs que l'on sait a suscité un mauvais procès à un vieil Arabe aveugle. L'Arabe n'a rien reçu ; il apprend cependant qu'il est condamné par défaut. On lui conseille de faire appel, mais il a laissé passer les délais. « Je n'ai reçu, dit-il, ni citation ni signification. » Nos magistrats ne demandent pas mieux que de le croire, mais il ne peut fournir aucune preuve, tandis que l'huissier affirme que les actes réglementaires ont été envoyés, remis. L'Arabe reste donc condamné, et le jugement rendu contre lui s'exécute. De semblables abus répétés nous font un tort inappréciable ; nos magistrats sont les premiers à les déplorer, à s'en indigner ; mais ils sont impuissants le plus souvent à les faire cesser ; et quant au gouvernement, on l'accusera certainement de protéger les Arabes

la fois tribunal civil, tribunal de commerce, [325] tribunal correctionnel et cour d'assises, il a la compétence civile de nos tribunaux de première instance. Quand il statue au criminel, il s'adjoit des assesseurs français, étrangers ou indigènes, suivant la nationalité des accusés, la moitié des assesseurs étant toujours Français. La Cour d'appel est à Alger, en attendant qu'un projet de loi en préparation l'ait établie à Tunis ; ce choix provisoire, dangereux pour l'avenir du protectorat, est, en effet, en contradiction avec tout ce qu'on a voulu faire en Tunisie ; il est clair que la Cour d'Alger statuera suivant sa jurisprudence et sera très naturellement portée à assimiler les deux régimes que nous tâchons, au contraire, de ne pas laisser confondre.

Dix justices de paix, à compétence étendue, sont instituées, les plus importantes à Tunis, à la Goulette, à Sousse, à Sfax, à Bizerte, au Kef ; les autres à Aïn-Draham, à Gabès, à Nebeul, à Gafsa. Par une simplification avantageuse, mais qui ne peut malheureusement durer longtemps, ces dernières sont confiées aux contrôleurs civils qui remplissent déjà, à défaut des chanceliers ou des vice-consuls, les fonctions d'officiers d'état civil et de notaires. Les indigènes sont sous la juridiction des juges de paix comme du tribunal de Tunis dans leurs litiges avec des Européens en matière commerciale et mobilière ²²⁰.

au détriment des Français, s'il propose de supprimer les agents d'affaires, devenus naturellement légion et soutenus par leurs confrères d'Algérie, fort bien armés pour défendre l'institution. Nous apprenons, à la veille de la publication de cet ouvrage que le ministère des affaires étrangères s'est, de son côté, vivement ému des abus que nous signalons, et que M. Ribot a invité notre résident général, M. Massicault, à réunir à Tunis une commission pour essayer d'y mettre un terme. Cette commission est aujourd'hui constituée (22 décembre 1890) ; elle peut rendre à l'influence française en Afrique de grands services.

²²⁰ « D'une façon générale, la compétence de nos tribunaux s'étend aujourd'hui à tous les crimes commis par les Tunisiens contre des Européens, ou de complicité avec des Européens, à toutes les affaires civiles et commerciales dans lesquelles est intéressé un Européen, à l'exception des questions immobilières, aux contestations ou affaires relatives à l'exécution des conventions internationales auxquelles a adhéré la Régence pour les brevets d'invention, la propriété littéraire ou artistique et celle des marques de fabrique, aux infractions à la convention concernant les câbles sous-marins, aux délits résultant de dégradation aux lignes télégraphiques, ainsi qu'aux contraventions au monopole de l'office postal tunisien.

« Un décret du 27 novembre 1888 a, en outre, soumis à la juridiction des tribunaux français en Tunisie un certain nombre de matières du contentieux administratif.

« Enfin, les affaires immobilières ont été soustraites, dans les cas dont il sera parlé plus loin à propos de la loi sur la constitution de la propriété foncière, à l'examen des tribunaux indigènes, qui doivent également se déclarer incompétents dans les contestations concernant le statut personnel entre musulmans algériens et sujets de la France.

« Deux déclarations échangées récemment avec la Belgique et la Grande-Bretagne ont étendu à la Tunisie l'effet des conventions qui règlent les questions d'extradition entre la France et ces deux puissances.

[326]

Avons-nous dit que les traitements de ce nombreux personnel judiciaire sont payés sur le budget tunisien ? Ils absorbent chaque année une somme de 253,000 piastres (150,000 francs) ; encore cette somme a-t-elle été portée, pour l'exercice 1887, à 314,000 francs ²²¹. Quatre juges uniques recevant chacun 20,000 francs par an, les contrôleurs faisant l'office de juges de paix et les officiers ministériels versant leurs recettes à l'Etat, les dépenses de la justice passeraient inaperçues dans le budget du protectorat, et nous aurions fait en Tunisie une expérience heureuse et importante de plus, trop importante malheureusement pour n'avoir pas contre elle des préventions, des habitudes, des intérêts sans nombre.

« D'autre part, une série de mesures ont organisé l'assistance judiciaire, réglementé l'exercice de la profession d'avocat, institué des commissaires priseurs, pendant que l'organisation judiciaire recevait progressivement les développements que comportait l'importance croissante de ses attributions et des affaires qui lui étaient soumises. » V. le rapport de M. Ribot.

²²¹ Elle s'est élevée sensiblement depuis qu'une seconde chambre a été créée au tribunal de Tunis, et que le décret du 1^{er} décembre 1887 a institué le tribunal à Sousse avec la même compétence que celui de la capitale. La dépense totale atteint aujourd'hui 661,791 piastres, soit près de 400,000 fr.

Voici les traitements attribués aux magistrats de ce tribunal : Président : 8,000 francs ; Juge d'instruction : 6,000 ; Juge : 5,000 ; Juge suppléant : 3,000 ; Procureur de la République : 8,000 ; Greffier : 4,000 ; Interprète : 3,000. De nouvelles justices de paix ont été créées ; elles sont au nombre de seize.

[327]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Troisième partie. Les réformes

Chapitre IV

La Propriété

[Retour à la table des matières](#)

Les deux obstacles qui nous arrêtaient au début n'existent plus, le chemin est libre ; qu'allons-nous entreprendre ? La suppression de la commission financière et celle des capitulations étaient plutôt deux grandes victoires que des réformes, deux victoires qui nous ouvraient le pays, mais qui nous y laissaient tout à faire. Nous avons vu se réorganiser les finances et la justice, mais ce n'est pas tout ; un Etat ne se constitue pas uniquement avec des percepteurs et des juges. Aujourd'hui, comme par le passé, toute la fortune de la Tunisie est dans son sol ; son avenir dépendra donc des facilités, des garanties dont nous entourerons l'exploitation de ses richesses immobilières. Or, sur ce point, comme sur tant d'autres, les effets du désordre et de la démoralisation générale se sont fait sentir. Parmi les lois dont nous parlions plus haut et que nous avons pris garde de ne pas remplacer à la légère, en existe-t-il une qui puisse servir de base à nos projets de réforme, qui réponde aux besoins nouveaux, qui détermine les droits de propriété de chacun, permette de vendre ou d'acheter la terre en toute sécurité ? Non, une loi aussi essentielle, il nous la faut parfaite ; elle est à créer. — Cela fait, le sol ne produira que si ses propriétaires comptent sur une possession tranquille, si on leur donne le moyen d'exporter leurs récoltes, de perfectionner leurs méthodes de culture, [328] d'entrer en relation avec des consommateurs, des marchands, c'est-à-dire, que tout

en légiférant il faut encourager le travail indigène et l'immigration des Européens, des Français surtout, percer des routes, ouvrir des ports, y attirer l'activité des échanges, exploiter les richesses naturelles, mines, sources, forêts, assainir les villes, avoir une police, une armée, répandre partout l'instruction : et cela sans recourir à l'emprunt, sans demander même une subvention à la France.

La nouvelle administration a bravement entrepris de venir à bout de cette tâche ; la collection du *Journal officiel tunisien* nous fournit la liste de ses innovations ou des lois du pays qu'elle a remises en vigueur, remaniées, jusqu'à ce jour ²²², et forme un précieux exposé du système de colonisation si nouveau qui a été non pas importé de France, mais créé sur place suivant les besoins de la Régence ; on n'a pas manqué d'y puiser quand il s'est agi d'organiser un second protectorat dans l'Extrême-Orient, et, ce qui est plus remarquable encore, l'Algérie elle-même en a fait déjà son profit.

Avec cette série de réformes intérieures s'ouvre une nouvelle période de notre occupation, la période, nous ne dirons point pacifique, le mot serait trop beau, mais laborieuse, celle de la lutte d'un gouvernement débarqué de la veille contre des habitudes séculaires et les illusions des nouveaux venus, de la lutte pour l'égalité dans un pays où le privilège était la règle, où la plupart des immigrants français arrivaient en croyant que ces privilèges seraient maintenus et même augmentés à leur profit.

Nous avons parlé des résistances que nous opposèrent les étrangers, résistances que les avantages immédiats de notre occupation ont fait cesser très vite et qui n'ont repris quelque force plus tard qu'à la faveur de nos divisions et de nos difficultés intérieures. En réalité, la terre doublant de valeur, le travail abondant, les étrangers gagnaient beaucoup au protectorat ; des escouades de Maltais et de Marocains, qui comprennent et parlent tant bien que mal l'arabe de Tunis, arrivaient par tous les bateaux ; plus nombreux encore, les Siciliens, les Calabrais. Les Maltais, catholiques fervents, plus attachés à la croix qu'au drapeau, se groupaient autour du cardinal Lavignerie, leur véritable souverain, et multipliaient les protestations de sympathie pour la France, sa patrie. Les Italiens, plus positifs, firent d'excellentes affaires : les plus pauvres s'engageaient comme terrassiers, vigneron ; les plus riches achetaient des terrains à Tunis et dans les principales [329] villes

²²² V. le *Recueil de la législation tunisienne*, publié par M. Bompard, (1 vol. Leroux, 1888.)

de la Régence en prévision de la hausse qui devait infailliblement résulter de notre occupation, et les revendaient jusqu'à dix fois leur valeur. En un mois (août 1886), 102 de leurs bâtiments, de faible tonnage, il est vrai, entrent à la Goulette, tandis que ceux de la France et des autres nations n'y sont ensemble qu'au nombre de 36 ; le nombre total de leurs navires dans les divers ports de la Régence, en 1884-1885, a été de 1,456 ; celui des Français, de 833 ; l'année suivante (1885-1886), nous arrivons, pour les nôtres, au chiffre de 943, mais eux à 2,177 ; le tonnage toujours en notre faveur ; nous dirons un peu plus loin le chiffre non moins frappant des passagers. Leur chemin de fer de la Goulette a été sauvé de la ruine par le transport de nos officiers, de nos fonctionnaires et de nos touristes ; ils se sont rendus adjudicataires, les premiers et en grand nombre, des travaux à entreprendre pour le compte du génie ou des subsistances à livrer à notre intendance. Quant aux Marocains, comme les nègres, ils se contentent de salaires si faibles qu'ils sont toujours sûrs, étant très robustes, de trouver de l'ouvrage.

Et les Français ? on ne voit pas bien ce qu'ils gagnaient, eux, au protectorat. N'avions-nous envoyé nos troupes dans la Régence que pour l'avantage d'autrui ? Ces questions se posent d'elles-mêmes, infailliblement, à l'origine de toute entreprise coloniale. Elles se posèrent surtout en Tunisie après les expériences que nous avons tentées sur tant d'autres points à notre détriment et qu'on ne se souciait pas de recommencer. En principe, comme en fait, certains malentendus sont inévitables. Les émigrants poursuivent un but immédiat : des bénéfices personnels dans le présent ; l'Etat en poursuit un autre, parfois éloigné : des avantages généraux auxquels il doit subordonner, souvent même sacrifier les intérêts particuliers du premier jour, sa principale préoccupation étant de ne pas imposer des charges trop lourdes à la métropole. A la longue, le gouvernement peut faire comprendre aux émigrants qu'en fin de compte il travaille pour eux ou pour leurs fils et leur montrer des résultats ; mais, au début, il ne peut répondre aux exigences que par des promesses, le désaccord est à prévoir ; voyons ce qui s'est passé à Tunis.

Les Français que nous y avons trouvés établis bénéficiaient de la situation prépondérante que M. Roustan avait reconquise et jouissaient, par suite, largement de son appui. Ils étaient favorisés entre tous les habitants : les premiers, ils durent se plier cependant à la discipline nouvelle, donner l'exemple, abdiquer leurs prérogatives. De 1883 à 1884, ils furent les seuls à ne pas avoir une justice d'exception ; seuls ils étaient déclarés en faillite, seuls ils ne pouvaient retarder

[330] l'exécution des jugements rendus contre eux. Groupés autour du résident, comme autrefois autour de leur consul, leur attitude fut néanmoins patriotique et sage : ils attendirent, sans protester, les dédommagements de l'avenir. Mais les nouveaux venus, rivaux naturels des anciens, ceux qui n'avaient ni maison, ni famille, ni relations pour les aider à prendre patience, ceux qui, ignorants des mœurs, de la langue, débarquaient avec des espérances ou des appétits sans limites et peu de ressources, quel fut leur désappointement quand ils virent s'organiser une administration dont ils attendaient des largesses et qui apportait de Paris ce programme : des économies, pas de colonisation officielle, peu de fonctionnaires ! On avait beau leur dire qu'avant de distribuer les trésors que promettait la Tunisie, il fallait relever les ruines sous lesquelles nous l'avions trouvée écrasée, ils répondaient qu'ils n'entendaient rien à la politique, qu'ils arrivaient pour réussir au plus vite et coûte que coûte. Beaucoup d'entre eux avaient rompu leur établissement en France, brûlé leurs vaisseaux : ils accusaient le protectorat de les ruiner. La plupart étaient convaincus que nous avions intérêt à prendre la Tunisie à notre charge et considéraient comme des compromissions coupables les ménagements dont nous usions envers le bey ; ils disaient bien haut, écrivaient partout qu'il fallait oser, aller de l'avant, prendre la succession du bey, comme si une succession ne transmettait jamais de dettes. Parmi ces émigrants, quelques-uns virent, il faut le dire, dans les déceptions très naturelles de leurs compagnons un moyen d'embarasser le gouvernement du protectorat, une occasion de lui déclarer la guerre ; cette occasion seule valait pour ceux-là le voyage ; ils couraient la chance de faire peur et d'obtenir pour eux-mêmes, par la menace, les satisfactions qu'ils prétendaient réclamer pour autrui ; en tout cas, ils faisaient grand bruit pour être connus, revenir en France avec une espèce de nom, l'autorité d'hommes qui ont vu les choses de près, qui en savent long, qui vont tout dire... et le fait est qu'en France ils trouvaient des auxiliaires ou des dupes, réussissaient à organiser contre la nouvelle administration une campagne en règle, dont par malheur le général Boulanger et son principal auxiliaire, le président Pontois, survinrent pour prendre la tête et achever de tout compliquer.

Cependant, à côté, à la suite plutôt de ces nouveaux venus qui forment le premier flot de l'émigration et qui se composent des rares éléments nomades de noire population, pionniers qu'il ne faut pas dédaigner, tant s'en faut, mais qui sont généralement plus entreprenants que patients, plus hardis que travailleurs, plus ri-

ches d'illusions que d'argent, à la suite de ceux-là, une troisième catégorie [331] de colons vint se fixer en Tunisie. Ces derniers méritent une mention spéciale, car s'il est à l'honneur du gouvernement du protectorat de les avoir attirés, on leur doit incontestablement, pour une part, le succès si rapide de notre œuvre dans la Régence. Par un phénomène assez singulier, les attaques dont furent l'objet, dans certains journaux, l'esprit novateur de la nouvelle administration, le soin qu'elle mit à réduire son personnel, à le composer comme on sait, eurent dans l'opinion sérieuse en France un effet tout différent de celui que poursuivaient ses détracteurs et donnèrent à la Tunisie un bon renom : elles contribuèrent à dissiper cette défiance dont le public était animé à l'égard d'une entreprise qui pouvait tourner comme tant d'autres, c'est-à-dire nous coûter beaucoup. Alors on vit nos principales villes industrielles s'intéresser à la Régence et des capitaux considérables y affluer. Une élite de Français vinrent à Tunis, non pas seulement chercher fortune, mais placer une partie des fonds qu'ils faisaient insuffisamment fructifier en France. Bientôt la mode s'en mêla, et aujourd'hui rien n'est mieux vu chez nous, dans les classes les plus aisées, les plus laborieuses, que de faire valoir en Tunisie des propriétés. En quelques années d'une administration dont on reconnut la sagesse, notre protectorat conquit non seulement la confiance, mais la faveur de l'opinion. Des Anglais même, — et ils s'y connaissent, — ont suivi dès le début ce mouvement si intéressant, s'y sont associés et se sont mis à côté de nos compatriotes à diriger des exploitations agricoles importantes. Une émulation s'établit naturellement entre des immigrants qui apportaient d'Europe tant de chances de succès, beaucoup d'expérience et de capitaux, en sorte que d'admirables domaines se sont constitués comme par enchantement, français pour la très grande majorité. Non seulement de riches propriétaires vinrent eux-mêmes se donner le plaisir de créer des établissements sur un terrain si favorable, mais des commerçants qui avaient gagné à Paris plusieurs fortunes se mirent à essayer, eux aussi, de ce nouveau genre de colonisation. Assurés à l'avance d'un marché pour leurs produits, ils purent monter leur entreprise sur les bases les plus larges, faire de grands sacrifices, importer les machines les plus perfectionnées, élever les constructions les plus pratiques, créer, en un mot, des exploitations qui sont pour les indigènes, comme pour les colons plus modestes, des modèles. Nous reviendrons sur ce sujet, mais constatons dès à présent que l'énergie avec laquelle l'administration de M. Cambon résista aux exigences et aux menaces des impatients ou des intrigants fut récompensée par la suite et largement : elle a détourné de Tunis la spéculation pour

y attirer l'activité. Il n'en est pas moins vrai, ne [332] l'oublions pas, que les premières années furent très dures, et c'est ce qui explique les sacrifices qu'il fallut consentir au sujet des municipalités, par exemple, ou du tribunal, comme on fait la part du feu, afin d'imposer du moins le plus possible de réformes, pour la plupart nouvelles, inattendues, par conséquent incertaines, discutables, décevantes en tout cas pour un grand nombre de colons et nécessairement stériles au début.

La réforme capitale, celle qui devra peu à peu donner à la propriété foncière en Tunisie toute sa valeur, commença, - ce fut son salut -, par passer presque inaperçue. Elle n'a pour ainsi dire pas été discutée dans le public ; on n'en a senti que les bienfaits. Mais pour pouvoir l'accomplir, il a fallu se débarrasser encore de bien des préjugés invétérés, d'illusions toujours soi-disant généreuses et patriotiques, et notamment de celle qui consistait à croire qu'on fait la fortune d'une colonie en y appelant nos nationaux par des concessions gratuites de terres.

La terre appartient, dans la Régence, non pas aux tribus, mais à l'habitant ou à la famille ; rien de plus facile, en conséquence, que de la vendre ou de l'échanger ; mais la législation religieuse qui régissait le principe et les mutations de la propriété était mal définie, variable, nous l'avons vu, suivant les rites, uniquement fondée sur les principes généraux du Coran et sur une jurisprudence coutumière des plus vagues. Comme il n'y a pas bien longtemps en Algérie, les Européens, dans leur ignorance des mœurs et de la langue arabes, traitaient avec des vendeurs qui n'étaient pas propriétaires ; la similitude si fréquente des noms de famille les trompait facilement ; Achmed, vendant le bien d'Achmed, touchait leur argent, mais ne livrait rien que du papier, un titre douteux, souvent même falsifié ; indéfiniment l'acquéreur était exposé à des revendications. Etablissait-il son droit sans conteste ? des servitudes, des hypothèques occultes pouvaient encore grever sa terre. Les Arabes eux-mêmes étaient menacés de tant de procès, dès qu'ils achetaient ou vendaient un champ, qu'il fallait de la témérité à un chrétien pour compter sur une possession tranquille. Une commission non pas toute française, mais où l'on eut le bon esprit d'appeler les principaux personnages religieux tunisiens, — le cheik-ul-islam lui-même, — fut instituée pour mettre fin à ce désordre, y mettre fin sans troubler les usages locaux, sans apporter dans la réforme un parti pris de bouleversement des lois arabes ou d'imitation des codes français ; elle s'en tint à ce programme arrêté longtemps à l'avance, et l'étonnement fut grand quand on apprit que la législation qu'elle adoptait, « l'une des plus perfectionnées que

connaisse le monde [333] entier », a écrit M. Paul Leroy-Beaulieu ²²³, était empruntée, pour la partie principale, non pas à l'Europe ou à l'Algérie, mais à l'Australie. La législation française met trop d'entraves à la circulation de la richesse territoriale, elle comporte l'existence d'un ensemble d'institutions anciennes, éprouvées, qu'on ne pouvait importer en Tunisie ; celle qui répondait le mieux aux besoins de la Régence est connue sous le nom d'acte Torrens. Imaginée d'ailleurs par un Français, M. Decourdemanche ²²⁴, mais appliquée il y a déjà plus de trente ans par sir Robert Torrens, dans l'Australie du Sud, M. Yves Guyot fut le premier à en faire valoir en France les avantages par une série d'articles qu'il publia, précisément en 1882, dans le *Globe*. L'administration de M. Cambon ne laissa point passer inaperçue cette indication, et c'est elle qui avait réuni une commission spécialement chargée de s'en inspirer.

La constitution de la propriété en Tunisie présentait des analogies frappantes avec celle qui avait servi de base au système de Torrens. Le titre de propriété d'un immeuble dans la Régence consistait en une description par acte notarié et aussi exacte que possible de cet immeuble. Ce titre restait entre les mains du propriétaire, passait avec la propriété entre celles des acquéreurs ; en cas d'emprunt hypothécaire, il formait le gage du prêteur jusqu'à complet remboursement. Quoi de plus simple et de plus pratique que ce système qui donnait à la terre une valeur courante, la mettait pour ainsi dire en circulation, la mobilisait ? Il en était de même en Australie, où la propriété foncière était représentée par un titre nominatif et descriptif, « un fonds disponible dont le possesseur pouvait faire usage d'une minute à l'autre pour se procurer des ressources, soit en le cédant, soit en l'hypothéquant, soit même en empruntant sur le dépôt du titre ». Mais la différence était grande en fait entre les deux situations, car avec le système de Torrens, la valeur du titre était indiscutable, sa transmission ne pouvait donner lieu à aucune fraude, à aucune contestation. Le titre tel que le prévoit le législateur australien est double. Un exemplaire est remis au propriétaire, et sur cet exemplaire sont constatées, au fur et à mesure qu'elles se produisent, toutes les opérations qui peuvent affecter

²²³ V. également l'Expansion coloniale de la France, par M. de Lanessan, t, V, 1886, p. 53. « On peut dire qu'avec le projet de M. Cambon la propriété sera soumise dans la Régence à un régime beaucoup plus parfait que dans aucun pays de l'Europe. »

²²⁴ M. Decourdemanche proposa, en 1832, un projet qu'il aurait soumis au gouvernement britannique, et intitulé « Projet de loi sur la mobilisation de la propriété foncière ». L'acte Torrens fut promulgué en 1858 en Australie, sous le titre de « Real property act ».

[334] l'immeuble ; mais un autre reste à la disposition du public dans les archives de l'administration ; c'est la souche de celui que possède le propriétaire, c'est un témoin qui fournit lui aussi la description de l'immeuble et enregistre également les mutations dont il est l'objet, les emprunts à la garantie desquels il est affecté.

En Tunisie, le titre était suspect ; rien n'en garantissait l'authenticité ; nul ne pouvait en toute confiance l'accepter comme l'équivalent, la représentation de l'immeuble, car ce titre n'émanait pas du gouvernement, n'était le plus souvent qu'un certificat de notoriété, une outika, pièce des plus vagues établie après une enquête plus ou moins sommaire et à laquelle n'était généralement joint aucun plan sérieux ; rien n'était plus facile, grâce à la complaisance bien connue des notaires arabes, que d'en faire dresser des copies, s'il venait à se perdre, ou pour tout autre motif. Les certificats, les copies de certificats se multiplièrent ainsi à tel point qu'il devint fort difficile de distinguer le véritable propriétaire des détenteurs de titres. Parfois même le propriétaire pouvait vendre son immeuble sur certificat, puis exhiber ensuite le titre, après avoir touché le prix, et refuser de laisser l'acquéreur entrer en possession, faire prévaloir, en un mot, le titre sur l'outika. Pour mettre fin à cette confusion, si préjudiciable à l'exploitation de la Tunisie, car elle devait naturellement arrêter l'initiative de nos colons, ce ne fut pas assez de limiter le nombre des notaires arabes et de leur imposer une surveillance rigoureuse ; il fallait une liquidation du passé. M. Cambon proposa l'adoption du système du double, c'est-à-dire l'immatriculation publique, officielle, des titres. Mais cette innovation ne pouvait être appliquée que d'une main légère : l'immatriculation comporte nécessairement une enquête préalable des plus minutieuses, car en l'accordant l'Etat prend sur lui de garantir la propriété contre toute attaque, il répond d'elle ; or ces enquêtes, prétendre les imposer au pays tout entier, c'était menacer du même coup tous les propriétaires d'un terrible aléa, jeter parmi les Arabes une véritable panique, décréter, en un mot, ce qu'il s'agissait d'éviter, une révolution foncière. C'est encore là qu'apparaît le soin qu'apporta toujours l'administration de M. Cambon à se défier des théories absolues, des systèmes tout faits, et ce fut autant l'application prudente que la conception hardie qui fit le succès de sa tentative. Le principe de l'innovation fut qu'en Tunisie comme en Australie l'immatriculation serait facultative. Elle ne menace personne ²²⁵ ; elle [335] n'apporte au-

²²⁵ C'est là le grand point, la première préoccupation qui doit inspirer un gouvernement, un gouvernement colonisateur surtout ; les Anglais font du respect des usages et des traditions

cun trouble, elle offre simplement à quiconque juge bon d'y recourir des garanties ; l'immatriculation est facultative comme elle est définitive, inattaquable. Le propriétaire qui se décide à requérir l'immatriculation et qui l'obtient a désormais en sa possession un bien dont on ne peut pas plus discuter la valeur que celle d'une pièce de monnaie portant l'estampille de l'Etat. On juge s'il y a dans ces avantages de quoi encourager les propriétaires à faire immatriculer leurs immeubles, et quel intérêt supérieur doit pousser l'Etat à multiplier ces encouragements, car il décuple ainsi la valeur du sol, source de la richesse et gage de l'impôt.

Le gouvernement n'engage pas cependant à la légère sa responsabilité, en donnant aux propriétaires une garantie aussi précieuse. Il s'entoure, au contraire, de toutes les précautions, et l'immatriculation étant facultative, rien ne l'empêche d'apporter dans la poursuite de l'enquête préalable tout le soin nécessaire pour sauvegarder les intérêts des tiers ou des absents.

Voici comment, en résumé, les choses se passent (loi du 1^{er} juillet 1885, complétée par la loi du 16 mai 1886) : un propriétaire requiert l'immatriculation ; il remet, avec ses titres à l'appui, au conservateur de la propriété foncière une déclaration permettant d'identifier clairement son immeuble, et portant le détail des droits réels dont il peut être grevé ; copie de cette déclaration traduite en français est envoyée par le conservateur au caïd du territoire et au juge de paix du canton où est située la propriété. Le caïd et le juge la font aussitôt afficher, publier dans les marchés, tandis qu'elle est insérée, en arabe et en français, au *Journal officiel tunisien*.

Deux mois sont laissés aux tiers pour produire leurs oppositions. Ce délai expiré, le juge de paix fait procéder au bornage provisoire de l'immeuble, le public étant prévenu vingt jours à l'avance de l'opération. Il est dressé procès-verbal des oppositions. Après quoi le juge de paix et le caïd retournent au conservateur les pièces qui leur ont été communiquées, en y joignant les procès-verbaux constatant la [336] publicité donnée à la déclaration, les oppositions, le bornage. Le proprié-

locales le fondement de leur action sur les indigènes. Cela est si vrai que toutes les chartes de leur gouvernement autorisant des sujets britanniques à fonder des comptoirs ou des compagnies de colonisation contiennent une clause ainsi conçue : « La compagnie devra toujours respecter dans l'administration de la justice aux populations indigènes de ses territoires ou aux personnes qui y habitent, les lois et coutumes de la classe, tribu ou nation auxquelles chacune des parties appartient, spécialement en ce qui touche la possession, le transfert ou toute autre façon de disposer de la propriété immobilière ou mobilière, les successions et testaments, mariage, divorce, légitimation et autres droits civils ou personnels. »

taire doit alors faire dresser selon le système métrique, par un géomètre assermenté et conformément au bornage exécuté, un plan de son immeuble. Les délais fixés pour l'accomplissement de ces formalités peuvent être prolongés dans l'intérêt des incapables ou des absents.

Qui décidera maintenant s'il y a lieu d'accorder ou non l'immatriculation ? La question était embarrassante. Torrens remet toute la responsabilité à l'administration, à un haut fonctionnaire, le *registrar general*, assisté du maître des titres. Mais, n'ayant point admis en Tunisie le principe du juge unique, nous ne pouvions en faire l'essai tardif, incomplet, sur un point isolé, des plus importants ; il fallait donc, pour que l'institution nouvelle fût acceptée, viable, créer une sorte de tribunal administratif auquel incomberait la mission d'accueillir ou de repousser la demande en immatriculation, déjuger cette grave question, en premier et en dernier ressort, car il ne s'agissait pas d'ouvrir une série d'interminables procès, mais au contraire d'y mettre un terme. Ce tribunal devait-il être tout simplement le tribunal ordinaire ? Non certes ; il eût été inadmissible de lui demander de rendre ses décisions en dernière instance ; en outre, il eût perdu son caractère administratif qui est essentiel ; enfin des magistrats spéciaux ne devaient pas avoir trop de tout leur temps pour étudier la législation arabe en vigueur dans les litiges immobiliers. Ces magistrats spéciaux devaient-ils être exclusivement Français ? Autre problème. Oui, répondit-on, s'il s'agit exclusivement de demandeurs et d'opposants européens ; mais ce sera le cas rarement en pays arabe, et il faut avant tout éviter que les propriétaires indigènes puissent croire que la nouvelle organisation a pour effet, sinon pour objet, de favoriser à leur détriment les Européens : il faut qu'ils considèrent l'immatriculation, non comme une arme savamment dirigée contre eux, mais au contraire comme une protection, une faveur qui leur est offerte.

De là la nécessité d'adjoindre aux magistrats français des indigènes chaque fois que des Arabes sont en cause, et ainsi fut constitué, sous la présidence d'un Français, le tribunal mixte dont on a peu compris jusqu'ici le rôle si politique. La présence des indigènes, choisis pourtant parmi les remarquables jurisconsultes qui ont contribué à conserver à Tunis dans le monde arabe sa réputation de ville éclairée, a soulevé bien des critiques, et il s'est trouvé des gens par la suite pour accuser M. Cambon d'avoir manqué de ce patriotisme que nous connaissons en les admettant à côté de nos juges. Par cette mesure [337] sage entre toutes, M. Cam-

bon, au contraire, a rassuré les propriétaires et dégagé la responsabilité de la France. Un Arabe est-il dépouillé de sa terre ? qu'il s'en prenne à ses propres juges et non aux nôtres. Aussi personne n'a mis en doute la parfaite équité de ce tribunal, ni sa compétence, ce qui est à noter, car on devine que nos magistrats, si instruits qu'ils fussent, n'apportèrent pas et ne pourront acquérir qu'à la longue la pratique des lois, des rites, des coutumes et de la jurisprudence qu'invoquent les plaideurs indigènes pour soutenir leurs droits. La collaboration de juges arabes est donc doublement utile à nos magistrats ; il y aurait de la présomption à le contester.

Le tribunal mixte examine le dossier que lui a transmis le conservateur. Il statue sur les oppositions qui se sont produites ; cependant, on a admis que le tribunal ordinaire jugerait celles qui seraient soulevées par des Européens ; les sentences une fois rendues à cet égard, il fait rectifier, s'il y a lieu, le bornage, et finalement, en séance publique, prononce le rejet ou l'admissibilité totale ou partielle de la demande en immatriculation. Si la requête est admise, le conservateur est chargé de l'immatriculation. Il dresse en français un double titre et y inscrit, avec les mentions que nous savons, les droits réels immobiliers dont le tribunal mixte a reconnu l'existence. Le plan et le procès verbal de bornage sont annexés au titre. Des duplicata sont délivrés aux propriétaires par indivision.

Le résultat poursuivi par l'administration de protectorat est donc atteint. Tout propriétaire d'un immeuble est désormais, si bon lui semble, à l'abri des revendications, de l'aléa : même s'il se découvre une erreur commise dans la procédure, la décision du tribunal mixte est irrévocable ; elle n'est susceptible d'aucune opposition, d'aucun appel, d'aucun recours. Le propriétaire lésé n'a droit qu'à une indemnité ; il ne peut troubler dans sa possession celui qui a obtenu l'immatriculation à ses dépens. C'est là encore un point essentiel à maintenir, sinon la loi ne servira de rien ; on attaquera l'immatriculation, et l'on n'aura fait que multiplier les complications. Pour prévenir toute hésitation, toute controverse, le garde des sceaux a pris soin de s'expliquer sur ce point de la façon la plus catégorique. Le tribunal français doit accepter, sans le discuter, le titre établi suivant la décision du tribunal mixte. Un décret du 17 juillet 1888, signé du président de la République, a contribué à fixer une fois pour toutes à cet égard la jurisprudence ²²⁶.

²²⁶ Art. 2 du décret du 17 juillet 1888 : « Le titre dressé en suite de la décision du tribunal mixte prononçant l'immatriculation est définitif et inattaquable ; *il formera devant les juridictions françaises le point de départ unique de la propriété et des droits réels qui l'affec-*

[338]

L'immatriculation, telle que nous venons de la définir, a surtout pour effet de liquider le passé d'un immeuble, elle lui donne un acte de naissance, elle le purge de toute menace. Sous quel régime la propriété ainsi dotée d'une virginité nouvelle va-t-elle vivre ? C'est ce qu'il nous reste à résumer en peu de mots.

Les immeubles non immatriculés restent sous le régime ancien, c'est-à-dire la législation religieuse arabe ; les contestations auxquelles ils donnent lieu sont de la compétence du chara, comme autrefois, même si des Européens sont en cause. Quelques-uns d'entre eux cependant ont protesté contre cette disposition rigoureuse et réclamé la faveur d'appeler devant le tribunal français les indigènes en matière immobilière ; le gouvernement ne pouvait pas faire droit à cette exigence, autrement il détruisait d'une main ce qu'il avait construit de l'autre. Quel avantage auraient eu les Européens à demander l'immatriculation des terres qu'ils acquièrent de jour en jour en plus grand nombre, si on leur avait fourni d'autre part le moyen d'échapper à la loi locale, sans bourse délier, sans formalité, et de faire juger leurs contestations par le tribunal français ? L'immatriculation coûtant assez cher, beaucoup trop cher même, ils s'en seraient dispensés, et comme ce sont eux qui donneront, bien entendu, l'exemple aux Arabes, ceux-ci auraient imité leur abstention, et la réforme n'eût plus conservé que sur le papier ses avantages et sa beauté.

Donc, toute propriété non immatriculée est exposée aux incertitudes de la justice arabe, sauf quelques exceptions dont il est inutile de parler. En revanche, toute contestation relative à un immeuble immatriculé est jugée par le tribunal français. Cela seul, les frais impolitiques de l'immatriculation étant réduits, cela seul suffit à décider les propriétaires à régulariser leur situation. En outre, ils bénéficient d'une législation spéciale, faite pour eux. Le tribunal français n'applique aux immeubles immatriculés ni la loi arabe ni la nôtre. Au Code civil pourtant l'administration de M. Cambon a emprunté, en y apportant quelques modifications de détail, la réglementation de la propriété et de ses démembrements, comme elle a pris aux législations australiennes le principe de la publicité des droits immobiliers et celui de l'enregistrement facultatif ; mais elle a eu soin le plus possible de

tent, à l'exclusion de tous les autres droits non inscrits. Les inscriptions portées ultérieurement sur ces titres feront foi devant les mêmes juridictions... »

tenir compte des nécessités, des traditions [339] locales, et de ne pas chercher à les sacrifier à des conceptions trop absolues.

En résumé, la nouvelle législation immobilière ne s'impose à personne : les Arabes sont maîtres de continuer à se présenter devant leurs charas ; nous ne forçons pas leur confiance ; c'est le meilleur moyen de la gagner. Laissons-les comparer ; ils viendront à nous, peu à peu, d'autant plus sûrement. Dans quelques années, si nous ne cédon pas à l'impatience, peu clairvoyante sur ce point, de nos colons, les immeubles immatriculés seront les plus nombreux, les seuls appréciés, car les autres nécessairement deviendront de plus en plus suspects, on dira qu'ils ont peur de la lumière, nul n'osera les acheter, et ils seront tout désignés aux manœuvres des agents d'affaires. Un autre avantage encore bien précieux pour l'Etat résultera de cette innovation : chaque immeuble aura son plan ; elle deviendra donc la base naturelle d'un cadastre qui n'aura rien coûté. Cet avantage a son revers pour les Arabes, car le cadastre, c'est l'assiette de nouveaux impôts : ils s'en doutent bien : les exactions les ont habitués à cacher le plus possible ce qu'ils possèdent ; ils se vantent rarement d'être riches, et se faire immatriculer, en un sens, c'est se trahir. Sans doute, mais laissons faire le temps et les procès, pour avoir raison de ces défiances.

Nous ne pouvons que signaler sommairement, sauf sur un point, les autres dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1885, celles qui ont trait, notamment, aux servitudes, à la prescription, ou qui régularisent, tout en les respectant, certaines coutumes d'une origine lointaine, souvenirs des maîtres si divers qui ont dominé le pays. La Commission a dû composer son œuvre en empruntant de-ci de-là aux législations de tous les temps, non seulement à celles dont il a été fait mention plus haut, mais à certaines lois allemandes, à la loi belge, au droit romain. Ainsi, on distingue fréquemment en Tunisie la propriété du sol de celle des constructions qui le couvrent et des arbres, autrement dit de la superficie. Cette distinction est maintenue, mais réglementée ; de même, le contrat d'enzel (cession d'une propriété contre paiement d'une rente perpétuelle), et nous allons voir le parti qu'on put tirer de ce contrat.

Il existait et il existe encore en Tunisie une institution des plus curieuses, très mal connue, celle des biens habous, et qui, par son caractère à la fois pieux, charitable, subtil et pratique, nous révèle, à elle seule, les traits les plus saillants d'une société où dominant, depuis des siècles, avec une foi sincère et souvent désinté-

ressée, l'esprit juridique le plus aiguisé, le goût, l'habitude de l'intrigue et le respect [340] très matériel des richesses de ce monde. On appelle habous les biens immobiliers affectés par les fidèles à titre de legs ou de dons à la construction ou à l'entretien d'édifices publics, mosquées, écoles, hôpitaux, fontaines, ponts, etc., etc. La loi religieuse encourage ces bonnes œuvres en déclarant les habous imprescriptibles et inaliénables, de sorte qu'ils ne puissent jamais, si ancienne que soit leur origine, être détournés de leur affectation première. Tel est le principe, mais avec le temps les choses se compliquèrent. D'abord, on distingue entre les habous publics et les habous privés. Les premiers sont ceux dont les fondateurs ont abandonné à la fois la nue propriété et la jouissance. Les seconds ne comportent que l'abandon de la nue propriété ; l'usufruit est réservé non seulement au fondateur, sa vie durant, mais même à ses héritiers jusqu'à extinction complète de sa descendance. C'est ici que nous pénétrons dans le domaine des subtilités.

Les habous privés étant, comme les habous publics, imprescriptibles et inaliénables, il entraînait plus de prévoyance et d'habileté dans leur constitution que de zèle religieux ; c'était un excellent moyen pour un propriétaire de mettre sa fortune et celle de ses enfants à l'abri des dangers qui menaçaient perpétuellement sous le pouvoir absolu des beys et dans l'état souvent troublé du pays, la fortune des particuliers. La transformation d'un immeuble ordinaire en habous privé, bien loin d'appauvrir le fondateur, entourait, au contraire, sa possession et celle de ses descendants des garanties les plus solides ; c'était une sorte d'assurance analogue à celle qu'offre, aujourd'hui, aux propriétaires, l'immatriculation. Ainsi s'explique que les habous couvrent, environ, un quart du territoire de la Régence. Les beys, eux-mêmes, donnèrent l'exemple : quand ils croyaient devoir, pour un motif ou pour un autre, créer quelque établissement d'utilité publique, ils avaient soin de le constituer en habous, afin que leurs successeurs ne pussent y porter atteinte. L'habitude se répandit ainsi dans la Régence de « habouser » ses biens, et devint une tradition.

Cependant les bénéficiaires des habous pouvaient, eux-mêmes, trouver parfois fort gênantes, onéreuses même, les rigueurs d'une protection légale qui les attachait, pour la vie, à des biens dont ils ne devaient pas distraire la moindre parcelle. En Tunisie, comme ailleurs, la propriété foncière comporte des charges auxquelles il faut pouvoir faire face, sinon, c'est la misère dans un château. Des échanges, des morcellements, des améliorations s'imposent. Que faire, si on a les mains

liées ? Il était donc indispensable d'apporter un tempérament à la législation des habous. Ils restèrent inaliénables et imprescriptibles, [341] mais purent être échangés, cédés même, loués à perpétuité, à enzel. Cette facilité accordée, la porte fut ouverte aux abus. Quand nous occupâmes la Régence, l'administration des habous publics, obéissant, le plus souvent, à l'influence ou aux ordres du Bardo, avait cédé ou échangé les plus riches de ses immeubles, pour rien, ou presque rien, contre des compensations dérisoires, fictives ; elle n'avait plus aucune ressource pour entretenir le reste de ses biens, devenus par suite sans valeur. On comprend que le Khaznadar, par exemple, n'était pas homme à laisser prospérer, sous ses yeux, un domaine sur lequel, par la violence ou la corruption, il lui était facile de mettre la main.

Les habous privés n'échappèrent pas davantage aux dilapidations d'un pouvoir de plus en plus arbitraire et affamé. Nombre d'entre eux furent troqués, mis en gage dans les mauvais jours, et l'institution qui devait à l'origine soutenir dans le pays une opulente aristocratie territoriale, n'aboutit, en fin de compte, qu'à multiplier les terres en friche, à ruiner la classe la plus laborieuse au bénéfice des usuriers.

Telle étant la situation des biens habous, le plus simple semblait être de les supprimer, d'en donner la garde à l'Etat. M. Cambon ne l'entendit pas ainsi. Etrangers, chrétiens, allions-nous prendre, à nos débuts en Tunisie, l'initiative sacrilège d'annuler d'un trait de plume les dispositions testamentaires de combien de générations ? Il n'y aurait pas eu assez de malédictions dans la société arabe tout entière, pour flétrir une pareille exécution. Il fallait un remède, pourtant. On le trouva, et là encore triomphe le parti pris de ne pas appliquer d'idées absolues, si faciles à concevoir, si puérides en réalité ; on le trouva dans le fonctionnement même de l'institution. Une fois de plus, ce fut, après un examen attentif, la loi arabe qui fournit elle-même le moyen de faire cesser l'abus qu'elle avait laissé naître. On commença par faire appliquer et par compléter le décret pris par Khéreddine, en 1874, pour réorganiser l'administration, la Djemaïa des habous publics, c'est-à-dire que, à la grande indignation de quelques novateurs trop ardents, au lieu de supprimer les habous, on les consolida. Cet acte audacieux une fois accompli, le contrôle de l'Etat étant régulièrement établi sur la Djemaïa, il fut décidé que les habous seraient, comme par le passé, imprescriptibles et inaliénables, et qu'on continuerait à autoriser la cession à enzel. Où est donc le progrès ? dira-t-on. En

un seul point : auparavant, le contrat d'enzel était passé sans que nul n'en eût connaissance et favorisait toutes les fraudes ; aujourd'hui, les habous ne sont cédés que par adjudication, aux enchères publiques. Le résultat de cette innovation, si modeste en apparence, est radical : la Djemaïa ou les bénéficiaires des habous ne peuvent plus être dépouillés, même [342] de leur propre consentement ; la cession à enzel leur assure le revenu raisonnable, perpétuel, des immeubles dont ils abandonnent la gestion ; mais ce n'est pas tout ; la mise en adjudication des biens habous présente un avantage plus appréciable encore, d'ordre vital pour nos colons : ceux d'entre eux qui n'ont pas de capitaux disponibles peuvent, à présent, devenir propriétaires, ou, si l'on veut, locataires perpétuels, moyennant le paiement annuel d'une faible rente, laquelle représente, à peu près, l'intérêt de l'emprunt qu'ils auraient eu à contracter s'ils avaient dû acquérir un immeuble par la voie ordinaire, emprunt qu'il leur eût fallu rembourser un jour ou l'autre, tandis que la durée de leur possession d'enzelistes est illimitée.

La terre va se répartir ainsi parmi les Européens et les indigènes laborieux ²²⁷ ; les moins riches pourront, avec des sacrifices restreints, tenter la fortune, travailler pour eux-mêmes. Le sol tunisien augmentera de valeur, et l'administration des habous aura la première tout intérêt à mettre en adjudication les immeubles qu'elle détient, à les louer à des cultivateurs plus aptes qu'elle à les faire fructifier. L'exploitation agricole de la Régence tout entière sera donc reprise peu à peu, sans la moindre perturbation, personne n'ayant été lésé par les réformes du Protectorat.

Pour hâter cette transformation, il est nécessaire de procéder le plus tôt possible à l'immatriculation des habous. Un pas a déjà été fait dans cette voie, mais insuffisant. La Djemaïa, sur l'invitation du gouvernement, procède en ce moment au relevé exact de ses propriétés ; elle en fait dresser par le service topographique des croquis détaillés, accompagnés des indications nécessaires sur les sources, la nature du sol, etc. Cette opération permettra d'allotir de grands domaines, mais on ne voit pas pourquoi on l'a substituée à l'immatriculation. L'Etat devrait être le

²²⁷ Les résultats acquis sont déjà fort encourageants. D'après une statistique relevée dans le rapport de M. Ribot, et dressée au mois de mars 1889, sur 6,068 hectares mis aux enchères, 3,430 hectares ont été acquis à enzel par nos nationaux, soit 56 pour 100, et 800 hectares par des Français associés à des indigènes, soit 13 pour 100. Le surplus a été pris par des musulmans (1,553 hectares, soit 20 pour 100), et enfin 10,3 pour 100 par des propriétaires étrangers de diverses nationalités.

premier à donner l'exemple de la confiance dans la nouvelle loi immobilière. Il ne suffit pas de la vanter, de l'offrir comme modèle à l'Europe ; il faudrait aussi s'en servir, autrement on finira par l'ensevelir sous les fleurs d'une admiration platonique.

Pour en finir avec la loi de 1885, la cheffa, dont on sait les étranges effets depuis l'affaire de l'Enfida, n'existe plus qu'à peine ; les privilèges spéciaux des vendeurs, prêteurs, architectes, ouvriers, etc., [343] sont supprimés. Le régime des hypothèques est constitué aussi simplement que possible : il est fondé sur ce principe que l'hypothèque ne peut être occulte ni indéterminée, qu'elle émane exclusivement de la volonté de l'homme ou d'une décision de justice.

Notons en passant que, par un décret antérieur à ceux qui régissent la propriété des immeubles, le domaine public a été défini et constitué, déclaré imprescriptible et inaliénable.

En ce qui concerne le domaine de l'Etat, le bon sens le plus élémentaire, sans parler des expériences faites en Algérie, nous commandait d'en prendre soin comme de notre bien propre, puisque nous administrons cet Etat, de le placer sous notre tutelle. Nous en emparer serait illégal, impolitique et dangereux à tous les points de vue ; mais le soustraire aux dilapidations et au désordre, le reconstituer dans son immense étendue et le faire valoir, nous y avons tout intérêt ; nous en faisons ainsi un gage solide, une assurance contre les risques de l'avenir. Malheureusement, il était fort compromis : les beys, faisant bon marché d'un territoire qui ne leur rapportait plus rien, le cédaient peu à peu, sans scrupule, au premier venu ; leurs générosités de prodigues placèrent l'administration du protectorat dans l'alternative de se rendre impopulaire en refusant de les imiter ou de continuer leur œuvre destructive. Elle n'hésita pas sur ce point encore à innover. Il fut décidé, bien avant la réunion de la commission immobilière, dès les premiers temps de l'occupation militaire, qu'il fallait à tout prix sauver le domaine beylical ; et ce fut encore une déception pour les colons français, qui arrivaient croyant trouver à Tunis une annexe de l'Algérie, quand on leur répondit que l'Etat n'avait pas de terres à donner.

Le système des concessions a pour principale raison d'être la nécessité d'attirer les travailleurs pauvres dans les colonies pour les peupler ; il tend à substituer l'Européen à l'indigène. Peut-être, — cela est contestable, — ce système serait-il

bon à appliquer dans quelques-unes de nos colonies, si nous avons un excès de population et si, comme les Allemands, les Anglais, les Italiens, la généralité des Français n'avaient pas de répugnance à s'expatrier. Il n'en est pas ainsi ; l'expérience faite en Algérie l'a surabondamment prouvé. Tandis que, dans toute l'Afrique du Nord, la population indigène, loin de diminuer, s'accroît sensiblement, en proportion du bien-être que lui assurent les progrès de notre civilisation, la majorité des ouvriers européens employés par l'agriculture dans la province de Constantine est italienne ; dans la province d'Oran, elle est espagnole ; en Tunisie, elle sera italo-maltese, les Italiens étant beaucoup plus nombreux que [344] les Maltais. Il est difficile de faire le calcul des Français qui vinrent au début du protectorat se fixer dans la Régence, les troupes du corps d'occupation étant comprises dans les listes des passagers sur nos bateaux ; mais, pour les Italiens, il en est arrivé, en 1885, quinze mille neuf cent quatre-vingt-sept, et il n'en est sorti que huit mille quatre cent quarante-neuf. Si cette proportion s'était maintenue, ce qui n'a pas été le cas d'après les statistiques des années ultérieures, l'Italie à elle seule aurait pour ainsi dire peuplé la Tunisie d'Européens ²²⁸, tandis que la colonie française n'en serait pas moins restée la plus importante et la seule riche. Ces peuples du Sud, on le sait, mais on l'oublie toujours, sont habitués au soleil ardent, vivent de peu et se contentent, par conséquent, aussi bien en Afrique qu'en Amérique, de salaires qui sont trop faibles pour nos besoins. L'inégalité ou la dureté du climat oblige l'homme qui vit plus au nord à se loger, à se vêtir, à manger beaucoup, à boire du vin ou de la bière. Le nègre dort sur la terre à peu près nu et travaille pour une poignée de grains qu'il écrase entre deux pierres et qu'il délaye dans de l'eau ; l'Arabe se rassasie avec des dattes, des olives, du maïs ; l'Italo-Maltais, avec une soupe, un oignon, des figes, un morceau de mauvais pain ²²⁹.

²²⁸ Les émigrants italiens vont et viennent ; ils ne se fixent pas d'ordinaire et retournent dans leur pays. Ce qui explique leur affluence au début de notre protectorat, c'est l'espoir qu'ils avaient de voir entreprendre des travaux publics considérables. D'après les statistiques de la Péninsule, le nombre des Italiens qui vinrent en Tunisie fut en 1881 de 265 seulement, et en 1882 de 2,235 ; et ce chiffre, nous l'avons vu, est bien inférieur à la réalité. On a achevé pendant les premières années le chemin de fer de Tunis à l'Algérie : il a fallu nombre de terrassiers, de tailleurs de pierre, de maçons ; des chantiers entiers d'Italiens s'échelonnèrent ainsi de Ghardimaou à Soukharras. Ces travaux terminés, les ouvriers allèrent ailleurs, trouvèrent du travail sur la ligne de Batna à Biskra, de Soukharras à Tebessa. Les travaux des ports de Tunis et Bizerte, ceux des chemins de fer projetés les ramèneront dans la Régence.

²²⁹ On se rappelle la formule de J.-J. Rousseau : « Dans le Nord, les hommes consomment beaucoup sur un sol ingrat ; dans le Midi, ils consomment peu sur un sol fertile. De là naît

Un Bourguignon dépérirait vite à ce régime, un Anglais plus vite encore. Nous ne pouvons pas espérer qu'un colon français sera assez patriote et assez riche pour employer ses concitoyens de préférence à des ouvriers étrangers, qui coûtent moitié prix, même moins. Or, comme les ouvriers sont plus nombreux que les patrons, les étrangers, indigènes ou Européens, seront toujours en majorité dans nos colonies ; le rêve de les éliminer est donc chimérique.

[345]

Les concessions attirent, il est vrai, les Français, mais là n'est pas la difficulté ; l'important est de les fixer dans le pays, En admettant qu'il ait crû pouvoir prendre au bey son domaine, le gouvernement français n'aurait pas pu se borner à le concéder purement et simplement ; il ne suffit pas d'installer sur un lot de terrain inculte un concessionnaire sans ressource : il faut l'aider, lui avancer de l'argent, lui donner des semences, des bestiaux, l'exempter d'impôts, lui construire une maison, créer des villages, les relier sans retard aux villes par des routes. La France étant décidée à ne rien dépenser en Tunisie, il était impossible d'adopter un système dont l'application lui eût imposé pareilles charges. Eût-elle consenti à ce sacrifice, quelle était la situation des concessionnaires ? S'ils ont quelque argent, il est inutile de leur donner des terres qui leur coûteront beaucoup plus à mettre en valeur que celles qu'ils achèteraient sans formalités, à bas prix, aux Arabes, et qui produiraient dès la première année des revenus ; seuls, des agriculteurs ignorants et légers solliciteraient ces concessions, trompés par la perspective d'être propriétaires sans débours. Le jour où ils découvriraient qu'elles ne donnent de récoltes qu'après un long temps, au prix de patients efforts, ils les abandonneraient, ou, comme il est arrivé si souvent en Algérie, les vendraient aux Arabes ou à des étrangers plus résistants. S'ils sont pauvres, les illusions chez eux sont d'autant plus grandes ; l'Etat, quelque généreux soit-il, ne peut pas leur fournir tout ce qui leur manque. Sans crédit, ils empruntent à des conditions écrasantes ; une récolte mauvaise ou insuffisante, un faux calcul les ruinent, et, quand ils ne sont pas découragés dès le début, eux aussi sont forcés de vendre à leurs prêteurs ou d'abandonner leur domaine ; leurs familles retombent à la charge du gouvernement, qui avait cru bien faire en dépensant de l'argent pour les tenter, et qui doit en dépenser encore pour les entretenir ou les rapatrier.

une nouvelle différence qui rend les uns laborieux et les autres contemplatifs. » Les Italiens pourtant, quand ils émigrent, continuent à vivre de peu et acceptent les plus dures besognes.

Tous ceux qui ont vu, sur les belles routes algériennes, tant de villages neufs, construits par l'Etat dans une intention si patriotique et si respectable, depuis vingt ans et déjà déserts, ne m'accuseront pas de montrer sous des couleurs trop sombres les inconvénients du système des concessions. En Algérie d'ailleurs, où nous faisons tout à nos frais, notre gouvernement s'étant substitué à celui des Turcs et des Arabes, le système du refoulement, du cantonnement des indigènes devait fatalement s'imposer ; un des moyens les plus efficaces pour faire reculer vers le Sud ceux qui nous résistaient et les empêcher de revenir était de faire occuper leurs terres par des Français ; et [346] comment attirer ces Français, sinon par quelque tentation ²³⁰ ? Mais en Tunisie, on n'a pas désespéré des indigènes, on leur a laissé le temps de se calmer, de revenir, non plus en ennemis, mais en simples cultivateurs ; ils ont, sous l'administration du protectorat, plus de garanties

²³⁰ Il n'y avait pourtant plus d'illusion à se faire sur le système des concessions ; bien avant la guerre de 1870-71 on était fixé. Quand le gouvernement provisoire décréta d'un seul coup, en 1848, l'envoi de douze mille colons français en Algérie et vota 50 millions pour leur installation, que se passa-t-il ? « L'inexpérience de la plupart des immigrants qui n'avaient jamais touché à la charrue, leur étonnement en face de la réalité, qui ne ressemblait guère à leur chimère, leur désespoir dans des villages fermés, au milieu des noires campagnes de l'Afrique, leur misère sur des champs trop petits même pour nourrir des jardiniers, leur irritation contre le gouvernement qui les avait trompés et qu'ils trompaient, la faiblesse de leur esprit et la mollesse de leur corps produisirent en deux ans de si funestes résultats qu'on eût dit que nous n'avions pris cette terre que pour y étaler notre impuissance. On vit, dans un seul village, quatre cents colons sur quatre cent soixante entrer à l'hôpital, et, à la fin de la campagne, on constata que les 50 millions de l'Etat aboutissaient à peine à la mise en culture de dix mille hectares. » (E. Masquerai, *Journal des Débats* des 10 et 12 août 1889, articles sur Urbain.) Sur ce point encore, M. Paul Bert partagea les vues de M. Cambon. Il redoutait les colons ignorants et pauvres arrivant comme à la recherche d'une terre promise. Chacun d'eux était presque sûrement pour son budget une bouche à nourrir, un passager à rapatrier. Loin de favoriser leur venue, il suppliait l'administration métropolitaine de n'accorder jamais de passages gratuits aux émigrants qu'après s'être assurée de l'état de leur santé et de leurs moyens d'existence. « Il n'y a que deux sortes de Français qui puissent réussir ici : 1° les gros capitalistes ; 2° les artisans exerçant des professions encore mal connues des Asiatiques... mais pour ceux-là l'heure n'est pas encore venue... » (V. *Paul Bert au Tonkin*, de M. J. Chailley.) En Tunisie, c'est la même chose ; ne peut réussir que celui qui apporte soit des capitaux, soit une expérience qui lui permette de rendre des services aux Européens, de diriger un atelier, un chantier, une exploitation. Toujours le même principe : le choix plutôt que le nombre. De là vient pour une part cette hostilité d'instinct manifestée par certains radicaux chez nous contre les expéditions coloniales, et c'est pour la même raison qu'elles doivent avoir l'appui des modérés. On croit généralement que les émigrants étrangers sont encouragés par leurs gouvernements. C'est souvent une erreur : les Italiens n'encouragent à émigrer que les individus sortant de prison et cherchent à retenir les autres. Le gouvernement anglais vient de fonder un bureau d'informations, et publie fréquemment des circulaires afin de mettre les émigrants, avant leur départ, au courant des risques qu'ils vont affronter. La règle exige, sauf des exceptions rigoureusement prévues, que les émigrants payent leur passage à bord et leur nourriture (près de 400 francs et la moitié pour un enfant, s'il s'agit du voyage d'Angleterre aux colonies du Sud).

que par le passé. D'autre part, les immigrants affluent, le climat est presque partout, sauf dans quelques plaines inondées, d'une salubrité admirable, la terre est riche, facile, elle demande, relativement aux terrains accidentés d'Algérie, peu d'efforts à l'homme pour l'enrichir, elle a toujours été plus ou moins cultivée ; il suffisait [347] d'en assurer la possession et d'en faciliter la vente, de mettre fin aux exactions, pour tenter bien autrement que par l'appât des concessions, les capitaux français, et c'est à ce parti qu'on s'est heureusement arrêté.

Les beys, cependant, aveuglément, sans compter, avaient accordé des concessions importantes, par des actes vagues, qui ne contenaient même pas une délimitation des terrains cédés : un de ces actes, par exemple, abandonnait pour rien à un Français de passage les montagnes du sud de la Régence, avec le monopole de l'arrachage des alfas. Ce monopole enlevait aux tribus de toute la contrée l'industrie qui les faisait vivre et ne contribua pas peu à grossir les rangs des insurgés en 1881 ; le vide se faisait dans le pays en prévision de l'exploitation ; mais, d'autre part, le concessionnaire n'exploitait rien, ne paraissait pas, cherchant seulement à vendre ses droits ; une compagnie anglaise les lui acheta. A la même époque, des sources d'eau thermale, — elles sont nombreuses en Algérie et en Tunisie, — furent concédées, près de Tunis, de telle sorte qu'une ville entière était donnée presque sans condition à un autre Français, qui vendit, lui aussi, ses droits à des étrangers, des Italiens, lesquels finirent par encourir la déchéance.

Ces concessions, et d'autres semblables, étaient-elles valables ? — Non pas toutes. On s'aperçut que, sur ce point encore, une liquidation du passé était nécessaire. Les concessions régulières, exploitées conformément aux cahiers des charges, ne purent être infirmées, mais les autres subirent un examen sévère et furent l'objet d'une enquête rétrospective qui souleva, comme on pense, des réclamations furieuses de la part des intéressés, aussi bien en France qu'à l'étranger, et donna lieu à bien des débats parlementaires et des négociations diplomatiques. La commission financière nous rendit encore en cette occasion un grand service. Depuis sa constitution, les concessions devaient toutes, en principe, on l'a vu, être soumises à l'assentiment de son comité exécutif, et, comme on le savait assez indépendant pour refuser cet assentiment, on s'en passa plus d'une fois. L'omission volontaire ou non de cette formalité fut la planche de salut de la nouvelle administration ; elle fit annuler par la commission elle-même, avant sa dissolution, ces contrats signés en cachette, ou du moins, quand les concessionnaires avaient ven-

du leurs titres à des tiers de bonne foi, elle les soumit à révision : quiconque a donc reçu du gouvernement un avantage est aujourd'hui tenu d'en tirer parti de façon à enrichir le pays au lieu de l'appauvrir ; toutes les parties du domaine beylical qui avaient été concédées avant notre occupation ont fait retour à l'Etat ou sont mises en valeur.

[348]

Quant aux mines, aux eaux thermales, l'exploitation, non la propriété, en est concédée par l'Etat aux particuliers, mais avec toutes les précautions que justifie l'expérience d'un passé où c'était plutôt le gouvernement que les mines qu'on exploitait. Tâche ardue que celle d'imposer ces précautions ! source de difficultés sans fin ; dresser un cahier des charges qui n'expose pas l'Etat à des procès dans l'avenir et qui en même temps ne soit pas simplement copié sur ceux de la métropole ; qui soit prudent, mais non décourageant, qui tienne compte de la part à faire à l'imprévu.

L'administration des forêts a été créée ; elle exploite pour le compte de l'Etat ; en Kroumirie, elle a fait démascler 800,000 chênes-liège pendant les trois premières années, et elle est arrivée depuis lors à des résultats presque inespérés ²³¹.

²³¹ La beauté et l'importance des forêts de Kroumirie permettent de se faire une idée de ce que pouvait être la Tunisie au temps de l'occupation romaine, avant d'avoir été ruinée par l'incendie, le déboisement, la dévastation systématique des barbares et des Arabes. Quand la civilisation disparaît et que l'homme redevient sauvage, la forêt est nécessairement menacée. Les populations, en état de guerre continue, s'y réfugient, et leurs ennemis y mettent la torche pour les disperser ou les punir ; plus tard, le pays désert appartient aux bergers nomades, qui brûlent des massifs entiers afin d'étendre le domaine de leurs troupeaux. Il n'est pas besoin de nombreux siècles d'un pareil régime pour que la terre, dépouillée de végétation, lavée par les eaux, devienne incapable de conserver l'humidité et de produire. M. Tissot, dont l'admirable ouvrage contient une mine inépuisable de renseignements à ce sujet, rappelle, à propos des ruines grandioses de Sbeitla et de Kassrin, que Léon l'Africain constatait, il y a trois siècles, l'aridité de ces régions, qui furent si riches et si peuplées. L'appauvrissement du pays était consommé sous les Vandales ; ce n'était déjà plus qu'une vaste solitude, un champ de bataille. (*Géographie de la province d'Afrique*, p. 249, 252.)

M. Tissot divise la Tunisie, au point de vue de la flore, en deux régions : la zone méditerranéenne ou de l'olivier, et la zone saharienne ou du dattier. La première est peuplée à peu près de toutes les espèces qui constituent le fonds commun à la végétation du littoral méditerranéen, à Nice comme en Algérie : c'est le chêne vert, l'yeuse, le chêne-liège, le chêne zeen et même le chêne kermès, le micocoulier, le platane, le peuplier blanc, le tremble (le saf-saf), le cèdre, le pin d'Alep, le cyprès, le tamaris, le frêne, le caroubier, l'olivier, l'amandier, le jujubier (dans lequel, d'après MM. Tissot, Desfontaines et Peyssonnel, il faudrait voir le fameux lotos des anciens, dont la description cependant semble se rapprocher davantage de celle du dattier), le poirier, le figuier, le grenadier, l'oranger, le gommier, etc., etc., le cactus, l'aloès, puis le laurier, l'arbousier, le genévrier, le myrte, le lentisque, le térébinthe, le thuya (qui est peut-être l'ancien citre), le sumac, le cytise, le genêt, le redoul,

(4,000,000 de chênes de 1884 à 1889.) [349] Il va sans dire que le domaine forestier de l'Etat exige une délimitation précise : on a pris le parti le plus sage en décidant de le faire immatriculer. Il couvre 500,000 hectares.

Ainsi, rien n'empêche plus la mise en valeur du sol ; dessus et dessous, il est rendu au travail. — En un an, les Européens achètent 40,000 hectares de terres aux Arabes ; ils apportent des machines, appliquent facilement dans ce pays plat, aux terres d'alluvion, des méthodes de culture perfectionnées : un grand nombre de nos compatriotes ont pris l'initiative si heureuse dont nous avons parlé. L'expérience faite à l'Enfida, domaine trop vaste (140,000 hectares), a été instructive ; la

l'épine du Christ, l'anagyre fétide, le palmier nain, les cistes et les labiées, le thym, le romarin, la sauge, la lavande, la scille, le sparte, le jonc, etc. ; les céréales viennent admirablement dans cette première zone, de même la vigne ; « l'armée d'Agathocle fut émerveillée de la beauté des vignobles et des oliviers » ; l'orge vient également bien dans les deux ; dans les oasis elle donne plusieurs récoltes par an. Entre le littoral et le Sahara, les hauts plateaux forment la région intermédiaire, où l'on trouve peu de végétation arborescente, mais des pâturages, de l'orge, parfois de la vigne et de l'olivier (ce que veut bien épargner la dent des chèvres), puis l'alfa, l'armoise blanchâtre, etc., etc. La seconde zone est celle des dattiers et des arbres fruitiers, des légumes, qui poussent à l'ombre les uns des autres.

Veut-on, pour terminer cette énumération sommaire des richesses si variées du sol tunisien, un aperçu des substances minérales qu'y exploitaient probablement les Carthaginois et certainement les Romains ? C'étaient d'abord des métaux très abondants, le fer, le plomb argentifère, le cuivre et même l'or. M. Tissot parle d'exploitations considérables entreprises dans la région du Djebel-bou-Hedma, qui n'est plus connu que par ses alfas, (Id., *Géographie* de Reclus.) La pierre et le marbre abondaient : le marbre de Numidie, si précieux, le marbre blanc, le marbre rosé de Chemtou, le tuf, le calcaire, le grès des environs de Cartilage, la pierre meulière incomparable. On trouvait des grenats, des escarboucles. Ajoutons encore deux espèces de sel : le sel marin dans les Sebkas, le sel gemme dans le Djebel-Hadifa, au nord du Chott el Djerid. Les potiers tirent encore aujourd'hui grand parti de l'argile de Nebeul (Neapolis), la station d'hiver de la Tunisie.

Quant à la faune, les incendies l'ont naturellement fort réduite ; l'éléphant a disparu ; de même l'ours, le singe ; il ne reste qu'un petit nombre de lions et de panthères dans le nord. On y trouve aussi des sangliers, quelques rares mouflons, encore moins de cerfs, des buffles domestiques, des bœufs chétifs, des moutons à grosse queue ; la gazelle est encore abondante dans le sud, avec le lièvre, le rat, la gerboise, le cheval, l'hyène et le chien. Quant au chameau, il est en Tunisie, d'après M. Tissot, d'importation relativement récente (postérieure aux guerres de Jugurtha), et ne fut utilisé comme monture qu'à partir du quinzième siècle. Les serpents sont rares ; quant aux oiseaux, l'ornithologie de la province d'Afrique est à peu près nulle. On trouve, notamment au sud, des espèces complètement inconnues en Europe. L'oiseau chanteur n'existe pour ainsi dire pas ; le gibier d'eau, les flamants, qui ont inspiré à M. de Maupassant, dans ses *Souvenirs de Tunisie*, une si jolie page, animent les lacs ; dans la plaine, jusqu'aux oasis, la perdrix, la caille, la grive, la tourterelle et le pigeon, la poule d'Afrique ont fait les délices de nos officiers pendant les loisirs de leur première installation ; la chasse au faucon, dans le sud, n'est pas aussi répandue qu'en Algérie.

Sur le littoral, le poisson est extrêmement abondant. Nous avons parlé, au chapitre premier, des thons, qui alimentent une industrie considérable. Les lacs de Bizerte sont pleins de daurades et de mulets. Les éponges se pêchent dans le sud. Le corail avait déjà disparu au temps des Romains. (V. Ch. Tissot.)

société qui essayait sans succès de l'administrer de [350] Marseille, a dû commencer à le vendre par morceaux après y avoir fondé un village et quelques marchés, creusé des puits, tracé des chemins. M. P. Leroy-Beaulieu, doublement autorisé à exprimer une opinion en ces matières, car il est de ceux qui ont donné l'exemple à nos colons et possède dans la Régence d'importantes propriétés, M. Leroy Beaulieu estime, dans son ouvrage sur la colonisation, que « le type de propriété qui paraît le plus convenir aux Européens dans la période présente en Tunisie, est celui d'un domaine de 1,000, 2,000 ou 3,000 hectares ». M. Reclus exprime la même opinion : quand le domaine est trop grand, dit-il, « le vrai propriétaire est toujours absent ». — Les champs de céréales s'étendent peu en raison de la concurrence des blés d'Amérique et de Russie, mais ils sont beaucoup mieux travaillés qu'il y a dix ans ; les vastes pâturages ne~ont plus déserts ; les troupeaux de moutons, de bœufs s'y montrent peu à peu ; les vignobles se multiplient autour des villes, le long du chemin de fer ; des plaines en sont couvertes : beaucoup donnent déjà du vin ; j'ai bu, en 1883, du vin blanc de Carthage ²³². Partout se manifestent, chez les Arabes comme chez les nouveaux arrivants, dès que ceux-ci sont installés, l'activité, la confiance. On se hâte de défricher, de semer, replanter. Dans les villes, les métiers ont repris la vie. Dès l'été de 1883, la Tunisie pouvait donner à l'Europe une idée de ses ressources en prenant part à l'Exposition coloniale d'Amsterdam, où son pavillon obtint un réel succès. Loin de bouder ou de s'abandonner comme un vaincu, le pays se réveille : c'est à qui profitera de la sécurité qu'apporte notre occupation. Quant à l'Exposition tunisienne de 1889, elle a été une véritable surprise pour le public et a certainement contribué à augmenter le bon renom de notre nouvelle possession.

Les bénéfices pourtant n'arrivent pas tout d'un coup. Les propriétaires qui ont de la bonne volonté ne sont pas tous riches, il faut les soutenir, leur faire crédit. Des banques se fondent qui aident aussi les industriels, les commerçants.

Quelques agriculteurs réclament un appui plus important. La question d'une Banque d'Etat, d'un Crédit foncier, s'est posée. Sur ce point les avis sont partagés. Les uns pensent qu'on ne saurait trop stimuler l'activité des colons, leur faciliter

²³² Ils ont obtenu à l'Exposition de 1889 un grand prix, nombre de médailles. La surface des terrains plantés en vignes par des Français dépasse 4,000 hectares. 400,000 hectares au total appartiennent aujourd'hui à nos compatriotes.

de vastes entreprises ²³³. Les autres répondent, et ce sont, croyons-nous, les plus sages, qu'il ne faut [351] pousser personne à emprunter. Actuellement on ne prête encore en Tunisie qu'à des taux élevés ; les propriétaires, obligés de restreindre leurs exploitations, se plaignent. Il serait si simple, disent-ils, d'escompter les bénéfices à venir de nos exploitations en empruntant de quoi faire face aux difficultés du début. Sans doute, mais à la condition que les bénéfices arrivent au moment et dans les proportions où on les attend. Une déception se produit-elle ? il faut emprunter de nouveau, si l'on trouve, et payer d'autres intérêts. Finalement les charges augmentent, et il arrive un jour où les bénéfices prévus toujours trop largement ne suffisent pas à les couvrir, et l'on fait faillite pour avoir eu trop d'ambition. La création d'une Banque d'Etat, consentant des prêts sur hypothèque en Tunisie, présente des inconvénients et des dangers de même nature que les concessions ; elle attirera dans la Régence des spéculateurs ou des esprits aventureux plus que les capitaux dont elle permettra pour un temps de se passer. Elle appauvrira donc fatalement la Régence après quelques années d'une prospérité superficielle. Ne dit-on pas qu'en Algérie l'abus du crédit menace à la fois l'agriculture et la banque ; que celle-ci se trouve aux prises avec un grand nombre de propriétaires incapables de rembourser le capital qu'ils ont emprunté et d'en payer les intérêts ? S'il en est ainsi, que résulte-t-il de cette situation ? c'est que la banque doit être fort embarrassée de l'abondance des domaines qui lui restent en gage. Les fera-t-elle exploiter elle-même et sera-t-elle plus heureuse que ses débiteurs, ou les laissera-t-elle en friche jusqu'à ce qu'elle trouve à les vendre ? Dans tous les cas, la propriété dont on a cru augmenter la valeur doit être sensiblement dépréciée. Pourquoi tenir à faire en Tunisie cette expérience dont les résultats sont infaillibles ? C'est encore un point sur lequel le gouvernement doit braver l'impopularité, sacrifier des exigences momentanées aux intérêts supérieurs de l'avenir.

²³³ V. notamment les articles publiés par M. P. Bourde avec le talent que l'on sait dans le journal *le Temps*, 1890.

Une chambre de commerce a été créée ²³⁴. Son rôle, si elle n'avait pas l'ardeur et l'impatience naturelles à la jeunesse, serait d'éclairer la résidence, de lui signaler les droits d'exportation les plus nuisibles, les impôts les plus lourds et les dégrèvements qui seraient les mieux [352] accueillis. Elle a quelque tendance à élargir ses attributions et à faire de la politique ; sa voix perd ainsi beaucoup d'autorité. Il est vrai que pendant trop longtemps sa patience, comme celle de nos colons, a été mise à une inconcevable épreuve. D'accord avec eux, M. Cambon et après lui M. Massicault n'ont pas cessé de demander, pour les produits que nos compatriotes s'applaudissaient de tirer du sol tunisien et d'expédier en France, l'admission dans nos ports au même titre que celle des produits de nos colonies. Jusqu'à ces derniers temps, les exportations de Tunisie étaient traitées par nos douanes comme venant d'un pays étranger avec lequel nous n'aurions eu aucune relation commerciale. Les récoltes de nos colons devaient payer à leur entrée en France plus que celles des producteurs espagnols, par exemple ; elles étaient soumises, en un mot, non pas même au tarif conventionnel, mais aux rigueurs de notre tarif général. Il a fallu que l'impatience en Tunisie dégénérait en exaspération, que plusieurs ministres, depuis M. Goblet, M. Spuller, jusqu'à M. Ribot, vinsent déposer projets sur projets de loi à la Chambre pour avoir raison des résistances, protectionnistes ou autres, de certains de ses membres : encore M. Ribot n'a-t-il emporté le succès, un succès complet, presque unanime, il faut le dire, qu'en faisant appel moins à la raison qu'au patriotisme du Parlement (loi du 19 juillet 1890 ²³⁵). Cette difficulté a [353] certainement, depuis plusieurs années, paralysé

²³⁴ Un pas de plus vient d'être fait dans cette voie, et la colonie a, depuis le mois d'octobre 1890, reçu du ministre des affaires étrangères la promesse qu'elle serait dorénavant convoquée, à titre consultatif, deux fois l'an, par le Résident général pour donner son avis sur les questions agricoles, industrielles et commerciales qui l'intéressent. La première conférence est fixée au 23 janvier ; la seconde, au mois de juillet. Des élections ont eu lieu pour arrêter la liste des Français qui prendront part à ces réunions, en dehors des chefs de service, présidents des municipalités, etc.

²³⁵ Voici les principales dispositions de cette loi, dont la rédaction, celle de l'article 5 notamment, trahit les résistances qu'elle a rencontrées :

Article 1. — Sont admis en franchise, à l'entrée en France, les produits d'origine et de provenance tunisiennes ci-après dénommés : les céréales en grains ; les huiles d'olive et de grignon et les grignons d'olives ; les animaux d'espèce chevaline, asine, mulassière, bovine, ovine, caprine et porcine ; les volailles mortes ou vivantes ; le gibier mort ou vivant.

Art. 2. — Les vins de raisins frais d'origine et de provenance tunisiennes payeront, à leur entrée en France, un droit de soixante centimes (0 fr. 60) par hectolitre, en tant que leur titre alcoolique ne dépassera pas 11°9 ; ceux dont le titre sera supérieur à 11°9 payeront une taxe supplémentaire de soixante-dix centimes (0 fr. 70) par degré.

de la façon la plus inattendue le développement des richesses de la Régence ; elle a failli compromettre son avenir.

D'autres questions, bien que moins urgentes, ont fait l'objet des discussions de la chambre de commerce. Elle a demandé l'adoption du système métrique, et déjà dans les pesages publics l'usage exclusif du kilogramme est obligatoire. Ne tourmentons pas les indigènes en exigeant trop de changements à leurs habitudes en peu de temps : ils en viendront d'eux-mêmes à préférer le mètre, le gramme et le litre à leurs anciennes mesures. Quant à la piastre et à la caroube, elles ne pouvaient également céder la place du jour au lendemain au franc et au centime. La substitution aura été lente, car il a fallu la préparer peu à peu, donner à la piastre une valeur fixe afin de pouvoir en opérer le retrait au pair et empêcher l'agio. C'est tout récemment que le système décimal a été introduit dans la Régence. La Monnaie de Paris sera chargée de frapper les pièces nouvelles qui porteront l'indication de leur valeur en français et en arabe.

[354]

Art. 3. — Les autres articles d'origine et de provenance tunisiennes non dénommés ci-dessus payeront à l'entrée en France les droits les plus favorables perçus sur les produits similaires étrangers.

Art. 5. — Les traitements de faveur ci-dessus accordés aux produits tunisiens à leur entrée en France sont subordonnés aux conditions suivantes :

A. Les produits devront venir directement et sans escale de Tunisie en France.

B. Ils ne pourront être expédiés que des dix ports suivants de la Régence : Tunis, la Goulette, Bizerte, Sousse, Souïssa, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès et Djerba. Des décrets du gouvernement de la République pourront, s'il y avait lieu, modifier la liste de ces ports.

C. Les produits seront accompagnés d'un certificat d'origine délivré par le contrôleur civil de la circonscription et visé au départ par un receveur des douanes de nationalité française. L'exportation se fera à l'identique.

D. Chaque année des décrets du Président de la République, rendus sur la proposition des ministres des affaires étrangères, des finances, du commerce et de l'agriculture, détermineront, d'après les statistiques officielles fournies par le résident général, les quantités auxquelles s'appliqueront les dispositions des articles 1, 2 et 3 de la présente loi. Les produits tunisiens dénommés aux articles 1, 2 et 3 de la présente loi devront être importés par des navires français.

[355]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Troisième partie. Les réformes

Chapitre V

Les autres réformes

[Retour à la table des matières](#)

Au fur et à mesure que les Européens affluent dans la Régence, que le commerce y devient plus actif et que la terre retrouve son ancienne valeur, les colons se sentent à l'étroit dans les villes du Nord ou du littoral et sur les territoires d'un accès facile ; les bonnes places sont prises. Ils pénètrent dans l'intérieur et ne craignent pas de s'établir loin de la mer et du chemin de fer ; mais ils attendent des routes, ils les réclament. Le gouvernement du protectorat n'a pas eu longtemps à se demander à quoi il emploierait ses excédents. Deux tiers des recettes, on l'a vu, sont affectés à des travaux publics.

Les routes avaient cessé d'exister depuis que les Romains n'étaient plus là pour les entretenir ; sous l'influence de nos consuls, les derniers beys en firent tracer quelques-unes autour de leur capitale, mais elles se transformèrent vite en fondrières, et l'habitude était, comme dans tout l'Orient, de passer à côté, dans les champs. A trois kilomètres de Tunis, dans quelque direction que ce fût, on ne trouvait plus que des pistes. Quant aux provinces, elles étaient complètement isolées les unes des autres, et les producteurs éloignés de la mer n'avaient avec les marchés et les ports d'autres moyens de communication que les caravanes de chameaux ou d'ânes, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient exporter ni faire venir aucune marchandise encombrante, le chameau [356] étant essentiellement gauche, de

peau sensible et routinier. Aujourd'hui Tunis est méconnaissable ; on a respecté heureusement la ville arabe ; on lui a laissé, et il faut espérer qu'on lui laissera le plus longtemps possible son caractère si étrange et ce charme particulier qui attirent dans la Régence tant de voyageurs chaque année ; mais la ville européenne, dont l'origine date seulement de la construction du consulat de Léon Roches, se composait avant notre arrivée d'une avenue trop large pour sa longueur, bordée çà et là de maisons lamentables et de terrains vagues, plantée d'arbres morts, boursier en hiver, fournaise en été, ni entretenue, ni même éclairée. L'emplacement en avait été choisi cependant avec intelligence, hors de la ville arabe, entre les murs et le lac, en sorte que les deux villes étant exactement juxtaposées communiquent entre elles sans se confondre, sans se nuire ; la nouvelle gagne ses terrains sur le lac, elle n'a de ce côté pour limites que la mer qu'elle n'atteindra pas de si tôt, si rapides que soient ses progrès. En six ans, elle s'est métamorphosée. Elle est relativement propre, balayée, arrosée, éclairée ; elle a des abattoirs nouveaux, des marchés convenables ; ses rues sont pavées régulièrement ; des routes macadamisées mènent à la Goulette, à la Marsa, au Bardo, à Hammam-lenf. Les excursions à Carthage sont moins pittoresques : adieu le vague chemin gazonné qu'on suivait en hiver, où trois chevaux au grand galop tiraient un landau disloqué, escaladant des monticules, franchissant des flaques de pluie larges comme des lacs, piétinant les jeunes champs d'orge, et n'arrivant au but, éclaboussés, boueux, fumants, qu'après cent cahots et tant d'incidents que le voyage, — une heure et trois quarts, — paraissait plus court qu'aujourd'hui.

L'armée a beaucoup aidé l'administration des travaux publics. Dans la plupart des postes militaires, le soldat, ne combattant pas, s'ennuyait et tombait malade s'il n'avait pas beaucoup à faire ; le spleen ou la souda, comme disent les Arabes, le prenait ; dans un ou deux camps même, quelques hommes se sont suicidés. — Il en a toujours été ainsi dans toutes les expéditions coloniales françaises ou étrangères ; l'oisiveté est bien plus fatale à la troupe que l'action. — En Tunisie, les chefs ont voulu réagir. Les uns, campés sur l'emplacement d'anciens postes romains, ont commencé des recherches, déblayé des temples, des bains, découvert des statues, des baptistères, des mosaïques, des inscriptions qu'ils envoyaient, par les soins de leur général, au Louvre, dans les premiers temps, quand le service des antiquités et des arts n'avait pas encore réglementé les fouilles, plus tard à Carthage, au musée du cardinal Lavignerie, et enfin à Tunis, ou plutôt au musée [357] récemment

ouvert au Bardo ²³⁶. D'autres ont pris à cœur de transformer leur camp en une petite ville ; ils se fortifiaient, creusaient des puits, aménageaient des sources ²³⁷, plantaient des jardins, cuisaient des briques, faisaient bâtir des maisonnettes, des magasins, des cantines, établir un mess ; avec quelle ingéniosité ! et, comme la poste et les provisions n'arrivaient pas assez vite, perçaient des chemins. Dans le Sud, le travail ne fut pas très difficile, il a suffi d'élargir les pistes ; une voiture légère peut rouler de Gabès à Gafsa, et à la rigueur de Gafsa à Tebessa, par conséquent traverser toute la Tunisie. Dans le Nord, les chemins coûtèrent plus de peine, plus d'argent aussi, suivant que le pays était plus ou moins accidenté. En Kroumirie, le génie a fait passer en pleine forêt, dans la montagne une route très belle, trop belle, car elle exige des frais d'entretien qui sont en proportion de sa largeur.

Dans tous les sens, des missions militaires topographiques ont parcouru la Régence et dressé des cartes qui rendront grand service au [358] gouvernement, à

²³⁶ Plusieurs savants, encouragés pour la plupart et même dirigés par M. Ch. Tissot, sont venus, depuis 1881, entreprendre à leur tour, sur de nombreux points, l'exploration archéologique de la Régence. M. Ch. Tissot n'a pas cessé jusqu'à son dernier jour de s'intéresser passionnément à cette contrée si riche en monuments de toutes les époques et qu'il connaissait mieux que personne. L'admirable description qu'il en a laissée et que nous avons tant de fois citée n'a pu paraître qu'après sa mort, et c'est à M. Salomon Reinach qu'il faut être reconnaissant d'en avoir assuré la publication. M. Reinach vint en Tunisie dès 1882, avec M. Babelon, continuer à Carthage, concurremment avec le Père Delatre, les fouilles de Beulé. Mentionnons également les noms de MM. Gagnat, Poinot, Letaille, Schmidt, de la Blanchère ; on a pu se rendre compte des résultats de leurs recherches à l'Exposition tunisienne en 1889. M. de la Blanchère a été nommé en 1884 directeur des antiquités et des arts. Nous reviendrons sur les fouilles entreprises sous son administration.

²³⁷ L'aménagement des eaux est une des questions dont les Romains se préoccupèrent le plus quand ils couvrirent de leurs monuments le sol de la province d'Afrique. On a pu se faire une idée, à l'Exposition de 1889, des nombreux travaux qu'entreprirent leurs architectes, et à leur tête l'empereur Adrien, pour le captage et la canalisation des eaux ; il nous suffit de les relever. L'administration des travaux publics du protectorat a commencé par assurer l'alimentation des principales villes : elle a restauré les citernes monumentales de Carthage, construit des réservoirs, utilisé des aqueducs. Des barrages jusque dans le Sud existent encore, dont il est facile de tirer le même parti que les Romains pour régulariser la production du sol tunisien. Souvent les Arabes les ont percés au pied, comme à Kasrin, ou les ont renversés ; en tout cas, les pierres sont encore là. Peu à peu se reformeront ainsi des cours d'eau qui se sont desséchés et ne reparaissent qu'à la saison des pluies pour achever de dévaster les plaines qu'ils fertilisaient autrefois. Des sources perdues grâce à l'incurie des Arabes ont été retrouvées, captées, telles, par exemple, que celle de Bulla Regia, qui alimente Souk-el-Arab.

l'armée et aux voyageurs jusqu'au jour où la Tunisie aura sa carte scientifique, sa carte de l'état-major ²³⁸.

La marine n'est pas restée non plus inactive : ses ingénieurs ont commencé et achevé la carte des côtes, déterminé les profondeurs de ces bancs où tant de bâtiments venaient s'échouer ; elle a choisi les points où l'administration devait peu à peu construire des phares, placer des signaux ²³⁹.

L'établissement d'un câble télégraphique nouveau, direct, entre la France et la Régence, est à l'étude, les relations des deux pays s'étant naturellement beaucoup développées. La Compagnie transatlantique assure aujourd'hui trois fois par semaine le service de la poste. Notons en passant que l'office postal a été réorganisé, rendu autonome ; autre réforme qualifiée d'antipatriotique par les partisans de l'assimilation. Comment ! disent-ils, avant le protectorat il existait en Tunisie une poste française, à présent elle est tunisienne ; il y a des timbres beylicaux, etc., etc., etc. Oui, il en est ainsi, et depuis qu'elle est livrée à elle-même, l'administration des postes du protectorat s'est développée du simple au double et davantage : elle ne s'occupe que de son propre service, elle a son budget ; rattachée à la direction générale de la métropole, elle devait attendre son tour pour obtenir péniblement quelques réformes nécessitées par l'état spécial du pays ²⁴⁰. Combien de

²³⁸ En attendant, voir l'édition provisoire, mais déjà précieuse, de la carte dressée au ministère de la guerre au 1/200.000, et dont toutes les feuilles ont été tirées (photozincographie) sous la direction du général Périer et du colonel Peigné. D'autre part, des opérations géodésiques sont entreprises en vue de déterminer avec précision un grand nombre de points qui serviront de base à la triangulation de tout le pays et seront reliés aux stations astronomiques d'Algérie et d'Italie.

²³⁹ L'administration des travaux publics a établi dans ces derniers temps des phares importants, tels que ceux du cap Serrat, de l'île Kuriat, etc. (V. la brochure du directeur M. Michaud, *Compte rendu de la marche des services, de 1883 à 1889*, et le rapport de M. Ribot.)

²⁴⁰ Dès qu'il a été émancipé, l'office postal tunisien a pu rechercher des procédés appropriés aux circonstances qu'il doit subir. Il a gardé à sa tête un groupe de cent agents français détachés des cadres métropolitains ; mais il y a adjoint un personnel dont la composition suffit, à elle seule, pour révéler les moyens originaux qu'il est forcé d'employer. Sur les 26 bureaux qu'il a ouverts, 48 sont confiés à des instituteurs, 2 à des Pères blancs, 4 à un agent militaire, 2 à des chefs de gare et 4 à un receveur des douanes. Parmi ses 84 distributeurs, il y a 8 colons, 3 militaires, 9 chefs de gare, 1 receveur des douanes, 1 gardien chef de prison et 64 indigènes. C'est grâce à l'ingéniosité de ces combinaisons qu'avec des crédits restreints, il est parvenu à faire entrer dans son réseau de distribution tous les points habités un peu importants de la Tunisie.

Si nos commerçants et nos colons peuvent aujourd'hui se rendre dans n'importe quelle portion de la Régence avec la certitude d'y rester toujours en communication avec le reste du monde, par la poste et le télégraphe, ce résultat, dont il est difficile d'exagérer l'importance, est dû entièrement à l'autonomie du service postal tunisien. Les progrès qu'elle a

[359] fois pourtant le gouvernement a-t-il été attaqué dans les journaux, interpellé à la Chambre sur cette transformation si sage et si heureuse ! Et encore aujourd'hui il y a des gens qui sont très humiliés de voir la France ne pas se donner davantage les apparences d'une autorité qu'elle exerce complètement en fait. Peu à peu seulement on comprendra. On s'est étonné surtout de voir la poste italienne continuer à fonctionner comme par le passé, concurremment avec celle du Protectorat : qu'importe ! elle fait de mauvaises affaires, n'inspire qu'une confiance limitée ; qu'on la laisse donc mourir de sa belle mort ; elle ne vaut ni une négociation, ni un souci.

Le chemin de fer qui relie Oran, Alger, Constantine et Bône à Tunis doit s'étendre loin dans le sud, jusqu'à Gabès, et faire cesser l'isolement de la région des oasis. Cette nouvelle ligne, dont l'intérêt est surtout stratégique, coûtera peu relativement à celles qu'on a construites jusqu'ici en Algérie et en Tunisie ; elle sera à voix étroite ; on paraît décidé à abandonner, pour toutes les lignes de pénétration vers le désert, la largeur des voies de France que le respect de la symétrie nous avait fait adopter pour les grandes lignes parallèles à la mer. Elle passera par Zaghouan ou l'Enfida, pour relier Tunis à Kairouan et à Sousse ; de Gabès elle suivra au nord du désert ou des chotts une direction de l'est vers l'ouest, traversera l'oasis de Gafsa pour remonter à Tebessa et aller s'amorcer au réseau du Tell à Soukarras. Le chemin de fer de Soukarras à Tebessa est terminé. Du côté du nord, la grande artère sera, bien entendu, prolongée jusqu'à Bizerte. Tout un programme d'ensemble a été publié à l'occasion de l'Exposition ; il entre en ce moment même dans la période d'exécution ²⁴¹.

permis de réaliser ont porté, en deux ans, le nombre des bureaux de poste de 27 à 52, le nombre des distributions des postes de 9 à 89, et le nombre des bureaux télégraphiques de 26 à 55. Le nombre des correspondances s'est accru en proportion des facilités ; il a passé de 3,800,000 à 6,500,000. » V. le rapport de M. Ribot.

²⁴¹ C'est l'occasion ou jamais d'adresser discrètement, en note, un vœu à l'administration du protectorat. On ne saurait lui demander de nous rendre l'Afrique habitable et de lui conserver en même temps sa couleur locale, son désordre, son incurie ; mais nos ingénieurs, en arrivant à Tunis, ne pourraient-ils oublier un peu de ce qu'ils ont appris à l'École polytechnique, un peu seulement, juste assez pour pouvoir admettre que la forme et la distribution des maisons, des gares, des wagons ne sont pas nécessairement les mêmes sur toute l'étendue du globe ? Nous voulons bien que nos gares de chemins de fer, sur tous les points de la France, même sur les moins peuplés, ne puissent être invariablement construites que sur un seul modèle, devenu classique, et choisi de façon que personne, en dehors de l'Etat, ne soit tenté de l'imiter : il y a là une simplification incontestable ; de même pour les wagons, les maisons de gardes, de cantonniers ; mais en Afrique, qui nous oblige à observer la grande loi française et contre nature de l'uniformité ? Personne. Les ingénieurs, et les architectes avec

[360]

Les routes et les chemins de fer doivent aboutir à des ports, et la Tunisie n'en avait pas un. Du mois de septembre à la fin de mars, les paquebots étaient exposés aux hasards d'une navigation aventureuse. Les capitaines veillaient chaque nuit, de peur d'être victimes de ces côtes mouvantes, sombres, mal connues, sans refuges, à peu près naturelles. Encore aujourd'hui, les communications entre Tunis et Marseille sont irrégulières, quoique rapides (trente heures de traversée). Le bateau qui emporte la poste pour France, arrive du Sud, — de Sfax, de Sousse, — où trop souvent il n'a pu faire escale ; à la Goulette, si la rade est rudement balayée par le vent, il attend douze heures, vingt-quatre heures avant d'envoyer un canot à terre ; encore l'a-t-on vu repartir et emmener les passagers qui comptaient descendre à Tunis, laissant sur le quai ceux qui avaient pris leurs billets pour [361] Marseille. A Gabès, j'ai vu le courrier jeter l'ancre un après-midi, le capitaine permettant aux passagers d'aller admirer l'oasis, et recevant pendant ce temps à son bord des visiteurs, officiers, colons, mercanti ; une bourrasque s'élevant tout à coup menaça de l'envoyer à la côte ; il dut s'éloigner au plus vite, enlevant ses hôtes, abandonnant

eux, apportent de Paris la tradition, et ils continuent de père en fils à s'y conformer ; ils traitent Tunis comme Clamart ou telle autre de nos stations du Nord ou du Midi ; si l'un d'eux voulait innover, s'inspirer des besoins locaux, du climat, des mœurs, ses camarades se moqueraient de lui, l'accuseraient de « faire du pittoresque, de la littérature ». Aussi nos colons étouffent sur la Marine dans de belles maisons à quatre étages comme celles de nos boulevards, ouvertes le plus possible à la lumière aveuglante et à la chaleur torride du soleil, à la poussière. Est-ce pourtant sans motif que l'on avait construit jusqu'ici la maison hollandaise, par exemple, toute en fenêtres ; la maison mauresque, toute en murs épais ; adopté les toits en pointe dans les pays humides, les terrasses dans les pays secs, etc., etc. ? On dirait que les lois de l'architecture ne sont que des conventions. Notre ligne de Bône-Guelma-Tunis a des wagons qui pourraient aussi bien circuler en Belgique ou en Ecosse ; de même les autres compagnies algériennes jusqu'à Oran. Les voyageurs, en été, sont littéralement dans une fournaise ; combien de fois les Arabes eux-mêmes, enfermés dans ces boîtes au couvercle de métal, sont-ils frappés d'insolation ? J'ai vu sur d'autres points du monde des chemins de fer construits par des Français : les ingénieurs changent, le modèle des gares et des wagons jamais. Il m'est arrivé de traverser à cheval l'Albanie de l'ouest à l'est, de Scutari à Prizrend et à la vallée du Vardar, et c'est bien le pays le moins civilisé, le plus différent de l'Europe que je connaisse. On juge de ma surprise quand j'arrivai aux villes turques d'Uskup, de Kupruli : j'y trouvai la gare de Clamart ! Depuis lors elle me suit dans tous mes voyages. N'ai-je pas le droit de demander qu'on change de type ? La compagnie anglaise qui a construit le petit chemin de fer de Tunis à la Goulette s'est bien gardée de vouloir que sa ligne ressemble à la London Chatham Dover Company ou telle autre du continent ; elle nous a fourni de charmants modèles que nous n'aurions qu'à copier s'ils ne différaient pas tant des nôtres : les gares sont coquettes, basses, aussi peu coûteuses que possible ; les wagons ont deux galeries extérieures où l'on est à l'ombre et au frais ; chacun s'en félicite, s'y prélassse, y respire ; on les voit passer à toute heure du jour ; nul ne songe à les imiter. Quelle énergie M. Cambon a dû dépenser pour que sur tant d'autres points on ait accepté ses innovations !

ses passagers. Sfax offre une rade à peu près sûre ; on n'y débarque pas comme à Gabès à dos d'homme, mais nous savons qu'elle n'a pas de profondeur.

Quant à Tunis, nous venons de voir que la ville européenne est séparée de la mer par un lac ou un marécage de trente-six kilomètres environ de circonférence, puis par un isthme appelé Ténia, sur lequel est bâtie la Goulette : d'un côté de l'isthme, le lac ; de l'autre, la mer ; la mer et le sable, des bancs inégaux, variables, dont les bâtiments n'approchent pas. Nos bateaux de guerre ne mouillent jamais qu'à trois milles en avant de la Goulette, soit à une grande heure de Tunis. Il est donc naturel que la capitale de la Régence tienne à avoir un port, à devenir le point de départ et d'arrivée de toutes les richesses qu'elle promet et qu'on lui promet. Malheureusement, sur cette question encore, nous n'avions pas les mains libres : la construction du port était déjà concédée ! Cette concession n'était guère conciliable avec les principes de notre nouvelle administration, mais elle n'en existait pas moins. En outre, le choix de Tunis était loin d'être approuvé par tous comme port principal de la Régence ; on disait qu'il eût mieux valu choisir Bizerte, située en face même de Marseille et de Toulon, et sur le passage des bâtiments qui vont de l'Océan à l'isthme de Suez ; là, il eût suffi de bâtir deux jetées et de creuser un très court chenal pour ouvrir aux vaisseaux du plus fort tonnage, à toute une flotte, l'abri d'un admirable lac, profond et calme, l'unique port naturel de l'Afrique du Nord. Ce port eût été relié à Tunis par un chemin de fer, comme est le Havre à Paris. On ajoutait que le jour où l'on remuerait la fange qui s'est accumulée depuis des siècles dans le lac de Tunis, on y trouverait peut-être des monuments historiques et artistiques intéressants, mais qu'on empoisonnerait l'air de la ville et des alentours, qu'on rendrait Tunis accessible, mais inhabitable ; que ceux-là mêmes, enfin, qui réclament soit comme riverains ou futurs expropriés, soit comme commerçants, le choix de Tunis, seront peut-être les premiers à le regretter. Ces arguments ont leur valeur, ils n'ont pas prévalu. Après de laborieuses négociations, le gouvernement tunisien a repris sa liberté, transformé l'ancienne concession en un contrat d'entreprise : il sera maître de percevoir lui-même ses droits de port. Aujourd'hui, d'accord avec notre conseil supérieur des ponts et [362] chaussées dont il a obtenu l'approbation, il a commencé et pousse activement les travaux. Un long chenal de huit kilomètres creusé en mer et protégé par une jetée importante traversera l'isthme, puis le lac, et amènera les plus forts bâtiments, quand ils ne seront pas trop pressés et que le temps ne leur permettra pas

de rester comme par le passé mouillés à la Goulette, dans de vastes bassins, à l'extrémité de la Marine, le grand boulevard du quartier nouveau, européen. La Tunisie payera le concessionnaire, non à l'aide d'un emprunt, mais sur ses ressources ordinaires, et, dans le cas où sa situation financière deviendrait moins bonne, un fonds spécial, dont nous avons parlé, est constitué, grâce auquel on sera sûr de ne pas interrompre les travaux. La Société de construction des Batignolles a été choisie pour exécuter cet ouvrage si considérable en cinq années. Cette société a déjà mené à bien de très importantes constructions ; elle travaille vite, peut-être trop vite, — il est bon de le signaler. Les voies ferrées qu'elle livre à l'exploitation avec une exactitude rare, avant même le terme fixé, ne sont pas toujours bien solides. Elle a construit, entre autres, la ligne de Duvivier à Ghardimaou ; des glissements, des affaissements se produisent chaque jour et plus qu'ailleurs, quoi qu'on en dise. La terre n'a pas eu le temps de se tasser. Je ne parle pas de ces remarquables travaux d'art, de tous ces beaux ponts dont les tabliers ont été emportés par la Medjerdah. Le régime hydrographique de la Tunisie n'est pas encore connu ; on ne peut évaluer que d'après des renseignements arabes la hauteur maximum qu'atteignent les rivières et les torrents après les pluies ; on est donc obligé de bâtir les ponts d'après des présomptions. Je ne crois pas faire tort à la Société des Batignolles, qui rend de très grands services, en ajoutant à mes louanges l'amertume légère d'un conseil : en prévision de l'inconnu, qu'elle construise plus solidement. Quant au port de Bizerte concédé plus tard, en 1889, mais dans des conditions plus modestes, à une société également française, MM. Hersent, Couvreur et C^{ie}, les travaux commencés lentement sont cependant aujourd'hui en bonne voie ; l'entreprise coûtera dans son ensemble au gouvernement tunisien la somme relativement minime de 6 millions et fera la fortune de tout le nord de la Régence.

Le port de Tunis, avec les chemins de fer, absorbera la plus grosse partie des économies du protectorat, 13 millions de francs ; par conséquent, Sousse, qui s'est admirablement développée depuis notre occupation, Sfax, Gabès, attendront encore pour être favorisées à leur tour ; cependant on leur donne des appointements ; le génie a contribué dans une large mesure à ces travaux que réclamait l'armée pour [363] l'embarquement, le débarquement des hommes, des chevaux, des subsistances ; on drague tant bien que mal ; on répare, on entretient et surtout on fait la police. Plus les ports sont défectueux, plus il est difficile d'obtenir des barques maltaises, grecques, siciliennes ou autres, de l'obéissance ; le désordre régnait en

maître au détriment du fisc, des commerçants, des voyageurs et des habitants ; l'administration du protectorat y a mis fin par une réglementation que tous observent depuis que les Capitulations sont supprimées.

Nous n'avons rien dit de la fameuse mer intérieure, qui devait transformer une partie du désert et des oasis en lac salé, bouleverser la production du sud de l'Algérie et de la Tunisie, en substituant des poissons plus ou moins chimériques aux dattes : nous pourrions nous abstenir de parler de cette étrange conception ; le projet primitif a été heureusement abandonné ; il ne s'agit plus aujourd'hui d'augmenter la surface de la mer, mais de creuser des puits et d'en tirer le plus d'eau douce possible pour arroser les palmiers, créer des oasis et sauver celles qu'envahissaient les sables. M. de Lesseps est à la tête de cette entreprise de forages artésiens, qui, grâce à son influence, sans doute, n'a plus aucun caractère maritime : elle réussit déjà, m'assure-t-on ; elle peut donner les résultats les plus heureux pour l'avenir de la Tunisie. Elle aura au moins cet avantage certain d'attirer l'attention sur la situation du Djerid. Les oasis de cette admirable région produisent les dattes les plus savoureuses que l'on connaisse : aussi les beys les avaient-ils écrasées d'impôts. Les Arabes, pour payer le fisc, se sont endettés, ont emprunté comme d'habitude aux Juifs sur hypothèques, puis, ne pouvant se libérer, leur ont abandonné leurs terres. Ceux-ci, ne les cultivant pas, n'entretiennent pas les digues, et le désert gagne ainsi chaque jour sur l'oasis ; il détruit insensiblement, comme ferait une lente inondation, le fruit d'un travail et d'une surveillance séculaires. L'administration lutte, il est vrai, mais avec de si pauvres crédits. Le péril pourtant est grave : on comptait à Tozeur jusqu'à cinq cents sources, il n'en subsiste que cent vingt. Le reste est ensablé. Des cultures, comme celle du mûrier par exemple, ont été abandonnées.

Pour achever l'énumération des travaux publics, au nord de Gabès, à Skira, un petit port presque naturel a été ouvert aux frais de la Compagnie alfatière dont nous faisons mention un peu plus haut et qui a d'ailleurs été, depuis lors, déchue de ses droits (1887). Dans le nord, les deux compagnies concessionnaires des mines de fer, voisines de Tabarca, ont été astreintes, par leur cahier des charges, à établir à leurs frais chacune un port qu'elles relieront à leurs mines par deux chemins de fer. Les riches carrières de Chemtou sont, depuis plusieurs [364] années déjà, en communication directe avec Tunis, grâce à un tronçon de voie ferrée qui permet aux wagons d'aller chercher jusqu'au flanc du rocher les blocs de marbre

qu'ils transportent ensuite au bord du quai où les attendent les balancelles et les chalands.

L'administration des forêts, elle aussi, perce des routes qui servent au public. Toutes ces voies, absolument sûres et toujours praticables, sauf quand les pluies amènent des inondations, ces chemins de fer qui relient déjà la Tunisie à l'Algérie, presque jusqu'au Maroc, et descendront bientôt jusqu'au désert, ces ports auxquels les unes et les autres aboutiront, le télégraphe dont les fils s'étendent dans toute la Régence et que des appareils optiques établis sur les principaux sommets remplacent au besoin, tous ces travaux enfin que la Tunisie a pu mener à bien ou entreprendre, à peu d'exceptions près, sur ses propres ressources et qui nous permettent à présent de la pénétrer en tous sens, ont encore un autre avantage : nous pouvons dorénavant transporter très rapidement nos troupes d'un point à un autre, par conséquent en réduire sans danger le nombre, diminuer la seule charge sérieuse que comportât notre nouvelle conquête. Notre corps d'occupation en Tunisie a compté un moment près de 50,000 hommes. En peu d'années, cette armée est devenue une division, cette division une brigade ; nous n'avons guère que 13,000 hommes actuellement dans toute la Régence ²⁴². En réalité, le transport seul de ces troupes est un excédent de dépenses pour l'Etat français : le gouvernement du protectorat fournit gratuitement les casernes où les quartiers quand les hommes ne sont pas campés ; ils n'auraient pas quitté la France, qu'il eût fallu tout aussi bien les équiper et les nourrir ; peu importe au budget s'ils mangent leur soupe et usent leur tenue au sud ou au nord ; il y a même des chances pour que la dépense soit moins forte au sud. A un autre point de vue, nous ne devrions pas trop nous réjouir de voir notre armée de moins en moins nombreuse en Afrique : si l'on compare deux soldats qui ont passé un temps égal sous les drapeaux, mais dont l'un a mené en France la vie de garnison, tandis que l'autre a servi en Algérie ou en Tunisie, a fait colonne, c'est-à-dire exercé tous les métiers, développé son savoir-faire, tour à tour tirailleur, cavalier, maçon, menuisier, jardinier, blanchisseur, cuisinier, etc., l'avantage n'est pas discutable, il est tout acquis au dernier, à l'Algérien, qui revient chez lui débrouillard, hardi, plein de ressources et certainement supérieur de beaucoup à ce qu'il était quand il est parti. Si l'on en juge par les hommes qui reviennent de nos expéditions [365] lointaines, on peut prévoir que nous aurons, le jour où elle sera formée, une incomparable armée coloniale, car si

²⁴² 420 officiers, 12,600 hommes au mois de mai 1890. —3,600 chevaux.

le sentiment public se défie des guerres aventureuses, le caractère français n'en demeurera pas moins toujours le même : nous aimons le travail et l'heureux repos comme le reste des hommes, mais rien ne vaut pour nous l'inattendu, les risques, le danger, le dévouement, la gloire : la tranquillité nous sourit, mais la gloire nous grise, on peut le prédire à coup sûr, il n'y aura certes pas place pour tous ceux qui voudront en être dans notre future armée coloniale. Un grand nombre des volontaires de la Hollande, dans son interminable guerre d'Atchin, sont des Français : un jour, dans un tramway de Leyde à Haarlem, le conducteur, jeune Hollandais à la figure très militaire, se mit à causer avec moi. A ma grande surprise, il parlait, non pas exactement le français, mais l'argot, le parisien des boulevards extérieurs ; en moins de cinq minutes, j'entendis tomber de ses lèvres des mots comme ceux-ci : « Vrai ! mince ! malheur ! de quoi ! oh là là ! va donc ! » et bien d'autres. — Où avez-vous appris le français ? lui demandai-je. — A Java, me répondit-il ; la plupart de mes camarades du régiment le parlaient ainsi.

En Tunisie, avons-nous dit, les éléments de cette armée sont presque prêts ; à mesure qu'on réduisait l'effectif de nos troupes, on organisait des corps indigènes. Les réformes du protectorat furent encore sur ce point des plus heureuses et des plus sages. L'administration a su tirer parti d'une organisation qu'il pouvait être si facile de jeter de côté, et dont les souvenirs ou les débris ne semblaient pouvoir que prêter à rire. On se rappelle l'armée qu'Achmed avait essayé de constituer à l'instar de la nôtre, et que le capitaine Campenon, le lieutenant-colonel Tavernier, et après lui de nouveau le lieutenant colonel Campenon (1862), arrivèrent à maintenir sur pied tant bien que mal. Mohammed-Saddok la trouva fort réduite par le licenciement qu'avait ordonné son prédécesseur : il résolut de la rétablir en même temps qu'il dotait la Régence d'un Parlement, d'affirmer ses forces souveraines à côté de ses ambitions. Il élaborait en conséquence une loi militaire, la loi du 7 février 1860, dont les principales dispositions reproduisirent celles qu'avait adoptées Achmed d'après notre loi de 1832. L'argent lui manqua, l'armée ne tarda pas à devenir ce que nous savons, mais la loi ne cessa pas d'être en vigueur. Nous la retrouvâmes encore applicable en 1881, et, au lieu de la laisser de côté, le général Forgemol entreprit de s'en servir le plus possible pour assurer l'organisation militaire indigène, si précieuse pour le protectorat. Ainsi, les Tunisiens ne purent pas prétendre que nous venions leur [366] imposer des charges nouvelles. Il a suffi de recourir à leur propre loi, pour les soumettre aux obligations de la conscription : et

nous avons ainsi les éléments d'une force locale qui peut être utilisée par notre armée, sans parler des facilités qu'elle offre pour former un corps de police et la garde beylicale dont le souverain doit être entouré pour n'avoir pas l'air d'un prisonnier entre nos soldats. (Loi du 7 février 1860, modifiée par le décret du 28 juin 1886.) Dès le mois de juin 1883, un recensement général fut prescrit ; des commissions tunisiennes, assistées d'un officier français, parcoururent les provinces et procédèrent aux premiers recrutements, non sans difficultés. Aujourd'hui, tout sujet tunisien tire au sort, non, comme en France, une fois et à un âge déterminé, mais de dix-huit à vingt-six ans, c'est-à-dire depuis sa première jeunesse jusqu'à l'âge mûr, une fois chaque année, et sert pendant deux ans, à moins que huit fois de suite il n'ait la chance d'amener un bon numéro ; après le huitième tirage, il est libéré. Le remplacement est autorisé. Les cas d'exemption, qui étaient illimités, sont encore nombreux, mais strictement définis ; les prêtres et les juges, les professeurs de la grande mosquée, les fonctionnaires, les protégés des puissances étrangères et quelques autres personnages restent seuls privilégiés et sont même dispensés du tirage, avec les Israélites et les nègres, les premiers parce qu'ils sont là-bas, paraît-il, de mauvais soldats, les seconds comme anciens esclaves. Cette loi paraît perfectible ; il est vrai qu'elle ne s'applique pas aux nomades qu'on craint de mettre en fuite, mais seulement aux sédentaires, ce qui abrège beaucoup la liste des conscrits ; néanmoins, huit années de tirage au sort, c'est beaucoup ; il semble qu'on pourrait réduire ce nombre en diminuant encore celui des exemptions. Mais sur ce point encore le principal est fait ; il ne reste qu'à améliorer peu à peu.

Le premier recrutement, en 1883, nous servit à constituer les compagnies mixtes. Ces petits corps d'armée, répartis çà et là dans la Régence, composés d'indigènes et de volontaires français choisis dans nos régiments, étaient destinés à parcourir le pays, à tenir les habitants en respect ; par leur extrême mobilité et leur organisation très complète, ils devaient se suffire à eux-mêmes, être sur pied à la première alerte et se montrer à la moindre apparence de danger : une compagnie d'infanterie, un peloton de cavalerie, une section d'artillerie de montagne, telle était la composition de chacun de ces détachements, dont le commandement fut confié à quelques capitaines de choix. On commença par créer une de ces compagnies, qu'on appelait à l'origine la première compagnie franche, et c'était bien le nom qui convenait à ces troupes trop indépendantes. Plus tard, on en [367] mit sur pied deux autres et enfin six ; alors on les dédoubla pour en avoir douze : aucune

d'entre elles n'obtint autrement que sur le papier ses canons et ses artilleurs, et les pelotons de cavalerie étaient bien maigres. Eparpillées, presque toujours campées, elles échappaient trop à l'action du général en chef et, si elles rendaient des services, elles pouvaient compromettre l'unité du commandement. Dans un pays récemment pacifié, leur émancipation relative avait plus d'un inconvénient ; en outre, leur administration était impossible à contrôler, par suite trop dispendieuse. On se décida à les fondre toutes en deux régiments, l'un d'infanterie, l'autre de cavalerie, et c'est ainsi qu'elles ont formé le 4^e tirailleurs ou turcos et le 4^e spahis.

Ces régiments sont divisés comme tous les autres en bataillons et en escadrons, divisés eux-mêmes en détachements plus ou moins considérables et répartis, comme auparavant les compagnies mixtes, dans les diverses provinces de la Régence ornaïes les détachements ne sont pas livrés à eux-mêmes, le commandement et l'administration en sont centralisés. En encourageant l'enrôlement dans ces régiments de volontaires français comme soldats et sous-officiers, — les soldats ne pouvant être, sans danger pour nous, tous des indigènes, et les officiers devant être, quant à présent du moins, tous Français ou Algériens, — il est à prévoir qu'en peu de temps nous pourrions confier en bonne partie la garde de la Tunisie à ces troupes spéciales ; mais ce ne sera pas une raison pour vouloir en faire supporter les frais par le budget du protectorat. Sous prétexte que l'occupation de la Régence nous coûte très peu, et que les recettes de la Tunisie suffisent à payer à peu près toutes ses dépenses, il n'a pas manqué de gens pour prétendre qu'elle était dans une situation meilleure que la France et pour demander qu'on lui imposât, avec les charges que comporte l'administration nouvelle que nous avons organisée, celles de l'occupation militaire. Rien ne serait plus injuste et moins politique que de tomber dans cet excès. D'abord il est bon, il est nécessaire, que la France paye l'armée de Tunisie, que cette armée, tout en se composant de nombreux indigènes, reste française. Ensuite, il ne faut pas l'oublier, bien loin de nous coûter, elle nous économise, au contraire, les dépenses considérables que nécessiterait la défense de notre frontière algérienne, si la Régence n'était pas fermée à toute intervention étrangère et soumise à notre autorité. Le département de Constantine peut se passer de forts échelonnés le long de sa limite orientale et réduire ses garnisons. Le corps d'occupation de Tunisie constitue à lui seul la principale protection de notre Algérie ; et cela est si vrai, qu'il fait aujourd'hui partie du 19^e corps. Son entretien doit [368] donc être considéré comme une dépense d'ordre national,

et non beylical. Répétons, d'ailleurs, que la dépense est des plus réduites ; elle n'excède pas 7 millions (6,642,320). Cette somme, ajoutée aux 2,800,000 francs de garantie que nous coûte le chemin de fer, également d'intérêt national, qui relie Tunis à l'Algérie, donne un total inférieur à 10 millions en dehors duquel la France ne paye plus rien, si ce n'est le traitement de son résident général dans la Régence ²⁴³.

En Algérie, l'armée nous coûte 56 millions, la garantie des chemins de fer 16, et nous avons bien d'autres dépenses à supporter : soit un total d'au moins 75 millions. La proportion est largement respectée dans la Régence ²⁴⁴, qui aurait droit au quart, tandis qu'elle ne reçoit pas le septième de ce que nous donnons à sa voisine ; encore lui marchandons-nous cette somme dépensée sur son territoire, dans l'intérêt général de la métropole et de la défense de nos possessions.

Nos troupes n'ont occupé que peu à peu le sud de la Régence ; une situation qui ne pouvait s'expliquer qu'en raison des conflits dont nous avons parlé, s'est prolongée jusqu'à ces dernières années aux environs de la frontière tripolitaine. A Gabès, qui en est pourtant fort éloignée, nos garnisons pendant trop longtemps se sont considérées comme à leur point terminus. Zerzis sur le littoral, bien que nos employés des télégraphes y fussent installés, a paru fermé à nos soldats. Tout au

²⁴³ Voir à l'Appendice le tableau des dépenses des troupes d'occupation de 1884 à 1889. [Non reproduit dans cette édition. *N.d.E.*]

²⁴⁴ Voici les chiffres ; ils sont éloquents :

	Armée 1889	Garantie des chemins de fer 1887	Total
Algérie	56,685,865	16,324,000	73,009,865
Tunisie	6,642,320	2,830,000	9,472,320

—On discute fréquemment cette question de la garantie d'intérêts ; il est bon de donner des chiffres précis :

Garantie d'intérêts des Chemins de Fer Algériens et Tunisiens.

Tableau comparatif :

Exercices	Chemins de fer algériens	Chemins de fer tunisiens	Total général
1884	8.549.000	2.913.000	11.462.000
1885	8.274.000	2.908.000	11.182.000
1886	11.072.000	2.786.000	12858.000
1887	16.324.000	2.830.000	19.154.000

plus avions-nous occupé la ligne des Ksours jusqu'à Moudenin. Au delà, c'était l'inconnu. La résidence réclamait des troupes, l'autorité militaire [369] les refusait. Or, tandis que le conflit s'éternisait, que se passait-il dans le Sud ? Entre Gabès et la frontière tripolitaine s'étend une vaste zone très riche, habitée par la tribu des Ourghemmas, qui veulent rester ce qu'ils ont toujours été : Tunisiens. Si nous les laissons en dehors du territoire que nous occupons, nous les abandonnons aux pillards de la Tripolitaine, et nous voyons s'établir chez eux, c'est-à-dire en Tunisie même, le trouble et l'anarchie, quand il suffirait de quelques postes d'infanterie reliés entre eux par des téléphones et d'autant de détachements de cavalerie, pour que leur isolement cessât et que leur fertile territoire fût rendu au travail et à la prospérité. Les Ourghemmas sont-ils suspects ? Nous tendent-ils un piège en nous appelant à eux ? Courons-nous le risque de surexciter leur fanatisme en faisant flotter le drapeau français dans leurs villages ou dans leurs douars ? Pour s'en assurer, M. Cambon s'est rendu seul chez eux, il a parcouru leur pays, et, comme il n'avait pas d'escorte française, ce sont les Ourghemmas eux-mêmes qui ont voulu l'accompagner : il a franchi l'oued Fessi, que certains géographes donnaient à tort comme limite à la Régence, et a pu, grâce à cette escorte indigène, atteindre sans le moindre incident, sans que le gouvernement turc ait élevé une protestation, la véritable frontière, la Sebkhah-el-Mokta, étroit lac salé qui, sur une longueur de quarante-cinq kilomètres, du nord-est au sud-ouest, forme une limite naturelle, incontestée, et que continue, beaucoup plus au sud, l'oued Zegzaou. Cette épreuve n'est-elle pas décisive, et que fallait-il de plus pour trancher la question ? Elle n'a pas suffi pourtant : le territoire des Ourghemmas est resté jusqu'à ces dernières années zone neutre, comme il l'était, en 1882, quand les dissidents s'étaient concentrés sur la frontière tripolitaine, quand, avec beaucoup de raison alors, nous tenions nos troupes à distance des garnisons turques qui donnaient la main aux rebelles, zone neutre, c'est-à-dire un terrain ouvert à toutes les incursions, et dont les habitants lassés d'être pillés peuvent se faire pillards à leur tour. Et cependant les garnisons turques sont retournées à Constantinople ou tout au moins à Tripoli ; les caravanes du Soudan, les convois de Ghadamès et de Sinaoum, attirés par le bon renom qu'a acquis dans le monde arabe comme en France notre protectorat, ne demandent qu'à reprendre, moyennant quelques garanties de sécurité, leur commerce avec la Régence ; les dissidents qui mouraient de faim sont revenus peu à peu à nous et ont accepté le nouveau régime que nous avons établi en leur absence ; la paix est faite, grâce à l'armée d'abord, grâce à la sagesse de notre ad-

ministration ensuite ; que chacun en profite : l'armée pour se montrer partout sans exception dans un pays qu'elle a [370] soumis d'un bout à l'autre ²⁴⁵, l'administration pour étendre à ce pays tout entier les réformes dont elle a la responsabilité.

Revenons à ces réformes que nous n'avons pas toutes énumérées. La tâche d'un gouvernement, qui ne se contente pas d'administrer suivant les usages du pays, est deux fois plus compliquée en Orient que partout ailleurs ; il est aisé de le comprendre : en France, on obéit généralement aux règlements nouveaux sans trop se plaindre ; en Orient, on se plaint toujours et l'on n'obéit qu'à la dernière extrémité ; il en résulte que toute innovation y est singulièrement compliquée ; le plus insignifiant arrêté y soulève des difficultés et des résistances sans fin ; la discipline, la régularité y sont choses inconnues, on n'y soupçonne même pas ce que nous entendons par l'utilité publique : chacun vit à sa guise, suivant ses habitudes ou son caprice, dans le royaume du vague et de l'a peu près. Le Tunisien, comme le reste des Arabes, est préparé à tout, mais ne veut rien prévoir : il se laisse vivre. Gêne-t-il son voisin ? on s'accommode ou l'on s'en remet à la justice ; à défaut de la justice, le temps vous tirera toujours d'embarras ; on compte sur lui et sur le hasard, et sur l'insouciance aussi des gens à qui l'on a affaire. Avec ce système, l'embarras s'aggrave quelquefois, il est vrai ; mais combien souvent, passant à l'état chronique, il finit par préoccuper si peu qu'on n'y prête plus attention ! C'est ainsi que la rue, appartenant à tout le monde, devient presque impraticable ; avant notre arrivée, nous l'avons dit, chacun s'y installait à sa guise, y tuait son mouton, y faisait sa cuisine et s'y considérait comme en plein champ. On affichait bien des décrets du bey, un crieur public fendait la foule dans les bazars pour en donner lecture à tous : peine inutile ; on dressait des contraventions : vaine menace. Qui ne savait pas qu'à Tunis ce qui était défendu finissait toujours par être toléré ? L'un avait un parent ou un ami qui le protégeait, l'autre était riche et achèterait la complaisance d'un employé ; un troisième, dénué de ressources, était sûr de l'impunité, puisqu'il n'avait pas de quoi nourrir son geôlier. Ce peuple a vécu trop

²⁴⁵ Elle est aujourd'hui enfin à Métameur, à Zerzis et à Douiret, mais elle n'occupe pas encore Oglat-Djemila, Remada. La zone neutre est rétrécie, mais elle continue à exister. Elle disparaîtra peu à peu, et le plus tôt sera le mieux, car non seulement elle peut donner naissance à des conflits, des désordres continuels, mais elle constitue un danger que les caravanes n'osent pas affronter : elle isole la Tunisie du côté du sud, alors que tous nos efforts, au contraire, doivent tendre, surtout depuis l'accord franco-anglais du 5 août 1890 qui nous assure l'accès du lac Tchad, à renouer les relations que le Soudan a cessé d'entretenir depuis trop longtemps avec nos possessions.

longtemps sous le régime de la faveur et de [371] l'exception pour pouvoir passer tout d'un coup, sans s'y heurter le front, sous le niveau de la discipline ; il est essentiellement dilettante, ses maîtres en ont profité pour l'exploiter et l'affaiblir ; nous avons la besogne ingrate de lui imposer, dans son propre intérêt, des mœurs moins faciles. Y réussirons-nous jamais complètement ? Ce serait certainement une faute que d'apporter dans cette tentative une ambition trop absolue. Les règlements rigoureux ne sont facilement applicables que sous un climat froid, quand la nature est la première à soumettre l'homme à ses dures exigences, à lui apprendre à se contraindre et à prévoir ; mais, dans le Midi, quelle prise a l'autorité sur des hommes qui ne peuvent souhaiter de plus magnifique toiture que le ciel au-dessus de leur tête, qui vivent pour ainsi dire de soleil, et n'ont d'autre besoin, s'ils sont tant bien que mal nourris, que de chanter, dormir, rêver ? Autant essayer de discipliner les oiseaux ! Concilier la tolérance, sans laquelle on ne saurait pas plus gouverner le peuple de Naples que celui de Tunis, avec les satisfactions que nous devons aux Européens, qui réclament le plus de civilisation possible, et avec notre amour-propre, tel est, croyons-nous, le problème dont nous devons poursuivre la solution. — On jugera des difficultés qui nous attendent dans cette voie, par celles que nous avons déjà surmontées. Le jour où, par exemple, on a exigé l'alignement des fiacres à Tunis, les cochers, tous Maltais, c'est-à-dire moitié Arabes, se sont mis en grève ; il a fallu appeler un Capucin, leur directeur spirituel, pour qu'il les raisonnât ; mêmes protestations des conducteurs de tramways. Quand les habitants de Tunis, indigènes et Européens, — ces derniers n'étant pas fâchés de profiter de la résistance des Arabes, — ont vu la nouvelle administration des eaux placer tout à coup dans chaque maison un compteur, ils ont crié comme si l'on était venu mettre le feu chez eux ; crié n'est pas assez dire, ils se sont levés comme un seul homme pour protester et menacer le gouvernement ; ils ont envoyé des délégués à Paris, les journaux ont reproduit leurs griefs ; le protectorat a été déclaré coupable de ruiner le pays uniquement parce que les Tunisiens n'avaient plus le droit de gâcher leur eau sans la payer. On n'imagine pas le trouble qu'a pu produire une succession de décrets ou d'arrêtés comme ceux-ci : « Il est défendu de jeter des ordures, des eaux sales, des terres, des décombres, etc., devant les maisons. » — « Les chevaux ne pourront pas galoper dans les rues étroites. » — « Les voitures et les charrettes devront être inscrites, payer une taxe. » — « Les rues porteront chacune un nom écrit en blanc sur des plaques d'émail bleu, comme en Europe, et les maisons un numéro. » — « Les boutiquiers n'auront [372] plus le droit

d'étendre leurs étalages jusqu'au milieu de la chaussée. » — « Nul ne pourra installer de cabanes, de baraques, de cirques, de théâtres, d'exhibitions, etc., sur les trottoirs. » — Et encore : « La pêche et la chasse seront interdites à partir du... » Ou bien : « Il est institué une fourrière, les chiens seront muselés et, en cas de contravention, saisis et pendus. » — Les cochons, les chameaux, les ânes, les troupeaux de chèvres qui avaient pris possession de la rue, leur demeure habituelle, n'ont pas échappé davantage à la réglementation. La date de chacune de ces décisions, et combien en ai-je omis ! est celle d'une petite révolution.

Une seule amélioration a été tout de suite bien accueillie : l'éclairage de la ville au gaz. On peut se demander pourtant si, dans une ville aussi étendue que Tunis, où tout était à créer, l'installation de la lumière électrique eût été plus coûteuse.

Plus d'une fois l'administration a dû reculer, et même céder devant les préjugés, les croyances ou les traditions musulmanes, et non pas sur des questions insignifiantes, mais quand la salubrité de la ville, la vie de milliers d'habitants étaient en jeu. L'indifférence des Arabes en matière d'hygiène n'a d'égale que leur ignorance. Les cimetières musulmans, catholiques, grecs, protestants et juifs s'étendaient à côté des maisons, le long des rues les plus fréquentées. Les inhumations étaient faites sans aucun contrôle, précipitamment, dans les conditions les plus dangereuses ; les chiens n'avaient qu'à gratter la terre, à peine fouillée, pour mettre en communication, dans les cimetières musulmans, les cadavres à peine refroidis avec l'air. La nécropole catholique était un marécage infect qui empoisonnait la promenade de la Marine. Celle des Juifs et des Grecs ne valait guère mieux. Il a fallu la peur du choléra ²⁴⁶, qui ravageait Marseille et l'Italie, pour grouper autour de l'administration tous les Européens et les Israélites, d'accord jusque-là contre elle avec les Arabes. Des cimetières ont été ouverts [373] hors la ville, les anciens

²⁴⁶ Le danger passé, la docilité a disparu. L'organisation du service des pompes funèbres a donné lieu à une petite émeute. Les Israélites, entendant enterrer leurs morts suivant leur coutume, ont refusé de se soumettre aux nouveaux règlements. Ils ont fermé leurs boutiques, crié : « A bas la France ! Vive l'Italie ! » Il a fallu l'intervention non de la police, mais de la troupe, pour dissiper leurs rassemblements.

Il faut dire que c'est la première fois que les Israélites se sont livrés à des manifestations hostiles ; on sait ce qu'ils ont gagné à l'occupation française de l'Afrique septentrionale. En Tunisie, ils ont obtenu l'organisation d'un consistoire, et ils désirent vivement acquiescer, comme leurs coreligionnaires d'Algérie, la naturalisation française en masse. On la leur a refusée, mais ils se groupent, et il faut s'attendre à les voir revenir à la charge. Une fois naturalisés, ils voudront avoir un député et l'annexion ; l'édifice du protectorat sera détruit.

sont aujourd'hui fermés ; les inhumations ne se font plus sans une autorisation qui n'est donnée par la municipalité que sur le certificat d'un médecin. En comptant chaque année ceux qui meurent, on pourra se faire une idée approximative du nombre des habitants de Tunis ; les évaluations varient entre cent et cent trente mille, l'état civil étant inconnu jusqu'à présent dans la Régence, et le recensement presque impossible dans les maisons arabes, hermétiquement fermées aux agents du fisc comme aux galants. En 1886, l'état civil a été institué, mais à titre facultatif : chaque indigène, chaque étranger est libre d'aller déclarer la naissance de ses enfants ou son mariage devant l'autorité française. Nous ferons ainsi peu à peu entrer cette formalité si importante, mais si occidentale, dans les mœurs arabes ; peut-être un jour viendra-t-il bientôt où il sera sans inconvénient même de la rendre obligatoire.

Les cimetières n'étaient pas les seuls foyers d'infection dans les villes : les abattoirs, les hôpitaux, les prisons étaient généralement situés dans les quartiers les plus peuplés. Ce que nous n'avons pas pu changer, nous l'avons autant que possible amélioré. Des hôpitaux ont été créés par l'armée, d'autres par le cardinal Lavignerie ; nous avons trouvé un hôpital arabe bien installé et dont les revenus n'étaient pas complètement dissipés ; il pouvait contenir une centaine de malades, des fous, hommes et femmes séparés. Un établissement habous fondé par le général Khéreddine recevait les incurables. On ne saurait croire combien de tentatives généreuses et sages avaient été faites avant nous par des Tunisiens pour le bien de ce malheureux pays ; la cupidité de quelques favoris du bey et de leurs créatures avait toujours raison des intentions les meilleures. Comme un troupeau de chèvres déboise à lui seul une montagne en arrachant les jeunes pousses à mesure qu'elles sortent du sol, les aventuriers du Bardo se jetaient sur les revenus de l'Etat, des mosquées, des pauvres, des malades eux-mêmes, et n'en laissaient rien. Tout l'Orient est ainsi couvert d'édifices élevés par la charité d'un souverain ou de personnages pieux : ces édifices restent debout, mais entrez dedans, ils sont vides comme un fruit qu'un ver a rongé.

Dans chaque ville, les égouts sont à créer ; à Tunis, des canaux informes, sans autre radier que le sol, en ont tenu lieu jusqu'aujourd'hui ; dans ces conduites toujours obstruées s'accumulent les immondices de la ville entière. Une forte pluie en hiver ou un orage en été les fait s'écouler dans le lac qu'elles comblent ainsi lentement depuis des siècles ; mais en temps ordinaire, faute de pente, et la terre

étant saturée d'infiltrations, on ne s'en débarrasse qu'avec la pelle et [374] des charrettes. Par quel miracle ou par l'effet de quel vent bienfaisant la santé de la ville résiste-t-elle à tant d'incurie ? Nul ne saurait le dire, mais il en est ainsi : Tunis est aussi saine qu'elle sent mauvais. Cependant, ne serait-ce que par respect humain et pour ne pas soulever l'indignation des voyageurs qui ne cessent de traverser la Régence, nous ne pouvons pas tolérer que la capitale du pays que nous protégeons soit aussi sale, et, —dussions-nous gêner son climat, — nous sommes obligés de la nettoyer. L'établissement de nouveaux égouts constitue un travail ingrat entre tous, et nous comprenons qu'on ait hésité à donner le premier coup de pioche dans ce sol : il faut pourtant s'y décider.

L'exécution de tant de réformes dans les conditions que nous connaissons, et le maintien de l'ordre pendant une période de transition qui dura plus de deux ans, n'auraient pas pu être assurés sans le concours d'une police bien organisée. Celle des beys, par bonheur, était restée à peu près intacte dans l'effondrement général : instrument de première nécessité pour ces souverains autocrates, elle avait toujours été recrutée avec le plus grand soin, mais elle n'était pas rétribuée. Suivant le système dont nous savons les beaux effets, chaque agent de police ou zaptié se payait sur ses prises, c'est-à-dire que les individus arrêtés devaient donner dix piastres (6 fr.) à celui qui les avait conduits en prison, sous peine de n'en jamais sortir. En règle générale, toute intervention de la police commençait par coûter deux piastres au délinquant. Quant à la nourriture, agents et prisonniers s'entendaient à l'amiable, nul ne s'en occupant pour eux qu'eux-mêmes et leurs amis. Les zaptiés qui n'auraient arrêté personne seraient donc morts d'inanition ; le moyen était ingénieux pour stimuler leur zèle sans bourse délier. — Qu'aurions-nous fait en Tunisie sans ce personnel nouveau pour nous, si nous l'avions trouvé indigne d'être au service d'un gouvernement civilisé ? En le conservant et en le payant régulièrement, en récompensant par des primes ceux des agents qui se distinguaient, nous avons trouvé en lui un auxiliaire précieux : à tel point que, en 1883, quand la population était encore en effervescence, trois cent soixante-dix agents, sous la direction d'un commissaire central, avec l'aide de quelques gendarmes et de nos patrouilles, suffisaient pour maintenir la tranquillité, prévenir ou réprimer les crimes, assez rares d'ailleurs dans la ville de Tunis ²⁴⁷ ; et pourtant des quar-

²⁴⁷ Il ne faut pas adjoindre à ces indigènes trop d'Européens, les indigènes étant choisis parmi les meilleurs, tandis que le recrutement des Européens offre moins de garanties.

tiers entiers, aux rues étroites, fangeuses, n'étaient éclairés alors ni [375] au gaz ni autrement ; les cafés italiens et grecs, les brasseries françaises, les guinguettes maltaises, les maisons arabes, rejetaient chaque soir sur le pavé des vagabonds et des ivrognes de toutes les races, et, chaque semaine, comme la mer dépose son écume sur la plage, les différents bateaux d'Europe, d'Égypte et d'Algérie débarquaient des troupes d'inconnus, rebut de tous les ports de la Méditerranée, Siciliens, Grecs, Levantins, qui venaient tenter la fortune ou fuyaient la justice de leur pays. Les colonies sont condamnées à se peupler du trop-plein de toutes les nations ; elles n'ont pas le droit de se montrer difficiles. Ces vagabonds, d'ailleurs, font tous les métiers, et, s'ils commencent par donner aux indigènes une triste idée de l'Europe, ils suivent l'armée, établissent des cantines, puis des magasins, puis des auberges auprès des campements militaires ou des marchés. Combien de villages se sont fondés ainsi en Algérie, de ces villages qu'on appelle au début, invariablement, « Coquinville », mais qui n'en sont pas moins les villes de l'avenir ! Rien n'est plus triste à voir qu'une de ces villes à ses débuts, parce qu'on ne pense qu'au présent ; on ne conçoit pas que de pareils éléments puissent jamais engendrer la prospérité ; rien ne montre mieux pourtant, si l'on réfléchit, qu'il ne faut pas désespérer de l'homme, et que les plus misérables d'entre nous, dès qu'ils travaillent ou qu'ils possèdent, si seulement même ils ne font que se reproduire, agrandissent et vivifient le vieux monde où nous sommes nés.

Une police peu nombreuse pouvait répondre de l'ordre, mais à la condition de n'être point trop attaquée par la presse ; celle-ci aurait pu chaque jour tout compromettre, si elle avait eu dans un pays que nous occupions depuis la veille et où elle faisait ses débuts, les libertés dont elle jouit en France. Des polémiques violentes entre les journaux étrangers, des campagnes entreprises contre le protectorat ou contre une nation voisine, auraient infailliblement fait dégénérer en discorde les divisions qui existaient déjà entre les différentes colonies ; il eût suffi de deux ou trois fous pour bouleverser la ville. La nouvelle administration n'en a pas moins déclaré la presse libre ; elle a adopté notre loi du 29 juillet 1881, avec de trop légères restrictions, supprimées d'ailleurs depuis lors. Ainsi tous les journaux peuvent paraître sans autorisation ; les directeurs de journaux politiques devaient au début verser un cautionnement qui garantissait le paiement des amendes et l'application des peines auxquelles ils pouvaient être condamnés s'ils se rendaient coupables d'injures ou d'attaques graves envers le bey, la religion musulmane ou

la France. Cette obligation a disparu ; elle n'était guère gênante apparemment, [376] car le premier emploi que firent de leur indépendance presque complète une partie des journaux qui se créèrent à Tunis, au début de notre nouvelle organisation, fut d'attaquer M. Cambon et son entourage : à peine nées, l'indignation de ces honnêtes feuilles ne trouvait déjà plus de termes assez forts pour flétrir la politique personnelle, novatrice, et surtout trop ferme à leur gré, du résident. Depuis lors, la tradition s'est continuée, et il y a toujours à Tunis, sous des noms divers, un journal français pour approvisionner la presse étrangère d'accusations de toutes sortes contre le gouvernement du protectorat. Est-ce à dire qu'il fallait refuser à la presse dans la Régence toute liberté ? La question perd de son importance quand on sait que, par chaque courrier d'Italie, de Marseille, d'Algérie, c'est-à-dire presque tous les jours, entrent des journaux que ne gêne aucune entrave et dont on ne peut guère empêcher la distribution. Cependant il est clair que la presse tunisienne n'était pas mûre pour la liberté quand elle a obtenu son émancipation. Sur ce point, M. Cambon aura dû faire la part des préjugés que nous connaissons : eût-il résisté, on l'eût traité de despote, de tyran, on l'eût accusé de faire la nuit autour de lui, etc. ; il eût été moins attaqué sans doute à Tunis, mais pour être atteint plus sûrement à Paris. Il y a en France un certain nombre d'idées toutes faites dont il est parfois nécessaire de prendre son parti, sous peine de provoquer autour de soi des défiances, des émotions déraisonnables sans doute, mais d'autant plus fortes : le temps seul peut en avoir raison. Il faudra pourtant qu'on ait le courage de s'en rendre compte, on ne peut pas plus appliquer à la presse qu'aux individus dans les colonies nos théories généralisatrices. De même que nous ne saurions, en fait, assimiler le territoire français à celui de nos possessions plus ou moins lointaines, il est impossible d'accorder un régime identique à des journaux qui représentent, les uns l'opinion nationale, les autres celle d'une population où nos compatriotes sont en très grande minorité. Il semble puéril d'insister pour démontrer l'évidence, mais en cette matière le sentiment l'emporte encore chez nous sur la raison ; comment s'étonner que des déceptions nous attendent dans nos colonies quand nous y apportons de pareilles illusions ? Il ne sera donc pas superflu d'invoquer en cette matière l'exemple des nations dont l'expérience n'est pas plus contestée que le libéralisme.

Nulle part la presse n'est plus libre qu'en Hollande. Il y a place, dans certains journaux spéciaux d'Amsterdam et de la Haye, non seulement pour toutes les atta-

ques, mais même pour des calomnies auxquelles personne ne peut se flatter de soustraire, à un moment [377] donné, sa vie privée. Aux colonies, il en est tout autrement, toujours en vertu du principe qu'on ne doit émanciper ni trop tôt ni trop complètement les possessions où dominant soit les indigènes, soit des étrangers. A Batavia, non seulement les journaux sont tenus de verser un cautionnement, mais le gouverneur général a plein pouvoir pour fermer leurs imprimeries. Veut-on invoquer le régime suivi par les Anglais, dont on admire avec raison les institutions libérales ? L'excès de la liberté est limité à Londres même, où la calomnie ne s'imprime qu'au risque de faire encourir à son éditeur des condamnations pécuniaires énormes, écrasantes. Les Indes, bien entendu, bénéficient de la même garantie, mais ce n'est pas tout : à première vue l'on peut croire qu'elles sont soumises à la même législation que la métropole. En regardant mieux, on découvre un simple article de loi qui constitue une défense toute-puissante entre les mains du vice-roi, dont les ordres se répandent en un instant sur les moindres points où paraissent et se distribuent les journaux locaux : cet article, qui forme à lui seul toute la loi sur la presse aux Indes (*Indian act* n° III, of 1882), autorise les employés de la poste à rechercher ou faire rechercher, sur un ordre rendu en conseil par le gouverneur général ou en son nom, tous les exemplaires de journaux, livres, brochures ou autres documents qualifiés de séditieux, et à les remettre aux autorités.

Nous ne prétendons pas qu'on puisse appliquer en Tunisie des mesures prévues pour des contrées aussi éloignées de la métropole que le sont les Indes, mais on voit quelles fautes, toujours les mêmes, dérivent de notre tendance à assimiler nos colonies à la mère patrie.

Le décret qui émancipe la presse régleme en même temps la publication des livres et des brochures. Chaque ouvrage nouveau doit être déposé en deux exemplaires à la bibliothèque de Tunis, dans une des bibliothèques plutôt, car l'instruction publique n'a pas été négligée, et les réformes dont elle a été l'objet dès les premiers temps de notre occupation ont été nombreuses. Le moment est venu d'en dire quelques mots en terminant, non sans avoir rappelé toutefois la création du service des antiquités et des arts, et l'ouverture du musée du Bardo dont nous avons parlé ²⁴⁸. Une direction de l'enseignement a [378] été instituée et

²⁴⁸ Ce service, au développement duquel M. Xavier Charmes a consacré depuis bientôt dix ans une sollicitude si constante et si éclairée, a reçu des modifications successives assez nombreuses, dans le détail desquelles il est inutile d'entrer. Contentons-nous d'énumérer, d'après

pourvue de tous les fonds que le protectorat put lui consacrer sur son budget : ces fonds ont été augmentés chaque année : d'un quart environ sur le budget de 1886-1887 (283,000 fr. au lieu de 218,400 en 1885-1886) ; aujourd'hui ils atteignent la somme de 530,000 francs pour la part de l'Etat et, en comptant les crédits votés par les municipalités ainsi que les dépenses supportées par l'administration des habous, 727,800 francs, au total ; et nous ne parlons pas de l'appui que la Direction reçoit en outre de l'Alliance française ²⁴⁹. Ces sacrifices n'ont pas été perdus. Guerriers et cavaliers médiocres, peu actifs, les Tunisiens aiment l'étude ; ils sont, autant que peuvent l'être des Arabes, curieux de s'instruire. Leur enseignement, avant notre arrivée chez eux, jouissait d'une certaine renommée : des Marocains, des Algériens venaient achever leurs études dans leur Université. Des institutions pieuses, des établissements scolaires ont été fondés sous tous les règnes par de fervents musulmans, et sont entretenus non par l'Etat, mais par l'administration des biens habous aujourd'hui réorganisée.

[379]

le rapport de M. Ribot, les résultats déjà obtenus avec des ressources très modestes. Le Musée du Bardo ou Musée Alaoui contient une collection des plus considérables, la plus importante de toutes celles qui ont été réunies dans l'Afrique française, au moins comme dépôt public, et l'une des plus riches du monde en mosaïques romaines et en pièces puniques. L'administration a exécuté, subventionné ou surveillé, en prélevant la part de l'Etat, une série de fouilles dont les principales ont été : à Sousse, extraction de plus de 300 mètres carrés de mosaïques et fouilles de nécropoles néo-puniques et romaines ; à Mehedia, fouille de la nécropole ; à Sfax, fouille du cimetière chrétien ; à Lamta, fouille du cimetière chrétien et extraction des mosaïques qui s'y trouvaient ; à Gabès, fouilles dans les ruines de Tacape ; à Bou Ghrara, fouille dans les ruines de Gigthis ; à El Kantara, dans l'île de Djerba, fouille dans les ruines de Ménin ; à Sidi el Hai, extraction de mosaïques romaines ; à Maktar, fouille et découverte de textes puniques et libyques ; à Gafsa, extraction d'une mosaïque du plus grand intérêt ; à Aïn Tounga, fouille du sanctuaire de Saturne et extraction de 429 stèles ; à Bulla Regia, fouille méthodique de nécropoles punique et romaine ; à Tabarka, déblayement et extraction d'un nombre considérable de mosaïques ; au Bardo même, extraction des matériaux antiques arabes dans les ruines des palais beylicaux, et emploi de ces matériaux, particulièrement des faïences, à la décoration des salles du Musée ; à Carthage, extraction de trois mosaïques, etc. Ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, les principaux résultats de ces travaux ont figuré à l'Exposition universelle ; une mosaïque et dix stèles ont été offertes à nos collections nationales. Le Service se propose d'établir, au Bardo, un atelier de mosaïques reproduisant les modèles antiques, et cette création pourra être suivie d'autres du même genre, destinées à faire revivre des industries aujourd'hui perdues ou en voie de se perdre, et qui pourraient donner à la Régence quelque activité industrielle et artistique. V. le rapport de M. Ribot. Tous les voyageurs ont ételement vu à Carthage l'important Musée (le premier en date) que le cardinal Lavigerie a constitué sous la direction du savant Père Delatre, avant même notre occupation.

²⁴⁹ V. le Bulletin officiel de l'enseignement public, par M. Machuel, et le rapport de M. Ribot.

On sait que l'enseignement des musulmans consiste surtout dans la lecture et l'interprétation du Coran, et que le prêtre tient lieu de maître dans la mosquée qui sert d'école. Dans la grande mosquée, — l'Université de Tunis, — chaque professeur, accroupi sur une natte, au pied d'une colonne, donne ses leçons que les élèves répètent ensemble à haute voix ; à côté les uns des autres, de colonne en colonne, en plein air ou dans la grande salle, se groupent ainsi les professeurs de grammaire, de théologie, de morale, d'interprétation ou de droit. Un grand nombre d'écoles primaires ou coraniques sont répandues dans la Régence (971 écoles tenues par 979 maîtres et comptant 17,361 élèves) ; il n'est pas de pauvre village ou de douar où vous ne voyiez les enfants réunis dans une maison, sur une terrasse ou dans un jardin, sous une tente même, en face d'un maître. Leurs babouches alignées derrière eux, drapés dans des burnous multicolores, ils se balancent sur les hanches et répètent, répètent indéfiniment. Quand on entend d'un peu loin leur ramage, on croit passer près d'une volière pleine d'oiseau. Ces écoles ont été regardées longtemps comme des foyers de fanatisme. En effet, si nous cherchons à les supprimer ou à les restreindre, les maîtres que nous menaçons dans leur principal intérêt apprennent à leurs élèves à nous haïr ; ils maudissent comme des parias les parents qui cesseraient pour nous complaire de leur envoyer leurs enfants ; leur enseignement devient d'autant plus obligatoire et exclusif pour les musulmans, que nous le proscrivons. Si, au contraire, nous savons, tout en le surveillant sans tracasserie, le tolérer, si nous ne formons pas ce rêve extraordinaire de faire oublier aux Arabes leur propre langue, les maîtres, ne se sentant pas menacés, ne nous feront pas la guerre, ils n'interdiront pas à leurs élèves d'apprendre le français, et ceux-ci ne rougiront pas de le savoir ; au contraire, ils en seront fiers.

Nous avons laissé sur ce point liberté complète aux Tunisiens, nous n'avons pas imaginé, comme on en a eu l'idée ailleurs, d'émanciper les filles arabes par l'instruction obligatoire, nous ne nous sommes pas immiscés dans la famille pour y disputer au père une autorité à laquelle il tient comme à son honneur et qui, dans la société musulmane, n'a jamais été partagée. Moins nous semblerons contraindre les Arabes à se franciser, plus vite ils viendront à nous d'eux-mêmes. Cela est si vrai qu'à Tunis, où nous avons ouvert des cours non pour faire disparaître leur langue, mais, au contraire, pour l'apprendre aux Européens, ils se font inscrire en foule, à leur tour, à nos propres écoles, et demandent qu'on les multiplie. Le chef de leur religion a donné l'exemple ; en reconnaissance de notre modération, il

[380] a publié une sorte de mandement dont tous les membres du clergé et les professeurs ont eu connaissance : « Je regrette, a-t-il écrit, que mon grand âge ne me permette plus d'aborder l'étude de votre langue, je serais le premier à suivre vos leçons ; mais je vous enverrai mes fils. »

Les Tunisiens avaient d'ailleurs peu de préjugés et se rendaient compte depuis assez longtemps déjà des bienfaits qu'ils pouvaient tirer de notre instruction ; nous n'avons pas eu à les convertir, il a suffi de ne pas les tourmenter. D'eux-mêmes, avant notre arrivée, ils avaient senti le besoin de donner à quelques-uns de leurs enfants une éducation européenne, c'est-à-dire française : les plus riches envoyaient les leurs dans des lycées à Paris ; pour les autres, le bey Mohammed-es-Saddok, sous l'inspiration du général Khéreddine, avait fondé un vaste établissement, le collège Sadiki ; il lui avait attribué une riche dotation, notamment le produit des biens restitués par le fameux Mustapha-Khasnadar ou de ceux qu'on put tirer de sa succession. Cette dotation constituée en biens habous n'en fut pas moins dilapidée de la manière que nous savons. Un premier ministre, d'accord avec le proviseur, les échangea de telle sorte qu'à notre arrivée le collège n'avait plus rien : 400,000 francs de revenus s'étaient envolés en six ans.

Le premier soin du nouveau gouvernement fut de reconstituer l'administration de ce collège et, de-ci de-là, par un procès, par un sacrifice, un compromis, de lui donner de quoi subsister. Les élèves, cinquante internes, cent externes, tous Arabes, entrent au concours, et pendant sept années suivent gratuitement des cours d'arabe, de français, d'histoire, de géographie, de mathématiques, etc. Ils savent parfaitement écrire et parler notre langue ; deux d'entre eux, leurs études finies, ont été déjà envoyés, aux frais du collège, à Versailles, dans une école spéciale, d'où ils reviendront capables d'enseigner à leur tour.

Afin d'éviter ces voyages que les musulmans pourraient voir d'un œil défiant, qui coûtent cher et dont les résultats sont aléatoires, l'administration que dirige M. Machuel a fondé à Tunis même une Ecole normale où sont admis les meilleurs élèves du collège arabe et ceux des collèges européens, et où les uns et les autres se perfectionnent dans l'étude des deux langues qu'ils devront plus tard enseigner ; ils vivent ensemble sur le pied de l'égalité, de la camaraderie ; ils ont devant eux un avenir semblable. Les Tunisiens comprennent ainsi que nous ne voulons pas les annihiler ni les exclure de leur pays ; ils se voient, dans l'école même comme dans l'administration, associés à l'œuvre de régénération que nous avons [381]

entreprise et où ils ne demandent qu'à nous suivre : là est le secret de notre succès auprès d'eux.

Les Européens aussi ont leurs écoles. Les Français étant en minorité parmi eux, quelques précautions, un peu d'adresse même, étaient nécessaires pour que les nôtres ne fussent pas isolées entre les Arabes, désertées par les étrangers ; il fallait du moins, au moment où elles avaient le plus besoin d'être soutenues, quand elles étaient entre nos mains un instrument d'apaisement, ne pas les affaiblir ; et cependant, après tous les services qu'elles nous ont rendus et quand nous en attendions tant d'autres d'elles, il a été question de retirer aux religieux qui les ont fondées et qui les dirigent l'appui traditionnel du gouvernement français, la subvention qui les faisait vivre. Il est impossible qu'on n'en revienne pas à la leur maintenir. Les partisans les plus convaincus de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les adversaires les plus ardents de toute institution cléricale en France, peuvent sans contradiction et sans abandonner leurs préventions ou leurs griefs, uniquement par intérêt, par économie même, encourager notre clergé d'Afrique ou d'Orient et lui voter des subventions, car il propage notre civilisation, notre langue, nos idées même, habitue peu à peu les populations indigènes à notre contact, à nos usages, à nos goûts et à nos besoins ; il dissipe leur défiance, il entretient avec elles des relations dont profitent notre commerce en temps de paix et nos armées en temps de guerre ; il empêche qu'on oublie le grand nom de notre pays ; par conséquent, il nous rend à l'étranger quantité de services dont il serait puéril de ne pas tirer avantage sous prétexte qu'on gouverne sans lui en France ; et ces services, l'administrateur le moins suspect de cléricisme n'hésiterait pas à se les assurer par un sacrifice qui est minime en comparaison de ce qu'il rapporte. Quelle confirmation plus probante de cette vérité, que la politique religieuse de Paul Bert au Tonkin ! Sans remonter jusqu'à saint Vincent de Paul et à saint Louis, nous n'avons qu'à recueillir les fruits d'une propagande qui s'exerce en Tunisie depuis des années, mais encore faut-il que nous nous donnions quelque peine pour ne pas compromettre cet héritage ; nous serions non seulement coupables, mais bien maladroits, de ne pas faire à notre tour le moindre effort pour le conserver.

A l'époque de notre arrivée dans la Régence, les enfants maltais allaient à n'importe quelles écoles, pourvu qu'elles fussent tenues par des Frères et des Sœurs ; les Italiens choisissaient les leurs, qui sont bonnes, ou celles qui donnent la meilleure éducation. Depuis lors, leur gouvernement a fait l'essai d'une organi-

sation spéciale [382] d'enseignement, dont nous ne parlerons pas ici. Les Israélites étaient admirablement pourvus par leur « Alliance universelle ». Nous nous sommes empressés, suivant le système qui nous a si bien réussi en Tunisie sur d'autres points, de nous servir de ce que nous avions sous la main. Avec un éclectisme sage, sans aucun amour inopportun pour la symétrie, on a laissé les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition réunir à leurs frais dans leur maison près d'un millier d'enfants maltais et italiens auxquels elles ne parlent qu'en français. Les Dames de Sion instruisent aussi, sans distinction d'origine, les jeunes filles catholiques de la bourgeoisie tunisienne. Le collège Saint-Charles, fondé par le cardinal Lavigerie, à Tunis, contenait 240 enfants et préparait les plus âgés à notre baccalauréat. Nous l'avons laissé subsister. Quel a été le résultat de cette tolérance intelligente ? Le cardinal lui-même a demandé au gouvernement de le décharger de cette partie de son œuvre, et le collège est devenu, sans la moindre secousse, une institution de l'Etat. La transition eût été impossible si notre politique n'avait pas ménagé aussi soigneusement, au début, toutes les susceptibilités, toutes les croyances. Les Frères de la Doctrine chrétienne, dans des immeubles à eux, entassent encore bien plus d'enfants de toutes couleurs que les Sœurs. L'Alliance Israélite, dont nous parlions à l'instant, répand ses écoles dans toute la Régence ; celle de Tunis seule contient plus de 1,200 élèves. Grâce à ces auxiliaires précieux qui ne coûtent rien à notre gouvernement, la langue française s'est déjà substituée en partie à l'italien, qu'on parlait beaucoup avant l'arrivée de nos troupes ²⁵⁰.

Dans les villes où le clergé n'avait rien créé, nous avons ouvert des écoles laïques, encouragées et subventionnées par l'Alliance française. Des cours publics et gratuits de français sont faits, depuis peu de [383] temps, aux adultes musulmans ; le nombre des auditeurs qui s'y sont déjà inscrits est de plus de 300, la plupart

²⁵⁰ En 1883, le nombre des établissements scolaires français, presque tous congréganistes, était de vingt-quatre ; au 31 janvier 1889, il est de soixante-sept : vingt dirigés par des congréganistes, quarante-sept par des laïques. [...] Le nombre des élèves est d'environ dix mille (10,749). Il était de 4,000 en 1885. « Il n'y a plus aujourd'hui une seule localité renfermant un groupe d'Européens quelque peu important qui ne soit dotée d'une ou de plusieurs écoles françaises. Bien des centres indigènes en sont également pourvus. » (Voir le tableau général de la statistique des établissements scolaires annexé à la notice publiée en 1889 par M. Machuel, et d'où ces chiffres sont extraits.) Il a été publié par la plupart des services du protectorat, à l'occasion de l'Exposition de 1889, des notices analogues fort utiles à consulter. Enfin le rapport de M. Ribot contient les chiffres les plus récents, et c'est là que nous trouvons encore cette donnée : En 1883, on comptait en Tunisie 150 élèves indigènes seulement étudiant la langue française ; en 1885, nous en trouvons 474 ; en 1889, il y en avait 1,765 ; cette année, le chiffre monte à 2.579.

étudiants de l'Université, de futurs prêtres, l'aristocratie intellectuelle de la Régence. Chez ceux-là, comme chez tant d'autres, dans toutes les classes, ni fanatisme, ni parti pris, ni rancune : il a suffi de trois ou quatre années d'observation de leur part et de prudence de la nôtre pour que la défiance ait fait place à un sentiment tout différent, je ne dirai pas le désir de nous être agréables, ni la reconnaissance, ni même la sympathie, mais la sécurité, l'espoir de n'être plus indignement exploités, de voir le propriétaire semer sans crainte et récolter son orge, vendre ses moutons, payer ses ouvriers, s'enrichir enfin et enrichir ses semblables sans cesser d'être musulman.

La fiction du protectorat aura rendu ainsi service à tout le monde : aux Français, en les dispensant de constituer une administration qui eût été infiniment plus coûteuse, exigeante et inexpérimentée, que celle qu'ils ont pu utiliser ; aux Tunisiens, en leur permettant d'accepter notre joug sans alarmer leur conscience ; le bey fournit à la casuistique musulmane le moyen de servir les chrétiens sans offenser Mahomet : il endosse toutes les responsabilités, apaise les mécontentements, lève les scrupules, car c'est à lui qu'on obéit, c'est lui qui donne l'exemple à son peuple en marchant d'accord avec nous, lui, et autour de lui les princes, les dignitaires, et loin de lui, dans les provinces, les fonctionnaires, leurs employés. Peut-on calculer combien cette simple fiction nous aura épargné de sang, de millions ?

[384]

[385]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

CONCLUSION

[Retour à la table des matières](#)

Avons-nous besoin de conclure ? Le gouvernement français, depuis 1871, a ramené sous son influence la Tunisie qu'une politique peu clairvoyante, indifférente ou faible, avait laissée s'émanciper. Cela fait, notre prédominance établie sans conteste, une administration honnête, intelligente, a relevé promptement le pays de ses ruines, refusant avec énergie d'obéir à des traditions dont nos entreprises coloniales ont tant de fois souffert. En quatre années, elle a réussi à tripler les revenus de la Régence : que n'obtiendrons-nous pas dans cette belle contrée, fertile et salubre entre toutes, quand les routes, les chemins de fer, les ports, tous les grands travaux que le protectorat entreprend sur ses seules ressources seront achevés ; quand les forêts, les mines, les carrières, les sources seront exploitées, les oasis protégées contre les sables, les immenses plaines irriguées et cultivées ? Nous devons nous féliciter hautement des résultats déjà acquis ; gardons-nous de les compromettre

Aussi longtemps que nous saurons maintenir devant nous sur le trône, dans la Régence musulmane, un prince musulman, et autour de ce prince une administration indigène, dirigée par quelques Français d'élite, nous aurons en Tunisie du calme et, si l'on en juge par les revenus des premières années, des bénéfices. Mais un jour, n'en [386] doutons pas, des impatients réclameront l'annexion, et l'opinion publique, trompée, mettra peut-être son amour-propre à les soutenir ; elle se lassera de voir durer le bey ; elle en rira, probablement parce que nous laisserons peu à peu tomber son autorité qu'il faudrait soutenir, au contraire, malgré lui, au

besoin. Peut-être un bey provoquera-t-il notre mauvaise humeur, ou simplement les récoltes manqueront une année ; nous aurons cessé d'être économes, nous aurons autorisé les villes à s'imposer ou à emprunter pour construire des théâtres et des édifices magnifiques, les recettes n'atteindront plus nos prévisions au lieu de les dépasser comme au début, et nous rendrons l'administration indigène responsable de nos embarras. Ces éventualités sont à prévoir ; le jour où elles se présenteront, si le gouvernement ne résiste pas, s'il transforme la Tunisie en un quatrième département algérien, la jeune colonie qui a si vite fait honneur à la République ne sera plus qu'une source de dépenses, un entrepôt de fonctionnaires et de gens d'affaires ; les Arabes seront déçus ; après avoir cru que nous adoptions enfin cette sage maxime : « L'Afrique par les Africains », ils se verront menacés, repoussés ; les Italiens et les Maltais se joindront à eux, et cette population hétérogène, qui de toutes parts s'était si volontiers ralliée à nous, n'aspirera plus qu'à l'indépendance. Sans doute, le danger de l'annexion est éloigné de nous ; le gouvernement français s'y est nettement opposé jusqu'ici, mais il peut changer d'opinion, être débordé ; il peut, sans y prendre garde, céder peu à peu à des sollicitations particulières, sur des points qui semblent sans importance, et croire qu'il maintient intact le principe du protectorat, alors qu'il en prépare la ruine dans l'avenir. Si, insensiblement, par un [387] enchaînement de concessions ou de faiblesses, l'administration perd de sa force, si la Tunisie dépense trop et s'endette, si le pouvoir du bey est trop réduit, si des troubles naissent, le public français, qui n'est pas tenu de bien comprendre l'avantageux artifice du protectorat, demandera qu'on chasse ce bey, et quand les journaux, quand la Chambre transmettront au gouvernement cet ordre impérieux, il faudra bien qu'il s'exécute. Il ne suffit donc pas de ne point vouloir de l'annexion, il faut tout prévoir pour qu'elle ne s'impose pas avant l'heure. En résumé, respectons les Arabes, ne serait-ce que pour les obliger à se respecter eux-mêmes ; ménageons du moins leur fierté, ne les humilions pas : on s'abaisse en avilissant ceux qu'on veut dominer, et, puisque c'est par eux que nous devons gouverner, stimulons leur activité, ne les laissons pas s'abandonner, devenir passifs, irresponsables ; encourageons-les, au contraire, à croire en nous, à devenir nos auxiliaires, nos associés. Pour y réussir, continuons à leur montrer que leur intérêt est de nous suivre ; ne cherchons pas à en faire des pseudo-Européens ; songeons que cinquante années de cohabitation avec nous ont glissé sur les Algériens sans les modifier ; ils tiennent tant à ne pas nous ressembler, même en apparence, qu'ils n'ont même pas changé la forme de leurs vête-

ments. Quant aux étrangers, dont les mécontentements pourraient provoquer maladroitement l'annexion, imposons-leur une attitude irréprochable par notre équité : qu'ils jouissent en sécurité des avantages qu'ils doivent à notre prise de possession de la Régence, qu'ils comptent sur noire justice comme ils s'y soumettent ; qu'ils travaillent et possèdent en toute liberté : ne leur contestons pas une place qu'ils ont prise, nous l'avons vu, parce que nous ne pouvions pas la leur disputer, et ne nous [388] plaignons pas de les voir réussir, car ils produisent et consomment, et, par conséquent, ils enrichissent le pays. Quant aux Français enfin, il faut plus que les laisser faire, il faut les aider : comment ? en les avertissant, autant que possible, avant qu'ils quittent leur pays, de la concurrence écrasante qui attend les manœuvres, les ouvriers peu habiles, tous ceux qui n'ont que leurs bras et qui arrivent sans un talent spécial ou des capitaux sur le littoral africain ; encore une fois, les Français, plus intelligents, mais bien moins nombreux et moins résistants que les autres émigrants et que les indigènes, n'ont des chances de succès en Tunisie que s'ils viennent pour diriger ou exploiter, mais alors ils en ont beaucoup : il faut leur ouvrir l'accès du pays dans tous les sens, leur assurer des relations faciles avec les propriétaires ou les ouvriers indigènes et les étrangers, donner l'impulsion à leur commerce, activer les échanges entre Marseille et Tunis, Bizerte, Sousse, Sfax, Gabès, faire que le premier de ces ports soit le principal débouché des autres, habituer les Tunisiens à se servir de nos produits et à produire eux-mêmes ou à fabriquer suivant nos goûts. Pour amener la Tunisie à cet état d'intimité confiante et si féconde avec la France, il faut, on le voit, bien des ménagements et des années de patience. Toutes les difficultés du protectorat se résument en une seule : résister aux impatients sans retourner à la routine, ne pas se laisser pousser trop vite en avant ni ramener en arrière, craindre à la fois d'innover à la légère et d'imiter mal à propos. C'est grâce à cette résistance sage, et aussi courageuse, puisqu'elle a provoqué tant de colères, qu'en moins de quatre années nous avons vu se constituer un gouvernement, un gouvernement qui ne ressemble pas à tous les autres, il est vrai, et dont le mécanisme étonne par son [389] ingénieuse simplicité ; mais plus il est nouveau, plus il est naturel qu'on l'ait critiqué. Comme la plupart des inventions modernes, le protectorat a l'indiscutable avantage de diminuer considérablement la main-d'œuvre, les frais de production, au détriment de quelques-uns, au bénéfice du plus grand nombre. Ceux qui en profitent ne disent rien, généralement ; l'Etat seul s'en félicite, mais sans trouver d'écho dans le public ; ceux qui s'en plaignent, au contraire, crient et réclament ; si on les écoute, il faut

s'arrêter, revenir sur ses pas, appeler cent individus à faire en désordre la besogne dont un seul s'acquitte à merveille. Un mécanicien et un chauffeur conduisent à eux seuls tout un train, l'équivalent de plus de cinquante diligences ; mais qu'advient-il, si au mécanicien, sous prétexte de satisfaire tout le monde, on adjoignait les cinquante cochers qu'il remplace et ceux des voyageurs qui sont las de l'inaction ? Un déraillement De même le résident et son très faible état-major administrent en réalité, à eux seuls, la Tunisie, parce qu'ils tiennent l'administration indigène comme un instrument entre leurs mains ; il importe donc qu'ils soient habiles, expérimentés, non qu'ils soient nombreux. Nous ne saurions trop insister sur ce point capital, non seulement pour éviter que le budget soit absorbé par des traitements inutiles, mais pour que le protectorat ne tourne pas peu à peu à ne différer des autres gouvernements que par le nom. Il va de soi que ces fonctionnaires français, étant rares, seront très en vue, par conséquent en butte aux attaques de tous les côtés ; il est indispensable que, du plus petit au plus grand, ils se sachent soutenus : sinon, les meilleurs s'en iront, les autres se désintéresseront de leur service ; nous ne pourrons plus compter sur leur dévouement ; et sans leur dévouement, sans leur zèle, [390] pour employer un mot devenu chez nous presque ridicule quand il s'agit des affaires de l'Etat, rien de ce qui est organisé n'aurait pu être mené à bien. Avec de la fermeté, au contraire, fermeté à Paris d'abord, au sein même du gouvernement, lequel ne doit choisir ses agents que parmi des hommes dignes de son entière confiance, à Tunis ensuite, à la résidence, de laquelle relève toute l'administration française et indigène de la Régence, dans les provinces enfin où les contrôleurs sont seuls entre les étrangers, les Arabes et les colons, avec de la fermeté, l'entreprise si heureusement commencée se poursuivra sans déceptions, sans difficultés même. J'en ai dit les avantages ; j'ai à peine parlé de la gloire, qui ne passera pas pourtant sans laisser de trace dans notre histoire, d'avoir sauvé de la désolation l'antique territoire de Carthage, de l'avoir rendu, sans qu'il nous en coûte, aussi luxuriant, aussi productif qu'il l'était au temps des Romains. La gloire n'est pas toute vaine, cette fois, et c'est là ce qui marque d'un caractère très particulier, assez nouveau, notre expédition en Tunisie. On ne dira pas d'elle qu'elle fut une croisade contre des barbares ou même contre des pirates, une œuvre de bienfaisance, dont nous serons les seuls à ne tirer nul avantage ; non, elle fut simplement un acte raisonnable, prudemment conçu, lentement préparé, sagement exécuté, sans préoccupation exclusive de la logique et de la symétrie, un acte raisonnable, répétons-le avec fierté, car il a prouvé à ceux qui se pi-

quent de découvrir en nous des contradictions à l'infini, que la France n'a pas encore épuisé les surprises qu'elle eut de tout temps le privilège de donner au monde, et que, si elle est en général admirablement et dangereusement enthousiaste, elle sait aussi, tout comme une autre, être pratique et mesurée.

[391]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

APPENDICE ²⁵¹

***I - TRAITÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ET LE BEY DE TUNIS***

[Retour à la table des matières](#)

Le Gouvernement de la République française et celui de Son Altesse le Bey de Tunis.

Voulant empêcher à jamais le renouvellement des désordres qui se sont produits récemment sur les frontières des deux Etats et sur le littoral de la Tunisie, et désireux de resserrer leurs anciennes relations d'amitié et de bon voisinage, ont résolu de conclure une Convention à cette fin dans l'intérêt des deux Hautes Parties contractantes.

En conséquence, le Président de la République française a nommé pour son Plénipotentiaire M. le Général Bréart, qui est tombé d'accord avec Son Altesse le Bey sur les stipulations suivantes :

²⁵¹ Dans cette rubrique, ainsi dénommée par l'auteur, figure le traité du Bardo, la convention de la Marsa, le budget des recettes et des dépenses pour 1890-91, une Note sur le fonds de réserve, et un Etat des dépenses de la guerre et de la marine en Tunisie de 1881 à 1890. D'Estourelles a voulu prouver par ces statistiques auxquelles il eut recours aussi dans le corps du livre, que le système du protectorat a coûté très peu à la France, et que la colonie donne déjà des signes incontestables de redressement financier. Etant donné l'intérêt limité de ces données chiffrées dans le cadre de cette réédition, nous ne reproduisons ici que les deux premiers documents – politiques – de la première édition, auxquels nous adjoignons d'autres documents qui complètent et éclairent ces tains thèmes abordés dans cette réédition.

ARTICLE PREMIER

Les Traités de paix, d'amitié et de commerce et toutes autres Conventions existant actuellement entre la République française et Son Altesse le Bey de Tunis sont expressément confirmés et renouvelés.

[392]

Art. 2

En vue de faciliter au Gouvernement de la République française l'accomplissement des mesures qu'il doit prendre pour atteindre le but que se proposent les Hautes Parties contractantes, Son Altesse le Bey de Tunis consent à ce que l'Autorité militaire française fasse occuper les points qu'elle jugera nécessaires pour assurer le rétablissement de l'ordre et la sécurité des frontières et du littoral. Cette occupation cessera lorsque les Autorités militaires françaises et tunisiennes auront reconnu, d'un commun accord, que l'administration locale est en état de garantir le maintien de l'ordre.

Art. 3

Le Gouvernement de la République française prend l'engagement de prêter un constant appui à Son Altesse le Bey de Tunis, contre tout danger qui menacerait la personne ou la dynastie de Son Altesse ou qui compromettrait la tranquillité de ses Etats.

Art. 4

Le Gouvernement de la République française se porte garant de l'exécution des traités actuellement existants entre le Gouvernement de la Régence et les diverses Puissances européennes.

Art. 5

Le Gouvernement de la République française sera représenté auprès de Son Altesse le Bey de Tunis par un Ministre Résident, qui veillera à l'exécution du présent Acte, et qui sera l'intermédiaire des rapports du Gouvernement français avec les Autorités tunisiennes pour toutes les affaires communes aux deux pays.

Art. 6

Les Agents diplomatiques et consulaires de la France en pays étrangers seront chargés de la protection des intérêts tunisiens et des nationaux de la Régence. En

retour, Son Altesse le Bey s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans en avoir [393] donné connaissance au Gouvernement de la République française et sans s'être entendu préalablement avec lui.

Art. 7

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse le Bey de Tunis se réservent de fixer, d'un commun accord, les bases d'une organisation financière de la Régence, qui soit de nature à assurer le service de la Dette publique et à garantir les droits des créanciers de la Tunisie.

Art. 8

Une contribution de guerre sera imposée aux tribus insoumises de la frontière et du littoral. Une convention ultérieure en déterminera le chiffre et le mode de recouvrement dont le Gouvernement de Son Altesse le Bey se porte responsable

Art. 9

Afin de protéger contre la contrebande des armes et des munitions de guerre des possessions algériennes de la République française, le Gouvernement de Son Altesse le Bey de Tunis s'engage à prohiber toute introduction d'armes ou de munitions de guerre par Pile de Djerba, le port de Gabès ou les autres ports du sud de la Tunisie.

Art. 10

Le présent Traité sera soumis à la ratification du Gouvernement de la République française, et l'instrument de ratification sera remis à Son Altesse le Bey de Tunis dans le plus bref délai possible.

Casr Saïd, le 12 mai 1881.

Mohammed Es Saddoq Bey

Général Bréart

[394]

***II – Convention entre la France et la Tunisie
pour régler les rapports respectifs des deux pays***

Son Altesse le Bey de Tunis, prenant en considération la nécessité d'améliorer la situation intérieure de la Tunisie, dans les conditions prévues par le Traité du 12 mai 1881, et le Gouvernement de la République ayant à cœur de répondre à ce désir et de consolider ainsi les relations d'amitié heureusement existantes entre les deux pays, sont convenus de conclure une Convention spéciale à cet effet : en conséquence, le Président de la République française a nommé pour son Plénipotentiaire M. Pierre Paul Cambon, son Ministre Résident à Tunis, officier de la Légion d'honneur, décoré de l'Haïd ²⁵² et grand-croix du Nicham Iftik[h]ar, etc., etc., lequel, après avoir communiqué ses pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, a arrêté, avec Son Altesse le Bey de Tunis, les dispositions suivantes :

Article Premier

Afin de faciliter au Gouvernement français l'accomplissement de son Protectorat, Son Altesse le Bey de Tunis s'engage à procéder aux réformes administratives judiciaires et financières que le Gouvernement français jugera utiles.

Art. 2

Le Gouvernement français garantira, à l'époque et sous les conditions qui lui paraîtront les meilleures, un emprunt à émettre par Son Altesse le Bey, pour la conversion ou le remboursement de la dette consolidée s'élevant à la somme de 125 millions de francs et de la Dette flottante jusqu'à concurrence d'un maximum de 17,550,000 francs. Son Altesse le Bey s'interdit de contracter, à l'avenir, aucun emprunt pour le compte de la Régence sans l'autorisation du Gouvernement français.

²⁵² En fait : l'Ahed, distinction créée suite à l'instauration du Pacte Fondamental, ou Ahd el-Aman, en septembre 1857.

[395]

Art. 3

Sur les revenus de la Régence, Son Altesse le Bey prélèvera : 1° les sommes nécessaires pour assurer le service de l'emprunt garanti par la France ; 2° la somme de 2 millions de piastres (1,200,000 francs), montant de sa liste civile, le surplus des revenus devant être affecté aux dépenses d'administration de la Régence et au remboursement des charges du Protectorat.

Art. 4

Le présent Arrangement confirme et complète, en tant que de besoin, le Traité du 12 mai 1881. Il ne modifiera pas les dispositions précédemment intervenues pour le règlement des contributions de guerre.

Art. 5

La présente Convention sera soumise à la ratification du Gouvernement de la République française, et l'instrument de ladite ratification sera remis à Son Altesse le Bey de Tunis dans le plus bref délai possible

En foi de quoi les soussignés ont dressé le présent acte et l'ont revêtu de leurs cachets.

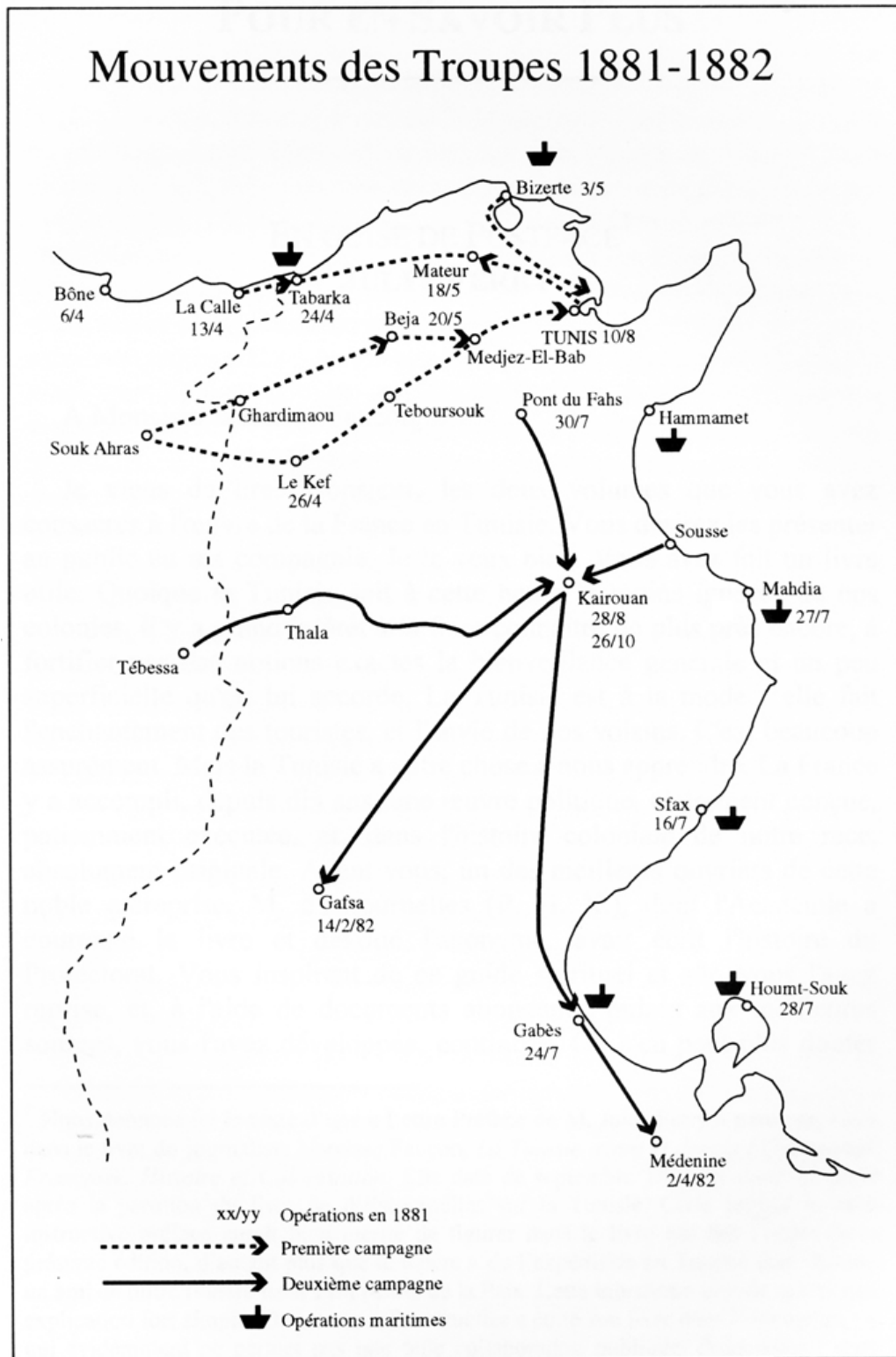
Fait à la Marsa, le 8 juin 1883.

Ali Bey

Paul Cambon

[396]

[397]



[399]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

Pour en savoir plus

EN GUISE DE POSTFACE ²⁵³

Jules Ferry

Septembre 1892

[Retour à la table des matières](#)

A Monsieur Narcisse Faucon,

Je viens de lire. Monsieur, les deux volumes que vous avez consacrés à l'œuvre de la France en Tunisie. Vous désirez les présenter au public en ma compagnie. Je le veux bien. Vous avez fait un livre utile. Quoique la Tunisie soit à cette heure la moins ignorée de nos colonies, il y a grand intérêt à la faire connaître de plus près encore, à fortifier par des notions exactes la bienveillance générale et un peu superficielle qu'on lui accorde. La Tunisie est à la mode : elle fait l'enchantement des touristes, et l'envie de nos voisins. C'est beaucoup assurément. Mais la Tunisie a autre chose à nous apprendre. La France y a accompli, depuis dix ans, une œuvre politique, clairement conçue, patiemment exécutée, et, dans l'histoire

²⁵³ Nous donnons ici le texte d'une « Lettre Préface de M. Jules Ferry » parue en 1893 dans le livre du journaliste Narcisse Faucon, *La Tunisie avant et depuis l'Occupation Française. Histoire et Colonisation*. Elle date de septembre 1892, et donc 22 mois après la parution du livre de d'Estourelles sur la Tunisie. Cette longue et bien instructive préface aurait bien mérité de figurer dans le livre qui fait l'objet de la présente édition, d'autant plus que le « père » de l'expédition en Tunisie était devenu un ami de notre illustre futur Prix Nobel de la Paix. Cette injustice a tout de même une explication fort simple. On l'a vu, d'Estourelles a édité son livre dans l'anonymat, ce qui évidemment ne permet pas une telle collaboration publique. Pour réparer sans doute une telle injustice, Jules Ferry a tenu à rendre hommage à notre auteur dès le début de sa *Lettre-Préface* que nous publions ici un large extrait.

coloniale de notre race, absolument originale. Avant vous, un des meilleurs ouvriers de cette noble entreprise. M. d'Estourelles (P. H. X.), dont l'Académie a couronné le livre et dévoilé l'anonyme, avait écrit l'histoire du Protectorat. Vous inspirant de ce guide spirituel et sûr, vous l'avez reprise, et, à l'aide de documents abondants, puisés aux meilleures sources, vous l'avez développée, continuée. On n'en peut plus douter [400] désormais : c'est bien un système nouveau d'administration et de gouvernement qui a été fondé, puisqu'il survit à l'homme si particulièrement doué pour le pouvoir et pour l'action, qui l'avait le premier mis à l'essai puisque M. Cambon a trouvé un successeur, et que depuis six années le Protectorat, tel qu'il l'avait compris et organisé, poursuit sans bruit, mais avec constance et avec succès sa marche rationnelle et bienfaisante.

L'expérience de ces dernières années est particulièrement décisive ; elle tranche définitivement toutes les polémiques. Quand je visitai Tunis, en 1887, le débat était toujours ouvert et vivement mené. Pour les uns le Protectorat n'était qu'un expédient diplomatique, pour les autres un trône élevé à l'esprit de routine, un prétexte à l'ajournement des réformes nécessaires, un aveu humiliant d'impuissance. Dans un discours dont vous avez bien voulu rappeler les conclusions, je préconisai « le Protectorat réformateur » ; la formule sembla paradoxale à plusieurs. Elle est devenue la devise de l'habile administration de M. Massicault et c'est au milieu d'épreuves de toute sorte que le Protectorat adonné toute sa mesure.

Il a eu à compter, non seulement avec l'opposition criarde, dont il faut savoir prendre son parti, en tout pays de colonisation française, mais, ce qui est plus grave, avec les mauvaises années, l'inconstance du climat, les récoltes détruites par la sécheresse ou noyées par les pluies tardives, et surtout avec les hésitations, les incertitudes, le mauvais vouloir de la mère-patrie, qui a mis tant d'années à comprendre que la réforme du régime douanier infligé à la Tunisie était pour la colonie nouvelle une question de vie ou de mort. Cependant, en dépit des obstacles et des temps d'arrêts, le commerce général, n'a pas cessé de grandir, le crédit public de s'affermir, le régime des impôts de se perfectionner et de s'assainir, par la suppression des monopoles et des fermages, par l'extinction graduelle des droits d'exportation ; les travaux publics, l'enseignement ont vu leurs dotations incessamment accrues, sans que l'équilibre financier, si soigneusement établi par M. Cambon et ses premiers collaborateurs, ait été un instant menacé ou compromis, et tandis que le fonds de réserve créé par sa haute sagesse continuait de fonctionner

et de s'accroître, sous la main vigilante de son successeur. Le système a fait ainsi ses preuves d'élasticité, en même temps qu'il faisait apparaître, dans notre politique coloniale, un esprit de suite, une persévérance, une ténacité qui n'y sont point des vertus communes.

Ces résultats, que personne ne conteste plus, sont dus sans doute à l'habileté des hommes, mais aussi, à mon sens, à la forme même du [401] Protectorat. C'est ce que nos adversaires d'il y a dix ans se refusaient obstinément à comprendre. J'entends encore M. le duc de Broglie répondre à Gambetta « que le protectorat n'échappe à aucune des difficultés de l'annexion » et M. Camille Pelletan, avec cette divination merveilleuse et tranchante qui est un des traits de sa physionomie politique, déclarer le traité du Bardo radicalement inexécutable. Cette cécité, naturelle aux intransigeants de l'extrême gauche, étonne davantage chez un diplomate et un historien. L'histoire des dix dernières années démontre au contraire que le Protectorat échappe, par sa nature même, aux principales difficultés d'une annexion. Quant aux difficultés militaires, la chose est claire, et le cardinal Laviegnie l'a dit, dès l'origine, avec sa vue profonde des choses africaines : « Le Protectorat tunisien nous fait l'économie d'une guerre de religion. » Il nous économise bien autre chose encore. Il y a, dans la fondation des colonies, des difficultés plus redoutables que les difficultés guerrières, un ennemi qui nous fait plus de mal que la haine des races conquises, c'est l'esprit de système chez le conquérant, le goût des réformes hâtives, des solutions improvisées, la manie assimilatrice et révolutionnaire. C'est pour n'avoir su tenir compte ni de la force du passé, ni de la résistance des milieux sociaux, c'est pour avoir cru à la vertu universelle et quasi magique de nos lois, de nos institutions, de nos procédés administratifs que nous avons pris tant de fausses mesures en Algérie et que nous n'y sommes pas encore arrivés, je le crains, au bout de nos déceptions.

Le Protectorat est plus modeste, il n'édifie pas sur une table rase. La métropole déchargée, grâce à lui, des responsabilités du gouvernement direct, le laisse agir, prendre son temps. Comme on ne lui demande pas de révolution, il n'a pas la tentation d'en faire. C'est dans le milieu même, hostile ou réfractaire, dont la tutelle lui est confiée, qu'il est obligé de trouver ses moyens de gouvernement. Les gouvernements orientaux ont de grands vices, mais par leurs ressorts intimes, par leurs racines profondes ils tiennent au tempérament traditionnel, à la constitution sociale, intellectuelle et morale des peuples qui les subissent. Se flatter qu'on les

transformera d'un coup de baguette en gouvernements à la mode d'Occident, c'est une folle chimère ; y viser même, comme à un but lointain, c'est une conception fautive et dangereuse. Notre devoir est d'introduire dans le monde oriental ce qui manque le plus à la barbarie corrompue, la justice et le contrôle. Mais ce contrôle ne peut procéder de la nation elle-même, organisée, comme en Europe, en assemblées dont la compétence varie, mais qui sont partout un sérieux contrepoids pour le pouvoir. Le [402] régime représentatif, la séparation des pouvoirs, la déclaration des droits de l'homme et les constitutions sont là-bas des formules vides de sens. On y méprise le Maître qui se laisse discuter. Vous n'avez pas oublié ce curieux essai de parlement ottoman, où personne ne voulut s'asseoir sur les bancs du côté gauche, ni donner, même à titre de compare, la réplique au gouvernement. Même pour les objets placés le plus près d'eux, comme l'assiette et la répartition des impôts, ils sont peu friands de *self-government* : si vous proposez aux Arabes, même aux Kabyles, de procéder eux-mêmes à la répartition, ils y mettront toujours pour condition première que l'administrateur français sera là, président et contrôlant tout le monde. S'ils étaient latinistes, ils vous diraient : *Quis custodet custodes ipsos ?* Les musulmans n'ont pas la notion du mandat politique, de l'autorité contractuelle, du pouvoir limité, mais ils ont, au plus haut degré, l'instinct, le besoin, l'idéal du pouvoir fort et du pouvoir juste. C'est ici précisément qu'apparaît le trait caractéristique et l'ingéniosité du Protectorat. Les réformes s'y font par en haut, par la grâce du maître obéi, du pouvoir national et traditionnel, et ce qui descend de ces hauteurs ne se discute pas. Il y a là une réalisation pratique et positive de ce rêve du bon despote, qui hante l'esprit aimable de M. Renan.

Il devient possible, sous ce sceau respecté, de toucher aux choses fondamentales, presque sacrées, du monde arabe : à la famille, à la terre, à l'enseignement. Encore y faut-il mettre une prudence infinie, et se garder de compromettre dans d'imprudentes aventures le prestige du Souverain nominal ²⁵⁴. Le secret, c'est de procéder par étapes, par adaptations successives, d'éviter les à-coups et les coups de théâtre, et de savoir sauver les apparences. C'est ce qu'on a toujours fait en Tunisie depuis dix ans, et la civilisation, la renommée de la France, la prospérité de la Régence s'en sont bien trouvées. Votre livre, Monsieur, en donne maint exemple. Vous vantez avec raison la réforme des biens habbous. M. Cambon n'a eu garde de confisquer les biens habbous de Tunisie, comme nous l'avons fait il y

²⁵⁴ C'est-à-dire le Bey. N.d.E.

a quarante-cinq ans en Algérie, au grand dommage de notre autorité morale, et sans profit durable pour qui que ce soit. Il les a conservés, réformés, mis à l'abri des fraudes, dans le double intérêt des services publics et de la colonisation bien entendue. Et dans cette loi de 1885 sur la propriété foncière, qui, bien que faite sans le concours d'aucun parlement, grand ni petit, n'en demeure pas moins un des monuments législatifs les mieux ordonnés de ce temps-ci, à côté de quantité de hardiesses, qui [403] font, à cette heure encore, reculer nos légistes continentaux, que de ménagements habiles pour les traditions souvent capricieuses du droit musulman, quel souci de les régler, de les amender, au lieu de les abolir ! En vérité, la méthode est bonne, la voie est bien tracée, et, pour un long temps, nous n'avons rien de mieux à faire que d'y persévérer.

Je suis du reste sans inquiétude. Ces idées si nouvelles, si contraires, à ce qu'il semblait, aux habitudes primesautières et impatientes du génie français, ont pris fortement possession de l'esprit public et l'on ne trouverait pas, à cette heure, dix voix dans les deux chambres pour décréter l'annexion de la Tunisie à l'Algérie. Il est manifeste que nos conceptions et nos méthodes politiques sont en voie de modification sérieuse et profonde. Nous avons mesuré le vide des solutions absolues ; nous avons appris à faire de bonne politique avec des constitutions imparfaites, nous savons qu'aucune société, barbare ou civilisée, n'offre aux expériences des hommes d'Etat une matière indéfiniment compressible. C'est ainsi que le Protectorat est devenu le type préféré de nos acquisitions coloniales. Formule variable, sans doute, qui, elle aussi, a sa part de relativité, et qui implique d'ailleurs un certain nombre de conditions fondamentales, que tous nos protectorats ne réalisent pas. La première, c'est que le protégé accepte la protection : ce qui n'est malheureusement pas le cas à Madagascar... La seconde condition, c'est que le protecteur ait des vues arrêtées et suivies et que le système ne change pas aussi souvent que ceux qui ont charge de l'appliquer, comme il arrive depuis sept ans en Indochine. Précisément le régime appliqué à Tunis réalise ces conditions et d'autres encore. Pourquoi en modifierait-on le caractère ? Quels avantages pourrait-on attendre du gouvernement direct, que le Protectorat ne nous ait pas garantis ? Une plus grande sécurité ? qui oserait le soutenir ? Une réduction des charges de la métropole ? Elles sont réduites au minimum, à la garde du territoire et aux frais de la résidence générale ; pour tout le reste, la métropole dit au Protectorat : débrouillez-vous !

Le régime économique ? C'était, en effet, avant la loi libératrice du 19 juillet 1890, le côté faible du système. Puisque la métropole persistait à soumettre ses rapports d'échange avec la Régence au principe rigoureux de la réciprocité, il ne restait plus, disait-on, qu'à annexer, pour se rendre les mains libres. La chose eût été peut-être moins simple qu'elle n'en avait l'air. On aurait eu pour soi la bonne doctrine, le droit international, qui considère que la conquête rompt [404] tous les traités. Mais il n'est pas démontré qu'une rupture brutale, après coup, avec des puissances nanties de traités de commerce anciens et réguliers eût été sans susciter les plus graves embarras. Cet article 4 du traité de Kasr-Saïd, qui a rendu la France garante des engagements souscrits par le Bey, nous a été vivement reproché, dans ces derniers temps. Je suis convaincu que cette clause était nécessaire, qu'elle a singulièrement facilité notre tâche, notamment vis-à-vis de l'Angleterre, dont le concours moral, si habilement négocié par M. Waddington, fut le pivot diplomatique de toute cette affaire. Aussi la clause figurait-elle, de tout temps, dans les projets de protectorat qu'on avait ébauchés dans les bureaux des Affaires étrangères, et qui servirent de thème au traité du Bardo. Aucun diplomate, aucun directeur politique, les ministres de Maréchal de Mac-Mahon pas plus que ceux de M. Grévy, M. de Freycinet, pas plus que M. Barthélemy Saint-Hilaire et M. de Courcel, avec qui j'élaborais les instructions du général Bréart, n'admettaient qu'un acte de protectorat put aller sans cet article 4. Ni sur ce point spécial, ni sur le fond même de l'entreprise nous n'avons été des inventeurs. Nous avons suivi une tradition. Nous reprenions des projets étudiés, approfondis par nos prédécesseurs. Notre seul mérite fut d'oser et d'agir à l'heure opportune.

Cette heure fut hâtée par les imprudences et les provocations de la politique italienne. Vous en avez donné dans votre livre une abondante et vigoureuse démonstration. Cela vous vaudra, sans aucun doute de la part des journaux de Naples et autres lieux, qui vivent de gallophobie, des attaques et des injures. On vous outragera, mais l'on ne vous réfutera pas. Il serait puéril d'attendre quelque justice, quelque impartialité du parti qui est présentement, en Italie, le maître au moins apparent de l'opinion. Peut-être s'élabore-t-il, dans la profondeur des masses silencieuses, qui payent et qui peinent, mais ne votent ni ne lisent, une autre politique, d'autres sentiments. Il faut en conserver l'espérance. Mais, à part quelques exceptions généreuses, pour lesquelles nous ne saurions avoir assez de gratitude, la gallophobie domine dans les classes dirigeantes, agissantes et politiquantes

(*sic*). Elle s'y développe en un milieu singulièrement bien préparé et d'une crédulité prodigieuse. Vous n'ôtez pas de la cervelle de beaucoup d'Italiens, qui ne sont point des sots, qu'à une certaine heure le gouvernement de la République avait tout préparé pour tenter un coup de main sur la Spezzia... ou que la France républicaine et anticléricale, la France des lois scolaires et des Décrets, nourrit le [405] secret dessein de rétablir le pouvoir temporel du Pape ! Au près de pareils tours de force, la construction de la légende tunisienne n'était qu'un jeu d'enfants. On l'a rééditée, depuis un certain temps, amplifiée, grossie et colorée dans la manière noire. La politique française de 1881 n'aurait pas seulement été, comme on le disait jusqu'alors, blessante pour l'Italie, on a découvert qu'elle fut machiavélique, déloyale et frauduleuse. Des promesses directes avaient été faites, des engagements personnels avaient été pris : « Jamais la République française ne s'établirait en Tunisie, M. Ferry en avait donné sa parole d'honneur à M. Cairoli. » Ainsi s'expliquaient, ajoutait-on, par la duperie d'une âme trop chevaleresque, l'inertie du Premier Ministre d'Italie pendant la crise tunisienne, sa démission résignée et silencieuse et cette secrète mélancolie qui le suivit jusqu'à son dernier jour... Si blasé que je sois sur toutes les calomnies, celle-ci, je l'avoue, me fit bondir, je protestai avec énergie. La fable était grossière : on avait eu soin d'attendre, pour la jeter en pâture aux rancunes qui tendaient à s'assoupir la mort du célèbre patriote. Vivant, il eût certainement trouvé peu de son goût ce rôle de niais et de martyr. Ce n'est pas faire injure à sa mémoire que d'affirmer, pièces en mains d'ailleurs, qu'il était plus Italien que cela. Au mois de mai 1881, M. Cairoli fut déçu, surpris, il ne fut pas trompé. Déçu sans doute dans les espérances qu'il avait pu fonder sur l'habileté de ses agents, sur la vénalité des conseillers du Bey, sur nos hésitations et sur notre faiblesse ; surpris par le réveil subit de notre politique et la rapidité de nos résolutions, mais averti, de longue date, et bien avant notre entrée aux affaires, par le marquis de Noailles, à Rome, et par M. de Freycinet, à Paris, des limites que la République française fixait elle-même à sa patience. De 1878 à 1881 notre diplomatie n'a pas cessé de tenir aux ministres italiens le langage le plus clair : « La France n'entend partager avec qui que ce soit la situation prépondérante que le voisinage de l'Algérie et les concessions antérieures du Bey lui assurent dans la Régence. Dans l'ordre industriel et commercial nous ne réclamons pour nos nationaux ni privilège ni supériorité d'aucun genre. Mais dans la sphère des services publics, nous n'admettons jamais que les chemins de fer, les télégraphes, les institutions de crédit, tous ces grands monopoles qui sont, en tous pays, traités

comme choses d'Etat, relèvent, en Tunisie, d'un contrôle étranger. » — A ces notifications si précises, et maintes fois répétées, M. Cairoli n'objectait rien, mais M. Maccio agissait toujours. Un jour, par exemple, vous le rappelez fort à propos — les deux gouvernements étaient convenus de laisser leurs nationaux se disputer librement [406] l'adjudication du chemin de fer de Tunis à la Goulette sans y intervenir en aucune façon : et, l'adjudication faite, on apprenait que Rubattino n'avait été que le prête-nom du gouvernement italien. Peut-être, dans l'état de l'opinion italienne, Maccio était-il plus fort que Cairoli. Peut-être y avait-il au fond de cette politique, plus compliquée que chevaleresque, plus de faiblesse que de parti pris... Mais on n'est ni un héros ni une victime pour l'avoir pratiquée ou laissé faire.

[...]

Il y a souvent, dans les affaires humaines, deux conduites à tenir, entre lesquelles l'homme d'Etat peut hésiter ; une seule, ici, était possible, celle qui fut suivie, la seule politique clairvoyante et prévoyante, la politique nécessaire. Elle n'a rien à redouter des jugements de l'histoire.

Jules Ferry.

Septembre 1892

[407]

D'ESTOURNELLES : IMPÉRIALISME *ET* CONCILIATION

Par Mondher Sfar

[Retour à la table des matières](#)

La Méditerranée a été le théâtre d'un affrontement multimillénaire entre les civilisations qui s'y sont développées. La nouvelle politique impérialiste française inaugurée sous la III^{ème} République s'inscrit dans cette longue durée. Elle continue un vieux face à face entre deux aires culturelles : l'Europe chrétienne et le monde musulman. Au cours de cette longue confrontation, l'Occident a pris l'avantage, à la faveur de la Renaissance et des découvertes scientifiques et géographiques. C'est au cours du déclin de l'Empire ottoman que le capitalisme européen en expansion donna à cette confrontation idéologique et stratégique une nouvelle dimension : économique. Cependant, les guerres européennes ont connu leur apogée avec l'épopée napoléonienne dont les conséquences ont continué à se faire sentir jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, avec pour noyau central le conflit franco-allemand.

La Troisième République a représenté un important tournant dans le destin européen grâce à l'expansion coloniale européenne qu'elle a promue. L'Europe a désormais une raison objective et impérative pour mettre fin à ses déchirements : c'est la conquête de nouveaux espaces lointains devenus désormais à sa portée. Il devenait aussi urgent d'en faire un débouché inespéré pour sa surproduction industrielle et son excédent en capitaux. Le Congrès de Berlin, malgré ses ambiguïtés, a été un signe révélateur d'une nouvelle ère qui devra attendre deux grandes guerres européennes avant de se concrétiser : l'union européenne pour une politique mondiale commune.

Au moment où la France des années 1870 se lance à la conquête du monde, elle a dû gérer à tâtons cette mutation nécessaire dans les relations internationales.

Cela n'allait pas aussi sans une remise en question de sa tradition révolutionnaire dogmatique, jacobine, universaliste et militariste. Pour tenir compte d'un équilibre politique européen, il était désormais recommandé de faire preuve de plus de pragmatisme et de tolérance.

D'Estournelles, dont les positions et l'évolution sont si emblématiques des défis de son époque, inventera et fera de la *conciliation européenne* son maître mot. De même, la colonisation a été appelée à se transformer à son tour. L'assimilation, l'annexion et la centralisation [408] métropolitaine, s'avèrent surannées et contre-productives dans le nouveau contexte capitaliste. Une nouvelle voie s'impose, celle de la *conciliation* – encore elle, mais cette fois-ci entre le colonisateur et le pays conquis. C'est l'essence même du *protectorat*.

Telles sont les principales tendances dont notre auteur, d'Estournelles, va être durant ces années décisives de l'expansion coloniale européenne, le brillant interprète, l'infatigable acteur, mais aussi le *Don Quichotte*...

Il avait la vingtaine quand, à la suite de la guerre prussienne de 1870, il alla en Grèce s'imprégner de l'idéal européen, mis au défi des ambitions d'un Orient musulman incarné par l'Empire ottoman. Ses voyages dans cette Europe orientale le renforcèrent dans ses convictions européocentristes. Il dut ainsi exprimer ses convictions à travers une nouvelle publiée en souvenir de son séjour au Monténégro, intitulée *Mach, récit de mœurs de la Haute-Albanie* ²⁵⁵. C'est l'histoire d'une jeune Albanaise, « histoire tour à tour délicate et terrible, qui met aux prises l'humanité adoucie de l'âme occidentale avec la tyrannie fruste et rude de l'âme balkanique. », commenta Rudler, son premier biographe. ²⁵⁶

Après son affectation à Londres, d'Estournelles aura l'occasion de fouler à nouveau une terre ottomane, mais cette fois-ci, de l'autre côté de la Méditerranée. Le nouveau Chargé d'Affaires arrive à Tunis en avril 1882 à un moment décisif de la toute fraîche conquête française. L'expédition militaire est en passe d'atteindre son objectif majeur : mettre fin à la résistance farouche des Tunisiens. Désormais, la nouvelle étape sera de soumettre politiquement et économiquement le pays, but de la conquête. C'est cette tâche qui est confiée à la nouvelle équipe de Cambon-d'Estournelles-Bompard : il s'agit de définir et de mettre en œuvre de

²⁵⁵ Parue dans la *Revue des Deux Mondes*, du 15 mai 1881.

²⁵⁶ Gustave Rudler, que nous citons selon Fernand Letessier.

nouvelles institutions politiques et administratives les mieux adaptées au contexte politique intérieur français d'une part et aux pressions des pays européens impliqués à un titre ou à un autre dans l'équation tunisienne.

D'où l'idée géniale du *protectorat* que la nouvelle équipe devait faire triompher aux dépens et malgré les pressions du « parti annexionniste ». La Tunisie a même été à deux doigts de connaître le sort de l'Algérie, lors de la signature du traité du 12 mai 1881. En effet, si le Bey avait maintenu une attitude hostile à l'occupation militaire, il aurait entraîné le pays dans une résistance autrement plus [409] intense et plus généralisée que celle qui se développa et qui donna tant de soucis pour la mater. On n'a pu en venir à bout qu'au terme de deux campagnes militaires et grâce au concours des troupes du bey. « Il est hors de doute, estime un contemporain ²⁵⁷, que si nous avions déposé le bey de Tunis à cette époque, comme celui d'Alger en 1830, quelque pacifique que l'on se plaise à représenter l'indigène tunisien, nous aurions trouvé dans la Régence la même résistance acharnée que nous avons dû vaincre dans la colonie. La défense de Sfax et divers autres événements qui ont marqué notre expédition en fournissent la preuve. Qui sait même si la prise de possession serait achevée à cette heure ? Libre ou interné, nous aurions trouvé Mohamed es-Saddok à la tête des insurgés que nous l'avons obligé à combattre, à tout le moins en apparence. D'un ennemi irréconciliable qu'il eut été, nous avons eu l'habileté de faire un auxiliaire, et du coup nous avons refréné, anéanti les répugnances, l'hostilité que les musulmans ont manifestée de tout temps pour un pouvoir étranger et chrétien. »

Malgré cette *habile* réussite, le spectre de l'annexion dut planer longtemps au-dessus d'un pays *pacifié* en apparence. Tout le livre de d'Estourelles sur la Tunisie en témoigne, étant un long et vibrant plaidoyer en faveur de la *doctrine* du protectorat. Ce que n'ont pas manqué de relever certains de ses lecteurs politiques, comme le Général Billot, et civils comme Hippolyte Taine. Et l'épisode boulangiste en Tunisie n'a pas peu pesé sur cette vive polémique. Cambon qui resta en Tunisie jusqu'en 1886, dut ferrailer longtemps pour contenir les forces annexionnistes qui n'ont jamais abdicqué jusqu'à l'indépendance du pays.

²⁵⁷ Narcisse Faucon, La Tunisie avant et depuis l'occupation française. Histoire et colonisation, Tome II, Paris, 1893, p. 417.

Pourtant, l'économiste et grand théoricien de la colonisation, Paul Leroy-Beaulieu, - qui soit dit en passant était un grand propriétaire foncier en Tunisie – s'est nettement prononcé pour l'annexion en des termes assez virulents : « Nous tenons à honneur, écrivit-il en 1882 ²⁵⁸, d'avoir été un de ceux qui ont demandé non seulement la prise de possession temporaire de la Tunisie, mais l'annexion totale et définitive de cette contrée. Nous avons blâmé les lenteurs de notre gouvernement ; nous n'avons cessé de l'engager à mettre des garnisons dans tous les lieux importants du pays, les plus centraux comme les plus méridionaux. Le traité de Kasser-Saïd ou du Bardo [du 12 mai 1881] nous a paru insuffisant. Notre occupation de la [410] Tunisie ne doit être ni limitée ni temporaire, ni faite à titre contesté. Nous devons être dans ce pays non pas protecteurs, mais souverains. Avec ses 14 millions d'hectares [...] avec toute son étendue de côtes sur la Méditerranée, la Tunisie sera pour la France une superbe dépendance. L'expédition de Tunisie est la seule grande chose que la France ait faite depuis dix ans ; c'est même la seule entreprise sérieusement utile pour elle qu'elle ait conduite à l'extérieur depuis quarante années. [...] Si notre gouvernement a assez de prévoyance pour maintenir l'occupation complète et permanente, si surtout il a assez de sens politique pour transformer le protectorat en annexion définitive, les bases de notre empire Africain en seront singulièrement élargies et consolidées. »

Cette doctrine fortement intégrationniste, a curieusement un aspect libéral : elle accorde aux colons des institutions autonomes appelées même à évoluer vers l'indépendance. Car dans l'esprit de ce théoricien, l'indépendance de la colonie – à l'instar des Etats-Unis d'Amérique - ne serait pas une perte pour la métropole, mais bien au contraire, l'avènement d'une « sœur » dans la civilisation. C'est que, déclare-t-il, la « colonisation est la force expansive d'un peuple, c'est sa puissance de reproduction, c'est sa dilatation et sa multiplication à travers les espaces ; c'est la soumission de l'univers ou d'une vaste partie, à sa langue, à ses mœurs, à ses idées et à ses lois. » ²⁵⁹

La colonisation apparaît ici comme le moyen par lequel la grandeur d'un « peuple » est sublimée. Mais hélas souvent aux dépens des peuples conquis. La plupart de ceux qui ont été impliqués dans l'aventure coloniale ont méconnu le

²⁵⁸ *De la Colonisation chez les peuples modernes*, 2^{ème} édition, Paris, 1882, p. 391.

²⁵⁹ *Idem*. p. 641-642.

tort fait à l'indigène par l'acte colonisateur. Pour eux, il n'y a pas à proprement parler de *question indigène*. Si le protectorat reconnaît l'indigène, c'est seulement en tant qu'indigène, non en tant qu'un être humain égal en dignité et en droit au prétendant à la colonisation. La solution à apporter à la question indigène est seulement d'ordre moral : ménager l'indigène, ne pas le brusquer, ne pas le violenter, etc.

Tel est l'horizon idéologique du protecteur. Mais, il n'était pas universel. De nombreuses voix se sont fait entendre pour démonter le système colonial, pour le combattre aussi. Même lors de la conquête de la Tunisie, des voix n'ont pas manqué de retentir, même au sein de la Chambre des Députés, pour démonter le système que le gouvernement colonial entendait mettre sur pied, comme lors de la ratification du traité du Bardo, avant même l'envoi des troupes pour la [411 deuxième campagne de Tunisie. Le député de droite ²⁶⁰ s'est exclamé à l'adresse de la gauche parlementaire : « Je ne vois pas pourquoi nous mettrions à la porte du bey une garnison française qui serait chargée de sauver sa dynastie contre ses propres citoyens. (*Applaudissements à droite*). Je n'en vois pas, quant à moi, la nécessité, et si les orateurs qui siègent de ce côté (*la gauche*) n'étaient pas gênés par leurs sympathies ministérielles, je les verrais venir à cette tribune, où beaucoup plus éloquemment que moi, ils nous rappelleraient que chaque peuple est absolument maître de sa destinée, ils protesteraient au nom des droits de l'homme, et ils prendraient la défense de ces populations africaines contre l'invasion d'une nation qui vient les gêner dans l'exercice de leur liberté politique ²⁶¹. »

A cette impertinente interrogation, Jules Ferry apportera une réponse claire. Quand en 1885 on lui reprocha de « civiliser à coups de canon », il répondit sans ambages : « C'est de la métaphysique politique [...] Les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. » ²⁶² Et de préciser sa pensée, cinq ans plus tard : « La paix sociale est, dans l'âge industriel de l'humanité, une question de débouchés... La consommation européenne est saturée ; il faut faire surgir des autres parties du globe de nouvelles couches de consommateurs, sous peine de

²⁶⁰ *Débats parlementaires*, intervention de Cuéno d'Ornano, 24 mai 1881, p. 988.

²⁶¹ Faisant allusion à l'Article 3 du traité du Bardo, où « le Gouvernement de la République Française prend l'engagement de prêter un constant appui à Son Altesse le Bey de Tunis contre tout danger qui menacerait la personne ou la dynastie de Son Altesse ou qui compromettrait la tranquillité de ses Etats ».

²⁶² Discours du 29 juillet 1885.

mettre la société moderne en faillite... La politique coloniale est une manifestation internationale des lois éternelles de la concurrence. » ²⁶³ Au moment de l'instauration du protectorat en Tunisie, l'écrivain Gabriel Charmes disait déjà après avoir accompagné Paul Cambon dans son tour de Tunisie : « Le temps n'est plus où il suffit d'être une grande nation en Europe pour être assuré de l'avenir et pour tenir dans l'histoire une place prépondérante. La lutte des peuples et des races a désormais le globe entier pour théâtre ; chacun s'avance à la conquête des territoires inoccupés ; bientôt toutes les places seront prises ; les derniers arrivants n'auront rien. [...] Grâce à Dieu, rien ne lui serait plus facile que de prendre sa part du progrès commun et de ne pas se laisser [412] évincer par les jeunes rivaux ²⁶⁴, qui grillent de s'emparer de son héritage ! » ²⁶⁵ Dans son recueil des *Documents diplomatiques* à l'usage du corps diplomatique, le ministre des Affaires étrangères justifiait déjà, au moment où les troupes françaises débarquaient en Tunisie, cette action en tant que « devoir sacré, qu'une civilisation supérieure contracte envers des peuples moins avancés. » ²⁶⁶

Ce discours ne diffère guère, on le voit, des justifications classiques assimilationnistes, où l'élément indigène relève du *primitif*, du *barbare*, du *fanatique*, etc. Il est soit exterminé, soit déporté au loin, soit assimilé. Mais il peut être aussi autorisé à garder son identité, en contre partie d'un service rendu, militaire ou civil.

C'est pourtant cette dernière option que les tenants du protectorat choisirent pour leur colonie, à l'exclusion des autres options. Pour les assimilationnistes, la survie de l'indigène se fait au prix de son identité, de sa fusion dans la culture de l'occupant. C'est ce qu'a préconisé Leroy-Beaulieu encore en 1882 : « Un des points dont la mère patrie doit aussi particulièrement s'occuper, c'est la protection des indigènes. Partout le colon considère l'indigène comme un ennemi. Il le tuerait volontiers, comme on tue le Kongourou (*sic*) ou le renard. C'est à la métropole qu'il convient de prendre la défense de la justice. Dans les colonies où, comme l'Algérie, la population indigène est excessivement nombreuse, dépassant de beaucoup le nombre des colons, le devoir de la métropole est encore plus impé-

²⁶³ In Jules Ferry, *Le Tonkin et la Mère Patrie*, Paris, 1890.

²⁶⁴ Allusion à l'Italie qui a tenté de « doubler » la France en Tunisie, et qui été de ce fait le véritable déclencheur des opérations militaires en Tunisie.

²⁶⁵ Gabriel Charmes, *La Colonisation*, p. 9 et 11.

²⁶⁶ MAE, *Livre Jaune*, Paris, 1881, p. XXIV.

rieux. Elle ne peut, en effet, abandonner 2 ou 3 millions d'indigènes à la discrétion de 3 ou 400,000 colons. Une colonie de ce genre ne peut être considérée comme adulte que lorsque la race indigène et les colons ont fusionné, qu'il ne reste entre eux presque plus de traces des différences d'origine. »²⁶⁷ Dans la même année où ces paroles sont diffusées, Gabriel Charmes, un ami de l'équipe tunisienne Cambon-d'Estournelles-Bompard, saisit ce plaidoyer pro indigène pour le tirer en faveur de la thèse du *protectorat* : « Le problème le plus délicat que nous ayons à résoudre est celui de l'assimilation des indigènes ; M. Paul Leroy-Beaulieu ne le croit pas insoluble, et tous ceux qui jugent les Arabes avec impartialité sont du même avis que lui. Mais, si nous voulons civiliser les Arabes, il est de toute évidence qu'il faut cesser de les exploiter sans merci, de leur enlever leurs propriétés et de les [413] traiter en parias. Respecter leur religion et leurs mœurs, ménager leurs intérêts légitimes, répandre parmi eux l'instruction que nous leur avons si peu donnée jusqu'ici, sont les vrais, les seuls moyens d'en faire des sujets fidèles de la France. Quand elle n'est pas gâtée par de faux systèmes ou égarée par de coupables convoitises, notre race est la mieux douée pour l'assimilation ; elle se plie aisément aux mœurs des autres et sa gaieté naturelle la fait partout bien venir. Il serait heureux que le livre de M. Paul Leroy-Beaulieu contribuât à rendre impopulaire la détestable politique de colonisation officielle et d'oppression des indigènes qu'on suit en Algérie depuis quelques années. »²⁶⁸ Contrairement à l'optique assimilationniste de Leroy-Beaulieu, nous voyons s'affirmer ici clairement l'idée du respect de l'identité de l'indigène voire même de ses institutions traditionnelles : elles devront fonctionner parallèlement aux institutions du colonisateur. Telle est l'originalité de l'idée protectorale. Il ne s'agit non pas de reléguer l'indigène dans une zone autonome où il peut préserver sa liberté, ses institutions et son identité. Il s'agit plutôt d'un système d'emboîtement. A l'administration indigène il sera surimposé une administration coloniale, au bey : le résident Général, au Premier Ministre : le Secrétaire Général, aux Caïds provinciaux : des Contrôleurs civils, etc. L'armée du Bey sera réduite à l'effectif nécessaire à la garde rapprochée du « souverain » réduit au rôle de figurant dans une pièce dont l'enjeu lui échappe totalement. Le bey ne prendra aucune initiative sans l'aval des autorités françaises, et il ne pourra s'opposer in-

²⁶⁷ P. Leroy-Beaulieu, *De la Colonisation*, op. cité, p. 637.

²⁶⁸ Gabriel Charmes, *La Colonisation*, p. 15-16.

versement à aucune décision de son *protecteur* qu'il est obligé de contresigner. Et cette obligation de se soumettre au pouvoir du protecteur est agréée elle-même par le bey, de par sa volonté délibérée, puisque consentie au terme d'un *traité*, d'une *convention* qui sont en fait autant d'attestations de reddition devant le vainqueur. Cela aussi est caractéristique du système protectoral.

Le protectorat respecte les institutions indigènes, mais les vide de tout contenu. Ironie de l'histoire, le colonisateur en vient, parfois, à affermir le pouvoir du souverain déchu pour qu'il puisse continuer à jouer son rôle de figurant : « Je suis obligé, se confia Paul Cambon à ses amis du Quai d'Orsay, de maintenir à bras tendus le gouvernement du bey [...] Le bey, pour être un instrument utile, doit conserver sa dignité et son autorité de souverain. » Et Cambon de conclure : « Grâce à ce système, nous sommes ici plus maîtres des populations [414] après quatre ans d'occupation qu'on ne l'est en Algérie après cinquante-cinq ans de conquêtes. » ²⁶⁹

Le protectorat, on l'a vu, sert surtout à donner l'illusion du respect de la souveraineté du pays, en maintenant en place les représentants du pouvoir et son administration, et en faisant respecter son identité culturelle : religion, langue, us et coutumes, etc. « Le Protectorat, explique Cambon lors de la fête du 14 juillet 1885 à Tunis, c'est un Etat dans lequel les administrations locales, les usages et les habitudes des Indigènes, les lois et les procédés de gouvernement sont respectés, mais dont l'exercice est contrôlé par nous. [...] Le but à atteindre, c'est la mise en valeur de la Tunisie sans sacrifice pour la France. » En somme, le protectorat, est l'art de coloniser en s'offrant l'alibi de la *coopération* et de l'*association* des indigènes. L'expédition militaire de 1881 s'est faite sous le signe de l'amitié entre la France et la Tunisie. Officiellement, il n'y eut pas de déclaration de guerre. L'affaire a été réduite à une simple opération de police dans le but de *protéger* le Souverain beylical. Elle a débouché sur une comédie de *partenariat*. Le pouvoir local et son administration sont préservés uniquement pour jouer à la comédie de l'autonomie indigène. Ce système intègre une catégorie d'intervenants politiques et administratifs indigènes jouant le jeu du protectorat et de la colonisation. C'est la belle formule utilisée par d'Estourelles : coloniser « l'Afrique par les Africains ». La *brutalité*, qui a été le maître mot de la colonisation de

²⁶⁹ Extraits de lettres de 1885 à Herbette et à Freycinet.

l'Algérie, fait place à un nouveau mode de domination : l'*habileté*. Elle a l'avantage de faire l'économie d'une guerre interminable avec l'indigène, et d'une lourde contribution financière. C'est aussi l'art de faire *associer* les forces vives du pays à l'œuvre de la colonisation, et même à y puiser une réserve appréciable pour son armée.

Le Capitaine Le Bœuf, chef du Service des Affaires indigènes à la Résidence de France à Tunis, l'a encore exprimé en 1909, en usant d'une nouvelle terminologie qui fera date pour caractériser le protectorat : *coopération, association* : « La colonisation ainsi entreprise avec la libre coopération de l'élément indigène, découle du principe même du protectorat et a comme lui l'avantage politique de ménager la susceptibilité du peuple soumis. Au point de vue économique, elle donne un triple résultat : aux collectivités indigènes elle procure une source de revenus dans le loyer de terres actuellement improductives [...] Au point de vue humanitaire, cette conception de [415] l'association du protecteur et du protégé, pour la mise en valeur de son sol est digne des principes libéraux de la République française. Le refoulement des indigènes dans les zones déshéritées du Sahara serait non seulement contraire à ces principes, mais elle constituerait une faute politique : parqués dans des régions qu'ils ne sont pas faits pour habiter, toutes leurs aspirations tendraient à en sortir ; ils seraient ainsi comme les Gétules le furent vis-à-vis des Romains, une menace constante pour la sécurité de nos compatriotes et la force des lois naturelles amènerait le proscrit à rejeter un jour le colon à la mer, pour reprendre possession de la terre de ses pères. Gardons-nous donc de proscrire le peuple que nous qualifions de protégé de la France, prévoyons son accroissement et ménageons-lui les ressources nouvelles, dont il commence à sentir le besoin. A cet effet, améliorons son sort par la pratique des œuvres de prévoyance et de mutualité, apprenons-lui à travailler en lui donnant, à côté de l'école, un enseignement professionnel et utilisons, au milieu de nous ses forces vitales et économiques, dans l'exploitation de son sol, au mieux des intérêts communs du protégé et du protecteur. La libre collaboration de la colonisation de l'indigène et de l'Européen, indispensable pour le succès de la colonisation française, sera le couronnement de la *politique d'association*. » Et Le Capitaine Le Bœuf, d'ajouter comme pour prévenir toute illusion : « Mais la bienveillance de cette politique ne devra pas faire oublier les leçons de l'histoire : 'Tiens le glaive toujours suspendu sur la tête du Berbère et n'affranchis jamais les nomades du

poids de leurs impôts', disait le Khalife El Moezz à Bologuin, en lui remettant, à Gabès, en 972, le commandement de l'Afrique. Ces paroles du souverain Fatimide épuisé par ses luttes contre les Berbères, prévenaient le fondateur de la dynastie Zirite, de la nécessité impérieuse, pour les gouvernants de l'Afrique du Nord, de ne jamais affranchir le peuple soumis de ses obligations vis-à-vis du pouvoir et de conserver toujours le prestige de la force, sans lequel l'autorité, même de nos jours, est sans puissance en pays d'Islam. » ²⁷⁰

Le *protectorat* apparaît ainsi comme la formule magique qui réconcilie les « principes libéraux de la République » et la colonisation en tant que système à la fois de domination - la « grandeur », le « prestige » politique - et les intérêts matériels.

Le cheminement politique de notre auteur, d'Estournelles, est resté fermé dans cette certitude en porte-à-faux que conforte la formule du *protectorat*. Sa pensée coloniale n'a pas varié tout au long de sa [416] carrière. Elle est fondée sur l'idée de la civilisation, face à la barbarie, ou simplement à l'*autre*. Sa croisade contre le « péril jaune » l'atteste jusqu'à la caricature. Il pourra dire, ainsi, que « l'Europe, si elle veut rester à la tête de la civilisation, si elle veut être encore l'Europe, doit s'unir non seulement pour la répression, mais pour l'organisation de la Chine » ²⁷¹. D'Estournelles a souffert sincèrement de voir l'Europe s'entredéchirer pour la conquête du monde considérée comme une activité noble et légitime pour une civilisation digne de ce nom. A ses yeux, la rivalité européenne dans ce partage non seulement n'a aucune raison d'être, mais elle serait fatale devant la concurrence potentielle que ne manqueront pas d'exercer des empires comme la Chine, ou même les Etats-Unis. Il suffit pour cela de répandre l'esprit de la concorde, de la bonne volonté et de la *conciliation*, pour que l'Europe coloniale unie assure sa place dans un monde impitoyable et menaçant.

De toute évidence, le souci colonial de d'Estournelles n'a pas été une parenthèse dans sa carrière politique, mais bien plutôt son point de départ. C'est en Tunisie qu'il découvrit l'Europe et ses déchirements coloniaux. C'est en Tunisie qu'il tenta une expérience originale de colonisation *habile* et de captation de l'indigène. La conciliation dont il fera son mot d'ordre et sa marque personnelle a

²⁷⁰ Jules Le Bœuf, *Les Confins de la Tunisie et de la Tripolitaine*, Paris, 1909, 61-62.

²⁷¹ Article : *La Chine et la diplomatie européenne*, in *Le Temps*, 7 juillet 1900.

un double contenu : l'Europe réconciliée face à ses ambitions extérieures ; et aussi la *conciliation* entre le colonisateur et l'indigène. Dans la préface à la *Petite Histoire de la Tunisie*, d'Estournelles a reconnu sa dette envers ce pays conquis : « Je dois beaucoup à la Tunisie » dit-il simplement, témoignant de sa « gratitude pour une leçon qui m'a été si précieuse » : la *conciliation*.

Evoquant en 1909 la rivalité franco-anglaise au Siam, il ne put que regretter que l'on n'eût pas usé des voies nouvelles de la *conciliation* : « et c'était là l'inévitable aboutissement de la politique coloniale d'il y a vingt ans et de toujours quand elle n'avait pas pour fondement primordial cet ensemble d'accords que nous poursuivons aujourd'hui, la conciliation, la paix métropolitaines. » ²⁷²

D'Estournelles fait ici clairement allusion à son expérience tunisienne, et se considère comme le pionnier du mouvement de conciliation *métropolitaine*. Travaillant en 1882 sous les ordres de Paul [417] Cambon, il a été chargé des affaires politiques : aplanir les difficultés nées de la conquête militaire tant dans les relations de la Résidence avec le Bey, que vis-à-vis des puissances européennes lésées dans leurs droits acquis dans la Régence. Il fut ainsi dépêché à Londres pour liquider les capitulations anglaises, ce qu'il réussit avec brio, et évita de justesse la faillite de l'option du *protectorat* au profit de l'annexion demeurée longtemps menaçante en Tunisie. L'expérience tunisienne a montré le chemin à suivre pour l'Europe : tant pour son unité que pour la méthode idéale en matière de colonisation.

Six mois après sa participation à la Première Conférence de la Paix à La Haye en mai 1899, il s'exprima devant la Chambre des Députés pour appeler à une politique coloniale prudente, tenant compte des rivalités internationales : « Il y a deux choses dans la politique coloniale : d'abord, la joie des conquêtes, et ensuite, la carte à payer. (*Très bien ! très bien !*) C'est là je le répète, ce qui inquiète le pays, ce qui m'effraye. Oui, je suis effrayé non seulement de l'avenir, mais du chemin déjà parcouru. Non que je sois un détracteur systématique de nos entreprises coloniales ; j'ose dire que ma vie tout entière protesterait contre un pareil soupçon : j'ai été l'un des ouvriers les plus dévoués de notre expansion coloniale à ses débuts ; j'ai applaudi, j'ai travaillé à notre établissement en Tunisie ; je me suis ef-

²⁷² 'Le Diplomate'. Communication faite à la Société de Sociologie de Paris dans la séance du 8/12/1909, par M. D'Estournelles de Constant, Sénateur, Membre de la Cour de La Haye, Paris, 1910, p. 8.

forcé plus tard de démontrer que c'était là un véritable succès pour la République et qui lui faisait le plus grand honneur ; j'ai dit et publié que l'organisation de notre protectorat en Tunisie était un modèle, un exemple à suivre pour la France, pour l'Europe, pour les Etats-Unis. (*Très bien ! très bien !*) Mais ce succès nous a grisés, et de là nous nous sommes engagés très loin sur une pente glissante et sans point d'arrêt. [...] il y a dans les dangers de l'expansion coloniale ce que l'on voit et ce que l'on ne voit pas. Ce que l'on voit, ce sont les sacrifices en hommes, en argent. Sacrifices inconciliables avec les faibles ressources de notre natalité et avec les exigences de notre situation financière. Ce qu'on ne voit pas, ce sont les complications internationales. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs*) » ²⁷³

Jusqu'au bout, d'Estournelles restera colonial, convaincu qu'il fut de travailler pour la *civilisation*, pour l'Europe et pour la France. S'il [418] tomba amoureux de la Tunisie ²⁷⁴, sa vision du Tunisien, elle, ne dépassa guère la frontière de l'*indigénat*.

De même, l'exploitation coloniale est restée un acte naturel, duquel il n'y aurait pas lieu de « rougir », en tout cas, pas plus que les autres pays européens ²⁷⁵. Il critiqua le fait que la Révolution de 1848 eut *horreur* de l'*exploitation* de l'Algérie, et qu'elle déclara : « Plus de différence entre les peuples, entre les climats : tous les hommes égaux, blancs, jaunes ou noirs, tous pareils devant une seule et même loi ! » Il dénonça la naturalisation des Israélites et des *nègres*, non pas parce que l'on n'eut pas respecté leur identité, mais pour leur *incapacité* ou leur *paresse*. Même la « brusque suppression de l'esclavage domestique » est jugée *ruineuse* pour les colons, et même pour les Arabes « que nous aurions dû ménager puisque nous ne pouvons nous flatter de les faire disparaître » ²⁷⁶.

D'Estournelles est resté jusqu'à la fin de sa vie fidèle à cette vision idéologique du monde et des hommes, que ni son combat pour la conciliation, ni celui mené en faveur du pacifisme ne purent le nuancer véritablement. Lorsqu'il invo-

²⁷³ *Journal Officiel*, Séance du 8 décembre 1899, p. 2115.

²⁷⁴ D'Estournelles a exécuté de fort belles aquarelles de la Tunisie, et écrivit un livre : *Souvenirs de Tunisie*, qui resta inachevé. En 1892, il tenta de retourner en Tunisie, mais en vain.

²⁷⁵ Comme il le disait déjà dans son livre sur la Tunisie, cf. II^o Partie, Chap. V, §2, p. 290 ; et dans la présente édition, p. 269.

²⁷⁶ *Ibid.*

que en 1910 le « respect que doit la race blanche aux autres races »²⁷⁷, il ne veut pas dire autre chose que ce qu'il exposa dans son livre sur son expérience coloniale tunisienne. Bien au contraire, il présente cette expérience comme l'incarnation de cet idéal de *coopération* et d'*association* entre le *bon colon* et l'*indigène*.

Il est évident que ce pacifiste européen ait fait preuve de *bonne volonté*, voire même aussi d'un effort sur soi pour admettre l'autre et même pour le faire respecter par les siens. Seulement, son drame a été d'avoir été un colonialiste convaincu, comme il n'a jamais cessé de le revendiquer jusqu'au terme de son destin. En cela, il a été le représentant d'une époque qui a façonné les relations entre grandes puissances et pays *non civilisés*. Aujourd'hui encore on parle d'*association* et de *partenariat* entre le Nord et le Sud de la Méditerranée...

²⁷⁷ « Le Respect que doit la Race Blanche aux autres Races », Communication adressée en 1911 par d'Estourelles au *Premier Congrès Universel des Races* à Londres ; in *Conciliation Internationale*, n° 12, déc. ; Paris, 1910, p. 23-30.

[419]

**D'ESTOURNELLES :
FACE À LA RÉSISTANCE
DES SECTES RELIGIEUSES (1886) ²⁷⁸**

[Retour à la table des matières](#)

[...]

Les hordes qui s'opposent à nos conquêtes ne recrutent pas des volontaires, mais des croyants ; la guerre ne fait pas des soldats, mais des fanatiques ; c'est l'étendard seul du Prophète qui peut conduire à la victoire un musulman. Ainsi, les sociétés secrètes auxquelles nous avons consacré cette étude et dont l'action publique est pour nous si importante à connaître, pourraient toutes sans exception, pour les institutions les plus louables ; elles sont toutes des ordres pieux, des congrégations charitables.

Ces ordres prennent de jour en jour un développement plus étendu. Tandis que par tous les points du littoral, l'Europe envahit avec éclat l'Afrique, l'entame bruyamment par le rivage, le flot du fanatisme se pousse silencieusement au cœur même de ce continent immense et le submerge déjà en grande partie ; deux

²⁷⁸ Nous donnons ici de larges extraits de l'article de d'Estournelles sur *Les Sociétés Secrètes chez les Arabes*, in *Revue des Deux Mondes*, 1886, t. 74, 1er mars 1886, p. 100-128. Ce texte montre la place primordiale prise par le mouvement des marabouts dans la résistance contre l'occupation étrangère. Ce facteur a pourtant été négligé par l'historiographie contemporaine, qui a privilégié le mouvement nationaliste qui ne s'est affirmé que tardivement, en Tunisie comme en Algérie. La méthode préconisée par d'Estournelles pour le contrer rejoint l'idée de la prudence et de l'habileté qui lui est chère, et qui, sans doute, l'a conduit plus tard à la formulation du concept de *conciliation*. Mais ici, elle prend des formes étonnamment machiavéliques. Ce texte est précieux en ce qu'il nous fait mieux connaître le regard tout particulier et presque indéfinissable que porte le colonisateur à son indigène. Enfin, pour ce qui est des sources de notre auteur, citées dans l'article : une source écrite : *Marabouts et Khouan, Etude sur l'Islam en Algérie*, par le Commandant Louis Rinn, Chef du Service central des Indigènes à Alger, sl., 1884, Adolphe [Jourdan, éditeur] ; et trois sources orales ainsi présentées : le Commandant Coÿne, « dont bien des voyageurs ont éprouvé l'inépuisable bienveillance et le savoir si étendu ; par M. le commandant du génie, L. Breton, officier supérieur qui faisait tant honneur à notre armée ; et par l'infortuné consul général d'Allemagne à Tunis, l'explorateur Nachtigal, qui vient de mourir à la peine et que nous-mêmes, Français, avons pleuré », p. 102.

conquêtes rivales s'y avancement [420] simultanément, mais par des moyens bien différents : nous montons à l'assaut ; l'islam, au contraire, se répand comme fait l'huile sur une étoffe.

[...] Si Moussa bom (*sic*) Amar, ami de Senoussi : il recruta la plupart de ses adeptes parmi les *derkaoua* de la province de Constantine et de la Régence, et n'en fut pas moins un de nos ennemis les plus acharnés. [...] Il fut en Algérie le promoteur de la révolte de 1838 et de l'insurrection de 1848-49, qui ne se termina qu'avec sa mort.

[La Tijania, est, à l'opposé de la Senoussia, mystique, plus conciliante avec les Chrétiens], le bey actuel est tidjanien, mais discrètement.

[...]

En Algérie, j'ai peur qu'on ne s'amuse « à se faire tidjanien ». Quelques officiers des affaires indigènes, rompus à la langue et aux mœurs arabes, convaincus avec raison qu'ils ne sauraient être mêlés trop à la vie d'un peuple au milieu duquel ils garantissent la sécurité de nos colons, ont profité des relations qu'ils se sont créés durant leurs longs séjours dans les oasis, loin de tout centre européen, pour se lier avec les chefs les plus importants de l'ordre : ils leur ont rendu des services ; en échange, ceux-ci leur ont donné les bénéfices de l'affiliation. Cette affiliation a des avantages : purement politique, favorable à l'établissement de notre influence, elle est louable et habile, mais à la condition d'être rare. Si elle devenait une tradition, elle serait non seulement très ridicule, mais très maladroitement : elle attirerait sur nous et sur les tidjanya la risée générale.

[...]

Ayons aux frontières de nos colonies quelques hommes de tact qui soient au courant de tous ces détails de l'organisation religieuse des musulmans et qui en connaissent bien les vices [...], ils devraient avoir pour instructions catégoriques de ne pas favoriser ouvertement les ordres religieux qui sont bien disposés pour nous, mais surtout de ne pas combattre ceux qui nous sont hostiles. Une politique habile négligerait ceux qui, nous étant acquis, n'ont guère de crédit chez les Arabes, et ferait des avances aux autres [...] Pour préciser, et bien que ce système de défense ne soit pas de tous le plus moral, réservons nos faveurs pour nos adversaires. [...] Si nous en attirons, au contraire, à nous par l'argent, par des avantages, des honneurs même, les principaux chefs [des « sectes qui menacent de se fondre

toutes ensemble contre nous »], non seulement nous obtenons des abstentions, mais nous semons autant de germes de division parmi eux [421] que nous faisons de faveurs. [...] Nous réduirions ainsi le corps du senoussisme en une poussière inoffensive, si nous nous attachions à y introduire délibérément la discorde et la déconsidération. Diviser, déconsidérer, ne pas combattre : tel est le sens général des instructions à donner aux fonctionnaires qui sont aux prises avec les fanatiques [...] Une telle politique confiée à quelques hommes habiles, froids, équitables, [...] ne serait peut-être pas glorieuse, mais elle serait sage.

Si nous voulons faire en Algérie de la politique solide et non du roman de chevalerie, ne craignons pas qu'on doute de notre courage, établissons notre autorité non sur des victoires stériles, mais par la division ; la tactique n'est pas nouvelle : *Divide ut imperes*.

Le rôle d'un officier qui entreprendrait ainsi la désagrégation des forces de l'islam serait un des plus nobles et des plus utiles qu'un homme puisse remplir pour son pays : un rôle obscur et qui exige un certain renoncement. [...]

P. D'Estourelles de Constant

[422]

DOCUMENTS INÉDITS (1)
ALFRED DREYFUS
RÉPOND À D'ESTOURNELLES ²⁷⁹

[1]

25 Juillet 1903

[Retour à la table des matières](#)

Monsieur,

J'avais lu, dans les journaux, des extraits du très beau et très courageux discours que vous aviez tenu dans une réunion du comité républicain du Canton de Lude. Le dernier bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme m'en apporte le texte complet et j'y lis, avec une douloureuse surprise, le paragraphe suivant :

« Dreyfus n'est plus intéressant puisque, par faiblesse physique ou morale, il a accepté sa grâce. Sa personne n'éveille plus aucune sympathie et ses défenseurs eux-mêmes ne s'en occupent plus. »

A propos de la première phrase, [2] j'ai raconté, à différentes reprises, dans quelles conditions j'avais accepté la grâce, alors que j'avais soif de justice. Permettez-moi de vous donner, à ce sujet, l'extrait suivant d'une lettre que j'ai adressée au Gérant du Journal des Débats, le 4 août 1901, en réponse à une lettre du Général de Gallifet, et qui a été publiée dans ce journal :

« Condamné à Rennes, le 9 Septembre 1899, je signalais le soir même mon pourvoi devant le Conseil de révision militaire. Or, dans la nuit du 11 au 12 Sep-

²⁷⁹ Nous remercions ici M. Jacques Le Guillard, de nous avoir communiqué et autorisé à reproduire la lettre inédite du Capitaine Dreyfus adressée à son illustre grand-père. Nous indiquons les n° de pages entre crochets.

tembre, mon frère, Mr Mathieu Dreyfus, arrivait à Rennes, porteur d'une lettre de M. le Général de Gallifet à M. le Général Lucas.

« M. le Général de Gallifet, alors ministre de la Guerre, invitait M. le Général Lucas à faire pénétrer immédiatement mon frère dans ma cellule pour une communication [3] urgente et de la plus haute importance.

« Le 12 Septembre, à 6 heures du matin, mon frère était dans ma cellule. Il me dit que le Gouvernement avait décidé, dans la journée du 11 Sept, de me gracier.

[423]

« Si j'avais été coupable du plus abominable des crimes, est-ce que M. le Général de Gallifet, ministre de la Guerre, et ses collègues auraient jamais l'idée de proposer ma grâce au Président de la République, trois jours après ma condamnation !

« Seulement, le président du conseil, Mr Waldeck Rousseau et ses collègues ²⁸⁰, se trouvaient arrêtés par mon pouvoir dans leur décision de me gracier immédiatement. En conséquence, mon frère avait été prié d'obtenir de moi le retrait de mon pouvoir et c'est pour que mon frère m'y décidât que le Général de Gallifet invitait le Général Lucas à lui ouvrir d'urgence l'accès de ma cellule.

« Mon frère me fit valoir, d'une part, [4] l'effet considérable que produirait ma grâce au lendemain d'une seconde condamnation inique ; d'autre part, l'inutilité de mon pourvoi de pure forme. En effet, alors même que ce pourvoi eût été admis, le Conseil de Guerre, devant qui j'aurais été traduit, n'aurait statué que sur le vice de forme qui aurait été relevé dans le jugement, et cela, sans m'entendre moi-même.

« Mon frère me fit en outre valoir mon devoir vis-à-vis de ma femme, de mes enfants, des miens. J'étais en effet, totalement épuisé par cinq années d'atroces tortures physiques et morales. Je voulais vivre pour remplir jusqu'au bout mon devoir, pour poursuivre la [5] révision légale de mon procès.

« Après avoir longuement discuté avec mon frère, je me décidais à retirer mon pourvoi.

« Je n'ai donc pas demandé ma grâce, je l'ai acceptée.

²⁸⁰ « et ses collègues » : ajoutés au-dessus de la ligne.

« Dois-je ajouter qu'en sortant de prison, je protestais de mon innocence et de mon inflexible résolution de poursuivre la révision légale de mon procès. »

J'ajoute que j'avais donné assez de preuves de résistance physique et morale, dans mon terrible isolement de l'île du Diable.

Ensuite, à propos de la sympathie qu'une personne peut éveiller, pour qu'elle soit sérieuse, il faut tout au moins connaître cette personne. Cette sympathie, dont je suis très fier, je l'ai [6] rencontrée chez la plupart de mes défenseurs, avec lesquels je suis en relations constantes et amicales, et ce m'a été une bonne consolation. Mais j'ai toujours fait abstraction de ma personne et n'ai recherché que le triomphe de l'Idée de Justice. Depuis ma seconde condamnation, victime d'une atroce iniquité, toute ma vie n'a eu qu'un but, pour [424] l'honneur du pays comme pour moi-même : la révision légale de mon procès ²⁸¹. D'ailleurs, MM Jaurès, de Pressensé, et Buisson, que vous citez dans votre discours, pourront vous dire tout cela beaucoup mieux que moi-même.

Je vous prie d'excuser cette trop longue lettre, mais je tenais à ne pas laisser subsister une appréciation erronée dans l'esprit de celui qui s'est fait le champion de nobles causes.

Veillez agréer l'expression de ma considération distinguée ²⁸²

A Dreyfus

²⁸¹ Trois ans et deux semaines plus tard, la Cour de Cassation de Rennes annule le jugement rendu le 9 septembre 1899. Dreyfus est réintégré.

²⁸² D'Estourelles reçoit cette lettre à son retour d'Angleterre. Il lui répond, gêné, en se défendant d'avoir eu l'intention de lui faire des *reproches*.

[425]

DOCUMENTS INÉDITS (2)
LA NOTE DE BILLING
OPTIONS POUR UNE CONQUÊTE ²⁸³

[Retour à la table des matières](#)

Monsieur le Ministre.

Votre Excellence m'ayant fait l'honneur de me demander une note concernant Tunis, je m'empresse de résumer les souvenirs un peu lointains que j'ai pu rapporter de ce pays (1874).

Pour nos agents à Tunis, il existe des difficultés multiples. Les principales sont leurs rapports avec le gouvernement beylical, et leurs relations avec l'agent italien par suite du protectorat tacite que nous exerçons sur la Tunisie.

Le Bey incontestablement est ami de la France ; il a foi et confiance en elle. Mais il n'en est en aucune façon de même de son entourage intime qui est tout acquis à l'Italie. Aussi, la France doit-elle rechercher avec soin les moyens les plus propres à débarrasser la Régence de l'élément Mamelouk que l'influence turque y a introduit et que l'Italie favorise aujourd'hui. Elle doit s'efforcer de substituer à leur action celle de la nationalité arabe [avec] laquelle nous avons bien d'autres moyens de con[tacts ?].

Selon nous, le rôle actuel de la France en Tunisie doit se borner à exercer sur la Régence un protectorat effec[tif] à faire entendre, aussi bien clairement qu'il entend limiter l'exercice du pouvoir beylical à la durée du présent règne, à saisir d'avance l'opinion publique de notre intention formelle de nous opposer même par la force à l'avènement au trône d'Ali Bey. Ce dernier, héritier présomptif de la Couronne a été atteint à plusieurs reprises du delirium tremens, et l'exaltation de

²⁸³ *Note de Billing*, ancien consul à Tunis, datée du 22 octobre 1880, in Archives MAE, MD, Tunisie, vol. 10.

ses idées religieuses présenteront des dangers incontestables au sein d'une population aussi fanatique que celle de la Régence.

Il nous faut surveiller avec la plus extrême vigilance les agissements connexes de l'Allemagne et de l'Italie, les manœuvres de [426] Gérard Rholf, des Jünker, des Flükiger, auteurs infatigables des dernières insurrections dans notre grande colonie africaine, des sociétés secrètes religieuses, dites Khouans de Sidi Abderahman qui tiennent leurs conciliabules occultes chez le Sheïk Senou[ssi] au Djebel Lakda[...] sur la frontière de la Cyrénaïque et de la Tunisie. Ce sont ces associations fanatiques qui expédient périodiquement des émissaires en Tunisie afin d'y porter le mot d'ordre des insurrections et d'introduire par le Kef et Soukharas les armes et les munitions de guerre qui manquent à nos sujets algériens depuis les mesures vigoureuses prises par le Général Chanzy à la suite de la révolte des Arabes dans la province de Constantine en 1871.

Pour lutter efficacement contre l'influence italienne dans la Régence, il nous faut envahir pacifiquement le pays au moyen des capitaux français et européens. Il serait même sage, afin d'éviter les récriminations du Cabinet de Rome, de faire obtenir des concessions à des banquiers, à des capitalistes appartenant à des puissances secondaires ou neutres comme l'Espagne, la Belgique, la Hollande ou la Suisse. Peut-être même nous serait-il possible un jour d'occuper militairement la Régence à titre provisoire comme jadis Civita [...] et Rome en prétextant de l'impuissance du Bey à faire respecter nos frontières par les tribus insoumises limitrophes les Kroumirs et les Hammemas sur lesquelles Son Altesse n'exerce plus qu'un pouvoir vraiment nominal. Il nous serait possible dans ce cas, de substituer insensiblement aux misérables troupes de la Régence un corps mixte de gendarmerie indigène commandé par des officiers français et algériens et recruté en majeure partie dans notre colonie. Petit à petit, en invoquant les embarras financiers toujours croissants de la Régence nous pourrions *débarrasser* le Bey des lourdes charges que lui impose son armée, l'engager à la licencier par mesure d'économie, et lui prêter annuellement une colonne mobile composée tout d'abord pour ne pas froisser le sentiment musulman de Spahis, de Turcos et d'un nombre très *restreint* de troupes françaises. Cette colonne aurait pour mission d'aller recouvrer les impôts selon l'usage traditionnel dans l'intérieur du pays et principalement dans le Sud parmi les tribus semi indépendantes qui avoisinent les lacs Faraoun et Tritonis et les rivages de la Grande Syrte. Cette besogne incombe

depuis nombre d'années au Ministre de la Guerre, le général Rustem qui y consacre près de six mois chaque année à la tête d'un corps expéditionnaire complet.

Il nous faut signifier au Bey, le cas échéant, avec autant de courtoisie que de fermeté, que la France n'entend lui conserver le pouvoir suprême qu'aussi longtemps qu'il l'exerce dans un sens [427] parfaitement conforme à nos intérêts et à nos légitimes aspirations. Le Bey n'a point d'enfants et professe une horreur superstitieuse pour celui de ses frères Ali Bey que la loi du Chér[a] désigne pour lui succéder.

Dans l'état actuel de l'Europe, toute solution hâtive ou violente de la question tunisienne serait souverainement impolitique de la part de la France et serait de nature à nous créer les plus sérieuses difficultés avec le quirinal. Il serait donc sage de s'abstenir de toute annexion brutale à l'endroit de la Régence, mais il nous faut exercer avec tact et vigueur un protectorat efficace comprenant une action financière, commerciale, industrielle, et si faire se peut militaire.

En un mot, il s'agirait d'imposer par la persuasion à Son Altesse un arrangement limitatif présentant le plus d'analogie possible avec les contrats si avantageux passés par l'Angleterre avec Holk... Scindia et les quelques autres Princes Indiens réputés indépendants.

De la sorte il nous serait possible d'augmenter rapidement notre légitime influence dans les provinces de l'Intérieur et surtout dans les ports commerciaux du littoral par la création de nouvelles voies ferrées allant de Tunis par Rhadès et Hammamlif à Sousa, la Méhdia, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba, et par la fondation d'établissements de banque et de crédit réclamée depuis longtemps par la colonie Européenne et même par les indigènes.

Il est également tout à fait indispensable d'exiger de la Commission financière que l'élément français soit plus largement représenté dans le recrutement du nombreux personnel qu'elle détache dans les provinces, personnel où l'élément italien et anglais figure aujourd'hui dans d'injustes proportions.

Il nous faut aussi exercer une action salutaire et patriotique sur les 200 000 sujets algériens-français, la plupart réfugiés jadis en Tunisie pour échapper aux mauvais traitements et aux exactions de nos bureaux arabes, les ramener par tous les moyens possibles à de meilleurs sentiments envers la France. Certains d'entre eux habilement choisis seraient avec nos protégés Mozab les meilleurs instru-

ments de propagande française en Tunisie et ils nous serviraient de la façon la plus efficace à préparer par avance les habitants au protectorat ou à l'annexion mora[le] éventuelle de leur pays.

Pour lutter efficacement contre les menées italiennes en Tunisie, il faudrait obtenir du Bey un traité consacrant d'une façon formelle l'union douanière postale, télégraphique et militaire de la Régence et de la France, en échange garantir à Mohammed [428] Sadock (sic) son maintien sur le trône pour la durée de son règne. Le Bey vient d'entrer dans sa 75^{ème} année, et sa santé est fort ébranlée.

La colonie italienne de Tunis est susceptible à l'excès, il faut infiniment de tact et de légèreté de main pour éviter tout froissement. Il est juste d'avouer que la colonie italienne est plus nombreuse, plus riche, et plus respectable que la nôtre. La situation actuelle est des plus tendues ; déjà en 1873 M. le Vicomte de Vallat a eu des rapports fort difficiles avec le chevalier de Vinna l'agent italien, et une rupture complète a eu lieu. Je m'abstiendrai, si Votre Excellence veut bien me le permettre, de toute réflexion sur les causes des difficultés récentes survenues à Tunis ; elles sont purement locales et d'une nature si privée à l'origine que l'on ne saurait, par écrit, aborder un semblable sujet.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien agréer les assurances de ma très haute considération.

Billing

22 octobre 1880

[429]

DOCUMENTS POUR CONCLURE (1) PROPHÉTIE D'UN AMÉRICAIN À TUNIS (1867) ²⁸⁴

[Retour à la table des matières](#)

Alors que je quittais Tunis, après avoir subi la chaleur de l'été de 1867, et respiré l'air nocif, celui qui apporta le choléra et la mort à des milliers de gens autour de moi, j'ai reçu de la part d'une source diplomatique éminente une demande importante, dont la réponse certaine, qui était en ce temps-là confidentielle, nécessitait de ma part une certaine vision du futur. Bien que je ne sois ni prophète, ni fils de prophète, j'ai assumé mon privilège de Yankee et j'ai essayé de deviner.

Depuis lors, je n'ai pas eu de motif pour revenir sur mes visions. Alors que le grand canal pour bateaux se creuse à travers l'isthme de Suez, Tunis, qui a une position centrale sur la grande route entre le canal et l'océan, prend une nouvelle dimension que les Français et le gouvernement n'ont pas eu de mal à saisir, et à s'en approprier. Ils voient sur les côtes tunisiennes des meilleurs ports et un sol plus riche qu'ils n'en ont dans leurs possessions algériennes, et qu'ils veulent, à ce qu'il paraît, les soumettre à leur contrôle. Au lieu d'être animés par un esprit chevaleresque et par le désir de diffuser les bienfaits de la civilisation, ils semblent disposés à profiter de la faiblesse de ce gouvernement pour étendre leur

²⁸⁴ Amos Perry a été Consul des Etats-Unis à Tunis de juillet 1862 à septembre 1867. A son retour dans son pays, il a publié en 1869 aux Etats-Unis, un livre intitulé *Carthage and Tunis, Past and Present*, où il a parlé dans une note, placée en annexe, de *L'Avenir politique du Pays*. Nous en donnons ici la traduction en français. Elle témoigne des rivalités européennes dans la Régence et du rôle prépondérant que joue déjà la France chez son voisin tunisien. C'est un point de vue lucide qui offre une autre solution aux difficultés tunisiennes que la prédation.

pouvoir et accroître leurs possessions. Malgré son air gracieux et son allure charmante l'Aigle français est sauvagement rapace ; et maintenant le Lion britannique, qui recherche la satisfaction de son propre appétit, est incapable de retenir les [430] mouvements impétueux de cet oiseau aux yeux perçants ²⁸⁵. L'Aigle américain, méfiant à la fois envers l'oiseau qui plane et l'animal qui rôde autour de leurs domaines occidentaux à la haute saison, se contente de prendre note des événements en cours. La demande et la réponse sont formulées ainsi :

Quel sera l'avenir politique de Tunis ?

Cette question est souvent posée, et donne lieu à une variété de spéculations et de réponses. Apparemment, les Français regardent Tunis comme l'annexe de l'Algérie. Les Anglais y voient une source [431] de provisions pour Malte, et les

²⁸⁵ Cette image des prédateurs semble avoir été suggérée au Consul américain par un ami Tunisien : « J'ai, nous dit Amos Perry dans son chapitre qui renvoie à la note que nous publions, une fois entendu une remarque intelligente d'un Musulman, selon laquelle « les nations étrangères et leurs représentants posent leur regard sur Tunis beaucoup plus comme des oiseaux de proie qui ont l'habitude de tourner autour d'un festin appétissant : les nations n'ayant d'autre politique que d'écarter les autres ; les représentants sont mus par des intérêts personnels ou par vanité ». Si cette thèse, que je n'ai pas essayé de réfuter, est juste, il ne reste plus beaucoup de motivation de la part du Bey pour entreprendre des réformes, malgré qu'il soit un homme de nature bonne et ayant des sentiments généreux. Il ne peut faire guère plus que d'user d'oiseaux royaux ou de milans pour observer l'aigle persévérant, et amuser et satisfaire les renards et les loups au mieux qu'il peut. Qui pourrait lui en vouloir pour une quelconque folie dans une telle situation critique ? Je ne le saurais. Son attitude est non sans dignité, mais il est terriblement encerclé. Les serres des aigles pendent sur sa tête, le grognement du Lion se fait entendre, et les rejetons du volatile et de la bête s'attaquent continuellement à lui. Si avec de tels enseignements et de telles expériences, le Bey ne fasse décidément pas montre d'instincts de prédateur, cela m'étonnerait. Je suis persuadé que si les membres du gouvernement tunisien étaient réellement assurés que l'intérêt et la politique des grandes puissances n'étaient pas de se disputer les uns et les autres sur la possession de leur pays ou pour en profiter, mais de coopérer pour le promouvoir et l'élever par étapes au niveau des nations qui ont le droit de vivre parce qu'elles travaillent, prospèrent et progressent ; [...] alors, ils réfléchiraient, et cette oligarchie despotique munie de serres de rapaces vacillerait, réviserait sa voie, oserait s'aligner et marcher vers le progrès ; sinon, était-elle trop faible pour prendre ce chemin, qu'elle céderait sa place à des hommes plus braves et plus valeureux. [Mais en cas d'échec des puissances civilisées à sauver le pays], ils auraient eu tout de même l'honneur d'avoir tenté de fertiliser par leur influence et leur bonne action les germes anciens de la prospérité matérielle et morale de ce pays, mieux consacrée par le sang, les vertus et la gloire immaculée de l'église primitive, que par la *grandeur* [en fr.] de Carthage et la domination de Rome. Le temps viendra peut-être quand sur le site même de Didon, commandant les deux bassins de la Méditerranée, dont il constituera le point de jonction mieux que dans les anciens temps, une nouvelle cité s'élèvera, héritant du prestige de l'ancienne métropole et fusionnant le passé avec le futur ; une cité ayant commerce, industrie, activité et intelligence, et digne de prendre place parmi les capitales de la civilisation universelle, et d'être comptée dans l'histoire comme un des jalons sur la grande route de la race humaine. » In : Perry, *Carthage and Tunis*, p. 525-28.

Italiens revendiquent un statut spécial du fait de leur langue et de leurs coutumes qui s'y perpétuèrent dans une certaine mesure depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours. L'Italie a ici la plus importante colonie ; l'Angleterre a le plus besoin d'assurer le ravitaillement de Malte ; mais la France a la plus importante force disponible pour contrôler le pays.

Politiquement, aussi, la France a des relations les plus intimes avec Tunis. Depuis les débuts de la guerre contre Alger, les Français ont été des voisins proches du Bey, et le plus souvent ils ont été reconnus comme ses amis particuliers. Une fois ils ont empêché la flotte ottomane dans sa tentative de prendre le contrôle de son gouvernement. Ils ont employé toute la panoplie des moyens diplomatiques pour mettre en place et défendre des relations intimes entre les deux pays. A la longue, le Consul français s'est adjugé une influence primordiale, sinon hégémonique sur le Bey. Il est consulté, et son concours est considéré comme nécessaire pour le succès de tout projet important. Les sujets français sont requis pour des postes rétribués et de confiance, et on leur accorde les contrats les plus importants, comme l'installation des communications télégraphiques entre les différentes régions de la Régence ; ils accordent des prêts au gouvernement même si c'est selon leurs propres conditions ; et introduisent l'eau dans Tunis et ses environs venant des montagnes de Zaghouan.

Avec cette influence française fermement instaurée et reconnue, un Consul français, avec peu d'expérience dans le pays, a tenté en 1864 d'inaugurer une nouvelle politique, traitant avec brutalité le Bey comme s'il était un vassal à la France en arrêtant ses navires dans ses propres eaux, et demandant la démission de certains de ses ministres, et recommandant d'autres changements dans le gouvernement. N'ayant pas été capable de mener à bout cette ligne de conduite politique sans recourir à la force – dont il n'a pas voulu démordre – et commettant des offenses sérieuses contre d'autres nations, le gouvernement français retira ce consul, et depuis envoya d'autres officiers qui ont poursuivi une politique plus conciliante. Néanmoins, le Bey a enduré le pouvoir arbitraire du gouvernement français.

Quand le Bey a été débarrassé du consul offensant, il y a vu une victoire de sa part, et cela a été aussi ressenti de même à l'étranger. Mais je crois que la France a précédé ainsi pour deux raisons : elle ne voulait pas s'attirer la critique des autres nations, et plus particulièrement parce qu'elle ne voulait pas se payer gratui-

tement une nouvelle guerre religieuse comparable à celle déclenchée en [432] Algérie. Mais ses visées ultimes par rapport à ce pays ne laissent guère de doute. Alors qu'elle l'observe avec un œil vigilant de peur qu'il échappe à mainmise effarouchée, elle pense que la gentillesse est en général meilleure que la brutalité. Se sentant en sécurité avec son butin, elle peut se permettre d'attendre que les plans de longue haleine puissent arriver à maturité.

Si les Français devaient prendre possession de la Régence de vive force, d'autres nations pourraient protester, et les Musulmans pourraient se livrer au massacre et à la rapine. La prise de possession pourrait se faire et le pays pourrait être pris. Cependant, des difficultés pourraient naturellement apparaître en réglant beaucoup d'affaires compliquées tout en faisant face à la haine des Musulmans et à la mauvaise volonté des Européens. Au vu de tous les facteurs en jeu, la France décide d'attendre le cours du temps. Son expérience en Algérie et au Mexique sert probablement de leçon. Son influence légitime en tant que puissant voisin du Bey est grande, et elle n'a qu'à continuer à maintenir des relations apparemment amicales, et à saisir toute occasion pour affirmer son autorité présumée, et pour garantir les avantages présents et un triomphe final.

Alors, je suis persuadé qu'à la longue ce pays viendra sous la protection et le contrôle reconnus de la France, sinon avec l'aval et l'approbation d'autres nations, du moins sans opposition violente. C'est du moins, le sens général des affaires en ce moment, nonobstant une espèce de procédé politique utilisé pour des effets contre-productifs. La maladie est trop profondément enracinée pour être soignée par des procédés empiriques au nom de la diplomatie. L'Aigle gaulois, fixant déjà sa proie, se prépare à s'en saisir, malgré le grognement du Lion et tous les cris et les hurlements qui peuvent être poussés alors qu'il savoure son festin.

[433]

DOCUMENTS POUR CONCLURE (2)
PAROLES D'INDIGÈNE
(1843) ²⁸⁶

[Retour à la table des matières](#)

Grâce à la confiance que j'avais su leur inspirer [aux Arabes] et à la façon dont je les interrogeais, la plupart de ces chefs me dévoilaient leurs secrètes pensées. Un surtout, le khalifa Sidi Ali Oul'd Sidi Lekhal, Oul'd Sidi Embarek, ayant accepté sans arrière-pensée la domination française, avait une liberté et une franchise de langage en raison même de la sincérité de son dévouement.

C'est donc dans la bouche de Sidi Ali que je mets le résumé des réponses faites par tous les chefs arabes aux questions que leur adressèrent successivement MM. de Courcelles et de Beaumont. Je lui laisse la parole :

Vous croyez qu'avant l'arrivée des Français en Afrique, nous subissions avec peine le joug des Turcs, maîtres injustes et rapaces, et vous pensez que nous devons remercier Dieu d'en être délivrés et d'être aujourd'hui gouvernés par des maîtres justes et cléments. Sachez que si nous nous soumettons aux décrets du Très-Haut, qui, donnant la victoire à qui lui convient, vous a rendus maîtres de notre pays, nous n'en haïssons pas moins votre domination parce que vous êtes chrétiens.

²⁸⁶ Extrait du livre de Léon Roches, Trente-Deux ans à travers l'Islam (1832-1864), Paris, 1885, Tome II, Livre VII, Campagnes d'Afrique, Récits épisodiques, 1843, p. 322-329. Le futur Consul français en Tunisie en 1857, artisan du Pacte Fondamental, nous restitue ici la pensée intime de l'indigène telle qu'il a pu synthétiser à la lumière de sa longue expérience algérienne, surtout auprès de l'Emir Abdelkader. Les notes sont de Léon Roches.

Les Turcs étaient parfois injustes et cruels, mais ils étaient musulmans. Le padisha [sic], leur souverain comme le nôtre, est pour nous le *khalife de Dieu sur la terre*.

Leur gouvernement avait une organisation simple dont nous connaissions parfaitement tous les rouages, et qui ne *subissait aucune* [434] *variation*. Habitant les villes, ils ne se mêlaient jamais à nous, nous laissaient libres sur nos territoires respectifs et nous gouvernaient par l'intermédiaire de nos *m'rabin* ²⁸⁷ et de nos *djoued* ²⁸⁸. Le pouvoir passait successivement dans les mains des chefs de deux ou trois grandes familles, qui, en devenant nos aghas et nos kaïds, étaient obligés de payer au gouvernement turc *Hak El Burnous* ²⁸⁹. Nous leur remboursions au décuple, il est vrai, les frais que leur occasionnait cette investiture, mais nous trouvions toujours auprès d'eux secours et protection, et leurs tentes hospitalières étaient nuit et jour ouvertes à tous les membres de la tribu, grands et petits. Nous nous identifions avec ces familles dont les chefs nous commandaient depuis des siècles : nous étions fiers de leur luxe et de leur générosité, et nous trouvions tout naturel d'en fournir les éléments.

Et d'ailleurs Dieu bénissait nos champs et nos troupeaux ! Vous nous dites que votre gouvernement est juste et clément. Mais conquérir un pays qui ne vous appartient pas, est-ce de la justice ? Et la ruine et la mort que vos armées traînent après elles au milieu de populations qui ne vous ont jamais offensés, est-ce de la clémence ?

Vous nous aviez solennellement promis de respecter nos propriétés et nos usages, et voilà que déjà votre gouvernement dispose de territoire de nos tribus en faveur d'agriculteurs français, territoire dont nos ancêtres jouissaient de temps immémorial. Pouvons-nous, du reste, nous méprendre sur vos intentions ? Vos journaux ne disent-ils pas hautement que vous voulez donner aux chrétiens les terres occupées aujourd'hui par les musulmans ?

Et, en attendant, vous songez à mêler sur le même territoire des Français et des Arabes, et vous nous affirmez que, dans cette cohabitation, nous serons in-

²⁸⁷ Aristocratie religieuse.

²⁸⁸ Aristocratie militaire.

²⁸⁹ Le droit d'investiture, mot à mot : *prix du burnous*.

comparablement plus heureux que nous ne l'étions dans l'état *voisin* de la barbarie, dites-vous, où nous vivions avant l'arrivée des Français.

Eh bien, cet état de barbarie que vous ignorez, sans Doute, je vais vous le faire connaître ²⁹⁰ :

Notre tribu est une grande famille qui porte le nom de son père et de son fondateur. Elle se divise en plusieurs douars ²⁹¹.

[435]

Chaque douar est commandé par un cheikh ²⁹².

La réunion de tous les cheikh des douars forme la djemaâ ²⁹³ : c'est le conseil des anciens de la tribu.

Les ordres du chef du gouvernement sont communiqués par l'agha aux kaïds et par le kaïd à la djemaâ, qui en assure l'exécution. Toute affaire concernant la tribu est discutée dans cette assemblée. Ses décisions sont toujours respectées par les parties intéressées. Elle juge de l'opportunité de telle ou telle alliance politique. Lorsqu'un membre important de la tribu veut épouser la fille d'un personnage appartenant à une autre tribu, la djemaâ en fait la demande.

C'est parmi les anciens du conseil que se conservent les traditions de la tribu et les titres de propriété de son territoire. En outre de cette propriété collective, chacun de nous possède ou peut posséder une ou plusieurs parcelles de terre ou tout autre immeuble lui provenant par héritage ou par achat, et les droits de chacun ainsi que les limites des terres sont constatés par des actes authentiques délivrés par le kadhi.

La réunion de plusieurs kadhis ou ulémas constitue un medjelès ²⁹⁴, auprès duquel les parties en appellent des jugements prononcés par un seul kadhi.

²⁹⁰ L'organisation de la tribu, exposée par Sid Ali, avait été en grande partie respectée par le maréchal Bugeaud.

²⁹¹ *Douar* signifie en arabe « circonférence », parce que les tentes d'un douar forment un rond.

²⁹² *Senis* (vieux).

²⁹³ *Djemaâ*, assemblée.

²⁹⁴ *Medjelès* signifie, en arabe, endroit où l'on siège, sorte de cour d'appel.

Chaque douar entretient, à ses frais, un taleb (lettré) chargé de réciter les prières qui se font en commun, et d'enseigner à lire, à écrire, et d'apprendre le Coran à tous les enfants.

Au temps des labours, les chefs de tente, possédant des bœufs et des semences, font labourer, ensemençer et sarcler leurs terres par des khammès ²⁹⁵.

Une famille a-t-elle perdu son chef ou ce chef lui-même est-il dans la gêne, les habitants du douar se réunissent à un jour indiqué par la djemaâ, et labourent et ensementent sur le terrain communal, la quantité de terre dont le produit est jugé nécessaire aux besoins de la famille nécessiteuse, qui n'a plus qu'à opérer la récolte. Tous les travaux de moisson, de transport des gerbes et de dépiquage se font en commun. Les troupeaux paissent tous sur les terrains communaux et sont gardés par des bergers payés par le douar.

L'impôt frappé par le chef de l'Etat est réparti par la djemâa entre les membres du douar, en raison de la fortune de chacun.

[436]

Nous ne sommes véritablement assujettis au travail que pendant deux mois d'hiver pour le labour et les semailles, et un mois d'été pour la récolte.

Pendant les neuf autres mois, nous montons à cheval, par courons les marchés, afin d'y échanger nos produits, et allons visiter nos amis. Nous nous livrons au moins une fois par semaine à notre passion pour la chasse. Peu de journées s'écoulaient sans que nous assistions aux *eurs* ²⁹⁶ que nous nous donnons réciproquement, à l'occasion des naissances, des circoncisions et des mariages. C'est dans ces fêtes que nos plus habiles cavaliers *jouent la poudre* et tâchent de se faire remarquer par leur adresse à manier leurs coursiers et leurs armes.

Les travaux domestiques sont abandonnés à nos femmes et à nos esclaves, que nous traitons comme des enfants de la tente. Nous tenons toutefois à surveiller nous-mêmes les soins à donner à nos chevaux, nos compagnons inséparables de notre existence.

²⁹⁵ Les khammès de « khoms » (cinquième) sont des métayers qui, n'ayant ni terres, ni bétail, ni semences, exécutent les travaux de labour, semailles, dépiquage, etc., et prélèvent le cinquième net de la récolte.

²⁹⁶ Fêtes.

Notre nourriture se compose du grain que la terre nous produit avec abondance, que Dieu soit loué ! de la chair de nos troupeaux, que surveillent facilement nos bergers, et du lait de nos vaches et de nos brebis. Nos moutons, nos chameaux et nos chèvres nous fournissent les toisons qui, tissées par nos femmes, deviennent l'étoffe de nos vêtements, de nos tentes, de nos couvertures et de nos tapis.

Avec le montant de la vente du surplus de nos grains et de nos troupeaux, nous achetons nos armes, nos munitions et les objets de luxe, soieries, draps, cotonnades, sucre, café, etc que ne produit pas notre pays. Telle est l'existence que nous menons de père en fils de puis Sidna Ibrahim ²⁹⁷. Elle répond à nos goûts, à nos instincts, à notre race, à notre religion enfin. Nous n'en désirons pas d'autre. « Le bonheur, notre savant Lokman ²⁹⁸ l'a dit, réside dans la modération des désirs. »

Pourrions-nous, je vous le demande, accepter la cohabitation avec les Français, qui, étant les maîtres, voudront nous soumettre à leurs coutumes et à leurs usages ? Non, il serait plus facile de mêler l'eau avec le feu ²⁹⁹.

[437]

Croyez-vous donc que nous ignorions l'histoire de nos glorieux ancêtres, conquérants de Bled-El-Endeleus ³⁰⁰, qui, pendant sept cents ans qu'ils ont occupé ce vaste royaume, n'ont pu faire accepter leur domination aux chrétiens qu'ils avaient vaincus et qu'ils gouvernaient avec tolérance et justice ? Dès que ceux-ci entrevoyaient l'espoir de chasser les musulmans de leur pays, ne levaient-ils pas contre eux l'étendard de la révolte ?

Comment alors pouvez-vous croire que des musulmans acceptent avec joie la domination des chrétiens ?

Détrompez-vous donc. Des sentiments de haine, soit patents, soit dissimulés, existeront toujours entre les sectateurs des deux religions, comme entre les peuples conquis et les peuples conquérants.

²⁹⁷ Le patriarche Abraham.

²⁹⁸ Philosophe arabe.

²⁹⁹ Au sujet de l'antipathie qui existe entre les musulmans et les chrétiens, un Arabe disait un jour au général Daumas : « Si on faisait bouillir dans la même marmite un chrétien et un musulman, le bouillon de chacun se séparerait. »

³⁰⁰ C'est ainsi que les Arabes désignent l'Espagne, pays des Andalous, et c'est ainsi également que plusieurs historiens arabes appellent les Vandales.

Moi-même, qui suis aujourd'hui un des plus fidèles serviteurs de la France, je me suis soumis à vous parce que j'ai la conviction qu'en continuant à vous combattre, je m'exposais ainsi que ma famille à la ruine, à la mort, sans aucun espoir de vous chasser du pays que vous m'avez pris.

Les Arabes ne comprennent qu'une chose, c'est qu'ils sont plus faibles et que vous êtes les plus forts.

Ne nous prodiguez donc pas des promesses que vous serez amenés à ne pas tenir et ne cherchez pas à nous faire apprécier les bienfaits d'une civilisation que nous repoussons, puis que vous nous apprenez vous-mêmes que ce mot signifie absorption des musulmans par les chrétiens.

Croyez-moi, restez forts et toujours forts, car le jour où les Arabes découvriraient que vous êtes faibles, ce jour-là ils oublieraient et votre clémence, et votre justice, et tous vos bons procédés, et, ne se souvenant que de vos deux titres, chrétiens et conquérants, ils vous jetteraient dans la mer qui vous a apportés. »

[438]

[439]

La Conquête de la Tunisie.

Récit contemporain couronné par l'Académie française

BIBLIOGRAPHIE 301

Écrits de d'Estournelles

[Retour à la table des matières](#)

ADS : Archives Départementales de la Sarthe, abritent sous la cote 12 J les archives de d'Estournelles. Ceux-ci ont fait l'objet d'un classement publié dans un opuscule : *Les Archives d'Estournelles de Constant*, par Henri Boullier de Branche, Le Mans, 1981.

Annuaire de l'Association pour l'Encouragement des Etudes grecques, (diverses contributions depuis 1875.)

Revue des Deux Mondes, (Une longue collaboration qui commence en 1876 jusqu'aux années 1890.)

La Politique française en Tunisie, Le Protectorat et ses Réformes (1854-1891), Librairie Plon, Paris, 1891.

Les Etats-Unis d'Amérique, 1913 (traduit en anglais : *America and Her Problems*, 1915)

Préf. à l'*Aviation Triomphante*, d'E. Lavis, Paris, 1909

La *Conciliation internationale*, [Revue fondée en 1906 par d'Estournelles]

« Mach, récit de mœurs de la Haute-Albanie », in *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1881.

Souvenirs de Tunisie, (inédit).

301 Il s'agit ici d'une bibliographie sélective par thèmes.

« Une Promenade autour de Tunis, avant les Embellissements du Protectorat », in *Les Lettres et les Arts – Revue illustrée*, t. III (1887), Paris, p. 90-108.

[440]

Les Congrégations religieuses chez les Arabes et la Conquête de l'Afrique du Nord, Paris, Maisonneuve, Maisonneuve, Paris, 1887, 72 p.

Préface au *Péril Jaune*, d'Edmond Théry, Paris, 1901.

Écrits sur d'Estournelles

Rudler, G., *M. d'Estournelles de Constant*, La Flèche, 1904, 24p.

Letessier, Fernand, : *Paul d'Estournelles de Constant, 1852-1924 et quelques uns de ses correspondants : Un grand Sarthois*, In *Revue historique et archéologique du Maine*, t. CXXVIII (1972), p. 60-78, & CXXIV (1973), p. 26-62.

Wild, Adolf, *Baron d'Estournelles de Constant (1852-1924). Das Wirken Friedensnobelpreisträgers für die deutsch-französische Verständigung und europäische Einigung*. Schriften zur europäischen Integration, band 9, Hamburg, 1973, 482p.

Barcelo, Laurent, *Paul d'Estournelles de Constant, Prix Nobel de la Paix 1909 : l'expression d'une idée européenne*, Paris, Éd. l'Harmattan, 1995.

Catherine Maréchal, *D'Estournelles de Constant (1914-1924). Dix années de réflexion*, Mémoire de DEA, Université de Tours, 1989.

A la Mémoire de Paul d'Estournelles de Constant (1852-1924). La Flèche, 1932, 93 p.

Lepointe, Gabriel, « L'Action de P. d'Estournelles de Constant en faveur de la paix internationale », in *Revue générale du Droit International Public*, sept. 1960, 16 p.

Distel, Anne, *Un ami de Claude Monet : le Baron d'Estournelles*, article à paraître chez Linea d'Ombra, Milano.

Encyclopaedia Britannica, vol. VIII, p. 737.

[441]

Jolly, Jean, *Dictionnaire des Parlementaires français*, P.U.F., t. V, p. 1633-1634.

Tunisie : Conquête et Protectorat

[Livre Jaune] *Documents diplomatiques. Affaires de Tunisie 1870-1881*, Paris, Imprimerie Nationale, 1881.

Documents diplomatiques français 1871-1914, Paris, Imprimerie Nationale, 1929.

El Mostakel (L'Indépendant), journal en arabe publié à Cagliari ; imprimerie de « Avvenire di Sardegna, N° 1, 28 mars 1880 – 1881. (Un des journaux qui fit campagne contre l'influence française en Tunisie. De l'aveu même de d'Estournelles et du ministre Barthélémy Saint Hilaire, il gêna beaucoup la France et contribua à la décision de l'expédition militaire ; cf. Ernesto Concas, *Un giornale arabo pubblicato a Cagliari nel 1880-81 : El Mostakel*, Cagliari, 1927, 26 p.)

L'Expédition Militaire en Tunisie 1881-1882, Paris, sd. 423 p. (Ouvrage documentaire officieux détaillé sur les opérations militaires jusqu'en 1884, renseignant sur la résistance des nomades.)

Paul Cambon, *Correspondance, 1870-1924*, t. I, Paris, 1940.

Broadley, A. M., *The Last Punic War. Tunis Past and Present. With a Narrative of The French Conquest of The Regency*, by A. M. Broadley, Barrister-at-Law, Correspondant of the 'Times' during the War in Tunis, 2 vols, London, 1882. (L'auteur, proche de la Cour beylicale et du Bey Mohammed es-Sadok, a été mêlé de près aux événements de 1881-1882 et après, en défendant les intérêts anglais. Il est une des sources écrites et orales de d'Estournelles.)

[442]

Faucon, Narcisse, *La Tunisie avant et depuis l'occupation*, Paris, 1882 ; t. 2 Colonisation, Paris 1893.

Charmes, Gabriel, *La Colonisation chez les Peuples Modernes*, Paris, 1882 [Extrait du Journal des Débats du 10 septembre 1882.]

Charmes, Gabriel, *La Tunisie et la Tripolitaine*, Paris, 1883. (D'Estournelles a connu cet auteur à Tunis lors de son voyage en avril 1882 en compagnie de Paul Cambon. Il lui soumit en 1884 sa première mouture de *La Politique Française en Tunisie*.)

Vigné d'Octon, Paul, *La Sueur du Burnous*. [Collection : Les Crimes Coloniaux de la Troisième République, Ed. de la Guerre sociale, Paris, 1911 ; 2^{ème} édition, Postface de Maurice Rajsfus, éd. Les Nuits Rouges, 2001. (Rare enquête par un célèbre parlementaire anticolonialiste, menée de 1907 à 1909, sur le mépris et la violence infligés par les colons français aux Tunisiens.)

Rinn, Louis, *Marabouts et Khouans*, Alger, 1884. (Lu par d'Estournelles).

Pauliat, Louis, *La Politique Coloniale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1887.

Le Bœuf, Jules, *Les Confins de la Tunisie et de la Tripolitaine*, Paris, 1909. (Sur les tribus du Sud tunisien. L'auteur soutien le système protectoral fondé sur la promotion des *Indigènes* dans une visée coloniale.)

Le Nouveau port de Bizerte (Tunisie), Publié par la Compagnie du Port de Bizerte, Paris, 1903. (Réunissant des articles historiques et techniques sur la construction du Port militaire et civil de Bizerte, auquel d'Estournelles aurait contribué dans les années 1887 à 1899, ce qui lui aurait valu la rosette d'Officier de la Légion d'Honneur.)

Durel, Joachim, *La Politique coloniale du Parti Socialiste*, Tunis, 1929.

Ganiage, Jean, *Les Origines du Protectorat Français en Tunisie, 1861-1881*, PUF, Paris, 1959.

[443]

Karoui, Hechemi, *La Régence de Tunis à la veille du Protectorat français : débat pour une nouvelle organisation 1857-1877*, Thèse, Paris, 1973.

Karoui, Hachemi, « La Résistance Populaire à l'Occupation Française (1881) chez les Elites Tunisiennes : Désaveu et Oubli », in *Connaissances du Maghreb, Sciences sociales et Colonisation*, CNRS, Paris, 1984, p. 401-421.

Mahjoubi, Ali, *L'Etablissement du Protectorat français en Tunisie*, Tunis, 1977.

Karoui, Hachemi, & Mahjoubi, Ali, *Quand le Soleil s'est levé à l'Ouest. Tunisie 1881. Impérialisme et Résistance*, Cérès, Tunis, 1983. (Très bonne étude originale sur les origines du Protectorat, et surtout sur la résistance populaire tunisienne durant les opérations militaires et sur le sort des réfugiés en Libye.)

Martin, Jean-François, *Histoire de la Tunisie Contemporaine. De Ferry à Bourguiba, 1881-1956*, L'Harmattan, Paris, 1993. (Cf. Chap. I à V, bonne mise à jour des thèmes abordés par d'Estourelles, qui n'est pas cité !)

Deschamps, Hubert, *Les Méthodes et les Doctrines Coloniales de la France du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, 1953. (Intéressante analyse typologique des différentes formes de colonisation par un « ancien gouverneur des Colonies ».)

Fin du texte